This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

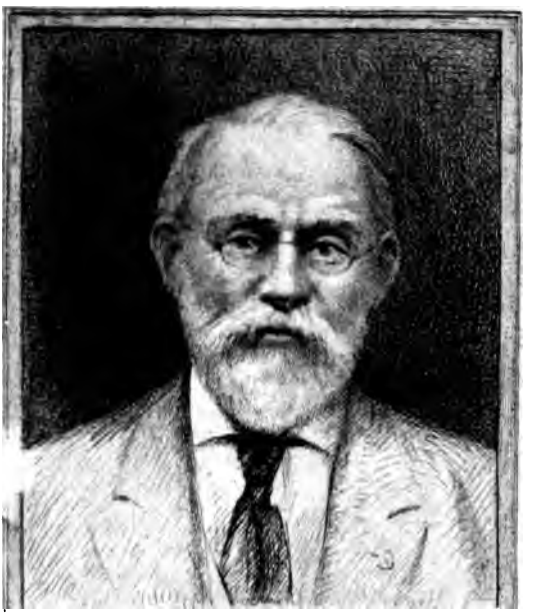

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

TOME IX.

AIX

IMPRIMERIE ILLY, RUE DU COLLÈGE, 20

—

1867

Burning
Mgt.
12-1-51
24339

RAPPORT

FAIT

Par M. le Conseiller FERAUD-GIRAUD,

Président de l'Académie,
Vice-Président du Comice agricole de l'arrondissement d'Aix,

SUR

LE PROJET DU CANAL DU VERDON.

Séance de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix, du 5 Mars 1860.

MESSIEURS,

Notre Académie, après avoir été primitivement une société purement agricole, fondée par les États de Provence, sous le titre de *Bureau d'Agriculture*, n'a pas oublié son origine, lorsqu'elle s'est reconstituée en 1807; et en agrandissant le cadre de ses études et prenant le titre d'*Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres,*

elle a conservé à l'agriculture et aux sciences agricoles une large part dans ses travaux.

Chargé par votre choix bienveillant de présider temporairement à la direction de vos séances, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'appeler aujourd'hui votre attention sur un projet dont la réalisation doit avoir une immense influence sur l'agriculture dans nos contrées. Vous avez tous compris que c'est du canal du Verdon dont je vais vous entretenir. Les travaux récents de notre digne collègue M. l'ingénieur de Tournadre, ceux de M. l'ingénieur en chef du département, le vote si intelligent et si libéral du conseil municipal d'Aix, auquel, il y a quelques jours à peine, quelques-uns de vous étaient assez heureux pour prendre part, les rapports qui viennent d'être présentés à S. M. par ses ministres et la volonté si fermement exprimée par l'Empereur de venir efficacement en aide à l'agriculture, m'autorisent à croire que jamais moment ne fut plus opportun pour nous, pour faire entendre notre voix dans l'intérêt de la Provence et de notre arrondissement en particulier.

I.

Utilité des Irrigations.

Il est dans la science agricole des vérités qui sont tellement incontestables et incontestées, qu'il

suffit de les énoncer. Je me bornerai dès lors à vous rappeler celles qui sont les plus populaires et qui ont été le plus souvent proclamées dans nos chambres législatives, nos conseils généraux, nos chambres d'agriculture, comme dans les écrits de tous ceux qui se sont occupés d'agriculture.

De tous les moyens dont la main de l'homme peut faciliter l'agriculture, il n'en est pas d'aussi féconds en bons résultats, d'aussi puissamment efficaces que celui des irrigations (1). Les bienfaits des canaux d'arrosage sont immenses, et on ne sait pas assez tous les services que l'irrigation peut rendre et la part d'influence qui lui revient dans la destinée du peuple (2). L'abondance des troupeaux, le développement de la race chevaline et de la race bovine, l'accroissement des engrais, le bon marché des matières alimentaires et animales sont subordonnés à l'étendue et à la fertilité des prairies, et la prospérité des prairies dépend à son tour de la facilité des irrigations (3). C'est à l'in-

(1) Farnaud, Mémoire sur les irrigations dans les Hautes-Alpes.

(2) M. le vicomte Héricart de Thiury, séance de la Société centrale d'agriculture.

(3) Documents produits aux chambres lors de la discussion de la proposition d'Angeville; rapports aux conseils généraux notamment dans la session de 1842; observations présentées à la Société impériale d'agriculture. Voyez encore les journaux d'agriculture *passim*, et les ouvrages de MM. Na-

suffisance des arrosages en France qu'on attribue une infériorité fâcheuse dans la production des matières animales, infériorité dont l'effet est de nous rendre tributaires de l'étranger pour les besoins de notre agriculture, de notre industrie, de notre armée, et d'élever un objet de consommation de première nécessité à un prix qui en rend l'usage habituel à peu près impossible aux classes laborieuses à qui ce genre d'alimentation est le plus nécessaire (1). Si l'infériorité de notre agriculture vis-à-vis de quelques États voisins ne peut pas être rachetée par un système perfectionné d'irrigation, il n'est aucun autre moyen plus propre à approcher du but s'il n'est pas donné de l'atteindre (2). La France bien aménagée et bien arrosée, nourrirait facilement le double des habitants qu'elle a maintenant (3). Pendant

dault de Buffon, Dumont, Farnaud, Jaubert de Passa sur les irrigations ; et les travaux de MM. de Gasparin, d'Esterno, Moreau de Jonnés, Morny de Mornay, Félix Villeroy et Adam Muller, *Manuel de l'irrigation*, Chauveau Adolphe, *Essai sur les eaux*, etc.

(1) Rapport de M. Dalloz sur la proposition d'Angeville, séance de la Chambre des députés du 29 juin 1843. En 1843, on a exporté de France 16 millions de productions animales, on en a importé 110, soit en plus 94 millions.

(2) Adrien et A. Dumont, *de l'organisation des cours d'eau.*

(3) M. Babinet, discours prononcé à la séance des cinq

les périodes de sécheresse avec ou sans le secours des arrosements on a tout ou rien ; dans les temps ordinaires on a beaucoup ou fort peu (1). Les sources de nos montagnes et nos fleuves majestueux, roulent annuellement des milliards à la mer, et, une pensée et une volonté pourraient les fixer sur notre territoire (2).

Tout ce que je viens de rappeler est si vrai, que le Sénat, jetant les bases du Code rural, a consacré exclusivement à l'organisation légale des cours d'eaux l'un des trois titres de la loi rurale qu'il demande au gouvernement de donner à la France (3).

Académies, le 14 août 1858, sur la sécheresse, les irrigations et les reboisements.

(1) Farnaud, Mémoire sur les arrosages dans les Hautes-Alpes.

(2) M. A. de Gasparin, séance du Conseil général de l'agriculture du 11 janvier 1842.

(3) Nous ne faisons que suivre en cela l'exemple des autres peuples de l'Europe. Depuis quelque temps, comme l'attestait M. Passy en 1843, dans son rapport sur la proposition d'Angeville; l'Angleterre, l'Allemagne, et même la Suède et la Norwège, ne reculent devant aucun sacrifice pour assurer aux terres le bienfait de l'irrigation, et leurs gouvernements se sont efforcé de seconder ces efforts par de nouvelles lois : je puis citer notamment pour l'Angleterre, le bill de 1843 ; pour la Prusse, la loi spéciale pour les irrigations de 1843 ; pour la Hesse, l'acte de 1830 ; pour la Belgique, les lois des 21 avril 1848 et 20 juin 1855 et le règlement du 22 mars 1856.

Le ministre de l'agriculture dont la sollicitude pour les intérêts qui lui sont confiés est si active et si vigilante, constatait, lui encore, dans un rapport inséré au *Moniteur* du 27 février 1860, que l'irrigation triple et quadruple la valeur des terres.

Et la nécessité des irrigations est si impérieuse en France que, dès 1842, M. de Gasparin n'hésitait pas à dire (1) : « Le bon sens national ne s'est jamais mieux fait sentir que par le cri unanime, *irrigations*, qui est parti de tous les points du territoire, du Midi et de l'Ouest, du Centre et du Nord. Rapporteur de toutes ces pétitions, et, accablé par le nombre, je me vois réduit à formuler un vœu général qui se trouve lié aux intérêts de tous, qui réponde à cet instinct, à cette actualité pressante d'un besoin longtemps inconnu qui se manifeste si vivement aujourd'hui (2). »

(1) Séance du conseil général de l'agriculture du 11 janvier 1842.

(2) Peut-être même M. A de Gasparin se fait-il illusion lorsqu'il considère la nécessité des irrigations comme un besoin longtemps inconnu. Columelle disait déjà *De re rustica, lib. 2 : Cultus prati, cui veteres Romani primas in agricolatione partes tribuerunt.* Le dicton populaire *qui a du foin a du pain* et le proverbe allemand *l'eau fait l'herbe* sont bien vieux.

II.

Les arrosages sont indispensables à l'agriculture dans le Midi.

Si les irrigations sont utiles, si elles sont même nécessaires partout, elles sont indispensables dans le Midi ; là elles changent en pays riches et fertiles des contrées arides et desséchées. Tempérant la chaleur excessive du soleil qui, en l'absence prolongée des pluies pendant la saison d'été, frappe de stérilité nos champs, elles rendent cette chaleur féconde à l'infini. Ici, Messieurs, je pourrais vous citer encore l'opinion des agronomes, des économistes, des administrateurs qui ont le mieux étudié et le mieux connu nos pays, rappeler ce qui s'est dit devant nos corps administratifs à tous les degrés, et vous verriez qu'à toutes les époques, on a considéré les irrigations dans le Midi, comme indispensables à l'agriculture; je ne veux que vous redire avec M. Michel Chevalier (1) : « Sous l'ardent climat du Midi, l'eau est le plus fertilisant de tous les engrais et l'arrosage des terres le plus productif des usages auquel on puisse consacrer l'eau ; » et, pardonnez-moi si j'ajoute avec l'ingénieur chargé des irrigations

(1) Des travaux publiés en France à propos du projet du canal des Pyrénées.

de la Campine (1), et MM. Farnaud et Jaubert de Passa à la fois : « L'art d'utiliser les eaux en agriculture a dû prendre naissance dans les régions du globe soumises à une température élevée et où il pleut rarement en été ; car là cet art était une nécessité, et sans une habile distribution des eaux accordées à la contrée par la Providence, jamais le sol n'eût pu suffire à l'alimentation des populations. Chez ces peuples, l'irrigation est un besoin de première nécessité. » Aussi, comme on le constatait dans un rapport fait en 1844, au Congrès central d'agriculture : « Dans le Midi, on trouve des terres qui dans leur état naturel, ne valaient pas 100 fr. l'hectare, et qui acquièrent tout à coup une valeur de 8 à 10,000 fr. aussitôt qu'on les a fait jouir du bénéfice de l'irrigation. » Mais il y a des faits bien plus puissants et d'une éloquence bien plus grande que les opinions individuelles les plus formelles et les plus unanimes, et les données les plus exactes de la statistique. L'histoire entière des peuples du Midi, depuis l'antiquité la plus reculée, nous rappelle l'exécution d'immenses travaux destinés aux arrosages et accomplis avec une simplicité et une puissance de moyens dont les anciens ont gardé longtemps

(1) Keelhoff, *Des irrigations;* Farnaud, *Arrosages dans les Hautes-Alpes;* Jaubert de Passa, *Recherches sur les arrosages chez les anciens et Voyages en Espagne.*

le secret. Des chaînes de montagnes traversées, des vallées franchies, des lacs creusés de main d'homme, des fleuves détournés de leurs cours, des barrages, des aqueducs, des machines hydrauliques établis partout, des canaux se développant à l'infini et allant jusque dans les déserts en soumettre les sables à la culture et à la fécondité ; voilà, Messieurs, ce que nous montre l'histoire des peuples du Midi aux diverses époques, ce que nous trouvons écrit sur le sol des anciens empires d'Asie, en Espagne, en Italie et jusques autour de nous en Provence (1).

III.

La Provence, plus qu'aucune autre contrée, a besoin des irrigations. — Établissement de divers canaux d'arrosage.

Plus qu'aucun des pays du Midi, la Provence a besoin des irrigations (2). « Sous un climat brûlant où neuf mois s'écoulent quelquefois sans pluie, et où les vents du Nord-Ouest règnent si

(1) Je ne puis m'empêcher de renvoyer, à l'occasion de ces travaux, à l'ouvrage si intéressant, si utile et si riche en documents de M. Jaubert de Passa, sur *Les arrosages chez les peuples anciens*. .

(2) On peut consulter, sur l'importance des irrigations en

fréquemment, sur un sol calcaire ou sablonneux, rendu encore plus aride par le déboisement des montagnes, on sent plus particulièrement le besoin d'arrosages ; c'est ce qu'on ne saurait assez répéter ; là tendent toutes les opérations des agriculteurs, et c'est là que doivent aboutir toutes les améliorations dont la Provence est susceptible ; la terre elle-même semble si bien les réclamer, que les vallées sillonnées de crevasses ne montrent, lorsqu'elles ne peuvent être arrosées, qu'une végétation triste et chétive, et des arbres rabougris ayant leurs bois parsemés de nœuds et d'une excessive dureté (1). »

Aussi les moindres sources ou cours d'eau qui sortent des derniers chaînons des Alpes, recueillis avec soin, vont féconder quelques terres privilégiées où la richesse de la végétation contraste heureusement avec l'aridité des fonds voisins.

Dans les Bouches-du-Rhône, plusieurs grands canaux dérivés de la Durance ont porté la fécondité dans le troisième arrondissement, et trans-

Provence une brochure de M. P. C., ancien ingénieur au service de l'État, publiée en 1841 à Paris, chez Bouchard-Huzard, sous le titre suivant : *De l'influence des irrigations dans le midi de la France ;* et le rapport présenté en 1852 à la chambre consultative d'Aix, par M. de Bec, président du Comice, directeur de la Ferme-Ecole départementale.

(1) Statistique des Bouches-du-Rhône publiée sous les auspices de M. le préfet comte de Villeneuve, t. 3, pag. 714.

formé en riches plaines une partie de l'aride désert de la Crau.

Le premier arrondissement a enfin réalisé un vœu formé depuis bien des siècles ; Marseille n'a pas craint d'employer environ 40 millions pour amener sur son territoire et dans ses murs les eaux de la Durance (1).

La plupart des projets de dérivation des eaux de la Durance pour l'irrigation du 1er arrondissement assuraient le bénéfice des arrosages à une partie de l'arrondissement d'Aix, et notamment à la partie inférieure du territoire de cette ville. Ces projets ne se sont pas réalisés ; peut-être est-ce à tort que nous le regrettons encore aujourd'hui : notre département est très acci-

(1) Une seule chose est à regretter au sujet de ces canaux ; c'est, comme je le disais ailleurs, le mauvais fonctionnement de leurs prises. Le canal de Peyrolles va chercher inutilement à près de deux kilomètres de son ancienne prise une eau qu'il ne peut pas trouver ; le canal du Puy, en promenant sa prise suivant que l'exigent les caprices de la Durance sur les rives de cette rivière, fait aux digues des coupures successives, qui menacent plus ou moins prochainement les terres voisines et la route aux abords du pont de Pertuis ; le canal de Marseille, pour assurer le fonctionnement de sa prise, a établi dans la Durance un barrage excessivement coûteux, qui rend sinon complètement impossible, du moins très dangereux le flottage de cette rivière, et qui jetant les eaux trop vivement dans la cuvette du canal entraîne des graviers qui ensablent continuellement le canal sur un parcours assez long ; Craponne a

denté; les plateaux et les plaines s'y trouvent à des niveaux différents; la partie basse est arrosée notamment par Craponne et les Alpines, le canal de Marseille est destiné, dans un avenir prochain, à l'arrosage de la partie moyenne, la partie haute reste seule sans eaux d'irrigation, et si le canal de Marseille, élevant le niveau de ses eaux, était passé à côté de nos murs, la région élevée de notre arrondissement aurait peut-être été obligée de renoncer définitivement à tout espoir d'irrigation. Cet espoir lui reste, et il se réalisera; j'en ai pour garant les paroles de M. le préfet lui-même qui, dans la dernière session du Conseil général, disait : « La solution de l'affaire du canal du Verdon devient chaque jour plus urgente; soyez certains que mon zèle

changé vingt fois sa prise, et après des travaux coûteux faits chaque année, il n'est pas rare, qu'au milieu de la saison des arrosages, les levées annuelles établies à grand frais sur le lit de la Durance, ne soient emportées, et qu'on ne manque d'eau alors qu'elle est le plus nécessaire.

Il est un moyen bien simple de parer à ces inconvénients, c'est d'établir pour tous ces canaux une prise commune, à frais communs et proportionnels, dans un endroit de la Durance où l'expérience des siècles aura prouvé qu'elle peut bien fonctionner. Ce lieu, c'est le point même où était établie la prise du canal Floquet, à Cante-Perdrix. On suivrait le lit de l'ancien canal Floquet, très facile à rétablir, et de ce canal principal seraient dérivés successivement les quantités d'eau afférentes à Peyrolles, le Puy, Marseille et Craponne.

ne se ralentira pas, trop d'intérêts sont attachés à ces questions d'irrigation pour que l'administration ne cherche pas à leur donner la satisfaction qu'elles attendent. »

IV.

Nécessité d'établir sur le Verdon la prise d'eau nécessaire à l'arrosage des parties élevées du département. Avant-projet de M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées de Tournadre.

Je ne vous ai parlé des divers projets de canaux destinés à arroser le 1er et le 2me arrondissements. L'exécution du canal de Marseille ne leur laisse plus qu'un intérêt historique. Je n'en attribue pas plus au projet, qu'eût en 1790, M. Fabre, ingénieur hydraulique des États de Provence, de barrer l'Arc à Langesse, et d'en dériver un canal de navigation qui aurait relié Aix à l'étang de Berre. Il est inutile de vous rappeler les projets de dérivations du canal de Marseille, destinés à arroser des parties plus ou moins restreintes de notre territoire; ni l'idée que d'autres ont eu d'utiliser le souterrain romain de Venelles; ou d'exhausser, au moyen de machines hydrauliques les eaux dérivées de la Durance. Une mention spéciale est due au canal Zola dont le fonctionnement sera complètement assuré au

besoin par le barrage du Bimont. « Grâces à ce travail, les besoins d'alimentation de la ville seront satisfaits, ainsi que ceux de l'arrosage des jardins environnants ; ce sera là un grand service rendu par cette œuvre, mais qui ne suffira pas à remplir le but que doit rechercher le pays, dont tout l'avenir repose sur le développement général de l'agriculture et de l'industrie, largement satisfaits par un canal à fort débit (1). »

La prise d'eau nécessaire à l'irrigation de l'arrondissement, pour satisfaire aux besoins de notre agriculture, doit être établie sur le Verdon. C'est là seulement que nous pourrons trouver l'eau qui nous est nécessaire, et une élévation suffisante pour ne pas faire une œuvre imparfaite. Parmi les projets de dérivation du Verdon, se présente d'abord comme le plus ancien le projet Michel, posant la prise des eaux vers le pont d'Esparron et les conduisant à St-Hippolyte. M. l'ingénieur Gendarme-de-Bevotte, chargé par le conseil municipal, en 1840, du soin de faire de nouvelles études, descendit la prise vers l'embouchure du Colostre, à 2 kilomètres 1/2 en amont de Greoulx ; il conduisait les eaux à Lespougnac, d'où elles arrivaient à Aix, en tra-

(1) M. l'ingénieur de Tournadre, *Avant-projet du canal du Verdon.*

versant en souterrain le plateau de Venelles. Enfin, un dernier avant-projet a été dressé, sur la demande de la ville d'Aix, par notre collègue M. de Tournadre, ingénieur des ponts-et-chaussées. M. de Tournadre propose d'établir la prise vers le pont d'Esparron, après avoir élevé le niveau des eaux par un barrage, et de les conduire sur le plateau qui domine Aix, vers le point où la route impériale d'Aix aux Alpes passe sur la Touloubre, à l'entrée de l'allée de Saint-Hippolyte. Ce projet satisfait à tous les besoins et concilie tous les intérêts. Le Verdon qui, à l'étiage, a un débit de 10 mètres cubes par seconde, d'après M. de Villeneuve, ingénieur des mines, et qui d'après M. Gendarme-de-Bevotte, ingénieur des ponts-et-chaussées, roulait encore 7 mètres 65 d'eau au moment de la sécheresse exceptionnelle de 1840, suffit à assurer le fonctionnement du canal. La prise, par suite de l'élévation auquel le barrage projeté permettrait de l'établir, dispense de creuser de trop nombreux souterrains, et assure un niveau très élevé aux eaux qui parcourront sans trop de dépenses des collines, où les terrains à acheter seront peu coûteux, et où les ponts et aqueducs à construire seront peu nombreux ; ces eaux arriveront sur le point culminant de notre territoire, où des étendues considérables de terrains se développeront pour les utiliser.

L'évaluation des dépenses de construction présentée par M. de Tournadre est fondée sur le prix des travaux de même nature exécutés autour de nous. Elle doit être considérée comme un aperçu très sérieux, qui peut être pris pour base des calculs à faire pour fixer le montant de l'entreprise.

C'est donc au travail de M. de Tournadre qu'il faut s'arrêter en principe, sauf à y introduire les modifications de détails qu'un avant-projet subit toujours en passant à l'état de projet définitif.

V.

Les travaux de la dérivation à établir sur le Verdon, pour l'irrigation d'une partie de l'arrondissement, peuvent se combiner avec des travaux préventifs contre les inondations, des travaux de mise en culture, des terres incultes des communes et des travaux de reboisement et gazonnement des collines.

Je crois toutefois que la dérivation à établir sur le Verdon ne doit pas se borner à un simple canal d'arrosage. Ici, Messieurs, j'apporterai dans mes observations une hésitation bien naturelle pour quelqu'un qui examine des matières qui ne lui sont pas familières ; mais je crois utile à notre cause de ne pas passer sous silence les considérations qui suivent.

Pour assurer la réussite des projets et attribuer le plus d'utilité aux travaux qu'on exécute, il faut, autant que possible, poursuivre à la fois la réalisation de plusieurs buts, et s'efforcer d'atteindre des résultats qui sont corrélatifs. C'est ainsi que de nos jours on combine, autant que possible, des travaux de dessèchement avec les travaux d'irrigation. Enlever à des terres marécageuses les eaux qui les rendent malsaines et stériles, c'est faire un grand bien ; porter ensuite ces eaux sur des parties desséchées, pour y répandre les bienfaits d'irrigations, c'est donner à l'entreprise un but doublement utile, satisfaire tous les intérêts, administrer sagement les deniers publics ou privés. Si ce n'est pas ici le lieu de combiner les dessèchements et les irrigations, la règle que nous posons peut cependant recevoir son application à un autre point de vue. Je lis dans divers ouvrages, et notamment dans les écrits de M. Polonceau : « les moyens les plus sûrs et les plus efficaces pour remédier aux débordements, sont en même temps les meilleurs pour étendre et généraliser les bienfaits des irrigations. » C'est l'application de cette idée que je réclame aujourd'hui. Vous savez combien le gouvernement est désireux de porter remède aux maux causés par les inondations, et combien il y a à faire dans les Alpes et sur les affluents de la Durance, pour détourner ces terribles

fléaux. Vous pourrez lire, dans les documents qui accompagnent les comptes-rendus des sessions des Conseils généraux, le rapport de l'ingénieur spécial chargé de proposer, pour le bassin de la Durance, les travaux qui peuvent prévenir les inondations dont les riverains du cours inférieur du Rhône et de la Durance ont eu à souffrir. Des barrages et de grands réservoirs sont projetés sur les affluents de la Durance et sur cette rivière elle-même, pour arrêter la violence des eaux au moment des crues, et en leur donnant un écoulement plus lent pour prévenir les débordements et les inondations. Ces réservoirs ne doivent fonctionner qu'au moyen de l'emmagasinement seul des eaux. On a élevé des doutes sur le fonctionnement utile de pareils travaux sur le lit principal de la Durance, au moment surtout où son cours s'est accru de tous ses affluents, à Mirabeau par exemple, où l'un de ces barrages est projeté ; mais ces réservoirs, aux yeux de tous, doivent être beaucoup plus faciles à établir et beaucoup plus efficaces lorsqu'ils sont placés sur les affluents des grands cours d'eau. La position toute exceptionnelle du Verdon permettrait d'y établir un de ces travaux, qui fonctionnerait d'une manière bien plus utile que les réservoirs établis sur les autres affluents de la Durance.

Le Verdon, en effet, est placé dans son cours

inférieur, à l'extrémité sud-est du bassin de la Durance. Le plus souvent, à une distance très rapprochée de son lit, les pentes naturelles des terrains conduisent les eaux en dehors du bassin de la Durance dans les cours d'eau qui sillonnent le département du Var, et se rendent directement à la mer. Il serait donc possible d'établir un canal qui, à son début, servit à la fois pour dériver des eaux d'irrigation du Verdon, et qui fonctionna comme déversoir du réservoir du Verdon. Ce canal, d'une capacité assez grande à son début, perdrait successivement de vallons en vallons par petites quantités, et par des ouvertures pratiquées dans les berges à une certaine hauteur de la cuvette, les eaux qu'il recevrait comme déversoir, pour ne conserver ensuite qu'une capacité suffisante pour conduire les eaux d'irrigation qu'on y aurait maintenues. Ce déversoir pourrait fonctionner, non seulement dans les grandes crues, mais encore à l'époque des arrosages, lorsque la fonte des neiges amènerait dans le Verdon une quantité d'eau inutile, qui pourrait être précieuse pour les pays placés au-dessous des martelières de dégorgement.

Ainsi, la prise du canal du Verdon se rattacherait aux travaux entrepris pour prévenir les inondations, et ce travail pourrait fonctionner d'autant plus utilement qu'il agirait non seulement comme réservoir, mais encore comme dé-

versoir, ayant pour résultat de distraire définitivement une certaine quantité d'eau de la Durance.

Les localités où le déversement aurait lieu en le fractionnant, n'auraient pas à en souffrir, car ce sont les fontes de neiges qui déterminent les fortes crues, et les cours d'eau du département du Var qui recevraient ces eaux étant peu étendus et étant alimentés par des sources souterraines, calibrées par les accidents de terrain qu'elles ont à traverser, ne grossissent pas beaucoup par l'effet de la fonte des neiges.

Le canal doit, de plus, être utilisé au point de vue du reboisement et de la mise en culture d'un grand nombre de terrains vains, vagues et dénudés qu'il est destiné à parcourir, et il satisferait à un des besoins que signalaient dans un rapport collectif les Ministres de l'intérieur, de l'agriculture et des finances. D'après ce rapport, inséré au *Moniteur* du 21 janvier, les communes possèdent en France 2,790,000 hectares de terres vaines et vagues dont la valeur ne dépasse pas 100 fr. et les revenus 3 fr. l'hectare. Le gouvernement veut rendre à la production ces terres et leur donner une valeur. Or, sur le chiffre total de 2,790,000 hectares, le département des Bouches-du-Rhône figure pour 38,000 hectares, et, dans ce chiffre, les communes de la partie haute de notre arrondissement apportent un large con-

tingent; il serait possible, au moyen des eaux amenées sur ces terres, de les rendre à la culture et à la production.

Le canal du Verdon doit traverser les parties montagneuses de notre arrondissement; ces territoires sont peu boisés, peu fertiles, quelques-uns sont complètement dénudés. En recueillant en hiver et dans les moments de crue, les terres limoneuses que charrient les rivières torrentielles des Alpes, on pourrait établir des colmatages et faire déposer sur ces collines les terres que ces cours d'eau enlèvent aux Basses-Alpes pour les porter à la mer, au grand détriment de tous. Ces collines, au surplus, ne sont improductives que parce que l'eau manque. Le soleil ardent du Midi dessèche le peu d'herbes qui poussent sur une couche de terre peu épaisse, mais qui serait cependant susceptible de produire, si les arrosages y entretenaient une fraîcheur fécondante. Les rapports entre les eaux et les forêts sont si réels, que pendant longtemps leur administration a été placée dans les attributions des mêmes fonctionnaires et des mêmes corps.

Vous voyez, Messieurs, qu'une dérivation du Verdon est un travail de la plus haute importance et de la plus grande utilité; non-seulement au point de vue de l'irrigation de notre territoire, mais comme pouvant se combiner avec des travaux préventifs contre les inondations, avec

des travaux de mise en culture et rapport des terres incultes des communes, avec les travaux de reboisement et de gazonnement des collines; buts multiples que le gouvernement poursuit, et que, par des actes récents, il manifeste l'intention bien arrêtée d'atteindre.

Placés aux portes d'une grande ville où l'activité du commerce et de l'industrie appellent les matières premières, où une nombreuse population ouvrière a besoin des objets d'alimentation; tout ce qui tend à rendre nos terrains si pauvres et si stériles, féconds et productifs, est d'une sage et prévoyante administration. Il s'agit ici bien moins des intérêts privés de la ville d'Aix, que des intérêts généraux des grands centres de population du Midi où les besoins de l'industrie et du commerce sont si nombreux, où les objets d'alimentation sont à des prix si élevés. C'est avec bien plus de raison qu'il est permis de répéter aujourd'hui, ce que disait dès 1848 M. Passy : « Jamais ne survint une de ces époques où la multiplication des demandes de la consommation n'ait autant nécessité de nouvelles et plus puissantes applications des forces productives dont les sociétés disposent, sans que la puissance publique ne soit tenue d'en seconder l'usage; depuis quinze ans, des gouvernements qui n'avaient pas eu à s'occuper des questions soulevées par l'irrigation, ont été appelés à intervenir,

et presque tous se sont hâtés de mettre l'agriculture en possession de ressources dont l'absence, en mettant des bornes à son ressort, eut fini par ralentir et par suspendre la cause des prospérités sociales. »

VI.

Voies et moyens d'exécution. — Concours de l'État, des Communes et des Propriétaires.

Quels seront les voies et moyens d'exécution ? Cette question, Messieurs, n'est plus entière; vous connaissez le rapport communiqué à ce sujet au conseil municipal; d'après ce document, l'État, la commune, les possesseurs de propriétés qui profiteront de l'arrosage, doivent contribuer à l'exécution des travaux. Cette proposition, adoptée avec un patriotique empressement par notre conseil municipal, est, en effet, la combinaison la plus juste.

L'intervention de l'État! Elle a été toujours admise; sous l'ancien gouvernement, M. Dumont, qui a laissé de si bons souvenirs au conseil d'État et au ministère, en avait proclamé formellement la nécessité. M. Rouher, dans un dernier discours publié par le *Moniteur* le 27 février dernier, dit formellement en parlant des irrigations : « Ces améliorations, il faut bien le reconnaître, ne peu-

vent être réalisées que par l'intervention active de l'État. »

La fortune publique, en effet, s'enrichit en même temps que la fortune privée; l'une développe l'autre et réciproquement, et l'État doit son concours à tout ce qui accroît le bien-être des citoyens. Il le doit d'autant plus en ces matières qu'il réalise les plus grands bénéfices par suite de ces travaux. Que l'on établisse une comparaison entre ce que rend au trésor l'hectare de cette plaine stérile et pierreuse que l'on nomme la Crau avec les terres conquises sur ce désert par le canal de Craponne; d'un côté, sont de vastes contenances entre les mains de quelques rares propriétaires, ces propriétés ont peu de valeur eu égard à leur étendue, elles changent rarement de maîtres, on n'y récolte pas de matières imposables; de l'autre côté se trouvent des parcelles morcelées à l'infini, objet de mutations nombreuses, rapportant incessamment dans le trésor public de fortes sommes, alimentant les caisses des contributions directes, de l'enregistrement, des impôts indirects. L'État doit donc intervenir activement dans les entreprises de cette nature, elles sont non moins utiles que les routes et les travaux publics, elles sont plus directement productives pour le trésor. L'intervention de l'État doit être d'autant plus large en ce qui concerne le canal du Verdon, que ce travail sa-

tisfait à la fois à un besoin plus pressant des irrigations et se rallie à des travaux de défense contre les inondations de mise en culture des terrains vagues des communes, de reboisement des collines dénudées.

On peut donc demander à l'État de larges subventions, et même réclamer justement que l'exécution d'une partie des travaux soit exclusivement à sa charge ; notamment les travaux de la prise et de l'établissement du canal jusqu'au point où il commencera à n'être qu'un canal d'arrosage et cessera de fonctionner pour le déversement des eaux.

Cette dérivation doit aussi profiter d'une manière générale aux communes par l'accroissement des richesses de leurs habitants, l'augmentation des produits de leurs territoires et de la consommation locale. La commune d'Aix l'a compris, en votant une subvention fort large en argent ; de nouvelles subventions peuvent être fournies soit en argent, soit en concession de terrains communaux susceptibles d'être irrigées ; ces concessions étant faites sous certaines conditions de mise en culture avant la revente. Les communes doivent être appelées à renoncer dans tous les cas au paiement du prix des terrains nécessaires à l'établissement des travaux eux-mêmes, et de toute indemnité pour terrains fouillés et matériaux extraits. La désignation des lieux où ces

extractions doivent être faites appartenant au préfet, donne l'assurance que ces emprunts n'auront pas lieu d'une manière abusivement dommageable.

Les propriétés appelées à profiter des travaux doivent y contribuer largement; ce sont elles, en effet, qui en retirent l'avantage le plus direct et le plus immédiat. L'irrigation est principalement au profit de ces terres dont elle augmente beaucoup la valeur foncière et les revenus, tandis que ce n'est qu'indirectement qu'elle tourne au profit du public.

On a voulu appliquer aux propriétés qui profitent de l'établissement des canaux d'arrosages, les dispositions de la loi de 1807 sur la plus-value. En principe, cela paraît raisonnable. Toutefois, dans l'application de cette loi, il faut être très circonspect. Il est rigoureux de forcer un propriétaire à payer une partie des avantages que lui procure un travail public, alors qu'il ne peut réclamer aucune indemnité, à raison des travaux qui lui enlèvent les avantages dont il est déjà en possession; ce qui a lieu, par exemple, à la suite des modifications de tracé des routes, de changements de ponts sur les rivières, de constructions d'édifices sur les places publiques, qui modifient sensiblement la valeur de certains immeubles, sans qu'il soit ouvert à leur profit un droit à une indemnité. Il est de plus à observer

que la loi de 1807 autorise les propriétaires frappés de l'indemnité de plus-value, à se libérer par un grand nombre de moyens, quelques-uns peu avantageux, pour le fonctionnement des entreprises. — J'aimerais mieux le concours libre des intéressés, comme le propose M. l'ingénieur en chef Perrier. Les conditions dans lesquelles ce concours est aujourd'hui demandé pour le canal du Verdon, doivent être acceptées avec empressement. On abandonne aux arrosants, moyennant trois millions, un canal qui en coûtera au moins six, et cette somme de trois millions doit être payée au moyen du versement d'une somme de 750 fr. par hectare arrosé; de sorte que les propriétaires dont les terrains jouiront des bienfaits des eaux, n'auront qu'à faire, par hectare, un sacrifice de 750 francs; ce qui, en fixant l'hectare non arrosable à 3,000 fr., porte la valeur de l'hectare arrosable à un prix de revient de 4,000 fr. environ pour le propriétaire; tandis que la valeur réelle de l'hectare arrosable peut être facilement portée à 6,000 fr. au minimum (1).

(1) J'ai fait quelques recherches pour constater les prix auxquels se vendent dans l'arrondissement l'hectare de terrain arrosable et l'hectare de terrain non arrosable; mais, suivant les localités et les convenances particulières, il y a dans ces prix de tels écarts qu'il m'est difficile d'indiquer une moyenne. Le plus souvent, au surplus, dans les ventes, on comprend

VII.

L'État doit se charger de l'exécution. — Administration de l'œuvre après l'exécution des travaux.

Qui doit exécuter cette entreprise? La commune? Cela ne me paraîtrait ni prudent ni sage. La tutelle même sous laquelle l'administration communale est placée par nos lois, rend son action si difficile, que l'exécution de pareils travaux ne me paraît pas de nature à lui être confiée. Que l'on ne m'objecte pas que la ville de Marseille a construit directement son canal. Chargé quelque temps du contentieux de cette grande entreprise, si habilement dirigée par M. de Montricher, c'est précisément là que j'ai acquis la conviction que la constitution légale des com-

sans ventilation les terres arrosables et celles qui ne le sont pas, et les transactions fournissent ainsi peu de données utiles. Je me borne à indiquer les chiffres de rendement posés par M. l'ingénieur des mines comte de Villeneuve Flayosc, dans son ouvrage sur le Var; la constitution géologique de ce département se rapprochant beaucoup de celle de notre arrondissement.

Arrondissement.	Revenu net de l'hectare irrigé.	Revenu net de l'hectare terre arable.	Plus-value due à l'irrigation par hectare.
Brignoles.....	176f 80	30f 60	146f 20
Toulon.....	339 90	53 37	286 53
Draguignan...	177 70	26 25	151 45
Grasse.....	117 15	23 70	93 45

munes et leur fonctionnement se prêtaient peu à l'exécution directe de pareils travaux. L'exécution, sous la direction d'un syndicat de propriétaires, me satisferait bien moins encore ; si elle est possible lorsqu'il s'agit d'établir une rigole ou une dérivation sans importance, il me paraîtrait bien regrettable de la tenter pour le travail dont il est aujourd'hui question. Que naîtrait-il de bon de l'intervention de trop nombreux ayants-droit, ayant des intérêts différents, suivant les communes auxquelles ils appartiendraient, ou l'usage industriel ou agricole qu'ils voudraient donner aux eaux ? Quelle peine pour les réunir, pour les consulter dans le cours des opérations ! que de difficultés, de lenteurs, de tiraillements ne créerait-on pas tous les jours ? Hélas ! nous avons la constatation de l'incurie, de l'inintelligence, de l'inaction de bien des syndicats appelés à régir les moindres arrosages ; pourrions-nous songer à leur confier l'exécution d'une mission aussi importante que celle de la direction des travaux. Du reste, l'état ne la question ne permet pas de doute et d'hésitation. Il s'agit de l'exécution d'un projet tracé par l'ingénieur de l'arrondissement, au moyen de combinaisons conçues et proposées par l'ingénieur en chef du département. Les arrosants doivent être propriétaires du travail une fois exécuté, mais la ville doit payer un quart de sa valeur, et l'État doit non

seulement payer l'autre quart, mais il doit, moyennant une subvention extraordinaire de 500,000 fr. donnée par la ville d'Aix, achever sur les fonds publics l'entreprise, en faisant face à tous les excédants de dépense. C'est donc à lui à diriger les travaux, puisque ce sont les fonctionnaires des ponts-et-chaussées qui en ont dressé les projets, devis et estimations, et que c'est l'État qui doit les subventionner et payer tout ce qui dépassera ces devis.

Les travaux terminés seront remis aux souscripteurs, et alors naîtra la question de l'administration des eaux et du canal. Il faudra bien alors recourir au syndicat. Mais, trop méfiant peut-être pour ces corps administratifs, je voudrais, en leur conférant un droit aussi étendu que possible de contrôle, de surveillance, de révision, de délibération, placer à la tête de l'administration active, un directeur dont l'activité et la vigilance pussent assurer la satisfaction de tous les droits et l'accomplissement de tous les devoirs. Ce directeur, essentiellement responsable de ses actes, devrait conserver vis-à-vis des arrosants une certaine indépendance d'action qui lui permit de ne pas faillir à son devoir, dans la crainte de voir sa position compromise; je voudrais qu'il fut nommé par le préfet qui, seul pourrait le révoquer, et qui toutefois ne pourrait le prendre que sur une liste de trois

candidats présentés par les syndics. Pardon, Messieurs, si je vous ai parlé même de l'administration de l'œuvre, quand tout est encore à créer ; mais l'expérience de ce qui s'est passé pour bien des canaux dans les Bouches-du-Rhône, nous commande d'agir avec beaucoup de prudence. Elle nous enseigne combien une juste prévoyance est nécessaire, dès le début, dans ces entreprises.

Voilà, Messieurs, les observations que j'ai cru devoir vous présenter ; j'aurais craint de vous fatiguer, si je ne m'étais adressé à une Compagnie pour laquelle les intérêts du pays sont si chers. Au moment où s'agite une question vitale pour nos contrées, alors que notre chambre d'agriculture, notre comice, notre conseil municipal, le conseil d'arrondissement, le conseil général, nos administrateurs à tous les degrés et les populations demandent si vivement l'exécution du canal du Verdon ; au moment où les paroles d'espérance que fit entendre l'Empereur à son passage à Aix semblent prêtes à se réaliser, je devais vous convier à prendre part à cette pacifique croisade. Je ne vous demande pas d'appuyer telle observation que j'ai pu vous présenter ; mais, allant au-devant de vos désirs, je vous propose de joindre officiellement votre voix à celles qui s'élèvent de tous côtés et de demander au gouvernement, dans sa sollicitude pour les

intérêts du pays, son intervention la plus large pour la réalisation d'un travail attendu si impatiemment depuis des siècles et qui doit décider de l'avenir de nos contrées.

L'Académie, après avoir écouté avec intérêt le rapport qui précède, déclare en adopter avec empressement les conclusions et en ordonne l'impression. Elle décide qu'une copie de sa délibération et du rapport seront transmis à S. Exc. le ministre des travaux publics, à M. le préfet, à M. l'ingénieur en chef du département et à M. Rigaud, maire d'Aix, député au Corps législatif et membre de l'Académie, au zèle intelligent duquel l'Académie fait un pressant appel dans cette circonstance.

DACUS OLEÆ

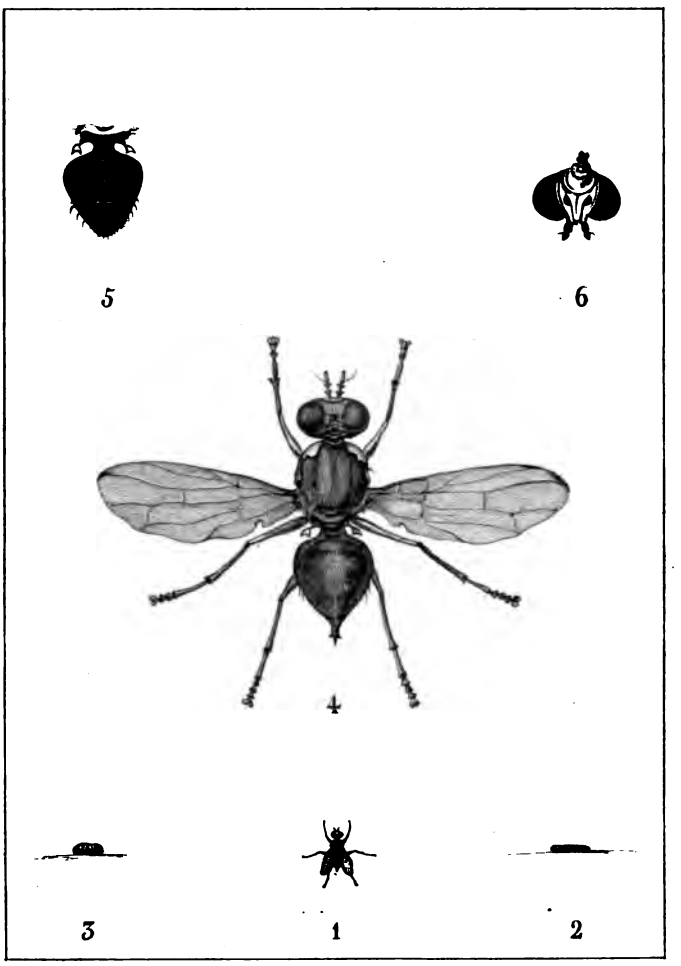

1 *Insecte parfait*
2 *Le Ver ou larve* } *grandeur naturelle*
3 *La Chrysalide*
4 *Femelle*
5 *Abdomen du mâle* } *grossis*
6 *Tête vue par dessous*

M. A. de Fenouil del.t *Lith. Renaud fils*

NOTICE

SUR

LA MOUCHE QUI DÉVORE LES OLIVES

ET

SUR LES MOYENS DE S'EN DÉLIVRER.

S'il fallait s'en rapporter à un ancien proverbe, le Parlement, la Durance et le Mistral seraient les trois fléaux de la Provence. Mais on sait depuis longtemps que les proverbes ne sont pas toujours la sagesse des nations, et que, s'ils consacrent quelquefois d'utiles vérités, ils accréditent souvent des préjugés nuisibles et fâcheux. Je n'en voudrais pour preuve que le proverbe que je viens de citer. Nous ne pouvons l'attribuer qu'aux vices de l'état social de nos pères, ou à leur humeur chagrine et railleuse; car il est faux de tout point aujourd'hui. En effet, le Parlement, représenté par notre Cour impériale, rend bonne et prompte justice,

ce premier besoin des peuples civilisés; la Durance, largement saignée à ses deux flancs, répand sur nos plaines un limon, ou plutôt un sable schisteux, qui ameublit et féconde nos terres argileuses et calcaires, tandis que ses eaux couvrent le paysage d'une luxuriante végétation. Le Mistral enfin, que nous maudissons quelquefois dans les moments de sa colère, assainit notre climat, et tempère de son souffle vivifiant les ardeurs de notre soleil : si bien que, pour rester dans le vrai, nous pouvons dire de lui ce qu'un poëte disait de Richelieu :

Il nous fait trop de bien pour en dire du mal,
Il nous fait trop de mal pour en dire du bien.

Il est un autre fléau que l'ancien proverbe n'a pas signalé, dont les ravages étaient peut-être moindres autrefois, mais qui fait aujourd'hui plus de mal que n'en firent jadis les trois autres réunis, fléau qui vient périodiquement, tous les deux ans, enlever à la Provence une valeur approximative de cinq millions d'une récolte précieuse, et que nous subissons avec une résignation mêlée de colère, sans nous enquérir des moyens de nous en préserver. Ce fléau est une petite mouche, ennemi ridicule et chétif, véritable moucheron de la fable, contre lequel nous n'avons employé jusqu'à présent que les rugissements impuissants du lion.

Notre intention, en écrivant ces pages, est de prouver qu'il serait facile, sinon de faire complètement disparaître cet insecte, du moins d'en atténuer considérablement les ravages. Le remède que nous venons proposer fera probablement l'effet d'un paradoxe, car notre intention est d'établir que la mouche qui dévore nos olives ne peut être détruite que par le moyen de la diplomatie. On peut rire d'abord, mais qu'on nous lise, et peut-être le paradoxe deviendra-t-il une vérité tellement évidente, qu'elle semblera démontrée d'une manière aussi certaine qu'un théorème d'algèbre ou de géométrie.

Nous nous aiderons, pour cette démonstration, non seulement de notre expérience et de nos observations personnelles, mais aussi d'excellentes notes manuscrites qui nous ont été données par M. Joseph Castillon, de Salon, homme de sens et d'esprit, et qui joint à une longue pratique de l'agriculture l'intelligence des affaires, appliquée surtout à la production et au commerce des huiles.

Nous avions depuis longtemps l'intention de publier ces pages. Une observation, décisive pour la vérité de notre système, faite à l'occasion de la récolte de 1854, nous avait même décidé à ne plus différer, lorsque des occupations nombreuses et d'autres publications importantes nous détournèrent de notre dessein.

Quelle n'a pas été notre surprise, nous pourrions dire notre satisfaction, quand nous avons reçu de notre collègue M. Charles de Ribbe, la communication d'une brochure, publiée à Turin en 1843, dans laquelle nos idées sur la larve qui dévore les olives étaient exposées avec beaucoup de clarté et de logique! Ce mémoire est extrait du *Répertoire d'agriculture et de sciences économiques et industrielles de Turin*. L'auteur, M. Louis Boubaudi, l'a traduit en italien pour cet estimable recueil; il l'avait publié la même année, en français, dans un ouvrage important dont il est l'auteur, et qui est intitulé, *Nice et ses environs; bassin de Nice, aspect et hauteur des montagnes; sources, ruisseaux; géographie et histoire; météorologie; productions territoriales, plantes et animaux*; etc., Turin, 1843.

Nous emprunterons au mémoire de M. Louis Boubaudi qui s'est lui-même aidé des ouvrages de nos agronomes provençaux, une grande partie de ce qui concerne la physiologie de la mouche de l'olivier. C'est dans nos propres observations, et dans les notes manuscrites de M. Joseph Castillon, que nous trouverons la réponse à cette singulière question que personne ne s'est encore faite: Pourquoi la mouche, depuis 1828 seulement, vient-elle périodiquement, de deux en deux ans, détruire la récolte de nos olives, si bien que les époques de son apparition et

de ses ravages correspondent exactement aux années qui se terminent par un chiffre pair? La réponse à cette question nous indiquera les moyens de nous préserver de nouveaux malheurs. La cause du mal une fois connue, il est facile d'en trouver le remède.

Notre travail se divisera naturellement en trois parties. Dans la première nous ferons la description de la mouche; dans la seconde nous raconterons ses pérégrinations et ses ravages; dans la troisième, nous exposerons les moyens propres à nous délivrer de cet insecte nuisible.

I.

Physiologie de la Mouche.

Le ver ou la larve qui ronge les olives est appelé *ciron* dans nos anciens agronomes provençaux. Parvenu à l'état parfait d'insecte, il forme une mouche que les entomologistes ont désignée sous les noms divers de *musca oleæ*, *cinips oleæ*, *stomoxus keïroni*. Sans discuter la convenance de ces différentes appellations, nous adopterons le nom de *dacus oleæ*, qui a pour lui l'autorité du savant Boyer de Fonscolombe, de son vivant membre de notre académie, et

auteur du Traité d'entomologie élémentaire de la collection Roret.

La mouche de l'olivier est un peu plus petite et moins brune que la mouche ordinaire. Sa tête est jaunâtre, avec des points noirs au dessous. Elle porte deux antennes à palette, ayant chacune à leur base un petit poil à peine visible, un peu plus long que les antennes, et qui s'élèvent en s'écartant l'un de l'autre, comme les cornes d'une chèvre. Ses yeux sont d'un vert azur changeant, placés latéralement, comme dans tous les individus de cette grande tribu d'insectes. La trompe est jaune, fendue à l'extrémité, le corcelet brun, marqué au dessous par des lignes ou bandes longitudinales noirâtres. Les ailes sont au nombre de deux, se croisant en partie sur le corps, comme celles des mouches communes. Les jambes sont jaunâtres, avec six articulations. Le corps, jaunâtre au dessous, est brun foncé au dessus, avec des lignes jaunâtres transversales. Le ventre et le corcelet sont couverts de poils extrêmement fins, visibles seulement au microscope. Les femelles ont le corps et l'abdomen terminés par une pointe noire, en forme d'étui, d'où sort par la pression un dard très fin et très aigu. Les mâles diffèrent peu des femelles pour la forme, le port et la couleur; mais leur abdomen est plus arrondi, et ils sont privés d'étui et de dard.

La femelle perce l'olive avec le dard qu'elle allonge ou retire à volonté. Elle dépose d'ordinaire un seul œuf sur cette piqûre, dont l'orifice ne tarde pas à se fermer, quoiqu'il reste des cicatrices qui font reconnaître les olives piquées. La larve qui éclot de l'œuf est blanche, molle, de forme conique; la peau est si fine et si transparente qu'on peut distinguer les mouvements et la couleur d'une partie des viscères. On y compte dix anneaux; on n'y voit point d'yeux. Cette larve n'a point de jambes, mais elle se traîne facilement sur une surface unie. Quand elle a acquis tout son développement, elle a une longueur d'un demi centimètre.

Ces annélides rongent la poulpe de l'olive au moyen de deux crochets noirâtres qu'ils portent à la tête; celle-ci est un peu plus petite que le corps, et se meut dans tous les sens. Ils tracent dans le fruit une galerie, très peu apparente au dehors quand l'olive est mûre, très visible au contraire quand elle est verte et peu charnue.

Quand vient l'époque de la métamorphose, quand la larve veut d'abord passer à l'état de chrysalide, d'où sortira plus tard l'animal parfait c'est-à-dire la mouche, la larve ronge la poulpe du fruit jusqu'à la peau et la perce. Alors l'animal se contracte et se réduit à quatre millimètres. Sa peau se durcit, devient opaque

et forme une coque ovoïde, inerte, de couleur jaunâtre, qui passe ensuite au blanc, vers le moment où la mouche, déjà formée dans la coque, fait sauter avec sa tête une petite calotte pour pouvoir sortir. Cet insecte naît de la même grandeur que la mouche qui lui donna la vie. A peine a-t-il développé et étendu ses ailes transparentes, qu'il prend son vol au soleil.

Ces métamorphoses se succèdent dans l'olive même, quand elle est attachée à l'arbre. On trouve dans la galerie creusée par la larve, la dépouille de la mouche, c'est-à-dire la coque d'où est sorti l'insecte ailé. Quelquefois, lorsque la récolte n'a pas été très abondante, on trouve jusqu'à trois ou quatre dépouilles dans la même olive.

Si l'olive tombe, ce qui arrive presque toujours quand elle est rongée du ver, ces annélides, quelques heures avant de passer à l'état de chrysalide, abandonnent le fruit pour aller à la recherche d'un refuge dans la terre, où ils opèrent leur première métamorphose. Ils y restent dans cet état un temps plus ou moins long, suivant le degré de température de l'air ambiant. Mais si l'olive tombe lorsqu'elle est encore verte, peu charnue et coriace, la larve meurt, à moins qu'elle ne soit déjà en état de se changer en chrysalide. Si au contraire le fruit est percé par la mouche quand il est mûr, le ver

continue à s'en nourrir et à prendre tout son développement, même lorsqu'au moment où l'olive se détache de l'arbre, l'œuf qui la renferme n'est pas encore éclos. Ainsi le ver n'abandonne l'olive tombée de l'arbre que lorsqu'il veut passer à l'état de chrysalide ou de coque. Il sécrète alors une liqueur visqueuse, au moyen de laquelle il se fixe contre les corps avec lesquels il se trouve en contact. On remarque toujours une grande quantité de vers et de chrysalides attachés au sol et contre les parois des murs où sont amoncelées les olives piquées.

A partir de juillet et d'août, époque où l'huile commence à se montrer dans le péricarpe du fruit, jusqu'en novembre et décembre, l'insecte peut accomplir ses métamorphoses trois ou quatre fois, et quelquefois même plus souvent. Le temps qui lui est nécessaire pour passer de l'état d'œuf à celui de mouche, est d'ailleurs subordonné à l'air atmosphérique, et surtout au degré de chaleur auquel il est exposé. Si le thermomètre se maintient au dessus de dix-huit degrés, quinze jours suffisent. Si au contraire la température reste stationnaire entre dix et quinze degrés, la chrysalide a besoin de vingt et plus, quelquefois de trente jours pour se changer en mouche. Enfin, au-dessous de dix degrés, les larves cachées dans la terre, et les larves nouvelles déposées dans l'olive restent

comme endormies ; elles n'opèrent leur métamorphose qu'au retour du printemps, et lorsque le thermomètre marque une température constante au-dessus de dix degrés.

La mouche commence toujours son funeste travail dans les sites les plus abrités, les plus chauds, vers les parties de l'arbre les plus exposées au soleil, et particulièrement sur les oliviers qui ont des olives en petit nombre et avancées dans leur màturité. Au contraire, les oliviers chargés de fruit, et d'une végétation vigoureuse, ce qui retarde toujours la màturité des olives, sont en général les derniers à être attaqués par la mouche.

On remarque de plus que les olives piquées mûrissent plus vîte que les olives saines ; il suffit, on le sait, de piquer un fruit avec une aiguille, pour en hâter la màturité. Les figues, les pommes, les poires, piquées par un insecte, mûrissent avant l'heure. Nous devons reconnaître dans ce fait la tendre sollicitude de la nature, qui a voulu presser la màturité des fruits verts, pour procurer plus tôt aux larves la nourriture qui leur est nécessaire.

Au moyen du microscope, on a pu étudier la femelle dans son état prolifique, et constater que son abdomen contient un amas d'œufs d'une extrême petitesse. Nous inclinons à croire qu'une

seule mouche peut en peu de temps piquer des centaines d'olives ; car aussitôt qu'elle a introduit un œuf au moyen de son dard, elle s'envole, et va piquer d'autres fruits voisins, continuant ainsi sans relâche l'œuvre de la destruction.

Il n'est donc pas étonnant de voir cette mouche se multiplier à l'infini, lorsque l'état de l'atmosphère le permet. Vers la fin de septembre surtout, lorsque les premiers froids ne sont pas encore arrivés, cet insecte devient pour nos contrées une véritable plaie d'Égypte. Dans les mois de juillet, août et septembre, il n'a pu encore se reproduire que deux fois. La seconde génération sans doute est infiniment plus nombreuse que la première, mais on trouve encore quelques fruits intacts sur les arbres. Les pluies fortes et longues que nous avons quelquefois à l'époque des équinoxes, ou bien trois ou quatre jours d'un mistral violent, peuvent détruire une grande quantité de mouches, repousser les autres vers le sud-est et les noyer dans la mer. Nous avons même vu, en 1856, le mal s'arrêter tout à coup à la suite d'un abaissement subit de la température, qui endormit et fit mourir les mouches en peu de jours. Les larves sont moins sensibles au froid ; elles peuvent même résister à une température de zéro glace ; mais elles deviennent alors inertes et incapables d'opérer leurs diverses métamorphoses.

Au contraire, lorsque l'état de l'atmosphère permet à la mouche de se reproduire et de voyager sans obstacle, lorsque les mois de septembre et d'octobre ne sont qu'une continuation de l'été, comme cela arrive très souvent, il est bien difficile de trouver dans les années où la larve du *dacus oleæ* exerce ses ravages, un seul olivier dans nos vergers, une seule olive sur nos arbres, qui ne devienne la pâture de cet insecte malfaisant. Il y a même quelquefois, dans une seule olive, trois, quatre et jusqu'à cinq de ces mineurs invisibles, qui creusent de longues et sinueuses galeries, déchirent les tissus cellulaires qui composent la poulpe de ce fruit précieux, et détruisent ainsi la récolte au moment où elle va être faite. Le propriétaire et le fermier s'empressent alors de cueillir les olives mûres ou non mûres, peu leur importe. Ils se hâtent de disputer aux vers la proie que ceux-ci dévorent avec une effrayante rapidité, et ils s'estiment très heureux de pouvoir, au prix d'un travail forcé, sauver une petite quantité d'huile rougeâtre, épaisse, nauséabonde, que le commerce a beaucoup de peine à accepter sous le nom et au prix des huiles lampantes. Là se trouvent en suspension les débris putrides de l'olive fouillée dans tous les sens et presque pourrie, et les matières animales provenant des larves et des chrysalides qui n'ont pas eu le temps ou la

faculté de sortir du fruit, et qui ont été broyées par la meule.

Tel est le fléau qu'il s'agit de combattre, non par des moyens individuels toujours coûteux dans l'application et ordinairement impuissants, mais par une mesure générale convenue simultanément entre les deux gouvernements de France et de Sardaigne, dans l'intérêt des deux pays. Nous connaissons maintenant la fatale mouche; il nous reste à parler de ses voyages, et à donner la raison de son apparition périodique et biennale en Provence, depuis 1828. L'étude de cette seconde question nous indiquera l'unique moyen de suspendre et même de faire complètement cesser ses ravages.

II.

Pérégrinations et ravages de la Mouche.

Pendant le rigoureux hiver de l'année 1819, des gelées fortes et persistantes firent mourir presque tous les oliviers de la Provence et une très grande partie de ceux de la rivière de Gênes et du reste de l'Italie. Il fallut, pour repeupler nos vergers, recourir au remède énergique dont l'expérience a toujours constaté l'efficacité, et qui consiste à couper le pied de l'arbre quelques centimètres au-dessous du niveau du sol. A la

suite de cette opération, que j'appellerais volontiers césarienne, puisqu'elle sacrifie l'arbre lui-même pour assurer la vie des rejetons que la racine produit en abondance, les récoltes furent nulles ou insignifiantes pendant six ou sept ans. Ce ne fut qu'en 1827, que ces rejetons, devenus adultes, se mirent presque tous simultanément en production. La récolte fut si abondante que les bonnes huiles en Provence ne se vendaient qu'un franc le kilogramme, ce qu'on n'a plus vu depuis lors, et ce qu'on ne verra sans doute plus, même en tenant compte, dans la comparaison des prix, de la dépréciation toujours croissante de l'argent et du renchérissement des denrées. Cette récolte merveilleuse prolongea la cueillette au-delà du terme ordinaire. Faute de bras pour ramasser les olives, faute d'usines pour les détriter, les fruits de 1827 étaient encore sur les arbres au mois de juillet 1828, et les olives de la nouvelle année se trouvèrent pendant quelque temps placées à côté des olives noires et flétries de l'année précédente.

Les arbres, épuisés par cet effort vigoureux, durent être, presque partout, taillés d'une manière énergique; et c'est à partir de cette époque de fécondité excessive que l'Italie prit l'habitude fatale de tailler tous les oliviers la même année. Au lieu d'un aménagement rationel, qui consiste à partager les vergers en deux parties, pour n'en

tailler chaque année que la moitié, et pour assurer une balance constante de récoltes à peu près égales, nos voisins, cédant aux nécessités présentes sans se préoccuper des intérêts de l'avenir, continuèrent à tailler tous leurs oliviers la même année, et rendirent ainsi périodique la succession biennale des grandes et des petites récoltes.

Mais quel ne fut pas l'effroi de nos propriétaires et de nos cultivateurs, quand ils virent, en 1828, la mouche envahir les vergers de la Provence, se répandre partout en légions innombrables, et détruire complètement la récolte! Cet insecte n'était pas nouveau sans doute; il était connu des anciens; Olivier de Serres en parle dans son *Théâtre d'agriculture*, et les agronomes provençaux des derniers siècles l'ont décrit avec une exactitude remarquable. Mais tandis qu'ils ne lui donnent que le troisième ou le quatrième rang dans l'échelle des animaux nuisibles à l'olivier, nous constatons avec douleur que le *dacus* à lui seul fait plus de ravages que les fourmis, les araignées, les trois chenilles adonide, mineuse et arpenteuse, et tous les autres ennemis qui attaquent l'arbre dans ses racines, dans son tronc, dans ses branches, dans son feuillage et dans son fruit.

C'était donc un fléau connu déjà, mais tout à fait nouveau par l'intensité du mal, qui était

venu, dans cette fatale année 1828, attaquer ces arbres précieux, dont un auteur italien a dit avec raison qu'ils sont des mines d'or que Dieu a placées dans certains pays sur la surface de la terre. On put croire un moment que le mal n'était qu'accidentel, et qu'il fallait l'attribuer à l'épuisement de l'arbre, souffrant de la production excessive de l'année précédente. La récolte de 1829, respectée par la terrible mouche, augmenta la confiance, et nous commencions à respirer, lorsqu'en 1830, le fléau éclata de nouveau avec non moins d'intensité qu'en 1828, et à partir de cette époque, il est devenu périodique. Les années qui se terminent par un chiffre pair ont reçu le nom lugubre d'année du ver. Chacun prévoit le mal à l'avance, et dans les ménages bien réglés, on ne manque pas de faire pour deux ans une bonne provision de l'huile récoltée pendant les années impaires.

Une observation constante, pendant une période de trente-deux ans, a permis d'établir comme un fait certain que les années impaires sont des années de grande récolte, en Corse, dans la rivière de Gênes et dans tout le reste de l'Italie; et que les années paires sont au contraire pour nous des années qui ne nous donnent que l'espérance des fleurs sans nous apporter le produit rémunérateur des fruits. La mouche, jadis presque inoffensive, vient régulièrement,

à heure fixe, prélever dans nos vergers les trois cinquièmes de notre récolte. Il n'est pas besoin de s'appeler Chalcas ou Nostradamus pour prédire d'une manière certaine que nous aurons cette année-ci, en 1860, à payer le terrible tribut. Cependant, les fortes gelées de la fin de décembre 1859, ayant gelé les olives sur les arbres, la cueillette se fera un peu plus vîte, et le mal, pour nous, sera probablement moindre qu'en 1858.

Si donc il est démontré que le ver n'a commencé à exercer ses ravages dans des proportions effrayantes qu'en 1828, à la suite de la grande récolte de 1827; que les oliviers sont presque toujours taillés en Italie dans les années paires, et que cette habitude nuisible ne date que de l'année 1828, pour les raisons exposées ci-dessus; que nous avons régulièrement le ver dans les années qui suivent les années de production chez nos voisins d'au-delà des Alpes : si d'un autre côté il est bien établi, par l'observation des entomologues et des agronomes les plus distingués, que la mouche hiverne à l'état d'œuf ou de chrysalide dans les olives qui restent pendantes sur les arbres jusqu'au moment où le retour de la belle saison fait monter le thermomètre à une température constante de quinze à vingt degrés, ne nous sera-t-il pas permis d'en tirer cette induction, qu'il faut chercher la cause de l'intensité

et de la périodicité du fléau dans les retardements que, pour des causes diverses, la cueillette des olives éprouve dans l'arrondissement de Grasse, en Italie et en Corse ?

Mais nous avons à donner des preuves encore plus positives, et qui éclaireront d'un jour nouveau cette question si intéressante pour notre pays. Ces preuves abondent, et nous n'avons, pour ainsi dire, que l'embarras du choix.

S'il est un adage certain, c'est que l'exception confirme la règle, en faisant ressortir et en mettant en saillie la connexion de la cause et de l'effet. Or, dans la période des années paires qui se sont écoulées depuis 1828, il en est une, c'est l'année 1854, pendant laquelle les olives restèrent intactes, les mouches ne s'étant montrées qu'en petit nombre, et ayant été, pour ainsi dire, inoffensives. Quelle était la cause de cette heureuse exception, qui nous consola un peu au milieu du deuil causé par un fléau bien autrement redoutable, le choléra? Cette cause, on peut déjà la pressentir d'après ce que nous avons exposé jusqu'ici. La récolte de 1853 avait été presque nulle dans tous les pays de production de l'Italie. Cette récolte a eté chez nos voisins, dans la période trentenaire à laquelle se réfèrent nos observations, la plus petite des grandes récoltes. Les olives étaient entièrement cueillies et détritées au commencement de mars.

Aussi en février 1854, M. Castillon, qui nous a fourni sur la matière que nous traitons des renseignements précieux, recommandait à ses émondeurs de couper très peu de bois à ses oliviers, afin de profiter de cette récolte exceptionnelle. Bien plus, dès les premiers mois de l'année, il écrivait au Président de la société d'agriculture du département des Bouches-du-Rhône, une lettre, qui doit être aux archives de cette société, et dans laquelle il annonçait que les olives n'auraient pas le ver. M. Castillon n'a aucune prétention au nom de prophète; mais son esprit logique tirait cette conclusion toute simple que pour cette année la cause n'existant pas, l'effet devait également disparaître. En effet, l'évènement vint justifier la prédiction.

La mouche nous arrive donc de l'Italie; le foyer d'infection pour les oliviers de la Provence se trouve dans la rivière de Gênes, et un peu aussi, nous devons le reconnaître, dans l'arrondissement de Grasse, où la cueillette des olives se fait tard et avec une déplorable lenteur. Des observations multipliées nous ont permis de suivre pas à pas les pérégrinations et les étapes de l'insecte voyageur. Nous allons entrer dans quelques détails, qui ne manquent pas d'intérêt, et qui viennent à l'appui de notre thèse. Nous allons dire comment les choses vont se passer cette année-ci, car en présentant le tableau de

l'avenir, nous ferons également connaître l'histoire du passé.

L'année 1859 a été pour l'Italie l'année de la grande récolte. Les olives sont encore maintenant, au milieu du mois de janvier, pendantes sur les arbres, dans la proportion des trois quarts au moins. La cueillette se fait lentement, non seulement parce que les propriétaires sont dans la fausse idée que la quantité de l'huile augmente à la suite des pluies qui tombent avant ou pendant l'équinoxe de mars, mais aussi parce que les usines manquent, et qu'il est de règle, en Italie, qu'on ne doit cueillir les olives qu'après avoir pris jour au moulin pour les détriter. Les nouvelles que nous avons reçues d'Italie nous permettent d'affirmer que la récolte ne sera terminée que vers le milieu du mois de juin. Les œufs déposés dans les olives pendantes et les chrysalides qui attendent le retour de la belle saison, seront parvenus à l'état d'insecte parfait au commencement du mois de mai. Tant que les mouches trouveront dans le pays même assez d'olives mûres pour y déposer leurs œufs, et travailler, selon la loi de la nature, à continuer leur espèce, elles ne se déplaceront pas, car pour l'insecte comme pour l'homme, *ubi bene ibi patria*. Mais lorsque les olives commenceront à devenir rares, et que la gaule dont on se sert pour les faire tomber de l'arbre aura compromis

l'avenir de la récolte prochaine, en détachant, avec les fruits anciens, les pousses nouvelles et les grappes des fleurs, alors, obéissant à un instinct naturel de conservation, la mouche prendra son essor vers un pays qui lui offrira, dans des olives vertes encore, mais déjà formées, une pâture suffisante pour sa jeune famille. Si le temps est calme et beau, la mouche voyagera lentement. Parcourant les étapes d'Antibes, de Cannes, de Fréjus, de Toulon et d'Aix, elle arrive en dernier lieu à Salon, Mouriès et Maussane, après quoi elle n'a plus qu'à franchir le Rhône pour pénétrer dans le Languedoc. Trois semaines à peu près lui suffisent pour aller du Var au Rhône.

Lorsque pendant les mois de mai et de juin, le vent du sud-est souffle avec violence, des légions entières de mouches, portées sur ses ailes puissantes, arrivent non plus en quelques jours, mais en quelques heures, et la destruction de nos récoltes est d'autant plus rapide, que la température, sous l'influence de ce vent brûlant, est plus favorable à l'éclosion des œufs, et abrège considérablement le temps que l'insecte met à accomplir ses diverses métamorphoses. Il arrive aussi quelquefois que la mouche apparaît simultanément aux Martigues et à Antibes. Nous avons voulu rechercher la cause de ce fait singulier, qui semble tout d'abord en contradiction avec

ce que nous venons de dire. Nous nous sommes assuré, par des renseignements fournis par des témoins oculaires, qu'au moment de la dispersion des mouches dans la rivière de Gênes, un assez grand nombre va se placer sur les cordages et sur le pont des petits bateaux qui font un service de cabotage entre les côtes d'Italie et le port de Bouc. La mouche, ainsi que nous le dirons plus tard, ne se nourrit pas de l'olive une fois qu'elle est parvenue à l'état d'insecte parfait. Elle recherche alors, comme tous ses congénères, les matières gluantes et sucrées, et si elle s'embarque, c'est qu'elle est attirée par le goudron des cordages et du bordage, et souvent aussi par les marchandises arrimées sur le pont, ou placées en vrague à fond de cale. Quand le bateau est arrivé au port, la mouche débarque, et elle choisit aussitôt les olives les plus avancées et les endroits les plus abrités contre le vent, pour y établir de nouvelles et actives colonies.

Il est si vrai que le *dacus oleæ* est un insecte voyageur, et non indigène comme celui qui attaque les cerises par exemple, que dans les lieux où la nature du sol arrête ses pérégrinations par des obstacles qu'elle ne peut franchir, les olives restent saines, même dans les années du ver. Les vergers placés au nord du mont Ventoux sont rarement visités par la mouche. Bien plus, les rares oasis placées dans la Crau sont à l'abri

de ses ravages. Cet insecte, faible et frileux, n'aime pas à séjourner dans un pays où la bise et le mistral règnent presque toujours ; il craint aussi de s'aventurer dans cette plaine grisâtre de la Crau, si justement appelée par les anciens *Campi Lapidei*. Remarquons d'ailleurs que la mouche de l'olivier ne s'éloigne pas de plus de vingt-cinq lieues des côtes de la mer.

Sans doute les mouches qui dévastent nos vergers ne viennent pas toutes d'Italie. Quelques larves vont se cacher dans la terre au moment où l'on cueille les olives, et si elles trouvent une position commode, elles s'enveloppent de leur vêtement soyeux, pour attendre le jour où elles pourront déployer au grand soleil leurs ailes diaprées. Mais le nombre en est très petit, et le dommage qu'elles causent ne devient appréciable que lorsque des chaleurs exceptionnelles, le manque de pluie et le silence du vent concourent pour augmenter leur ardeur prolifique et pour rendre plus court le temps des métamorphoses successives de l'insecte. Il n'est pas rare de voir quelques mouches sur les oliviers dans les années impaires ; mais le fléau est, pour ainsi dire, sporadique. Un jour de mistral, une forte averse suffisent pour l'arrêter. C'est ce qui est arrivé l'année dernière. Les premiers jours d'octobre ont amené de fortes chaleurs et quelques mouches. On se disait avec effroi : Le ver est à l'olive. Mais un

abaissement subit de température a fait disparaître nos craintes, et la récolte de la bonne année, de l'année impaire, nous est arrivée intacte.

Nous croyons avoir démontré d'une manière suffisante que les mouches provenant des œufs et des chrysalides qui ont hiverné en Provence, ne sont pas assez nombreuses pour causer à nos vergers un dommage notable, et que c'est en Italie seulement que le funeste insecte trouve ses quartiers d'hiver et toutes les conditions favorables à la multiplication rapide de son espèce. Nous avons dit à quelle époque et sous quelles conditions il envahit notre province, aussi terrible dans ses ravages que les bandes de lansquenets qui marchaient à la suite de Charles-Quint. Il nous reste maintenant à indiquer le seul moyen que nous croyons efficace pour arrêter le mal et prévenir de nouveaux malheurs.

III.

Moyens de se délivrer de la Mouche de l'olivier.

Il est certain que si dans les pays de production qui avoisinent la Provence, les olives étaient partout, comme chez nous, entièrement cueillies

et détritées au commencement ou du moins à la fin de mars, les mouches qui désolent nos vergers seraient détruites dans leur germe, ou écrasées dans leur état de chrysalide. Cette population effrayante, que les premières chaleurs appellent à la vie et à la lumière, se réduirait immédiatement à quelques rares individus auxquels les olives oubliées sur les arbres ou une obscure retraite au sein de la terre aurait fourni un asile contre le massacre général de la meule. Cet insecte ne serait pas alors plus nuisible que les autres parasites de l'olivier, et la récolte de ce fruit précieux rentrerait dans ses anciennes conditions.

Le véritable intérêt des particuliers devrait suffire pour conseiller et amener cette réforme. Des agronomes éclairés ont vu la cause du mal et découvert le seul remède à employer. Mais ici, comme partout, les efforts individuels sont impuissants, et ce n'est que par une mesure d'ensemble qu'on peut agir d'une manière efficace. Une loi décrétée simultanément en France et en Sardaigne, devrait régler et diriger les volontés éparses, et fixer le commencement du mois d'avril pour la clôture de la récolte des olives. Certes, nous n'aimons pas à voir le gouvernement intervenir en tout et tout réglementer. Mais en matière de police rurale, et quand il s'agit d'un si grave intérêt, la loi doit protéger le bon vouloir des uns, stimuler la paresse des autres et travailler pour l'avantage

commun, sans écouter les réclamations de la routine. C'est en vertu de ce principe qu'ont été établis les lois et règlements relatifs à l'échenillage, et aux mesures sanitaires à prendre en temps d'épizootie.

Le moment serait opportun pour obtenir le concours de la Sardaigne. Unis par la politique et par la gloire, les deux peuples n'auraient aucune peine à suivre en commun les conseils de la prudence, pour repousser au-delà des frontières et anéantir même l'ennemi de l'olivier. La convention internationale à intervenir ne serait pas plus vexatoire que les bans des vendanges qui se publient chaque année dans certains pays, et les avantages en seraient beaucoup plus considérables.

Le premier de tous serait de rétablir l'usage ancien, malheureusement abandonné depuis 1828, qui consistait à ne tailler chaque année que la moitié des oliviers. La nécessité de terminer la cueillette avant le mois d'avril forcerait les propriétaires à répartir en deux années les travaux qu'ils font maintenant en une seule. Dès lors, ces travaux se feraient dans de meilleures conditions ; les récoltes seraient à peu près toujours égales, et le prix des huiles ne serait plus sujet à ces brusques variations si favorables aux jeux de bourse. L'émondage des arbres produi-

rait chaque année la même quantité de pâture, et permettrait d'élever chaque année le même nombre de chèvres ou de bêtes à laine. Les engrais et surtout les tourteaux qui rendent l'olivier si vigoureux et si fécond, ne se vendraient pas à des prix exorbitants l'année de la taille des arbres, qui est aussi celle où on les fume. On ne verrait plus enfin le salaire des ouvriers s'élever, dans les années de grande presse, à un taux qui n'est plus en proportion avec les revenus du sol, et quelquefois les bras manquer d'une manière absolue pour les travaux les plus nécessaires.

Les Italiens trouveraient dans ce système un avantage particulier. La récolte de la grande année se fait chez eux d'une manière funeste pour l'année suivante. Ils frappent les branches de l'arbre avec un roseau pour en détacher les olives. Mais dans les mois de mai et de juin, les fruits de l'année précédente se trouvent encore sur les arbres en même temps que les fleurs et les jeunes olives de la récolte nouvelle. Le roseau, moins intelligent que la main, frappe en aveugle, secoue les fleurs au moment où elles vont se nouer, et meurtrit les drupes encore tendres et sensibles. Les branches elles-mêmes souffrent beaucoup de ses blessures violentes. L'arbre devient triste, et semble ne conserver quelques olives que dans l'intérêt de la mouche, qui s'y jette avec avidité et les dévore d'une ma-

nière si complète, qu'on néglige quelquefois de les cueillir.

Tous ces désordres cesseraient si, au lieu de viser à une récolte biennale excessive, nos voisins, par une culture plus intelligente, régularisaient la production et divisaient le travail en deux années, au lieu de le reporter tout entier sur une seule. Le produit serait certainement plus grand, par cela seul, qu'en ne faisant plus ce qu'on appelle aujourd'hui la grande récolte, on ne détruirait pas dans son germe la récolte suivante. L'usage de la cueillette à la main s'introduirait peu à peu, du moins pour les branches basses, et pour celles qu'on peut atteindre au moyen du chevalet ; la gaule fatale bornerait ses ravages aux branches les plus élevées. C'est à ce mode de cueillette que l'huile d'Aix, c'est-à-dire l'huile récoltée dans tout le département des Bouches-du-Rhône, doit sa saveur et sa bonne renommée. L'olive cueillie et triée à la main arrive flétrie, il est vrai, mais saine et entière sous la meule, tandis que l'olive gaulée n'y arrive que meurtrie et gâtée dans la partie qui a reçu le coup ou la blessure.

Le système vicieux que nous reprochons à nos voisins commence malheureusement à s'introduire parmi nous. La périodicité du fléau a déterminé la plupart de nos propriétaires à reporter toute la production sur l'année impaire, et à faire

sauter, comme on le dit, l'année du ver. Les inconvénients dont on se plaint en Italie existent en Provence. Une année sur deux les bras manquent pour dépouiller l'olivier de son fruit; les usines sont insuffisantes pour la fabrication de l'huile; les olives séjournent trop longtemps au moulin, et, faute d'être détritées à temps, elles donnent un produit moins parfait. L'antique renommée de nos huiles commence à décliner, et sous le prétexte de leur enlever le goût du fruit qui n'est pas en faveur dans le Nord, on leur fait perdre leurs qualités les plus essentielles.

Voilà les tristes résultats auxquels nous sommes arrivés pour avoir abandonné la bonne et sage pratique de nos pères. Un simple accident, la mortalité des oliviers, en 1819, a créé le mal; une fausse prévoyance, la crainte du ver, l'a maintenu et développé; la routine le rendra peut-être définitif. Nous appelons donc de tous nos vœux l'appui de la législation, et le concert des deux gouvernements de France et de Sardaigne pour appliquer le remède, quand il en est temps encore, et pour faire dominer l'intérêt général sur les volontés aveugles et les habitudes mauvaises des particuliers. Chez nous, les propriétaires qui négligent d'écheniller les pruniers ou les pins, sont passibles d'une amende, parce qu'il n'est pas juste que tous souffrent du mauvais vouloir ou de la négligence d'un seul. Pourquoi ne pas

appliquer à des pays limitrophes ces principes de sage police qu'on applique à des héritages voisins, surtout quand les deux peuples y ont un intérêt pressant et commun.

La mesure que nous sollicitons de la sagesse des deux gouvernements sera d'ailleurs d'une application facile. Dans tout le département des Bouches-du-Rhône et dans une grande partie de celui du Var, la récolte, même dans les meilleures années, est terminée au commencement de janvier. Nous demandons à nos voisins de ne pas la prolonger au-delà du mois de mars. En échange d'un peu de bonne volonté, nous leur promettons notre vive reconnaissance et des bénéfices considérables dans un avenir prochain, et pour ainsi dire présent. D'ailleurs, une sage culture de l'olivier intéresse l'économie rurale en général. En agronomie comme en politique, toutes les parties sont solidaires ; un rouage vicieux arrête ou du moins fait varier le jeu régulier de la machine.

On pourrait ici nous faire une objection. En précipitant la cueillette des olives, il pourrait se faire que le nombre des usines devînt insuffisant pour les détriter, et il n'est guère probable qu'il s'en établisse de nouvelles. En effet, les moulins exigent des locaux spacieux et un outillage considérable. Les capitaux représentant la valeur de l'édifice, le prix et l'usure des engins produit un

intérêt médiocre, attendu que les moulins ne travaillent et ne sont ouverts qu'une petite partie de l'année. On ne peut donc pas espérer que le nombre des usines augmente dans une proportion suffisante pour la quantité d'olives à détriter. On tomberait ainsi d'un inconvénient dans un autre tout aussi grave.

Voilà l'objection ; voici la réponse. Il y aurait sans doute de la gêne dans les deux premières années, tant qu'on n'aurait pas rétabli l'équilibre entre les récoltes successives. Mais la balance une fois faite, et la taille des oliviers répartie en deux années, la quantité des olives ne s'élèverait plus à ces proportions excessives où elle arrive maintenant l'année de la grande récolte. Les moulins resteraient régulièrement ouverts trois ou quatre mois chaque année, au lieu de rester à peu près fermés pendant un an, sauf à travailler pendant six mois l'année suivante. Les revenus seraient donc absolument les mêmes, en prenant la moyenne de deux campagnes. L'huile serait mieux fabriquée, et le produit de l'année qui est stérile dans les conditions actuelles, compenserait et au-delà le déchet que subirait l'année d'abondance.

Nous pouvons espérer d'ailleurs que les machines éléotribes se perfectionneront avec le temps.

Si jamais le propriétaire parvient à détriter lui-même ses olives au moyen d'une machine

peu dispendieuse et d'une application facile, tous les embarras disparaîtront aussitôt, et nos huiles reprendront cette qualité supérieure qui la fait rechercher des gourmets. Quand le producteur pourra lui-même vendre directement ses grignons aux moulins de recense, il y trouvera un profit considérable, et son propre intérêt l'amènera sans contrainte à une culture plus rationnelle. Ces espérances exciteront l'ardeur de quelques constructeurs ingénieux, d'autant plus que le succès d'une bonne machine éléotribe serait une fortune assurée.

Nous terminerons ces considérations par la réfutation d'une erreur généralement accréditée dans nos campagnes. Quelques personnes croient que la mouche vient surtout de la putréfaction des résidus que les moulins de recense laissent entassés dans leur voisinage, avant de les convertir en mottes. Pour établir la fausseté de cette opinion, nous allons passer la parole à M. Gimon, ancien notaire, suppléant du juge de paix à Salon, qui a fait à ce sujet des expériences décisives, et qui nous a remis la note suivante. Il est impossible d'expérimenter avec plus de sagacité et plus d'intelligence que ne l'a fait l'honorable magistrat :

« C'est une opinion très accréditée chez nous, surtout parmi les cultivateurs, que les marcs d'olives des recenses, exposées à l'air et à l'hu-

midité, au moment des chaleurs, donnent naissance aux mouches qui piquent les olives. De là des rancunes contre les moulins de recense.

« J'ai expérimenté sur des grignons de 1857 et de 1858. J'ai obtenu des mouches diptères, mais plus petites et plus replètes que celles des olives. C'est une espèce toute différente sous les trois états de ver, de chrysalide et d'insecte. Le ver du grignon est plus mince. Quand on le regarde au microscope, on lui voit des appendices de pattes, que le ver de l'olive n'a pas. Il a en outre, à l'extrémité du corps, une corne saillante ou queue relevée. La coque est plus pointue et plus allongée que celle de la chrysalide de l'olive. La mouche est plus ramassée et moins svelte que le *dacus oleæ;* elle est plus rousse, et a les anneaux du ventre rayés alternativement les uns de jaune, les autres de noir. Ses ailes sont comparativement plus longues, et lorsqu'elle est en repos ou qu'elle marche, elle les tient allongées sur son corps, qu'elles dépassent à peu près d'un tiers, tandis que la mouche de l'olive tient ses ailes presque toujours en agitation. En un mot, la mouche du grignon, quoique un peu plus grosse que la mouche du marc de raisin, peut être considérée comme la même que cette dernière, tant elles ont de ressemblance entr'elles.

« Au mois d'août dernier (1859), j'ai fait nai-

tre plus de cent mouches de grignons dans un garde-manger, où j'avais placé un vase plein de marc en fermentation, au milieu duquel pullulaient des vers, ainsi que des chrysalides, dont la plus grande partie était adhérente aux parois du vase, au-dessus de la bourbe des grignons. J'ai eu la patience d'introduire dans le garde-manger, et d'y renouveler, de douze en douze jours, des rameaux chargés d'olives saines, et dont les tiges trempaient dans un pot rempli d'eau fraîche. J'ai continué l'expérience depuis la mi-août jusqu'à la fin de septembre. J'ai remarqué que ces mouches ne piquaient pas les olives, et qu'elles s'arrêtaient de préférence sur des figues et des grains de raisin que j'avais jetés dans le garde-manger. Deux olives seulement se sont trouvées véreuses; mais elles devaient être déjà piquées, lorsque j'avais introduit dans le garde-manger le rameau qui les portait; car les vers qu'elles renfermaient étaient de même forme que ceux des olives des champs, et tout à fait différents des vers des grignons.

« D'après ces expériences, je pense que la décomposition des grignons ne produit pas le ver de l'olive. Au reste les écrits des vieux auteurs nous prouvent qu'il y a déjà plus de cent ans que le ver de l'olive excite les alarmes des cultivateurs, et cependant les moulins de recense n'existaient pas encore.

« Je ne crois pas qu'il soit possible d'empêcher le ver de ronger l'olive, une fois que la mouche l'a introduit dans le fruit. Mais il ne serait pas impossible d'empêcher les mouches, du moins en grande partie, de piquer les olives, en les attirant vers un aliment de prédilection, auquel serait mêlé un toxique. En étudiant l'histoire naturelle des insectes, et la manière de vivre des mouches en général et de la mouche de l'olive en particulier, j'ai observé que les insectes, comme la plupart des animaux, lorsqu'ils sont arrivés à leur état parfait, ne se nourrissent plus des mêmes aliments qui servent à les développer, lorsqu'ils sont à l'état de larves ou d'embryons. Leurs goûts, comme leurs organes, changent du tout au tout ; ils ont même de l'aversion pour la nourriture de leur première enfance. Ainsi les mouches, qui à l'état de ver se nourrissaient de la chair des pommes et des poires âpres, ont de la répugnance pour l'aigreur et pour l'âpreté. De même l'amertume de l'olive répugne aux mouches dont les larves se nourrissent de la chair de ce fruit. Que de sagesse dans les œuvres du Créateur ! Sa providence ne veut pas que les forts dévorent la pâture des petits et des faibles. Le miel et les matières sucrées ont au contraire un attrait particulier pour toutes les mouches. Ce goût de la mouche pour les matières sucrées, et son hor-

reur pour les amères, sont tellement instinctifs, tellement dans l'ordre de la nature, qu'ils ont donné lieu au vieux proverbe : *On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du fiel.*

« C'est en considérant ces lois immuables de la nature que j'ai imaginé un procédé très simple et peu coûteux pour la destruction de la mouche qui pique les olives. Cette mouche, à l'instar des autres espèces de mouches, tirant sa subsistance des fleurs, des fruits mûrs, des matières en décomposition dont elle extrait la partie sucrée, et le miel, le sucre et la mélasse étant une nourriture déjà toute préparée, qui a la propriété de l'attirer, je propose de lui en offrir dans les vergers qu'elle fréquente, en mêlant à ce miel un toxique qui la fasse mourir.

« Voici quelques expériences que j'ai faites dans le courant d'octobre dernier (1859). J'ai retiré d'olives véreuses un certain nombre de chrysalides ; j'en ai fait trois parts, et les ai introduites dans trois verres différents, que j'ai ensuite recouverts d'une toile en canevas. En exposant mes trois verres à une température un peu chaude, j'ai fait naître, dans chacun, des mouches que j'ai traitées de la manière suivante :

Sur la toile du verre n° 1, j'ai déposé quelques gouttes de miel ;

Sur la toile du verre n° 2, j'ai exprimé le jus d'une olive ;

Et sur la toile du verre n° 3, j'ai versé deux gouttes de miel, mélangé avec du cobalt en poudre.

Chacune de ces substances n'a été mise que sur un point de la toile, au bord du verre.

Il en est résulté que les mouches du n° 1 se sont approchées du miel et en ont sucé avec avidité.

Celles du n° 2 n'ont pas touché au jus d'olive, et sont mortes de faim, le ventre desséché, six jours après leur naissance, tandis que les mouches n° 1, auxquelles je donnais du miel tous les deux jours, ont vécu depuis le vingt octobre jusqu'au vingt-cinq novembre, c'est-à-dire trente sept jours. Peut-être auraient-elles vécu plus longtemps, si je leur avais fourni une température chaude.

Enfin les mouches du n° 3 se sont approchées du cobalt emmiellé, en ont mangé, et sont toutes mortes, les unes le même jour, les autres le lendemain.

Dans ce moment, je répète les mêmes expériences.

Le samedi, vingt-six novembre, j'ai placé dans des verres des chrysalides dont le froid avait retardé la naissance. Dès le lendemain, les mouches ont commencé de naître, et le mardi, vingt-neuf novembre, j'en ai eu un nombre suffisant pour opérer :

Les mouches du verre n° 1, traitées avec du miel seul, sont vigoureuses et promettent de vivre aussi longtemps que je leur fournirai du miel et de la chaleur ;

Les mouches du verre n° 2, traitées avec du jus d'olive renouvelé chaque jour, sont mortes de faim ; le deux décembre, il n'y en avait plus de vivantes ;

Les mouches du verre n° 3 étaient au nombre de quinze. Le mardi, vingt-neuf novembre, le cobalt emmiellé a été placé au bord du verre, et le lendemain, trente novembre, à dix heures du matin, il a été constaté qu'elles étaient toutes mortes.

Je n'ai pas encore pu expérimenter sur des vergers d'oliviers, parce que je n'ai découvert ce procédé que depuis quelques mois, et que j'ai dû attendre les mois de septembre et d'octobre pour me procurer les chrysalides dont j'avais besoin, pour faire mes premières expériences. Au reste l'année 1859 n'étant pas l'année de la maladie, et le ver ayant sévi d'une manière partielle et presque inaperçue, des expériences en plein champ n'auraient amené aucun résultat saisissable.

Le cobalt pourrait donner lieu à des accidents. Des oiseaux qui seraient morts pour en avoir mangé, pourraient être à leur tour mangés par des hommes, et causer, sinon la mort, du moins

des indispositions graves. On pourrait trouver un toxique mortel pour les mouches et inoffensif pour l'homme. »

Ces expériences bien faites, et plusieurs fois répétées, établissent d'une manière certaine que le *dacus oleœ* ne provient pas, comme on le croit généralement en Provence, de la décomposition du marc d'olives déposé près des moulins de recense. Elles indiquent en outre un moyen facile de diminuer considérablement le nombre de mouches funestes à l'olivier. En plaçant, dans les parties des vergers, qui sont exposées au soleil et abritées contre le vent, des plats ou de petites planches enduites de miel empoisonné, on arriverait à sauver une partie de la récolte. S'il est vrai que chaque mouche, ainsi que l'ont remarqué les entomologistes les plus distingués, dépose dans les olives plus de trois cents œufs, et que chaque larve ne demande en été que trente jours pour passer à l'état d'insecte parfait, on peut conclure qu'une seule mouche détruite à la fin de juillet diminue la troisième génération de trois cents fois trois cents individus, soit quatre-vingt-dix mille consommateurs. En supposant une quatrième génération, comme on en voit lorsque l'automne se compose de beaux jours, sans vent, sans pluie et sans abaissement sensible de température, chaque mouche compte vingt-sept millions d'arrière

petits-fils, tribu assez nombreuse pour ravager toute une contrée. Le moyen indiqué par M. Gimon, peu dispendieux et facile à appliquer, mérite donc d'être signalé aux cultivateurs de la Provence. Le nombre des mouches tuées fut-il insignifiant, les résultats obtenus compenseront toujours la dépense.

Mais ce n'est pas une guerre partielle, une guerre de guérillas, qu'il faut faire à la terrible mouche. Nous demandons qu'on organise contr'elle une guerre générale, et que tous ceux qui sont exposés à ses attaques, se mettent simultanément en campagne. Nous espérons que les sociétés savantes et les comices agricoles des pays où on cultive l'olivier, voudront bien examiner la question dans les termes où nous l'avons posée, et nous donner leur concours et leur appui pour arriver à une solution.

CONCLUSION.

Ce n'est qu'après dix ans d'observations constantes, de correspondances suivies avec les pays où la culture de l'olivier est en honneur ; ce n'est qu'après de nombreux voyages que nous avons faits en Italie, en Corse et en Afrique ; enfin, ce n'est qu'après nous être entouré des

documents les plus sérieux et des conseils les plus éclairés, que nous nous sommes décidé à publier ces observations. Ce n'est donc pas pour nous donner le plaisir de soutenir un paradoxe, mais pour tâcher d'être utile à notre pays, que nous proposons les conclusions suivantes aux réflexions de nos concitoyens et à la sollicitude du gouvernement :

1° Le *dacus oleæ* conservé à l'état d'œuf ou de chrysalide dans les olives pendantes sur les arbres durant les mois d'hiver, s'élance au retour du printemps en essaims formidables, et détruit périodiquement tous les deux ans, les trois cinquièmes au moins de la récolte. La perte qu'il cause peut être évaluée pour les trois départements formés de l'ancienne Provence, à une somme approximative de cinq millions;

2° Le principal foyer d'infection se trouve dans la rivière de Gênes et dans l'arrondissement de Grasse, où, par suite de circonstances particulières et accidentelles, les oliviers, contrairement aux principes d'une sage économie, sont tous taillés la même année. Cette culture inintelligente produit forcément, de deux années l'une, une récolte excessive qui ne peut être terminée avant le retour des chaleurs ;

3° Les cultivateurs, entraînés par l'habitude et par une cupidité mal entendue, ne sauraient

ou ne pourraient individuellement prendre les mesures nécessaires pour modifier une situation si défavorable.

Nous proposons donc que, par une convention intervenue entre les deux états de France et de Sardaigne, il soit fait, dans les deux pays, un règlement de police rurale, qui fixe au 1er avril la clôture définitive de la cueillette et de la trituration des olives. Les deux pays y ont un égal intérêt ; et cet intérêt, en ce qui concerne la Provence et la rivière de Gênes, est aussi majeur, a tout autant d'importance que le drainage ou l'irrigation.

La dernière lettre de S. M. l'Empereur au ministre d'État, où se trouvent de si bonnes paroles pour l'agriculture, nous fait espérer que nos vœux seront pris en sérieuse considération. Les économistes les plus habiles ont fini par comprendre que dans le bien-être des nations, l'agriculture joue un rôle plus efficace que le commerce ou l'industrie. Le commerce déplace les richesses publiques, l'industrie les transforme, l'agriculture seule peut les créer.

NOTICE

SUR

LA FENÊTRE ABSIDALE

DE L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-DE-MALTE

A AIX,

ET DESCRIPTION

DE SA NOUVELLE VERRIÈRE

SUIVIES

D'UN EXPOSÉ SOMMAIRE DE L'HISTOIRE

ET DES PROCÉDÉS DE LA PEINTURE SUR VERRE

PAR

M. ALEXIS REINAUD DE FONVERT.

La restauration de la fenêtre absidale de l'église de Saint-Jean-de-Malte et de sa grande verrière, a satisfait en même temps au sentiment religieux, au goût des beaux-arts si répandu

Cette notice et la précédente sur la mouche de l'olivier ont été communiquées à l'Académie en 1859.

aujourd'hui, et à l'intérêt qui s'attache aux monuments historiques. Elle a rendu au sanctuaire sa légende symbolique et son jour mystérieux, à l'édifice le couronnement de sa nef et son plus gracieux ornement, et, faisant enfin revivre à nos yeux l'art de la peinture sur verre, elle nous en a donné un des beaux produits modernes. A ces titres divers, elle a été dans notre ville l'objet d'une approbation générale (1).

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire du monument auquél cette réparation se rattache, on la trouve d'ailleurs dans les ouvrages que nous devons aux recherches de nos laborieux chroniqueurs (2); il nous paraît utile cependant de décrire les parties les plus importantes de l'édifice, et d'apprécier le caractère de son architecture, pour faire ressortir l'opportunité de la restauration de sa grande fenêtre.

(1) Cette fenêtre a été rouverte et restaurée dans le courant de l'été 1858. La verrière sortie des ateliers de M. Maréchal, à Metz, était posée le 15 janvier 1859. L'inauguration en a été faite le dimanche 16, par Mgr Chalandon, archevêque d'Aix. M. l'abbé Caillat, curé de Saint-Jean-de-Malte, avec l'aide du clergé de la paroisse et de son conseil de fabrique, donnant suite à la pensée de son prédécesseur, M. l'abbé Rouchon, a eu le bonheur d'amener à bonne fin cette œuvre à laquelle ont aussi concouru les paroissiens par leurs pieuses offrandes.

(2) On peut consulter notamment les *Rues d'Aix*, de M. Roux-Alphéran, à l'article sur l'église de Saint-Jean, et

L'église de Saint-Jean que l'ordre des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem devait en grande partie à la munificence du comte de Provence, Raymond-Bérenger IV, fut élevée hors de l'enceinte et à l'est de la ville comtale, dans la première partie du treizième siècle (1). Elle est un des monuments de cette époque, assez rares en Provence, où l'influence du style gothique l'emporte sur celle des traditions romanes. Elle ne se fait point remarquer par sa grandeur ni par la richesse de ses détails; dans son ordonnance comme dans ses ornements, elle a la simplicité gracieuse qui caractérise les constructions des premiers temps de l'architecture ogivale.

Cette église qui, dans l'origine, n'avait qu'une seule nef sans chapelles latérales, est en forme de croix latine dont les extrémités se terminent carrément. Le mur plat qui les ferme est extérieurement compris entre deux contreforts surmontés de clochetons ; il se prolonge au-dessus du comble en forme de fronton découpé à jour

une notice de M. l'abbé Maurin insérée dans le 5me volume des Mémoires de l'Académie d'Aix. Les précieux documents que M. Roux-Alphéran avait réunis pour la publication d'une histoire du prieuré de Saint-Jean, sont religieusement conservés par sa fille, Mme de Lalauzière. Ce recueil contient des détails curieux et peu connus. Il serait à désirer qu'on les publiât un jour.

(1) Elle fut commencée en 1233 et achevée en 1251.

par un quatre-feuille et portant au sommet une croix de Malte. La disposition de ces quatre frontons et des pierres ressortant à leurs angles qui ont été considérées comme des pierres d'attente, ont fait adopter à quelques personnes l'opinion que les voûtes de l'église n'avaient pas été élevées à la hauteur primitivement calculée, hauteur qui devait se combiner avec celle des frontons. Cependant on retrouve dans plusieurs autres édifices, et surtout au-dessus de leurs façades latérales, des frontons isolés de cette manière, presque toujours découpés à jour, et qui n'y ont été élevés que comme ornements. Ceux de l'église de Saint-Jean n'ont pas été considérés autrement, il y a près de deux cent cinquante ans, d'après les termes du procès-verbal de visite rédigé en 1613 par les frères de Mauléon de La Bastide et Anne de Naberat, et cité par M. Roux-Alphéran dans les *Rues d'Aix*, pages 314 à 321 ; dans ce procès-verbal la partie supérieure de l'édifice est ainsi décrite : « Et par le dessus y a plusieurs « pointes de pierre de taille faites en forme de « pyramide qui est belle chose à voir. »

L'architecte avait ainsi établi une relation parfaite entre le chevet de l'église, les transepts et la façade principale (1). La forme carrée que

(1) Cette façade a été modifiée de 1670 à 1695 par le prieur Viany.

l'abside tenait de cette disposition n'était pas cependant une particularité propre à cet édifice, car dès la fin du douzième siècle elle avait été employée au lieu du rond-point et des pans coupés, principalement dans les petites églises. On la retrouve autour de nous, dans l'abbaye de Silvacanne, dans la belle église d'Hyères et dans plusieurs autres, avec une différence cependant très notable pour les fenêtres qui sont romanes dans ces derniers monuments.

Les fenêtres de l'église de Saint-Jean sont ogivales. Dans la nef et dans les transepts elles sont à lancettes géminées et trilobées, celles-ci surmontées d'un quatre-feuille. Les meneaux sont de forme prismatique, assez grossièrement taillés, s'appuyant à leur base sur un cordon également prismatique qui régnait autrefois tout autour de l'église, ainsi qu'on le voit encore dans les transepts. Ces fenêtres furent toutes ouvertes de onze mètres de hauteur sur deux mètres de largeur ; plus tard les arcades des chapelles latérales ont diminué la longueur de celle de la nef. Dans les transepts elles ont encore leur hauteur primitive ; elles y sont de chaque côté au nombre de trois, une sur chaque face, mais celles des faces principales ont seules conservé leur jour.

Comme ces fenêtres, la baie absidale a onze mètres de hauteur, mais elle a près de cinq mètres et dèmi de largeur et elle présente un

tout autre aspect. Le rapport peu heureux qui existe entre son arcature et celle de la grande voûte, la qualité exceptionnelle des pierres employées à la construction de ses meneaux, la délicatesse de leur coupe comparée à celle des autres fenêtres, la présence des tores et des colonnettes qu'on ne retrouve pas dans ces dernières, les chapiteaux de feuillage dont le style peut être rapporté à une époque postérieure, la disposition même de la découpure totale qui se rapproche beaucoup de celle de la fenêtre qu'on voit à Saint-Sauveur au-dessus de la chapelle sépulcrale de M^gr^ de Beausset et que l'on sait être du quatorzième siècle, pourraient faire penser que l'abside n'avait pas été primitivement percée de cette manière et donner lieu à diverses suppositions.

Trois fenêtres juxta-posées furent-elles ouvertes d'abord sur le fond, ou bien le mur dans l'origine aurait-il été sans aucune ouverture, ou bien encore aurait-il été percé d'une seule fenêtre pareille à celles des transepts ?

Aucun document ancien n'étant à citer pour ou contre ces différentes conjectures, nous ferons observer, pour répondre à la première, qu'il était difficile de ranger trois fenêtres dans cet espace tel qu'il est limité par l'arc de la voûte, à moins qu'on eut adopté pour elles des dimen-

sions inégales ; or, l'aspect général du plan de l'église détourne tout d'abord de cette idée.

Il est encore moins possible d'admettre l'absence totale d'ouverture, car alors déjà l'usage s'était introduit de pratiquer au fond de l'abside des églises une ou plusieurs fenêtres en nombre impair. Une pensée mystique se rattachait à l'existence et au nombre de ces ouvertures qui dominaient toujours le maître-autel, soit qu'il fut placé contre le mur terminal, soit que s'avançant sous la voûte il laissât derrière lui un *presbyterium*, qu'elles étaient, en outre, destinées à éclairer. Ces motifs ne permettent donc pas d'accepter la seconde supposition.

La dernière hypothèse serait la plus naturelle, quoique jusqu'à présent aucun indice ne soit venu la justifier. Ce qui tient peut-être à ce que toute trace en a disparu dans les remaniements postérieurs.

Si on était tenté d'expliquer la différence dans la nature des pierres et de l'ornementation par le dessin qu'a pu avoir l'architecte de soigner davantage une fenêtre située dans la partie la plus importante de l'édifice, il faudrait alors regarder avec attention l'effet que produit le rapprochement de son ogive avec celle de la voûte. Cet examen conduirait à penser que dans le principe on dut éviter la disproportion qui en résulte, et que postérieurement à la construction

de l'église, peu de temps après, si l'on veut, l'usage des grandes verrières s'étant de plus en plus répandu, sans tenir compte de cette disproportion et dans la seule pensée de mieux orner le sanctuaire, on modifia la forme de cette fenêtre.

Du reste quelle qu'en soit l'époque, en ouvrant cette grande baie au chevet de l'église, tourné vers l'est, comme le voulait le système d'orientation généralement adopté, on eut évidemment l'intention de lui donner ce caractère symbolique attribué, d'après les idées mystiques du temps, à la présence en cet endroit, de trois fenêtres juxta-posées. Elle est, en effet, divisée par des colonnettes à chapiteaux de feuillage appuyées sur des meneaux prismatiques, en trois arcades géminées dont les lancettes séparées par des meneaux simplement prismatiques sont trilobées. L'arcade médiane est surhaussée ; comme dans les deux autres, elle renferme dans l'angle de son ogive un quatre-feuille, et au-dessus des trois, l'espace compris dans l'ogive que forme l'archivolte est rempli par trois autres quatre-feuilles de plus grandes dimensions. On orna sans doute cette fenêtre d'une belle verrière, s'il faut en juger par les débris qui ont été retrouvés quand on a rétabli l'ouverture. Parmi ces débris, on a recueilli des morceaux d'une épaisseur de trois à cinq millimètres et de fort belles teintes rouges, bleues et violettes.

Pourquoi donc cette fenêtre avait-elle disparu ?

Il est probable que pendant le siège de la ville par le duc d'Épernon, de 1593 à 1594, elle avait été dégradée par les projectiles dont il reste encore des traces sur l'édifice, et ce fut alors, sans doute, qu'on en réduisit la longueur en élevant sur sa base et jusqu'à la hauteur de deux mètres, le mur en pierre de taille qui a été retrouvé lorsqu'on a entrepris dernièrement sa restauration ; il est possible encore que cette réduction de la fenêtre n'ait été faite qu'à la suite de l'agrandissement de la ville en 1646, alors que l'église de Saint-Jean et son prieuré furent enveloppés par la nouvelle enceinte. Ce qu'il y a de certain, c'est que de 1694 à 1695, le prieur Jean-Claude Viany qui, plusieurs années auparavant, avait ordonné des travaux considérables pour la commanderie, répara entièrement l'église et y fit de grands changements. On trouve à ce sujet des renseignements très détaillés dans l'histoire manuscrite du grand pieuré de Saint-Gilles par Jean Raybaud qui en était l'archiviste. D'après cette chronique, avant les changements que fit le prieur Viany, l'autel principal était contre le mur, sous la fenêtre, devant lui le presbytère, et à la suite le chœur qui s'avançait dans la nef (1).

(1) Le *chœur* était la partie de l'église où se tenaient les

Le prieur Viany déplaça l'autel pour le mettre plus en avant dans le presbytère, au lieu où il se trouve actuellement, et il transporta le chœur derrière l'autel ; il fit boucher la *grande vitre* et effacer les deux peintures qui étaient l'une à sa gauche et l'autre à sa droite pour leur en substituer d'autres (1). Le tracé des rues nouvelles avait laissé autour de l'édifice des emplacements qui, restés vides pendant quelques temps, furent ensuite vendus comme terrains à bâtir. On sait avec quelle facilité, dans ces temps là, on laissait établir contre les plus beaux monuments des constructions parasites qui remplissaient les moindres replis des contre-forts, enlevaient les jours et masquaient totalement leur ordonnance extérieure. Le prieur Viany avait préféré à la restauration de la fenêtre une disposition nouvelle qui la sacrifiait, il put alors aliéner le terrain laissé en dehors et au pied de l'abside et celle-ci, bientôt après, devint un mur de séparation entre un foyer domestique et le sanctuaire.

choristes, et le *presbytère* celle qu'occupaient les prêtres. On voit encore à Saint-Sauveur, derrière le maître-autel, l'ancien presbytère dont les stalles sont indiquées par de petites colonnes en marbre.

(1) L'une de ces deux peintures représentait les armoiries de frère Bérenger Monge, commandeur d'Aix et de Manosque.

Heureusement on n'eut pas alors la pensée d'abattre les meneaux de la baie et d'en enlever les principales traverses en fer, on se contenta de les combler de plâtras ; la partie extérieure fut quelque peu mutilée, mais la face intérieure a été retrouvée presque intacte.

Les parois de la nef furent couvertes de badigeon, et voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans le manuscrit de l'archiviste Jean Raybaud (il s'agit d'un mémoire où l'on récapitule *les faits constants qui font voir* comment le prieur Claude Viany a fait les réparations de l'église et du prieuré) : « ..... Le jaunissement des murailles, « 100 livres ; bien loin que cette nouvelle cou- « leur que l'on a donnée aux murailles puisse « être regardée comme un ornement, au con- « traire, il est certain que la couleur naturelle « de la pierre de taille était plus belle et en « faisait voir l'ancienneté. » A combien d'autres monuments cette réflexion pourrait être justement appliquée !

Le prieur Viany plaça les bustes en pierre que supportent encore les piliers, et sur toute l'étendue du mur absidal il fit exécuter une peinture en détrempe d'un mérite médiocre. Cette peinture produisit la plus grande disparate, tant par la crudité de son coloris que par le style tourmenté du dessin.

Elle représentait le baptême de N.-S. par saint

Jean. Le paysage au milieu duquel coulait le Jourdain était encadré par un portail peint en camaïeu jaunâtre, à colonnes torses et cannelées et dont l'arceau supportait des anges qui retenaient la boule du monde. C'était l'œuvre de Veyrier, neveu du sculpteur de même nom, et elle fut détériorée en 1793, alors que l'église servit de magasin pour les fourrages (1).

Il ne faut pas s'étonner que la choquante opposition, résultant de cette décoration nouvelle avec le caractère du monument, ait été acceptée alors et conservée jusqu'à nos jours : l'architecture gothique avait depuis longtemps perdu tout son prestige, et l'on dut voir avec indifférence enter les plus lourds ornements sur ses gracieuses nervures, car c'est ainsi qu'on agit dans les époques où l'art est en décadence, alors qu'il ne reçoit plus ses inspirations que de l'ignorance, de l'amour de la nouveauté et des caprices de la mode. Notre époque est revenue à de plus justes appréciations et l'on ne voudrait plus approuver aujourd'hui de telles surcharges. Dans quelques monuments la réunion de constructions élevées à différents âges intéresse l'archéo-

(1) Veyrier le sculpteur, était élève de Puget. La mort l'empêcha de mettre la dernière main au nouveau maître-autel qui lui avait été commandé par le prieur Viany ; ce fut le fils qui acheva l'œuvre commencée par le père.

logue, mais c'est à la condition que chacune d'elles ne soit pas altérée par des ornements étrangers au caractère qui lui est propre, et cependant malgré l'attrait accidentel qu'offrent ces bizarreries curieuses, il est de beaucoup préférable de conserver à l'architecture le caractère de beauté qu'elle tient de son unité et d'une harmonieuse ordonnance.

Le hors-d'œuvre du prieur Viany avait fait son temps ; depuis plusieurs années un élan vers la restauration bien entendue de l'église de Saint-Jean s'étant manifestée, on songeait à faire reparaître l'ouverture dont on avait toujours remarqué les traces ; enfin la maison qu'on y avait adossée fut achetée par la ville et bientôt les gracieux contours de la fenêtre ont été mis à nu et leurs brèches réparées avec solidité et précision (1).

Aucun dessin ne restait de l'ancienne verrière ; s'il en eût été autrement, sans aucun doute il eut fallu le reproduire fidèlement sur la nouvelle. Il y avait lieu de penser que quelques scènes de la vie du saint précurseur, patron des hospitaliers et de l'église, y étaient représentées, et que suivant les usages du temps, on avait fait

(1) Cette restauration a été exécutée par MM. Orange et Jardin, sous la direction de M. Beisson, architecte de la ville.

entrer dans le tableau les portraits des fondateurs ou bienfaiteurs du monument et les figures des grands personnages qui se rattachaient à son histoire. Le sentiment pieux qui présidait à la composition de ce tableau devait donc accepter ces données archéologiques et les combiner avec des scènes religieuses (1).

Un autre usage, plus particulier aux grandes verrières placées comme celle-ci au milieu de l'abside, réservait l'espace le plus apparent au-dessus de l'autel, à la représentation des mystères de la religion ou aux traits de la vie du saint sous l'invocation duquel on avait consacré l'église. Cette partie du vitrail remplaçait ainsi le tableau qui était anciennement posé sur le lieu le plus en évidence et presque toujours sur le rétable du maître-autel, comme un livre ouvert pour l'enseignement des fidèles. La figure de l'Être-Suprême apparaissait presque toujours à la partie la plus élevée du tableau. On s'est rattaché autant que possible à ces diverses traditions.

Dieu le Père domine dans le quatre-feuille supérieur ; en cette place, son action se relie

(1) M. l'abbé Espieux, vicaire de Saint-Jean-de-Malte, membre de l'Académie d'Aix, et qui a beaucoup contribué par ses connaissances et son zèle à l'œuvre de restauration de la fenêtre, a expliqué, dans une notice, le sens mystique de cette combinaison.

parfaitement à la scène du baptême de Jésus-Christ pour compléter la représentation du mystère de la Trinité. Ce mystère qu'on avait toujours soin de figurer est, d'ailleurs, comme il a été dit plus haut, rappelé par toutes les divisions de la fenêtre, agencées trois par trois, conformément au caractère symbolique des ouvertures absidales.

La figure de l'Éternel, reproduite d'après des peintures anciennes, est d'un grand caractère ; couronnée de la tiare, insigne de la suprême puissance, entourée du nimbe de la divinité qui se détache sur un fond d'or, drapée d'un riche manteau sur lequel tombe une longue barbe blanche, elle bénit de la main droite et porte sur sa main gauche la boule du monde.

Immédiatement au-dessous de la divinité et dans le quatre-feuille qui est à sa droite, est représenté Raymond-Bérenger IV, comte de Provence, qui ordonna la construction de l'église et fit à cette occasion des dons considérables au prieuré. Il tient à la main l'effigie du temple dont il fait hommage à Dieu (1). Le quatre-feuille opposé est occupé par la figure de Béa-

(1) La commission chargée de déterminer les sujets dont se devait composer la verrière, avait indiqué pour la figure de Raymond-Béranger IV, sa représentation traditionnelle en cotte-de-mailles telle qu'elle a été donnée par nos histo-

trix, fille de Raymond-Bérenger IV et de Béatrix de Savoie et femme de Charles d'Anjou. Cette princesse fut, comme son père, bienfaitrice de l'Ordre des hospitaliers et de leur église.

Au-dessous sont représentés dans le costume des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem : au milieu, Gérard des Martigues, appelé aussi Gérard Tenc, que l'opinion la plus accréditée reconnaît pour son fondateur (1) ; à droite, Hélion de Villeneuve, d'abord grand prieur de Provence et plus tard grand maître de l'ordre ; ce chevalier se fit remarquer par sa piété et par sa charité, et il fonda sous le vocable de Saint-Louis, évêque de Toulouse, la chapelle qui est tout auprès du transept de gauche ; en regard d'Hélion de Villeneuve, le frère Béranger-Monge ou Monachi, commandeur d'Aix et de Manosque, qui fit achever l'église en 1264 et élever le clocher. La place importante qu'occupent dans la verrière les figures de ces trois chevaliers, est autant justifiée par leur origine provençale que par le

riens de Provence et telle qu'elle était en relief sur le tombeau de ce prince, nous ignorons par quelle méprise on a copié la figure du comte d'Anjou. Nous avons cru devoir signaler cette erreur et reproduire le dessin du vitrail tel qu'il avait été arrêté par la commission.

(1) Le portrait de Gérard a été reproduit d'après son buste en argent, fait par Puget et que possède la ville de Manosque.

rang qu'ils ont eu dans cet ordre célèbre, à la fois religieux et militaire.

La partie de la fenêtre qui devait être réservée aux sujets religieux est découpée, ainsi qu'il a été dit, par trois arcades subdivisées elles-mêmes par deux lancettes qui forment des compartiments très allongés. Suivant les dispositions adoptées au treizième siècle dans la peinture des vitraux, chacune de ces lancettes devait recevoir une seule ou deux figures séparées, l'une au-dessus de l'autre et placées dans une niche se détachant sur un fond semé d'ornements ; on pouvait cependant relier toutes les figures à une même idée mystique.

Le patronage de saint Jean-Baptiste, sous lequel est placée l'église, a naturellement inspiré la pensée de représenter les mystères de la vie de Jésus-Christ auxquels se rattachait l'action de son précurseur, et cette pensée a trouvé son complément dans la série des grandes figures des patriarches et des prophètes qui ont annoncé l'avènement du Messie.

La première partie de cette composition a été exprimée par trois scènes que forment les personnages de la plus haute rangée en se groupant de deux en deux dans chacune des trois arcades. Au milieu est placée la scène principale, le baptême de N.-S.-J.-C. par saint Jean, dans les eaux du Jourdain ; l'Esprit-Saint, sous la

forme d'une colombe rayonnante, apparaît au-dessus de leur tête, et la figure de Dieu le Père, au haut du tableau, complète la représentation du mystère. A gauche du spectateur est la visite de la sainte Vierge à sainte Élisabeth; Marie est peinte dans l'attitude du ravissement au moment où elle chante l'hymne de sa joie et de sa reconnaissance. Enfin, la scène de droite représente saint Jean prêchant dans le Désert et annonçant la venue du Sauveur ; les paroles *Ecce agnus Dei* sont écrites sur la banderole qui s'enroule autour de son bâton traditionnel ; la figure de Jésus-Christ rédempteur est à sa gauche, d'une main tenant un livre symbole de l'enseignement, et de l'autre bénissant et sanctifiant le genre humain ; le type de cette figure est très remarquable au triple point de vue des traditions religieuses les plus reculées, de l'histoire et de l'art ; il existe intact sur les monnaies bysantines les plus anciennes, sur les mosaïques à fond d'or des plus vieilles basiliques et jusque sous les voûtes des catacombes ; il est très heureusement rendu, et par la noblesse des traits, par le style des draperies, la perfection du dessin et la vivacité du coloris, cette peinture rivalise avec ce qu'on voit de plus beau dans les vitraux anciens les plus achevés. Les autres figures sont aussi très belles, celle de la Vierge surtout, dont l'attitude est si expressive et les draperies si bien

disposées. Elles sont toutes nimbées : le Christ a le nimbe crucifère qui est réservé à la divinité ; la Vierge, sainte Élisabeth et saint Jean ont le nimbe circulaire propre à tous les saints. Dans le nimbe de la Vierge est écrit *Virgo Maria*, dans le suivant, *sancta Elisabeth*, et dans ceux des deux figures de saint Jean, *sanctus Joannes-Baptista*.

Ces trois scènes sont la partie fondamentale du tableau, et se font tout de suite remarquer par une plus grande finesse de dessin et de coloris.

La rangée inférieure de personnages est une série de patriarches et de prophètes. Leur nom est écrit autour de leur tête en forme d'auréole et ils tiennent en main, excepté Moïse, une banderole où est inscrite une légende qui les distingue. Le premier, en commençant par la gauche, au-dessous de la scène de la Visitation, est Abraham avec sa devise *credidit Deo*. Après lui, Moïse avec les Tables de la loi ; les Prophètes ensuite, montrant un verset de leurs prophéties qui se rapporte aux mystères représentés au-dessous d'eux : Isaïe, *vox clamantis in deserto* ; Jérémie, *germinare faciam David* ; Ézéchiel, *vidit conspectum Dei* ; Daniel, *filius hominis veniebat*. Chacun de ces personnages a reçu le caractère de majesté et de sévérité qui lui convenait. Le dessin des draperies se rapproche de celui des anciennes pein-

tures à plis serrés, les contours sont fermes, le coloris est d'une grande vigueur ; il le fallait pour faire ressortir encore mieux les scènes supérieures et soutenir l'harmonie de cette grande page de verre, en proportionnant la force des traits et le ton de la couleur à la gradation de la lumière qu'elle reçoit. Mais si, par la manière dont elles sont exécutées, ces figures de second ordre produisent un bon effet dans l'ensemble du tableau, elles satisfont, par la place qu'elles occupent, à un principe que l'on observait presque toujours et qui consistait à développer de bas en haut les compositions légendaires.

Le fond du vitrail est semé de fleurons dont le centre est orné d'une croix de Malte de couleur rouge ; peut-être il eût été mieux de laisser en blanc (couleur héraldique de cette croix) les deux qui se trouvent isolées au sommet des deux lancettes médianes. Disons, toutefois, que l'effet général de la couleur et du jeu de la lumière est la qualité essentielle d'une verrière, et que toutes les autres ne sont que secondaires.

Les niches qui renferment les personnages ont une base fort simple ; elle est formée par une partie de mur de rempart, percée sur le milieu d'une ouverture triangulaire ou trilobée, et de chaque côté d'une meurtrière arrondie. Leur fond imite une étoffe damassée et leur dais est sur-

monté de pinacles, de clochetons peu élevés, de tours et de murs crénelés. Ces ornements sont du style large et sévère qui est propre au treizième siècle.

Sur le milieu de la base de chacune des niches de la rangée inférieure sont armoiriés les écussons de Provence, de Malte, de Bérenger Monachi, d'Aragon, de la ville d'Aix et d'Hélion de Villeneuve (1).

Cette œuvre capitale, indépendamment du mérite d'exécution qui frappe les moins connaisseurs, est encore au point de vue de l'histoire des beaux-arts extrêmement intéressante pour nous, en ce qu'elle a fait revivre à nos yeux l'art de la peinture sur verre, naguères encore dans l'oubli et pour lequel notre siècle est une

(1) Provence, — d'azur à une fleur de lis d'or, surmontée d'un lambel de gueules.

Malte, — de gueules à la croix d'argent.

Bérenger Monachi, — échiquetées d'argent et de gueules.

Aragon, — d'or à quatre pals de gueules.

Aix, — d'or à quatre pals de gueules qui est d'Aragon, au chef tiercé en pal; au premier d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même qui est de Jérusalem; au second d'azur semé de fleurs de lis d'or brisé au chef d'un lambel de gueules qui est d'Anjou-Sicile, et au troisième d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure de gueules qui est d'Anjou moderne.

Villeneuve, — de gueules, frelté de six lances d'or semé d'écussons du même dans les claires-voies.

époque de véritable renaissance. D'autres œuvres de même nature se sont produites en même temps dans notre ville ; il ne sera donc pas hors de propos d'ajouter ici quelques notions sur cet art si longtemps abandonné, de résumer son histoire en caractérisant les différentes modifications qu'il a subies depuis son origine jusqu'à sa décadence, et de donner une idée de la fabrication des vitraux. Ces aperçus, pour rapides qu'ils soient, serviront, nous l'espérons, à faire apprécier à chacun le mérite de nos récentes verrières. Nous y donnons avec d'autant plus de confiance le résultat de nos appréciations personnelles, qu'elles sont appuyées sur l'analyse que nous avons faite des écrits des bons auteurs et des traités spéciaux de la matière (1).

L'art de fabriquer le verre remonte à la plus haute antiquité, et il paraît même qu'on trouva dès lors le moyen de le colorer, mais il n'est pas possible de préciser l'époque où l'usage de faire des vitres prit naissance.

Les écrits qui datent des commencements de l'ère chrétienne sont les premiers qui parlent

(1) Nous citerons entre autres : Le Vieil Art de la peinture sur verre ; Alex. Lenoir, Musée des monuments français ; Batissier, Art monumental dans l'antiquité et au moyen-âge ; Champollion-Figeac, le Moyen-âge et la Renaissance ; Émeric-David, Histoire de la peinture ; E. Thibaud, Considérations historiques et critiques sur l'art de la peinture sur verre.....

de matières translucides placées dans de petites ouvertures servant de fenêtres, et l'on sait que des vitres colorées ont été retrouvées dans les ruines de plusieurs monuments de l'ancienne Rome et dans celles d'Herculanum et de Pompéïa.

En avançant avec la progression des âges, on voit, au quatrième siècle, la basilique de Saint-Paul, hors des murs de Rome, s'enrichir de verres de couleurs. Plus tard, au sixième siècle, l'empereur Justinien fait placer dans Sainte-Sophie des vitraux dignes d'être remarqués au milieu de la magnificence de cette basilique ; Childebert Ier en décore l'église de Notre-Dame de Paris et celle de Saint-Vincent, connue plus tard sous le nom de Saint-Germain-des-Prés ou Saint-Germain-le-Doré ; au huitième siècle, Charlemagne ajoute cet ornement au temple qu'il fait ériger à Aix-la-Chapelle ; enfin, sous les rois Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve, au neuvième siècle, les verres de couleur deviennent d'un usage très répandu pour l'ornement des églises.

Ce genre de décoration, une fois appliqué aux édifices chrétiens, n'avait pas cessé d'être mis en usage. Il dut se perfectionner par une constante pratique ; cependant on croit généralement que jusqu'au neuvième siècle les vitraux n'étaient pas autre chose qu'un assemblage de

verres colorés, qui devaient resplendir de teintes très variées sous l'action de la lumière.

On a fait remonter à cette époque l'art de peindre des sujets sur le verre teint. Cette opinion a été combattue, mais les monuments antérieurs au onzième et même au douzième siècles, laissent peu de vestiges qui permettent d'éclaircir les doutes à cet égard.

Quoi qu'il en soit, la peinture sur verre une fois mise en œuvre, ne cesse de se développer; elle suit le courant ascensionnel qui, donnant un essor nouveau à la civilisation, agrandit le cadre de l'art monumental à partir du douzième siècle, et alors elle devient florissante.

Dès l'instant où l'Europe avait cessé d'être désolée par les invasions des conquérants du Nord, dès qu'elle put aspirer à sa régénération, elle vit revenir à elle les artistes que le torrent de la barbarie avait refoulés vers l'Orient. Ceux-ci rapportaient de Byzance, où était demeuré le dépôt presque intact des traditions anciennes, les pratiques d'un art raffiné et le goût des riches ornements.

Sous cette impulsion, au douzième siècle, l'architecture se développa pour se transformer ensuite, sans cesser pourtant d'emprunter à l'art oriental les détails de ses ornements et principalement ceux de ses verrières. A cette époque, tous les arts de décoration étaient subordonnés

à la pensée des architectes qui en combinaient les effets avec le plan général de leurs édifices, et les verrières devaient être en harmonie complète avec les constructions dont elles n'étaient qu'un accessoire. La disposition des vitraux byzantins satisfaisait pleinement à cette pensée; c'était un assemblage de verres diversement colorés, une sorte de mosaïque semée de fleurons et de rosaces, découpée par des baguettes ou par des réseaux, encadrée d'une bordure perlée ou richement ornée de feuillages. A travers ce prisme élégant, la lumière du jour, prenant toutes les nuances de l'iris, brillait des plus vives couleurs et jetait ses reflets mystérieux sous les voûtes des nouvelles nefs.

Ces merveilleux effets, en attirant tous les regards sur les verrières, firent naître, sans doute, la pensée de les embellir de plus en plus, et d'y représenter enfin des sujets religieux qui en augmentèrent l'intérêt; d'ailleurs la religion chrétienne, dans ces temps surtout où l'instruction était assez étrangère au peuple, cherchait à parler aux yeux et à représenter ses mystères dans des images peintes aux lieux les plus apparents de ses églises. Peut-être trouva-t-on ainsi le moyen de remplacer les peintures murales, si répandues dans les siècles antérieurs, mais que la rareté et la faiblesse des artistes rendaient, de jour en jour, plus difficile à faire exécuter.

Il est impossible pourtant, à l'aide des documents historiques, de fixer l'époque de cette innovation, précisément peut-être parce qu'elle fut insignifiante à son origine.

Les sujets religieux que l'on voit sur les vitraux du douzième siècle, se détachent au milieu des arabesques, et le plus souvent ils sont peints dans des médaillons circulaires, trilobés ou elliptiques. Les figures sont presque toujours de petites dimensions, indiquées par un simple linéament noir, sans ombres, et d'un dessin incorrect. Le style de leurs draperies appartient à l'art byzantin. Les vitraux les plus curieux qu'on ait conservés de cette époque sont ceux de l'église de Saint-Denis. Ils furent ordonnés par l'abbé Suger, et peints avec des matières exquises qui lui coutèrent des sommes énormes. Sur un fond en mosaïque, on y voit des médaillons représentant divers sujets des Croisades. On cite encore les vitraux de l'abside de la cathédrale de Bourges, et, avec moins de certitude, ceux du chœur de la cathédrale de Lyon, dont le caractère se rapproche davantage de ceux du siècle suivant.

Au treizième siècle, les dispositions du fond du vitrail, en forme de mosaïque, restent les mêmes ; mais les proportions des figures s'agrandissent. Celles-ci conservent la raideur, la gravité de l'époque précédente, les draperies à

plis serrés à la manière bizantine ; on leur fait porter des bandes avec devises, et, sur les ornements qui les encadrent, on inscrit le nom du personnage représenté. On commence ensuite à rectifier les poses, à donner de l'expression aux têtes, à mieux dessiner les contours, à ombrer les figures par une sorte de lavis, on introduit les portraits des fondateurs et des bienfaiteurs du monument, et, dans les ornements, on retrace leurs armoiries.

Comme art s'identifiant avec l'architecture, c'est au treizième siècle que la peinture sur verre arrive à sa perfection. C'est alors qu'elle fait le mieux ressortir l'esprit religieux des monuments sacrés. La Sainte-Chapelle de Paris nous offre le plus admirable type de l'art à cette époque.

L'influence byzantine s'évanouit au quatorzième siècle; l'exécution des verrières devient plus savante, mais elle perd sa naïveté. Les médaillons légendaires sont abandonnés, les personnages sont plus grands : ils se détachent encore isolément, non plus sur une mosaïque, mais sur un fond le plus souvent rouge ou bleu, uniforme ou bien imitant des étoffes damassées. Le dessin est plus correct, les draperies parfaitement agencées ; on essaie les ombres avec des hâchures ; on tente d'imiter les reflets. On peint des scènes religieuses, de grandes figures de saints, de prophètes, d'abbés, de prélats, de

personnages historiques debout ou agenouillés. Les rinceaux, les ornements des bordures prennent des formes plus gracieuses. On introduit les détails architectoniques de l'époque ; les dais découpés d'ogives, les pinacles en forme pyramidale, hérissés de clochetons, surmontent les niches des personnages ; des détails analogues ornent la base de ces niches ; enfin, l'on commence à dessiner tous ces ornements à l'aide de la grisaille rehaussée de tons jaunes. Mais ces perfectionnements du dessin, on ne les obtient qu'au détriment des effets harmonieux de la lumière, et, à partir de cette époque, les verrières ne brillent plus du merveilleux éclat que nous admirons dans les anciennes.

Le vitrail qu'on voit au-dessus de l'arcade de la chapelle sépulcrale de Mgr de Beausset, dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur, a été attribué par quelques personnes au quinzième siècle, et l'on a même pensé que sur les dessins du roi René, il fut exécuté dans une fabrique que ce prince avait établie à Goult, entre Apt et Vaucluse, fabrique d'où seraient également sortis les vitraux qui ornaient l'église de Pertuis. Mais à défaut de preuves à l'appui de cette opinion, il faut le rapporter au quatorzième siècle.

La peinture sur verre prend, dans ce siècle, une très grande extension, et elle recrute ses

artistes dans les plus hautes classes de la société. Plusieurs édifices civils, le Louvre, d'autres châteaux sont décorés avec des vitraux.

L'artiste verrier s'était déjà séparé de l'architecte au quatorzième siècle ; il exécute sans contrainte, dans le siècle suivant, tous les genres de composition. Dans ses figures, il cherche à imiter par la correction du dessin, par la dégradation des ombres et par le fini du modelé les productions de la peinture dont les procédés ont suivi à la même époque un développement parallèle. Il peint des paysages, des édifices, des bouquets de fleurs ; il s'éloigne tout à fait du sens mystique, des vieilles peintures religieuses ; les détails architectoniques prennent le caractère très orné du style fleuri ; les bordures qui rappelaient l'ancienne ornementation deviennent très rares, elles finissent même par disparaître, tandis que les grisailles se multiplient. La forme des fenêtres a d'ailleurs changé d'aspect : le haut des arcades est maintenant subdivisé par une multitude de nervures qui enlacent de petits panneaux en forme de flammes, de cœur, de trèfle ou d'ellipse. On ne peut plus y représenter que des chérubins, des écussons, des emblèmes et plus rarement quelques scènes de légende. Les figures se développent, dans la partie inférieure, toujours plus finement dessinées et ombrées. Enfin, les verrières tendent de plus en plus à

ressembler à des tableaux ; mais on peut dire qu'elles manquent de naïveté et d'élégance ; que, dans l'aspect général, elles produisent, comme décoration, un effet médiocre, et qu'elles perdent en éclat ce qu'elles gagnent en perfection du dessin.

L'excès de cette tendance amène la décadence de la peinture sur verre ; on oublie complètement au seizième siècle, combien dans le principe cet art était subordonné aux exigences de l'unité et de l'harmonie dans la décoration monumentale ; chaque verrière est un tableau complet où les figures sont dessinées et modelées avec une grande science, drapées d'étoffes aux riches broderies et parsemées de pierreries et de fleurs. C'est dans les tableaux des grands peintres de la renaissance que les artistes verriers prennent leurs inspirations pour leurs compositions ; ce sont les élèves de ces écoles qui fournissent eux-mêmes les cartons d'après lesquels la peinture est exécutée sur le verre, et les vitraux rivalisent alors par le fini du travail avec les œuvres les plus parfaites de ces grands maîtres. Les dernières verrières que produit cette époque demandent à être vues de très près ; la vivacité des teintes est complètement affaiblie et sacrifiée à l'exigence des détails.

Enfin, au commencement du dix-septième siècle, l'usage des verrières, qui se soutient encore

en Allemagne et en Suisse, se perd complètement en France. Sous Louis XIV, la peinture sur verre n'est plus employée que pour représenter quelques emblêmes dans les impostes et et sur les frises. On n'en retrouve plus de traces au dix-huitième siècle, et les procédés de cet art sont même regardés comme des secrets perdus.

Ils n'en était rien cependant, car on en avait conservé de précieux traités, et d'ailleurs que ne peut l'esprit de recherches aidé du progrès des sciences. Toutefois, lorsqu'au commencement de notre siècle on fit de premiers essais pour faire revivre la peinture sur verre, on voulut trop tôt innover, et pour ne pas étudier ou suivre les anciens errements, on se condamna à de longs tâtonnements. On est revenu aujourd'hui à l'étude des procédés abandonnés et l'on marche rapidement vers le progrès. On imite les productions anciennes de toutes les époques, tantôt par la copie servile, tantôt d'une manière approximative ; on s'essaie dans des combinaisons nouvelles en rapport avec le goût moderne et dans lesquelles on recherche peut-être trop la perfection du dessin. S'il faut s'en rapporter à l'opinion générale, on n'a pas encore atteint le degré de beauté des admirables verrières des âges passés ; on n'a surtout pas encore reproduit cette magie de la couleur qui nous charme tant dans leurs ravissantes mosaïques ; sous ce rap-

port l'effet produit par les vitraux ne tient pas seulement à une habile combinaison des teintes, il dépend aussi des procédés de la fabrication, ce qu'il nous reste à faire connaître.

Le verre employé dans les vitraux est appelé, suivant la manière dont il est coloré, verre *teint*, verre *peint* ou verre *émaillé*.

Le verre teint est celui qui a été coloré dans la masse en fusion ; il est facile de le distinguer à sa couleur uniforme.

Le verre peint est d'abord pris à l'état de lames ou tablettes de verre incolore et quelquefois de verre teint, et la peinture qui est étendue sur l'une de ses faces lui est incorporée par l'effet d'une nouvelle cuisson dans des fours à reverbère qu'on nomme aussi *moufles*.

Les verres émaillés sont des plaques ou tablettes de verre incolore et quelquefois de verre teint auxquelles on a incorporé par l'action du feu des parties d'émail, ou bien une seconde couche plus ou moins épaisse de verre teint. On use à différents degrés de profondeur les parties qui doivent être plus transparentes et l'on obtient ainsi avec une grande variété de tons beaucoup de force et d'éclat. C'est avec une meule de bois et de l'émeri ou par des moyens analogues qu'on procède à cette dernière opération.

L'émail est un cristal pilé et broyé, puis mé-

langé avec des oxydes métalliques réduits eux-mêmes en poudre et soumis à une fusion produite par le feu. Lorsque dans le mélange on fait entrer le blanc, qui s'obtient par l'oxyde d'étain, le cristal perd sa transparence et l'émail devient opaque, son emploi est réservé aux ob-objets d'orfévrerie et de bijouterie, et en général à l'application sur métaux. Le peintre verrier ne se sert que des émaux dont le cristal coloré par des oxydes métalliques n'a rien perdu de sa translucidité.

La coloration du verre dans la masse se fait également à l'aide des oxydes métalliques mêlés avec des fondants comme le borax, le salpêtre, le silicate de plomb et autres, et les couleurs dont on fait usage pour peindre sur le verre sont ces mêmes substances vitrifiées. On les broye sur des plaques de verre avec de l'essence de thérébentine, on les mêle avec des fondants et on les applique sur les tablettes de verre, comme on ferait sur une toile, à l'aide de brosses et de pinceaux.

La composition et la préparation des différentes couleurs dans ce genre de peinture, comme les procédés plus particuliers de leur application, dépendent trop de l'habileté et de l'exercice du praticien, pour qu'on puisse en donner une théorie, et comme l'action du feu fait changer considérablement la nuance des ma-

tières colorantes, c'est un art de prévoir en les combinant les effets qu'elles produiront lorsqu'elles seront fondues. Voici cependant, pour en donner une idée, par quelles substances on peut obtenir les couleurs primitives : le violet par l'oxyde de manganèse et par le péroxyde de fer, le bleu par l'oxyde de cobalt, le vert par l'oxyde de cuivre, le jaune par l'antimoine de plomb, le rouge par un mélange d'oxyde de fer et de manganèse. On a conservé des recettes pour obtenir cette dernière couleur par l'oxyde d'or ou pourpre de Cassius, mais il paraît qu'elles n'ont jamais été employées que pour de petits essais, ou encore pour la fabrication des émaux d'orfévrerie. Quelques autres teintes fort riches n'ont pu être produites qu'au moyen de matières très précieuses, aussi ne les trouve-t-on que rarement dans les vitraux. On a coloré le verre en rouge avec du protoxyde de cuivre, et pour qu'il fut transparent on le soufflait à deux couches, l'une de verre blanc et l'autre de verre coloré d'une ténuité extrême. On pense que ce procédé était employé dès le douzième siècle ; il était certainement connu au quatorzième. C'est à cette dernière époque que fut inventé le jaune qu'on employa à rehausser les ornements d'architecture, et dont on peignait surtout les niches des personnages.

L'emploi exclusif des verres teints sans aucune

peinture doit nécessairement produire, dans un vitrail, les effets de couleur les plus vifs, et leur disposition peut se varier à l'infini. C'est ce qui était pratiqué avant le douzième siècle. Les dessins qui furent, dès cette époque, ajoutés aux verrières, en augmentèrent sans doute la beauté et le prix et même les rendirent tout d'abord plus harmonieuses, mais ce perfectionnement poussé à l'excès finit par détruire la vivacité du coloris et amena l'art des vitraux à sa décadence. Au quinzième siècle, l'emploi des verres émaillés et plusieurs procédés nouveaux qui furent mis en usage pour obtenir certains effets de détail, contribuèrent encore à cette dégénération en compliquant le travail et en y jetant de la confusion.

Lorsque le sujet d'une verrière est arrêté, on le dessine, on le peint de grandeur réelle sur un champ appelé *carton*, où l'on a soin de tracer par des lignes noires tous les liens de plomb qui doivent retenir les divers morceaux de verre dont le vitrail sera composé. Les traits noirs indiquant la résille de plomb, suivent d'abord les grands contours des figures et des principaux ornements, puis ils partagent les masses en suivant de préférence les grands plis des draperies; ils détachent les détails et les accessoires; les coupures qu'ils déterminent sont subdivisées à volonté, mais toujours elles séparent les diffé-

rentes teintes locales en suivant les contours qui en circonscrivent l'étendue.

On reproduit le carton à trois exemplaires. L'un d'eux, ordinairement fait de bois mince, est découpé suivant les traits noirs en tenant compte de l'épaisseur du lien de plomb qui sera employé dans l'assemblage, et l'on obtient ainsi des morceaux qui servent de modèles à l'ouvrier chargé de découper le verre. Celui-ci, après avoir choisi un verre conforme à la nuance qui lui est indiquée par le carton, le coupe sur son modèle à l'aide du diamant et du grésoir, ou grugeoir. L'usage du diamant pour couper le verre ne remonte qu'au seizième siècle. On se servait auparavant d'une pointe d'acier à trempe très dure ; on la promenait sur le trait à découper, on humectait légèrement le contour entamé et on appliquait du côté opposé une tige de fer rougie au feu ; une félure ou langue se formait, on la faisait suivre avec le même fer rougi et on détachait le morceau à petits coups avec un maillet de buis ; on enlevait ensuite les bavures avec des pinces ou griffes en fer.

Quand toutes les tablettes sont découpées, on les assemble sur le second des cartons réservé pour cet objet, et, en les assujettissant à l'aide de liens en plomb qui présentent deux rainures opposées, on forme différents panneaux. On emploie aussi la cire dans cette première opération

pour relier entre eux les morceaux de verre. Les panneaux sont placés sur des chevalets contre le jour de l'atelier de manière à se présenter éclairés ainsi qu'ils le seront sur les lieux pour lesquels ils sont destinés. Le peintre verrier dessine alors et peint en se conformant au carton principal qui reste sous ses yeux comme modèle. Il est assujetti à quelques procédés particuliers de décalque pour obtenir un tracé correct, et à de certains lavages pour faciliter l'application des couleurs, opérations qui demandent une main sûre et exercée.

Les lignes, les contours des figures et des ornements, les traits principaux sont peints au moyen d'une couleur brune ou noirâtre dont la composition s'obtient par un mélange de zinc, de fer, de cuivre ou de cobalt. L'effet des ombres s'obtient par le moyen des hachures ou par des nuances plus foncées de la teinte fondamentale ; le ton franc de celle-ci produit les clairs ou même les rehauts par une forte opposition. On peint aussi sur le verre blanc en ménageant les clairs, et lorsqu'on a passé la teinte principale, on obtient des jours et des rehauts par le grattage, et des effets de reflet en recouvrant ces jours d'une teinte légère qui imite les glacis des autres genres de peinture.

On a employé au quatorzième siècle un procédé qui consistait à étendre tout d'abord sur

le verre, là où l'on voulait donner plus de puissance aux ombres, un fond noir ou d'une nuance très foncée sur lequel on appliquait la couleur locale.

C'est à partir de cette même époque qu'on a fondu des verres de toutes couleurs à deux couches, dont la première était de verre incolore et la seconde de verre coloré qu'on usait en certaines parties et qu'on enlevait quelquefois entièrement, pour obtenir des jours très brillants.

Bientôt après, sur le fond champ-levé, on appliqua des émaux d'or, d'argent et de toutes couleurs. On put obtenir, par ce moyen, une grande variété de tons juxta-posés sur la même tablette, sans employer, comme autrefois, un morceau de verre pour chaque couleur.

Au seizième siècle, par le moyen des verres à plusieurs teintes et des émaux, on représenta des étoffes d'une grande richesse, on couvrit les draperies de magnifiques ramages, on les enrichit de superbes broderies, on sema partout des guirlandes de fleurs et de fruits, des perles et des pierreries.

Lorsque les panneaux sont peints, on les place tels qu'ils ont été formés avec leurs liens en plomb, sur des plaques en fonte couvertes de chaux et on les introduit ainsi dans les fours. Ceux-ci sont des espèces de moufles maçonnées,

hermétiquement fermées, mais où l'on ménage une lucarne qui permet au verrier de suivre l'opération de la cuisson. On soumet les panneaux à l'action d'un feu réglé qui ramollit et fond jusqu'à un certain point le verre à sa surface peinte, laquelle se trouve la plus exposée à la chaleur, tandis que l'autre côté n'en est aucunement altéré et reste poli. A l'aide de ce ramollissement, la couleur qui elle-même s'est mise en fusion, s'incorpore au verre, et celui-ci est aussitôt retiré du four.

Après cette première cuisson, les tablettes de verre sont assemblées dans de nouvelles résilles de plomb, les premières ayant été fondues. On remet le panneau sur le chevalet pour y faire les retouches nécessaires ; les verres sont de nouveau mis dans le four, et cette opération est répétée plusieurs fois jusqu'à ce qu'on ait obtenu le fini qu'on désire donner à la peinture.

La cuisson du verre dans les fours produit deux effets qui contribuent beaucoup à la beauté des verrières ; il se trouve dépoli à la face qui a été peinte, et, en outre, il est ondulé ou *gondolé*, suivant l'expression technique ; il en devient moins diaphane et il offre ainsi des teintes plus puissantes et plus harmonieuses.

L'épaisseur du verre est encore une des causes principales des effets plus ou moins remarquables du jeu de la lumière, car la vigueur des

tons augmente avec cette épaisseur, tandis qu'un verre mince ne donne que des nuances faibles et souvent des tons criards. On varie donc l'épaisseur des verres dans les différentes tablettes qui composent un vitrail, suivant l'intensité propre à chaque couleur et suivant la transparence qu'on veut obtenir. Les anciennes verrières ont des verres de cinq à dix millimètres d'épaisseur.

Quand la peinture est achevée, toutes les jointures des liens de plomb sont très soigneusement soudées et la tige elle-même est contre-soudée. Enfin les panneaux sont munis d'un encastrement en plomb, et, cela fait, ils sont prêts à être mis en place.

Les grandes ouvertures des fenêtres sont divisées par des barres de fer appelées *barlotières*, qui traversent ordinairement tous les meneaux et sont scellées dans l'encadrement de la baie. Ces barres sont armées de *nilles* percées de manière à recevoir des clavettes et les meneaux portent, sur le milieu de leur épaisseur, une rainure qui suit toutes leurs sinuosités. C'est par un scellement au ciment dans les rainures des meneaux et au moyen des clavettes des barres de fer, que les panneaux sont solidement assujettis. Ils sont de plus soutenus par des tiges de fer mince auxquelles on a soin de donner la courbure nécessaire pour qu'elles se confondent avec les contours du sujet représenté, ou en-

core afin qu'elles se dissimulent dans les plis et dans les ombres des draperies.

Les lignes noires que produisent les plombs et les tiges de fer par leur opacité, font un contraste avec la lumière que les verres laissent passer, et ce contraste est encore une des causes du bel effet des couleurs. Cependant, au quinzième siècle, on chercha à les éviter comme ayant quelque chose de disgracieux à l'œil, mais ce fut plus facile pour les vitraux de petites dimensions que pour les grandes verrières. On voulut ensuite, toujours dans le même but, peindre en différentes couleurs et en diverses nuances une même tablette de verre de grande dimension. De cette manière le nombre des tablettes était considérablement réduit et elles exigeaient une moins grande quantité de liens de plomb ; leur forme était carrée et on les assemblait comme les cases d'un échiquier. Les Anglais ont fait avec succès usage de cette méthode ; elle n'a produit cependant que des peintures sans transparence et sans richesse de couleur. La comparaison des vitraux des douzième et treizième siècles avec ceux des siècles suivants démontre la nécessité de la résille de plomb et de l'armature de fer qui, par leur opposition vigoureuse, ajoutent à l'éclat de la lumière.

Ainsi, la beauté des vitraux dépend beaucoup de la richesse des substances colorantes, de l'é-

paisseur du verre qui doit cependant être irrégulière, de l'éclat et d'une habile gradation des teintes, de la vivacité des rehauts et des effets d'opposition entre la lumière et les ombres.

La disposition des arabesques, la forme des rinceaux, les baguettes rouges ou bleues formant des réseaux sur un fond uni et de teinte opposée, le cerne qui se forme principalement autour des filets blancs et des cordons de perles sur des bandelettes à fond noir, l'emploi des couleurs primitives ou de nuances toujours très vives bien combinées et assemblées en forme de mosaïque, paraissent jouer un grand rôle dans le magique effet des vitraux anciens; tandis que les nuances composées et les teintes pâles, le trop grand fini dans le modèle des figures, la recherche des effets de clair-obscur poussée à l'excès, le perfectionnement exagéré des détails, sont autant de causes de l'infériorité des vitraux modernes. Il est à croire aussi que l'œuvre du temps n'est pas étrangère à cette magie du coloris qui donne jusqu'ici la supériorité aux anciennes verrières; son action corrosive a dû nécessairement détruire toute discordance entre les différents tons de couleurs et ajouter ainsi de l'harmonie à l'effet général. Le retour aux traditions des bonnes époques de la peinture sur verre nous vaudra sans doute des produits qui riva-

liseront avec les vitraux les plus remarquables des âges passés.

En attendant, félicitons-nous de la régénération de cet art pour la décoration de nos édifices religieux. A peine la verrière de Saint-Jean était-elle inaugurée, que nous avons pu contempler les nombreux vitraux de la chapelle du nouveau Petit-Séminaire, sur lesquels on remarque un grand nombre de détails d'un admirable effet, et, parmi les figures: celles de saint Honnorat, archevêque d'Arles, sous les traits de Mgr Darcimoles, archevêque d'Aix, qui posa la première pierre de cet édifice et contribua généreusement à sa construction; celle de saint Césaire, autre archevêque d'Arles, sous les traits de Mgr Chalandon, qui a succédé à Mgr Darcimoles, et qui, reprenant l'œuvre interrompue par la mort prématurée de son prédécesseur, a pu l'accomplir par son zèle et par son inépuisable générosité; celle encore de saint Virgile, archevêque d'Arles, portant sur sa main l'église de Saint-Trophime, qu'il fit construire; enfin celles de saint Hilaire, archevêque d'Arles, de saint Léonce, évêque de Fréjus, de saint Sidoine, évêque d'Aix, de saint Louis, évêque de Toulouse, et de saint Maximin, premier évêque d'Aix, qui sont belles et très richement drapées. La rosace est une imitation des anciennes verrières à médaillons légendaires avec des ornements dans le goût

byzantin ; elle représente la vie de la Sainte-Vierge. Ces vitraux sont sortis des ateliers de M. Martin, à Avignon ; ils ont ajouté à l'aspect gracieux de la chapelle qu'ils décorent et qui sort avec élégance du milieu d'un grand cloître, heureuse idée qui donne beaucoup de caractère à cette partie du monument.

Bientôt après, la chapelle mortuaire de l'église métropolitaine a fait paraître à nos yeux une autre verrière d'un style plus sévère et que commandait la destination du lieu ; elle est aussi très remarquable par son travail et par l'intensité de son coloris, le rinceau qui l'encadre est surtout d'un goût parfait. Cette peinture est l'œuvre de M. Didron, de Paris.

Puisse l'élan qui se manifeste ainsi vers les bonnes traditions pour l'ornementation de nos églises, ne pas s'arrêter là ; puissions-nous lui devoir un jour la réparation de tous les vitraux de notre cathédrale et la suppression des ornements disparates qui surchargent quelques arcades de ses nefs, comme aussi la complète restauration déjà si bien commencée et le dégagement extérieur de l'église de Saint-Jean-de-Malte.

UN PROVENÇAL OUBLIÉ

RECHERCHES BIOGRAPHIQUES

SUR

PIERRE ARÉOD

PAR

M. L. DE BERLUC-PERUSSIS.

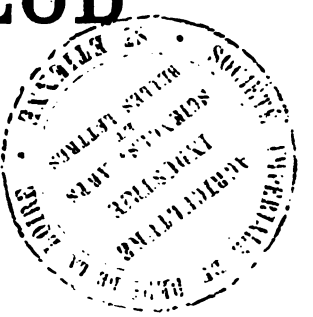

MESSIEURS (*),

Il s'opère, depuis peu d'années, un singulier travail d'exploration dans les couches profondes du passé. La mode est aux exhumations littéraires. C'est à qui, rassemblant d'une main curieuse, et parfois indiscrète, les débris épars de quelque vieux personnage, tantôt illustre, tantôt inconnu, cherchera à le reconstituer de toutes pièces, et à le remettre au grand soleil. Nos dépôts d'archives, longtemps obstrués par le pêle-mêle, aujourd'hui accessibles et classés, sont

(*) Lu, le 22 avril 1866, à la séance publique et annuelle de l'Académie.

comme les riches et merveilleuses catacombes où s'élabore cette œuvre patiente, que j'appellerais volontiers les petits côtés de l'histoire.

Un tel mouvement de l'érudition ne pouvait être que diversement apprécié. Les uns n'y voient qu'un puéril amusement de l'esprit, et semblent ne considérer les mille détails intimes dont on cherche à entourer aujourd'hui toute physionomie que l'on ressuscite, que comme des broderies inutiles au grave canevas de l'historien. D'autres, s'exagérant, au contraire, la portée et le rôle des infiniment petits, croient que c'est dans ces faits, longtemps dédaignés par la critique, que l'on doit trouver en leur germe les causes de toutes les révolutions humaines. Et de même que la science, en ses témérités, demande aux infusoires le secret des générations primitives, ceux-ci veulent que l'évènement le plus colossal ait pour point de départ l'incident le plus inaperçu. Ils font, comme on le voit, assez bon marché des lois générales que suivent les faits historiques dans leur enchaînement et leur marche, et qui sont, par contre, l'unique guide de l'école adverse.

Pour ma part, en cette lutte, si j'avais à prendre parti, je croirais sans peine que la vérité n'est, selon l'usage, ni dans l'un ni dans l'autre des deux camps extrêmes. La science ne saurait mépriser le secours du microscope; elle ne sau-

rait davantage en faire son unique moyen d'observation.

Surtout, ce me semble, il faudrait distinguer avec soin les cas où peut s'appliquer le précieux instrument. Étudier les grandes choses trop en détail serait regarder à la loupe les tours de Notre-Dame. Ce qui est large et élevé veut être vu de loin et d'ensemble. Je ne vois guères, à vrai dire, ce que la postérité pourra gagner à savoir les manies, les misères, les faiblesses, les ridicules de nos héros. L'idéal, ce type absolu et factice, que l'homme doit poursuivre toujours, sauf à ne l'atteindre jamais, ne peut que perdre de son prestigieux attrait à tant de révélations décevantes. Or, ce ne saurait être qu'un vrai danger social, que de compromettre et de corrompre ainsi ce respect, j'allais dire cette religion des grands hommes, l'un des stimulants les plus efficaces peut-être de notre défaillante nature. Si vous levez imprudemment la toile du fond, le Cid n'est plus qu'un histrion empanaché. Quel profit retirera l'humanité de ces désillusions inattendues ? Celui de se mépriser elle-même dans ses personnifications les moins imparfaites, et de perdre à toujours le sentiment, hélas ! trop émoussé déjà, de sa dignité.

Je ne saurais comprendre les procédés contemporains de la critique, que lorsqu'il s'agira des faux grands hommes, des demi-dieux in-

ventés après coup, créations malheureuses de nos passions d'un jour ; l'historien alors devra, par une analyse sévère et complète, émietter sans merci l'idole d'emprunt.

Toute autre encore sera l'application du verre grossissant aux objets qui, par leur ténuité, échapperaient à la vue. Qu'il faille étudier un grain de poussière, j'aime, en ce cas, que la science vienne, sa lentille à la main, à la recherche des atômes. Ainsi et bien mieux, quand s'offrira l'occasion de révéler aux regards un souvenir obscur, mais digne de lumière, un mérite à tort laissé dans le silence, une renommée manquée injustement, on saura gré au chercheur scrupuleux qui s'en ira, à travers la poudre amoncelée, à la poursuite d'un nom, d'un fait, d'une date, et qui, à côté et au-dessous des hauts modèles, placera quelque individualité moindre, qu'il sera plus facile à notre infirmité d'atteindre, comme au narrateur de peindre d'un trait.

C'est un de ces inconnus, un de ces oubliés que l'on a surnommés (1) avec une irrévérence spirituelle, les *fossiles littéraires*, que je voudrais aujourd'hui ressusciter en peu de pages.

---

(1) *Recherches sur les fossiles littéraires de la vieille Provence*, par un bibliophile savant et bien connu, M. de Crozet.

Le nom que je vais dire n'éveillera certainement pas l'écho le plus léger dans la mémoire de ceux qui m'entendent, et nul d'entre eux, je gage, ne s'offrirait à l'écrire correctement. Et cependant PIERRE ARÉOD (1) fut, au XVI^me^ siècle, un auteur loué. Il fit de sa vie austère une triple part à la médecine, à la physique, à la philosophie, et sut, en un jour difficile, en faire une quatrième, plus méritoire encore et plus belle, à ses concitoyens en péril.

C'est dire, je crois, que notre Provençal était né d'une de ces simples, mais laborieuses et énergiques familles municipales, en qui nos franchises regrettées développaient de si mâles vertus. Chaque ville, chaque village de Provence comptait jadis quelques-unes de ces humbles et

---

(1) Ce nom a subi les transformations les plus diverses. Il s'est écrit d'abord, dans les actes latins, *Araudi*, peut-être de l'italien *Araldi*. Une première altération en fit *Areudi*, ce qui amena, par suite de la prononciation provençale, une nouvelle forme, *Areoud*. Enfin, au XVI^me^ siècle, il fut francisé à Grenoble par notre auteur lui-même, et prit l'orthographe définitive sous laquelle il nous est resté.

Les Aréod étaient connus encore sous le surnom de Carlet, probablement en souvenir de quelque Carle Araudi dont ils étaient issus. Ce fait n'a rien que de très-normal à cette époque ; c'est ainsi que nous voyons les Talon et les Garret, seigneurs de Limans et de Beaujeu, surnommés Thomas et

fortes races, qui trouvaient, dans le jeu paisible de nos libres institutions, l'aliment de leur zèle, l'aiguillon de leur travail et un prix qui suffisait à leur ambition tempérée.

C'est ainsi que les ancêtres d'Aréod, — que je trouve tour à tour investis, à Forcalquier, de la double et modeste charge de notaires et de greffiers de la Cour royale (1), — eurent l'honneur plus d'une fois, si je ne me trompe, et notamment en une circonstance mémorable, d'être appelés au chaperon municipal. C'était l'heure où se débattait, à coups d'arquebuse, la question de la nationalité même de la Provence. La fidélité de Forcalquier au nom de Lorraine lui avait été fatale ; les troupes de Louis XI avaient porté, dans ses murs rebelles, le massacre et la flam-

---

Cathin, du prénom de l'un de leurs auteurs, et désignés, indifféremment, dans les contrats les plus solennels, de leur nom patronymique ou de ce sobriquet.

Remarquons en passant que le nom des Aréod est aujourd'hui oublié dans leur pays d'origine, mais que celui de Carlet désigne encore, à Niozelles, les biens qui leur ont appartenu.

(1) Antoine Araudi, notaire à Forcalquier en 1448, fut probablement le père de Jacques Areudi, que nous trouvons en 1474 notaire et greffier de la cour royale de la même ville, et dont il va être parlé. — Un Bertrand Areudi, qui habitait Forcalquier en 1497, et qui pourrait bien être un frère de Pierre, ne paraît pas avoir laissé de postérité.

me. Ce fut en 1482 (1), au lendemain de ce désastre, que Jacques Aréod fut élu syndic de cette ville ; il sut, en ces jours calamiteux, bien mériter de son pays et l'aider à sortir de ses ruines fumantes encore. Jacques Aréod fut, selon les vraisemblances les plus plausibles, le père de mon héros modeste. Je n'en voudrais au besoin d'autre preuve que les vertus civiques que celui-ci devait déployer à son tour. Mais ce devait être sur un autre théâtre ; car, venu au monde vers cette même et triste date, qui fut celle de la décadence de l'ancienne capitale du haut-comté, ni les fonctions héréditaires des siens, ni le complément d'honneur que les dignités de l'Hôtel-de-Ville auraient pu y ajouter, ne le retinrent dans la cité natale.

A cette époque déjà, la désertion des petits centres au profit des grands allait commencer. Forcalquier surtout, placé, pour son malheur, entre le Dauphiné et la Basse-Provence, devait, plus d'une fois voir, d'un œil attristé, Aix ou Grenoble attirer à eux et s'approprier ses rares illustrations. C'est ainsi, pour m'en tenir à ce double et semblable exemple, que deux hommes laborieux qui honorèrent l'un la médecine et

---

(1) Archives municipales de Forcalquier : Délibérations du conseil de ville, registre n° 1, années 1474 et ss.

l'autre le barreau Dauphinois, tous deux nés à Forcalquier, fixés dès leur jeunesse à Grenoble, tous deux encore anoblis par nos rois pour leurs mérites divers, semblent, au XVI^me^ et au XVII^me^ siècles, personnifier cette absorption désespérante. Vous avez reconnu, dans l'avocat, l'éloquent et disert Jean-Antoine Gassaud, qui, lui du moins, revint en Provence pour y fonder une famille aujourd'hui encore entourée d'estime, et, dans le médecin, notre Pierre Aréod, de qui la désertion devait être plus complète et le nom ne se continuer désormais que dans son pays d'adoption.

Il nous serait difficile de préciser à quelle date le jeune transfuge s'établit dans le Dauphiné. On peut supposer sans invraisemblance que ce fut aussitôt qu'il eût conquis l'anneau doctoral, c'est-à-dire dès les premières années du siècle. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il se fit de bonne heure une place remarquée, dans le collége médical de Grenoble, puisque, dès 1515, son *savoir profond*, ce sont les termes même de Guy-Allard (1), lui valait de François 1^er^ des lettres, peu prodiguées alors, d'anoblissement.

---

(1) *Dictionnaire du Dauphiné*, publié par M. Gariel, 1864, tom. 1, *col.* 55, v° *Areoud, et* 511.

Récompense précoce peut-être, mais qu'il sut, du reste, justifier plus tard.

Ici se place une première et singulière publication d'Aréod. On sait que l'histoire naturelle du Dauphiné est riche en curiosités de plus d'un genre, curiosités expliquées aujourd'hui, mais qui jadis mettaient en déroute la sagacité des savants, en même temps qu'elles tenaient en éveil la crédulité de la foule. Qui n'a ouï parler des *sept merveilles* du Dauphiné, chantées par le premier président Salvaing de Boissieu et par Mentel (1) ? Qui surtout n'a rencontré quelque mention de cette légendaire *fontaine qui brûle*, de ces flammes qui surgissent non seulement du sol, mais encore de la surface des eaux, et dans lesquelles « *les torches allumées s'éteignent ; éteintes, se rallument ?* » J'emploie les expressions même de saint Augustin (2), dont

---

(1) On ne citait jadis que trois curiosités dauphinoises. Les *Sylvæ quatuor* de Boissieu en portèrent le nombre à quatre en 1638 ; plus tard, l'auteur jugea à propos de l'élever à sept, comme celui des merveilles du monde, et réédita son livre en 1656 sous le titre de *Septem miracula Delphinatûs*. Quelques écrivains font pourtant honneur de cette idée à Mentel, dont l'ouvrage est de la même année. D'autres la disent plus ancienne.

(2) ..... *de fonte illo, ubi faces extinguntur ardentes, et accenduntur extinctæ.* (*De civ. Dei*, lib. XXI, cap. 7.)

l'esprit avait été vivement frappé du récit de ce lointain prodige. On assure (1) que saint Hilaire d'Arles, plus émerveillé encore, lui avait consacré tout un poème. Après les poètes, vinrent les raisonneurs. Déjà, au temps d'Aréod, la physique, toute pleine encore, par malheur, des hérésies scientifiques du moyen-âge, mais s'éveillant, peu à peu, à l'inquiète curiosité moderne, se demandait le pourquoi de ces phénomènes si simples et si élémentaires. Un savant du Viennois, Jérôme Monteux, sieur de Miribel et médecin de l'abbaye Saint-Antoine (2), ayant, dans ses voyages, passé par hasard auprès de cette fontaine, chercha, dans un opuscule qui fit beaucoup de bruit, à résoudre les « Problèmes » que personne n'avait osé se poser jusques là. Aréod, qui avait pu étudier de plus près la merveille, puisqu'elle n'est située qu'à trois lieues de Grenoble, n'accepta qu'à moitié la solution de Monteux, et publia un examen sévère de son système. Ni l'un ni l'autre des deux opuscules n'est parvenu jusqu'à nous : leur date éloignée (1525) et leur mince format expli-

---

(1) V. la *Gallia christiana* de C. Robert, 1626, p. 333.

(2) *Histoire de l'ordre de St-Antoine*, par Aymar de Falcoz. — *Bibl. du Dauphiné* de Guy Allard, p. 153. — *Dictionnaire du Dauphiné* du même, tom. 2, *col.* 176.

quent suffisamment cette double disparition. Quelques lignes d'Aréod ont seules échappé au temps, perdues et enfouies dans un in-4° de l'Académie des Inscriptions (1) ; elles suffisent pour nous apprendre que l'auteur écrivait purement la langue érudite d'alors, le latin ; mais on n'y trouve aucune trace de sa théorie. La science, à dire vrai, peut, sans trop de peine, s'en consoler ; elle n'a rien à emprunter aux livres de cette époque. Mais par leur naïveté même, Monteux et Aréod seraient intéressants à lire. Le rapprochement de leurs écrits, où sans doute les deux adversaires s'écartaient l'un autant que l'autre des vraies lois de la physique, nous aurait sans doute fourni une conclusion instructive et piquante. Et c'est ce qu'un auteur postérieur, Jean Tardin, qui a consacré, lui aussi, tout un volume d'explications bizarres à la *fontaine qui brûle,* nous permet aisément de conjecturer, quand il nous apprend (2) que

---

(1) *Discours sur les sept merveilles du Dauphiné* par Lancelot, 1721 ; inséré dans les Mémoires de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres,* tom. 6, 1729, p. 759.

(2) *Histoire naturelle de la fontaine qui brûle près de Grenoble.* Tournon, 1618, p. 30. — Voir aussi l'ouvrage déjà cité de Boissieu, édition de 1656, p. 3 ; l'*Histoire générale du Dauphiné* de Chorier, Grenoble, 1661, t. 1,

Monteux et Aréod admettaient, tant l'un que l'autre, comme point de départ incontesté, que, de la même source, s'échappaient à la fois de l'eau et du feu. Dans cette bataille de l'erreur contre l'erreur, peut-être aurions-nous appris combien faillible est le savoir humain, et quelle sage mesure doit présider à la controverse scientifique, où le vrai d'aujourd'hui sera si souvent le faux de demain.

Il me tarde, Messieurs, de montrer Aréod sous un jour autre et meilleur. Certes, je n'aurais point entrepris sa biographie, si à son nom ne se rattachait que l'incolore souvenir de cette querelle sans portée. Mais un second écrit, quoique perdu aussi, nous prouve, par son titre seul, que notre auteur fut autre chose qu'un physicien naïf et arriéré. La physique, on le sait, était alors considérée, à l'instar de la métaphysique, comme une branche de la science par excellence ; or, c'est la philosophie

---

p. 47 ; la *Bibliothèque du Dauphiné* de Guy Allard, 1680, v° Aréod ; et l'*Histoire naturelle du Dauphiné* de Faujas St-Fond, 1781, tom. 1, p. 405. Tous ces auteurs rapportent la querelle scientifique d'Aréod et de Monteux. — On peut consulter encore, au sujet de la fontaine qui brûle, l'*Histoire de l'Académie des sciences*, 1699, p. 23, et les *Observations sur la physique*, tom. 6, juillet 1775, p. 124.

surtout qui fut l'occupation constante et le charme prolongé de la vie d'Aréod. Le vieil et éminent auteur des *Antiquités de la Provence* (1) nous parle comme d'une œuvre remarquée et consciencieuse, d'un commentaire du *Timée* de Platon, qui placerait Aréod parmi nos penseurs. Le livre de *Timée* ou *De la nature* traite précisément des lois de la physique envisagées au point de vue élevé du philosophe, et le commentaire disparu nous aurait permis sans doute de découvrir, dans notre Provençal, un observateur plus heureux des choses de l'esprit que

---

(1) V. le précieux mst autographe *Rerum antiquarum* que possède la Bibliothèque Méjanes sous le n° 797, pp. 125 et 127. Grâce aux quelques lignes que Raymond de Soliers y consacre à notre écrivain, — et qui, chose singulière, ne sont reproduites ni dans la copie, de la main de M. de Méjanes, qui se trouve à la Bibliothèque sous le même numéro, ni dans celle qui appartient à M. Rouard, — l'origine provençale d'Aréod, que les auteurs dauphinois n'indiquent pas, a pu échapper à l'oubli ; c'est là, en effet, que nos écrivains postérieurs ont puisé le peu qu'ils disent de lui. V. de Haitze, *Vie de Jules-Raymond de Soliers*, mss. Biblioth. Méjanes, n° 27, 380, p. 84 ; Bouche, *Chorographie de Provence*, t. 1, p. 238 ; Piolle, *Vie de St Mary ;* Achard, *Dictionnaire des hommes illustres de la Provence*, v° *Soliers ;* Feraud, *Biographie des Basses-Alpes*, p. 341, v° *Aréode* (*sic*), et *Histoire des Basses-Alpes*, p. 717. Par une distraction étrange, ce dernier auteur fait vivre Aréod au xvii^e^ siècle.

de celles de la matière. Qu'un jour la main de quelque bibliophile, guidée par un de ces hasards rares autant que fortunés, découvre, sous un lit de poussière et dans son linceul de parchemin, cet introuvable volume, et, qui sait ? peut-être, après trois siècles d'obscurité, Aréod sera-t-il inscrit, dans nos fastes provençaux, après Gassendi et Vauvenargues.

En attendant, et je le constate avec douleur, aucun des ouvrages du savant, non plus que du philosophe, n'est arrivé jusqu'à nous ; de quelques-uns même nous ignorons jusqu'au sujet. Mais si, provisoirement ou à toujours, l'écrivain est condamné à l'oubli, à l'indifférence au moins, il ne saurait, sans injustice, en être de même du citoyen. Voici venir, en effet, une occasion où le dévouement le plus patriotique va éclater en lui.

La peste envahit Grenoble en 1534 ; ses ravages sont implacables. *Maxima populi pars interiit*, disent les registres municipaux (1). Dans cette conjoncture, Aréod laisse là les livres et les méditations ; il redevient tout entier médecin. Plus le fléau étend sur la ville son voile

---

(1) Nous devons communication de ces renseignements et de ceux qui vont suivre à l'obligeant et savant M. Gariel, bibliothécaire de Grenoble, auteur estimé des *Delphinalia*.

de mort, plus il est prodigue de lui-même. Le disciple chrétien de Platon ne pouvait se montrer autre. Impuissant à guérir un mal qui est une énigme, il parvient du moins, par d'heureuses mesures, à en conjurer le retour. Les délibérations du conseil de ville constatent qu'au milieu de cette navrante épreuve, il fut consulté comme un oracle (1). — Certes, si, depuis vingt ans déjà, François 1er n'eût signé ses parchemins, il les aurait signé ce jour-là. Les Grenoblois, pour leur part, surent lui montrer leur reconnaissance : dès l'année d'après, le suffrage public l'appelait à siéger, malgré son titre d'étranger, dans ce conseil qui avait trouvé en lui un concours si efficace. Ce furent, en quelque manière, les lettres de naturalisation d'Aréod en Dauphiné. A partir de ce jour, il devint de cœur Grenoblois. Nous le trouvons, bientôt après, parmi les membres de l'assemblée où fut organisée la représentation du *Mystère de la Passion* à Grenoble, assemblée que Berriat-St-Prix raconte avec détails dans ses « Remarques sur les anciens jeux et mystères (2). »

---

(1) Registre mts des conclusions du conseil de la ville de Grenoble, 12 janvier et 13 avril 1534, fol. 263 et 285.

(2) Registre de 1535, fol. 328.

On se tromperait pourtant si on le soupçonnait d'avoir été jamais oublieux de sa patrie première. Chaque année le voyait revenir parmi ses compatriotes et promener ses doctes rêveries sous les héréditaires ombrages de Gagnaud ; l'âge put seul le forcer à renoncer à ces pieux pélerinages vers son berceau, et à signer (1542) l'acte de vente de l'héritage paternel (1). Il s'en dédommagea par un constant échange de lettres avec les Provençaux les plus éminents de son siècle : lié d'une affection étroite à un homme qui fut, en ce temps, le type du Provençal et l'explorateur le plus épris des choses locales, — qu'est-il besoin de nommer notre Strabon, Raymond de Soliers ? — il demeura toute sa vie son correspondant assidu et le confident jaloux de ses travaux sur la géographie de Provence (2).

Là s'arrête tout ce que nous savons de cette noble, mais simple vie. A partir de 1542, nous

---

(1) Acte reçu par Me Anthoine Chabot, notaire royal et delphinal à Grenoble. — La terre de Gagnaud, connue aujourd'hui sous le nom de la Grand'Bastide, est située au terroir de Forcalquier, dans la pittoresque vallée du Beveron. Notons comme un fait peu commun que la famille qui en fit l'acquisition la possède encore aujourd'hui.

(2) V. les biographes provençaux déjà cités.

perdons Aréod de vue ; il touchait alors à la vieillesse. Ce fut évidemment vers le milieu même du siècle que dût s'achever cette existence que l'étude et le patriotisme s'étaient partagée.

Le nom d'Aréod fut dignement continué à Grenoble pendant trois générations. Déjà, en 1532, nous trouvons dans cette ville un Antoine Aréod, sans doute son fils, qui écrit quelques vers latins, parmi les pièces liminaires d'un missel imprimé par l'ordre de l'évêque Laurent Alamand (1). En 1548 et 1549, Pierre Aréod, qui ne peut être que le fils d'Antoine, figure parmi les avocats au parlement de Dauphiné (2). Enfin, Louis et Claude Aréod, arrière-petits-enfants de l'anobli de 1515, terminent, d'après Guy Allard (3), cette lignée honorable, qui portait pour armes : de gueules, à la bande d'argent, accompagnée de trois têtes et cols de licorne coupés d'or (4).

Presque tous les biographes ont ignoré Aréod ;

---

(1) *Missale secundum usum Gratianopolitanum*, Grenoble, 1532 ; cet ouvrage se trouve à la bibliothèque d'Aix. Antoine Aréod y est dit *Forcalqueriensis*. Il fut avocat au Parlement, et vivait encore en 1560.

(2) Notes communiquées par M. Gariel.

(3) *Dictionnaire du Dauphiné, loc. cit.*

(4) Id. Le texte, assez incorrect, de Guy Allard, porte : « .... de trois têtes de licorne *et de cols* coupés d'or. » Nous

un article écourté dans Guy Allard et Feraud, une mention en passant dans quelques autres, et c'est tout. Heureux encore quand son nom, sous la plume de l'écrivain, ne se transforme pas en *Arcod* ou *Aureolus*. C'est ce laconisme injuste, ce sont ces erreurs répétées qui m'ont porté à recueillir les quelques traits de cette physionomie que le temps n'avait pas effacés encore. J'ai cru que le Dauphiné ne pouvait revendiquer à lui seul l'homme qui dut sans doute les qualités saillantes de son caractère à son éducation provençale, non moins qu'au sang qui coulait en lui. Il m'a semblé que mêler aux grands visages de notre histoire littéraire, cette miniature modeste serait une prétention qui vous trouverait indulgents, puisque c'est aussi une résurrection pieuse. A ceux qui me feraient un reproche de les avoir entretenus d'un sujet si humble et si mince, je ne serai certes pas embarrassé de donner une réponse, et vous la feriez, au besoin, vous-mêmes : *In debiles debilis incidi*. Aux petits peintres, les petits portraits.

---

croirions volontiers que ces têtes de licorne étaient originairement des têtes de bélier, en provençal *Aret*. C'est inutilement, du reste, que nous avons cherché le nom des Aréod dans les divers nobiliaires locaux, qui sont tous postérieurs à leur extinction.

SOUVENIRS HISTORIQUES DE LA VILLE D'AIX

LA COMPAGNIE DE L'ARQUEBUSE

DITE DE SAINTE BARBE

par

M. L. MOUAN,

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

Nos anciennes coutumes et nos vieux documents historiques auront toujours le droit d'exciter notre intérêt quant au fond, indépendamment de la forme sous laquelle ils sont reproduits.

A ce titre, la Compagnie de l'arquebuse de la ville d'Aix m'a paru mériter de fixer pendant quelques instants l'attention des amis de notre histoire locale.

Un mot avant tout sur ces associations militaires que la révolution a abolies comme tant d'autres anciens usages.

Elles furent successivement appelées Compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers, suivant les différentes armes en usage. Le nom d'arquebusiers leur resta définitivement aussitôt que parurent les armes à feu. Ces sociétés se formaient en général de l'élite des citoyens qui s'exerçaient à tirer avec adresse pour fatiguer l'ennemi dans les approches. Souvent le roi les obligeait à prêter leur concours dans les expéditions militaires où plus d'une fois les arquebusiers eurent occasion de se signaler.

Ainsi en 1214, Philippe-Auguste puissamment secondé par leur bravoure remportait la mémorable victoire de Bouvines sur Othon et ses confédérés.

Ainsi encore les arquebusiers de Dijon se rendaient en 1674 au siège de Besançon et arrivaient le 10 mai au camp où le roi les passa en revue. Leur conduite fut tellement remarquable que Louis XIV remit une épée d'honneur au lieutenant et une somme d'argent à chaque chevalier.

Au reste nos souverains dignes appréciateurs du mérite de ces compagnies leur accordaient certaines immunités dont jouissait encore en 1789 celui qui, à certains jours de l'année, abattait le papegai, oiseau de carton ou de bois peint que l'on plaçait au bout d'une perche pour servir de but. L'heureux vainqueur était

décoré du titre de roi, d'empereur ou de grand maître. On donnait en outre le titre de chevalier à celui qui abattait l'aile droite de l'oiseau et celui de baron au tireur qui emportait l'aile gauche.

Quant à l'origine et à l'organisation de ces compagnies, on la place ordinairement aux premières années du XIII^me^ siècle. En 1245, Saint-Louis autorisait non seulement la société par des lettres patentes, mais il réglait les exercices et fixait à 180 le nombre de ses membres. Charles IV confirmait ces règlements en 1322 et Charles V rendait, en 1369, une ordonnance par laquelle il défendait les jeux de hasard et *excitait à tous ceux d'adresse et de force tels que l'arc et l'arbalete capables de former le corps et d'exercer aux armes.*

Déjà ce dernier prince, par son ordonnance du mois d'août 1367, avait conféré divers privilèges aux arbalétriers de la ville de Laon : après avoir rappelé les services rendus par ses bien *amez* les compagnons de la connesttablie des arbalétriers de la dite cité, « nous voulons, « disait-il, et nous leur octroions que pour « quelconques denrées, vivres ou marchandises « qu'ilz aïent en leurs hostieulx et ailleurs, ou « qu'ilz vendent ou achètent, ou que ilz main- « nent ou conduisent, ou facent conduire ou « mener, ès-mettes (frontières) de notre royau-

« me... ; ils ne païent travers, passages, pon-
« tanages, etc. ou autres exactions ou débites
« quelzcunques... ; item les voulons estre frans
« et quittes de toutes tailles, collectes ou assiet-
« tes... ; item nous voulons que ilz ne puissent
« estre abstrains de faire aucuns pretz pour
« nous, ni pour la dicte ville de Laon, mais
« le défendons expressement ; proveu toutes-
« voïes que ce ne soient pas bourgeois nota-
« bles, ne gros marchans (1). »

Les successeurs de Charles V confirmèrent les compagnies de l'arquebuse dans leurs exercices et privilèges, notamment Henri IV, Louis XIII et Louis XV dont les lettres-patentes étaient conservées dans les archives de la ville de Paris.

Quelques-unes de nos cités ont publié des documents aussi complets que possible, tels que statuts, règlements et notes historiques concernant ces sociétés. A Paris, le règlement contient plusieurs chapitres relatifs à l'uniforme et aux armes, à la compétence du gouverneur de la compagnie, aux réceptions des officiers et chevaliers, à la bourse commune, aux fonctions du secrétaire ou du trésorier, à la discipline militaire, etc. Ces divers statuts furent dressés

---

(1) *Ordonnances des rois de France de la troisième race* recueillies par M. Secousse. Tome V, pag. 67, 68.

par les ordres de Mgr d'Albert, duc de Luynes colonel, approuvés par le conseil et arrêtés dans une assemblée générale du 2 mars 1763. (1).

En 1774, les officiers et chevaliers de la compagnie de l'arquebuse de Saint-Quentin demandaient au gouvernement de la province de Picardie et en obtenaient l'autorisation de rendre commun à diverses provinces voisines le prix qu'ils avaient à accorder. Plusieurs articles furent dressés sur les conditions et l'ordre du concours dont le prix devait consister pour celui qui aurait fait le plus beau coup, en une somme d'argent outre une épée d'*une valeur inappréciable*. La relation de ce concours fut publiée en termes pompeux et nous demanderons la permission d'en détacher ce court passage comme tableau des mœurs du temps : « Parmi les ob-
« jets qui ont embelli la fête, nous ne devons
« point oublier celui qui en a fait l'admiration
« et le plus bel ornement : Mademoiselle Renotte
« de Gruyère, chevalière, amazone de la com-
« pagnie de l'arquebuse de Mezières, est l'hé-

---

(1) Règlement de la compagnie royale de l'arbalète et de l'arquebuse de Paris arrêté en leur hôtel le 2 mars 1763 et enregistré au gouvernement de Paris le 22 mars et au siège de la connétablie de MM. les maréchaux de France le 26 avril suivant. Paris 1763 in-8°.

« roïne que nos poètes ont le plus célébrée... « Son air modeste, sa démarche grave et majes- « tueuse ont fixé tous les regards... Le casque « et l'armure soutenus des grâces qui lui sont « naturelles inspiraient le respect dans tous les « cœurs (1). »

La compagnie de l'arquebuse de la ville de Tonnerre avait une certaine importance, et il était d'usage de mentionner dans la plupart des actes, même sur les registres de l'Etat civil, le titre de chevalier de cette société. Le jour où on tirait l'oiseau était un jour de réjouissance publique. Lors de la suppression de cette milice, les arquebusiers avaient sollicité la faveur de rester en association instructive et école publique pour former les citoyens à l'exercice, dextérité et usage des armes. Le comité de constitution tout en approuvant le zèle qui avait dicté la demande ne crut pas pouvoir donner une solution (2).

---

(1) Recueil de pièces concernant le prix général de l'arquebuse royale de France rendu par la compagnie de la ville de Saint-Quentin le 5 septembre et jours suivants 1774. Saint-Quentin, F. T. Hautoy, in-12.

(2) Chronologie Tonneroise. *Les chevaliers de l'arquebuse de la ville de Tonnerre*, par M. L. Lemaistre, correspondant du ministère de l'instruction publique. Tonnerre, 1845. Broch. in-8°.

A Auxerre, la compagnie remontait au XIV^me^ siècle. Celui qui avait abattu l'oiseau une fois prenait le titre de roi ; on donnait la qualification d'empereur à celui qui l'avait abattu pendant trois années consécutives. Les statuts de cette société furent rédigés en 1730 et on y voit que les questions de préséance y remplissent un grand rôle (1).

D'après Millin, le corps des arbalétriers d'Orange se montrait soigneux de veiller à la conservation des monuments de cette ville.

Cet auteur cite une inscription placée sur le côté oriental de l'arc de triomphe d'Orange rappelant que le corps des arbalétriers contribua en 1706 à la réparation de l'édifice, sous le règne de M. Mure roy. Il ajoute que la bravade, ou la compagnie des arquebusiers, avait subsisté à Orange plus longtemps qu'ailleurs (2).

---

(1) *Histoire de la compagnie de l'arquebuse d'Auxerre*, par M. Ad. Lechat, publiée dans l'*Annuaire statistique du département de l'Yonne*, année 1840, pag. 104 et suivantes.

Je dois ces deux derniers documents à l'obligeance de M. Lemaistre et au bienveillant intermédiaire de mon confrère M. de Berluc-Perussis.

(2) *Voyage dans les départements du midi de la France*, tom. II, pag. 138. Millin donne quelques détails sur la société de l'arquebuse à Aix, et mentionne l'existence

Mais j'ai hâte d'arriver au sujet principal de cette notice, l'histoire de la société de l'arquebuse à Aix.

L'historien de Haitze en fait remonter l'origine à l'année 1256, mais au XV^e^ siècle, le roi René la régularisa et en devint comme le second fondateur. Ce prince érigea cette compagnie d'arquebusiers ou coulevriniers sous le titre de Sainte-Barbe pour instruire la jeunesse à l'exercice des armes et il fonda une chapelle dans l'église des Grands-Carmes en l'honneur de la patronne. En outre il fit construire un bâtiment pour l'exercice de l'arquebuse le long des murailles de la ville et dans les fossés entre la porte Notre-Dame-de-Consolation et celle des Cordeliers. Quelques vestiges de cette construction subsistaient encore au dernier siècle dans le lieu dit de la *Butte*. Pour mieux assurer l'existence de la compagnie, René la pourvut d'un capitaine perpétuel gentilhomme auquel il accorda diverses prérogatives ; il voulut encore que toutes les années on nommerait roi des arquebusiers celui de la compagnie qui donnerait au papegai un coup présumé mortel, ledit

---

d'un règlement donné par Charles 1^er^ d'Anjou. Millin ne confondrait-il pas ce prétendu règlement avec les statuts de 1519 dont nous allons parler ?

roi étant déclaré franc de toutes tailles, rèves et impositions de la ville pendant un an ; de plus il munit la compagnie d'un lieutenant, d'un enseigne et autres officiers pour la conduire le jour de la Fête-Dieu et la veille de la Saint-Jean, au feu de joie, et encore d'un secrétaire, d'un trésorier et de quatre prieurs pour l'entretien de la chapelle des Carmes et y faire célébrer la messe. Pour exciter d'autant le zèle des jeunes gens, il ordonna que la ville donnerait annuellement à la compagnie quinze livres pour des joyes ou prix devant être décernés tous les dimanches et fêtes de l'année (1).

En 1519 seulement et le 18 du mois de juin, les statuts de la compagnie de l'arquebuse d'Aix furent dressés conformément aux principales prescriptions du roi René. Il est surprenant, fait observer de Haitze (2), que cette compagnie qui avoit pris naissance en 1256 se fut continuée pendant si longtems sans aucun règlement du moins qui fut par écrit et qui eut passé en terme de statut. Le roi René y en avoit introtroduit de sa façon comme très expert qu'il étoit en ces sortes de compagnies d'honneur, mais le tout ne se conservoit que par tradition. Comme

---

(1) *Histoire d'Aix*, mste, livre VI, § 40.
(2) *Histoire d'Aix, ibidem.*

donc on prévit que le premier esprit de cet établissement pourroit se changer dans la suite du temps, on crut qu'il falloit le fixer par une loi écrite.

Ces statuts en langue provençale et composés de vingt-quatre articles sont aux archives municipales d'Aix (1) ; ils offrent tout à la fois un intérêt linguistique et un tableau des mœurs et usages de notre ville aux premières années du XVI^me^ siècle. Tout y est prévu jusqu'aux moindres détails pour la parfaite régularité du jeu de l'arquebuse. Quelques dispositions rappelent les règlements de ces anciennes corporations dont un de nos confrères les plus érudits et les plus laborieux nous présentait, l'année dernière, un tableau aussi fidèle que piquant (2). Nous reproduisons ces statuts textuellement avec la traduction française :

Las ordonances estatutz et cappitols das arquebutiers sive colobriniers de la pnte ville et cieutat dAix faichz et ordonnas en la

Les ordonnances, statuts et chapitres des arquebusiers ou coulevriniers de la présente ville et cité d'Aix faits et dressés dans la maison commune

(1) Livre noir, fol. 39, armoire des documents, section 1re.

(2) *Les corporations ouvrières de l'ancien régime en Provence,* discours d'ouverture de la séance publique de l'Académie d'Aix du 19 juin 1865, prononcé par M. Charles de Ribbe, président.

maion commune de la dicto villo enseguent le bon voller de messus les consolz et conseil et dal cappitani et rey dalz dichz arquebutiers en lan mil cinq cens dex et nou et lo dex et huech dal mes de juing.

de ladite ville suivant le bon vouloir de messieurs les consuls et conseil ainsi que du capitaine et roi desdits arquebusiers, en l'année mil cinq cent dix-neuf et le dix-huit du mois de juin.

Et premierament que en toutes las assemblados que faran lous d. arquebutiers sive colobriniers tant per banquetar ou festivar ensemble que per autres despensas ou contributions seran tengutz desfrayar lou cappitani senso quel pague ren sinon que fosso de sa liberalitat et bon voller.

Et premièrement qu'en toutes les assemblées que feront lesdits arquebusiers ou coulevriniers pour banqueter, festoyer et pour toutes autres dépenses ou contributions, ils seront tenus de défrayer le capitaine qui n'aura rien à payer, à moins que ce ne soit par pure libéralité et bon vouloir de sa part.

2. Item que degun arquebutier sive colobrinier de que estat qualitat ou condition que sio non anne jurar ou blaphemar le nom de Dieu en la buto sur la peno de beaure tres veyres daigo davan la compaignio ou ben a pagar tres souls a la boito et aquo per affin que chascun si garde de jurar tant en la d. buto come per souvenyr et aultra part.

Item que nul arquebusier ou coulevrinier de quel état ou condition qu'il soit n'aille jurer ou blasphémer le nom de Dieu dans la butte, sous peine de boire trois verres d'eau devant la compagnie ou de payer trois sous à la boîte et cela pour que chacun se garde de jurer soit dans ladite butte soit autre part.

3. Item que degun arquebutier sive colobrinier non anne nomar lou diable en la dicto buto ou dire paraulos desonestos sur la peno de pagar ung patat a la dicto boito.

Item que nul arquebusier ou coulevrinier n'aille nommer le diable dans ladite butte ou dire des paroles deshonnêtes sous peine de payer un patat à ladite boîte.

4. Item que aquel que donara au pabegay ou ausel lo jourt que la compaignie y tirara per ordonance dal cappitani ou de son luoctenent non porra estre rey que non ly donna au corps cop mortal tal ou per local cop lausel poguesse morir seguent lou judici dal cappitani et de talz que ly plasera prendre per avis.

Item que celui qui donnera au papegai ou oiseau le jour que la compagnie y tirera par ordonnance du capitaine ou de son lieutenant ne pourra être roi, à moins qu'il ne porte à l'oiseau un coup tel que ledit oiseau put en mourir selon le jugement du capitaine ou de ceux dont il croira devoir prendre l'avis.

5. Item des puys le jourt que lo rey sera ressaupnt jusques a lan venent que ung autra ou el mesme sio nouvel rey sera franc de tailho revo ou imposition facho en la dicto villo.

Item depuis le jour que le roi sera reçu jusqu'à l'année d'après où aura lieu sa réélection ou la nomination d'un nouveau roi, il sera franc de tailles, rêves et impôts de ladite ville.

6. Item que cadun de la compaignie que non si atrobara quant lo bandol ou crido sera faich per autoritat dal cappitani ou de son dict luoctenent tant per lacompagnar le jourt que devran tirar au dict ausel ou lou jourt de la festo de Dieu et au fuoc de johos per fayre honor alz consolz et cappitani talz desfaillens seran privas durant tout aquel an de las joyos sinon que ajon legitimo escuso.

Item que ceux de la compagnie qui ne seront pas présents lorsque le ban ou la criée se feront par autorité du capitaine ou de sondit lieutenant pour l'accompagner soit le jour qu'on tirera à l'oiseau, soit le jour de la Fête-Dieu et au feu de joie brûlé pour faire honneur aux consuls et au capitaine, tels manquants seront privés des joies pour toute l'année, sauf légitime excuse de leur part.

7. Item que toz lous arquebutiers de la dicto compaignie si devon atrobar lous jours des festas acoustumados a tirar a larquebuto sive colobrino a la

Item que tous les arquebusiers de ladite compagnie devront se trouver les jours de fêtes où il est d'usage de tirer à l'arquebuse ou coulevrine, à l'église des Carmes, à sept heu-

gleio dalz Carmes a sept horas lestieu et livert a huech per ausyr la sancto messo como tout veray crestian deu far a lhonnor et reverensio de Dieu et souvenensi de damo sancto Barbo et aquel que sera desfailhent non aura aulcuno causo en las joyos per tout aquel jour et aquo per la premyero ves et la segono vegado que tal personage sera desfailhent senso legitimo ou degudo excuso sera condamnat a tallo asmendo que sera avisado per lou cappitani mitat as paures de Jesus Christ mitat a la boito et si desfailhe per la terso vegado come dessus tal personnaigi sera cassat de la d. compaignie a perpetuum.

res pendant l'été et à huit pendant l'hiver, pour ouïr la sainte messe comme doit le faire tout vrai chrétien, a l'honneur de Dieu et en souvenir de dame sainte Barbe et celui qui y manquèra ne participera en rien aux joies pour toute cette journée et cela pour la première fois ; la seconde fois qu'une telle personne manquera sans excuse légitime elle sera condamnée à telle amende que le capitaine jugera convenable et qui sera appliquée moitié aux pauvres de Jésus-Christ moitié à la boîte, et en cas de manquement pour la troisième fois, la personne sera expulsée de la compagnie à perpétuité.

8. Item la et quand y aura qualque different entre lous dictz arquebutiers sive colobriniers consernant lou joc de larquebuto ou fach daquel en que sorte ou manyera que si sio sera jugat et desfini tal different per lo dict cappitani et non per autra.

Item quand il y aura quelque différend entre lesdits arquebusiers ou coulevriniers au sujet du jeu de l'arquebuse, le fait quel qu'il soit sera jugé d'une manière définitive par ledit capitaine et non par autre.

9. Item que negun arquebutier ou colobrinier non anne ny presumisco en la buto dire aucun autragi ny paraulos fachoas lung contre de laultre sur la peno de pagar tres gros a

Item que nul arquebusier ou coulevrinier n'aille prendre sur lui dans la butte de proférer des paroles outrageantes envers un autre, sous peine de trois gros pour la première fois et six gros à la seconde,

la premiera ves et la segono sieix gros et sy ly retourno a la tersso siejo tal personaigi privat de la d. compagnio.

et s'il y a récidive pour la troisième fois, cette personne sera exclue de ladite compagnie.

10. Item que degun arquebutier sive colobrinier non anne ny presumisco jugar dos cops en la partido mas tant solament ung cop et aquot sur la peno de tres souls a la boito de la compagnio aplicas.

Item que nul arquebusier ou coulevrinier n'aille prendre sur lui de jouer deux coups pendant la partie mais qu'il en joue un seul et cela sous peine de trois sols appliqués à la boîte de la compagnie.

11. Item que negun arquebutier ou colobrinier non anne tenyr fuoc dedins la dicto buto entro solament que la partido sy jugara sinon lo fuoc de la compagnio que sera tengut sur la paret ou foro la buto et aquo sur la peno de ung soult aqui fara faulto appliquar a la dicto boito.

Item que nul arquebusier ou coulevrinier se garde de tenir du feu dans ladite butte seulement pendant que la partie se jouera, sauf le feu de la compagnie qui devra être tenu sur la paroi ou en dehors de la butte, et cela sous peine, pour le délinquant, d'un sol appliqué à ladite boîte.

12. Item si calque arquebutier ou colobrinier vol assayar son arquebuto ou colobrino per la descargar non vo porra faire senso licenci da cappitani et aquo sur la peno dung soult bota a la d. boito.

Item si quelque arquebusier ou coulevrinier veut essayer son arquebuse ou coulevrine et la décharger, il ne pourra le faire sans la permission du capitaine, et cela sous peine d'un sol pour ladite boîte.

13. Item que negun arquebutier ou colobrinier non anne ny presumisco durant la partido si boiar per anar veyre son cop mays en istara en aquel ou aquellos que seran depputat

Item que nul arquebusier ou coulevrinier n'aille prendre sur lui de bouger durant la partie pour aller vérifier son coup, ce que feront celui ou ceux qui seront députés, à moins qu'il y soit autorisé par

sinon que ayo licenci dal cappitani et aquo sur la peno dung soult botat a la dicto boyto.

le capitaine, et cela sous peine d'un sol pour ladite boîte.

14. Item lo arquebutier ou colobrinier que aura mes fuoc et desparra lou roet a larquebuto et non aura arrapat a la tersso ves aura perdut son cop per aquello partido.

Item l'arquebusier ou coulevrinier qui aura mis en jeu le rouet de l'arquebuse par trois fois sans que le feu ait pris, perdra son coup pour cette partie.

15. Item que tal arquebutier ou colobrinier non aven pogut botar fuoc en la premyere segono ou tersso ves a son arquebuto ou colobrino ayo a la vyrar tout incontinent vers lo barri ou vers los chams aussant foro la dreyssiero de las gens aquo sur la peno de ung soul per la d. boito.

Item tout arquebusier ou coulevrinier qui n'aura pu mettre feu une première, seconde ou troisième fois à son arquebuse ou coulevrine devra la tourner tout incontinent vers le rempart ou vers les champs, la relevant au-dessus de la direction des personnes, et cela sous peine d'un sol pour ladite boîte.

16. Item que negun arquebutier sive colobrinier apres que aura jugat son cop non anne si tornar mesclar ambe aquels que son a jugar mais si mettra a part per que si cognoysso qui aura jugat et a jugar et aquo sur la peno de ung cart a la d. boyto.

Item que nul arquebusier ou coulevrinier après qu'il aura joué son coup n'aille point se mêler à ceux qui ont à jouer, il se mettra à part pour que l'on puisse connaître qui a joué et qui doit jouer, et cela à peine d'un quart pour ladite boîte.

17. Item que negun de la d. compaignie non anne ny presumisco prendre ou desrobar aulcune cauvo lung a laultre sensso licencio daquel de qui sera sur la peno destre privat tout

Item que nul de ladite compagnie n'aille prendre sur lui de dérober à un autre quoique ce soit sans sa permission, sous peine d'être exclu tout incontinent de ladite compagnie et si tel fait était connu de

incontinent de la d. compaignie et si tallo cauvo ero sapudo per aulcung aultre et non lo digua serio privat ambe aquel que sario colppable.

tout autre et qu'il ne le révélât point, il serait puni de la même peine que le coupable.

18. Item que negun estrangier ny de la villo non anne ny presumisco tira a la buto ou a lausel que premyerament non syo passat arquebutier et ressouput de la compagnie ou ben ague licenci dal cappitani et aquo sur la peno de siex gros a la d. boyto.

Item que nul étranger ou habitant de la ville n'aille prendre sur lui de tirer à la butte ou à l'oiseau sans qu'au préalable il ait passé arquebusier et reçu dans la compagnie ou bien qu'il ait obtenu la permission du capitaine, et cela sous peine de six gros pour ladite boîte.

19. Item que toz lous ans apres que lou rey nouvel des arquebutiers ou colobryniers sera ressouput au premyer festin ou banquet que si fara aqui lo cappitani ambe lou dict rey faran los officyers en compagnio de la d. assemblado soes lo conestable la malograci ques autant que tresoryer gardant la boyto et avent cargo de elegir los amendos et impos senso paupar degun.

Item que tous les ans au premier festin ou banquet après la réception du nouveau roi des arquebusiers ou coulevriniers, le capitaine avec ledit roi nommeront les officiers en compagnie de l'assemblée, c'est-à-savoir le connestable et la *malograci* qui tout comme le trésorier garde la boîte et a charge de recueillir les amendes et impots sans épargner personne.

20. Item que lou premyer jourt apres la creation dals officiers la compagnie incantara au plus offrant et dernier mettent la targo per

Item que le premier jour après la création des officiers, la compagnie mettra à l'encan au plus offrant et dernier enchérisseur la targe (1) pour

(1) Sorte de bouclier dont l'oiseau occupait le centre. — On conserve à la mairie d'Aix le *papeguay* en bois assez grossièrement sculpté, avec cette étiquette : *papeguay*

tirar a la buto et tal a qui damorara sera tengut ben et degudoment farrar la dicte targo toutes las festos que si jugara a larquebuto et tenyr la buto entiero et novo a la vengudo dal nouvel rey ques au bout de son terme.

tirer à la butte. Celui à qui elle sera adjugée devra bien et dûment ferrer ladite targe toutes les fêtes où il se jouera à l'arquebuse, comme aussi tenir la butte entièrement déblayée à l'arrivée du nouveau roi qui a lieu au bout de son terme.

21. Item que seguent lo bon voller de la compaignio et ordonnance dal cappitani aquel aqui sera delivrado la targo dessus dicto aura tous et chascuns lous maillats que si tiraran contra lad. targo et buto senso que negun autre lous ayo ny lous puesquo sercar apres que sera tout tirat sinon que sio de son bon voller et aquo sur la peno de pagar ung soult per cadun que fara lo contrari.

Item que d'après le bon vouloir de la compagnie et ordonnance du capitaine celui à qui la targe susdite sera délivrée aura pour lui tous les maillets qui se tireront contre ladite targe et butte sans que personne autre puisse les rechercher après que le tir sera fini entièrement, à moins du consentement de l'adjudicataire, et cela sous peine de payer un sol pour quiconque faira le contraire.

22. Item que tal a qui sera delivrado la targo sera tengut fayre et acomplir so ques contengut a larticle de la delivranci ajustant toutes ves que sera tengut venyr

Item que celui à qui la targe aura été délivrée sera tenu de faire et accomplir ce qui est contenu en l'article de la délivrance, en ajoutant néanmoins qu'il sera obligé de venir lui-

---

oiseau servant de but pour l'élection du roi de Saint-Jean.

Dans le manuscrit de la compagnie de Sainte-Barbe que nous relatons plus bas, on a collé un feuillet au verso de l'image de la sainte où sont tracés deux ronds, on lit au-dessous : *pour empescher les abus qui se pourroient commettre à la largeur du coup des joyes a esté trassé les ronds ci-dessus qui seront insculptés à la grand carte.... et nul ne pourra prettendre aux joyes qui ne soit tout franc dans le noir sans toucher les lignes.*

vo mandar acotenir la d. targo tout incontinent que sera une horo apres miech jourt tant destieu que divert et aquo sur la peno duno asmendo tallo que sera avisado per lo cappitani.

même ou d'envoyer quelqu'un pour fixer ladite targe, à une heure précise après midi, pendant l'été comme pendant l'hiver, et cela sous peine d'une amende telle que le capitaine la fixera.

23. Item que degun arquebutier sive colobrinier non anne aretenir lo cop de Sancto Barbo et aquo sur la peno de pagar lo doble.

Item que nul arquebusier ou coulevrinier n'aille pas retenir le coup de Sainte-Barbe, et cela sous peine de payer le double.

24. Item que toz et chascuns arquebutiers sive colobriniers ayon a tenyr gardar et observar le contengut en lous presens estatutz et ordonnances fachs a la maion comune de la d. villo et cieutat dAix lan et le jour que dessus et aquo sur peno destre cassas et privas de la compagnio des d. arquebutiers sive colobriniers.

Item que tous et chacun des arquebusiers ou coulevriniers aient à tenir, garder et observer le contenu en les présents statuts et ordonnances faits à la maison commune de ladite ville et cité d'Aix l'an et le jour que dessus, et cela sous peine d'être expulsés et privés de la compagnie desdits arquebusiers ou coulevriniers.

Ainsi organisée, la compagnie de l'arquebuse ou de Sainte-Barbe s'est constamment maintenue dans la ville d'Aix, nous ne dirons pas toujours avec le même zèle qu'elle déploya à ses premiers temps, mais grâce aux moyens mis en usage pour exciter son activité, elle ne s'éteignit que devant les exigences de la loi comme nous le verrons plus tard : « Les gouverneurs de la « province, dit l'historien de Haitze, se faisoient « un plaisir d'assister le plus souvent qu'ils

« pouvoient à ces sortes de jeux. Aussi sont-ils « en coutume de se faire recevoir dans cette « compagnie d'abord qu'ils ont pris possession « du gouvernement, dont l'inspection des armes « est un des premiers attributs. Comme donc « leur charge leur donne autorité sur les armes, « par là ils sont en droit de pourvoir à la capi- « tainie perpétuelle de cette compagnie, mais « ils sont obligés en même temps de remplir « la place et la personne d'un gentilhomme. « Il n'en est pas ainsi du roi des arquebusiers : « tous les états peuvent y prétendre, puisque « cette dignité n'est que pour couronner le plus « adroit au maniement de l'arquebuse ou du « fusil. Aussi bien que ce roi fut un bourgeois « ou un artisan, pourtant il pouvoit se nommer « des subalternes gens de qualité, pourvu qu'ils « fussent reçus dans la confrérie ; les consuls « ne peuvent se mêler de ce choix sans le con- « sentement du capitaine et du roi. Cette con- « frérie a encore en propre un lieu pour y faire « les exercices au jeu de l'arquebuse, et dont la « ville est chargée de l'entretien, de sorte qu'on « ne peut donner cet espace à cultiver qu'à « condition que la compagnie des arquebusiers « n'en sera point incommodée pour ses fonc- « tions. Ils sont obligés de marcher pour la « défense du pays et sous le commandement « du capitaine perpétuel, au premier ordre du

« gouverneur. C'est là une autre prérogative à « cette première charge de la province (1). »

Un manuscrit déposé aux archives d'Aix intitulé : *Compagnie de Sainte-Barbe* (2), contient une foule de détails plus ou moins curieux sur l'objet qui nous occupe ; c'est un petit in-folio de 317 feuillets en tête duquel est peinte l'image de la patronne, véritable recueil de procès-verbaux ou journal tenu jour par jour des faits et gestes de la compagnie de 1611 à 1739. Tout y est consigné avec un soin minutieux. Ainsi nous y trouvons des notions sur le mode d'élire les divers fonctionnaires, le paiement des employés et jusqu'aux quittances du sacristain de l'église des Carmes où se célébrait la messe de la confrérie. Ce manuscrit nous fait encore connaître le prix de diverses fournitures, le rôle des personnes qui ont gagné les joyes accordées par la ville, les divers modes de réceptions, comment avait lieu l'ouverture de la boîte et l'emploi de l'argent qu'elle contenait ; notre volume signale, en outre, les abus qui se glissaient au sein de la société et les moyens adoptés pour arriver à leur suppression, les noms de ceux qui avaient tiré à l'oiseau, etc., etc.

---

(1) *Histoire de la ville d'Aix*, liv. VI, § 40.

(2) Armoire des documents, section 1re, registre 10.

Je puiserai dans ce manuscrit quelques faits principaux qui m'ont paru dignes de l'attention du lecteur :

Toutes les classes de citoyens avaient le droit de faire partie de la société de l'arquebuse et à côté de personnages plus ou moins éminents figurent des noms obscurs, et cela, depuis le gouverneur de Provence jusqu'au plus modeste artisan. A Charles de Lorraine duc de Guise, au comte d'Alais, à noble d'Escalis chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, aux Desmartins sieurs de Puyloubier, aux Villeneuve-Bargemon, aux Melchior de Forbin, se trouvent associés le praticien, le marchand, l'apothicaire, le gippier, le serrurier, le tailleur de pierres et autres gens de métier.

Tous les confrères de la compagnie devaient prêter ce serment à leur réception :

« Au nom de Dieu, de la Très-Sainte-Vierge « Marie et madame Sainte-Barbe, vierge et « martyre, je promets et je jure de ne porter « jamais les armes contre la foy catholique, « apostolique et romaine, ni contre le roy de « France et d'observer les statuts et règlements « et usages de la compagnie (1). »

---

(1) Cette pièce est imprimée et se détache du manuscrit de la compagnie Sainte-Barbe.

Voici en quels termes le procès-verbal constatait la nomination du roi des arquebusiers qui avait lieu chaque année :

« Le dix-septième jour du mois de juing mil « six cent douze, jour du s[t] dimanche et de la « S[te]-Trinité, la compagnie a tiré loizeau pour « faire la création du roy nouveau là où sont « esté présents le sieur Viguier de Bourdon, « Messieurs les consuls et Monsieur le com- « mandeur de Chastueil, capp[e] perpétuel, là où « apprès avoir tiré beaucoup, ledit oisseau a « esté frappé à la teste du cousté droict que a « esté jugé que moyennant led. coup qu'a esté « fait par Jean Apvril, marchant dud. Aix, a « esté créé roy de la dicte compaignie pour « une année (1). »

A la différence du roi et autres officiers de la compagnie, le capitaine perpétuel devait toujours faire partie dn corps de la noblesse comme l'avait prescrit le roi René. Cette charge fut successivement remplie par Messire Mariane de Chastueil, commandeur de Roville, noble Jean de Seguiran, noble Sextius de Durand sieur de Fuveau.

Notre manuscrit relate de la manière suivante la création du premier de ces fonctionnaires :

---

(1) Manuscrit déjà cité, fol. 13.

« Charles de Lorraine duc de Guise, pair de « France, gouverneur et lieutenant général pour « le roy en Provence, etc., sur la réquisition « qui nous a esté faiste par Laurens Legris, « bourgeois de la ville d'Aix, roy des arque- « busiers, que suivant les antiennes coustumes « et conformément aux estatutz et règlementz « faitz par le feu roy René et confirmés par « autres roys touchant la nécessité de pourvoir « d'ung cappitaine à la compagnie desdictz ar- « quebusiers, qui soit gentilhomme zellé et « affectionné au service du roy et bon catholi- « que, affin d'en donner la charge à personne « suffisante et capable pour la pouvoir exercer, « et que par ce moien la jeunesse puisse s'ap- « pliquer à l'exercice des armes..., avons re- « cognu n'y avoir personne plus capable pour « exercer icelle que messire Mariane de Chas- « tueil, chevalier de S^t^-Jehan de Hierusalem, « et à mesme instant estant assemblés au jeu « desdictz arquebusiers pour tirer à l'oiseau « avons pourveu icelluy de ladicte charge de « cappitaine pour icelle exercer sa vie durant « confiant de sa vertu et fidellité au service de « sa dicte majesté, zellé en la foy catholique, « apostollique et romaine, en expériance en « ceste charge et bonne dilligence, et pour ce « faire luy avons faict prester le serment de bien « et fidèlement exercer icelle et de faire garder

« et observr les estatutz et règlements de point « en point sellon leur forme et teneur, etc.; « donné à Aix le douzième jour du mois de « juing mil six cent onze. Signé Charles de « Lorraine (1). »

Le 27 novembre 1611, le duc de Guise ayant fait présent à la compagnie d'une épée en argent pour être exposée à la manière accoutumée et donnée en prix, le tir de l'arquebuse eut lieu en sa présence et avec le concours d'une nombreuse assemblée. Lors des réunions ordinaires le prix n'était que de quinze sols payé sur le champ à celui qui faisait le meilleur coup, mais ici comme il s'agissait d'un prix offert en présent à la société, il fut décidé qu'il ne serait accordé qu'après que le but aurait été atteint par trois fois (2).

Les statuts mentionnent la boîte de la compagnie dont les fonds s'alimentaient soit par les amendes soit au moyen d'une modique rétribution payée par les membres nouvellement admis. L'ouverture en était faite en présence de la compagnie à des époques indéterminées. Le contenu ne dépassait guère 12 à 15 livres lesquelles étaient affectées aux dépenses courantes.

---

(1) *Ibidem*, fol. 1.
(2) *Ibidem*, fol. 7.

Ici se place le récit d'une contestation au sujet de la boîte entre le roi et la compagnie. Nos arquebusiers ne se bornaient pas à être braves et adroits ; ils étaient encore soigneux de leurs intérêts quand l'occasion s'en présentait.

Or, le 10 juin 1644, jour où la compagnie tirait à l'oiseau et devait procéder à la création d'un nouveau roi, M. le gouverneur présent témoigna le désir de faire une offrande à la société et comme le bassin pour la recueillir ne se retrouvait pas, la boîte de la compagnie lui fut offerte et il y déposa trois pièces d'or. Le roi prétendit que ces pièces lui appartenaient de plein droit ; en effet, disait-il, de toute ancienne coutume, le jour où il est procédé à la nomination d'un nouveau roi, tout l'argent du bassin donné par libéralité est pour son compte. Mais on lui répondait : la boîte n'a rien de commun avec le bassin et le plus souvent c'est l'argent du bassin qui entre dans la boîte, ainsi le gouverneur à voulu faire ce don en faveur de la compagnie pour l'employer à ses plus urgentes dépenses. Le roi insistant alléguait que l'intention du gouverneur était de déposer l'argent dans le bassin qu'on aurait dû lui présenter et à défaut il l'avait mis dans la boîte. Enfin ce grave conflit fut soumis à l'appréciation du capitaine et de son lieutenant

qui ordonnèrent l'ouverture de la boîte pour vérifier quelles pièces de monnaie le gouverneur y avait versées. Ils constatèrent que c'étaient trois pistolles d'Italie et vidant le débat comme amiables compositeurs, ils adjugèrent au roi deux de ces pièces et la troisième à la compagnie (1).

La ville, avons-nous dit, accordait annuellement une gratification de quinze livres pour les joyes distribuées par la compagnie. Cette somme figure dans les comptes des trésoriers de la cité qui « se déchargent de quinze livres payées au trésorier de la compagnie des arquebuziers pour pareille somme que la ville a accoutumé de donner toutes les années pour maintenir et obliger la dite compagnie de faire l'exercice et tirer à l'arquebuze tous les dimanches. » Quelquefois et dans des cas exceptionnels la somme était portée au double. « 30 livres à noble Hie-« rosme de Durant escuyer roy de la compagnie « des arquebuziers nouvellement esleu pour « avoir baillé et tiré le coup mortel à l'oiseau « destiné à raison de ce. »

La veille de la Saint-Jean, la compagnie faisait brûler un feu de de joie et le roi devait en supporter les frais. La ville contribuait ordi-

---

(1) *Ibidem*, fol. 143 et suiv.

nairement à cette dépense. « Se décharge le « dit trésorier, de la somme de trente livres à « Jehan Marguerit roi du papegay de la con- « frérie Sainte-Barbe que la ville lui baille pour « couvrir partie de la dépense que fault faire « à l'occasion du feu de joye de la veille de « M. Saint Jehan-Baptiste. » (1)

Vers le milieu du dix-septième siècle la ville se faisait un peu prier pour le paiement de la modique contribution de 15 livres, sous le prétexte banal que l'emploi devait en être affecté à des dépenses plus utiles. Aussi « le 8 octobre « 1637 le sieur Dauribeau cappitaine et An- « thoine Cocullat roy de la compagnie ayant « remonstré la peyne que toutes les années y « avoit de recouvrer des dits sieurs consuls les « quinze livres des joyes durant l'année disant « iceux sieurs consuls vouloir employer cet ar- « gent a d'autres nécessités de la ville, ce qui « seroit l'entière perte de l'exercice des arque- « busiers pour ladresse de la jeunesse a tirer « a la butte, oultre que ceste compagnie a esté « fondée par le roy René dheureuse memoire « confirmée par tous les autres roy successeurs « a la couronne dit quil ne seroit raisonnable

(1) Voir aux archives d'Aix l'armoire des comptes trésoraires et notamment les registres **14**, dépenses de juin, et **42**, chap. **16**.

« que les d. consuls fissent abollir tel exercice « a este resoleu quil seroit prins ung escu de « largent de la bouette pour donner au sieur « Gazel greffier pour avoir extrait de tous les « mandats des d. quinze livres faictz puis vingt « ans et ça pour les faire voir aux d. sieurs « consuls et leur remonstrer que la coustume « de les donner doibt estre continuée sans aul- « cune difficulté (1). »

Malgré les règlements propres à assurer la bonne discipline d'une compagnie, les négligences et les abus se glissent plus d'une fois dans son sein, et la société de l'arquebuse nous en offre un nouvel exemple. Ainsi de 1639 à 1644, l'exercice des armes était tellement délaissé que personne ne se montrait plus à la butte pour tirer à l'oiseau et concourir aux prix ordinaires. De plus, quelques administrateurs des deniers de la compagnie tenus de rendre compte de l'argent en leur pouvoir alléguaient toujours leur bonne volonté de restituer à la société ce qui lui était dû sans toutefois se mettre en mesure d'effectuer leur promesse ; une ordonnance fut en conséquence rendue par le capitaine portant qu'il sera enjoint aux sieurs Dalmas et Achard *entiens* tresoriers et secretaires

(1) Mst cité, fol. 124.

de se rendre dans sa maison a tel jour et heure pour rendre compte de leur administration a peine de 25 livres d'amende contre ceux qui se rendront reffusants (1).

Quelle était la cause de ce regrettable relâchement qui au reste devait se reproduire plusieurs années après? Il serait d'autant plus difficile de la préciser que le prix des joyes avait été porté au double dès le 24 juin 1618 (2). En effet ce jour-là, « jour du saint dimanche et de Saint-Jehan-Baptiste, M. de Chastueil, capitaine, délibéra avec plusieurs de la compagnie d'augmenter les joyes de la ville qui estoient de quinze sols à trente pour occasionner les arquebuziers et la compagnie à continuer plus volontiers au jeu de larquebuse, et que tous ceux qui tireront aux dites joies mettront ung soul pour les trois coups et que le dit argent seroit de deux tiers pour la boitte et lautre tiers pour celui qui auroit fait le second coup et aussi par mesme moïen ont augmenté les receptions qui estoient de dix souls a seize pour survenir aux dictes joyes. »

Nous avons déjà dit que la compagnie choisissait ses membres dans les diverses classes de

---

(1) *Ibidem*, fol. 135, 136.

(2) *Ibidem*, fol. 44.

la société. Toutefois le roi des arquebusiers aurait voulu exclure les sergents, et cela parce que leurs fonctions les obligeaient à donner la torture. Un arrêt du Parlement du 8 mai 1626, ordonna que les sergents seraient reçus et débouta le roi de son opposition (1).

Le 8 juin 1645, il était procédé à l'installation, comme capitaine perpétuel, de noble Jean de Seguiran, escuyer, en remplacement de feu monsieur Dauribeau, son oncle, *que Dieu absolve*. Lecture fut d'abord donnée des lettres de provision expédiées à M. de Seguiran le 1er juin, par le gouverneur de Provence. Ces lettres insérées dans notre manuscrit étaient conçues de la sorte :

« Louis de Valois comte d'Alais, etc., au sieur « de Seguiran cappitaine d'une compagnie d'in- « fanterie dans le regiment de Provence qui est « soubz notre commandement salut, estant ne- « cessaire pour le service de Sa Majesté et le « bien et advantage de ceste ville que la charge « de cappitaine des arquebusiers vacante soyt « remplie dune personne dont la condition la « rend considerable aux personnes notables et « de qualité qui composent la dite compagnie

---

(1) Œuvres de Scipion Dupérier, édition de la Touloubre, tom. 2, pag. 558.

« et qui soyt vaillant et expérimenté au fait des « armes, et sachant par la preuve que vous nous « en avez donnée de vostre fidélité et affection « au service de Sa Majesté, et de vostre cou- « rage valeur expérience et capacité en la pro- « fession des armes que nous ne scaurions choi- « sir une personne qui puisse plus dignement « et avec plus dhonneur remplir la dite charge « que vous a ces causes et autres bonnes con- « sidérations Nous en vertu de nostre pouvoir « vous avons pourveu et pourvoyons par ces « presentes de la dite charge de cappitaine de « la d. compagnie d'arquebusiers soubs le titre « Sainte Barbe de ceste ville pour doresnavant « l'exercer et en jouir aux honneurs authorité « prérogatives, prééminences franchises, profitz « et esmolumens qui y appartiennent et en dé- « pendent etc. — »

« Ce faict, ajoute notre procès-verbal, M. de Sallignac assesseur a faict une harangue a la louange du dit sieur cappitaine par laquelle a remonstré la valeur et mérite d'iceluy. »

Ensuite Mgr le gouverneur en présence du dit assesseur, quantité de gentilshommes et des dits confrères de la d. compagnie et plusieurs autres personnes a commandé au dit secrétaire « fere « lecture des estatutz de la dite compagnie, ce « qu'ayant esté faict mon dit segneur a iceux « approuvés et confirmés de point en point et

« promis ny contrevenir en aulcune façon ny « maniere quelconque et neansmoings appres « avoir fait prester serment au dit sieur de Se- « guiran luy auroit enjoint de rien inover à « iceux et de les observer et fere maintenir au « corps de la d. compagnie ce qu'auroit promis « fere etc. Signé Louis de Valois (1). »

La compagnie se montrait très sévère pour ceux de ses membres qui, investis par ses suffrages d'une charge, refusaient de l'accepter. Ainsi le dernier may 1621, il étoit ordonné en présence des consuls que M. Jehan Gazel sera rayé de la confrerie Ste-Barbe pour avoir refuzé la charge denseigne à luy advenue par la pluralité des voix et conformement a la declaration par luy verballement faicte en presence de toute la d. compagnie avec inhibitions et deffenses a luy de pretendre a ladvenir destre agregé en la d. compagnie pour quelle cause et consideration que ce soit (2). Il y a plus : dans ce même cas de refus, la cour devait rendre un arrêt pour décharger les non acceptants. Ainsi le 20 juin 1696, il était représenté que les sieurs Simon Daubergue et Antoine Breugner, Mes perruquiers nommés pour lieutenant et enseigne, avaient été

---

(1) Mst cité, fol. 154 et suivants.

(2) *Ibidem*, fol. 57.

relevés sur leur refus par arrêts signifiés à la compagnie qui dut faire de nouveaux choix (1).

Il est vrai que ceux de la confrérie qui étaient investis d'une charge se trouvaient exposés à certaines dépenses. Déguisées sous les apparences d'un impôt volontaire elles n'en devenaient pas moins obligatoires, surtout quand on avait soin de mettre en jeu leur amour-propre, comme dans le cas suivant :

Le 22 juin 1644, le sieur Dauribeau cappitaine remonstroit « que le drappeau de la com-« pagnie est tellement frippé et en sy mauvais « estat quil ne peut ny merite destre porté en « parade la veilhe de monsieur Saint Jean qui « sera appres demain, de sorte qu'il est tres « necessaire fere en sorte pourvoir a un austre « drappeau requerant la compagnie estre or-« donné pour que la boyste sera ouverte et « largent dicelle compté.... advant que fere le « dit achept seroit fort a propos que la compa-« gnie deputte deux ou troys de ses membres « a M. de St Jean père de monsieur lenseigne « affin de ly fere cognoistre que le drappeau qui « doibt estre porté par monsieur lenseigne son « fils n'est pas digne de luy et pressentir le dit « sieur sil seroit dans la vollonté de contribuer

---

(1) *Ibidem*, fol. 264.

« quelque chose pour ensemblement en fere un « neuf. Les deputés rapportèrent à la compagnie « quê M. de Saint Jean vouloit bien contribuer « à la dépense d'un autre drapeau, ayant pro- « mis donner deux realles dans un moys mais « qua present il ne pouvoit les bailher et que « pour assurance a la compagnie promettoit « signer l'offre gratuite quil en fait. Sur quoy « il fut délibéré que l'achept du dit drappeau « se fera au prix de cinq realles desquelles la « compagnie en payera deux realles et demy, et « les autres deux et demy par M. de St Jean pere « et atandu quil nest de commodite les bailher « presentement a este ordonné quil sera prins « dargent a la boyste pour payer les d. cinq « realles a la charge que le dit sieur de St Jean « pere signera la présente delibération avec pro- « messe payer les deux realles et demy dans un « moys et que le sieur son fils rendra au bout « de lannée a la compagnie le dit drappeau, « pour appartenir à perpetuité a la d. confrérie « madame Ste Barbe et pour tesmoignage de ce « que léffigie de la dite sainte y sera depainte « dun costé avec les armes acoustumées (1). »

J'opposerai à cet acte, digne d'éloges, un trait des plus outrageants envers ce même drapeau de la compagnie :

---

(1) *Ibidem*, fol. 147, 148.

En 1654, l'assemblée étant réunie à la butte, M. Teissier roy exposa « qu'il pleust a la com-« pagnie l'année derniere eslire pour porter le « drapeau Jean Bastide tailheur lequel ayant « accepté la charge plustot par mespris que par « honneur comme il le témoigna dans diverses « occasions, auroit marché le jour de la veilhe « de St Jean mais avec de desdain et de pos-« tures quil fit cognoistre par toute la ville quil « ny alloit que par force. Pour mieux mons-« trer et descouvrir sa mallisse il fit bruler tout « le d. drapeau qui estoit tout neuf par les « sourdatz qui l'accompagnoient... N'ayant des-« puis le d. temps ledit Bastide frequanté la d. « compagnie et exercice des armes et lhors quon « lui demandoit le sujet de tel refroidissement « il ne respondoit que des injures et de mes-« pris contre les officiers de la d. compagnie.... « Il fut délibéré que le dit Bastide seroit rayé « de la compagnie et poursuivi en payement du « drapeau (1). »

Nous voyons par le procès-verbal de la réunion du 14 juillet 1686 que de violents débats s'élevaient sur la valeur du coup porté au papegai :

« Estant venu a tirer a Auban Serin iceluy

---

1) *Ibidem*, fol. 178, 179.

« de son coup auroit donné au dessous du noir « de la carte duquel coup il pretandict avoir « gagné le prix et vouloit sen saisir en despit « de toutte la compagnie quoy qu'on luy eut « représanté que le coup n'estoit pas bon et leu « a cet esfaict lordonnance faicte a ce subject « portant que nul ne pourra prétandre aux joyes « que le coup ne soit tout franc dans le noir « sans toucher la ligne et comme il insistoit avec « violence et insolence quil vouloit le prix la « compagnie sestant assemblée auroit este deli- « beré que le d. prix et carte seroient portés « chez mons. de Fuveau capitaine perpetuel pour « juger sy le coup estoit bon.... lequel M. de « Fuveau a fait la presante ordonnance : Nous « capitaine perpetuel apres avoir veu le coup « faict par Auban Serin et veu les entiennes or- « donnances avons ordonné conformement à « icelles que nul ne pourra pretandre aux joyes « que le coup ne soit tout franc dans le noir « sans toucher la ligne (1). »

Quelques procès-verbaux attestent que le prix n'était pas gagné, soit par défaut d'adresse, soit par l'inconstance du temps, soit à cause de l'absence totale ou peu s'en fallait des arquebusiers. Ainsi le 7 septembre 1686, le secrétaire

---

(1) *Ibidem*, fol. 216.

Augery relatait ce qui suit : « De lordre de M. « le capitaine ayant faict battre le tambour pour « assembler la compagnie me suis porté au jeu « et faict porter la table, tapis, chaise et livre « et donné à ceux qui l'ont porté 2 sols 6 de- « niers, y ayant demeuré plus de deux heures « et tiré moy mesme divers coups pour obliger « les confreres à s'assembler pendant lequel « temps ne seroit venu que deux des confreres « ce qui ma obligé de me rettirer (1). »

Lorsqu'une société est arrivée à ce point d'indifférence le désordre ne tarde pas à s'en emparer. Dans la réunion du 24 novembre 1686, le même secrétaire Augery représentoit « quil avoit faict tout son possible pour tacher de remedier aux desordres ou la compagnie se trouve et obliger les confrères de s'animer pour l'interest de la compagnie et continuer l'exercice des armes : que ce grand abandonnement et nonchalances des confreres estoit cause que les precedants tresoriers n'avoient rendu aucun compte et que le secretaire avoit oublié de coucher dans le livre de la compagnie plusieurs receptions ce qui est cause que touttes les fois que nous avons esté au jeu on nous a faict des incidents, et que mesme il ne se trouve rien descrit de tout ce

1) *Ibidem*, fol. 218.

qui a esté faict pendant tout le temps quils ont esté en charge. Tout ce grand desordre provient en partie de ce que la compagnie nestoit pas pourveue d'officiers zelés ; que depuis plus de quinze ans on n'avoit faict aucuns prieurs, quon ne celebroit plus la feste de madame Ste Barbe, que le lieu de la butte estoit tout rompu et quil estoit nécessaire et mesme de l'honneur de la compagnie de maintenir une société sy entienne qui a esté sy fleurissante pour le passé.... » A cet effet une réunion générale fut convoquée pour le 1er décembre suivant, au couvent des RR. PP. Grands-Carmes (1).

Là il fut délibéré que pour « restablir la compagnie il seroit faict et créé tous les ans le jour de madame Ste Barbe après le divin service quatre prieurs un tresorier et un secretaire pour durant l'année prendre soin des affaires de la compagnie, et que pour survenir a la despense nécessaire pour restablir bien les choses chasque confrere payera ceste année trois sols six deniers pour sa cotte et affin quelle soit payée plus ponctuellement nul des confreres ne pourra pretendre aux joyes quil n'aye tout premierement payé sa cotte..... Qu'il sera tenu en outre comparant a messieurs les consuls au nom de

(1) *Ibidem*, fol. 218

M. le capitaine et de la compagnie, par lequel on representera la necessité quil y a de faire restablir nostre jeu et de payer à la compagnie les arrerages des quinze livres attendu quil n'y a rien dans la boite (1). »

Mais un évènement bien plus sérieux que tous ces détails intimes concernant la compagnie devait surtout contribuer à ranimer son zèle pour le maintien de la discipline et l'observation des règles. La confrérie, conformément à un des principaux buts de son institution, allait fournir un concours actif pour la défense du pays et se retremper, sinon de fait, du moins d'intention, dans les hasards des combats.

Vers la fin du XVII[e] et au commencement du XVIII[e] siècle, la guerre était déclarée contre le duc de Savoie, menaçant d'envahir la Provence.

Or, le 28 juin 1690, la compagnie des arquebusiers s'étant assemblée, le sieur Augery, secrétaire, représenta qu'en conséquence de cette guerre, M. de Fuveau, capitaine avait reçu de Mgr le comte de Grignan, lieutenant-général pour Sa Majesté en cette province, un ordre ainsi conçu :

« Nous ordonnons au sieur de Fuveau capi-
« taine de la compagnie des arquebusiers de

---

1 *Ibidem*, fol. 219.

« ceste ville d'Aix soubz le tittre de Saincte Barbe « de choisir cinquante hommes de la dite com- « pagnie pour estre en estat de marcher au « premier ordre que nous en donnerons. Fait à « Aix le 27 juin 1690, signé Grignan (1). »

En conséquence de cet ordre reçu, dit le procès-verbal, avec tout l'honneur et reverence possible, deux des confreres sont commis pour conjointement avec le secrétaire dresser un role fidele de tous ceux de la compagnie pour être ensuite choisy par M. le capitaine le nombre quil trouvera à propos pour marcher. En outre plusieurs personnes zelées pour le service de Sa Majesté et affectionnées pour notre compagnie désirant être reçues et comprises dans le nombre de ceux qui doivent être choisis par M. le capitaine, on décida qu'il était à propos de les recevoir gratis attendu ce dont s'agit, sans tirer en conséquence ni préjudicier aux reglements et usages de la compagnie (2).

Notre manuscrit donne l'estat et *rolle* des arquebusiers choisis par M. de Fuveau. La liste était de 63 noms, parmi lesquels nous signalerons : Joseph David fils de l'imprimeur, François Alpheran bourgeois, Joseph Roux frère du

---

(1) *Ibidem*, fol. 235.

(2) *Ibidem*, fol. 235, 236.

procureur en la Cour de parlement, Honoré Gilles fontainier, André Perrin bourgeois, etc. etc. « Ainsi non seulement le nombre de cinquante étoit remply, comme le faisait observer M. de Fuveau, mais s'il étoit besoin de faire une compagnie de cent hommes il la fairoit avec autant de facilité, alors que plusieurs personnes de qualité de ceste ville s'empressoient pour estre reçues dans la compagnie et que divers estrangers de Marseille, du Martigues et autres villes de la province s'estoient déjà fait recevoir et fait des dépenses considérables pour faire plus d'honneur à la compagnie (1). »

M. de Grignan se trouvait à Grasse et annonce au secrétaire de la compagnie, député vers lui, qu'il va faire toutes les dispositions voulues pour diriger à leur destination les hommes qui fairont partie de l'expédition projetée. A son arrivée à Aix, M. de Grignan assista, le 18 juin 1691, à la création du nouveau roi des arquebusiers. « La compagnie alla prendre messieurs les consuls en la maison commune et tous ensemble Mgr le comte de Grignan pour faire le nouveau roy de la butte, ayant Mgr le comte ordonné de tirer loyseau au manege attendu que le lieu de la butte ou de l'exercice

(1) *Ibidem*, fol. 237, 238.

aux armes se trouve ruiné... il auroit fait poser loyseau sur les murailles de la ville et tiré le premier coup et donné un louis dor neuf au bassin... et estant vènu au rang du sieur Augustin Orcel bourgeois, iceluy auroit de son coup donné au dit oyseau duquel coup il auroit esté declaré roi etc. (1). »

Dans l'assemblée du 1er août 1692, il fut donné lecture d'un ordre de M. de Grignan prescrivant de choisir cent hommes de la compagnie pour se disposer à marcher au premier commandement. Le lieutenant et l'enseigne reconnus *incapables aux armes et n'étant point de la qualité requise* furent remplacés d'après le choix que fit M. de Grignan (2).

La petite troupe commandée par MM. de Fuveau, capitaine, et Amat Cousin, lieutenant, se mit en route le 13 août 1693. Notre registre relate tous les détails de cette expédition dont nous nous bornerons à mentionner les principales circonstances (3).

Nos arquebusiers se dirigèrent d'abord sur Trets, puis sur Tourves et de là à Camps où la

---

(1) *Ibidem*, fol. 242.
(2) *Ibidem*, fol. 254.
(3) *Ibidem*, fol. 256.

compagnie reçut ordre de M. de Grignan de se rendre le lendemain à Brignolles pour y être passée en revue ; elle traversa ensuite le Val, Barjoulx, Quinson, Riez, Mezel et Digne, et dans cette dernière ville on eut avis que les ennemis avaient pris Guillestre et qu'ils venaient pour assiéger Embrun, et comme ils s'emparèrent de cette localité et de la ville de Gap et qu'ils se tournèrent du côté de Sisteron, la compagnie fut commandée de se rendre en ce lieu où elle fut reçue avec beaucoup de joye, le capitaine et tout son équipage étant logés chez le premier consul, les lieutenant, enseigne et tout le reste de la troupe chez les personnes les plus qualifiées de la ville. Les arquebusiers séjournèrent à Sisteron jusqu'à ce que les ennemis eussent abandonné ce canton et qu'il n'y eut plus aucun danger pour la ville. Le détachement campait à un petit fort au bas du Labouret lorsqu'on apprit que l'ennemi, après avoir brûlé quelques villages de la Provence, s'était entièrement retiré. La compagnie se mettait en route pour Fréjus, parce que l'on appréhendait quelque descente de l'armée navale d'Espagne sur les côtes voisines, mais sur la nouvelle que cette armée s'était aussi retirée et qu'il n'y avait plus rien à craindre ni à faire pour la sûreté de la province, la compagnie reçut ordre le 20 du mois de septembre de se retirer et arriva à Aix

en fort bon ordre le 1er octobre où elle fut reçue avec beaucoup de joye, *et on put dire quelle a esté commandée par tous les endroits de la province où les ennemis menaçoient d'entrer, ayant pour cet effet dressé le présent procès-verbal le jour que dessus et continué ensuite jusques au jour de nostre arrivée en cette ville pour servir d'éternelle mémoire à la compagnie. Signé Augery secrétaire.*

Ainsi cette expédition de Sisteron ne fut qu'une promenade militaire. Je me plais à croire que si les circonstances avaient été plus graves nos braves arquebusiers auraient vaillamment payé de leur personne et justifié amplement les termes élogieux du procès-verbal du secrétaire de de la compagnie.

Notre registre ne dit pas que la société de l'arquebuse ait attaché son nom à quelque autre prise d'armes pour la défense de nos frontières. Il ne contient plus que des détails de simple administration, et peu susceptibles d'intérêt. A la fin, sont insérés deux *cathalogues :* le premier, de tous ceux qui ont esté *receux* depuis le 12 juin 1611 jusqu'en 1698 ; le second, des roys, lieutenants et enseignes depuis l'année 1611 jusqu'en 1691. Ces listes comprennent plus d'un nom recommandable dont le pays aime à garder le souvenir.

Je termine par un document puisé dans un

des registres des délibérations de notre conseil de ville (1).

« Le 12 juin 1752, M. l'assesseur a exposé qu'on a de la peine toutes les années à trouver un roy des arquebusiers ou de Saint Jean, parce que peu de personnes se présentent pour tirer l'oiseau ; on attribue cet inconvénient à la modicité de la rétribution qui est donnée en cette occasion et qui est de nonante livres seulement, et il semble qu'il y aurait lieu de l'augmenter pour inviter les particuliers à se présenter. Sur cette proposition, le conseil a délibéré qu'il sera donné au roy des arquebusiers ou de Saint Jean la somme de cent cinquante livres. »

Il n'existe plus aujourd'hui de corporations d'arquebusiers : elles ont été abolies par l'article 28, section 2 du décret de l'Assemblée nationale du 29 septembre 1791, converti en loi le 14 octobre suivant. Ledit article ainsi conçu :

« Les anciennes milices bourgeoises, compa-
« gnies d'arquebusiers, fusiliers, chevaliers de
« l'arc ou de l'arbalètre, compagnie de volon-
« taires et toutes autres sous quelque forme et
« dénomination que ce soit, sont supprimées. »

Cette mesure avait pour objet l'incorpora-

(1) Archives municipales d'Aix. Armoire des délibérations. Conseil du 12 juin 1752.

tion de toutes les anciennes compagnies dans la garde nationale et les milices françaises.

En 1797, plusieurs amateurs sollicitèrent du Directoire l'autorisation de s'assembler pour l'exercice au tir du fusil et de la carabine. La permission leur en fut accordée à condition qu'ils ne jouiraient d'aucuns privilèges, qu'ils n'assisteraient pas en corps aux cérémonies publiques et ne porteraient point d'uniforme (1).

Aujourd'hui dans presque toutes les villes de nos anciennes provinces qui possédaient des compagnies d'arquebuse, des sociétés de tir se sont formées et donnent des prix.

Ainsi, en 1864, une société dite des Francs-Tireurs se constituait définitivement dans le chef-lieu du département des Vosges. Elle adoptait le choix des armes de précision, l'emplacement du tir Spinalien, la forme des cibles, les distances et la manière de noter les coups, les insignes dont les membres seraient revêtus et ceux particuliers aux commissaires de la société (2).

---

(1) *Les tirs d'autrefois*, notice de M. Guérin communiquée par M. Lemaistre.

(2) Extrait de l'*Impartial de la Meurthe*, cité dans le *Messager du Midi* du 9 septembre 1864.— Cette société des Francs-Tireurs s'est fait remarquer par sa belle tenue, lors des fêtes récentes de la ville de Nancy.

Dans d'autres localités, une pensée philanthropique vient s'unir au but principal de l'institution : ainsi les Chevaliers de l'Arc, mûs par un sentiment commun de prévoyance et de charité fondaient, il n'y a pas longtemps, une société de secours mutuels dont le siège est à Paris. Une feuille hebdomadaire, le *Vrai Chevalier*, est l'organe des intérêts de l'association (1).

Sans doute, et pour le plus grand intérêt de l'art militaire, de telles sociétés ne sauraient être trop encouragées, mais la loi ne leur accorde plus ni privilèges ni exemptions, et c'est là ce qui établit une différence remarquable entre ces modernes compagnies et les anciennes confréries et corporations.

---

(1) Notice de M. Guérin.

L'AMI DES HOMMES

ET

LES ÉCONOMISTES GRANDS SEIGNEURS

PAR

L. CABANTOUS,
Doyen de la Faculté de Droit d'Aix.

MESSIEURS,

Vers le milieu du dix-huitième siècle, à côté et en dehors de l'école philosophique qui tendait à renverser l'ancienne société, il se produisit une doctrine moins agressive et moins violente, qui avait seulement pour but de réformer le gouvernement et l'administration. Cette doctrine, d'où est sortie plus tard l'économie politique, eut le docteur Quesnay pour fondateur, le ministre Turgot pour principal représentant, le marquis de Mirabeau pour un de ses plus ardents et plus habiles propagateurs.

Le marquis de Mirabeau eut une place à part entre ses contemporains. Singulier mélange d'obstination aristocratique et de zèle novateur,

il réunit tous les contrastes dans sa personne et dans sa conduite. Sévère et dur pour les membres de sa famille, il témoignait aux étrangers une indulgente bonté. Partisan acharné de la division des classes et de la séparation des rangs, il désirait vivement voir tomber les obstacles qui s'opposaient à l'accroissement du bien-être général. Ami de la royauté qu'il discréditait par les plus incisives attaques, il se proclamait surtout l'ami du genre humain qu'il censurait avec une insultante hauteur. L'action qu'il exerça sur son siècle ne fut dénuée, ni d'utilité, ni de grandeur. Elle eut été bien plus remarquée sans l'incomparable gloire et la toute-puissante influence de son illustre fils, dont il prépara les destinées, en refusant de les prévoir et en essayant de les combattre.

Ce bizarre et très peu sympathique personnage était avant tout et resta toujours grand seigneur. Dans ses plus enthousiastes élans de philanthropie, il ne s'éleva jamais au-dessus des intérêts et des préjugés de sa caste. C'est ce qu'attestent, presque à chaque page, ses mémoires sur les Etats provinciaux, où il résuma ses idées politiques sous une forme didactique et précise.

Il veut l'extension du régime des pays d'Etats à toutes les provinces du royaume ; mais il ne la désire qu'avec le maintien de la division par

ordres, et sans aucune atteinte aux privilèges du clergé et de la noblesse. Il répète à satiété qu'il ne prêche en rien la confusion, le mélange des Etats; qu'il n'entend point supprimer les charges qui pèsent sur les pauvres, et qu'il travaille seulement à en mieux régler le poids et surtout la distribution ; que le paysan doit borner son ambition à labourer en paix, le bourgeois à faire son commerce, tandis que le noble a pour mission d'élever sa famille et de la soutenir au service.

Il conseille aux princes de se tenir toujours en garde contre leur cour, et jamais contre leurs peuples ; mais il ne comprend les garanties des peuples qu'au moyen de corps distincts et privilégiés. La conception d'un droit commun national n'entre pas dans son esprit, et il ne se préoccupe que de rendre les privilèges moins odieux, en les réglant et les généralisant.

Tel fut le système politique du marquis de Mirabeau. Ses doctrines économiques eurent plus d'originalité et de portée. S'il se rattachait à l'école des physiocrates par la prédominance qu'il donnait à l'agriculture sur les autres agents de la richesse publique, il s'en séparait avec éclat par ses opinions beaucoup moins défavorables à l'industrie manufacturière et au commerce. S'il ne trouva pas la meilleure solution de tous les problèmes sociaux, il eut le rare

mérite d'en prévoir et discuter le plus grand nombre avec une remarquable sagacité.

L'ouvrage, où il réunit et condensa toutes ses idées sur l'économie politique, fut publié sous le titre suivant : *L'ami des hommes, ou traité de la population.*

Dans cet ouvrage, le marquis de Mirabeau s'efforce d'établir les trois propositions ci-dessous, qui forment le résumé de son système, et qui servent de prémisses à sa conclusion finale :

1° La vraie richesse ne consiste qu'en la population ;

2° La population dépend de la subsistance ;

3° La subsistance ne se tire que de la terre.

De ces trois propositions l'auteur conclut logiquement que toutes les faveurs, tous les encouragements des gouvernements doivent être pour l'agriculture ; que le commerce et le travail industriel ne méritent quelque attention, qu'autant qu'ils vivifient et éclairent l'agriculture.

Le point de départ de la théorie économique du marquis de Mirabeau est justement le contre-pied de celui que plus tard adopta Malthus. Le marquis de Mirabeau supposait que l'accroissement de la population avait besoin d'être encouragé, et que l'agriculture, suffisamment perfectionnée et protégée, serait toujours en état de fournir les ressources nécessaires à la population

croissante. Malthus, au contraire, a posé en principe que la population tendait spontanément à s'accroître dans une proportion plus forte que les moyens de subsistance, quels que pussent être les encouragements accordés au développement de ces moyens.

Il serait difficile d'imaginer deux points de départ plus contraires, et par suite, comme l'un et l'autre auteurs ont une logique également rigoureuse, deux conclusions plus diamétralement opposées entre elles. Tandis que Malthus préconise l'abstention des gouvernements et la contrainte morale des individus, en fait de propagation de l'espèce humaine, le marquis de Mirabeau conseille aux princes de favoriser les mariages, et aux particuliers de se donner les familles les plus nombreuses possibles.

Malgré cette divergence fondamentale, le marquis de Mirabeau n'en a pas moins été le précurseur de Malthus, en ce sens qu'il a, le premier, clairement vu et profondément analysé les rapports intimes qui existent entre la question des subsistances et celle de la population. Son ouvrage renferme, sur ce point délicat, d'ingénieux aperçus, de savantes recherches et de judicieuses réflexions, dont s'est évidemment inspiré Malthus.

Sur la question de l'intérêt du capital, le marquis de Mirabeau, trop influencé par la lé-

gislation civile et canonique de son temps, se met en contradiction avec les principes les plus élémentaires de la science, en condamnant le prêt à intérêt partout ailleurs que dans le commerce, et en émettant cette singulière proposition que la suppression radicale de l'intérêt inaugurerait, pour les peuples, le comble de la félicité. Qu'il y a loin de ces utopies surannées aux savantes études de Ricardo et de l'école anglaise sur la légitimité rationnelle du loyer des capitaux, et sur les lois naturelles qui en déterminent le prix et en font varier le cours !

Il est d'autres points où le marquis de Mirabeau prend sa revanche, et se place hardiment en avant de son siècle. Il n'a aucun des préjugés sur la balance du commerce ; il demande la suppression des barrières artificielles qui s'opposent à la libre communication des peuples ; il condamne absolument toutes les prohibitions douanières. Sous ces divers rapports, il dépasse de beaucoup Turgot, et par moments, semble atteindre Richard Cobden. Ce fier aristocrate de l'ancien régime prévoit et approuve la grande révolution démocratique du libre échange.

En résumé, avec ses affections féodales et ses aspirations philanthropiques, également hostile à l'omnipotence de la Cour et à l'émancipation politique du peuple, le marquis de

Mirabeau n'est ni le chef, ni l'adepte d'aucune école particulière. Il se tient dans un superbe isolement, en contemplation du bien public, tel qu'il le comprend, et réalise un des types les plus complets de l'économiste grand seigneur. A ces traits, on reconnaît aisément en lui, dans l'ordre des idées et de la logique non moins que selon la nature, le père du puissant tribun qui, des coups de son éloquente parole, ébranla les assises de l'ancienne société et posa celles de la nouvelle. Mirabeau fils, c'est Mirabeau père enflammé d'indignation, débordant de colère et portant dans la politique les audaces et les dédains de l'économiste.

DISCOURS

Prononcé par M. le docteur BOURGUET,

LE JOUR DE SON INSTALLATION COMME MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE.

Séance du 17 Avril 1866.

MESSIEURS,

En prenant place, pour la première fois, au milieu de vous, j'éprouve le besoin de vous offrir tout d'abord l'expression de ma profonde gratitude pour l'honneur inattendu que vous avez bien voulu me faire en m'associant à vos travaux et en m'appelant à remplacer M. le professeur Ouvré.

L'Académie d'Aix comprenant tout à la fois dans ses attributions les sciences, l'agriculture, les arts et les belles-lettres, il lui eut été facile, en regardant autour d'elle, de choisir des hommes investis de fonctions élevées dans l'administration ou le haut enseignement, ayant rendu de nombreux services à leur pays et pouvant lui en rendre encore davantage, en un mot plus

capables que moi de la représenter avec éclat et qui eussent mérité, à un plus haut degré, l'honneur d'être appelés à remplir la vacance que le changement de domicile et la démission de mon prédécesseur la mettait dans l'obligation de combler.

Notre ville, en effet, semblable en cela à quelques universités de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre et même à un petit nombre d'autres villes en France, possède, malgré sa modeste population, toutes les ressources nécessaires au point de vue littéraire, scientifique et artistique; et la seule société savante qu'elle renferme dans son sein, faisant appel à ces diverses branches du savoir humain, ne saurait être un seul instant embarrassée dans le recrutement de ses membres; elle est au contraire constamment assurée de pouvoir réaliser des choix qui perpétuent l'excellente réputation qu'il lui a été donné d'acquérir dans le passé et qu'elle a pu heureusement augmenter encore beaucoup dans le présent.

Mais vous avez pensé, dans cette circonstance, que les sciences médicales, quoique comptant dans cette enceinte plusieurs membres distingués, pourraient avoir un représentant de plus qui viendrait concourir avec eux et avec vous à l'élucidation de quelques-uns des sujets qui se rattachent de près ou de loin à l'étude de cette

science, et vous avez bien voulu vous souvenir de mes faibles efforts pour contribuer aux progrès de la médecine et de la chirurgie, en même temps que de ma participation plus ou moins active au succès de plusieurs questions intéressant l'hygiène publique et la Provence.

Votre décision, Messieurs, témoigne d'une façon trop éclatante de l'estime que vous portez à la science médicale et de l'intérêt que vous prenez à ses progrès. Elle fait voir, d'une autre part, avec trop d'évidence l'utilité de cette dernière en face de quelques-uns des problèmes sociaux de notre époque, pour que je ne me sente fier et heureux de vos suffrages, comme membre du corps médical d'Aix.

Mais, tout en vous remerciant de la distinction flatteuse que vous avez bien voulu m'accorder, tout en ressentant et en appréciant vivement les sentiments de bienveillante sympathie dont j'ai été l'objet à cette occasion de la part de l'Académie, je ne saurais oublier, Messieurs, combien j'avais peu le droit d'y prétendre, et surtout combien mes mérites personnels me placent dans une infériorité relative vis-à-vis de mon éminent prédécesseur.

Vous ne rencontrerez chez moi, en effet, ni la parole élégante, correcte et pure, ni la conception vive et brillante, la solidité de pensée,

la hauteur de jugement, le coup-d'œil créateur de l'écrivain et de l'historien que possède à un si haut degré M. le professeur Ouvré. Ce sont là des qualités que Dieu réserve au très petit nombre et que l'on retrouve dans l'enseignement oral aussi bien que dans les divers écrits sortis de la plume de mon prédécesseur. Son *Histoire de Poitiers* sous la Ligue et depuis la fin de la Ligue jusqu'à la prise de la Rochelle ; ses notices biographiques sur d'*Aubéry, sieur de Maurier* et *Jean Bouchet,* historien et poète du XVI^me^ siècle ; sa dissertation sur le traité de Dante : *De Monarchia ;* son discours d'installation à la Faculté des lettres d'Aix sur l'*Importance des études historiques ;* enfin celui prononcé à la séance de rentrée des facultés de Théologie, de Droit, des Lettres de notre ville, en 1862, sur l'*Enseignement au moyen-âge et les facultés des lettres,* témoignent tous à l'envi de l'étendue, de la variété et de la solidité de ses connaissances, de la rectitude de son esprit et de son jugement, de sa haute impartialité dans l'appréciation des faits historiques, de sa puissance de travail et de son désir constant de mettre en lumière les faits obliés, méconnus, ou faussement interprêtés. On y reconnaît à chaque page que l'auteur appartient à cette phalange de chercheurs persévérants qu'aucune investigation ne rebute, aux yeux desquels la vérité seule mérite

nos hommages, doit planer au-dessus de toutes les autres considérations, et qui ne sauraient toucher à une question sans la faire considérer sous un aspect tout nouveau.

L'histoire aujourd'hui, plus qu'aucune autre branche de l'érudition, change en effet de face comme science et comme méthode. Toutes les sources auxquelles s'alimente le récit des temps passés : les archives, les mémoires, les correspondances ont été plus curieusement interrogés par de laborieux et puissants esprits. La critique des documents tirés de leur poussière séculaire est devenue un sens nouveau acquis par l'historien, et, devant la sévérité et l'exactitude de ses procédés, se sont évanouis et s'évanouissent chaque jour les préjugés traditionnels, les points de vue exclusifs, les jugements pour ainsi dire stéréotipés, les récits surannés qui se transmettaient de génération en génération sous le nom d'enseignement historique. Un souffle nouveau a passé sur cette féconde étude, une des plus riches en enseignements et en expérience que l'esprit humain puisse aborder. Le passé avec sa complexité vivante, avec ses passions, ses grandeurs et ses vices, avec ses figures héroïques ou médiocres, avec ses hommes et ses instincts populaires, s'est relevé devant nous et a repris l'existence. La science, l'imagination, les recherches patientes sont parvenues seules à opérer

cette résurrection. Aussi, désormais, l'histoire n'est-elle plus une pâle série de faits et de noms indistincts ; elle marche et se déroule sous nos yeux, nous y avons, peu s'en faut, nous-mêmes part, et les âges écoulés présentent à nos regards presque le même intérêt que les évènements contemporains. — Nous n'avons pas ici de noms propres à placer à côté de ce portrait de l'historien moderne. Ces noms sont dans toutes les mémoires, et notre ville a eu l'honneur de fournir les plus illustres. — Qu'il nous suffise de dire qu'à tous ces titres, surtout par l'exactitude de la forme et du fond et par l'esprit qui l'anime, l'enseignement oral et les ouvrages écrits de M. Ouvré appartiennent à cette école et y occupent une place distinguée.

Ces divers mérites réunis rendent plus regrettable encore son absence au sein de l'Académie d'Aix. Ajoutons que la franchise de son caractère, la sûreté de ses relations, la simplicité et la droiture de ses manières, sa conception rapide et nette, son aptitude à juger sainement les questions qui ne rentrent pas dans le domaine habituel de ses études favorites, lui eussent permis d'apporter bien souvent la lumière sur une foule de sujets soumis à vos discussions. Il est vrai, Messieurs, que notre confrère n'est pas complètement perdu pour nous ; si son domicile n'est plus à Aix, sa parole s'y fait encore en-

tendre ; la Faculté des lettres est toujours heureuse de le compter au nombre de ses meilleurs professeurs, et les amitiés vives qu'il laisse derrière lui, à l'Académie et hors de l'Académie, nous permettent de conserver l'espoir qu'il viendra de temps en temps prendre part à nos modestes travaux.

Après ce premier et beaucoup trop faible tribut d'éloges accordé à mon prédécesseur immédiat, je désirerais, Messieurs, me reportant plus en arrière, rappeler devant vous, d'une manière succincte, la mémoire des membres de cette Académie qui avaient eux-mêmes occupé, avant M. Ouvré, le siège dont je viens de prendre aujourd'hui possession.

Le premier d'entre eux est M. Defougères, professeur à la Faculté de droit, député de l'arrondissement de Tarascon, sous la Monarchie de juillet, plus tard recteur des académies d'Aix et de Lyon. M. Defougères joignait à une véritable habileté oratoire des connaissances très étendues en jurisprudence. Dans les diverses fonctions qu'il eut à remplir, comme professeur à la Faculté de droit, comme député et comme recteur de deux académies importantes, son zèle et son activité ne se démentirent jamais. Il portait à notre ville et à ses institutions universitaires, à la fondation de plusieurs des-

quelles il avait puissamment contribué, le plus sincère et le plus vif intérêt, et son souvenir est encore vivant parmi bien des membres de cette Académie. Il y avait été admis le 30 janvier 1828; il continua à en faire partie jusqu'à sa mort, arrivée le 8 octobre 1849.

Le successeur de M. Defougères fut M. Pons, professeur d'histoire et doyen de la faculté des lettres. Non moins remarquable par la droiture et l'élévation de son caractère que par sa simplicité toute antique, ses principes sévères de délicatesse et d'honneur, sa grandeur d'âme en face de la mort, son extrême modestie, son jugement sûr, la finesse de son esprit, sa parole facile et imagée, sa verve un peu railleuse, enfin sa haute impartialité comme historien et l'étendue de ses connaissances sur les matières qui formaient la base de son enseignement, M. Pons avait été reçu membre de notre Académie en décembre 1849; il mourut à Aix le 17 octobre 1853.

A M. Pons succéda M. Zeller, qui avait également succédé au premier dans sa chaire d'histoire à la faculté des lettres. Sa réception eut lieu le 6 février 1855. Appelé à Paris en 1858, M. Zeller n'occupa que pendant trois ans son siège à notre Académie; mais, pendant ce temps, chacun de vous, Messieurs, put apprécier le charme de sa conversation, l'éclat de sa parole, sa haute perspicacité et sa connaissance pro-

fonde des hommes et des évènements de l'histoire. La collection de vos Mémoires qu'il a enrichis d'une partie de son étude politique et morale sur l'empire et les empereurs romains, est là d'ailleurs pour attester la part importante qu'il savait prendre à vos travaux. M. Zeller est aujourd'hui maître de conférences à l'école Normale supérieure et professeur d'histoire à l'école Polytechnique. Il a publié sur l'histoire ancienne, celle du moyen-âge, celle d'Italie et l'histoire moderne, de nombreux ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde, et dans lesquels on voit briller, à côté d'une grande érudition, un jugement parfaitement sûr et des appréciations toujours motivées.

Enfin le dernier membre dont j'ai à vous entretenir, prédécesseur immédiat de M. Ouvré, a été M. Ayma, principal du collège de notre ville, qui, en dehors de ses fonctions universitaires importantes, trouvait encore le temps de se livrer à l'étude et à la culture des belles-lettres. M. Ayma avait été reçu membre de l'Académie le 13 avril 1858 ; son départ d'Aix ayant eu lieu l'année suivante, il fut nommé membre correspondant le 30 mai 1859. M. Ayma a publié plusieurs ouvrages de poésie ; un livre d'éducation traduit de l'anglais : *Les devoirs des mères de famille* ; enfin un dernier ouvrage devenu populaire : *La vie du vénérable J. B. de La Salle, fondateur des Ecoles chrétiennes.*

Je regrette, Messieurs, que le temps ne m'ait pas permis de remplir le cadre que je m'étais tracé aussi complètement que je l'eusse désiré. Je reconnais d'ailleurs toute mon incompétence pour apprécier à leur juste valeur des hommes qui se sont distingués en parcourant des carrières complètement différentes de la mienne. J'ai voulu seulement rappeler les traces de leur passage à l'Académie d'Aix, montrer que le culte du souvenir se perpétue au milieu de nous, et que l'Académie est heureuse de pouvoir rendre justice aux vivants aussi bien qu'aux morts, à ceux qui sont loin en même temps qu'à ceux qui sont près de nous.

Que si maintenant je me considère moi-même, le sentiment de mon insuffisance m'apparaît plus manifeste encore et pèse sur moi de tout son poids. En présence de pareils prédécesseurs, je crains de rester au-dessous de la tâche que j'ai volontairement acceptée et de laisser péricliter entre mes mains l'héritage qu'ils m'ont transmis. J'ai besoin, pour me relever et prendre courage, d'être soutenu par le souvenir de votre indulgence passée et par cette conviction, que dans une Société savante, comme dans toutes les positions sociales et dans les diverses circonstances de la vie, on peut être utile, malgré l'inégalité du talent. Je n'oublie pas d'ailleurs que le con-

cours que je puis vous offrir et que vous attendez de moi est exclusivement médical, par conséquent circonscrit dans des limites un peu restreintes.

Quel peut être ce concours ? Quels services peut rendre le médecin dans une académie de province, qui comprend, comme celle d'Aix, les sciences en général, et en outre l'agriculture, les arts et les belles-lettres ? Telle est la dernière question que je me propose d'examiner avec vous.

Considérée à un point de vue purement scientifique, la médecine embrasse un certain nombre de sciences particulières dont la connaissance lui est avantageuse, sinon indispensable, et auxquelles elle fait des emprunts fréquents, en vue d'amener la guérison ou le soulagement des maux qui affligent l'humanité. Mais les appels journaliers que le médecin fait à la physique, à la chimie, à l'histoire naturelle, à la météorologie, par exemple, ne sauraient le transformer en physicien, en chimiste, en naturaliste, en météorologiste de profession. Or, ce qu'il faut à une société comme la nôtre, ce sont des membres qui joignent à une culture littéraire suffisante, des notions *approfondies* sur l'une quelconque des diverses connaissances humaines. Les sciences dont je viens de parler sont d'aîl-

leurs assez importantes par elles-mêmes, pour avoir le droit d'être représentées ici par un savant spécial ou tout au moins par une personne qui en fasse le sujet de ses méditations habituelles.

J'en dirai autant de la zoologie, de la zootechnie, de l'anatomie et de la physiologie comparées, de la médecine vétérinaire. Les questions assez nombreuses qui peuvent se rattacher à chacune de ces sciences, non moins que leur importance au point de vue agricole, rendraient désirable, ce me semble, la présence au sein de l'Académie d'un membre particulier pour cette section. Évidemment, le médecin ne saurait remplir une pareille lacune.

Quant aux services que les sciences médicales proprement dites peuvent rendre à l'agriculture, aux arts, aux belles-lettres, tout en reconnaissant qu'il existe entre ces diverses branches sur lesquelles s'exerce l'intelligence et l'activité de l'homme, des points de contact multipliés, et qu'il peut se présenter plus d'une circonstance où l'intervention du médecin soit utile, je ne saurais me dissimuler cependant que les cas de ce genre ne doivent être ni aussi fréquents ni aussi nombreux qu'on pourrait le croire de prime abord et qu'ont pu le penser de fort bonne foi des hommes trop pénétrés de l'importance du rôle qu'il convenait d'assigner à

cette dernière science ; à moins toutefois que le médecin ne soit lui-même, en pareil cas, un agronome, un artiste ou un littérateur distingué, ce qui heureusement n'est pas chose rare à l'honneur de notre profession, et ce que l'Académie d'Aix a eu la bonne fortune de rencontrer maintes fois parmi les membres du corps médical, morts et vivants, qui m'ont précédé dans cette enceinte.

Les sujets sur lesquels le médecin peut s'exercer plus particulièrement au milieu de vous, ce que j'appellerai volontiers ses *attributions académiques*, sont :

1° L'étude des maladies locales (endémies) ;

2° Celle des épidémies ;

3° Les questions qui se rattachent à l'hygiène publique ou privée ;

4° Enfin, un petit nombre de questions relatives à la statistique médicale.

Les maladies endémiques, vous le savez, Messieurs, ont pour caractère de régner constamment ou à des époques fixes dans une contrée ou dans une localité particulière. Elles sont le résultat de causes exclusivement locales, et, à ce titre, elles peuvent fixer avantageusement l'attention d'une société savante comme la nôtre, dont la plupart des membres connaissent les lieux où ces maladies prennent naissance et

peuvent dès lors parfaitement apprécier les causes qui les provoquent ou les entretiennent et les moyens que la science permettrait d'employer pour en obtenir la disparition.

Quant aux épidémies, quoique leurs causes soient plus générales, elles présentent néanmoins dans leur marche, leurs symptômes, leur degré de gravité, l'époque de leur apparition ou de leur disparition, parfois même dans leur traitement ou leur prophylaxie, des circonstances qu'il peut être avantageux de signaler à l'attention publique. Or, la juste influence dont jouit une Académie de province, dans la circonscription qu'elle embrasse, me paraît justifier pleinement qu'un pareil sujet soit porté devant elle.

Mais l'utilité de son intervention est surtout évidente à propos des diverses questions qui se rapportent à l'hygiène publique et privée. Étudier les influences nuisibles ou favorables des agents qui nous entourent, prévenir les maladies et conserver la santé des individus aussi bien que des masses, représente un but trop élevé, trop social, trop humanitaire, pour que j'aie à développer devant vous les motifs qui peuvent engager l'Académie à se livrer à cette étude; mieux que moi, chacun de vous en comprend les avantages, et tous, tant que nous sommes, avons à cœur de lui voir porter des fruits. La plus pure, comme la plus douce des

récompenses n'est-elle pas pour les sociétés savantes, aussi bien que pour chacun de ses membres, le sentiment d'un devoir accompli et d'un service rendu... !

Enfin la statistique médicale, qui n'est qu'une branche de la statistique générale, en disposant de chiffres authentiques sur les morts, les naissances, les maladies, les épidémies, dans une contrée, une ville, un rayon limité, permet de réunir des faits du même ordre, de les rapprocher, de les grouper ensemble, d'établir sur des bases solides les résultats de l'observation médicale, et d'en déduire des conclusions, qui, fécondées par l'intelligence, conduisent à la découverte des lois régulatrices de l'humanité. A tous ces titres encore, la statistique me paraît avoir sa place marquée parmi les sujets qui peuvent fournir matière à des communications académiques.

Vous le voyez, Messieurs, j'avais raison de le dire, le concours que le médecin peut apporter au milieu de vous est essentiellement limité. Toutefois, dans les limites mêmes où son action se trouve circonscrite, il lui reste encore une part assez belle et dont il serait injuste qu'il ne se montrât pas reconnaissant, puisqu'elle lui procure l'occasion de rendre quelques services. En coopérant à vos travaux, il peut d'ailleurs, et

ce n'est pas une de ses moindres prérogatives, il peut, dis-je : *recevoir plus encore qu'il ne donne.*

Ainsi, en cultivant avec vous les sciences sœurs de la médecine, il trouve le moyen de se tenir au courant de leurs progrès, de juger plus sainement les découvertes qu'elles font chaque jour, et d'en mieux apprécier les résultats pratiques.

Les questions agricoles débattues par vous lui permettent à leur tour de s'initier aux faits nouveaux qui se produisent dans cette science, fondement de la vie humaine et source de tous les vrais biens, selon l'expression d'un grand orateur chétien (1) ; elles lui fournissent de plus la possibilité d'étudier de près quelques-unes de ses applications au pays qu'il habite, et font ainsi passer dans son esprit des vues et des idées que l'expérience a déjà sanctionnées et qu'il lui sera donné plus d'une fois de faire prévaloir dans ses rapports journaliers avec toutes les classes de la société.

Les arts et les belles-lettres, qui élèvent le niveau de l'intelligence, polissent les mœurs, et procurent à ceux qui les cultivent des satisfactions si douces et si pures, viennent de leur

---

(1) Fénélon, *Télém. XIX.*

côté tempérer et corriger, chez le médecin, ce que la science de la vie présente elle-même d'aride et parfois de trop exclusif.

Cet échange continuel de pensées élevées, de vues utiles, d'enseignements pratiques, ne peut que tourner au profit commun. Dans le commerce des choses de l'esprit, tout le monde gagne : celui qui donne aussi bien que celui qui reçoit ; et le propagateur d'une vérité utile ne sert pas moins l'humanité, s'il ne la sert même davantage, que celui qui a eu le mérite d'en faire la découverte.

Servir l'humanité, la servir avec dévouement et désintéressement, chacun selon ses forces et ses moyens, telle doit être, telle est notre devise à tous ; être utiles à notre pays, à la Provence, à la ville d'Aix, telle me paraît être la mission spéciale de l'Académie. Les corps savants, comme les individus, doivent avant tout tendre vers ce but. La considération qui les entoure, l'influence qu'ils peuvent exercer autour d'eux ne se maintiennent et ne s'accroissent qu'à ce prix.

Depuis longtemps, Messieurs, l'Académie d'Aix s'est engagée dans cette voie. Les résultats et les encouragements qu'elle y a obtenus démontrent que c'est la seule bonne. Toutefois, *passé de même que noblesse oblige*, les efforts d'une autre époque ne sauraient nous dispenser d'ef-

forts actuels et même futurs. Le progrès est la loi de l'humanité, et le succès nécessite un travail incessant : c'est un combat dans lequel on ne triomphe qu'en restant toujours sur la brèche... Quelque beau que puisse être le rôle de l'Académie, lorsqu'elle recherche la vertu qui se cache et le dévouement qui s'ignore lui-même, elle ne doit pas oublier cependant que ce rôle ne saurait entièrement lui suffire. La défense des besoins et des intérêts des populations de la Provence, la recherche des moyens capables d'améliorer leur sort, l'introduction et la propagation des idées et des pratiques utiles ; les conseils et les mesures qui pourraient prévenir ou rendre moins graves quelques-unes des maladies qui les affligent, ne sont pas moins dignes de toute notre sollicitude et de nos méditations sérieuses.

Dans cette direction, parcourue par vous jusqu'ici avec bonheur, il reste encore, cela n'est pas douteux, beaucoup à glaner. Le bien, comme l'espace, est sans limites. Unissons-nous donc pour travailler à lui faire produire des fruits en commun, et n'oublions jamais que si l'union fait la force, l'isolement et l'inaction font aussi la faiblesse.

DISCOURS DE RÉCEPTION

PRONONCÉ

Par le Comte Gaston de SAPORTA.

Séance du 29 Mai 1866.

Messieurs,

L'honneur d'être admis au milieu de vous me touche d'autant plus qu'il réalise pour moi une sorte de tradition de famille, à laquelle je suis heureux d'être demeuré fidèle. Vous me pardonnerez de vous signaler cette circonstance toute personnelle, tellement il est naturel que je me souvienne en ce moment que mes parents, depuis trois générations (1), ont fait partie de

---

(1) Le récipiendaire a voulu désigner *Emmanuel-Honoré-Hippolyte Boyer de Fonscolombe*, ancien conseiller au Parlement, *Etienne-Laurent-Hippolyte* et *Marcellin Boyer*

votre société. Peut-être même penserez-vous, non sans quelque fondement, que ceux dont je parle ont justifié le choix de vos prédécesseurs, puisque aux qualités du cœur et de l'intelligence ils ajoutèrent l'exemple des occupations utiles, dont ils ont perpétué le goût dans leur famille, en même temps que l'espoir des distinctions flatteuses par lesquelles vous savez si bien les couronner. C'est vous dire, Messieurs, que je considère comme une récompense des travaux obscurs, mais persistants, auxquels je me suis livré depuis plusieurs années, le droit que j'obtiens aujourd'hui de vous suivre de loin, et de puiser auprès de vous de précieux enseignements.

J'ai encore cette heureuse chance de ne combler aucun vide irréparable, de pouvoir vous entretenir de mon prédécesseur sans y mêler la tristesse d'un dernier adieu, mais en vous rappelant au contraire les liens qui continuent à le rattacher à l'Académie. L'aimable caractère de M. Méry, son esprit qui semble lié au nom

---

de Fonscolombe, ses bisaïeul, aïeul et grand-oncle maternels, membres-fondateurs de l'Académie, auteurs de plusieurs travaux insérés dans ses Mémoires ; ainsi que son propre père, présent à la séance.

qu'il porte, ses connaissances variées vous sont trop connues pour que j'essaie d'en tracer le tableau. M. Méry appartient à notre ville par la chaire qu'il occupe avec distinction depuis tant d'années à la Faculté des Lettres. Nous avons suivi et souvent applaudi ses brillantes excursions dans le domaine des diverses littératures. Intelligence ornée et féconde, il entraîne par le charme d'une parole facile, d'un style coloré, d'une imagination pleine de vie et de hardiesse, d'une science assez solide pour instruire, assez aimable pour se dérober sous des voiles attrayants. On se sent attiré vers lui par un accueil plein de grâce et de bonté ; indulgent pour la jeunesse, il joint à tant de qualités les dons du cœur, une gaité douce et enfin une modestie que je craindrais d'offenser si j'achevais cette esquisse ; d'ailleurs, Messieurs, puisque l'Académie forme une grande famille, elle doit craindre qu'on ne l'accuse de se louer elle-même, en insistant trop sur le mérite de chacun de ses membres.

Par un contraste complet tout à mon désavantage, loin de ressembler à celui que je remplace, je vis renfermé dans une sphère spéciale, dont je ne saurais franchir impunément les étroites limites. Désireux d'essayer auprès de vous cet échange d'idées qui fait le charme et constitue le but des réunions savantes, c'est aux objets

même de mes études que je devrai recourir. Si quelque chose, il est vrai, a fixé sur moi votre bienveillance, je le dois uniquement à la géologie, à la paléontologie, à la botanique ; vous ne sauriez donc vous étonner que je reste fidèle à ces sciences, lorsque je vous parle pour la première fois. Malgré tout, je n'ai cependant que trop de motifs de craindre mon insuffisance. Il faut l'avouer, les sciences naturelles, quand elles sont purement spéculatives, ne conviennent qu'à un petit nombre de personnes dominées par un penchant d'une nature particulière. Quelque vaste que soit le champ ouvert devant elles, ce champ est presque toujours un endroit clos et réservé, auprès duquel peuvent passer avec indifférence les esprits les plus élevés et les plus sérieux.

Sans vouloir expliquer les causes de cet éloignement, sans chercher même à s'en étonner, il est permis pourtant d'invoquer, en faveur des sciences naturelles et de la géologie en particulier, la considération des immenses progrès qu'elles ont accomplis en peu d'années. Appuyées sur l'esprit d'analyse, levier dont la puissance est incalculable, elles ont tellement élargi le cercle de leurs découvertes, que les faits recueillis par elles affectent l'esprit de l'homme tout entier. Loin de moi la pensée de développer en quelques lignes un point de vue dont la gran-

deur étonne à mesure qu'on l'approfondit, ni même de préciser le nombre et la nature des problèmes successivement abordés ; je voudrais cependant, tout en négligeant l'ensemble de la question, en effleurer certains côtés, et faire voir comment les notions tirées de la géologie et de la paléontologie, qui n'en est qu'une branche, peuvent être appliquées à la connaissance de nos traditions locales, de nos monuments, du passé de notre pays et des races d'hommes qui l'ont habité autrefois.

Et d'abord, Messieurs, il existe une étroite analogie de procédés entre la géologie en général et les sciences d'érudition historique ou critique, qu'on peut désigner sous le nom d'archéologie, en prenant ce terme dans son acception la plus étendue.

Que fait l'archéologue? A l'aide de documents le plus souvent incomplets, il rassemble les éléments épars d'anciens édifices matériels ou moraux ; il les rapproche, et suppléant aux lacunes, il restaure les lignes d'un monument, il recompose une inscription ou un manuscrit ; bien plus, il retrouve la formule rigoureuse des mœurs et des idées d'une époque oubliée, qui le plus souvent a suivi son chemin inconsciente des passions et des mobiles qui l'entraînaient. A la voix de l'archéologue cette époque semble pourtant se redresser comme une statue intacte, en secouant la poussière des âges lointains.

Le géologue n'agit pas autrement ; comme l'antiquaire, le critique et l'historien, il observe les traces d'un passé qu'il cherche à reconstruire ; attentif aux assises des anciens âges, il retrouve à la surface du sol ou dans ses profondeurs les vestiges accumulés des états successifs par lesquels la terre a passé, et qui furent pour elle ce que les diverses civilisations ont été pour l'homme, depuis que sa race est réunie en société.

Les procédés sont identiques de part et d'autre ; mais on peut dire sans crainte que le but de la paléontologie est un des plus élevés qu'il soit donné à l'homme de poursuivre ; puisque se plaçant au-dessus de la partie technique et matérielle de ses recherches, elle agite nécessairement le problème encore si obscur de l'origine des espèces, et qu'elle entretient l'espoir, peut-être chimérique, d'en sonder un jour la profondeur. La paléontologie, en effet, dès qu'elle sort du domaine étroit de la classification, ne recherche pas seulement l'individu, ni l'espèce ou le genre, dans les restes fossiles qu'elle étudie, mais plutôt l'ensemble des phénomènes de la vie. En recomposant la longue série des êtres d'autrefois, elle en retrouve les rapports et en établit les enchaînements. C'est ainsi qu'elle fixe le mode d'apparition, de développement et de déclin des divers groupes orga-

niques des deux règnes ; qu'elle détermine la mesure des modifications qu'ils ont successivement éprouvées ; enfin, c'est ainsi qu'elle s'efforce de remonter de phénomène en phénomène jusqu'à l'origine même de la vie. Celle-ci lui apparaît alors comme une force à la fois active et mystérieuse, inconnue dans son principe, mais qui, une fois introduite dans le monde, n'a cessé d'y circuler et d'y manifester sa puissance, en produisant des êtres de plus en plus compliqués et diversifiés, à travers une foule de déviations, de luttes et d'éliminations partielles ou générales.

C'est là, Messieurs, le grand côté de la paléontologie, celui par lequel elle touche réellement à l'homme ; elle nous le montre, en effet, venant à son tour sur la terre pour accomplir sa destinée, après que tant de générations antérieures ont achevé la leur ; s'agitant là où d'autres se sont agités avant lui ; traversant le même théâtre ; mais supérieur à tous puisque seul il a pu l'explorer en entier, et que seul il a la conscience de ce qu'est le monde, de ce qu'il est lui-même et des devoirs qui lui sont imposés.

La paléontologie se rattache directement à l'homme, non seulement parce qu'elle observe la trace des époques qui précédèrent sa venue, mais encore parce qu'elle le considère dans son passé le plus reculé ; et par là elle se confond

réellement avec la science archéologique, puisque après avoir abordé successivement des temps que leur éloignement dérobe à nos calculs, en s'avançant toujours du fond du passé, elle rencontre enfin ces frontières indécises qui d'une part communiquent avec les âges antérieurs à l'homme, et de l'autre touchent à celui où il a commencé à se répandre sur la terre. Alors seulement la paléontologie atteint les limites extrêmes de son domaine. Parvenue à ce point, elle aperçoit de loin l'histoire assise aux confins de l'humanité primitive, encore indécise et la face voilée, semblable à ce fleuve dont le cours devient d'autant plus mystérieux qu'on remonte davantage vers son origine, mais que des voyageurs marchant dans une direction inverse ont enfin rencontré sur leurs pas.

Je me hâte d'abandonner ces hauteurs, où les perspectives qu'on entrevoit pourraient aisément troubler par leur immensité des regards mal assurés ; je rentre dans un cercle plus modeste, et je me renferme dans mon pays. Vous verrez, Messieurs, quelque rapide que soit l'esquisse que je vais tracer, combien la géologie touche, à notre insu, à ce qui compose nos souvenirs, aux objets même qui sont les plus familiers à chacun de nous.

En premier lieu, elle préside nécessairement à l'origine de notre cité, dont le nom est inti-

mément lié aux eaux thermales qui furent la raison d'être de la colonie romaine. Florus abrégeant Tite-Live dit en propres termes (1) : que le proconsul Calvinus fut déterminé à fonder la ville à laquelle il donna son nom, par l'abondance des eaux chaudes et froides qui surgissaient de tous côtés, *ob copiam aquarum e calidis frigidisque fontibus*. Ces eaux que l'antiquité, selon le témoignage de Strabon (2), accusait d'avoir depuis diminué de chaleur et de volume, la géologie cherche à en deviner le cours souterrain. Plusieurs problèmes relatifs soit à leur régime, soit à leur force ascensionnelle, soit aux profondeurs auxquelles elles doivent atteindre pour s'échauffer, soit enfin aux dislocations du sol qu'on remarque dans le voisinage du point où elles surgissent, s'agitent encore aujourd'hui parmi les hommes spéciaux qui s'occupent de ces questions. M. Rouard, dans sa notice sur la bibliothèque Méjanes (3), a dressé sa longue liste d'ouvrages médicaux ou descriptifs qui ont eu pour objet les eaux thermales d'Aix dans le cours des deux siècles

---

(1) Epitome, liv. LXI.

(2) Strabon, liv. IV.

(3) Notice sur la bibliothèque d'Aix dite de Méjanes, précédée d'un essai, etc., par E. Rouard, bibliothécaire. Aix, 1831, p. 236 à 238.

précédents. Le dernier est celui du docteur Robert, publié en 1812. Parmi les contemporains, je citerai seulement le nom des célèbres géologues anglais Murchison et Charles Lyell qui, après avoir visité Aix au début de leur carrière en 1828, consignèrent leurs observations dans une notice curieuse accompagnée d'une coupe, extraite du *Nouveau journal philosophique d'Édinburgh* (octobre 1829) et devenue aujourd'hui très rare. Récemment M. François, inspecteur des eaux minérales, en a fait l'objet d'études toutes particulières. On ne saurait dire pourtant qu'il existe encore une explication satisfaisante du surgissement de nos eaux thermales. Mais il faut l'avouer, en géologie c'est la partie historique, celle qui raconte les modifications successives éprouvées par le globe à sa surface qui se trouve la mieux connue ; tandis que ce qui tient aux phénomènes intérieurs, bien qu'ils agissent encore sous nos yeux, se laisse plus difficilement pénétrer.

Il est cependant certain qu'en examinant la charpente de notre sol, le géologue aperçoit plusieurs crevasses profondes, affectant sur bien des points la correspondance naturelle des couches ; ces crevasses sont plus ou moins prononcées ; les unes, peu visibles à la surface, ne sont reconnaissables qu'à certains replis du terrain. Il faut un œil exercé pour marquer la

place et la direction de ces lignes de dislocation cachées sous des atterrissements superficiels. Il existe probablement une fissure de ce genre, se prolongeant sous notre ville à l'endroit même où sourdent les eaux thermales. D'autres crevasses, comme celle à qui est dû l'escarpement et le plateau d'Entremont, ne se sont produites qu'en déchirant la continuité primitive des couches, dont le niveau a été déplacé de telle façon, que les unes se sont affaissées en désordre, tandis qu'une autre partie a été relevée à un niveau relatif bien supérieur.

Sur ce plateau couronné par un banc continu de calcaire lacustre, vous le savez, Messieurs, les Salyens avaient assis leur *oppidum*, ou plutôt l'enceinte irrégulière, protégée sur les points accessibles par des murs en pierres brutes, qui leur tenait lieu de cité. Cette enceinte fortifiée servait de refuge à ces peuples à cas d'attaque ; ils y abritaient leurs troupeaux, leurs richesses, leurs provisions et les objets de leur culte. Ce lieu remarquable par bien des recherches savantes (1) et surtout par les bas-reliefs qu'on y

---

(1) V. *Recherches sur les ruines d'Entremont, situées près d'Aix (Bouches-du-Rhône)*, par E. Michel de Loqui, avocat à Aix, 1839.

Notes d'un voyage dans le Midi de la France, par Prosper Mérimée. (Paris, 1835, p. 235-240).

a découverts et que l'un de vous a décrits (1), perd malheureusement de plus en plus sa physionomie distinctive par les changements que la culture y opère. L'enceinte même envahie par la végétation ne subsiste plus qu'en partie ; les blocs grossièrement équarris, assez régulièrement appareillés, mais non cimentés, qui servaient de revêtement extérieur, se montrent ça et là vers la base des talus ; partout ailleurs ils ont disparu, et des amas confus de pierres entassées, mêlées à des débris de poteries grossières à pâte rougeâtre pétrie de grains de quartz, marquent l'emplacement des anciens remparts, dont ces moëlons servaient peut-être à former la masse intérieure.

Il est singulier qu'on soit amené à reconnaître, par l'observation des empreintes fossiles, que ce même calcaire du plateau d'Entremont a dû fournir les matériaux de plusieurs monuments en grand appareil romain, remontant au haut empire, dont les vestiges se retrouvent sur divers points de la cité. Le mur entièrement antique, surmonté encore de sa corniche et percé de baies

---

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, t. VI, p. 341. — *Mémoire sur les bas-reliefs gaulois, trouvés à Entremont*, par M. Rouard, bibliothécaire de la ville. — Ce mémoire a été couronné par l'Institut, en 1851.

en plein ceintre, qui prolonge les bâtiments de la *Maîtrise* sur la *place de l'Université* et reparaît en retour sur celle de *l'Archevêché*, est bâti en blocs réguliers, taillés en bossage, de ce même calcaire lacustre. On le retrouve à la tour de l'horloge, dont il constitue la base, et à l'entrée de plusieurs des rues adjacentes. Toutes ces pierres, à quelque usage qu'on les ait appliquées depuis, remontent certainement à la cité romaine ; la dureté de leur grain atteste les soins qui étaient alors apportés au choix des matériaux destinés aux monuments publics ; on pourrait même conjecturer, sans invraisemblance, à cause de l'identité de la roche, qu'elles furent empruntées à l'ancien *oppidum* devenu désert et converti en carrière. La ruine de la localité salyenne n'a dû être ni immédiate, ni totale ; elle a pu subsister assez longtemps à l'état de bourgade démantelée, à côté de la jeune colonie. Les débris de poterie fine à patine noire, appartenant à un art plus délicat, qu'on y rencontre quoique rarement (1), attestent qu'elle a

(1) J'ai recueilli, dans une excursion récente, plusieurs morceaux de ces poteries minces à vernis noir. M. Mérimée et M. Rouard en ont également rencontré, ainsi que M. Ch. Lenormand. — Ces observations répétées semblent marquer une certaine abondance, surtout si l'on tient compte de la fragilité de ces poteries. (V. dans le *Mémoire de l'Académie*

continué à être habitée pendant quelque temps ; plus tard elle n'était plus, sans doute, qu'un souvenir ; le souvenir lui-même a cessé depuis des siècles, et les derniers vestiges, prêts à disparaître, témoignent à peine d'une existence effacée de la mémoire des hommes.

Les vicissitudes du sol reproduisent le même tableau que les révolutions humaines ; celui que nous foulons, même en se renfermant dans le périmètre immédiat de notre ville et dans les limites d'une période récente en géologie, s'est élevé ou abaissé à plusieurs reprises et en divers sens, tantôt pour admettre les eaux douces et devenir un lac, tantôt pour laisser pénétrer la mer, tantôt enfin pour passer à l'état de terre ferme.

Esquissons, à grands traits, le tableau de ces évènements. Transportons-nous d'abord en pensée au bord du lac, où se sont déposés nos gypses ; il fut le théâtre de nombreux phénomènes, dont les vestiges subsistent au sein des couches qui constituent le massif des plâtrières. Ce lac venait mourir aux portes de la ville ac-

---

d'Aix, t. VI, p. 413 une note à ce sujet insérée par M. Rouard à la suite de l'ouvrage précité, et comparez avec p. 371, 372 et 375). L'absence complète de médailles est certainement une preuve de grands poids pour faire admettre une destruction presque immédiate, du moins comme centre de population ayant quelque importance.

tuelle, où cependant des dépôts d'un âge plus récent dérobent les attaches de l'ancien littoral. Sur l'emplacement que nous habitons s'étendait une plage basse et limoneuse, aisément envahie par les eaux, et dont la pente, disposée en sens inverse de celle du sol actuel, ne pouvait rien avoir d'escarpé, ni même de très élevé. — Plus loin cependant, particulièrement vers la butte des Trois-Moulins qui constituait sans doute une sorte de promontoire, dans le quartier de Saint-Donnat et des Pinchinats, les amas détritiques accumulés le long des rivages, quelquefois encore bien reconnaissables, semblent marquer des bords plus accidentés, plus exposés du moins au choc des vagues, à l'érosion des eaux courantes et à l'apport des affluents torrentiels. Ce lac se prolongeait à travers les terroirs d'Éguilles, de Saint-Çannat, de Puyricard, de Venelles, du Puy-Sainte-Réparade, jusque vers les bords de la Durance, et recouvrait par conséquent de ses eaux la région connue sous le nom de Trévaresse. Il était peuplé de poissons de divers genres, habité par des grenouilles très voisines de celles d'aujourd'hui (1); des oiseaux (2), des chauves-souris (3) volaient sur ses bords. On y

(1) *Rana aquensis*, Gerv.

(2) Leur présence est attestée par des plumes.

(3) J'ai observé des traces importantes de ces animaux qu'on a rencontrés également dans le gypse de Montmartre.

voyait une foule d'insectes (on en compte plus de cent espèces décrites) (1), parmi lesquels on doit distinguer des papillons (2), des libellules, un grand nombre de coléoptères, de mouches, de fourmis, des carabes, des sauterelles, des araignées, etc. Ces animaux atteints par une cause délétère sont venus s'ensevelir au sein des couches en voie de formation; tandis que les eaux courantes, l'action des vents et des pluies y amenaient les débris d'une foule de végétaux. C'est en étudiant leurs organes réduits à l'état d'empreintes, que l'on est parvenu à connaître et à décrire les principaux éléments de cette flore curieuse. On y distingue en première ligne des Palmiers (3), des Bananiers, des Dragonniers (4), des Thuyas et des Pins (5), des Lau-

---

(1) Les insectes d'Aix ont été l'objet de travaux importants de la part de M. John Curtis, entomologiste de Londres, et de M. Oswald Heer, professeur à Zurich.

(2) *Cyllo sepulta,* Boid. *Thaites ruminiana,* Heer.

(3) L'espèce principale a été signalée depuis longtemps sous le nom de *Flabellaria Lamanonis* Brongt.

(4) Les Bananiers sont représentés par le ***Musophyllum speciosum*** sap. Les Dragonniers ou *Dracaena* par deux grandes espèces comparables à celle qui existe aujourd'hui dans les îles Canaries.

(5) *Callitris Brongniartii* Endl., *Widdringtonia brachyphylla* Sap.— *Pinus Coquandii* Sap., *Pinus aquensis* Sap., *Pinus diversifolia* Sap., etc... Les Pins diffèrent très

riers (1), des Plaqueminiers (2), des Jujubiers (3), des Acacias (4); mais on y remarquait aussi des

---

peu de ceux de la nature actuelle ; mais quelques-uns appartiennent à des sections qu'on ne retrouve plus en Europe ; le genre *Widdringtonia* est maintenant relégué dans l'Afrique australe ; quant aux *Callitris*, on n'en connaît plus qu'une seule espèce vivante, dont le *Callitris Brongniartii* différait très peu, c'est le *C. quadrivalvis* Vent. qui vit en Algérie et fournit à l'ébénisterie le bois de thuya si élégamment moucheté. Les anciens le connaissaient sous le nom de bois de cèdre ; ils en faisaient des tables du plus grand prix, *mensæ cedrinae*. Pline, liv. XIII, ch. 15, *De Atlantis arboribus et cedrinis mensis*, décrit la nature de ce bois et l'aspect de l'arbre qui le produit, et qu'il compare au cyprès, avec tant de vérité ; il marque sa provenance avec tant d'exactitude, qu'on ne saurait le confondre ni avec les Cèdres de l'Atlas, ni encore moins avec le Citronnier, comme on l'a fait quelquefois. Ce dernier arbre était alors inconnu en Europe où ses fruits étaient apportés du fond de l'Asie par le commerce. Le Thuya d'Algérie ou *Callitris* étant d'une taille médiocre et d'une croissance très lente, on conçoit que son bois devait atteindre à des prix très élevés, dès qu'il s'agissait de meubles d'aussi grande dimension que ceux dont parle Pline.

(1) Ce sont principalement des *Cinnamomum*, voisins du Camphrier et du Cannelier actuels. — *Cinnamomum camphoræ folium* Sap., *C. lanceolatum* Heer, *C. aquense* Sap., *C. sextianum* Sap., etc.

(2) *Diospyros rugosa* Sap.

(3) *Ziziphus paraditiaca* Heer.

(4) *Acacia julibrizoides* Sap., *mimosa deperdita* Sap.

Chênes (1), des Ormeaux (2), des arbres de Judée (3), et même des Aubépins, des Bouleaux et des Peupliers (4), qui vivaient alors réunis dans un singulier assemblage, sans parler d'une foule de plantes entièrement exotiques ou même tout à fait inconnues de nos jours (5). Ces végétaux presque tous le port grêle, la taille médiocre, avaient les feuilles petites, étroites, coriaces ; ils n'ont rien par conséquent des dimensions gigantesques que l'imagination prête ordinairement aux productions des anciens âges. A la même époque se rapporte l'apparition du volcan de Beaulieu, éruption sous-lacustre et passagère, à qui est

---

(1) *Quercus salicina* Sap., *Q. elœna* Ung. — Ce sont des chênes à feuilles entières et allongées, analogues à ceux de l'Amérique et de l'Inde.

(2) *Ulmus plurinervia* Ung. — Il n'en existe à ma connaissance qu'une seule feuille ; le fruit vient d'être trouvé dernièrement et ne diffère par aucun caractère bien sensible de celui de notre Ormeau indigène.

(3) *Cercis antiqua* Sap.

(4) *Crataegus nobilis* Sap. — *Betula gypsicola* Sap. — *Populus Heerii* Sap. — Ces espèces sont très rares ; mais leur existence n'est pas douteuse.

(5) Il faut citer le groupe des Protéacées dont les similaires n'existent plus qu'à la Nouvelle-Hollande, des Araliacées et des Anacardiacées de physionomie complètement tropicale ; enfin le singulier genre *Rhizocaulon* qui a depuis totalement disparu.

duc la connaissance exacte des phénomènes ignès de ce temps. Le basalte de Beaulieu a été utilisé plus tard par les Salyens d'Entremont pour la fabrication des moulins à bras, si usités dans l'antiquité. On rencontre de nombreux fragments de ces ustensiles dans l'ancienne localité celto-ligurienne.

Ce lac prit fin à son tour, et fut remplacé par la mer ; la contrée changea d'aspect, et les nouvelles eaux, dans leur élan capricieux, s'étendirent en un golfe étroit, couvrant l'espace occupé maintenant par la ville. C'est aux dépôts de cette mer, connue sous le nom de Mollasse, que nous devons la pierre de taille la plus généralement employée dans la construction de nos hôtels et de nos principaux monuments. C'est encore à la Mollasse qu'il faut rapporter la *roche du Dragon* qui joue un rôle dans nos traditions locales, et devint au moyen-âge l'objet d'une sorte de culte. Plus tard les ossements qu'on en retira donnèrent lieu à des recherches et des controverses de la part de plusieurs savants qui voulurent les déterminer. Guettard (1) et Pierre de Lamanon (2) les décrivirent en 1760 et 1764,

---

(1) *Mémoire de l'Ac. roy. des sciences,* 1764, p. 493.

(2) *Mémoire sur la nature et la position des ossements trouvés à Aix dans un rocher. — Journal de Physique,* vol. XVI, p. 468.

et y reconnurent des restes de poissons et de cétacés. C'est à l'occasion de ces fossiles que les règles qui président aujourd'hui à la paléontologie furent appliquées pour la première fois, fait sur lequel je dois insister d'autant plus que Lamanon est une des illustrations de notre pays.

L'existence de cette mer n'est pas la dernière vicissitude que notre sol ait subi avant de prendre l'aspect qu'il a maintenant. Un nouveau lac vint remplir une partie des dépressions qu'elle abandonnait. A cette époque vivait le Mastodonte, animal d'un genre éteint voisin de celui des Éléphants, dont il a été trouvé des débris dans le creusement de la piscine gymnastique. Alors vivaient aussi de nombreuses espèces de mammifères, particulièrement des ruminants, bœufs, antilopes, cerfs, gazelles, et enfin la sorte de cheval fossile connue sous le nom générique d'*Hipparium*, dont les restes abondent près de Cucuron ; des Carnassiers et même probablement des Singes, observés en Grèce par M. Gaudry dans un dépôt célèbre, contemporain des nôtres, complétaient cet ensemble. La nature dans les deux règnes, passant par une série d'échelons gradués, tendait à se rapprocher de ce qu'elle est maintenant. L'Europe d'abord peuplée de végétaux étranges, puis de végétaux similaires de ceux des tropiques, nourrissait alors des plantes semblables à celles

qu'on observe dans les îles Canaries et le sud des États-Unis, et combinés à peu près dans le même ordre.

Ainsi, à travers les siècles, la géologie nous amène jusqu'à des temps déjà plus voisins des nôtres ; arrivés à ce point, nous touchons presque au seuil de l'ère moderne. Les alentours de notre ville offrent des traces incontestables de ce qu'était la Provence après l'écoulement des derniers lacs, et immédiatement avant l'arrivée de l'homme. On observe sur bien des points, entr'autres à Meyrargues, à Saint-Antonin, aux Aygalades, etc., des dépôts formés à la façon de nos tufs, et comprenant des feuilles, des troncs, des tiges, accumulés en grand nombre et réduits à l'état d'empreintes. On y rencontre quelquefois des ossements de grands animaux : ce sont des Éléphants distingués par les noms spécifiques d'*antiquus* et de *meridionalis* (1), un peu antérieurs au *Mammouth* ou Éléphant de Sibérie, peut-être en partie contemporains de cette es-

(1) Ces découvertes remontent à quelques années. L'*Elephas antiquus* a été trouvé à la suite de travaux de terrassement opérés aux Aygalades, près de Marseille ; l'*El. meridionalis* non loin de là, à la montée de la *Visto*. Ce sont des dents assez bien conservées pour que le savant M. Falconer, qui les a eues entre les mains, ait pu les déterminer sans hésitation.

pèce, et habitant principalement le sud de l'Europe, tandis que l'autre errait dans les plaines centrales et septentrionales de ce continent, aussi bien qu'en Sibérie. Ces animaux hantaient alors nos vallées peuplées en grande partie des mêmes arbres que maintenant, plus fraîches et plus ombreuses cependant.

Le Chêne, le Noisetier, l'Aune, le Tremble, l'Ormeau, le Micocoulier, les Érables et le Tilleul, la Clématite, le Lierre et le Sanguin, le Pommier, la Vigne et le Figuier existaient déjà tels que nous les connaissons, associés pourtant à quelques essences qui ont depuis quitté notre sol, tandis que le Pin d'Alep ne s'y montrait pas encore.

Vers ce même âge ou un peu après, la géologie, par une série de déductions rigoureuses, obtenues à l'aide de travaux dont il est impossible de contester la portée, a placé l'existence d'une période glaciaire, c'est d'une extension générale des glaciers, suivie d'un refroidissement commun, à ce qu'il paraît, aux deux hémisphères. L'arrivée de l'homme en Europe coïncide certainement avec la fin, peut-être avec le début, plus probablement avec le milieu de cette période, caractérisée par des phénomènes très variés et très complexes, et dont l'ensemble porte en géologie le nom de *terrain quaternaire* ou de

diluvium, à cause du grand rôle que les eaux courantes ont alors joué presque partout.

C'est dans les couches du *diluvium* au fond d'amas détritiques régulièrement stratifiés, et le plus souvent à un niveau que nos cours d'eau actuels ne sauraient atteindre, qu'on a recueilli des instruments en silex taillés par éclats, à l'aide d'un travail grossier, exigeant pourtant un procédé particulier, assez symétriques, assez pareils entr'eux pour qu'on ne puisse y méconnaître la main de l'homme. A côté de ces instruments on a également trouvé, à plusieurs reprises, des dents, des fragments d'os, de crane et de mâchoire, réellement humains, et des restes de grands animaux aujourd'hui disparus, particulièrement de l'*Elephas primigenius* ou Mammouth. Ces découvertes dues entièrement à l'initiative et à la persévérance de M. Boucher de Perthes (1) ont été depuis consacrées par le

---

(1) Voyez les *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, dont les données un peu trop conjecturales prêtent parfois à la critique. On ne saurait assez insister sur les titres de M. Boucher de Perthes à la reconnaissance des amis de la science, tant il a eu à lutter contre des préjugés enracinés et souvent injustes pour faire accepter sa découverte et arriver à la constatation des preuves qui en ont établi la réalité.

On peut dire que c'est à lui qu'on doit en grande partie la révélation d'un monde nouveau.

concours et l'assentiment des hommes les plus compétents, et se sont renouvelées dans les mêmes conditions et à plusieurs reprises sur des points très éloignés des environs d'Amiens et d'Abbeville, où opéraient les premiers explorateurs (1).

Telles sont, Messieurs, les plus anciennes observations relatives à l'espèce humaine; elles nous reportent à une époque évidemment voisine de son berceau. Il n'est pas douteux que les recherches en se multipliant ne jettent enfin un jour précieux sur cet âge encore si obscur où notre race faible, errante, mal défendue, luttait pourtant déjà avec persévérance contre les éléments et les animaux puissants qui dominaient sur elle et qu'elle devait soumettre à son tour. C'est en développant cette loi du progrès qui est la sienne, et qui semble destinée à le conduire à travers les siècles, que l'homme a pu sortir d'un état aussi précaire pour conquérir peu à peu les bienfaits de la civilisation dont il jouit pleinement aujourd'hui. N'est-il pas singulier

---

(1) Voyez principalement : *Bull. de la Société géol.*, 2me série, t. 20, p. 698, pl. XI, Note sur un silex taillé trouvé dans le diluvium des environs de Madrid, par MM. E. de Verneuil et L. Lartet. — Fossiles et cailloux travaillés des dépôts quaternaires de Clermont et de Venerque (Haute-Garonne), par le dr J. B. Noulet, Toulouse 1865.

de remarquer la place que les combats contre les animaux féroces et les forces brutes de la nature personnifiées par des êtres fantastiques, tiennent à l'origine de toutes les mythologies. Ce sont là les traces légendaires des premières et des plus indispensables conquêtes de l'homme, de celles qui précédant toutes les autres, lui ouvrent la voie de l'avenir, en déblayant le chemin devant lui.

Cette période est la plus reculée des trois qui paraissent diviser ce qu'on est convenu de nommer l'*âge de pierre*. Je ne sache pas qu'on ait encore signalé aux environs d'Aix, ni même en Provence, des instruments qui puissent remonter jusqu'à elle.

Ce que je nomme la seconde période, quoiqu'en réalité on ne puisse marquer entr'elles que des limites indécises, est surtout caractérisé par la présence des espèces animales actuelles, autrement combinées, il est vrai, puisque le renne est presque toujours associé à l'homme, et que d'autres comme le *bos primigenius* ont disparu plus tard de l'Europe. Les découvertes relatives à ce temps ont été faites, soit à la surface du sol, soit à une faible profondeur, soit principalement dans les cavernes à ossements, très nombreuses dans certaines contrées. Ces cavernes qui ont servi, tantôt de lieu de refuge, tantôt de demeure permanente aux races

de l'âge de pierre, ont fourni une longue suite d'objets de toute nature qui jettent plus de lumière sur les habitudes et la structure physique de ces hommes, que les haches isolées et les rares ossements recueillis dans le diluvium. Ce sont, s'il faut entrer dans quelques détails, des instruments en silex taillés par éclats, d'un modèle un peu différent, ordinairement plus étroits que les précédents, et que l'on a nommés couteaux, des sortes de grattoirs, de gouges, de scies, de poinçons, etc... en pierre ou en os ; des spathules; enfin des pointes de dard, de poignard et de javeline, unies ou barbelées. Ces instruments souvent empâtés dans un limon durci par les infiltrations qui suintaient des parois de la caverne, se trouvent mêlés à des débris humains, fort rares à cause du soin que l'homme a toujours eu d'isoler le lieu de sa sépulture, mais surtout à des os de divers animaux, à des résidus de foyer, à des morceaux de charbon et de poterie grossière, mal cuite et non tournée ; le tout associé pêle-mêle, comme provenant d'un intérieur misérable. Les dents de Cheval et les ossements de Renne sont surtout abondants, comme si, après s'être nourris de la chair de ces mammifères, ces hommes eussent pris le soin de conserver les parties dures afin de les façonner à divers usages ; les os longs, quelquefois en quantité innombrable, sont pres-

que toujours ouverts, soit par le milieu, soit au moyen d'une fente longitudinale pour l'extraction de la moëlle.

Les régions accidentées de l'est, du centre, de l'ouest de la France sont devenues pour les explorateurs, parmi lesquels il est juste de citer les noms de MM. Lartet, de Vibraye, Mortillet, Touzé de Longuemar, etc., une mine féconde de richesses. Le versant méditerranéen a fourni aussi son contingent; les cavernes de l'Hérault, de l'Aude, surtout celle de Bize, près de Narbonne, explorée par M. Tournal et ensuite par M. Paul Gervais, ont donné des silex allongés nommés couteaux, des os travaillés, des coquillages percés et des preuves incontestables de la présence du Renne. Des objets analogues ont été extraits des tourbières du nord de la France, de plusieurs dépôts superficiels de l'ouest, et tout dernièrement des environs de Lyon et de Châlons-sur-Saône.

Grâce à M. Marion, jeune géologue plein d'intelligence et d'avenir, les environs d'Aix doivent être cités au même titre que les localités précédentes ; et on ne saurait douter de la présence sur notre sol, à une époque anti-historique, des peuplades de l'âge de pierre. A Sainte-Catherine-lès-Trets, sur la rive gauche de l'Arc, au-dessous du sol arable, au fond d'une couche épaisse de limon noir qui contraste par sa cou-

leur obscure avec celle de la terre cultivée rougeâtre qui la recouvre, M. Marion a rencontré des silex minces, allongés, taillés par éclats et finement travaillés, pareils par leur forme et leur dimension à ceux des cavernes de l'Aude et de l'Aveyron, des débris de poterie grossière, non tournée, et enfin une dent de Cerf. Une caverne située dans la chaîne de l'Étoile lui a fourni, avec des instruments semblables, des dents de Renne et de Cheval ; enfin il a encore recueilli les mêmes instruments avec les matrices et les blocs-marteaux qui servaient à les fabriquer, dans des alluvions situées auprès de l'étang de Berre. M. Marion signale de plus une pointe de flèche en silex trouvée à Martigues, sans que la provenance précise de cet objet ait pu être constatée.

Ces découvertes suffisent pour établir l'universalité et en même temps l'uniformité des observations poursuivies à la fois sur un si grand nombre de points, et amenant partout des résultats identiques.

Les pointes de flèche, parfaitement régulières et finement taillées par très petits éclats, ont été observées également partout ; partout aussi elles sont rares, et semblent indiquer une arme de luxe. M. E. Flouest, naguère notre compatriote, vient d'en recueillir quelques-unes dans une ancienne station fortifiée de Saône-et-Loire,

et M. de Longuemar, membre distingué de la Société des Antiquaires de l'Ouest, en a retiré plusieurs de dessous les dolmens (1). Ces objets paraissent indiquer par leur fini une société moins sauvage, et leur usage a dû se continuer pendant la période suivante, celle des instruments de pierre polis, à laquelle on arrive par une transition insensible.

Craignant de fatiguer votre attention, j'abrège forcément, Messieurs, les développements qui seraient nécessaires pour établir ce que je vais ajouter comme un corollaire légitime des recherches dont je viens de vous présenter le court résumé. D'abord, quoique déjà moins ancienne, cette seconde période précède encore les âges historiques les plus éloignés ; les indices tirés de l'observation des diverses parties du corps dénotent une race très petite, à boîte cranienne très épaisse, plus ou moins déprimée, élargie d'avant en arrière ; enfin les instruments et les os trouvés dans les cavernes sont identiques dans beaucoup de cas avec ceux qu'on a retirés à plusieurs reprises de dessous les dolmens, qui paraissent décidément constituer des sépultures.

---

(1) Voyez : *Compte-rendu de quelques explorations archéolog.* Ext. du Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 4e trim. de 1863.

M. Alexandre Bertrand, secrétaire de la commission de la carte des Gaules, le savant M. Tournal, à Narbonne (1), M. de Longuemar, à Poitiers (2), s'accordent tous pour attribuer l'érection des dolmens et des autres monuments prétendus celtiques à une race inconnue, ignorant l'usage des métaux, façonnant la pierre, associée au Renne et vivant à l'état sauvage, comme les Lapons actuels, auxquels ces hommes paraissent avoir ressemblé à plusieurs égards.

Il est impossible de ne pas mentionner ici le magnifique dolmen qui existe, à peu près intact, à côté de Draguignan. D'après le témoignage de M. Doublier (3), consigné dans une notice qu'il a publiée dernièrement, les fouilles faites au pied de ce monument auraient amené la découverte d'objets en silex et en os ; malheu-

---

(1) Voyez : *Catalogue du musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville,* par M. Tournal, corresp. du minist. de l'instr. publ. *Considér. génér. sur la période anti-historique,* p. XVII et suiv.

(2) *Mémoire sur la distrib. et la nat. des monuments primit. dans le dép. de la Vienne,* par M. Touzé de Longuemar. (Ext. du *Congrès scient. de France,* 28e session, t. IV).

(3) *Notice sur le dolmen de Draguignan,* par J. D. Doublier et E. Fournier. (Ext. du *Bull. de la Soc. archéologique).*

reusement ces objets ne paraissent pas avoir été conservés.

Selon toutes les probabilités, on devrait distinguer plusieurs âges dans ces sortes de monuments ; les uns plus anciens ne renferment que des armes en silex taillés, d'autres plus modernes des coins en pierre polie; le bronze et l'or ne se rencontrent que très rarement et dans les plus récents. Telle est à leur égard l'opinion de M. Tournal, d'accord avec celle de M. Bertrand; quant à M. de Longuemar, il affirme hautement que dans l'ouest on n'a jamais rencontré, dans ces sépultures, d'autres débris que ceux de l'âge de pierre.

Ainsi le peuple sans nom qui élevait les dolmens et y couchait ses morts, aurait commencé à construire ces monuments pendant notre seconde période, et continué pendant la troisième dont il me reste à dire quelques mots.

C'est l'âge des haches polies, des habitations lacustres de Suisse et d'Italie, des *kjokkenmoddings* ou rebuts de cuisine de Scandinavie (1). On trouve ces nouveaux vestiges du séjour de l'homme à la superficie du sol, dans le limon des lacs, dans les tourbes, dans des amas arti-

(1) Voyez *Introduction à l'étude de la paléontologie stratigraphique*, par A. d'Archiac, membre de l'Institut, t. 2, p. 410 et suiv.

ficiels de coquilles comestibles, et cependant, en suivant les calculs les plus modérés, par la supputation du temps qu'exige la formation des couches tourbeuses, on est obligé de remonter encore au-delà des premières données historiques.

Les instruments et les débris qui se rangent dans cette période sont répandus dans toute l'Europe. En Suisse ils ont été recueillis par milliers dans les restes d'habitations montées sur pilotis, que ces peuplades se construisaient au bord des lacs et à l'entrée des grandes vallées. A cette époque les principaux animaux domestiques, le mouton, le porc, le chien accompagnent l'homme ; il connut même le blé et se livrait par conséquent à des travaux agricoles, tout en vivant surtout des produits de la chasse et en utilisant pour sa nourriture une foule de fruits sauvages, poires, pommes, fraises, framboises, macres ou chataignes d'eau, cornouilles dont il faisait même des provisions pour l'hiver ; enfin il se tissait de grossières étoffes avec des fils de lin, plante dont on a retrouvé fréquemment les graines. Le pain grossier qu'il mangeait était à peine cuit, mêlé de fragments de paille, de glumes et de grains à moitié concassés ; souvent même on se contentait de faire rôtir les grains sans les écraser.

Les instruments d'alors sont des fragments de

matières dures, amphiboliques, trapéennes, quartzeuses; des jades, des serpentines, des euphotides, des silex, non plus seulement éclatés, mais régularisés et polis, quelquefois avec un soin tout minutieux et à l'aide de procédés très pénibles. Ces instruments avaient une sorte de tranchant; ils étaient emmanchés suivant un mode très compliqué et à l'aide de plusieurs pièces ajustées l'une à l'autre. Ces hommes cependant entreprenaient, avec ces faibles moyens, des ouvrages considérables; taillaient et enfonçaient des pilotis, façonnaient des planchers et se construisaient des cases couvertes. Tels sont les traits principaux de cette société que la découverte des habitations lacustres de Suisse a permis de connaître. Il est singulier de retrouver dans Hérodote, au sujet des Pæoniens des environs du lac Prasias, des détails absolument conformes à ceux que l'on a observés au bord des lacs de Suisse. Voici comment cet auteur décrit les mœurs de ces peuples, vers le sixième siècle avant J. C. (1) : « Mégabaze essaya de soumettre les Paconiens du lac Prasias (2), dont les maisons sont ainsi construites. Sur des

(1) Hérodote, Terpsichore, XVI, trad. de Larcher, t. 4, p. 9. Paris 1786, in-8.

(2) Ce lac était situé en Thrace, non loin du golfe Strymonien.

pieux élevés, enfoncés dans le lac, on a posé des planches jointes ensemble : un pont étroit est le seul passage qui y conduise. Les habitants plantaient autrefois ces pilotis à frais communs ; mais dans la suite il fut réglé qu'on en apporterait trois du mont Orbelus à chaque femme que l'on épouserait. La pluralité des femmes est permise en ce pays. Ils ont chacun sur ces planches leur cabane avec une trappe bien jointe qui conduit au lac ; et dans la crainte que leurs enfants ne tombent par cette ouverture, ils les attachent par le pied avec une corde. » Il ne faudrait pas trop s'étonner de ce curieux passage, ni vouloir en tirer des conséquences trop rigoureuses ; il est vrai que le genre de vie si bien décrit par le grand historien a pu se prolonger longtemps avec les peuplades qui l'avaient adopté ; mais il est également vrai que les mêmes nécessités amènent partout chez l'homme les mêmes habitudes et font naître la même industrie. La construction de cabanes sur pilotis est appropriée à des hommes vivant à portée des lacs ; ailleurs les mêmes hommes ont dû vivre différemment ; ce qui le prouve, c'est que des instruments en pierre polie, pareils à ceux qu'on recueille en Suisse, se retrouvent dans d'autres pays très éloignés des lacs, et particulièrement en Provence, où ils marquent le séjour de la même race d'hommes.

M. Marion, que j'ai déjà cité, a trouvé dernièrement des haches en serpentine polie, à Saint-Marc et à Trets, dans la terre arable ; j'en ai rapporté moi-même des environs de Sault (Vaucluse), pays reculé et peu accessible, où elles ne sont pas rares. Elles consistent en cailloux de matière dure, serpentines, euphotides, diorites, étrangères au pays, taillées en bizeau poli à l'une de leurs extrémités ; la collection communale de Sault en possède une suite assez nombreuse ; quelques-uns de ces objets présentent un beau fini.

La race dont je vous parle et dont on a pu constater aussi la petite taille, a fini par disparaître, sans doute devant des hommes plus forts et plus intelligents, en possession d'une industrie plus avancée et connaissant l'usage des métaux, du bronze d'abord dont l'emploi exclusif précède le fer de plusieurs siècles. On ne saurait guère en douter, ces hommes conquérants et envahisseurs furent les Celtes et les Ligures, nos pères. Mais la destruction des peuples de l'âge de pierre fut-elle subite et universelle ? je ne le pense pas, et bien des raisons portent à croire que seulement refoulés par les envahisseurs, ils ont longtemps vécu côte à côte de ces derniers, retirés dans les massifs montagneux et dans les cantons les moins immédiatement accessibles. C'est ainsi qu'obligés de se défendre, ces peuples ont dû

perfectionner leurs armes, connaître et adopter le bronze et peut-être se maintenir pendant des siècles sur certains points. L'histoire ne fournit aucune lumière à cet égard, et nous devons nous taire comme elle.

J'ai glissé sur une pente insensible qui du sein même de la géologie m'a amené jusque vers des temps historiques plus ou moins voisins de notre ère. La paléontologie se lie à l'archéologie, celle-ci se confond avec l'histoire.

Vous le voyez, Messieurs, les diverses branches du savoir humain tendent de plus en plus à devenir solidaires ; c'est cette solidarité que j'invoque en terminant ces lignes trop longues peut-être, mais qui témoignent au moins du désir que j'éprouve de vous communiquer mes pensées en échange des vôtres, et d'acquérir dans cet échange fécond les forces nécessaires pour m'associer à vos travaux, et me rendre digne de votre estime et de votre bienveillance.

ÉTUDE

SUR

LA LITTÉRATURE ET LA POÉSIE PROVENÇALES

Le latin qui avait conquis le monde, avec les armes de Rome, ne tarda pas à s'altérer au contact des différentes nationalités assujetties, mais non assimilées à la nation conquérante. La langue de Cicéron et de Virgile perdit de sa pureté, à partir du grand siècle d'Auguste, et devait, de défaillance en défaillance, aboutir à la formation de l'idiome roman. On pourrait la comparer à un fleuve déchaîné, dont les inondations ont envahi de vastes surfaces, qui, après l'orage, cause de son débordement, ne retrouve plus le chemin de son lit primitif, et roule, sous d'autres cieux et à travers de nouvelles campagnes, son cours détourné, mais se rattachant toujours aux ondes maternelles. Telle est notre Durance, dont les méandres capricieux se

livrent à toutes sortes d'arabesques liquides, sous la dénomination locale de *Durançoles*, sans cesser d'appartenir à notre grande rivière provençale.

Même à l'apogée de la civilisation romaine, au-dessous du latin élégant et pur parlé par les orateurs, chanté par les poètes, déclamé sur les théâtres, il y avait, dans les couches inférieures de la société, un langage corrompu qu'on nommait *latin rustique*, à l'usage des esclaves, des travailleurs et des gens de la campagne. Ce *patois*, le plus répandu parce qu'il était l'organe du plus grand nombre, devait nécessairement submerger la langue sous les assauts de sa marée toujours montante, se modifier et se transformer par ses mélanges successifs, et donner naissance au roman, tronc commun d'où sont issus trois magnifiques rameaux, le français, l'italien et l'espagnol, les trois plus belles expressions de la pensée et de la voix humaine, triple et splendide épanouissement du riche radical latin.

Le roman, devenu plus tard la langue d'Oc ou le provençal, a joué un grand rôle dans la linguistique, l'histoire, la poésie et les idées des peuples. Loin de moi la prétention téméraire d'en entreprendre l'étude complexe ! Je me hasarderai seulement à essayer une rapide esquisse de la poésie romano-provençale. Mais je

crains bien, nouvel Icare, d'avoir trop présumé de mes forces et de la solidité de mes ailes.

Les révolutions qui bouleversèrent la Provence, depuis son annexion à l'empire romain, jusqu'à son annexion à la monarchie française, les différentes races qui traversèrent cette contrée ou en occupèrent, tour à tour, le sol, en se superposant ou se juxtaposant les unes aux autres, ont nécessairement laissé dans le langage des traces diverses et ineffaçables.

Quand les Romains s'emparèrent de la Celto-Lygurie, ils y trouvèrent l'idiome indigène, le celtique déjà mélangé du grec importé par les Phocéens qui avaient fondé Marseille. Le latin conquérant, devenu officiel, et seul littéraire, créa partout des écoles qui le vulgarisèrent rapidement. La langue des autochtones se réfugia dans les forêts druidiques et chez les peuplades salyennes les plus réfractaires et les plus récalcitrantes à plier le front sous le joug de la civilisation. Mais lorsque la dégénérescence du latin devint générale, malgré les efforts tentés pour le galvaniser, le celtique s'était attaché à lui comme le gui au chêne et rien ne put l'en arracher.

Les invasions successives des Barbares, les migrations et l'établissement des Visigoths dans l'Aquitaine et la Septimanie, la conquête mérovingienne, l'affranchissement du joug de cette race,

la longue lutte avec les Carlovingiens, les incursions des Arabes et des Sarrasins qui saccagèrent la ville d'Aix au IX^e^ siècle, leurs stations sur plusieurs points, entre autres dans les *Maures* du Var, inoculèrent par force ou entèrent par la greffe en approche une foule de vocables et d'expressions dans le vieux tronc de l'arbre celto-latin, et engendrèrent le roman, splendide fleur du moyen-âge, panachée de visigoth, de gallique, d'ibérien, de francisque et de teutonique. Les travaux et les investigations de quelques philologues tendent à démontrer la coexistence du roman ou provençal avec le latin, et même la préexistence du premier, comme langue indigène et vulgaire. Ils invoquent le témoignage d'un assez grand nombre de radicaux, de locutions et d'idiotismes romans, n'appartenant ni au latin, ni au grec, ni au celtique, et qui doivent être nécessairement des reliques du langage des peuplades autochtones établies, depuis un temps immémorial, sur le littoral européen de la Méditerranée. Le savant historien de la poésie des troubadours, M. Fauriel, se rallie implicitement à cette opinion qu'il corrobore par quelques observations inédites. Je ne fais qu'indiquer ce point de vue nouveau, et je n'ai pas la présomption de l'aborder, encore moins de le discuter.

La langue romane compte deux périodes bien

distinctes et bien caractérisées : la période de formation, du VIII^e^ siècle à l'année 1080 ; et la période d'apogée, de l'an 1080 à l'an 1350, de la fin du XI^e^ au milieu du XIV^e^ siècle. Cette dernière phase dura deux cent cinquante années et brilla d'un lustre éclatant ; elle donna le jour à plus de deux cents poètes d'une influence et d'une célébrité incontestables ; et resplendit comme un météore intellectuel, entre les ténèbres de l'invasion des Barbares et celles des guerres religieuses de la réformation.

Dès le VIII^e^ siècle, les idiomes locaux se substituent, en grande partie, au latin, et ne tardent pas à le supplanter presque entièrement. La principale innovation qui en résulte consiste dans la déclinaison des substantifs, à l'aide des articles, et la conjugaison des verbes, au moyen des pronoms et des verbes auxiliaires être et avoir.

Au milieu du XI^e^ siècle, le roman est entièrement formé. Il a ses règles fixes, son caractère individuel, son originalité, ses expressions et ses locutions pleines de sève, sa littérature jeune et féconde, sa poésie rajeunie de forme et de fond. Le mot *trobar*, trouver, composer, est inventé, et la pleïade des troubadours chante le renouveau. Le système de la versification latine, basé sur la césure et la quantité, est abandonné et remplacé par une nouvelle formule

qui a pour base l'accent syllabique et la rime, adoptée depuis par toute l'Europe.

La religion fut un des principaux véhicules de l'idiome nouveau. La foi évangélique, avec sa morale austère et ses pratiques simples, pénétrait difficilement ou ne pénétrait que superficiellement parmi les populations méridionales, dont l'imagination ardente avait été et demeurait séduite par les pompes et les sensualités du culte païen.

Les prêtres et les moines, pour vaincre cette résistance, firent des concessions et des transactions successives. On versa l'eau baptismale sur des chants et des danses empruntés au paganisme, qui purent entrer dans l'église avec le signe de la croix. La langue romane s'introduisit ainsi dans les cérémonies catholiques; le peuple ne comprenant plus le latin, la religion parla son langage pour faire venir le peuple à elle. Les épisodes de l'histoire du christianisme furent mis en scène, instrumentés, exécutés et mimés dans le sanctuaire même. C'est là l'origine des mystères et de l'art dramatique moderne. Les jeux de la Fête-Dieu, créés par le roi René, et devenus célèbres à Aix, ne furent qu'une conséquence de ces prémisses.

Les chants liturgiques de l'église servirent aussi de types aux rythmes et aux différentes formes de la versification laïque. Dans les loisirs

du cloître, ou au milieu des élans de l'exaltation mystique, la rime naquit, dit-on, et la strophe fut ciselée et découpée avec amour. La prière paraissait plus efficace, lorsqu'elle s'envolait vers le ciel sur l'aile de stances bien cadencées et au tintement mélodieux de riches consonnances. L'emploi des assonnances remonte, il est vrai, à l'origine des peuples ; on le retrouve dans la poésie indoue et celtique, et les Arabes, ces enfants de l'harmonie et du soleil, en aimaient le cliquetis sonore au bout des vers. Que la rime soit d'origine celtique ou un écho des cantilènes de Grenade et de Séville, il paraît certain que les scholies latines et les versets pieux la vulgarisèrent en Provence.

La littérature romane, ce magnifique trait d'union entre les lettres latines et les lettres modernes, se résume dans la poésie des troubadours, et la poésie des troubadours se relie étroitement à l'histoire morale, politique et religieuse des deux siècles et demi où elle brilla de tout son éclat. La poésie des troubadours fut l'organe et la glorification de la chevalerie, institution de foi, d'honneur et d'amour, palladium de la faiblesse, dans ces temps de violence et de perturbation sociales, dont notre époque se rend difficilement compte. Sa voix inspirée en exprimait les idées, les sentiments et les actions héroïques, et lui servait en quelque

sorte d'illustration. Elle fut aussi la protestation de la liberté et de la dignité humaines contre les excès de la force brutale, du doute contre les crédulités superstitieuses, du patriotisme contre la conquête et l'usurpation. C'était, à la fois, la presse et la tribune, la Némésis vengeresse et la justice distributive. Née dans un pays où le municipe romain ne cessa jamais d'exister, et conserva la liberté civique et politique en prenant le nom de commune, cette puissance fut toujours prête à lutter avec le trône et l'autel, quand ils sortaient de leurs prérogatives. Les rois et le pape même étaient soumis à sa haute juridiction, qui était celle de l'opinion générale.

Les velléités et les tendances d'empiètement de la monarchie ou de la féodalité, les aspirations et les prétentions du Saint-Siège à se servir du spirituel comme instrument de convoitises temporelles, reculèrent bien souvent devant le cri de l'indignation publique jeté par le troubadour dans ses philippiques rimées. De nos jours, on a paru se complaire à attribuer à la réforme la propagande de l'esprit d'examen. Qu'on prenne la peine d'étudier l'époque, un peu confuse, il est vrai, du moyen-âge et surtout l'histoire des troubadours, et l'on verra que, dans tous les temps, le bon sens, la foi véritable et l'amour de la liberté ont protesté solennellement contre les excès, l'ambition, la simonie, la cupidité, l'immo-

ralité sous quelque nom et quelque costume qu'ils aient revêtu. Mais dans les siècles des troubadours surtout, que de précurseurs de Jean Hus, de Luther, de Calvin, de Mirabeau et de Foy, s'armèrent du vers vengeur pour flageller les vices titrés ou mitrés, n'épargnant ni les hôtes couronnés des rives de la Seine, ni les puissants empereurs d'Allemagne, et osant même croiser leurs foudres poétiques avec les foudres du Vatican.

Voilà le côté moral, grandiose et patriotique du cycle des troubadours. La littérature alors fut un mouvement général de restauration sociale, une réaction unanime contre l'oppression et la barbarie. Aussi les pays de la langue d'Oc, comprenant toute la zone entre la Loire, la Méditerranée, les Alpes et les Pyrénées, où se fit sentir son influence bienfaisante, étaient restés au degré de civilisation avancé qu'avait atteint la période de la domination romaine. Les arts, les lettres, les institutions civiles et ecclésiastiques, l'agriculture, le commerce et l'industrie y florissaient, sous le sceptre paternel de princes éclairés, l'administration démocratique ou oligarchique de petites républiques qui servirent de modèles à celles de l'Italie. Aix était devenu, sous les dynasties des comtes des maisons de Barcelone et d'Anjou, le centre intellectuel du Midi, et partageait avec Toulouse la palme du

Gai savoir. C'est surtout pendant le règne de Raymond-Béranger IV et de Béatrix de Savoie, son épouse, que la capitale de la Provence s'éleva à l'apogée de cette gloire littéraire. Les troubadours affluaient, de tous côtés, à la cour d'un monarque ami de la poésie et des arts, libéral et plein de munificence, d'une princesse réunissant tous les dons de l'esprit à ceux de la beauté, donnant le ton à la politesse et à la courtoisie, et dont la muse gracieuse se mêlait aux luttes littéraires de l'époque. Les Cours d'amour, dont la première fut tenue à Aix, en 1160, florirent dans les châteaux célèbres de Signes, de Pierrefeu et de Romanil, et formulèrent le code de la galanterie la plus raffinée. Les tournois, les fêtes, les assauts poétiques se succédaient sans interruption. Plusieurs rois et empereurs se faisaient gloire, non-seulement de protéger et d'encourager les troubadours, mais encore d'être troubadours eux-mêmes. Tels furent l'empereur Frédéric III; Alphonse II, comte de Provence; Pierre III, roi d'Aragon; Frédéric III, roi de Sicile; Guillaume IX, comte de Poitiers; Roger-Bernard, comte de Foix; Guillaume des Baux, prince d'Orange; le roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion, qui chantèrent l'amour, l'honneur et la guerre dans l'idiome provençal. Le roi de Provence Robert comptait, dans sa bibliothèque, les œuvres de quatre-vingt-dix poètes

considérés comme les plus renommés, parmi lesquels figuraient les noms les plus illustres. Plusieurs dames se firent une célébrité dans le *Gai saber*. Nous citerons la comtesse de Die, Azalaïs de Porcairagues, Claire d'Anduze, etc. Le roman se généralisa en Europe, grâce aux pérégrinations des troubadours, allant de castel en castel, accompagnés de leurs jongleurs qui récitaient leurs œuvres à l'instar des rapsodes de la Grèce ou des bardes de la Celtique. Il devint le langage des cours et de la chevalerie; la poésie fut l'organe obligé de toutes les pensées, de tous les sentiments nobles et délicats du cœur et de l'esprit.

La poésie des troubadours se divisait en deux genres principaux : la poésie savante et la poésie populaire. Le premier genre s'appelait *clus* (serré, clos), *car, rimas caras* (cher, rimes de haut prix), et le second *leu* ou *leugier* (léger), *plan* (facile). Ce dernier n'avait pas de règles et de formes bien arrêtées et suivait tous les caprices de l'imagination et tous les courants des idées. Dans la poésie noble, on donnait la dénomination générique de *cansos*, chants, aux épopées, aux morceaux lyriques consacrés à l'amour, à la gloire, à l'honneur, à la guerre, et à tous les sujets élevés. L'expression de *sirventes* désignait un genre inférieur et principalement la satire, contre la noblesse féodale et le clergé régulier surtout.

Comme toute poésie était destinée à être chantée, on comprenait les paroles sous la dénomination de *motz* et l'air ou la musique sous celle de *son* ou *sonnet*. Parmi les différentes formes où se moulait l'idée poétique, on peut citer le *tenson*, souvent dialogué, où l'on posait une question qui était discutée et résolue à la fin ; le *descort*, pièce à couplets de coupe et souvent de langues différentes ; l'*alba*, aubade ; la *serena*, sérénade ; la *ballade* (du grec *balizein*, danser), parce qu'elle était mimée et souvent dansée ; la *corole* (de *koros*, rond), parce que ceux qui l'exécutaient formaient le cercle ; la *pastourelle*, les *messages d'oiseaux*, etc., gracieuses expressions qui n'ont pas besoin de commentaires.

Les troubadours, en général, composaient les paroles et l'air, *les motz* et *le son* de leurs productions, et les chantaient eux-mêmes, en s'accompagnant d'un instrument à cordes ; quelques-uns s'attachaient des compositeurs spéciaux pour mettre en musique leurs vers ; un grand nombre tenaient à gage des jongleurs ou chanteurs et musiciens chargés d'interpréter et d'accompagner leurs œuvres. Il y avait également des jongleurs libres, qui exécutaient, pour leur compte, les compositions des troubadours. Il existait aussi des écoles où l'on faisait des cours de poésie et de littérature, et où se donnait le haut et bas enseignement de l'art de *trobar*,

d'après les règles et les meilleures traditions orales ou écrites.

La poésie des troubadours a brillé surtout dans le genre lyrique, qui a été porté au plus haut degré de perfection et même de raffinement quelquefois puéril. L'enthousiasme, l'exaltation chevaleresque, l'amour de la gloire et de la liberté ou les sentiments les plus doux et les plus tendres, les délicatesses les plus exquises de l'âme, y font résonner des cordes habiles qui se prêtent à tous les tons et *trouvent* des idées, des rythmes et des expressions si appropriées au sujet et si bien accentuées, qu'elles frappent l'intelligence et l'imagination ou pénètrent aux plus profonds replis du cœur humain. Un grand esprit d'observation se mêlait, chez les troubadours, à une nature ardente et à toute la fougue et l'impressionnabilité des races méridionales.

La littérature des troubadours a produit beaucoup d'épopées sur les croisades, les grandes guerres contre les Carlovingiens et les Sarrasins, des compositions chevaleresques de pure imagination, des fabliaux ou nouvelles de chevalerie appelés *romans*, du nom de la langue dans laquelle ils étaient écrits, et des poèmes mythologiques à l'époque de la décadence. Elle n'a donné le jour à aucune composition dramatique proprement dite, à l'exception de Mystères ou drames religieux, de *Sotties* (farces comiques) et de panto-

mimes allégoriques, traditions conservées du théâtre romain. Elle a laissé aussi des chroniques historiques et politiques en prose et en vers, dont la *Chronique des Albigeois* est un remarquable échantillon, et, sous la dénomination de *Trésors*, des recueils rimés, espèces d'encyclopédies renfermant toute la science et toutes les connaissances de l'époque.

Les troubadours les plus célèbres de la langue d'Oc sont Bernard de Ventadour, Bertrand de Born, Pierre Vidal, Arnaud de Marueil, Gancelme Faydit, Giraud de Borneil et Aimery Peguilland. Parmi ceux de la Provence proprement dite qui furent les plus renommés, on peut mentionner : Rimbaud, de Vaqueiras; Folquet, de Marseille; Rimbaud d'Orange; Guillaume Ramenols, d'Apt; Porcellet; Richard, de Tarascon; Bertrand, d'Avignon; Raymond, de Salon; Gui, de Cavaillon; Guillaume, des Baux; Durand, de Pernes; Blacas et son fils Blacasset.

Plusieurs causes amenèrent et hâtèrent la décadence de la poésie des troubadours : la guerre des Albigeois, la haine que lui avait vouée le clergé, l'étude du Code de Justinien, la prise de Constantinople y ont principalement contribué.

La prise de Constantinople fit émigrer, en Italie et dans le midi de la France, une foule d'Hellènes qui y apportèrent les auteurs classiques et les mirent en vogue. Cette époque historique est

connue sous le nom de Renaissance. On refit du grec et du latin dans les lettres comme dans les arts; on déserta les chants de la patrie et les auteurs indigènes pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité nouvellement importés ou exhumés. En architecture, le style improprement dit gothique abaissa ses ogives élancées en arcatures de plein cintre; les tourelles et les clochetons firent place au fronton et à la colonne de Vitruve. En musique, les vieux airs naïfs, les bons refrains gaulois durent s'effacer devant les compositions savantes. La convention et l'imitation furent substitués, en tout et partout, aux inspirations primesautières, à l'originalité provençale et au génie du Midi.

L'étude du Code de Justinien, rendu obligatoire dans les universités, fit abandonner les idiomes locaux pour le latin, devenu la langue officielle de l'enseignement. Cet abus acquit une telle puissance, qu'il s'est perpétué jusqu'à nos jours. On oblige encore la jeunesse des écoles à soutenir les thèses de droit romain dans la langue de Cicéron, étrangement accommodée par des étudiants oublieux de leurs cours d'humanités et peu initiés au mécanisme savant et aux idiotismes de langage de Virgile et d'Horace.

Le clergé et les ordres monastiques détestaient le roman, qui avait servi d'instrument à tant de satires violentes contre eux, à tant de *sirventes*

aiguisés pour fustiger la corruption et l'ambition qu'on leur reprochait. Aussi ne leur fut-il pas difficile d'obtenir du pape Innocent X une bulle qui déclarait le roman hérétique et l'interdisait à tous les étudiants.

Mais c'est surtout la croisade contre les Albigeois qui porta le coup le plus funeste à la littérature romane et à la poésie des troubadours. Ce grand crime de lèse-nation, commis à la face de l'Europe complice, cette sanglante hécatombe humaine ne fut, en réalité, que le pillage organisé, la spoliation inique accomplie sous le manteau de la religion. Les provinces de la langue d'Oil, au nord de la Loire, livrées encore à la rudesse et à la barbarie, pressurées par l'hydre à mille têtes du despotisme féodal, jalousaient, depuis longtemps, celles de la langue d'Oc, qui avaient conservé le flambeau de la civilisation romaine et jouissaient, sous des gouvernements modérés, de la liberté communale, de la prospérité agricole, commerciale et industrielle. L'instruction et le raisonnement y avaient amené le libre examen et la tolérance dans les esprits. Il y surgit une doctrine nouvelle, qui demandait la réformation des abus, et ébranlait la hiérarchie sacerdotale, tout en minant les bases du symbole catholique. Un long cri d'alarme retentit alors chez les puissances menacées, qui résolurent d'anéantir les aspirations naissantes au berceau.

On fit appel aux convoitises des uns, on stimula le fanatisme des autres, et les nations du Nord se ruèrent sur celles du Midi. La croisade fut prêchée contre les hérétiques, et Simon de Montfort renouvela, dans le Languedoc et la Provence, les horreurs d'Attila et les dévastations des Sarrasins. Il crut étouffer l'idée au milieu des massacres, des incendies et des bûchers ; il ne fit que l'exalter et ajourner son réveil. Mais il put devancer, au milieu des ruines amoncelées, les mots solennels prononcés, de nos jours, sur la Pologne expirante : *Finis Poloniæ !* — Fin de la poésie des troubadours !

Je me suis étendu, peut-être un peu longuement, sur ces pages trop méconnues de notre histoire locale, ignorées même par le plus grand nombre. Si j'avais le souffle assez puissant, je voudrais évoquer, à Aïx, ces grandes figures poétiques de nos aïeux, si oubliées aujourd'hui et si célèbres jadis. J'essayerais de faire revivre ce cycle mémorable, d'éveiller ces lyres endormies, de galvaniser ces volontés énergiques et de faire entendre ces voix retentissantes, ces accents patriotiques ou ces cantilènes amoureuses qui seront l'éternelle gloire de notre pays. Mais ma plume est inhabile à produire ce miracle. J'ai tenté du moins de réhabiliter, auprès de notre génération railleuse et blasée, ces héroïques physionomies que la romance sentimentale, l'opéra

comique efféminé et les romans frelatés ont rendues ridicules, de nos jours. Le mot de troubadour n'éveille pas d'autre idée, chez bien des gens, que celle d'un personnage de convention avec un maillot rose, un justaucorps abricot, les cheveux en saule-pleureur, et flûtant des fadeurs quintessenciées, — tout en s'accompagnant d'un instrument de fantaisie. Voilà comme on écrit l'histoire, dans une certaine littérature malsaine qui a eu sa vogue. Ah ! de quels éclats de rire stridents et sardoniques ils poursuivraient leurs mesquins Sosies de notre temps, ces rapsodes du moyen-âge qui portaient le heaume et la cotte-de-mailles, chevauchaient le destrier des combats, et maniaient l'estoc et la dague de la même main qui faisait frémir la corde sur la viole et la plume sur le velin. Quels *sirventes* caustiques ils décocheraient contre les auteurs et les lecteurs de ces élucubrations mauvaises, qui faussent à la fois la vérité, l'esprit et le goût !

La langue romane et la littérature des troubadours ont un passé trop glorieux pour qu'on les laisse dans un oubli profond. Elles sont la souche-mère, — *alma parens*, — de nos langues néo-latines et de notre poésie moderne ; la mamelle inépuisable qui allaita Dante et Pétrarque ; la matrice féconde où s'est moulée l'épopée de *Roland furieux*. Des circonstances accidentelles seules ont empêché les trois grands poètes de

l'autre côté des Alpes d'écrire leurs chefs-d'œuvre en roman, au lieu de les chanter dans l'idiome italien auquel ils ont donné la fixité. Si ces grands génies, façonnés à l'école des troubadours, avaient chanté dans leur langue, comme ils en avaient la velléité, qui pouvait prévoir et présager l'avenir du provençal ?

Un monument de la langue romane était resté dans la liturgie de la cathédrale de Saint-Sauveur à Aix ; ce sont les *Planchs de sant Estève* ou *Plaintes de saint Étienne*, dont le texte primitif date de 1318.

Le peuple ne comprenant plus ce texte, il en fut fait une seconde version, en 1655, dans la langue modifiée. C'est celle qu'on dialogue encore, chaque année, la seconde fête de Noël.

Le roi René, que M. de Quatrebarbes, éditeur moderne des œuvres du poète couronné, appelle le dernier des troubadours, fit monter sur le trône les traditions de la chevalerie et du *Gay saber*. Mais il a écrit dans la langue d'Oil, et sa poésie échappe à cette étude.

Si, depuis le cycle des troubadours jusqu'au XVI^e^ siècle, les annales provençales n'enregistrent aucune illustration poétique, la chronique a transmis jusqu'à nos jours les noms ou les sobriquets de rapsodes qui, par leur verve caustique, obtinrent une grande popularité chez nos aïeux. Nous pouvons citer le *Carreteyron*, ou

petit charretier vivant, par approximation, vers l'an 1519, qui fustigea jusqu'au sang les vices de son époque et fit des couplets mordants contre les parasites, les exploiteurs et les fraudeurs de la ville d'Aix, au XVI^e^ siècle, qu'il appelait des rongeurs, *Ratuns ;* et Balthazar Roman, dit le *Caladaire*, dont les jovialités et les refrains incisifs eurent une vogue longtemps soutenue.

Les *Momons d'Aix*, institution satirique du moyen-âge, renouvelée du char de Thespis, chansonnèrent aussi, avec une liberté d'allure qui allait jusqu'à la licence, et poursuivirent le vice ou le ridicule, dans la capitale de la Provence, par des crudités et des brocarts par trop aristophanesques.

Enfin Bellaud de La Bellaudière vint, au XVI^e^ siècle, et avec lui commence une nouvelle ère de la poésie provençale. La langue a subi des variations et des modifications profondes : ce n'est plus le roman avec ses idiotismes charmants, son mécanisme compliqué et ses combinaisons ingénieuses. Le long règne des dynasties des maisons de Barcelone et d'Anjou sur nos contrées, et enfin l'annexion de la Provence à la France ont amené bien des perturbations, des changements et des néologismes dans la langue de nos pères. L'idiome provençal, tel que le temps l'a produit et façonné, à travers les révolutions politiques et sociales, a conservé, cepen-

dant, le radical primitif, son autonomie et son originalité native, malgré ses alliances ou ses mésalliances avec le catalan, le français et l'italien. Il est profondément enraciné dans le pays et se parle encore aujourd'hui divisé, comme le grec, en plusieurs dialectes.

La poésie s'est transformée aussi, à l'époque de Bellaud de La Bellaudière. La riche versification des troubadours a perdu ses moules variés et ses rythmes harmonieux. Le vers s'habille à la française. L'alexandrin a pris pied en Provence, et la pensée s'habitue à l'hémistiche et à l'entrave de la césure. Les beaux esprits du XVI^e^ siècle, qui bégayent un français peu orthodoxe, ne pouvant détruire la langue provençale, inséparable de notre sol et de notre climat, croient faire œuvre de goût et de zèle en la dénaturant et en la francisant autant que possible. Mais leurs efforts sont impuissants, et leurs vaines tentatives échouent, submergées sous les flots de la tradition et de l'idiome populaires.

Bellaud de La Bellaudière eût pour contemporains et émules en poésie Bernard Zerbin, procureur au siège d'Aix ; Marc-Antoine d'Espagnet, conseiller au Parlement de Provence ; Honorat Meynier, de Pertuis ; Étienne d'Hozier, père du célèbre généalogiste ; Balthazar de La Burle, auteur d'un poème sur la Sainte-Baume ; Jacques Fontaine, de Saint-Maximin, qui fut médecin de

Louis XIII ; Robert Ruffi, aïeul et bisaïeul des deux historiens de Marseille ; Pierre Cordier, frère du député de cette ville aux États généraux de la Ligue, en 1593, et Charles de Nostradamus, second fils du célèbre médecin-astrologue de Salon.

En 1575, Jehan de Nostradamus, fils aîné de l'auteur des fameuses *Centuries*, avait fait imprimer une biographie intéressante des troubadours et des poètes provençaux. Il s'était exercé lui-même, avec quelques succès, à faire résonner la lyre nationale. Son ouvrage ne serait, à ce qu'on prétend, qu'une traduction ou une réduction de celui de *Carmentieres* ou *le Monge des Iles-d'Or*. Il contient des faits curieux, mais il manque de critique et d'autorité, et le style de Nostradamus n'est souvent guère plus clair que les sentences apocalyptiques du prophétique auteur de ses jours.

Un des plus curieux monuments de la langue provençale est le manuscrit de la bibliothèque d'Aix intitulé : *Histoiro journaliero d'Honorat de Valbello, fils de noble seignhor Borthomiou de Valbello, de la Gardo, et de noblo damo Margarido de Candollo.*

C'est une chronique historique, de 1483 à 1538, où sont retracés les évènements qui ont précédé la naissance de l'auteur et ceux dont il fut contemporain.

Honorat de Valbelle s'exprime ainsi, au commencement de son livre :

« Tot lou temps de ma vido, ay pres plaser de saber historios et chroniquos des gests des tems passas, et principallament las guerros et dissentions d'aquest rialme,— *quæque ipse,* en ma jouinesso,— *miserrima vidi et quorum ipse pars fui.*

« Regnant lou bon rey Loys XI. »

Un extrait de cette chronique fut imprimé, en 1649, chez Paul Roize, à Aix, sous le titre de « *Generatien de Valbella, extracho de l'histori journaliero de Messire Nourat de Valbella, quand vivié, chivalier, signour de la Gardo, de Baumello, gentilhome de la chambro dou rey et capitani de galero.* »

Bellaud de La Bellaudière, né à Grasse en 1532 et décédé en 1588, fut, au XVI^e^ siècle, le Malherbe de la poésie provençale, dont il posa les nouvelles règles et donna les meilleurs exemples. A cette époque de transition, l'inimitable langue romane avait disparu sous la marée montante des autres idiomes néo-latins. Le provençal, frêle épave échappée au naufrage, flotta longtemps indécis entre le catalan et le français, se couvrant, tour à tour, des mousses et des algues que le vent poussait de l'Océan ou de la Méditerranée. Bellaud ancra notre langue au port, et en fut à la fois le sauveur, le législateur et le poète. Ses *Obros et rimos provuensalos*, le premier ou-

vrage imprimé à Marseille, en 1595, par Mascaron, le premier imprimeur établi dans cette ville, aïeul de l'illustre évêque de Tulle qui fut rival de Massillon, sont très remarquables par la facilité de la versification, la richesse de la rime, la finesse et la grâce de la pensée. Elles se composent, en grande partie, de sonnets et d'épîtres. Doué d'une précocité prodigieuse, ce poète fit des vers à 7 ans et des sonnets à l'âge de 10 ans. Il était un des membres les plus actifs d'une réunion de viveurs qui s'appelait les *Bons arquins*, espèce de *Caveau* de l'époque, académie du rire, de la chanson et des francs-buveurs.

Le chevalier Paul, de Marseille, fut le continuateur de Bellaud de La Bellaudière. Il publia, en 1595, les œuvres de son ami et les siennes en un volume, édition unique, excessivement rare. Ce recueil se compose de quatre parties : 1° *Obros et rimos provuenssalos de Lovis de La Bellavdiero, gentilhome provuenssav, reuiovdados per Pierre Pavl, escvyer de Marseillo, dedicados as vertvovzes et generouzes seignours Lovis d'Aix et Charles de Casavlx, viguier et premier conssou, capitanis de duos galeros et govuernadours de l'antiquo cioutat de Marseillo.* 2° Le *Don Don infernal,* où sont décrits, avec toute la vigueur du langage provençal, les misères et les horreurs d'une prison de ce temps-là. 3° *Lous passatens de Lovis de La Bellavdiero,*

gentilhome provuenssau, mes en sa luzour per Pierre Pavl, escvyer, de Marseillo. 4° *Barbovillado et phantaziès jovrnalieros de Pierre Pavl, escvyer, de Marseillo.*

Marseille d'Altovitis, fille d'un consul de Marseille, tenue sur les fonds baptismaux par cette ville, dont elle reçut le nom, donna suite aux traditions de Bellaud et du chevalier Paul, et fut célèbre par sa beauté, ses grâces et ses talents. Cette Sapho méridionale rimait, avec une égale facilité, en français et en provençal. Elle eut une grande influence, à son époque, et fut chantée dans toutes les langues par ses contemporains.

Pompée Raspaud, d'Apt, composa une pièce allégorique sur la mort dramatique du maréchal d'Ancre, imprimée par ordre du roi Louis XIII, à qui elle fut dédiée, lors de son voyage en Provence.

D'Agard, de Cavaillon, a laissé plusieurs pièces curieuses, entre autres : *La bello païsano*, *Mignard* et *Lou capitani Fanferlu*. Il écrivit aussi des stances plaintives sur la peste de 1631, dont il fut une des victimes.

Reynier de Briançon, d'Aix, avocat au Parlement, composa de nombreuses poésies. Malheureusement, il ne nous reste de lui que *L'ai de Paulet ou lou crebo-couar d'un païsan à la mouart de soun ai*, pièce remplie d'un comique de bon aloi et d'un naturel charmant.

Claude Brueys, écuyer d'Aix, né dans cette ville en 1570 et mort en 1636, était fils d'un consul. C'est la plus grande personnalité de la poésie provençale du XVII[e] siècle jusqu'à nos jours. Pour le fond et pour la forme, il aura toujours le premier rang. La part faite aux joyeusetés qui tiennent aux mœurs de son époque, on trouve chez lui une originalité de pensée, un ragoût du terroir, une verve pétillante et primesautière qui sont admirablement mis en relief par un style vif et imagé, une expression toujours heureuse et incisive. Son idée neuve se moule naturellement dans un mot à effet. On trouve, dans cet auteur, le nerf, la souplesse, la mélodie de l'idiome provençal, qu'il écrivait dans toute sa pureté native et sans aucun mélange parasite.

Claude Brueys fit imprimer ses œuvres à Aix, en 1628, chez Roize, sous le titre de *Jardin deis musos prouvençalos*, 2 vol. in-12. Cette édition est la seule complète, authentique et originale ; elle contient plusieurs comédies en cinq actes et une infinité d'épitres, de chansons, satires dialoguées, couplets, épigrammes et pièces dédicatoires.

Mais les limites de ce travail m'obligent à restreindre, à localiser mon sujet, et à citer seulement les noms les plus saillants des poètes provençaux composant les pléïades d'étoiles et

même de nébuleuses qui ont brillé ou ont percé l'obscurité jusqu'à nos jours.

Honorat Meynier, de Pertuis, compose, en 1608, une gerbe de poésies provençales sous le titre de *Bouquet bigarra.*

Gaspard Zerbin, fils du procureur Bernard Zerbin, avocat au parlement d'Aix, mort en 1650, a laissé cinq pièces de théâtre publiées, en 1655, dans un recueil intitulé : *La perlo deis musos et coumédies prouvençalos.* Les cinq pièces de Zerbin, que l'on croyait perdues, furent récitées à Jean Roize, imprimeur, par les auteurs qui les avaient jouées.

Charles Feau, oratorien à Marseille, écrivit aussi pour le théâtre provençal. Il ne reste de lui qu'une œuvre assez médiocre : *Coumedie de l'interez ou de la ressemblanço.*

Louis-Scipion Puech, chanoine de Saint-Sauveur, à Aix, né dans cette ville en 1624, mort en 1688, est l'auteur d'un grand nombre de poésies provençales et surtout de Noëls, entr'autres de celui des *Bohémiens*, populaire encore de nos jours. La plupart ont été imprimés sous le nom de Saboly, organiste à Avignon, qui en avait fait les airs. *Sic vos non vobis !*

Le capitaine Seguin, né à Tarascon, en 1640, composa plusieurs comédies qu'il jouait lui-même avec un art parfait.

Un autre militaire, Jean de Cabanes, d'Aix,

après avoir abandonné la carrière des armes, se distingua dans la poésie provençale. On a de lui cinq pièces de théâtre en cinq actes et en vers de huit syllabes, pleines de verve et d'observation : *Lisetto amourouso*, — *Leis bigots*, — *Lou jugi avare*, — *Marra ou lou fouil fa sagi*, — *Lou paisan astrologuo*. — Il avait encore écrit *La satiro contro la sur de la croix*, mordante philippique au sujet des mœurs des couvents à son époque, et surtout contre une abbesse qui faisait subir les plus affreuses tortures aux nonnes dont elle avait la direction ; — et l'*Histourien sincère sur la campagno dou duc de Savoye en Prouvenço*, en 1707. Ce poème historique seul a été imprimé. Toutes les autres poésies sont inédites, et forment un recueil intéressant, complété par des sentences et cent énigmes. Jean de Cabanes avait commencé à écrire en 1697.

En 1675, Carvin donne à Marseille plusieurs pièces de théâtre, entr'autres : *Lou barbier raso fin* et *Misè Galinetto*.

En 1676, Pierre Vespier, *fournier*, des Baux, livre à la publicité un poème provençal sur l'obélisque d'Arles.

En 1677, de La Tour, de Digne, fit paraître un recueil curieux de poésies provençales, latines et françaises.

En 1684, Tronc de Codolet, de Salon, fait

jouer dans cette ville une curieuse comédie sous le titre de *Leis fourbaries dou siècle ou lou troumpo qu poù.* C'est une admirable reproduction de la célèbre farce du moyen-âge de Maître Pathelin.

On peut encore citer, parmi les adeptes de la Muse provençale au XVII[e] siècle, Charles du Périer, Pierre de Galaup Chasteuil, Honoré Bouche, Gaspard de Venel, Chaudon de Gaillard, Jean de Chazelles, d'Aix ; le jésuite Jean Bertet, de Tarascon ; Muraire, Rosset, Laurent d'Arvieux, de Marseille ; Barthélemy Forjon, curé de Flassans, surnommé l'Ovide provençal ; Limojon de Saint-Dizier, d'Avignon ; Remerville de St-Quentin, d'Apt ; Pierre Chabert, de la Valette, etc.

Il y eût aussi une pleïade de poètes religieux, qui écrivirent des cantiques et des chansons pieuses sur des airs populaires, pour servir de contre-poison aux gravelures et aux impiétés rimées, colportées par des rhapsodes grossiers qui hantaient les foires et les marchés où ils débitaient ou chantaient leurs productions malsaines. On peut citer parmi ces écrivains moralisateurs : Jean-Jacques Gautier, supérieur de l'Oratoire de Marseille ; le P. Cameron, autre oratorien ; Jacques David, de la même ville ; Natte, bénéficier de Saint-Sauveur, et Louis-Scipion Puech, chanoine de la même église, à Aix ; Jean-Baptiste d'Isnard, de Salon, et Jean

Sicard, de la Tour-d'Aigues. On doit y joindre les deux célèbres *noélistes* Peyrol, d'Avignon, et Nicolas Saboly, de Monteux.

Le théâtre provençal comprend aussi, au XVII^e^ siècle, plusieurs pièces anonymes parmi lesquelles on peut signaler *La tasso*, *comédie pour être exhibée en temps de caresme-prenant*, *Le mariage de Colin et de Nizalette*, macédoines dramatiques dialoguées en français, provençal, languedocien et italien ; *Lou proucèz de Carmentran*, farce carnavalesque en 4 actes et en vers ; *Viandasso, farci-coumedio, pèço galanto et grotesquo, coumpousado per un bouen garçoun*, en vers et en cinq actes, jouée devant Louis XIV, qui se vantait de connaître et de parler la langue provençale. Mais le grand roi fut complètement pris à défaut, un jour qu'il se flattait, devant un gentilhomme de Provence, de comprendre la première expression venue prononcée devant lui et d'y répondre immédiatement : — *Bessai*, lui répliqua simplement son interlocuteur. — Le roi-soleil fut interloqué, et ce mot suffit pour éclipser complètement sa prétendue érudition en linguistique.

En 1743, Arles vit éclore les œuvres de Coye, entr'autres sa comédie du *Novi para* et le poème du *Délire*. Coye a un entrain très plaisant et une rare énergie.

En 1750, les noëls de Peyrol eurent vogue à

Avignon. De nos jours, Aubanel et Roumanille en ont fait de nouvelles éditions.

En 1755, paraît une pièce de vers, curieuse par son caractère historique, intitulée : *Cansoun nouvello sur leis desastres que la villo d'Arles et soun terraire an eyssuya per l'inoundacien dou Rose.*

En 1760, Germain, de Marseille, se fit connaître par sa *Bourrido deis Dious*, poème héroï-comique, écrit avec autant de verve que de jovialité. Ce poème est précédé de cette épigraphe appétissante :

Horaço, si l'avies tastado,
Bén luen de l'avè blastemado,
L'auries douna toun amitié ;
Auries mies estima ta tèsto courounado
D'un rès d'aillet que de lauzié.

Il existe encore une production fort curieuse et très rare de Germain intitulée : *Apoulougio de la Bourrido deis Dious, en formo de plaideja*, sans date ni nom d'imprimeur, et l'*Arrest de la souveraino cour deis poétos, séant à Ploumbièros dou dès febrier 1769, extrat tira deis carrieros de la Cour.*

Ces deux pièces, en prose provençale nerveuse, d'un style vif et imagé, pétillent de malice, d'humour, et d'esprit. Ce sont des modèles du genre, et l'orthographe, simplifiée et débarrassée des lettres parasites, se rapproche singulièrement

de celle adoptée, de nos jours, par l'école des Félibres, qui est similaire de celles des Troubadours, de Bellaud de La Bellaudière et de Claude Brueys.

En 1763, chanta, dans la même ville, Gros, un des poètes les plus remarquables et les plus originaux de notre littérature, qui rima avec succès dans tous les genres. Ses œuvres, publiées plusieurs fois, sont devenues en quelque sorte classiques.

L'abbé Favre, né en 1718 et mort en 1788, abbé de Cellenove, près de Montpellier, est l'auteur d'un poème comique des plus désopilants, intitulé : *Lou siege de Cadaroussa*, dont Roumanille a publié, en 1866, une nouvelle édition, suivie du *Sermoun de moussu Sistre* et de *La fam d'Eresitoun*, joyeusetés du meilleur acabit. L'abbé Favre a composé également deux vaudevilles en prose provençale : *Lou trésor de Sustancioun*, l'*Opera d'Aubai*. Il a écrit aussi les cinq premiers livres de l'*Odyssée travestie*, des traductions en vers des *Satires* d'Horace, des *Métamorphoses* d'Ovide et des *Épigrammes* de Martial.

Parmi les productions pieuses ou religieuses en langue provençale nous mentionnerons : en 1644, l'*Odo en l'hounour de Santo-Magdaleno*, par le P. J. D. T. ; en 1649, *Paraphraso en vers prouvençaux sus lei sept Psaumes de la*

pénitenci de David, par P. J. ; en 1669, *Poème de Sainte-Marie-Madeleine*, en vers provençaux ; en 1673, *Paraphraso prouvençalo sur leys sept psaumes pénitenciaux, per Jean Sicard, de la Tourre-d'Aigues* ; en 1695, *Les vespres des dimanches et fêtes, avec complies, mises en rimes provençales pour être chantées ;* en 1702, *Cantiques provençaux, les psaumes, hymnes et prières de l'église*, par J.-B. d'Isnard, chanoine sacristain de la collégiale de Salon ; en 1711, *Cansouns spirituelos en prouvençau, à l'usagi deis missiens deis PP. de l'Oratoiro ;* en 1716, *Le voyage des pasteurs en Bethléem*, par Plomel, noëls patois sur vingt-huit airs différents ; en 1717, *Noëls nouveaux et choisis sur les plus beaux airs, pour l'année 1717 ;* en 1718, *Les bergeries de Bethléem, noëls nouveaux, sur les plus beaux airs du temps*, par Plomel ; en 1721, *Chanson provençale du pélerin de Saint-Roch*, par P.-M. Grégoire, d'Avignon, qui contient d'intéressants détails historiques ; en 1731, *Les soupirs du pêcheur contrit et humilié aux pieds de la croix, cantiques provençaux*, par Plomel, prêtre, chanoine et prieur de l'église collégiale de Montpellier ; en 1734, *Cantiques spirituels à l'usage des missions de France ;* en 1735, *Cantiques spirituels à l'usage des missions de Provence ;* en 1748, *Noëls provençaux sur la naissance du Sauveur ;* en 1750, *Nouveaux cantiques*

spirituels provençaux ; même année, *Épître provençale au R. P. de Castelet, religieux Jacobin et docteur en théologie à Arles* ; en 1770, *Cantiques et noëls*, par Nalis, d'Arles ; en 1753, *Prières et cantiques imprimés par ordre de M. de Voconce, évêque de Sénez* ; en 1777, *Cantiques spirituels à l'usage des missions* ; en 1780, *Poème, en vers patois, sur les saintes paroles : Dieu soit béni.* Citons encore : *Lou Jansénisto demascat, en vers prouvençaux, per un curat à seis paroissiens, eme uno introducien en proso*, anonyme et sans nom d'imprimeur ; et l'*Auresoun funèbro de Messire Cardin Lebret, counseiller d'Etat, premier Président, Intendan de justici, de pouliço, deis finanços, dou coumerço, et coumandan per lou rey en Prouvenço, prounounçado, lou 12 mai 1735, dins l'egliso paroussialo de Sant-Laurènt, à Marseillo, per messire Pourrières, cura de la paroisso Sant-Ferréol.* Cette dernière pièce est un curieux échantillon de prose provençale, édité à Marseille chez Sibié, imprimeur-libraire.

Un Aixois, qui fut un des ornements de la société provençale par son esprit, ses connaissances et son aimable causerie, Honoré d'Estienne de Blégier, consul d'Aix en 1706, composa des poésies mordantes et aristophanesques où il n'épargna point ses contemporains. Le public malin reconnut les portraits burinés dans sa *Tirado prouvençalo sur la fourtuno precipitado de*

quauqueis particuliers de la villo d'Aix, et les originaux, estampillés dans cette violente satire, ne pardonnèrent point à son auteur, auquel ils suscitèrent toutes sortes de désagréments.

Lou Chinchou-Merlinchou, ou l'âge de puberté, gracieuse imitation de *Daphnis et Chloé*, roman grec de Longus, est un ravissant petit poème composé, à peu près à la même époque, par Royer, d'Avignon, docteur en droit romain et en droit canon.

Leis desastres de Barbakan, chin errant dins Avignoun, par un religieux marseillais, le P. Michel-Ange Marin, avaient obtenu un succès de fou rire en 1722.

Artaud et Olivier, de Marseille, contemporains de Gros, se firent connaître par des poésies pleines de verve, dont la plupart sont inédites. On cite, du premier : *La bataillo de Parmo*, et du second : *La louangeo deis troubadours*, comme deux pièces remarquables.

Boutinel, médecin à Carpentras, avait publié, en 1740, un poème comique intitulé : *La pato enlevado*.

Un poème satirique ayant pour titre : *La maroto*, en onze chants et renfermant plus de sept mille vers, fut écrit, en 1748, par Durand, potier à Toulon.

Laget de Bardelin, d'Aix, chevau-léger du roi, composa *La Henriado travestido en vers prou-*

vençaux, poème en dix chants, plein de verve et de gaîté.

Gaspard Grégoire, de la même ville, auteur de *l'Explication des cérémonies de la Fête-Dieu*, écrivit une *Ode au roi René*, une piquante pièce intitulée : *Vers d'un cadet d'Aix contro moussu l'archevesque* (Mgr de Brancas), et des poésies badines rimées avec facilité.

En 1758, Lejourdan fit paraître à Aix, chez Adibert, un singulier poème intitulé : *Leis avanturos dou lebrau*, ou *Lou lebrau poursuivi, pres et vendu*, et *Remountranço à moussu Louis Sextius de Jaranto, evesque d'Orléans*.

Mentionnons aussi *Lou tableou de l'amour sacra et proufane*, du chevalier de Baptendier, de Marseille, en 1775 ; *La tissotado ou lou capeiroun*, de Coltier, de Carpentras, composée en 1781, publiée en 1857 ; *Relatioun dei siège soutengu per la villo de Carpentras contro l'armado dei brigand Avignounès*, en 1791, par Rolland Devillario, secrétaire des trois États du Comtat Venaissin, les productions de Remusat, de Marseille, et de l'avocat Astier, de Saint-Remy, dont la Muse salua la Révolution par sa voix patriotique.

Signalons enfin un poème en trois chants, sans nom d'auteur et d'imprimeur, intitulé : *Gaspard de Besso*, paru un peu avant 1789, à l'époque où fut rompu, à Aix, le brigand chevaleresque

et légendaire de la Provence. Ce poème, écrit d'une manière pittoresque et naïve à la fois, relate, avec des détails curieux, les exploits, la capture, l'arrêt du Parlement et l'exécution de Gaspard de Besse.

En 1764, les Noëls de Saboly avaient obtenu le plus grand succès en Provence, et ont eu un grand nombre d'éditions depuis cette époque. M. Seguin, d'Avignon, en a publié une de luxe, il y a quelques années, avec la musique, qui est à la fois une œuvre de goût et d'intelligente érudition.

En 1775, Marseille avait vu représenter deux comédies dues à la plume de deux de ses enfants : *Lou fortuna Marseillès*, par Audibert, maître de musique, pièce mi-partie française mi-partie provençale, et *Lou retour dou Martegau*, par Mayer. *Lou mariagi de Margarido*, par Routtier, fut aussi fort applaudi à cette époque.

Citons encore, parmi les pièces de théâtre : *Moussu Fresquiero*, *Lou pourcè de l'ai de meste Mauchuan*, *Monsieur de Rovina* ou *L'ane musicien*, *Le Conseil de village*, de l'abbé Thobert, de Gemenos ; *Moussu Jus et leis doues coumaires*, de Jacques Cailhol, de Marseille ; *Lou groulier bel esprit*, d'Étienne Pelabon, de Toulon, œuvre charmante, dont le succès s'est perpétué jusqu'à nos jours. Pelabon est encore l'auteur de trois autres compositions scéniques : *Réunion patriotique* ou *Minerve à Toulon* ; *Mathiou et Anno*, comé-

die pastorale provençale et française, et *Le sans-culotte à Nice*. Les poésies fugitives d'Étienne Pelabon furent englouties dans un naufrage de son fils, près de Cadix, après la bataille de Trafalgar.

En 1803 et les années suivantes, Sauze, d'Aix, composa plusieurs poèmes provençaux anti-révolutionnaires. Après avoir chanté ses artichaux, le poète jardinier aixois éleva le ton de sa Muse et fit paraître, tour à tour, les poèmes suivants : *Pouemo prouvençau, en tres chants, per un prouprietari dou terradou d'Aix.* — I. *Sus leis homes noun recouneissents deis bountas de Diou ;* — II. *Sus leis sept pecats mourtaus et sus l'incredulita en Jesus-Christ ;* — III. *Sus la desunien dou mariagi qu'oùcasiouno lou divorço, et sus leis vertus et lou genio de Bonaparto ;* — IV. *Sus leis defensos que fasien de travailla leis jours dei decado ;* — V. *Sus leis remboursaments en assignats.*

Sauze publia encore : *Detail en pouesio sus leis atroucita que s'es fach à la villo d'Aix dins lou coumençament de la Revoulutien.*

Cantico sus la neissenço dòu Fiou de Diou.

Responso d'uno critico facho per un gargameu de la villo d'Aix, sus lei vers prouvençau dei sept pecats mourtau.

Epitro facho per un ami de la religien que applaudis lou même ouvragi qu'es esta critica per un gargameu.

Sauze était un esprit peu cultivé qui devait sa verve à la nature. Sa versification est faible, et sa rime quelquefois insuffisante. Mais il y a dans ses écrits de la naïveté et de la bonhomie mêlées à une causticité toute provençale, et on y trouve des détails historiques et locaux qui ne manquent pas d'intérêt sous leur forme abrupte et leur écorce rugueuse.

En 1806, l'éditeur Pontier imprima plusieurs contes du malheureux abbé Vigne, ancien minime, pendu pendant la Révolution, à Aix, et qui avait laissé un recueil assez important de poésies badines souvent au gros sel.

L'abbé Ravanas, curé de la Madeleine à Aix, excella dans le même genre. On a de lui des contes et des facéties parmi lesquelles on peut mentionner l'*Escoumesso*, un vrai modèle de ces compositions un peu crues et d'une odeur équivoque. C'était l'époque où les gens, même d'intelligence et d'esprit, croyaient que le provençal n'était bon que pour la grosse farce et les choses qu'on n'aurait pas osé dire en français. Il était convenu alors que cette langue, comme le latin, pouvait impunément braver l'honnêteté. Les écrivains d'aujourd'hui ont bien fait revenir de cette aberration.

En 1816, fut joué à Marseille, *Jan de Cassis au Martegue*, parodie de *Jean de Paris*, par C. ainé, auteur d'une autre pièce intitulée : *Meste*

Barna et *Dou retour deis Bourbouns.*

En 1822 et 1824, Michel de Truchet, d'Arles, fait successivement paraître ou représenter les comédies : *La Pastresso* ou *Les Escoufestre, La ruso inoucento, Lou trioumfe de Nonoto,* vaudevilles, *Cansouns prouvençalos, Noutiço poetico-biografico de quauqueis troubadours d'antan,* et *Lou verme,* poème didactique.

En 1828, Jacinthe Morel charme Avignon par les accents de son *Galoubet.* Une nouvelle édition en a été publiée par Roumanille en 1864.

En 1829, Diouloufet, bibliothécaire d'Aix, qui a occupé un fauteuil à l'Académie de cette ville, édita ses fables charmantes, ses épîtres remplies de sens et d'esprit, ses contes pleins d'humour et son beau poème des *Magnans,* sur les vers à soie.

En 1833, fut représentée à Toulon la comédie de Benonin Mathieu, intitulée : *Patroun Praire* ou *Lou pescadou toulounen.*

J'en passe, et des meilleurs, pour ne point fatiguer l'attention par une énumération trop prolongée.

Arrivons à l'ère contemporaine ; ce n'est pas une des moins favorisées et des moins fécondes de la Muse méridionale. Je pourrais me constituer ici l'historiographe du mouvement de la littérature provençale, à notre époque, et le dépeindre dans toutes ses phases et tous ses détails.

Mais une esquisse à grands traits suffira, je l'espère, pour terminer ce tableau déjà trop développé, sans doute, à cause de l'insuffisance de celui qui a entrepris cette œuvre ardue.

Le bon père Bellot, le quasi-homonyme du restaurateur du provençal au XVI^e^ siècle, ouvre la liste de nos poètes contemporains les plus remarquables. Il eut une vie tourmentée et remplie de cruelles épreuves ; pourtant son aménité, sa verve et sa courtoisie ne se démentirent pas un seul instant. L'auteur du *Poeto cassaire*, du *Poeto pescaire* et de tant d'autres gracieuses ou piquantes productions, chanta à Marseille, où il vécut honoré et acquit une renommée légitime par ses œuvres, qui resteront comme des modèles d'inspiration heureuse, d'aimable philosophie et de franche gaîté. Bellot s'est essayé dans tous les genres, et y il a généralement réussi. Il fit jouer, avec succès, plusieurs pièces de théâtre, et, en 1841, publia, en collaboration avec M. Louis Méry, un journal en vers, mi-partie provençal et mi-partie français, sous le double titre du *Tambourinaire* et du *Ménestrel*. Cette feuille poétique groupa, pour la première fois, les poètes provençaux qui répondirent avec empressement à l'appel de Bellot. On peut citer parmi eux Théodose Achard, Barthélemy-Lapommeraye, de Marseille ; Aubert, Roumanille, de Saint-Remy ; Camille Reybaud, Dupuy, de Carpentras ; Chalvet,

de Ponthias ; Seymard, d'Apt ; Maillet, de la Tour-d'Aigues ; Ricard-Berard, de Pélissanne, etc. En 1849, Bellot fit paraître un autre journal intitulé : *Lou Descaladaire* qui, malgré son titre de *barricadeur*, prêchait la modération et la conciliation aux partis. Cette feuille vécut ce que vivent les révolutions, l'espace d'un matin. La popularité de Bellot lui a survécu au-delà de la tombe. Sa mémoire sera perpétuée, non seulement par la juste réputation de ses œuvres, mais encore par un monument que lui ont élevé les sympathies posthumes de ses confrères de la gaie science, et une épitaphe en vers provençaux, couronnée dans un concours poétique. Peu de poètes ont eu autant de vogue que Bellot. Ses productions, qui paraissaient souvent par petites feuilles, sous les titres de : *Lou Bouquen, L'Ermito dou pous tapa, La Counfessien d'un Jacot, l'Ermito de la Madaleno, Lou Bouillabaisso poetique*, étaient enlevées à Marseille. Elles ont eu plusieurs éditions. Celle de 1841, en 4 vol. in-12, eût un grand succès. Parmi ses pièces de théâtre on peut citer : *Moussu Canulo* ou *Lou Fiou ingra, Leis Bouquetieros, Les Deux Magots, Les Pêcheurs catalans* ou *La Soupe fantastique*, en provençal et en français. Bellot publia, en outre, en 1847, *Les Veillées provençales ;* en 1851, *La Crêche pastorale ;* en 1853, *Leis Dernieros belugos poeticos, Jan dei petos ;* en 1854,

Leis radieros pensados ; en 1855, *Lou Galejaire.* Il rimait avec la même facilité en français et en provençal, et les deux langues se mariaient harmonieusement dans *Les Veillées provençales*, *La Crêche pastorale*, et d'autres œuvres du poète marseillais.

Désanat, de Tarascon, élargit, en 1840, le cadre ouvert par Bellot à la littérature provençale dans *le Tambourin* et *le Ménestrel.* Son journal hebdomadaire en vers, *Lou Bouillabaisso,* groupa tous les jeunes athlètes du *Gai saber.* C'est là que Roumanille, de Saint-Remy, Crousillat, de Salon, Mistral, de Maillanne, etc., celui qui écrit ces lignes, — *si parva magnis componere licet,* — et bien d'autres rimeurs contemporains ont fait leurs premières armes. Désanat était plutôt versificateur que poète, journaliste que troubadour. Il avait une faconde intarissable, toujours prête à tout dire et à tout écrire avec une rare indépendance de caractère. Il eut le mérite, et ce sera un titre pour lui à la gratitude de la postérité, d'avoir puissamment contribué à rapprocher la jeune génération des poètes et de leur avoir créé un organe de publicité. Outre le *Bouillabaisso*, on peut mentionner parmi les œuvres de Désanat : *Coursos de la Tarasco*, *Leis Daubos pochos grassos*, *Counfessien d'uno vieio guso*, *Grando revuo d'uno pichouno villo*, *A la memori de Bellot*, *Lou Travai et la*

Feniantiso, Sermoun dou cura Rufi, Leis Republicainos prouvençalos, La Saucissounado.

A peu près à la même époque, Bénédit, le spirituel feuilletonniste musical du *Sémaphore*, fit une profonde sensation par la publication de ses poèmes de *Chichois*, plusieurs fois imprimés, tableaux des vices populaires d'une frappante vérité, satires énergiques, où le vers fustige avec les lanières de Némésis et tue avec les flèches du ridicule. Bénédit est également auteur de contes et d'épîtres pleins de naturel et d'humour provençale. Ses œuvres complètes ont paru en deux volumes en 1852.

Dans le même temps, Gelu gravait à l'eau forte, à Marseille, les mœurs des couches inférieures de la population, avec les tons hardis et les crudités de Juvenal, ou les chansonnait dans des vers d'une verve et d'une vigueur inimitables. Gelu restera comme un type dans la littérature provençale ; car il joint à l'iambe d'Archiloque un couplet tranchant, qui découpe dans le vif et emporte le morceau ; c'est aussi un observateur profond et un peintre énergique des travers et des vices populaires. Les poésies de Gelu ont eu plusieurs éditions enlevées par le public. La censure, dans un accès de zèle exagéré, supprima la plus importante. Les rares exemplaires échappés à la saisie ont acquis une grande valeur.

Cheylan, auteur des *Amour de Vénus*, des

Quichies, des *Bagadieros* et de bien d'autres études piquantes, a obtenu une vogue méritée.

Thouron, président de l'académie de Toulon, lauréat de plusieurs concours, auteur du *Naufrage de la Méduse*, de contes, de fables et de traductions fort réussis, a égayé et charmé cette ville par les accents de sa Muse facile ; le docteur Laidet, le spirituel fabuliste de Marseille; Marius Bourrelly, d'Aix, aussi fécond que bien inspiré, auteur de la *Vido d'uno gourrino*, des *Cigalos*, des *Congrès*, etc., et bien d'autres encore ont enrichi notre langue d'une foule de productions originales et pleines d'attrait.

En 1843, M. Anselme Mortreuil, un marseillais aussi érudit qu'homme de tact, édita des *Poésies provençales* du XV^e^ et du XVI^e^ siècles, colligées avec autant de soin que de goût.

J. Roumanille, de Saint-Remy, après avoir fait imprimer, en 1847, son volume des *Margaridetto*, fraîche et gracieuse gerbe de fleurs des champs, fit aussi appel aux *Troubaires* contemporains, qui s'empressèrent d'apporter leur tribut poétique dans le recueil périodique des *Prouvençalo*. Là, avec Mistral, de Maillanne, et Crousillat, de Salon, se groupent Aubanel, Tavan, Cassan, Brunet, Giera, d'Avignon ; Anselme Mathieu, de Chateauneuf-du-Pape ; J.-B. Gaut, d'Aix ; Garcin, d'Allein ; Chalvet, de Ponthias ; l'abbé Aubert, et toute une pléiade harmonieuse.

Roumanille éleva sans cesse de nouvelles assises à sa renommée par la publication successive des *Sounjarello,* de *La part dou boun Dièu,* véritables perles littéraires, et d'une nouvelle édition des noëls de Saboly et de Peyrol, avec un bouquet choisi des siens et une charmante couronne de noëls des principaux *Troubaires* du Midi.

En 1848, un poète-ouvrier, Alphonse Maillet, tailleur à la Tour-d'Aigues, devenu ensuite maître d'étude à l'école normale d'Aix, fit imprimer un volume de poésies françaises et provençales. Ses productions dans notre langue se recommandent par le naturel, la grâce et la couleur. Nous citerons, comme pièces d'un mérite réel, l'*Avuglo,* l'*Odo à la luno* et surtout *La Dourguetto.*

Un congrès se réunit à Arles, en 1852, et mit en contact une trentaine de poètes provençaux, dont les chants firent retentir les rives du Rhône, et frémirent sous les voûtes sonores de l'amphithéâtre des Césars. On y remarqua MM. d'Astros, d'Aix, président, Gelu, Mistral, Roumanille, Aubanel, Giera, Désanat, J.-B. Gaut, Mathieu, Brunet, Aubert, etc.

Au mois d'août 1853, le *Roumavagi deis Troubaires* amena à Aix, de tous les points de la Provence, soixante-cinq rimeurs, sous la présidence du vénérable M. d'Astros, membre de l'Académie de cette ville, qui, pendant trente

ans, y a fait applaudir ses apologues ou ses imitations de fables de Lafontaine, pleins de naturel et de piquante bonhomie. Aix conservera le souvenir de la séance publique où ces soixante-cinq modernes *Troubaires* se firent entendre, tour à tour, dans notre idiome national. On comptait parmi eux quatre ecclésiastiques : le chanoine Eméry, d'Aix, les abbés Aubert, de Mallemort, aumônier des *Troubaires*, Lambert, de Beaucaire, et Richard, de Toulon, et deux aimables Muses : Reine Garde et Hortense Rolland. Bellot, Mistral, Roumanille, Aubanel, Mathieu, Tavan, l'auteur des *Frisoun de Marietto*, Marius Bourrelly, le docteur Laidet, Marius Décard, J.-B. Gaut, Mathieu Lacroix, mineur, de la Grand'Combe, qui arracha des larmes à l'auditoire en pleurant son élégie de *Pauro Martino*, Brunet, Lejourdan et bien d'autres vinrent à cette fête de la poésie, qui se termina par un banquet fraternel dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Les poésies écloses au *Roumavagi dei Troubaire* furent recueillies par J.-B. Gaut, et publiées, en 1854, en un beau volume par M. Aubin, éditeur à Aix. On trouve, dans ce livre, toutes les variétés de la flore provençale, et les corolles splendides à côté des modestes fleurettes des prés et des collines.

Le *Gay-Saber*, feuille bi-mensuelle, organe

de la littérature et de la poésie méridionales, fut fondé à Aix, à la suite du *Roumavagi*, et dirigé, pendant quelque temps, par l'auteur de cet opuscule, avec la collaboration de tous les poètes du Midi.

L'*Armana Prouvençau*, publié, en 1855, par Mistral, Roumanille, Aubanel et les principaux troubadours modernes, réunis sous le nom de *Félibre*, eût un succès au-delà de toute espérance. Il est arrivé aujourd'hui à sa treizième année, s'imprime à 5,000 exemplaires, et sa vogue va toujours en croissant dans les villes et surtout dans les campagnes où il popularise les beautés et les délicatesses de la langue méridionale.

Dans l'intervalle du *Roumavagi* et de la publication de *Mireio*, Roumanille composa *La Campano mountado*, poème héroï-comique rempli de verve et de fine observation.

Je citerai encore, au hasard de la plume, et sans ordre de date, parmi les productions modernes: les *Contes, fables et historiettes* d'Eusèbe Reymonenq, de Varages, et sa comédie du *Prouvençau enganat*; *Le Parnasse provençal*, fables et contes, par Garcin, de Draguignan; *Lou retour ou lou Sarjant la Gargousso*, par Ricard-Bérard, de Pélissanne; *La Carita*, de Mathieu Lacroix; les poèsies de Peyrottes, le potier poète de Montpellier; les contes de Gal,

Feraud, Guieu, Blanc, de Marseille ; *Jita peirin*, *Lou Cholera-Morbus*, *Misè Pignoun*, *La Bandiero dòu mariagi*, *Lou Testament dòu paure mouart*, et un grand nombre de productions énergiques de Lejourdan, de la même ville ; *La Sauço d'espinar*, *Lou Dernier plat*, *Nouvè*, et *Contes* par Cassan ; *Garbeto de fablo*, *Lou Soupa de Saboly*, *La Crècho de la santo enfanço*, par Augustin Boudin, d'Avignon ; *Li Grisetto et li Bourgadiero*, de Bigot et Roumieux, de Nîmes ; les mordantes satires de Décard, d'Aix, intitulées : *La Fournigo et lou Griet*, *Lou Prègo-Diou juja à la Cour d'assisos*, *Requisitoiro de Meste Cabridan*, et la traduction en vers provençaux de l'Évangile, par le même écrivain ; *Paul*, *Marieto*, *Madeloun*, *Leis pins*, *Leis vieis camins*, de Casimir Dauphin, de Toulon, compositions où la grâce, la couleur et le goût reflètent les beautés de la nature et les plus doux sentiments ; les poésies provençales de Charles Poncy, de la même ville, et de Pelabon, petit-fils de l'auteur de *Maniclo* ; *Véritables saucissots d'Arles*, par Estay, de Saint-Chamas ; *Leis Auvari de Roustan*, d'Autheman, de l'Isle ; *Lou Delugi d'histourietos en vers prouvençaux*, de Polyeucte Figanières, de Cotignac ; les publications marseillaises : *Leis tracas dòu païsan à Marsiho*, de Toussaint Payan ; *Lou loupin*, de Granier, poète forgeron ; *l'Abeio prouvençalo*,

œuvre collective renfermant plus d'une pièce gracieuse, *Lou Rabaiaire*, puis *Lou Cassaire*, feuille périodique, par Feraud, avec la collaboration de divers *Troubaires ; l'Almanach provençal*, de Gueydon, qui paraît tous les ans et contient des poésies provençales : *Lou Cat de Misè de Lary*, poème comique en cinq chants, par M. le docteur Bernard, maire d'Apt ; *Lou Gala de Moussu Flari, Uno Canastèlo de bouquets de Santo-Ano d'Apt*, de M. Perrin ; *Scèno de bugadiéro*, et une foule de contes plaisants du docteur Seymard, de la même ville ; *Souen-Souen, La Cresarello*, et autres jolies romances de F. Martelly, de Pertuis.

On peut diviser géographiquement la république des lettres provençales, à notre époque, en deux circonscriptions bien distinctes.

La *Musa pedestris*, dont parle Horace, et ce qu'on aurait appelé à Rome les *vers fescennins*, dominent sur les bords de la Méditerranée et surtout à Marseille. Le goût et la vogue de la poésie badine et même décolletée y sont entretenus par de nombreux rimeurs qui ne savent pas faire vibrer d'autre corde, et surtout par des chanteurs comiques pleins d'entrain, tels que Revertégat, David et Brossard, dont les joyeux refrains font la bonne fortune du Casino, de l'Alcazar, du Château-des-Fleurs, estaminets lyriques très fréquentés dans un grand centre à la population cosmopolite comme la ville de Marseille.

A partir d'Aix, la Muse s'enveloppe dans ses pudiques draperies et a des accents plus élevés. A Salon, elle est douce comme une réminiscence virgilienne, et sur les bords de la Durance et du Rhône, elle est à la fois un écho de la belle antiquité et des suaves cantilènes de Pétrarque, pour la forme, et, pour le fond, un reflet de l'originalité native et de la verve prime sautière du cycle des Troubadours.

L'apparition de *Mireio*, par F. Mistral, en 1851, fut un véritable évènement littéraire et le magnifique couronnement de la poésie provençale contemporaine parvenue à son apogée. Je ne dirai qu'un mot de ce poème, qui a soulevé l'admiration de l'Europe entière, a été traduit en une douzaine de langues, dont plusieurs éditions se sont rapidement écoulées, auquel Lamartine a consacré une livraison entière de ses *Entretiens littéraires*, que l'Académie Française a récompensé par un prix décerné en séance solennelle, dont Gounod a fait un opéra et qui a valu à son auteur la croix de la Légion-d'Honneur. Depuis *Daphnis et Chloé* et *Paul et Virginie*, on n'avait rien vu d'aussi simple, d'aussi frais, d'aussi touchant et d'aussi gracieux à la fois. C'est, en même temps, une idylle, une épopée et une admirable description de la nature méridionale et de la Provence pastorale. Après *Mireio*, Mistral pouvait se reposer; il avait assez fait pour

sa gloire. Mais le jeune athlète n'abandonne pas l'arène, et *Mireio* aura un frère, à la naissance duquel tous les *Troubaires* accourront, comme les rois mages, guidés par la bonne étoile du poète. Nous n'insistons pas davantage sur le chef-d'œuvre de Mistral. Ce serait faire injure aux lecteurs. Le monde entier admire les amours printaniers de *Mireio* et de *Vincent* et toutes leurs péripéties, tous leurs épisodes tantôt tendres, tantôt passionnés, tantôt élégiaques, tantôt épiques, mais toujours empreints des plus fraîches couleurs, irisés des reflets prismatiques de la plus riche imagination, d'un poème écrit avec la sève de la jeunesse et du cœur, au souffle des plus riantes ou des plus mélancoliques inspirations. Tout le monde s'est extasié devant les splendides perspectives, les paysages ravissants, les descriptions si vraies et si chatoyantes à la fois de la Provence, de sa nature merveilleuse, de son climat privilégié, de son histoire naturelle, de ses mœurs traditionnelles, de ses usages, de ses coutumes, de son individualité, en un mot, et de son autonomie. Nous serions impuissants à ajouter une note de plus au concert d'éloges que ce livre a fait éclater. Il s'est placé désormais au premier rang des grandes productions de l'esprit qui font la gloire des belles époques littéraires.

En 1860, Roumanille réunit toutes ses œuvres

en vers dans un volume, sous le titre de *Lis Oubreto*, gracieuse gerbe de fleurs poétiques, comprenant *Li Margarideto, Li Sounjarelo, Li Nouvè, La part de Diéu* et *Li flous de Sauvi.*

La même année vit épanouir *La Miougrano entreduberto,* de Théodore Aubanel, d'Avignon, héritier de la mélancolie et de la lyre amoureuse et plaintive de Pétrarque. Ce livre, précédé d'un avant-propos saisissant par Mistral, est la suave mélopée d'un cœur épris qui s'entr'ouvre, comme la grenade mûre, laissant échapper, au lieu de rubis végétaux, ses soupirs ardents et ses inspirations ailées. Il se divise en trois parties, dont les titres caractéristiques indiquent suffisamment le ton et la note dominante : *Lou libre de l'amour,* l'*Entrelusido* et *Lou libre de la mort.*

Aubanel est également l'auteur d'un drame inédit, intitulé : *Lou pan dòu peccat,* charpenté avec habileté, dialogué et écrit avec autant de naturel que de vigueur, et où les caractères et les sentiments sont peints de main de maître.

Une commission d'amis des lettres provençales, sous la présidence de M. Augustin Fabre, juge de paix à Marseille, après avoir élevé, par souscription, un tombeau à Bellot, eut l'ingénieuse idée de mettre au concours l'épitaphe de l'aimable poète marseillais. Quatre-vingt-onze concurrents produisirent 113 inscriptions funéraires. Le jury adopta celle due à M. Charles

Kothen, de Marseille, qui a été gravée sur la pierre tumulaire. En voici le texte :

Vaquit dounc, ô Bellot ! cher poueto-cassaire,
Lou posto ounte la mouart t'a coucha de soun dai !
Fin qu'au darrier moument sies esta galejaire,
Et pamens de malhurs n'as proun pourta toun fai.
Bouen crestian, senso feù, franc et galoi troubaire,
Toun noum et teis bèus vers durarant cent coùps mai
Que l'humble mounument que venen de te faire.
Lou frejaù perira..... Ta memori jamai !

Si cette pièce n'est pas la plus poétique, elle peint, du moins, le plus exactement le caractère, l'existence et l'œuvre de Pierre Bellot.

En 1861, les épitaphes de Bellot ont été publiées en un volume et forment une curieuse mosaïque mortuaire, une triste et intéressante guirlande de fleurs des tombeaux.

Anselme Mathieu, de Châteauneuf-du-Pape, le Catulle et le Tibulle de la poésie provençale, le chantre mélodieux de l'amour heureux et des baisers, fit paraître, en 1862, sa joyeuse *Farandoulo*, avec un remarquable avant-propos de Mistral. Ce volume de poésies, qui se distingue par la fraîcheur du coloris et la vivacité d'une imagination toute juvénile, se divise en trois parties qu'on pourrait surnommer les trois Grâces : *Lis Aubado, Li Souleiado* et *Li Serenado :* les chansons de l'aube, les hymnes du soleil, les refrains du soir.

La même année, les jeux floraux d'Apt font entrer en lice, dans un tournoi littéraire, quarante-six concurrents qui sont jugés, à Arles, par les sept mainteneurs : Frédéric Mistral, de Maillanne ; Roumanille, de Saint-Remy ; Crousillat, de Salon ; Aubanel, d'Avignon ; J.-B. Gaut, d'Aix ; Ludovic Legré, de Marseille ; Anselme Mathieu, de Châteauneuf-du-Pape.

La ville d'Apt organisa des fêtes solennelles, à l'occasion du concours de poésie provençale ; les autorités et la population firent un accueil triomphal aux modernes troubadours. Les lauréats proclamés reçurent les prix de la joute au milieu des applaudissements. Une jeune fille, Mme Anaïs Gras, devenue plus tard Mme Roumanille, de Mallemort (Vaucluse), obtint un bouquet de violettes en argent émaillé, pour son cantique à Sainte-Anne ; M. Vidal, d'Aix, un rameau d'olivier d'argent, avec une abeille de vermeil, pour son livre du *Tambourin ;* M. Roumieux, de Nîmes, une fleur de grenadier pour sa comédie intitulée : *Quau voù prèndre dos lebre à la fes n'en prèn giès.* Une branche d'olivier supplémentaire fut accordée à M. Thouron, de Toulon, poète septuagénaire. La pièce de M. Roumieux, publiée bientôt après, justifie la préférence de l'aréopage des *Felibres.* C'est une œuvre remarquable par le naturel, la verve, le sentiment, le style et un intérêt toujours soutenu.

La Muse provençale élève aussi la voix du côté du Var, et une autre poème de longue haleine éclôt, en 1862, sur les bords embaumés où l'oranger mêle ses fruits perpétuels à ses fleurs et à ses feuilles perpétuelles. Nous voulons parler de *Margarido*, par Marius Trussy. Louis Jourdan, rédacteur du *Siècle*, et compatriote de l'auteur, appelle cette charmante production le *Paul et Virginie* de la Provence, et Lamartine lui délivre aussi des lettres de naturalité poétiques. *Margarido* est l'histoire de l'amour de deux beaux enfants du Midi, se révélant instinctivement dès le berceau, grandissant avec les années, dans toute sa naïve et primitive expansion, et descendant dans une tombe prématurée, avec les deux jeunes héros qui meurent à la même heure, au printemps de leur vie, au milieu de la floraison de leur adolescence et de leurs tendres sentiments, au moment où la branche nuptiale de l'oranger semblait prête à couronner de si gracieuses et de si constantes flammes. Cette idylle provençale, qui reflète, dans de frais tableaux, la zone méridionale où l'auteur a vu le jour, est une peinture de mœurs attrayante, pleine d'heureux détails et d'un intérêt soutenu. Cette œuvre, remarquable à plus d'un titre, est une preuve de plus de la permanence dans notre climat d'un courant poétique continu, d'un souffle inspirateur, de vagues

mélodies qui volent dans l'air et font vibrer instinctivement toutes les âmes tendres, toutes les vives imaginations dans le langage suave et imagé que nous ont légué les troubadours.

En 1862, M. Damase Arbaud, de Manosque, correspondant de l'Institut, publia chez Makaire, éditeur à Aix, le premier volume des *Chants populaires de la Provence.* Le tome deuxième n'a paru qu'en 1864. Ce sagace et laborieux érudit a élevé ainsi un monument impérissable à la poésie traditionnelle et impersonnelle de notre pays, à ces inspirations sans nom, œuvre de tout le monde, d'une époque, d'un siècle, à cette Muse primitive qui vient s'asseoir au berceau des nations, les suit à travers les siècles, mesurant l'essor de ses ailes à leur élan, de génération en génération, se faisant l'organe légendaire des populations illettrées, l'écho de leurs sentiments, de leurs passions et de leurs préjugés, de leurs regrets ou de leurs aspirations, reflétant les mœurs, les usages et les coutumes, photographiant, en un mot, les sociétés dans leurs diverses étapes à travers le temps. M. Damase Arbaud a rendu un grand service à l'histoire, à l'archéologie, aux lettres et à la linguistique en colligeant ces reliques du passé, et en les conservant dans le cadre savant dont il les a entourées, où il les a groupées et mises en relief comme des objets d'art précieusement enfermés

dans un musée. *Les chants populaires de la Provence* sont une œuvre de recherches, d'intelligence, de discernement et de choix, dont M. Damase Arbaud a doté notre région ; c'est une assise complète du travail qu'un ministre de l'instruction publique, notre compatriote, M. Hippolyte Fortoul voulait généraliser dans toute la France, afin d'élever, comme il le disait avec vérité, un grand monument au *génie anonyme et poétique du peuple.*

Une Académie Provençale a été fondée, en 1863, sous le titre de *Felibrige*, et embrasse, dans ses attributions, la poésie, la littérature, les sciences et les arts. Mistral en est le président, Roumanille le secrétaire et Aubanel le trésorier. Aix y a compté et y compte encore plusieurs membres : M. d'Astros ; M. Bonafous, professeur à la Faculté des lettres ; M. Charles de Ribbe, avocat ; M. Félicien David, le célèbre compositeur, auteur du *Désert* et d'*Herculanum* ; M. Audran, musicien ; M. Vidal, auteur du *Tambourin*, et celui qui écrit ces lignes. A l'instar des anciennes cours d'amour, plusieurs dames font partie de l'Académie du *Félibrige.*

L'Académie d'Aix, cette représentation intellectuelle de l'ancienne capitale des Troubadours, a voulu se joindre au mouvement contemporain de la poésie provençale. En admettant Mistral au nombre de ses membres correspondants, elle

s'est associée une gloire moderne, a renoué la chaîne des générations en se rattachant aux traditions du temps des Raymond-Béranger, et a donné une nouvelle consécration au génie de l'auteur de *Mireio*.

La Felibresso dòu Caulon, pseudonyme qu'a pris une jeune et gracieuse Muse de Cavaillon, publia, en 1863, un charmant recueil de vers sous le titre de *Lis amouros di ribas, (Les mures sauvages des ravins)*. Ces fruits poétiques ont la saveur de la nature. Les aromes des champs, les odeurs balsamiques de nos collines en émanent, s'y mêlant aux émanations printanières d'un jeune cœur qui s'épanche au murmure des brises. On respire, en lisant ces feuilles, qui semblent détachées des arbres, un vague parfum de framboises et de fraises des bois. La mure sauvage s'est transformée au souffle poétique et sous la baguette d'une charmante fée. Ce livre est, pour le fond, l'écho d'une âme tendre qui soupire ses sentiments et ses sensations ; et pour la forme, une gracieuse broderie, une fine dentelle que des doigts féminins ont seuls pu travailler avec tant de délicatesse.

La même année voit livrer à l'impression quelques chansons provençales assez bien réussies de M. Philippe Chauvier.

Roumanille donne la publicité, en 1864, à ses

sante pour contenir la foule qui se pressait jusque dans l'escalier et dans la cour. Les dames et les notabilités de la ville composaient la majorité de l'assistance. M. P. Roux, maire, en compagnie de MM. de Philip et Barrême, adjoints, en costume officiel, présidait cette fête poétique, entouré du conseil municipal, et ayant les membres du jury à sa droite et à sa gauche.

M. le maire ouvrit la séance par un discours plein d'actualité, véritable glorification de la Provence et de la langue provençale.

M. J.-B. Gaut, président de la commission d'organisation et du jury, fit entendre ensuite des strophes provençales où il chanta les louanges de la poésie contemporaine, souhaita la bienvenue aux concurrents du tournoi, félicita la ville d'Aix de sa protection éclairée pour les lettres et les arts et de son initiative à distribuer d'intelligentes couronnes aux successeurs des troubadours. La pensée et les tendances de cette allocution en vers se condensèrent ainsi dans la stance finale :

Nautre, gènt dòu Miejour, enfant de la Prouvènço,
Avèn au couer tres fe, nourrissèn tres cresènço ;
Jouine ou viei, riche ou paure, à tout près nous lei faù,
Car fan, despuis loungtèms, nouesto boueno chabènço :
Sian Crestian, sian Francès, subretout Prouvençau !

Enfin, M. Bonafous présenta un rapport, aussi

spirituel que plein de tact et d'érudition, sur le concours et les mérites des concurrents. Il finit par donner d'excellents conseils aux jouteurs tombés dans la lice, et les résuma de la manière la plus ingénieuse dans la phrase suivante : « Que les vaincus ne se découragent pas, et qu'ils n'oublient jamais ces trois mots de Virgile, si souvent mal cités : *Audentes fortuna juvat !* La fortune vient en aide à ceux qui osent; elle ne fait défaut qu'aux audacieux. »

M. le maire proclama les noms des vainqueurs et leur remit les médailles décernées par le jury, après les avoir félicités et leur avoir donné l'accolade.

Voici la liste des lauréats du concours poétique d'Aix :

Éloge du roi René.

Médaille d'or à M. Antoine Blaise Crousillat, de Salon, pour sa pièce intitulée : *Élogi dòu bon rei Reinié.*

Médaille d'argent à M. Joseph-Marius Girard, architecte à Saint-Remy, pour sa pièce intitulée : *Élogi dòu rei Renié.*

Mentions honorables à MM. le docteur Camille Bernard, maire d'Apt, pour sa pièce intitulée : *Aubado au rei René*, et Lucien Geoffroy, à Paris, pour sa pièce intitulée : *Odo au bon rei René.*

Éloge de l'Agriculture.

Médaille d'argent à Mme Rose-Anaïs Gras, épouse Roumanille, à Avignon, auteur de la pièce : *Li meissoun.*

Médaille d'argent à M. Émile Ranquet, de Villeneuve-les-Avignon, pour la pièce sous le titre : *I Lavouraire prouvençau.*

Médaille d'argent à M. Albert Arnavielle, employé aux mines, à Bessèges (Gard), pour la pièce : *Élogi de l'agriculturo prouvençalo.*

Mention honorable à M. Remy Marcelin, voyageur de commerce, à Carpentras, pour la pièce : *A travès champ.*

Pièces plaisantes.

Médaille d'argent à M. F. Peise, d'Aix, contrôleur des contributions directes à Marseille, auteur d'une pièce intitulée : *Lou rescontre en Paradis.*

Mention honorable à M. Joseph Huot, d'Aix, pour sa pièce ayant pour titre : *Lou vilagi.*

L'ouvrage couronné aux Jeux Floraux d'Apt, le *Tambourin*, par M. F. Vidal, d'Aix, a paru en 1864. C'est un livre d'une originalité toute exceptionnelle pour la conception et pour l'exécution, pour le fond et pour la forme. Il résume tout ce qui a été fait, dit et écrit sur le tambourin, et cela en prose provençale vive et alerte,

avec la traduction en regard. L'auteur, qui est poète, trouve mille occasions d'introduire des vers de son cru, lestement tournés, ou des citations rimées dans la narration. Le volume se divise en trois parties distinctes. L'histoire de l'instrument provençal est une notice pleine d'intérêt, émaillée d'anecdotes curieuses au sujet du tambourin et du galoubet, ces deux frères Siamois de notre musique nationale, ces deux inséparables boute-en-train de nos danses et de nos plaisirs. On y trouve l'origine, la description, la fabrication, l'usage du *fluitet* à la voix perlée, et du tambourin dont la peau tendue sur la caisse moresque accompagne, en pédale, la flûte de Provence ; leur rôle dans la musique et la poésie ; les noms et l'influence des plus fameux tambourinaires, ainsi que l'indication de leurs principales productions ; bien d'autres détails intéressants, et enfin la glorification du tambourin, faite avec un enthousiasme et une exagération juvéniles qui plaisent, à notre époque d'indifférence prosaïque, dont l'atmosphère délétère asphyxie trop souvent les nobles inspirations.

La seconde partie comprend la méthode pour jouer du galoubet, depuis les principes les plus élémentaires jusqu'aux exercices où l'on s'amuse des difficultés du doigté et de l'embouchure. Les batteries du tambourin y sont aussi consignées

d'après toutes les règles de l'art et les leçons de l'expérience. Ici les explications du professeur sont élucidées, mises en relief et vulgarisées au moyen des notes de musique, intercalées dans le texte même, ou alternant avec ses démonstrations, qui permettent ainsi de s'initier à tous les arcanes de la science et à tous les modes théoriques et pratiques de manier la baguette ou de placer les doigts sur les trous du buis creux.

Enfin la troisième partie, qui forme le couronnement de tout l'ouvrage, est un recueil des plus attrayants des airs nationaux, traditionnels et originaux de la Provence, usités depuis un temps immémorial, qui se sont transmis jusqu'à nous, et jouissent encore d'une vogue méritée dans nos fêtes de village et de campagne. Ces airs étant tous notés, celui qui connaît la musique peut s'en rendre compte immédiatement, en étudier la facture simple, et en apprécier la mélodie ou l'harmonie naïves et primitives, mais toujours empreintes d'un charme indéfinissable et de ce vague parfum du souvenir si doux au cœur.

Ainsi Vidal a fait, à la fois, une œuvre utile et agréable, et notre génération lui doit de la gratitude pour la conservation de notre musique nationale, dont plusieurs morceaux n'étaient pas même écrits, et pour leur avoir donné de la fixité et de la pérennité en les colligeant précieuse-

ment dans son livre, et en les notant, au moyen des types musicaux mobiles, qui ont servi à imprimer cette curieuse partie de son travail.

Vidal prépare un recueil de poésies, sous le titre de *Lou Tambourinaire*.

L'année 1865 est féconde aussi en productions poétiques provençales. La muse des troubadours s'y couronne, tour à tour, des roses de la gaîté ou des tristes fleurs des tombeaux ; elle a des refrains joyeux, des accents d'amour ou des larmes de douleur ; le saule-pleureur, le myrte et le laurier entrelacent sur son front une triple couronne, dont le symbole résume tous les sentiments et toutes les sensations de notre fragile et passagère humanité.

Voici d'abord Crousillat, de Salon, lauréat du concours d'Aix, une véritable abeille laborieuse, diligente et pleine de douceur qui, après avoir butiné à travers la flore de la Provence, dépose, dans *La Bresco*, son miel dont la saveur et l'arôme sont sans pareils. *La Bresco* signifie, en provençal, les rayons de miel, et ses alvéoles laissent ruisseler les flots du nectar élaboré par une âme tendre, méditative et concentrée. Crousillat est un poète doublé d'un érudit nourri des littératures latine et italienne. Aussi ses productions, si elles n'ont pas toujours l'élan et l'éclat dus à la spontanéité d'une inspiration primesautière, si elles ne s'en-

volent pas constamment sur les ailes irisées de l'imagination, sont toujours l'expression d'une grande profondeur de pensée, d'une philosophie douce et aimable, de sentiments pleins d'un émoi communicatif, d'une exquise délicatesse de cœur et d'esprit, vrais bijoux enchâssés dans la bordure d'une forme irréprochable. Crousillat est un styliste d'une correction, d'une pureté, d'un fini incomparables ; c'est un ciseleûr qui enrichit le vers d'une ornementation aussi habile que gracieuse. L'atticisme et l'harmonie sont chez lui des dons de nature perfectionnés par l'étude. Aussi les poésies de Crousillat semblent un écho de Mantoue, de Tibur ou de Vaucluse ; Virgile, Horace et Pétrarque sont ses maîtres ; la mélodie virgilienne, la finesse et l'élégance de l'auteur de l'art poétique, l'amoureuse mélancolie du chantre de Laure ont marqué ses œuvres de leur sceau et les embellissent de leurs heureuses réminiscences.

F. Peise, autre lauréat des jeux Floraux d'Aix, poète facétieux, à la verve facile et mordante, a fait imprimer à Marseille, sous le titre de *Leis Talounados*, un recueil de contes désopilants, où la gaité folle et populaire, la bouche fendue jusqu'aux oreilles, rit à ventre déboutonné. Ce livre amusant, mais d'une jovialité gauloise quelquefois assez crue, est un bouquet de fusées de plaisanteries, de joyeusetés, de pointes, de

traits, de malices dont les explosions n'ont pas toujours le même éclat ; mais si elles produisent assez régulièrement les effets pyrotechniques prévus par leur auteur, elles laissent toujours après elles l'odeur de la poudre. La *Musa pedestris* est ici dans son élément, et sa grosse hilarité est communicative parce qu'elle est naturelle, bonne fille et sans façon, faisant sauter le bonnet par-dessus les moulins, et relevant alertement sa jupe, sans craindre de montrer les mollets.

F. Peise a fait jouer aussi, au théâtre du Gymnase, à Marseille, le 9 février 1867, une comédie-vaudeville intitulée : *Leis amours de misè Còutau*, qui a obtenu un succès de fou-rire.

Passons du rire à la tristesse, de la vie à la mort. Voici, sous le titre de *Un liame de rasin*, une corbeille de fruits détachés de l'arbre, une gerbe poétique formée par Roumanille et Mistral avec des fleurs posthumes. Il est des poètes provençaux dont la mort a empêché le complet épanouissement, et il en est d'autres qui ont peu produit, mais dont les œuvres sont toutes de choix. Ces poètes, que les Latins auraient appelés *poetæ minores*, mais que je n'amoindrirai point par cette qualification, ont laissé leur sillon dans le champ des Muses, et Mistral et Roumanille ont pris des mesures conservatoires

pour qu'il ne s'effaçât point sous les pieds destructeurs du temps. Ils ont consacré leur réputation en leur élevant un cippe commémoratif durable.

Parmi ces troubadours arrachés à l'oubli par *Un liame de rasin*, citons d'abord Castil-Blaze, né à Cavaillon en 1784, mort à Paris en 1857. Le célèbre critique musical, l'auteur de tant d'œuvres spirituelles en français, l'introducteur sur notre scène du *Barbier de Séville*, de Rossini, et de *Robin des bois*, de Weber, est peu connu comme poète provençal, et pourtant il est l'auteur de productions du meilleur acabit, d'une originalité toute méridionale. Castil-Blaze est un réaliste dans toute la force de l'expression ; sa Muse sent le terroir ; elle mène, en jupon court, la farandole, et sa bouche rose ne craint ni l'ail ni l'oignon. On peut citer, parmi les œuvres qu'il a laissées sous le titre piquant de : *Revihet di magnanairis*, *vendemiairis et òulivairis*, les pièces : *Lou Renaire*, *Lou Vioulounaire*, *Li Pipaire*, *Lou musicien*, comme des types de franche et piquante gaité. Castil-Blaze a un point de rapprochement de plus avec les anciens troubadours : c'est qu'il avait mis la plupart de ses productions en musique.

Un autre littérateur, qui s'était acquis une brillante réputation à Paris, a des grappes nombreuses et dorées par le soleil de la Provence

pendues au *Liame de rasin*. C'est Adolphe Dumas, de Cabanes (Vaucluse), né en 1806, décédé le 15 avril 1861. Adolphe Dumas, l'ami de Victor Hugo, de Lamartine, de Béranger, d'Alfred de Vigny, l'un des héros du mouvement littéraire et romantique de 1830, l'auteur de : *Les Parisiennes, La Cité des hommes, La mort de Faust et de don Juan, Le camp des croisés* et d'autres œuvres remarquables, se délectait d'écrire en langue provençale et consacrait une partie de son gracieux talent à la poésie du Midi. Les œuvres d'Adolphe Dumas, recueillies par Mistral et Roumanille, se distinguent par le patriotisme, la verve, l'entrain et le véritable accent du terroir, relevés d'une pointe d'esprit et d'humour, ou bien enveloppées d'un crêpe de tristesse qui jette un voile de mélancolie sur ses gracieuses inspirations.

Le célèbre poète boulanger de Nîmes, Jean Reboul, a trois pièces, trois perles d'ambre, dans *Lou liame*. L'auteur inspiré de *l'Ange et l'enfant*, du *Dernier jour*, des *Traditionnelles* et de *Vivia*, a mis dans la poésie provençale la même âme, les mêmes sentiments, la même délicatesse et le même entrain que dans ses inspirations françaises. Il est fâcheux que ses héritiers aient couvert de l'éteignoir bien de vives étincelles provençales que Reboul appelait ses *Brouqueto*.

Glaup, dans le *Liame de rasin*, est un pseudonyme qui cache un excellent cœur et un esprit charmant. Il était né à Avignon, le 22 janvier 1820, et fût enlevé prématurément le 16 avril 1861. Le véritable nom de ce poète était Paul Giera. C'était l'ami et le compagnon de tous les *Felibre*. C'est à sa bastide de Font-Segugno qu'est éclos le *Felibrige*. Mistral, Roumanille, Aubanel, Crousillat, Mathieu, Tavan ont chanté, sous les frais ombrages de cette villa poétique, dont il était à la fois l'hôte aimable et le gracieux Mécènes. Glaup, esprit foncièrement poétique et religieux, joignait le sentiment et la piété à une verve comique intarissable. C'était un conteur désopilant et il avait une diction plaisante à laquelle le plus grand sérieux ne pouvait résister. *Li mau parteja* et *Li mau partejado*, l'ode *I Granouio* et le noël *Lis avoucat* sont des modèles de satire provençale et de fine ironie. Est-il une idée plus comique que celle-ci? Les avocats se présentent à la crêche où est né l'enfant-Dieu, et saint Joseph les repousse en disant :

An trop peca....
Fan trop paga
Lis avoucat,
Li voulen pa !

L'ode *A la Santo Viergi Mario, Li fiançe de*

Margarido respirent, par contraste, un parfum idéal et du plus pur spiritualisme.

Le dernier troubadour dont les œuvres ont été pieusement embaumées dans la nécropole poétique du *Liame* est Toussaint Poucel, médecin d'Avignon, né le 31 octobre 1795, mort le 15 janvier 1859. Il fut possédé, à l'automne de sa vie, d'une passion heureuse pour la Muse provençale, qui le payait gracieusement de retour. Les œuvres de ce *Felibre* sont empreintes d'une douce gaîté et d'une aimable philosophie, mises en relief par des vers d'une excellente facture. Toussaint Poucel eut le pressentiment de sa mort dans une pièce mélancolique dont le refrain est :

Caroun, vène me lèu passa !

Un mois avant son décès, et plein de santé, il remit cette production à Roumanille, en lui disant : Voilà mon contingent de vers pour l'*Armana* de l'an prochain. Roumanille lui ayant témoigné son étonnement de ce qu'il apportait autant à l'avance son tribut poétique, Poucel lui dit : Prenez-le toujours..., on ne sait pas ce qui peut arriver ! La pièce *A Caroun* fut le chant du cygne de ce poète, et quand l'*Armana* la publia, c'était une œuvre posthume.

Li belugo d'Antounieto de Beùcaire eme la courouno trenado per li felibre forment un vo-

lume d'elégies pleines de larmes, couronné par une guirlande de fleurs amies embrassant un cippe funéraire.

Antounieto de Beùcaire, la *Felibresso de l'èure*, autrement dit Antoinette Rivière, a été enlevée, à vingt-cinq ans, à la poésie du cœur qui lui avait prodigué tous ses dons, et dont les fraîches primeurs s'étaient épanouies pour elle au printemps de la vie. C'était une blonde et gracieuse créature, fille unique, appartenant à une famille honorable de Beaucaire, que sa mort prématurée a plongée dans un deuil éternel.

« *Jouineto encaro*, dit Roumieux, son biogra-
« phe, *se devinavo en èlo uno naturo tendro,*
« *un esperit, uno avenenço, un gaubi delica que*
« *la fasien recerca de touti. Poulido coumo un*
« *iòu, bono coumo lou pan, douço e risènto*
« *coumo l'Estello d'or qu'a tant graciousamen*
« *cantado, a soun entour jitavo un perfum*
« *angeli que voulien touti respira.* »

Antoinette de Beaucaire avait une âme de sensitive et une organisation trop frêle pour résister à l'aiguillon de la douleur. Elle ensanglanta de bonne heure son cœur à la couronne d'épines de l'existence, et la blessure étant toujours saignante elle laissa échapper son dernier souffle avec son dernier soupir. Victime douloureuse de l'amitié et de l'amour, elle fut atteinte mortellement par la mort prématurée d'une amie qui semblait être

une autre elle-même, et une affection mystérieuse, ignorée de tous, qui avait son foyer et son culte dans les profondeurs intimes de son cœur, acheva, dit-on, de la dévorer avec ses flammes intérieures.

Aussi l'œuvre poétique d'Antoinette de Beaucaire est une élégie sans fin, une source de larmes intarissable, un écho continuel de soupirs étouffés, un rosaire de plaintes sans cesse égrené d'une voix plaintive. La mort était l'ange inspirateur de cette vierge éplorée qui tenait si peu à la terre, et son âme déchirée et endolorie s'est envolée avec délices, sur son aile rapide, pour fuir vers les régions éthérées. Mais que de grâce, que de tendresse, que d'émotion, que de délicatesse, que de mélodie dans ces hymnes d'un jour ! C'est un doux roucoulement de tourterelle blessée, un murmure de colombe gémissant sous la feuillée, un chant de cygne plein d'accents inouis et de navrantes modulations.

Louis Roumieux a pieusement recueilli les soupirs poétiques de la pauvre *Felibresso de l'èurre* dans un volume édité avec luxe et orné du gracieux portrait de la jeune *poétesse*. C'est un monument qui éternisera la mémoire de cette dolente Muse provençale. Il a complété ce culte du souvenir, en conviant les *Felibres* à déposer des couronnes sur cette tombe prématurée, et à entonner leurs nénies funèbres dans

la triste enceinte où la brise murmure à travers les cyprès.

Vingt-sept *Felibres* ont répondu à cet appel, et leurs chants de regrets, sous le titre de *Doù d'Antounieto*, forment un concert sympathique, une touchante manifestation posthume qui émeut et console à la fois. Mistral conduit le chœur funéraire où chacun chante sa partie avec un ensemble plein de noblesse et de dignité, et des nuances variées à l'infini, selon l'aptitude et l'inspiration de chacun des virtuoses. M^me^ Roumanille, la *Felibresso dòu Cauloun*, Roumanille, Aubanel, Crousillat, Mathieu, Tavan, J.-B. Gaut, F. Vidal, Remi Marcelin, l'abbé Lambert, l'abbé Aubert, Bonaparte Wyse, Roumieux, Émile Ranquet, Marius Girard, etc., ont apporté leur suprême tribut sur la tombe à peine fermée, et leur guirlande de fleurs entoure de ses vivants embrassements le tronçon de colonne symbolisant l'existence brisée de la mélodieuse *Antounieto*.

En 1866, la maison Remondet-Aubin, à Aix, a édité les *Œuvres provençales* du docteur d'Astros, de cette ville. Il y a dans ce volume les fables, les contes et quelques discours de l'aimable vieillard, précédés de sa biographie par M. Castellan, membre de l'Académie d'Aix, président honoraire à la Cour impériale. Cette notice est pleine d'intérêt et peint parfaitement

les manières et le caractère de l'homme privé et de l'homme de lettres. Les amateurs de littérature méridionale accueilleront avec plaisir un livre qui groupe en faisceau, pour la première fois, les différentes productions du vénérable docteur, où le naturel, la bonhomie et la finesse s'allient à une franche gaîté, à une verve charmante et à un style simple, coulant et imagé à la fois.

On peut dire de la littérature provençale ce qu'on a dit de l'esprit français : elle court les rues. Tout le monde est, sinon poète, du moins versificateur, rimailleur, tout au moins, sous notre ciel et notre soleil inspirateurs. Tout chante dans notre nature privilégiée ; tout est harmonie et voix éoliennes dans les lignes pures de nos paysages, et au milieu de notre végétation aux essences variées, où le pâle olivier se marie à la verdure éternelle de nos pins alpestres, où les plantes balsamiques de nos collines mêlent leurs arômes à ceux des lauriers et des orangers de nos côtes. L'homme n'a qu'à écouter toutes ces solennelles rumeurs pour moduler comme l'oiseau qui gazouille sous la feuillée, ou l'insecte bruissant dans les herbes ; la poésie y est un écho de la création. Le vers naît au berceau et fait le charme de la vie ; la rime est une des formules, une des locutions naturelles et familières du langage harmonieux et imagé de la

Provence. Aussi les rhapsodes et les troubadours fourmillent depuis les Alpes jusqu'à la Méditerranée, du Var jusqu'au Rhône. Chacun apporte sa note plus ou moins juste, plus ou moins retentissante, et exécute sa partie avec plus ou moins d'harmonie et de *brio*, dans ce concerto à mille voix, qui trouve toujours de nouveaux organes dans les entrailles même des populations.

Aussi, avant de terminer cette étude rapide, cette esquisse à grands traits de la littérature méridionale, pour faire de la justice distributive, nous citerons, au courant de la plume, un certain nombre de noms, dans la foule des rimeurs provençaux, oiseaux du pays dont la voix est venue jusqu'à nous et qui ont fait entendre à leurs compatriotes et à leurs contemporains des hymnes plus ou moins mélodieux. Le plus grand nombre a échappé à notre regard et à notre ouïe, et nous prions tous ceux dont nous ne connaissons ni le plumage ni le ramage de vouloir bien nous excuser si nous ne les avons point fait figurer dans le catalogue bien incomplet des chantres de notre région. Il n'y a point de nomenclature rigoureusement exacte de la faune et de la flore d'aucun pays. Quelque espèce animée, quelque variété végétale déroutent toujours les patientes observations des naturalistes et des botanistes. Dans le même ordre

d'idées, comment pouvoir atteindre tous les adeptes du Gai Savoir, tous les héritiers des anciens troubadours qui murmurent, gazouillent ou roucoulent, à la ville et au village, à la plaine et à la montagne, dont la lyre ou la guitare rend des sons éclatants ou contenus, entonne un dithyrambe ou laisse à peine frissonner un léger susurre comme l'insecte dans la mousse? Nous avons donc mentionné, nous le répétons, ceux-là seulement dont nous avons pu percevoir les sons, entendre les chansons, voire les complaintes..... Honni soit qui mal y pense?

Nous citons au hasard de la plume : Mery et Barthélemy, les deux grands poètes de Marseille, les auteurs célèbres de la *Némésis*, Moquin-Tandon (Fredol de Magalouna), de Montpellier, membre de l'Institut, l'auteur du magnifique ouvrage posthume *Le monde de la mer*, d'Ortigues, le savant et spirituel feuilletonniste musical du *Journal des débats*, Louis Jourdan, le vigoureux polémiste du *Siècle*, Amédée Pichot, d'Arles, l'érudit directeur de la *Revue Britannique*, le chevalier Philippe de Girard, de Lourmarin, le célèbre inventeur et mécanicien du premier empire, sa petite nièce la comtesse Clémence de Vernède de Cornillan, d'autres Muses du beau sexe, Hortense Rolland, d'Aix, Reine Garde, Amélie Queyrat, de Nîmes, M^me^ Roumanille née Anaïs Gras, de Malemort (Vaucluse), Aza-

laïs ou la *Felibresse du Caulou*, de Cavaillon, Léonide Constans, de Toulon, Anaïs Fernallier, couturière à Eyguières, Barthélemy Lapommeraye, le savant directeur du muséum d'histoire naturelle de Marseille, le chevalier de Berluc-Perussis, un spirituel érudit, membre de l'Académie d'Aix, Jules Canonge, le poète et l'archéologue de Nîmes, Casimir Bousquet, un des féconds écrivains de Marseille, Bonaparte Wyse, un lord anglais allié à la famille impériale de France, qui va faire paraître un volume intitulé *Li parpaioun blu*, le piquant fabuliste Hippolyte Laidet, Ludovic Legré, E. Chauffard, François Arnaud, Julien Rampal, Farcy, Marius Audouard, Merentié, Ferrand, Brun de Villecroze, Maurel, auteur d'une *Pastorale*, Rodolphe Serri, Vincent Audibert, J. Gal, H. Arnaud, Kothen, Senès, Marius Ferrand, Durbec, auteur de *Leis Dous gournaus*, Garcin, de Rougiers, neveu de Bellot, à Marseille, Brunet, Borel, Martin, à Avignon, Camille Reybaud, A. Dupuy, C.-H. Dupuy, Remy Marcelin, Bonaventure Laurens, de Carpentras, Bigot, Roumieux, de Nîmes, Allègre, de Bagnols, Arnavielle, de Bessèges, Garcin, d'Alleins, Verdot, Daproty, le poète-tailleur, à Eyguières, J.-B. Caillat, commissaire de police, de Berre, Alphonse Barbaroux, de Lafare, d'Anselme, Gimon, Louis Mounet, de Salon, l'abbé Sabatier, curé à Cornillon, l'abbé Lambert, auteur de *Bethléem*,

Bonnet, cafetier, de Beaucaire, l'abbé Aubert, curé de Malemort, auteur du *Passo-tems d'un curat de vilagi*, Burle, le poète-paysan, du Var, Eugène Manuel, de Graveson, Aubert, Marius-Girard, de Saint-Remy, le chanoine Emery, Joseph Huot, d'Aix, Émile Ranquet, de Villeneuve-les-Avignon, Marcelin Giraud, d'Éguilles, Martelly et Michel, de Pertuis, Charles Poncy, Thouron, Pelabon, de Toulon, S. Charvet, de Remoulins, Placide Cappeau, de Roquemaure, Azaïs-Gratien, Cabanes, Justin Bresillon, Floret, auteur de la *Bourrido agatenco*, Junior Sans, de Béziers, Prunac, boulanger à Cette, auteur des *Fougasso*, Peyrottes, le poète-potier, de Clermont-l'Hérault, Chalvet, de Nyons, Octave Bringuier, de Montpellier, Hippolyte Roch, ferblantier dans la même ville, auteur de *Lou portafuio de l'ouvrie*, Gautier, de Tarascon, Ricard-Berard, de Pelissanne, Chabert, de la Valette, Clément Fournier, garde champêtre à Cuers, auteur de la *Fournado*, Édouard Robert, d'Istres, Dubois, maître d'hôtel à Trets, docteur Bernard, Seymard, Artaud, Jaumard, orfèvre, Perrin, d'Apt, A. Vire, à la Ciotat, Séraphin Cremazy, de la même ville, maintenant à l'île Bourbon, auteur de *Mei rapugo*, Philippe Chauvier, Seignoret, de Bargemont, J. Granier, de Signe, Duplan, de Draguignan, Monard, d'Orpierres, l'abbé Moyne, de Sarrians, Guyon, prêtre à Aix,

auteur d'une *Pastorale*, A. Richier, à Saint-Martin-des-Paillières, le comte de Beaufort, Lucien Geoffroy, à Paris, Soubran, à Fontenay-les-Roses, Icard, à Tlemcen (Afrique), Achille Mir, de Carcassonne, Amat Nivière et G. Payan, d'Arles, Alphonse Daudet, de la Camargue, André Leyris, d'Alais, Denis Olivier, boucher à Lambesc, Fréchier, à Maussanne, Bourrelly, à Rousset, Auguste Bonfilhon, cultivateur à St-Marc-Jaumegarde, etc.

Nous ne nous sommes occupé, dans ce trop rapide précis, sauf à de rares exceptions, que de la littérature provençale proprement dite. Si nous avions englobé dans notre étude la littérature du Languedoc et de la Gascogne, ainsi que les œuvres nombreuses des compatriotes du célèbre Goudouli ou de notre contemporain Jasmin, l'illustre coiffeur d'Agen, plusieurs volumes n'auraient pas suffi aux développements à donner à notre élucubration. Car le mouvement intellectuel qui a lieu en Provence agite simultanément les autres régions méridionales de la France, et partout le réveil des idiomes est la conséquence du réveil des idées. Cette résurrection solennelle sera un des traits caractéristiques de notre époque. On dirait que les vieilles nationalités, juxtaposées mais non effacées par le niveau égalitaire de la politique moderne, s'efforcent par un travail latent, par un élan rétrospectif et spontané vers les traditions, les

mœurs et les langues d'autrefois, de protester contre l'effort et le système de centralisation excessive dont la France se gonfle, à l'instar de la grenouille de la fable, et qui pourrait bien déterminer une dangereuse pléthore, à un moment donné, dont l'histoire se chargera de préciser la fatidique explosion.

Un autre phénomène ethnologique non moins remarquable à constater, c'est la concordance simultanée, en Catalogne, du même mouvement qu'en Provence; le réveil des mêmes tendances et des mêmes aspirations se traduisant par les productions nombreuses et brillantes de la langue vulgaire, et les antiques liens qui unissaient les Catalans et les Provençaux se resserrant par l'échange des relations des *Troubaires* des deux pays. Barcelone a institué des Jeux Floraux, à l'instar de Toulouse et de plusieurs villes de Provence. Don Victor Balaguer, député de Barcelone, aujourd'hui en exil par suite d'une secousse de la politique espagnole, a publié, en 1866, un beau livre intitulé : *Espéransas y recorts*, rempli de chants inspirés, d'hymnes ardents et d'appels fraternels aux troubadours de Provence. Un autre poète catalan, Pelay Brig, a fait paraître, en même temps, un poème en douze chants, *La Masia dels amors*, où il peint avec les plus vives couleurs les paysages, les mœurs et les amours de son beau pays, et *Lo*

Brot d'achs, recueil de riches poésies et de gracieuses légendes. Enfin Francès Bastrina, auteur de *Las Roselletas*, ne cesse d'invoquer et de saluer les poètes provençaux par les plus aimables provocations :

> Salut à tots vos altres, germans de la Provensa !
> Salut à tots vos altres, melosos Trobadors !

Nous ne faisons qu'indiquer ce mouvement littéraire, dans cette partie de la péninsule ibérique, liée étroitement à la Provence par une traditionnelle communauté et un échange séculaire de rapports d'origine, de climat, de mœurs, de commerce et d'échanges de toute nature, unie dans un temps, avec celle-ci, par des liens de dynastie et de politique. La portée n'en échappera à personne, et il n'est pas nécessaire d'insister sur son existence. Le rapprochement, par la littérature, des deux nationalités sœurs n'a pas besoin de commentaires ; il porte son importance et son éloquence en lui-même, et qui sait ce que l'avenir lui réserve !

Ajoutons que la Provence, pour quelques-uns des troubadours modernes, et surtout des *Felibres*, est l'objet d'un culte qui va jusqu'au fanatisme. On l'entoure d'adorations occultes et ferventes, et les adeptes de cette franc-maçonnerie déplorent toujours le meurtre d'Hiram et espèrent la reconstruction du Temple. *La belle*

comtesse, c'est ainsi qu'ils l'appellent dans le langage des initiés, vaincue et persécutée, brisera un jour ses chaînes, reparaîtra dans sa gloire et sa beauté et remontera au zénith de sa splendeur. Qu'on lise, dans l'*Armana* de 1867, l'ode de Mistral, *La Coumtesso*, dédiée à don Balaguer, avec cette épigraphe en catalan :

Morta diuhen qu'es,
Mes jo la crech viva.

et l'on se convaincra des aspirations enthousiastes de quelques esprits, et l'on aura le programme de leurs espérances et de leurs vœux.

Voici la première strophe de cette pièce aux accents pleins de fierté :

Sabe, ièu, uno Coumtesso
Qu'es dòu sang emperiau ;
En bèuta coume en autesso
Cren degun, ni liuen ni aut ;
E pamens uno tristesso
De sis iue nèblo l'uiau,

Ah ! se me sabien entèndre !
Ah ! se me voulien segui !

Le ton de toute l'œuvre est à l'unisson. C'est une profession de foi, une allégorie diaphane et une proclamation poétique.

Calendau a paru dans les premiers jours de 1867. Mistral a produit et la Provence possède un nouveau chef-d'œuvre.

Nous ne pouvons pas mieux terminer cet essai, qu'en consacrant quelques lignes à l'appréciation de *Calendau*, à la biographie de Mistral, la plus haute personnalité de la littérature provençale, et à l'influence de son école sur la poésie et les lettres.

Le nouveau poème de Mistral est le fruit de sept ans de travaux et d'observations. Le frère puiné de *Mirèio* a le même caractère de beauté que sa sœur : la simplicité et la pureté des lignes, la noblesse du galbe, la fraîcheur du teint, la physionomie sereine, ouverte et loyale, un vrai, un franc type provençal, dans toute la force de l'expression. Mais *Calendau*, quoique plus jeune que *Mirèio*, est plus sérieux, et il porte au front le sillon profond des études qu'on n'apercevait point à la couronne juvénile de l'héroïne du *Mas* des Micocoules. *Mirèio* était la fée enchanteresse de notre région d'azur et de soleil, l'incarnation poétique de la Provence pastorale et rurale, l'épanouissement de sa splendide nature, le reflet châtoyant de son climat béni, de sa faune variée, de sa flore éclatante, l'écho des cantilènes qui murmurent avec ses brises ou des solennelles rumeurs du Rhône, de la Durance et du mistral, l'émanation mystérieuse des vagues parfums qui embaument ses collines et ses vallées. En écrivant *Calendau*, le poète a dû se dire, comme Virgile après les Bucoliques et les Églogues : —

Paulò majora canamus ! — Aussi, chez lui, la flûte idyllique a fait place à la trompette de l'épopée. *Calendau* est la personnification de la Provence légendaire, héroïque, historique. Les grandes traditions, les grands souvenirs, les grands faits de notre pays, — *alma parens*, — ont leur grand poète ! Ses mœurs, ses coutumes, ses usages ont trouvé leur peintre inspiré. Notre nationalité, vaincue mais non assimilée, relève avec fierté sa tête insoumise dans ces vers où vibre toute l'énergie et l'indépendance de notre race, et proteste avec éloquence contre le niveau qui l'opprime. Tel est l'esprit du poème, telle est sa pensée primordiale, résonnant avec chaque rime, retentissant à chaque période, et dont le concert fatidique fait toujours entendre sa patriotique récrimination, écho sublime et plaintif des anciennes épopées qui pleurèrent le Midi subjugué par le Nord, après la sanglante croisade contre les Albigeois. C'est l'éternel soupir de la mélodieuse langue d'Oc envahie, mais non asservie par la froide langue d'Oil. C'est le cri poétique de la douleur, le dernier chant des vaincus, la suprême aspiration de l'espérance qui ne meurt jamais au cœur de l'homme et des nations, quelles que soient les péripéties qu'ils traversent.

On a beaucoup parlé de Mistral, et pourtant il est encore peu connu ; sa personnalité est

inédite. La plupart de ceux qui ont écrit sur lui n'ont élaboré que des romans ou un texte à développement de phrases aussi sonores que vides. Les uns l'ont représenté comme un paysan inculte, labourant son champ, paissant ses troupeaux, et ont brodé sur ce thème toutes sortes d'imaginations plus ou moins rustiques. Les autres ont fait du poète un *monsieur* cachant soigneusement son frac sous la blouse, et *posant* pour l'homme des champs, ne connaissant la campagne que par les livres. Ce sont là de pures inventions et des hypothèses tout à fait gratuites, qui n'ont pas plus de vraisemblance que de véracité. Personne n'a dépeint encore le véritable Mistral dont on n'a donné, jusqu'à ce jour, qu'une fausse idée, une caricature ou une portraiture fantaisiste. Nul ne l'a photographié et ne l'a reproduit exactement, — *intus et in cute*, — comme dit Horace. Le portrait placé en tête de *Calendau* le trahit également. Il rend bien les lignes harmonieuses, la forme plastique de cette belle tête. Mais l'expression fait complètement défaut. Dans cette image, Mistral est sérieux comme un pape et fronce le sourcil comme un empereur romain ; tandis que nous ne connaissons pas de figure plus franchement ouverte, de physionomie plus expansive, où l'enjouement et la gaîté fleurissent plus constamment, que la face sculpturale du cygne de Maillanne.

Notre intimité, notre camaraderie, notre *co-felibrarie* avec Mistral, nous ayant permis de le voir de très près et de le connaître à fond, nous allons essayer de faire revivre cette éminente personnalité poétique de notre époque. Si notre crayon manque de hardiesse, nous sommes sûr de sa précision ; si notre peinture n'a point d'éclat, elle brillera du moins des couleurs de la vérité.

Mistral a eu 36 ans le 8 septembre 1866, car il est né à Maillanne, près de Saint-Remy, le 8 septembre 1830. C'est un grand et beau garçon, bien découplé, à la taille élancée, dont l'harmonie des formes révèle la souplesse et la force. Il a une figure charmante, aux lignes correctes, aux traits bien dessinés, la peau blanche et les joues roses. Son regard est doux et fier à la fois, et son œil caressant lance parfois de vives étincelles. Sa bouche respire la franchise et la bonté natives, et ses lèvres spirituelles s'enflent, au besoin, mais rarement, pour lancer l'épigramme avec autant de justesse que d'à-propos. Il porte une moustache châtain-clair qui lui sied à ravir. Mais il est difficile de rendre l'expression de sa physionomie mobile, miroir de sa belle âme, où la bienveillance, la grâce et le sourire sont en permanence. Nous n'en connaissons pas de plus sympathique et de plus attractive. Le caractère de Mistral répond parfaitement à son exté-

rieur. C'est un cœur d'or, une humeur facile, une jovialité constante, un esprit aimable, un bon compagnon, sans fiel ni amertume : c'est ce qu'on appelle en provençal un *galejaire*, et il s'est peint d'après nature en signant dans l'*Armana provençau : Lou Cascarelet*. L'auteur de *Mirèio* et de *Calendau* est aussi merveilleusement doué au moral qu'au physique. Imagination vive et ardente, impressionnabilité toute méridionale, sensibilité exquise, goûts simples et élevés à la fois, esprit sagace et subtil, âme rêveuse et méditative par moments, pénétration profonde, fonds religieux, amour du bien, du beau et du bon en tout et partout, grande modération d'idées, aversion profonde pour la discussion et les arguties, il a toutes les qualités du poète, tous les prestiges qui donnent la popularité. Il joint, — union assez rare, — l'enthousiasme poétique à une profonde érudition en philologie, la passion intelligente de l'étude aux riantes rêveries où voltige l'aile de l'inspiration et à une observation constante et complexe de la nature et de ses splendeurs. Les couronnes dont son front est paré n'ont pas affaibli son cerveau par l'ivresse de la vanité; ses triomphes ne lui ont point infusé les fumées vénéneuses de l'orgueil. Il marche dans sa gloire comme dans son élément naturel, sans en éblouir ou en offusquer personne. Il est naturel dans ses

manières, sans façon dans sa vie et dans sa conversation, d'un abandon et d'une familiarité communicatives, bon enfant, en un mot, qu'on nous passe cette expression un peu triviale, comme s'il n'était pas un grand poète, une célébrité contemporaine. Il porte sans ostentation le laurier dont l'a décoré l'Académie française ; le ruban de la Légion-d'Honneur a la modestie d'une violette à sa boutonnière ; et il ne fait jamais sentir autour de lui qu'il a une réputation européenne et un nom immortel. Mais il se transfigure complètement lorsque la poésie parle par sa voix douce et sympathique. S'il dit, dans une société d'élite, ou devant la foule avide, quelque large page d'un de ses poèmes, ou une de ses compositions énergiques comme le *Baile Suffren*, mystiques comme la légende de Saint-Trophime, langoureuses comme la chanson de *Magali*, il a un accent, une verve, des intonations où respire le *mens divinior* : sa physionomie et ses yeux brillent de toute l'éloquence de l'inspiration ; on croit voir des langues de feu descendre sur lui, et les masses, enthousiasmées par l'organe du moderne rhapsode, électrisées par les effluves qui rayonnent autour de sa tête, lui font une longue ovation d'applaudissements à laquelle il cherche à se dérober au plus tôt.

Mistral est né dans une ferme — *un mas* —

étaient gonflés de soupirs contenus et de cantilènes hésitantes et incertaines, qui n'avait encore murmuré que pour lui, dans l'idiome local, des chants intimes, ou répété de vagues vibrations, mystérieuses réminiscences des harpes éoliennes de la grande nature, lorsque le hasard ou *le bonheur des circonstances*, comme il le dit poétiquement lui-même, le mit en rapport avec Roumanille, son voisin de pays, en parfaite communion d'idées avec lui, et dont les premières inspirations, répétées par l'écho, éveillaient en Provence un concert de sympathies et faisaient connaître un sens inconnu, une corde nouvelle dans l'expression de la poésie méridionale. Le cercle de ses relations sociales s'élargit bientôt. Il apprit que notre langue et notre poésie indigènes étaient cultivées avec amour par quelques patriotes dévoués : Pierre Bellot, l'un des premiers apôtres de la renaissance provençale, Bénédit et Gelu, énergiques satiriques, vigoureux peintres de mœurs, Désanat, le journaliste plein de verve et de hardiesse, à Marseille ; Reybaud, à Nyons ; à Avignon, Théodore Aubanel, à la muse élégiaque et virile à la fois ; le mélodieux Crousillat, à Salon, et à Aix, le docteur d'Astros, le fabuliste à la piquante bonhomie, et celui qui écrit ces lignes, à qui Mistral a eu plusieurs fois la bienveillance de le dire et de l'écrire. Ces chantres isolés se rapprochèrent,

apprirent à se connaître, et une correspondance suivie resserra leurs liens et leur intimité, dont rien n'a pu encore relâcher le faisceau.

En 1849, 1850 et 1851, Mistral suivit les cours de la Faculté de droit, à Aix, et obtint le titre de licencié. Pendant les loisirs que lui laissaient ses études de jurisprudence, il fréquenta assidûment la riche bibliothèque Méjanes, lut avec attention l'histoire et les œuvres des troubadours et s'initia aux origines et au mécanisme des idiomes méridionaux, tout en continuant à s'abandonner à ses inspirations solitaires. Le séjour de la ville lui pesait cependant, et aussitôt son diplôme obtenu, il se hâta d'aller se retremper dans l'air pur de la campagne et habiter son riant village de Maillanne, qu'il ne devait plus quitter.

Cependant, le rapprochement des poètes provençaux les amena à se grouper dans des assises littéraires. Une trentaine se réunirent, en 1852, à Arles, et soixante chantres du Gai-Savoir formèrent, en 1853, à Aix, un plaid poétique qui fit frémir dans leur tombe les cendres des Raymond-Béranger et du roi René. Mistral, Roumanille et l'auteur de cet essai furent les promoteurs et les ordonnateurs de ces deux brillants congrès, présidés par M. d'Astros.

Les premières poésies de Mistral avaient paru dans un journal d'Avignon, dont Roumanille,

étaient gonflés de soupirs contenus et de cantilènes hésitantes et incertaines, qui n'avait encore murmuré que pour lui, dans l'idiome local, des chants intimes, ou répété de vagues vibrations, mystérieuses réminiscences des harpes éoliennes de la grande nature, lorsque le hasard ou *le bonheur des circonstances*, comme il le dit poétiquement lui-même, le mit en rapport avec Roumanille, son voisin de pays, en parfaite communion d'idées avec lui, et dont les premières inspirations, répétées par l'écho, éveillaient en Provence un concert de sympathies et faisaient connaître un sens inconnu, une corde nouvelle dans l'expression de la poésie méridionale. Le cercle de ses relations sociales s'élargit bientôt. Il apprit que notre langue et notre poésie indigènes étaient cultivées avec amour par quelques patriotes dévoués : Pierre Bellot, l'un des premiers apôtres de la renaissance provençale, Bénédit et Gelu, énergiques satiriques, vigoureux peintres de mœurs, Désanat, le journaliste plein de verve et de hardiesse, à Marseille ; Reybaud, à Nyons ; à Avignon, Théodore Aubanel, à la muse élégiaque et virile à la fois ; le mélodieux Crousillat, à Salon, et à Aix, le docteur d'Astros, le fabuliste à la piquante bonhomie, et celui qui écrit ces lignes, à qui Mistral a eu plusieurs fois la bienveillance de le dire et de l'écrire. Ces chantres isolés se rapprochèrent,

apprirent à se connaître, et une correspondance suivie resserra leurs liens et leur intimité, dont rien n'a pu encore relâcher le faisceau.

En 1849, 1850 et 1851, Mistral suivit les cours de la Faculté de droit, à Aix, et obtint le titre de licencié. Pendant les loisirs que lui laissaient ses études de jurisprudence, il fréquenta assidûment la riche bibliothèque Méjanes, lut avec attention l'histoire et les œuvres des troubadours et s'initia aux origines et au mécanisme des idiomes méridionaux, tout en continuant à s'abandonner à ses inspirations solitaires. Le séjour de la ville lui pesait cependant, et aussitôt son diplôme obtenu, il se hâta d'aller se retremper dans l'air pur de la campagne et habiter son riant village de Maillanne, qu'il ne devait plus quitter.

Cependant, le rapprochement des poètes provençaux les amena à se grouper dans des assises littéraires. Une trentaine se réunirent, en 1852, à Arles, et soixante chantres du Gai-Savoir formèrent, en 1853, à Aix, un plaid poétique qui fit frémir dans leur tombe les cendres des Raymond-Béranger et du roi René. Mistral, Roumanille et l'auteur de cet essai furent les promoteurs et les ordonnateurs de ces deux brillants congrès, présidés par M. d'Astros.

Les premières poésies de Mistral avaient paru dans un journal d'Avignon, dont Roumanille,

Reybaud, Aubanel, Crousillat et autres avaient transformé le feuilleton en tribune provençale. Elles avaient été réunies en un volume, avec celles des autres collaborateurs poétiques de cette feuille, et éditées, en 1851, sous le titre de : *Li Prouvençalo*. La Muse du troubaire de Maillanne affirma, dès sa naissance, sa puissance et sa vitalité, — *primo incessu patuit Dea !* — et produisit une profonde sensation par son originalité, sa verve primesautière et la pureté de sa forme.

L'apparition de *Mirèio*, en 1859, fut un évènement qui émut l'Europe littéraire, et plaça Mistral au premier rang des poètes contemporains.

Mistral était devenu une célébrité, et l'attention publique s'attacha dès lors à chacun de ses pas. La presse provinciale et surtout celle de Paris lui décernèrent toutes sortes d'ovations. M. de Lamartine, M. Viennet, M. Mignet, et tous les princes des lettres lui firent un accueil fraternel, et il fut, pendant tout un hiver, le lion du monde parisien.

Le reste de la vie littéraire de Mistral est généralement connu et nous ne ferons que l'esquisser. Il fonda avec Roumanille, Aubanel, Crousillat et bien d'autres poètes provençaux, l'école et l'Académie des *Felibre* et *l'Armana prouvençau*, créé en 1855, publication annuelle

qui compte treize années d'existence et de succès, et dont le tirage est de 5,000 exemplaires. Cette œuvre populaire, qui est enlevée, n'a pas peu contribué à la régénération et à la vulgarisation de la poésie provençale, dont elle est le véhicule naturel et l'organe éloquent.

Mistral présida, en 1862, d'une manière éclatante, les Jeux Floraux d'Apt, précurseurs des Jeux Floraux tenus à Aix en 1864.

La splendide constellation de *Mirèio* fut bientôt suivie, dans le ciel poétique de la Provence, des *Oubreto* de Roumanille, de la *Miougrano entreduberto* de Théodore Aubanel, de la *Farandoulo* d'Anselme Mathieu, de la *Bresco* de Crousillat, du *Tambourin* de Vidal, et d'autres brillants satellites.

Calendau vient de faire épanouir une nouvelle planète à côté de celle de *Mirèio*.

Nous terminerons ce travail en déterminant, en quelques mots, l'influence de Mistral et de son école sur la poésie provençale.

Cette influence se résume en quelques mots : épuration de la langue et des compositions littéraires ; élévation de la pensée ; moralisation des œuvres ; perfection du style ; expulsion du fonds de toutes les conceptions malsaines, de toutes les idées équivoques, grossières ou triviales ; expulsion de la forme des gallicismes parasites, des tournures et des termes vicieux ou exotiques ;

réhabilitation du bien et du beau moral et artistique, de l'inspiration puisée aux sources de l'âme et du cœur ; résurrection des idiotismes locaux, des locutions et de la terminologie indigènes, conservés, par tradition, dans les campagnes, loin du souffle et du contact corrupteur des cités, dont l'idiome bâtard est vicié par les accointances continuelles du langage conquérant.

J.-B. Gaut.

ÉTUDE

SUR

LA MARCHE ET LE MODE
DE PROPAGATION DU CHOLÉRA

DANS L'ARRONDISSEMENT D'AIX

En 1865,

Par M. le docteur BOURGUET.

Tant que la cause essentielle du choléra ne sera pas dévoilée, ce que le médecin a de mieux à faire, selon nous, c'est : non-seulement de chercher des moyens de guérison, de lutter de son mieux contre le mal à l'aide des ressources de la thérapeutique et de s'efforcer de faire pénétrer dans les masses les préceptes d'une bonne hygiène préventive ; mais encore d'observer avec soin la *marche* et le *mode de propagation* de la maladie.

Cette étude, entreprise sans idée préconçue, consciencieusement exécutée, poursuivie avec persévérance sur un grand nombre de points et par des observateurs différents, nous paraît sus-

ceptible de conduire à des résultats pratiques considérables, en particulier à la connaissance des lois, encore ignorées, qui président à cette même propagation, et par suite aux mesures de prophylaxie générale et individuelle les plus efficaces pour prévenir le fléau, en arrêter ou en diminuer les ravages.

Malheureusement, on ne peut pas se le dissimuler, la lumière est encore loin d'être faite sur l'une et l'autre de ces deux questions, et bien des circonstances s'opposent à ce qu'elle se fasse aussi complètement que cela serait nécessaire pour ne pas laisser subsister des doutes dans un esprit qui se pique de sévérité et qui n'accepte que ce qui lui paraît entièrement démontré.

Les motifs qui paralysent les recherches de ce genre sont de plusieurs sortes : d'abord les difficultés du sujet en lui même ; ensuite les obstacles nombreux qui se présentent quand il s'agit d'établir la filiation des faits les uns avec les autres ; enfin, et celui-ci n'est peut-être pas le moins important, la propension naturelle que nous avons tous à nous rattacher à une théorie préconçue, et à méconnaître ou tout au moins à laisser de côté les faits dont l'explication nous embarrasse.

Telles sont en peu de mots, si nous ne nous trompons, les principales causes auxquelles on peut rapporter la très grande divergence d'opi-

nions qui règne à l'heure actuelle à propos de la *contagion* ou de la *non contagion* du choléra.

Le travail que nous livrons à la publicité parviendra-t-il à éviter ce reproche? Nous n'osons nous en flatter, malgré le désir sincère que nous éprouvons de rester sur le terrain de l'observation pure.... ! Quoiqu'il en soit, nous acceptons d'avance la critique sérieuse sur les diverses questions que nous soulevons, désirant avant tout d'être éclairé, et prêt à modifier nos opinions, du moment qu'il nous sera démontré qu'elles s'écartent de la vérité.

CHAPITRE Ier.

Début; durée; marche de l'épidémie dans l'arrondissement d'Aix; nombre des communes atteintes; statistique des cas et des décès.

I.

Chacun connaît les circonstances qui ont accompagné l'invasion du choléra en France, en 1865, c'est-à-dire, sa brusque apparition à Marseille, vers la fin du mois de juin, à la suite de l'arrivée dans cette ville de plusieurs navires venant de l'Egypte, ayant à bord des pèlerins de La Mecque, dont quelques-uns avaient succombé à cette maladie pendant la traversée, et, selon

toutes les probabilités même, après leur arrivée dans le port de Marseille.

On sait également que pendant tout le mois de juillet, le mal resta pour ainsi dire à l'état d'incubation dans cette ville, le nombre des décès cholériques ne s'y étant élevé qu'à 35 environ, tandis que dans la première quinzaine d'août les cas se multiplièrent considérablement de manière à ne plus permettre de douter de l'existence d'une véritable épidémie, qui se développa, en effet, pendant les mois de septembre, octobre et novembre, pour disparaître en décembre.

Enfin nous rappellerons qu'en dehors de la ville et de la banlieue de Marseille, le choléra sévissait, à peu près vers la même époque, avec beaucoup d'intensité, dans la ville de Toulon et dans diverses localités du département du Var, ainsi que dans la ville d'Arles.

Il nous a paru utile d'indiquer sommairement ces faits ; afin de faire mieux comprendre la marche de l'épidémie dans notre arrondissement, qui confine d'une part avec le département du Var, de l'autre avec les arrondissements de Marseille et d'Arles, en sorte qu'à l'est, au sud et à l'ouest, il se trouvait complètement entouré de villes ou de pays envahis par le fléau.

II.

L'arrondissement d'Aix (2me arrondissement des Bouches-du-Rhône) renferme une population de 114,771 habitants ; il présente une superficie de 215,059 hectares et est divisé en 10 cantons et 58 communes.

Le premier cas bien constaté de choléra y a été observé le 10 août 1865 dans la commune de Bouc (1) ; le dernier le 10 novembre dans celle d'Aix. La durée totale de l'épidémie a donc été exactement de trois mois.

Parmi les cinquante-huit communes qui forment la circonscription de cet arrondissement, dix-sept ont offert un nombre plus ou moins considérable de cas de choléra. Ce sont, par ordre de date de l'invasion, les communes de Bouc, d'Aix, de Trets, Martigues, Le Rove, Cabriès, Pélissanne, Gardanne, Saint-Paul-les-Durance, Saint-Chamas, Ventabren, Lançon, Lambesc, Charleval, Salon, Istres, Saint-Cannat.

Le tableau suivant indique d'une manière succincte les principales particularités de l'épidémie dans chacune de ces dix-sept communes :

---

(1) Dès la fin du mois de juillet, il avait été constaté à Aix quelques cas de cholérine et plusieurs cas de choléra très léger.

TABLEAU statistique du Choléra dans l'arrondissement d'Aix, en 1865.

NOM des communes atteintes.	DATE de l'apparition de la maladie.	DATE de la disparition.	DURÉE de l'épidémie.	TOTAL des cholériques dans chaque commune.	GUÉRISON.	DÉCÈS.	CHOLÉRA importé de Marseille ou d'autres localités infectées.	CHOLÉRA développé dans la commune, sans importation extérieure appréciable.	POPULATION totale de la commune.
Bouc.....	10 août	16 octobre	67 jours	8	3	5	Imp. de Marseille		1,275
Aix.....	11 août	10 novemb.	90 jours	60	26	34		Dév. sur place	27,659
Trets.....	14 août	4 octobre	51 jours	3		3		Idem.	2,910
Martigues..	14 août	18 octobre	65 jours	62	23	39	Idem.		8,433
Le Rove...	22 août	28 août	6 jours	7	4	3		Idem.	875
Cabriès ...	25 août	5 septemb.	11 jours	15	6	9		Idem.	1,095
Pélissanne.	1 septemb.	15 octobre	45 jours	3	1	2	Idem.		1,946
Gardanne..	2 septemb.			1		1		Idem.	2,739
St-Paul ...	3 septemb.	1 octobre	28 jours	9	1	8		Idem.	540
St-Chamas.	12 septemb.	9 octobre	27 jours	14	5	9	Idem.		2,693
Ventabren .	16 septemb.	24 septemb.	8 jours	2		2	Idem.		1,301
Lançon ...	18 septemb.	28 octobre	40 jours	3		3		Idem.	1,996
Lambesc...	18 septemb.	23 septemb.	5 jours	2		2	Importé d'Arles		3,330
Charleval..	19 septemb.	26 septemb.	7 jours	2		2		Idem.	1,054
Salon.....	21 septemb.	14 octobre	23 jours	11	3	8	Imp. de Marseille		6,533
Istres.....	28 septemb.	10 novemb.	43 jours	39	17	22		Idem.	3,776
St-Cannat..	1 octobre			1		1		Idem.	1,929
TOTAL.....				242	89	153	7	10	70,084

On voit d'après ce tableau que la totalité des cas de choléra constatés dans notre arrondissement pendant l'épidémie de 1865 a été de 242, sur lesquels il y a eu 89 guérisons et 153 décès, soit une invasion sur 289 habitants et plus de 63 décès pour 100 cholériques (1).

On remarquera en second lieu la corrélation qui existe entre l'apparition du fléau à Marseille et son invasion dans l'arrondissement d'Aix. Ainsi, tandis que les premiers cas observés dans cette ville remontaient à la fin de juin et au commencement de juillet, nous voyons, dès la fin de juillet, des cas de cholérine et quelques cas de choléra bénin se montrer à Aix ; puis,

---

(1) Cette proportion des décès par rapport aux guérisons est trop élevée pour qu'il n'y ait pas lieu d'admettre que beaucoup de cas légers ont dû passer inaperçus, ou bien qu'ils n'ont pas été signalés par les médecins ou par les maires et les commissaires de police. C'est là, du reste, un écueil presque inévitable dans toute statistique relative au choléra, les cas légers étant considérés fort souvent comme de simples cholérines par le public et même par beaucoup de médecins.

On comprend facilement d'un autre côté, qu'au milieu d'une épidémie qui ne présente pas une extrême gravité, comme celle que nous relatons, les membres du corps médical et les représentants de l'autorité hésitent à prononcer un nom susceptible de jeter l'alarme parmi toute une population.

du 10 au 25 août, six communes (Bouc, Aix, Trets, Martigues, Le Rove, Cabriès) être atteintes par l'épidémie à des degrés divers, quelques-unes même d'une façon très sérieuse, relativement au chiffre de leur population.

Nous aurons occasion de revenir sur tous ces faits, en étudiant le mode d'importation et de propagation du choléra dans chacune de ces localités. Pour le moment nous nous bornerons à faire remarquer, en nous appuyant sur les dates précitées, que l'épidémie dont nous faisons la description se rattache d'une manière évidente à celle de Marseille, qu'elle l'a suivie de très près, et qu'on ne peut pas s'empêcher d'en faire remonter l'origine à cette dernière et au voisinage de la cité infectée, de même qu'il serait peu rationnel de méconnaître la part qui revient au choléra de l'Egypte dans l'étiologie générale de celui de Marseille.

CHAPITRE II.

Mode d'importation et de propagation de l'épidémie dans les diverses communes visitées par le fléau.

Afin de pouvoir jeter quelque clarté sur ces deux questions capitales et de tirer des chiffres qui viennent d'être exposés quelques données dont la science put faire son profit, nous avons

cru devoir solliciter de l'autorité administrative, en dehors de nos investigations personnelles comme médecin des épidémies, des renseignements précis sur les trois questions suivantes :

1° Les premiers cas de choléra, dans chaque localité, ont-ils porté sur des étrangers ou sur des habitants du pays ?

2° Les malades étaient-ils allés à Marseille ou dans d'autres villes ou villages où régnât l'épidémie ?

3° Enfin, avaient-ils été en rapport avec des cholériques ou avec des hardes, des marchandises et d'autres objets ayant servi à des cholériques ou ayant été touchés par eux ?

Il nous a semblé que ces divers renseignements, plus faciles à obtenir dans les petites localités que dans les grandes villes, donnés d'abord par les médecins qui avaient soigné les malades, contrôlés ensuite par les maires et les commissaires de police, partout où l'on rencontre cet ordre de fonctionnaires, enfin confirmés par nous, après une visite sur les lieux, dans un grand nombre de cas, présenteraient assez de garanties d'authenticité et de véracité pour pouvoir être utilisés en vue d'un travail sérieux.

Nous avons pensé d'une autre part, qu'au point où en était arrivée aujourd'hui la science relativement à l'étude du choléra, malgré les documents innombrables publiés sur cette maladie,

il y avait encore place pour de nouvelles recherches indiquant la *marche* suivie par l'épidémie dans une circonscription territoriale peu étendue, telle qu'un arrondissement de la France, par exemple, que celui d'Aix, en particulier, par son voisinage de Marseille, se prêtait à cette étude d'une manière spéciale, et qu'on pourrait peut-être puiser dans ces recherches, faites de bonne foi, quelques résultats intéressants, qui permettraient, sinon de résoudre, du moins d'éclairer la question très difficile et très obscure qui préoccupe tout à la fois, et à très juste titre, les populations et les gouvernements : nous voulons parler du *mode de propagation du choléra.*

Voici ce que nous ont appris, sous ce rapport, les renseignements recueillis :

II.

Sur les dix-sept communes de notre arrondissement atteintes par l'épidémie, il en est sept, ainsi qu'on l'a vu, dans lesquelles les premiers malades venaient de Marseille ou d'autres localités infectées. Dans les dix autres, les malades n'avaient pas quitté le lieu de leur résidence ; ils n'avaient pas non plus été en rapport avec d'autres cholériques, ni avec des objets touchés par eux ou leur ayant appartenu.

Cette proportion considérable de localités dans lesquelles le choléra semble s'être développé d'une manière spontanée, ou du moins dans lesquelles on ne découvre aucun indice qui permette de croire à sa transmission directe ou par contagion, a d'abord excité vivement notre surprise, comme étant peu en harmonie avec les idées contagionistes qui tendent de plus en plus à prévaloir. Nous faisons cet aveu d'autant plus volontiers, que notre opinion, en commençant ces recherches, penchait sensiblement vers cette dernière hypothèse à laquelle se sont ralliés d'ailleurs d'excellents esprits, particulièrement depuis les deux dernières invasions. Toutefois, comme notre désir et le but que nous poursuivions était simplement d'examiner les faits et non de les arranger pour faire triompher telle ou telle hypothèse, nous devions à la vérité et nous nous devions à nous-même de les accepter tels qu'ils s'étaient produits.

Nous ne nous dissimulions pas qu'on pourrait nous objecter que bon nombre de ces communes sont situées à une distance peu éloignée de Marseille ; qu'elles entretiennent avec cette grande cité des relations fréquentes, sociales et commerciales, et que c'est à ces causes là qu'il y a lieu d'attribuer l'importation du choléra chez elles.

Cette objection certainement ne manque pas

d'une assez grande valeur. Cependant, en y réfléchissant avec attention on se demande comment il se fait, si le choléra n'était transmissible que par les personnes et par les choses, que les premiers sujets atteints dans ces dix communes, soient précisément ceux qui n'avaient pas quitté leur résidence et qui n'avaient eu des rapports directs ni indirects avec aucun cholérique, tandis que ceux, en très grand nombre, qui s'étaient exposés à la contagion ou s'y exposaient journellement, en se rendant à Marseille et dans d'autres lieux infectés, aient été préservés? Il y a là, on le voit, une inconnue qu'il serait fort important de dégager.

D'un autre côté, parmi toutes les communes dans lesquelles l'importation extérieure du choléra fait défaut ou ne peut pas être démontrée, il en est plusieurs qui sont situées à une distance assez considérable de Marseille et qui n'ont avec cette ville que des relations peu suivies.

Ainsi le village de Saint-Cannat, par exemple, distant de quarante-quatre kilomètres, a très peu de rapports avec Marseille : ses habitants se livrent, pour la plupart, aux travaux de l'agriculture ; et cependant un cas de choléra foudroyant y a été observé le 1er octobre, chez un cultivateur qui n'avait pas quitté la commune et qui n'avait pas eu le moindre rapport avec des cholériques de Marseille ni d'ailleurs.

Un fait identique s'est passé dans un autre village encore plus reculé et plus éloigné de Marseille (il en est distant de 66 kilomètres), à Charleval : deux cas de choléra y ont été constatés, le 19 et le 26 septembre, chez deux femmes qui ont succombé l'une et l'autre très rapidement, sans qu'on puisse invoquer également l'importation du dehors.

La même remarque est applicable à la petite ville de Trets et au village de Lançon. Ces deux localités situées : la première à 39 kilomètres, la seconde à 58 kilomètres de Marseille, ont offert l'une et l'autre trois décès par suite du choléra. Aucune de ces personnes n'était allée à Marseille et n'avait eu des rapports avec des cholériques de cette ville ni d'ailleurs. A Trets seulement, le dernier décès a porté sur le fossoyeur de la commune qui avait reçu en dépôt les hardes ayant appartenu à l'avant dernier cholérique et les avait placées dans sa chambre.

Or, tandis que ces deux localités, qui n'ont pas un très grand nombre de relations sociales et commerciales avec Marseille, ont perdu six personnes du choléra, diverses localités intermédiaires, telles que : Gardanne, Simiane, Septêmes, Fuveau, Rousset, Peynier, Lafare, Coudoux, Rognac, Berre, Vitrolles, Les Pennes, toutes plus rapprochées de Marseille, quelques-unes placées sur la ligne du chemin de fer, la

plupart des autres sur de grandes voies de communication, ayant avec cette ville des relations plus suivies, plus exposées par conséquent à voir la maladie éclater chez elles, en ont été, au contraire, complètement affranchies ou en ont à peine ressenti les atteintes.

Ainsi la petite ville de Gardanne, qui possède une population de 2,739 habitants, n'est située qu'à 21 kilomètres de Marseille, et a des relations de tous les instants avec cette grande ville, quatre-vingt à cent personnes s'y rendant journellement en moyenne, pour vendre les productions du sol ou pour d'autres affaires, Gardanne, disons-nous, n'a présenté qu'un seul décès par suite du choléra, le 2 septembre, chez une femme qui n'avait pas quitté la localité et n'avait eu aucun rapport direct ni indirect avec d'autres cholériques. Et cependant, Gardanne se trouve dans des conditions beaucoup moins avantageuses que Trets et Lançon au point de vue de l'hygiène publique, cette petite ville étant située dans un lieu bas, humide, et se trouvant traversée, à cette époque, dans la plus grande partie de sa longueur, par un ruisseau infect, presque partout à découvert, parsemé de flaques d'eau croupissante, et recevant, sur un grand nombre de points, les eaux ménagères et les immondices des habitations voisines. Ajoutons que cette localité renfermait, pendant les mois de septembre

et d'octobre, au moment où l'épidémie sévissait avec le plus d'intensité à Marseille, un très grand nombre d'émigrés de cette dernière ville, dont beaucoup, en raison de la proximité, allaient dans la journée à Marseille, pour se livrer à leur industrie ou à leur commerce, et revenaient le soir retrouver leur famille et coucher à Gardanne.

La même réflexion s'applique de tout point aux autres localités précitées (Simiane, Septêmes, Fuveau, Rousset, Peynier, Coudoux, Lafare, Rognac, Berre, Vitrolles, Les Pennes) avec cette différence qu'elles ont été encore plus favorisées que Gardanne, puisqu'elles ont été complètement indemnes de choléra quoique plusieurs d'entre elles soient plus rapprochées de la grande cité phocéenne, que quelques-unes soient à très peu de distance de la voie ferrée de Paris à la Méditerranée, et que d'autres constituent des centres assez importants de population, telles que Lafare, Berre et Fuveau, ces deux dernières possédant : la première, un port de mer et un salin très important ; la seconde, une exploitation considérable de mines de lignite dont il est expédié journellement de très grandes quantités à Marseille.

Mais un fait plus remarquable encore au point de vue qui nous occupe, est ce qui a eu lieu au village de Saint-Paul-lès-Durance. Ce village

Revenant à notre sujet, nous allons passer en revue ceux de ces mêmes faits, observés dans notre arrondissement, qui sont favorables à l'hypothèse de la contagion du choléra, ou, si on l'aime mieux, à sa transmission directe par les hommes et les choses.

Commençons par ce qui s'est passé dans la ville d'Aix :

Le premier cas de choléra, observé dans notre ville, s'est présenté le 11 août. Il a été constaté chez une femme de 29 ans, habitant le hameau de Luynes, situé à six kilomètres de la ville. Cette femme n'était pas allée à Marseille depuis longtemps, et ce premier cas ne peut pas être considéré comme importé. Il n'en est pas de même des suivants :

Le 7 septembre, une femme arrivée de Marseille l'avant-veille fut prise du choléra et transportée à l'hôpital où elle succomba le surlendemain 9 septembre.

Cinq jours après, une autre femme venant également de Marseille et arrivée à Aix le jour même, fut atteinte à son tour, transportée à l'Hôtel-Dieu, placée dans une salle séparée, et succomba le lendemain.

Le 15 septembre, une femme de service de l'hôpital, employée à laver les compresses des malades, couchée dans une pièce contigue à la salle où avait été placée la dernière cholérique

(elle n'en est séparée que par une simple cloison et les deux pièces communiquent ensemble) fut prise du choléra et mourut le lendemain. Dans cette même pièce, qui servait de dortoir à une dizaine d'employées, le choléra atteignit, quelques jours plus tard, une jeune fille de vingt-un ans qui remplissait les fonctions d'infirmière ; de telle sorte que, sur dix personnes couchées dans la pièce la plus voisine de la salle des cholériques-femmes, deux furent atteintes.

Le 16 septembre, une religieuse âgée, qui ne donnait plus des soins aux malades, mais qui avait de nombreux rapports avec les autres sœurs de charité et les employées de la maison, fut atteinte et succomba le 5 octobre.

A dater de ce moment, l'hôpital d'Aix devint un véritable foyer cholérique. Ainsi, du 16 septembre au 9 octobre, onze malades en traitement dans cet établissement pour d'autres affections, furent pris dans les salles et succombèrent tous successivement au choléra. En outre, trois personnes fréquentant l'hôpital ou logées dans les salles de l'hospice des incurables attenant à l'Hôtel-Dieu, éprouvèrent le même sort. Notons que le chiffre total des décès cholériques, dans la ville d'Aix, pendant l'épidémie, n'ayant été que de trente-quatre, la proportion de ceux qui ont été atteints et ont succombé à l'hôpital, est juste de moitié (onze malades des salles, trois

de l'hospice des incurables ou de la charité, deux infirmières et une religieuse), proportion très forte, si l'on songe que le personnel de ces trois hospices, employés compris, ne s'élevait en ce moment, en moyenne, qu'à trois cent quarante-un, tandis que la population totale de la commune d'Aix est de 27,659 habitants.

Après les faits observés dans notre ville, nous citerons ceux qui se sont passés au village de Bouc. Cette localité, située à dix-huit kilomètres de Marseille, n'avait présenté jusque-là aucun cas de choléra, lorsque une famille de pêcheurs marseillais, composée de cinq personnes, une jeune femme, sa mère et trois enfants en bas-âge, vinrent se réfugier dans ce village. Deux jours après leur arrivée, un des enfants fut pris du choléra et succomba; quelques jours plus tard, l'aïeule et les deux autres enfants furent atteints à leur tour et succombèrent de même. Comme nous l'avons dit, ce village n'avait offert jusque-là aucun cas de choléra. Parmi les personnes qui s'étaient dévouées pour donner des soins aux malades, trois jeunes filles furent atteintes à des degrés plus ou moins prononcés.

Nous rencontrons pareillement dans un autre village, celui de Cabriès, quelques faits qui nous paraissent mériter d'être cités à l'appui de la transmissibilité directe du choléra. Cette localité, située à 16 kilomètres de Marseille, dans une

excellente situation topographique, a présenté, du 25 août au 5 septembre, quinze cas de choléra, dont neuf ont été suivis de mort. Le premier cas, il est vrai, s'est déclaré spontanément, le 25 août, chez une femme de soixante-douze ans, qui habitait une maison de campagne, séparée de 1 kilomètre et demi du reste du village, n'avait pas quitté son domicile et n'avait eu aucun rapport avec d'autres cholériques. Mais les cas qui se produisirent ensuite sont évidemment favorables à la contagion. Ainsi le mari de cette femme fut pris très peu de jours après et succomba. Sur quinze cholériques observés dans ce village, il y en a eu quatre qui ont été fournis par la même famille : le père, la mère, le fils, une sœur du père ; dans une autre famille, une tante et sa nièce, accourue pour la soigner, ont été atteintes également à des degrés plus ou moins prononcés, mais d'une manière non douteuse.

La même observation a été faite dans la commune d'Istres. Cette commune qui possède une population de 3,776 habitants, a présenté, du 28 septembre au 10 novembre, trente-neuf cas de choléra, dont vingt-deux suivis de mort. Sur ces trente-neuf cholériques, il y en a vingt-deux fournis exclusivement par huit familles. Dans une de ces familles, il y a eu jusqu'à cinq cas ; dans trois autres, trois cas ; enfin dans les quatre

autres, deux cas. Ajoutons néanmoins qu'ici, comme à Aix et à Cabriès, les premiers cholériques étaient des personnes du pays n'ayant pas eu de communication avec d'autres malades du dehors.

Nous retrouvons des faits du même genre dans la plupart des autres localités de l'arrondissement qui ont présenté un certain nombre de cas de choléra. Ainsi, dans la ville de Martigues, dont la population est de 8,433 habitants et qui en a offert soixante-deux cas et trente-neuf décès, nous voyons six personnes : un capitaine de navire, en relâche à Port-de-Bouc, qui avait quitté depuis peu le port de Marseille, cinq matelots appartenant à ce même navire, être frappés tous les six du choléra et trois succomber ; le navire n'avait que dix hommes d'équipage et pas de passagers à bord... ! Trois autres personnes sont également signalées dans la ville comme ayant été atteintes pour avoir eu des rapports avec des cholériques. A Salon, petite ville de 6,533 habitants, nous voyons une femme succomber quatre jours après le décès de son mari. A Ventabren, où il y a eu deux cas suivis de mort, le second cholérique était un paysan de cette localité qui s'était dévoué pour prodiguer des soins au premier, tombé presque mourant sur la route et abandonné par tout le monde. A Trets, sur trois cholériques,

le dernier, nous l'avons dit ailleurs, était le fossoyeur de la commune qui avait recueilli dans sa chambre les hardes appartenant à l'avant dernier ; enfin à Aix deux frères ont succombé à quatre jours d'intervalle, et le second avait reçu le dernier soupir du premier.

CHAPITRE III.

Insuffisance des théories exclusives de la contagion, de l'infection, de l'épidémicité pour rendre compte de l'ensemble des faits observés dans l'arrondissement d'Aix ; nécessité de combiner ces diverses explications.

Quelles conclusions convient-il de tirer de tous ces faits ?

Dirons-nous que le choléra s'étant montré spontanément dans la majorité des communes de notre arrondissement visitées par le fléau, et les premiers malades n'ayant pas eu des rapports avec d'autres cholériques ni avec des objets touchés par eux ou leur ayant appartenu, la maladie ne saurait être considérée comme contagieuse, et qu'on doit rejeter, en la considérant comme un erreur manifeste et très nuisible par les terreurs inutiles qu'elle peut inspirer, la doctrine qui tend à prévaloir aujourd'hui de la transmission du mal par les personnes et par les choses ?

Ou bien, nous étayant sur cette considération que le choléra s'est développé dans certaines communes et pas dans d'autres ; qu'il a formé, en beaucoup d'endroits, des foyers distincts bien caractérisés ; qu'il a fait généralement un assez grand nombre de victimes dans les mêmes localités et parmi les membres d'une même famille ; que les personnes entourant les cholériques et leur donnant des soins habituels ont été plus fréquemment frappées que celles qui n'avaient avec ces mêmes cholériques aucun rapport ou des rapports très éloignés ; dirons-nous que le mal est éminemment contagieux, et que son développement ne peut avoir lieu qu'à la condition qu'il soit transmis par quelque chose ou par quelqu'un ?

Ou bien enfin, nous bornerons-nous à dire que le choléra se comporte à la façon de la plupart des autres épidémies, c'est-à-dire qu'il naît sous l'influence de causes accidentelles et passagères entièrement inconnues, attaquant, en même temps et dans un même lieu, un grand nombre de personnes, disparaissant ensuite, comme il est venu, après une durée plus ou moins longue et des ravages plus ou moins grands ?

Aucune de ces propositions, disons-le nettement, ne nous paraît exprimer toute la vérité, et ne permet de rendre compte, en la prenant isolément, de l'ensemble des faits qui se sont

offerts à notre observation, lesquels ne sont, à vrai dire, que la reproduction de ceux que l'on a remarqués partout ailleurs pendant les épidémies de choléra.

I.

Que la maladie soit *transmissible*, dans de certaines conditions, cela, selon nous, ne peut pas être sérieusement contesté, en présence des exemples nombreux que possède la science et que tout le monde connaît, dans lesquels son importation s'est faite, non pas dans un même pays, d'un village à un autre village, mais d'une contrée du monde à une autre très éloignée, à travers l'immensité des mers.

Ainsi, en 1854, le 72me régiment de ligne est envoyé d'Avignon en Afrique, et le choléra pénètre à sa suite en Algérie où il ne régnait pas auparavant. Des navires chargés de troupes partent de Marseille pour l'Orient, et la maladie se déclare aussitôt après dans tous les ports de débarquement, au Pirée, à Gallipoli, à Varna, à Constantinople ; un navire de commerce, *la Virginie*, part de Marseille le 5 septembre 1865, arrive à la Pointe-à-Pitre le 9 octobre, et le choléra éclate dans cette ville, du 22 au 25, au moment même où on procède au débarquement des marchandises ; enfin l'épidémie de Marseille

de 1865, tout tend à l'indiquer, y avait été importée de l'Egypte qui l'avait reçu elle-même de La Mecque et probablement de l'Inde par les pélerins musulmans.

De pareils faits seraient-ils les seuls, et malheureusement il est loin d'en être ainsi, que la transmissibilité du choléra resterait un fait acquis et hors de toute espèce de contestation.

Mais cette transmission ne peut-elle se faire que par le contact d'autres cholériques, de leurs effets d'habillement, des marchandises, des navires, etc., en un mot par des objets matériels? Voilà ce que, pour notre compte, nous ne croyons pas pouvoir admettre, en nous reportant aux divers faits connus et à ceux recueillis dans notre arrondissement pendant l'épidémie dont nous traçons la relation.

Comment concevoir, en effet, que dans plus de la moitié des communes atteintes, les premières victimes aient été des paysans, c'est-à-dire des personnes passant toute leur journée à la campagne, quelques-unes même l'habitant constamment, et à un kilomètre et demi d'autres habitations, comme à Cabriès, n'ayant pas quitté leur domicile depuis longtemps et n'ayant pas eu le moindre rapport avec d'autres cholériques ni avec des objets leur appartenant? il est évident que si la transmission directe était aussi

absolue que le supposent les partisans exclusifs de cette hypothèse, les choses auraient dû se passer d'une manière entièrement différente, et que le choléra n'aurait pas dû se déclarer une seule fois, dans les circonstances où nous l'avons vu se produire, tandis qu'il aurait dû se montrer dans une foule d'autres où il a fait défaut.

Nous admettons donc la transmissibilité du choléra. Mais nous croyons que cette transmission se fait à sa façon ; qu'elle n'est pas habituelle et aussi générale que celle des autres maladies contagieuses (la peste, la fièvre jaune, le typhus, la variole, la scarlatine, la rougeole, etc.) ; enfin qu'elle exige pour s'effectuer un concours de circonstances encore peu connues et qui doivent se trouver assez rarement réunies (réceptivité spéciale de l'organisme, défaut de réaction contre l'impression morbide, quantité considérable de miasmes, de germes cholériques introduits dans l'économie, etc.), puisque les personnes qui approchent les malades et leur donnent des soins habituels sont loin d'être frappées en proportion des dangers auxquels elles sembleraient exposées.

Nous pensons en outre que le choléra se transmet de deux manières :

1° Par l'intermédiaire de l'air atmosphérique,

à distance d'un foyer primitif *(transmission indirecte, infection)* ;

2° Par le contact des malades et des objets à leur usage *(transmission directe, contagion proprement dite)*.

II.

La transmission à distance d'un foyer principal, *par une espèce de rayonnement*, ne peut pas être, selon nous, sérieusement contestée. Comment comprendre et comment expliquer autrement qu'une ou plusieurs personnes soient frappées dans des localités isolées, sans qu'elles aient eu le moindre contact avec des personnes atteintes de la maladie ni avec des objets suspects ? Comment concevoir, d'autre part, que sur dix-sept communes d'un seul arrondissement, dix fois le choléra se déclare sans qu'une investigation minutieuse et attentive dirigée par un grand nombre de personnes différentes, qui ne se sont pas concertées entre elles, et qui n'ont aucun intérêt particulier à faire prévaloir, scientifique ou autre, sans que cette investigation, disons-nous, permette de découvrir aucune cause de contamination directe par les hommes ou les choses ? Évidemment, le doute à cet égard est, sinon impossible, du moins bien difficile, en présence de toutes ces preuves accumulées, en

particulier du grand nombre de localités dans lesquelles les mêmes faits se sont reproduits.

Que la transmission se fasse en pareil cas par des courants atmosphériques ou qu'elle s'exécute par la simple force d'expansion des miasmes émanant d'un foyer cholérique, lesquels se comportent à la façon des odeurs, de la lumière de de l'électricité ; que ces miasmes, ces germes morbides soient *animés*, c'est-à-dire, qu'ils soient constitués par des organismes extrêmement simples, de nature végétale ou animale, dont le mode de production présente une certaine analogie avec celle des êtres inférieurs connus sous le nom de *ferments*, et à la découverte desquels M. Pasteur a attaché son nom dans ces derniers temps ; que ces miasmes doués de vie puissent se transporter, par leur force propre, dans toutes les directions, suivant les courants atmosphériques ou à l'opposé de ces mêmes courants, malgré la direction des vents, s'abattre ici plutôt que là, négliger telle contrée, telle ville, tel village, telle rue, telle maison, pour décimer d'autres contrées, villes ou villages qui possèdent d'aussi bonnes, sinon de meilleures conditions de topographie et d'hygiène générales, tout cela ne présente rien d'absolument impossible, mais aucune de ces suppositions n'est suffisamment démontrée, pour que la science l'accepte, d'hors et déjà, comme théorie définitive, et que le médecin fasse reposer

sur elle sa règle de conduite et y puise ses principales inspirations thérapeutiques.

Mais si la nature intime de la cause morbide qui produit le choléra nous est inconnue ; si le microscope et l'analyse chimique ne sont pas parvenus à découvrir le germe de la maladie, comme être matériel distinct, le fait de la diffusion de ce même germe à travers l'atmosphère subsiste pleinement, et la science doit savoir l'accepter en attendant qu'elle soit plus heureuse dans ses efforts ou qu'elle puisse disposer de moyens plus puissants pour en obtenir la découverte.

L'empoisonnement de l'air par un agent particulier n'est-il pas démontré, d'ailleurs, par ses effets sur l'organisme pendant le règne d'une épidémie cholérique ?

Qui de nous n'a pas constaté chez lui-même, pendant le règne d'une épidémie de ce genre, des troubles nombreux et variés, caractérisés principalement par un sentiment général de malaise et d'oppression, la perte ou la diminution de l'appétit, des nausées, des coliques, des borborismes, la tendance à la diarrhée, etc., etc.

Quelle explication donner de ces phénomènes pathologiques ressentis, plus ou moins, par tout le monde, et souvent plus accusés chez les enfants (ce qui ne permet pas, dans ce cas, de les rapporter à l'influence morale), si on refuse de

croire que l'atmosphère ne présente aucune modification, aucune espèce de changement, ne renferme aucun germe, en un mot rien de particulier, alors que l'économie elle-même accuse, au contraire, des effets si manifestement appréciables.

Et puis, pourquoi le choléra se comporterait-il différemment de la plupart des autres maladies épidémiques ?

Est-ce que celles de ces maladies qui sont considérées comme contagieuses par l'universalité des médecins (la peste, la fièvre jaune, la variole, la scarlatine, la rougeole, le croup, la coqueluche, la diphthérite, etc.) n'ont pas aussi l'air pour véhicule et ne se propagent pas, dans beaucoup de circonstances, sans contact direct ou immédiat des individus sains avec les individus malades, en d'autres termes, pour employer le langage reçu, ne sont-elles pas tout à la fois *infectieuses et contagieuses ?*

Ne voit-on pas, par exemple, pendant le règne de l'épidémie et en dehors de l'état épidémique, des personnes être atteintes tout à coup dans des villes ou des villages isolés, dans des maisons particulières, dans des pensionnats, des collèges, des prisons, des couvents d'hommes et de femmes, sans qu'on puisse dans tous ces cas invoquer l'importation du dehors et la contagion directe ?

Il n'est bien certainement aucun médecin qui n'ait eu l'occasion d'observer des faits de ce genre pour celles de ces maladies qui sont propres à nos climats, telles que la variole, la rougeole, la scarlatine, le croup, la coqueluche, la diphthérite. Quant à celles qui sont d'origine exotique, telles que la peste, la fièvre jaune et le choléra, le fait que nous signalons a été observé maintes fois.

Ainsi on a vu fréquemment en Égypte et en Turquie, pendant les épidémies de peste, des Européens en être atteints malgré la précaution qu'ils avaient de se mettre en quarantaine chez eux, c'est-à-dire de s'imposer une séquestration absolue et de ne plus communiquer avec l'extérieur qu'en prenant les précautions en usage dans les lazarets (1). On a vu la maladie s'introduire pareillement dans des établissements publics, l'arsenal, des casernes, des hôpitaux, *le harem même du pacha*, en dépit de la surveillance la plus attentive et des barrières nombreuses dont on avait eu soin de les entourer (2).

Dans les Antilles et au Mexique, il n'est pas

---

(1) Lachaise, *Note sur la peste ; Bull. de l'Ac. de méd.*, 1836, n. 10, p. 359.

(2) L. Aubert, *De la peste ou typhus d'Orient*, Paris, 1840.

rare de voir la fièvre jaune éclater sur des navires *à une lieue du rivage,* et l'équipage et les passagers en être atteints avant leur débarquement, sans avoir eu la moindre communication avec d'autres malades (1).

Pendant l'épidémie de Saint-Nazaire, en 1861, on a vu un tailleur de pierres qui travaillait *à deux cent soixante mètres* du navire infecté, et n'avait eu avec lui, ni avec les objets qui en provenaient, ni avec les matelots, aucune espèce de rapports, être pris et succomber en peu de jours de la fièvre jaune (2).

Enfin les diverses épidémies de choléra ont donné lieu bien des fois à des observations identiques. Nous citerons en particulier ce qui a eu lieu à Moscou, au mois de septembre 1830, où on a vu la maladie éclater brusquement au milieu de la ville, *malgré un triple cordon sanitaire institué pour la préserver* (3), et ce qui s'est passé, en 1854, dans la mer Noire où notre flotte, qui avait pu jusque-là éviter le choléra, le vit apparaître sur le Friedland et le Jean-Bart

---

(1) Rochoux, *Dict. de méd.* en 30 vol., t. XXVIII, p. 98. Bertulus, *Gaz. méd. de Paris,* 1846, p. 808.

(2) Mélier, *Relat. de la fièvre jaune survenue à Saint-Nazaire en* 1861 ; *Mém. de l'Ac. de méd.*, t. XXVI.

(3) Foissac, *Union méd.*, 1865, t. XXVIII, p. 98.

à la suite d'une croisière sur les côtes de Crimée, non loin de la Dobrutscha où se trouvait la division Canrobert fortement éprouvée par l'épidémie, comme chacun sait, *sans qu'il y eût eu aucun rapport entre les vaisseaux et l'armée* (1).

Un autre fait qui présente quelque analogie avec ce dernier, quoique pourtant moins probant, à cause de l'objection qui peut lui être adressée que l'importation ait eu lieu dans ce cas par voie de terre, est le suivant :

En 1834, le choléra sévissait à Alger depuis un mois. Un navire venu de cette ville arrive à Bone et est mis en quarantaine au fort Génois, *à deux heures de Bone*. Le soir même, sans que personne, ni gens, ni choses, eussent débarqué, deux cas de choléra se déclarent ; le lendemain, des cas nouveaux se produisent ; l'épidémie éclate sur tous les points à la fois, et, pendant un mois, y exerce les plus affreux ravages (2).

III.

Nous venons de voir la part qu'il convient de faire à la contagion ou *transmission directe* et à l'infection ou *transmission à distance*. Quant à

---

(1) Sénard, *Arch. gén. de méd.*, 1855.

(2) Abeille, *Gaz. des hôpit.* 1866, p. 402.

l'épidémicité que quelques médecins ont pareillement élevée au rang de doctrine pour rendre compte des principales circonstances que présentent les épidémies de choléra, nous ferons remarquer que cette théorie tourne la difficulté beaucoup plus qu'elle ne la résout, et qu'elle ne jette aucun jour sur les points qu'il importerait le plus d'éclaircir. Elle se borne à constater un fait que personne n'ignore : l'existence accidentelle et passagère des épidémies cholériques ; leur disparition au bout d'un temps plus ou moins long. Mais elle n'explique aucune des particularités de ce fait au point de vue pratique, principalement comment le choléra naît, se développe et disparaît ensuite ; comment il peut être transporté par un navire ou un régiment d'une contrée éloignée à une autre où il ne régnait pas auparavant ; pourquoi certaines villes, les villes de commerce, les villes maritimes par exemple, sont plus fréquemment et plus fortement frappées ; pourquoi, lorsqu'il se déclare quelques cas dans une localité, dans un quartier, dans une rue, dans une maison, à bord d'un navire, ces cas ont de la tendance à reproduire la maladie autour d'eux et forment autant de foyers qui entretiennent et alimentent le fléau. L'épidémicité, pour nous, est un effet, non une cause ; elle constitue le fait brut, le résultat patent et irrécusable ; mais elle ne fournit aucune donnée

utile sur l'étiologie, la marche, le mode de propagation du choléra.

On le voit, plus on creuse cette question et plus on reconnaît que, si l'épidémicité du choléra est incontestable, si son apparition, sa durée, son plus ou moins de gravité, sa marche, l'extension qu'il peut prendre en certains cas sont variables, impossibles à prévoir d'avance et résultent de causes générales atmosphériques ou autres qui échappent à notre appréciation, il n'en est pas moins vrai cependant que les deux modes de transmission de la maladie, admis plus haut, sont l'expression réelle des faits ; que la transmission par l'air n'exclut pas la transmission par les choses et les personnes ; qu'elles peuvent, au contraire, s'associer et se combiner ensemble, et que les gouvernements ont à tenir compte de cette circonstance quand il s'agit des diverses mesures à prendre, en vue de prévenir le développement de nouvelles épidémies cholériques dans l'avenir.

CHAPITRE IV.

Prophylaxie générale du choléra ; institutions sanitaires, etc.

Quelles sont ces mesures, et en quoi les faits observés dans l'arrondissement d'Aix, en 1865, peuvent-ils permettre d'éclairer le problème,

aujourd'hui pendant et d'un intérêt si vital, de l'intervention des nations civilisées pour empêcher l'importation du choléra sur leur propre territoire? Telle est la dernière question qu'il nous reste encore à examiner.

Trois moyens principaux ont été employés jusqu'ici pour atteindre ce résultat : *les lazarets, les cordons sanitaires, les quarantaines.*

Ces moyens, tels qu'ils sont organisés, répondent-ils au but que l'on s'est proposé en les imaginant ? nous craignons que non ; ou plutôt, les faits dont nous avons été témoin nous inspirent des doutes assez sérieux à cet égard.

L'institution des lazarets, des quarantaines, des cordons sanitaires a eu pour point de départ les idées introduites dans la science par Fracastor, d'après lesquelles un virus spécifique serait l'unique cause des maladies pestilentielles. Ce virus, d'après ce poète-médecin, sortirait par une sorte d'exhalaison du corps des malades; il ne se répandrait qu'à une petite distance dans l'air, qui, au-delà, conserverait toute sa pureté. Les conséquences naturelles de cette opinion, on le comprend facilement : c'est que la transmission du choléra ne peut se faire que par les hommes et par les choses, et qu'il suffit d'éviter avec soin tout contact médiat ou immédiat pour s'en préserver. Une autre conséquence encore : c'est qu'il suffit d'isoler les personnes, les choses,

les hardes, les marchandises, pendant un temps plus ou moins long, de les soumettre à une purification faite avec soin ; ou bien enfin de cerner par la force militaire, à une plus ou moins grande distance, tout lieu d'où l'on craint de voir se répandre une maladie contagieuse, pour que la propagation de cette maladie soit sûrement arrêtée.

Malheureusement, l'expérience a démontré depuis longtemps, sinon la complète inutilité des lazarets, des quarantaines, des cordons sanitaires, du moins leur impuissance fréquente en face de la peste, de la fièvre jaune et surtout du choléra.

A quelle cause convient-il de rapporter cette impuissance ?

Pour nous, ce résultat doit être principalement attribué à ce que, dans l'organisation de ces moyens préventifs, on n'a pas tenu assez de compte de la transmission possible de la maladie par l'air atmosphérique, *au-delà des barrières artificielles qu'on cherchait à lui imposer.*

C'est toujours en utilisant les faits de choléra recueillis dans l'arrondissement d'Aix, que nous allons essayer de démontrer cette dernière proposition.

I.

On se souvient que dans dix de nos com-

munes sur dix-sept, il a été impossible de rattacher l'origine du fléau à son importation directe par d'autres cholériques, par des hardes ou des objets quelconques leur ayant servi ou ayant été touchés par eux.

Comment expliquer le développement du choléra dans chacune de ces localités ?

Faut-il en chercher la cause dans ce fait que la maladie régnant, depuis plus d'un mois, à Marseille, les germes, les miasmes cholériques avaient eu le temps de se répandre dans l'atmosphère, de se disséminer suivant des directions variables ; en sorte que les premières personnes qui ont succombé, dans ces dix communes, sont mortes par une sorte d'empoisonnement miasmatique auquel l'air ambiant avait servi de véhicule ?

Ou bien tous ces décès doivent-ils être attribués à l'importation du choléra dans chacune de ces localités par des personnes ou des marchandises venant de Marseille, sans que ces personnes et ces marchandises eussent été elles-mêmes en rapport avec d'autres cholériques ?

Une solution nette et catégorique de cette question, nous n'hésitons pas à le reconnaître, est fort difficile à donner. L'un et l'autre mode de contamination peuvent invoquer en leur faveur des raisons plausibles, et nous ne voyons rien d'irrationnel, pour notre compte, à admet-

tre, de même que pour la contagion et l'infection, qu'au lieu de s'exclure réciproquement, ces deux facteurs ont pu et peuvent, au contraire, se combiner et s'associer ensemble, dans une certaine mesure.

Toutefois, en examinant attentivement les motifs que l'on peut faire valoir à l'appui de chacune de ces deux hypothèses, les seules possibles dans la circonstance présente (car personne ne voudrait soutenir que le choléra s'est développé spontanément dans toutes ces communes et que le voisinage de Marseille a été complètement étranger à l'épidémie que nous relatons), il nous paraît difficile de ne pas se rattacher de préférence à l'importation atmosphérique, ou du moins de ne pas lui attribuer le rôle principal.

Diverses objections peuvent être adressées, en effet, à l'hypothèse de l'importation directe par les hommes ou les choses venant d'un lieu cholérisé, sans avoir été elles-mêmes en rapport avec d'autres cholériques ni avec des objets touchés par eux.

On a quelque peine à comprendre, par exemple, comment les germes, les miasmes destinés à produire le choléra pourraient s'attacher au corps de personnes saines, à leurs vêtements, aux marchandises qui partent d'une ville, sans communiquer la maladie à ceux qui portent eux-

mêmes ces vêtements, à ceux qui transportent ces marchandises, à ceux qui les reçoivent et à ceux qui en font usage... ?

On conçoit tout aussi difficilement comment, sur le nombre incalculable de personnes et les milliers de tonnes de marchandises qui s'éloignaient journellement de Marseille, au commencement de l'épidémie, par suite de l'émigration d'une partie de la population, et par l'effet des relations que cette grande ville entretient avec toutes les contrées du globe, il ne se soit déclaré des cas de choléra, *sous forme épidémique*, pendant le courant du mois d'août, que dans le voisinage de la cité infectée?

Il importe de se souvenir, à ce propos, que des dix communes de l'arrondissement d'Aix dans lesquelles le choléra s'est déclaré sans importation extérieure, il en est quatre où la maladie s'est montrée du 11 au 25 août, c'est-à-dire à une époque où tout le reste de la France était encore à l'abri de l'influence épidémique et où la ville de Marseille seule constituait un foyer d'infection. Ajoutons que ces quatre localités, qui, réunies ensemble, représentent à peine une population de 3,000 âmes, ont offert vingt-quatre cas et quatorze décès.

Il nous semble que si le choléra était facilement importable par des personnes saines et des marchandises qui n'ont fait que séjourner dans

une ville infectée, le mal aurait dû se montrer partout où arrivaient des hommes et des choses venant de Marseille, et qu'on aurait dû alors le voir éclater de préférence dans les villes du voisinage telles que Toulon, Aix, Nîmes, Avignon, etc., et dans une foule de grandes villes de la France et de l'Europe, qui entretiennent avec la cité phocéenne des relations cent fois plus considérables, de voyageurs et de marchandises, que les quatre villages ou hameaux dont nous venons de parler.

Nous venons de voir, en effet, que ces quatre localités sont très peu importantes par leur population. Il convient d'ajouter que plusieurs d'entre elles n'ont pas des relations très suivies avec Marseille, et qu'elles sont toutes à une distance relativement peu considérable de cette ville. Ainsi, la plus éloignée et la plus importante, Trets, est à 39 kilomètres et présente une population de 2,394 habitants ; les trois autres, Cabriès, Luynes, Le Rove, n'ont qu'une population de 411, 126 et 177 habitants, et ne sont qu'à 16, 22 et 30 kilomètres de la grande ville.

La conclusion la plus logique qui nous semble ressortir de toutes ces considérations : c'est que l'invasion du choléra, dans les quatre localités précitées, a été déterminée par une influence épidémique ayant Marseille pour centre et pour point de départ, mais rayonnant déjà dans les environs ; en d'autres termes, il nous paraît dif-

ficile de ne pas être convaincu, d'après ces faits, que l'apparition de la maladie sur tous ces points n'ait été due à ce que les germes, le principe, la semence, la cause officiente, quelle qu'elle soit, du choléra asiatique, se trouvait dès ce moment disséminée, en plus ou moins grande quantité, dans l'atmosphère, à une certaine distance du foyer primitif, et que c'est à cette viciation de l'air, inconnue dans son essence, mais dont les effets ne sont malheureusement que trop réels et trop bien constatés, jointe à une réceptivité spéciale des sujets, à une prédisposition dont la nature nous échappe et qui fort heureusement n'existe que chez un petit nombre, qu'il convient de rapporter les premiers cas qui se sont produits, *pendant le mois d'août*, dans les communes de Trets, du Rove, d'Aix et de Cabriès.

En ne citant que ces quatre communes, nous ne voulons pas dire que les six autres n'aient pas pu être également contaminées par Marseille, ou du moins plusieurs d'entre elles. Mais ici le fait est plus difficile à apprécier et la filiation plus difficile à suivre, à cause de l'époque de l'apparition de la maladie dans les communes de Gardanne, Saint-Paul, Lançon, Charleval, Istres, Saint-Cannat, qui a eu lieu le 2, 3, 18, 19, 28 septembre, 1er octobre, alors que les quatre premières étaient ou avaient été peu de temps auparavant atteintes par l'épidémie, et

pouvaient ainsi constituer de leur côté des foyers secondaires.

II.

Nous venons de démontrer les difficultés que présente l'hypothèse de la transmission exclusive du choléra par les personnes saines et les marchandises qui n'ont fait que séjourner plus ou moins longtemps dans un foyer d'infection. Nous allons plus loin et nous disons que, même en acceptant cette dernière explication comme vraie, l'air atmosphérique n'en resterait pas moins l'intermédiaire obligé et indispensable de la propagation de la maladie, et que cette propagation pourrait toujours se faire à une assez grande distance entre l'infectant et l'infecté.

En effet, dans cette hypothèse, les hommes et les marchandises s'imprègneraient des germes du choléra, en parcourant l'intérieur d'une ville ou bien en séjournant dans une maison ou des magasins, c'est-à-dire en se trouvant placés à une certaine distance des cholériques, de leurs déjections, des objets touchés par eux, car personne ne voudrait soutenir que ces déjections, ces matières des vomissements eussent touché elles-mêmes, *dans tous les cas*, les hommes et les marchandises ; d'une autre part, ils transmettraient la maladie en voyageant, par conséquent en passant dans un chemin, en traversant simplement

un village, c'est-à-dire encore, à distance des sujets atteints.

On le voit, on retombe toujours dans la même alternative, à savoir : *que le choléra peut se transmettre à distance ; que la contamination directe n'est pas nécessaire ; que l'air en récèle les germes et qu'il peut être vicié plus ou moins loin du foyer principal.*

III.

Si cette conclusion repose sur une observation exacte, comme nous le pensons, on voit tout de suite que les recherches des médecins doivent tendre, à l'avenir, à faire connaître la distance, le *périmètre* que peuvent franchir les germes cholériques.

En attendant que des faits suffisamment nombreux et précis aient éclairé cette question, une des plus importantes à notre avis, mais aussi des plus difficiles que présente l'étude du choléra, on comprend très bien l'inutilité ou du moins l'impuissance des cordons sanitaires pour empêcher l'invasion du fléau dans une ville ou une contrée entourée d'autres villes ou d'autres contrées actuellement atteintes.

On conçoit d'autre part combien l'établissement des lazarets et des quarantaines dans les villes ou à une petite distance des villes et des

ports de commerce, ainsi que cela existe presque partout, est peu rationnel et mériterait d'être modifié.

L'application des moyens préventifs, pour être sûrement efficace, devrait, selon nous, se faire plus loin. La mesure la plus radicale pour empêcher l'importation du mal sur nos côtes et dans nos villes maritimes serait d'y interdire d'une façon absolue l'arrivée des navires provenant de pays momentanément infectés ; ou bien, si on ne voulait pas recourir à cette mesure extrême, d'établir les lazarets et les quarantaines à une plus grande distance en mer, les plaçant, par exemple, dans de petites îles inhabitées que l'on consacrerait entièrement à cette nouvelle destination.

Quant à l'importation du fléau par la voie de terre, les faits observés en Provence et dans les autres parties de la France, pendant les deux dernières épidémies de 1865 et 1866, de même que ceux observés presque partout, pendant les épidémies antérieures, nous paraissent de nature à faire craindre que ce résultat, on ne peut plus désirable, ne soit malheureusement d'une réalisation complètement impossible, à cause des relations infinies, sociales et commerciales, qui existent aujourd'hui entre tous les peuples, même les plus éloignés, et de l'importance de plus en plus grande qu'elles tendent à acquérir chaque jour.

Ce ne saurait être là cependant un motif suffisant pour renoncer à l'emploi de toute espèce de précaution et de tout moyen préventif.

Ainsi, il ne serait peut-être pas sans utilité que les gouvernements européens qui marchent à la tête de la civilisation et qui ont pris à cœur cette question essentiellement humanitaire, fissent étudier, sur les lieux mêmes, par une commission composée d'hommes éminents par leur science et leur expérience, soit comme médecins, soit comme ingénieurs, quelles seraient les mesures à prendre sur les bords du Gange, du Cambodge, de l'Indus ou de l'Euphrate, pour faire disparaître ou tout au moins pour atténuer les causes qui engendrent le choléra de toutes pièces dans ces diverses contrées.

Il y aurait lieu d'examiner pareillement s'il ne conviendrait pas de faire pour cette maladie ce qui a été déjà fait pour la peste, par le gouvernement français, sur l'initiative de l'Académie de médecine, en 1846, c'est-à-dire de placer des médecins sanitaires dans les principales villes de l'Inde et de l'Asie où le choléra est endémique. Les résultats avantageux que cette mesure a produits en Égypte, en Turquie, en Syrie et sur tous les autres points où la peste se développait spontanément, sembleraient de nature à

encourager de persévérer dans cette voie si généreusement ouverte par la France.

Les vues que nous émettons ici ne nous appartiennent pas, au reste, exclusivement. Elles se trouvent contenues d'une manière implicite dans le rapport adressé à l'Empereur, le 5 octobre 1865, par les ministres des affaires étrangères et de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, quand ils disent : « Il semble qu'on « devrait plus encore chercher à étouffer le mal « à sa naissance qu'à l'entraver sur sa route. Il « ne suffit pas de lui opposer à chacune des « étapes qu'il parcourt des obstacles qui portent au commerce des préjudices réels et qui « n'offrent à la santé publique que des garanties « trop souvent impuissantes ; il faudrait surtout « organiser au point de départ un système de « mesures préventives. »

Il est certain que tant que la science ne sera pas plus avancée qu'elle ne l'est aujourd'hui relativement au traitement à opposer à cette terrible maladie, tant qu'elle ne possèdera pas un remède curatif du choléra, ou tout au moins un remède qui en obtienne la guérison dans l'immense majorité des cas, comme le quinquina guérit la fièvre intermittente, par exemple, les mesures préventives, instituées avec tout le soin

et toutes les précautions qu'il sera humainement possible d'y apporter, non seulement au point de départ mais encore au point d'arrivée, constitueront le moyen le plus rationnel et le seul sur lequel on puisse compter, nous ne dirons pas d'une manière certaine, pour empêcher l'introduction du mal en France et en Europe, ce serait là, nous le croyons, se faire une trop grande illusion, mais au moins pour rendre les épidémies de ce genre moins fréquentes et moins dangereuses, en un mot constitueront le palliatif le plus sûr et le plus efficace.

A cet égard, nous n'hésitons pas à dire que les lazarets et les quarantaines doivent être maintenus. Bien plus il convient de chercher à les améliorer, soit en les éloignant davantage des ports de commerce et des côtes maritimes, ainsi que nous le disions tantôt, soit en leur donnant un meilleur aménagement intérieur, soit enfin en utilisant pour leur assainissement, celui des passagers, des marchandises, des navires eux-mêmes, les moyens d'aération et de désinfection dont la science s'est enrichie dans ces derniers temps, et toutes lesdécouvertes qu'elle pourra faire encore dans sa marche incessante vers le progrès, en particulieren expérimentant toutes les substances qui semblent par leur composition chimique et leurs effets physiologiques propres à neutraliser les miasmes, à détruire les organismes inférieurs,

car le spécifique du choléra est peut-être là plutôt que dans l'emploi des remèdes proprement dits, du moins des remèdes administrés à l'intérieur, qui restent sans action appréciable en face des cas les plus graves, par suite de la sidération, de l'anéantissement presque complet des fonctions les plus essentielles à la vie.

Nous terminerons ce travail par les conclusions suivantes :

1° Le choléra est tout à la fois infectieux et contagieux ; il est importable et par conséquent transmissible ;

2° Dans l'étude de cette maladie, on s'est occupé jusqu'ici d'une manière trop exclusive de sa transmission par les hommes et les choses et pas assez de sa transmission à distance par l'air atmosphérique ;

3° Tout porte à penser que ce mode de transmission est le plus général et que la contamination directe est l'exception ;

4° La distance à laquelle peut se faire cette transmission est un des points sur lesquels on ne possède pas encore des données suffisamment exactes et qu'il importe le plus d'éclairer par de nouvelles recherches ;

5° Le traitement curatif du choléra restant à trouver, les moyens préventifs doivent fixer sur-

tout, à l'heure actuelle, l'attention des gouvernements et des médecins ;

6° De tous ces moyens, le plus efficace et le plus pratique consiste à prévenir l'importation de la maladie par la voie de mer ;

7° Les lazarets et les quarantaines atteignant ce but, dans la mesure du possible, doivent être maintenus et améliorés ;

8° Ces établissements ont été placés généralement à une trop petite distance des villes et des pays qu'ils sont destinés à préserver ;

9° Il y aurait avantage à les établir plus loin des côtes et des villes maritimes ; ou bien à interdire d'une façon absolue l'arrivée dans les ports de commerce de tous les navires provenant de pays actuellement infectés.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. JOSEPH-JACQUES-LÉON D'ASTROS

DOCTEUR EN MÉDECINE

Membre de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix

PAR

M. CASTELLAN

Président honoraire à la Cour.

Il est des hommes dont on ne saurait trop faire connaître la vie, parce que cette vie entière fut un modèle accompli de sagesse, de vertu et d'amabilité; et qu'il n'y a pas de meilleur moyen de travailler au perfectionnement moral des autres, que de mettre sous leurs yeux de pareils modèles et de les proposer à leur imitation.

C'est mû par cette idée encore plus que par un sentiment de piété filiale, que j'ai entrepris de donner quelques détails sur la vie et les travaux de M. le docteur d'Astros, et de retracer

quelques-unes des belles qualités que j'ai le plus admirées dans cet oncle chéri à l'égal d'un père.

Joseph-Jacques-Léon d'Astros naquit à Tourves, bourg de Provence, le 15 novembre 1780, d'une ancienne et honorable famille issue des Vintimille, qui se recommandait par des vertus héréditaires et un long exercice de la charge de premier Consul de la commune où elle était venue s'établir.

Son père, Jean-François-Louis d'Astros, avait été reçu avocat au Parlement de Paris et remplissait à Tourves les fonctions de notaire royal. C'était un homme d'un esprit orné et délicat, qui cultivait la poésie, et se faisait remarquer par les agréments de son langage, au château de Tourves, alors justement appelé le temple du goût, des plaisirs et des arts. Il y a de lui des vers charmants adressés au comte de Valbelle, ainsi qu'aux grandes dames et aux personnages distingués reçus à la cour de cet opulent et gracieux seigneur.

Un soir que le comte avait chez lui une brillante compagnie, à l'heure du souper, M. d'Astros, déguisé en courrier, vint apporter un paquet contenant six petites lettres en vers, chacune à l'adresse d'une des dames invitées. Celle pour M^me^ de Régina mettait dans la bouche de cette dame, parlant au comte de Valbelle, les vers que voici :

Tout offre à nos regards tant de magnificence,
Tant de goût et tant d'élégance,
Qu'on n'a rien vu d'égal à ce qu'on voit ici.
Chez vous trop de richesse abonde,
Mais pour que tout soit assorti,
Je n'y regarde rien aussi
Qu'avec les plus beaux yeux du monde.

Le pli adressé à Mme d'Arcussia, contenait ce quatrain :

A M. Bouret (peintre).

Sur une toile un peintre habile
Les trois Grâces nous étala.
Si vous peignez Arcussia,
Dans une on en trouvera mille.

Cependant il ne faudrait pas se figurer que l'auteur de cette galanterie se ressentit des mœurs trop libres du château. Sa conduite fut toujours exemplaire et conforme à la morale la plus pure.

La mère du docteur d'Astros, Marie-Magdeleine-Angélique Portalis, la sœur bien-aimée de Portalis l'ancien, était une femme d'une grande vertu, d'un sens exquis et d'une intelligence élevée, digne en tout de la prédilection de son illustre frère.

Sous de tels parents, le jeune Léon d'Astros reçut la meilleure des éducations que l'enfance puisse recevoir au foyer domestique, n'ayant

sous les yeux que de bons exemples, et n'entendant que des paroles pieuses, aimables et douces, faites pour rester gravées dans son cœur. Malheureusement il perdit de bonne heure son excellent père, mort le 6 octobre 1789, au début de notre grande Révolution, et deux ans après, sa sainte mère, obligée de s'éloigner de Tourves sous le coup des persécutions dirigées contre l'abbé d'Astros, son fils aîné, terminait dans l'exil sa vie minée par le chagrin.

L'abbé d'Astros devint ainsi, à l'âge de 19 ans, le chef de la famille et le précepteur de son jeune frère qu'il ne pouvait placer dans un collége, en ce temps de troubles et de désorganisation sociale. Or, pour lui, que de difficultés dans l'accomplissement de ce pieux devoir qu'il conduisait de front avec l'achèvement de ses propres études ecclésiastiques ! Plus d'une fois l'abbé eut encore à se cacher ou à fuir. Un moment même, atteint par la réquisition générale de 1793, il se vit contraint d'aller comme soldat au siége de Toulon. Il fallut son dévouement plus que fraternel et sa précoce maturité d'esprit, joints à la soumission filiale et aux heureuses dispositions de son élève, pour mener à bien une instruction entreprise au milieu de tant d'obstacles et avec si peu de ressources.

Si cette époque orageuse apporta du retard à la culture de l'esprit du jeune d'Astros, elle ne

fut pas cependant sans une espèce de compensation pour lui, car elle hâta le développement de ses facultés morales, en exerçant de bonne heure son âme à la mâle énergie et à la religieuse résignation qui devaient devenir deux des traits les plus saillants de son beau caractère.

A 12 ans, il avait déjà connu l'exil et les persécutions, et appris de son courageux frère à voir, sans trembler, des hordes furieuses violer le domicile de sa famille. Un peu plus tard, l'intrépide adolescent se chargeait d'accompagner de jeunes ecclésiastiques, amis de son frère, obligés d'aller se cacher dans des lieux écartés et solitaires.

Quand, au retour du calme, il put songer à l'apprentissage d'une profession, sa pensée se porta sur la médecine, pratiquée sous ses yeux par son beau-frère le docteur Castellan. Cette science plaisait à son esprit observateur et encore plus à son cœur généreux, et il se sentait fortement disposé à étudier ses secrets pour en appliquer la connaissance au soulagement de l'humanité souffrante. Son beau-frère était mort d'une maladie contagieuse prise à l'hôpital. Nous verrons à son tour le docteur d'Astros affronter plusieurs fois cette même mort avec un courage plus heureux.

Il partit donc, en 1798, pour aller recueillir cet enseignement professionnel à l'école de mé-

decine de Montpellier. Son frère qui regrettait de ne pouvoir le suivre en personne, le munit, au moment de la séparation, d'un petit écrit, plein de sages maximes, où il devait trouver toute tracée sa règle de conduite comme chrétien, comme homme de société et comme homme d'étude.

Jamais père de famille ne sut donner de meilleurs conseils à son fils, au début d'une carrière. En matière de religion, le premier soin de l'abbé d'Astros est d'aguerrir son pupille contre le respect humain, cet ennemi qu'un jeune homme pieux a si souvent à combattre dans le monde.

« Ayez vos principes, lui dit-il, et votre façon « de penser dont vous ne vous écartiez pas. Si « vous agissez contre votre raison pour faire « comme les autres, vous n'êtes plus qu'une « machine, et une machine qui fait du mal. « Voulez-vous vous mettre tout d'un coup au- « dessus des railleries? prenez les devants et « faites voir d'abord ce que vous voulez être. »

Ses treize maximes sur l'étude sont admirables de précision et de justesse. — En voici quelques-unes :

« Tachez d'acquérir une connaissance parfaite « de ce que vous êtes obligé de savoir, par la « raison que c'est une de vos obligations; et « quand vous aurez acquis cette connaissance, « n'aimez pas à en faire parade.

« Lorsqu'on veut étudier une science, il faut « d'abord voir quel en est le but, en connaître « toute l'étendue, savoir en combien de parties « elle se divise, par quels moyens on peut l'ac- « quérir, quels sont les meilleurs auteurs qui « en ont écrit. Il est bon, en outre, d'avoir une « idée de l'histoire de cette science, etc.

« Pour la médecine, dont le but est la guéri- « son ou du moins le soulagement des mala- « des, il faut connaître le corps humain et tout « ce qui peut y avoir rapport ou influer sur sa « manière d'être ; il faut donc s'instruire des « lois de la nature, c'est-à-dire de la physique, « de la structure du corps, c'est-à-dire de l'ana- « tomie, de la vertu des remèdes, c'est-à-dire « de la pharmacie, il faut.... etc.

« Dans l'étude de quelque science que ce soit, « l'essentiel est d'en bien étudier les principes. « Ne craignez pas d'y mettre trop de temps ; « ce temps n'est jamais perdu. Celui qui en met « deux fois plus pour étudier les principes, en « mettra quatre fois moins pour saisir les con- « séquences et résoudre les difficultés.

« Ne passez pas d'une chose à l'autre sans « avoir bien compris la première. Que la crainte « de paraître ignorant ne vous empêche pas de « demander ce que vous ignorez, etc.

« L'expérience dans la science que vous allez « étudier a presque tout fait. Ne vous lassez

« donc pas d'observer ; puis d'écrire vos obser-
« vations et de vous en rendre compte. »

Ses maximes sur la manière de se conduire dans la société respirent le plus pur esprit de philanthropie chrétienne.

« Conduisez-vous, y est-il dit, de manière à
« plaire à la société, et à l'amuser quelquefois
« agréablement sans que l'on songe à vous.
« Mais ne fâchez jamais qui que ce soit pour
« amuser les autres. Aimez à dire du bien de
« tout le monde, et faites attention à n'en jamais
« dire du mal. Parlez des absents comme si on
« devait leur rapporter ce que vous en dites. —
« Ne soutenez jamais d'une manière opiniâtre
« votre sentiment ; dans les choses essentielles
« surtout, après avoir donné deux ou trois rai-
« sons pour le faire goûter, ne persistez pas
« davantage. Si on venait à parler contre la
« religion, dites hardiment votre façon de pen-
« ser, mais n'aimez point à disputer avec les
« impies, parce qu'ils ne disputent que pour
« disputer. Soyez généreux, en évitant d'être
« dupe. Quand vous cédez de vos droits, que
« ce soit toujours par raison, jamais par fai-
« blesse.

« Restez inviolablement attaché à vos devoirs.
« Rendez-vous utile à la société le plus que
« vous pourrez ; et avancez sans bruit, s'il est

« possible, vers le but des chrétiens qui est de « mourir en paix. »

L'écrit se termine par quelques maximes sur les attachements dangereux, parmi lesquelles celle-ci :

« Songez-vous à l'hymen ? Que la raison le « propose, que le goût y consente, que la piété « en forme les nœuds ; et ne vous soumettez à « l'amour que quand ces nœuds sont formés... »

L'éloquent auteur de la vie du cardinal d'Astros, en parlant de ces maximes écrites par le saint prélat, alors encore simple prêtre et à peine âgé de 27 ans, en exprime ainsi le résultat :

« Cette sagesse douce et ferme qui rappelle « celle de Fénelon, en eut la récompense. — « Le maître imprima sa ressemblance à son « élève. »

C'est ce qu'on verra ressortir dans le cours de la vie du docteur d'Astros.

Lorsqu'il vint à Montpellier, le 6 thermidor an VII, l'école de médecine, réorganisée depuis l'an III, avait repris son ancien lustre, et de grands maîtres occupaient la plupart de ses chaires. Le célèbre Barthez s'était retiré. Mais Fouquet, son digne émule, y donnait encore des leçons de clinique où son prodigieux talent brillait toujours du même éclat.

A côté de lui brillaient aussi V. Broussonnet et Auguste Broussonnet : le premier, habile cli-

nicien et professeur très attachant avec sa vive inspiration jointe à un admirable sens pratique ; le second, savant botaniste, jugé digne par ses travaux d'être admis à l'Institut ; Berthe, autre clinicien d'un grand mérite, auteur d'un mémoire très estimé sur une épidémie pour laquelle sa réputation l'avait fait appeler en Espagne ; Lafabrie, esprit fin, élégant et caustique, médecin d'inspiration comme V. Broussonnet ; enfin Baume, professeur éloquent, écrivain distingué, rivalisant presque d'érudition avec Fouquet lui-même.

Le jeune d'Astros ne tarda pas à se faire remarquer de ces esprits d'élite par son application, son intelligence et sa bonne conduite. Son amabilité lui valut même l'honneur d'être admis dans le commerce intime de quelques-uns d'entre eux qui se plaisaient à l'agréable conversation de leur élève.

Il sut aussi se faire aimer de ses condisciples, tout en ne se liant d'amitié qu'avec les plus studieux et les plus rangés, suivant le précepte de son frère.

Après les cours de l'école et les travaux du jour, souvent, le soir, ces jeunes gens se plaisaient à se délasser un peu dans de joyeuses causeries, où d'Astros payait largement son écot, en débitant soit quelque joli conte pour rire, soit quelques petits vers de sa façon : stances,

épigrammes, madrigaux, etc. Ce goût pour la poésie, il l'avait apporté de la maison paternelle ; c'était en quelque sorte chez lui un héritage de famille, car il paraît que les Muses avaient charmé les loisirs de plusieurs de ses aïeux. Nourri, à leur bibliothèque, de la lecture de nos principaux poètes, il s'était de bonne heure essayé à reproduire les tours les plus heureux de la poésie française. Il ne prit goût que plus tard à la poésie provençale dont les grâces piquantes n'avaient pas encore eu l'occasion de se révéler à lui.

Au surplus, à l'époque de ses études, comme dans la suite, il ne fit jamais de la culture des Muses qu'un délassement de son esprit, qu'un simple jeu de ses moments de loisir ; et le devoir eut toujours la première et la plus grande partie de son temps.

Il aimait avant tout l'étude de la médecine, et son noble cœur s'y attachait de plus en plus, comme à la science la plus utile aux hommes, puisqu'elle avait pour but le soulagement de leurs maux.

D'ailleurs, l'enseignement donné à l'école de Montpellier plaisait à son esprit aussi élevé que religieux. Car, à cette époque où l'on tenait tant à rompre avec les vieilles doctrines, Montpellier cherchait à maintenir les siennes et à résister à l'entraînement général. Son École était encore

hippocratique, toutefois avec des nuances : les uns, parmi ces professeurs, restés imbus des idées de Stahl, faisant de l'âme pensante le principe de la conscience ainsi que des opérations organiques ; d'autres, adoptant le vitalisme Barthésien qui n'est arrivé à son triomphe complet qu'avec M. Lordat ; mais tous, voulant établir ce fait, que la vie est une force intrinsèque de l'être vivant ajoutée aux organes, et non une conséquence de l'organisation ; de sorte que l'idée capitale de la théorie d'une maladie n'est pas celle de son siége.

Ce système qui élargit les horizons de la science médicale, et permet à ses adeptes d'étudier à fond la physiologie humaine, sans s'exposer à tomber dans le matérialisme, comme y sont tombés tant d'organiciens avec leur système rétréci, fut celui qu'adopta M. Léon d'Astros et auquel il demeura fidèle toute sa vie.

Charmé de l'enseignement et des bontés de ses maîtres, qui, à leur tour, étaient toujours plus ravis de l'application et des progrès de leur élève, il aurait voulu rester à Montpellier jusqu'à la fin de ses études. Mais, en fructidor an IX, il dut partir pour Paris où l'appelait son oncle Portalis, qui venait d'être chargé de la direction des cultes et qui avait déjà placé l'abbé d'Astros à la tête de son cabinet. L'intention de M. Portalis était de garder aussi son plus jeune neveu

auprès de lui, pour l'initier aux affaires publiques, et le faire entrer ensuite dans la carrière administrative.

Deux obstacles s'opposèrent à la réalisation de ce projet : la vocation décidée du jeune homme pour la médecine, et sa vive et persistante inclination pour l'aimable personne qui devait devenir sa femme. Il fallait qu'il renonçât à épouser M^lle^ Rostan, s'il n'était pas maître de fixer son domicile à Tourves ou dans une ville voisine. Ayant donc préféré renoncer à la sous-préfecture que son oncle lui offrait en perspective, il se mit avec ardeur à compléter ses études de médecine à l'école de Paris. Ces deux années de séjour dans la capitale lui furent doublement utiles ; d'abord au point de vue de son art, en ce qu'elles le mirent à même d'entendre avec profit de nouveaux maîtres, justement estimés, de s'instruire de leurs théories de manière à pouvoir comparer les doctrines de l'École de Paris avec celles de l'École de Montpellier, et de se former à la médecine pratique dans de nombreux hôpitaux, affectés à des maladies spéciales : moyen d'instruction nulle part plus complet qu'à Paris.

En même temps, il perfectionnait son éducation morale et intellectuelle au sein de la patriarcale famille où il avait été accueilli comme un fils de la maison, et où se rencontraient les plus hauts talents unis aux vertus les plus attachantes.

Là, il nourrissait son esprit de belles et instructives paroles sorties de la bouche de Portalis l'Ancien. Là, il admirait le mérite précoce du jeune et digne héritier de ce grand nom, et les aimables vertus de la gracieuse épouse de son cousin. Là aussi, dans le salon de l'illustre ministre des cultes, il avait souvent le précieux avantage de voir et d'ouïr les personnages les plus éminents de l'époque. Il en rapporta cette aménité de manières, cette fleur d'exquise politesse, cette rectitude de discernement et cette sûreté de goût qui l'ont lui-même rendu si remarquable.

Il quitta Paris en l'an XI pour retourner à Montpellier où il devait prendre son grade de docteur, suivant le désir de ses premiers maîtres et la promesse qu'ils en avaient obtenue de lui au moment des adieux. Ce fut le 30 messidor qu'il soutint sa thèse après deux examens préalables, dans lesquels il avait, selon le jugement de ses professeurs, fait preuve d'un savoir aussi solide qu'étendu.

Si son retour avait été un vif sujet de joie pour ses nombreux amis de Montpellier, son nouveau départ, cette fois définitif, leur causa un grand chagrin dont l'expression se trouve consignée dans une amicale correspondance en prose et en vers conservée par M. d'Astros, d'où j'extrais les cinq vers suivants qui peignent avec

une touchante simplicité le sentiment qui les a inspirés :

Son naturel aimable et doux,
Ses talents que chacun admire,
Feront époque parmi nous,
Et seront regrettés de tous.
Plus n'aurons de conte pour rire.

Il leur répondit par une épître, pleine d'esprit et de cordialité, où il s'était donné pour thême de prouver la fausseté de cet adage d'un ancien :

Quand on est près de son amie,
Bientôt ses amis on oublie.

Il était, comme il le disait, près de son amie qu'il allait épouser. Son amour pour M^lle^ Rose-Madeleine Rostan, de Tourves, datait de loin, il l'aimait depuis l'âge où le cœur commence à s'ouvrir à ce doux sentiment; et comment ne l'aurait-il pas aimée, lui qui, presque tous les jours, voyait de près cette jeune personne, brillante d'enjouement, de grâces et de vertus, aussi bonne que belle, aussi pieuse qu'aimable, digne sœur de deux hommes distingués, dont un est l'éminent docteur Rostan, professeur de clinique à l'école de médecine de Paris? (1)

Cet amour, honnête et pur autant que vif et

(1) Pendant l'impression de cette notice, M. le docteur Rostan est mort à Paris, laissant un grand nom dans la science médicale et les plus vifs regrets chez tous ceux qui l'ont connu.

profond, n'avait pas moins que les sages conseils du frère contribué à préserver de tous écarts la jeunesse de M. Léon d'Astros. A Paris comme à Montpellier, M^lle^ Rostan était toujours restée présente à sa pensée. Aussi n'attendit-il, pour se marier, que la réception de son diplôme de docteur. Peu de mois après, en thermidor an XI, il partait avec sa femme pour aller s'établir à Marseille, où il eut bientôt conquis l'estime et la confiance de tous les témoins de ses débuts, quoique à peine âgé de 23 ans. De sorte que, le 10 frimaire, de l'an XII, il était déjà nommé membre de la société de médecine de Marseille, et le 1^er^ germinal suivant, médecin de la Miséricorde, puis, le 7 floréal, membre du jury de médecine.

Le plus bel avenir s'ouvrait devant lui. Heureux dans son intérieur auprès de sa jeune et gracieuse épouse qui venait de lui donner un fils, au dehors bien accueilli de chacun, il voyait tout marcher au gré de ses vœux, lorsque malgré sa robuste constitution, il sentit sa santé s'altérer peu à peu sous l'excès du travail et l'influence de l'air de la mer; et force lui fut enfin d'aller se retremper dans l'air natal et le séjour plus paisible de Tourves.

Il rentrait ainsi dans la demeure de son enfance vers le milieu de l'année 1805. Beaucoup, à sa place, auraient vivement regretté le séjour

de la grande cité phocéenne et les autres avantages perdus : lui, toujours calme et satisfait, ne revit qu'avec joie l'antique foyer de la famille, et ne songea qu'à s'accommoder à son nouveau genre de vie de manière à le rendre le plus utile et le plus agréable possible. Par une alliance bien rare, aux qualités aimables de l'homme du monde fait pour briller dans un salon, le docteur d'Astros joignait le goût des mœurs simples et des vertus domestiques. Il y avait même en lui quelque chose du patriarche, il aimait les champs et les travaux agricoles, la chasse et les exercices du corps. Bon et affable, il était naturellement porté à la pratique de l'hospitalité et de la bienfaisance, dont il avait eu tant de beaux exemples sous les yeux dans son bas âge. Mais rien ne réjouissait son cœur comme l'accroissement de sa progéniture, et il aurait fallu remonter aux siècles bibliques pour trouver des transports paternels comparables aux siens lors de la venue d'un nouvel enfant.

Hé bien! pendant quinze ans que dura son séjour à Tourves, Dieu lui accorda une ample satisfaction de tous ses goûts. Ce fut le plus beau temps de sa vie. Il put s'occuper d'agriculture, en dirigeant avec habileté l'exploitation de ses terres les plus rapprochées et en allant quelquefois, le fusil du chasseur sur l'épaule, visiter son grand domaine de la Blaquière placé

plus loin ; il put recevoir avec une cordiale aisance les personnes que des rapports de parenté ou d'amitié amenaient souvent sous son toit hospitalier ; il put aussi prodiguer avec désintéressement les soins de son art consolateur, et faire toute sorte de bien à un grand nombre de ses compatriotes ; il put enfin à l'étude de la médecine, restée toujours son occupation principale, continuer d'associer la culture des belles-lettres et surtout de la poésie.

En même temps sa fidèle amie lui donnait de nouveaux gages de son amour, et la maison se remplissait d'une petite famille qui en faisait l'ornement et la joie.

Mais, comme il n'est point en ce monde de bonheur sans mélange, au commencement de l'année 1811, une bien triste nouvelle vint briser le cœur de M. d'Astros : il apprit que son frère, devenu grand vicaire à Paris depuis 1805, avait été subitement arrêté et emprisonné au donjon de Vincennes, pour avoir, malgré des ordres impérieux, entretenu des rapports avec le vénéré chef de l'Église, le Pape Pie VII, que la politique de l'époque faisait retenir captif.

Instruit de ce cruel événement par la rumeur publique, le docteur d'Astros partit pour Paris avec sa sœur aînée. Ils étaient impatients de s'éclairer sur le sort de leur frère, et ils espéraient qu'on ne leur refuserait pas la permission de le

voir un instant. Vain espoir ! ils durent retourner avec la seule et douloureuse consolation d'avoir vu l'impénétrable donjon où il était enfermé.

Il n'y eut que le serin du prisonnier qui, sur la demande de son maître, obtint la grâce d'être admis auprès de lui : les chants de l'oiseau ne donnaient point d'ombrage à la police. Cependant on ne permit point à l'abbé d'Astros de maintenir sur le mur de sa cellule les jolis vers que voici, un peu trop empreints de résignation chrétienne, par lesquels il avait voulu témoigner sa reconnaissance à son folâtre compagnon :

Chantez, mon beau serin, votre joyeux ramage
Instruit, en l'égayant, l'hôte de ce donjon,
Et, comme vous vivez content dans votre cage,
Le sage saura vivre heureux dans sa prison.

Il faut avoir connu l'attachement en quelque sorte filial, voué par M. le docteur d'Astros au frère qui lui avait servi de père, pour se faire une idée de ses angoisses durant les trois années de cette rigoureuse captivité dont la durée fut celle de l'Empire. Il ne dut qu'à sa pieuse confiance en Dieu le raffermissement de son âme pendant cette longue épreuve.

En attendant l'aide du ciel, il reprit le cours de ses occupations habituelles, auxquelles il n'apporta qu'un changement bien léger en apparence, mais devenu depuis bien important par les suites

merveilleuses qu'il eut. Jusqu'alors M. d'Astros n'avait cultivé que la poésie française dans les moments de ses loisirs littéraires ; à l'époque dont il est question, la pensée lui vint pour la première fois de faire aussi parler à sa Muse la vieille langue provençale.

Tourves est un bourg où cette langue s'est bien conservée ; la beauté de son site, l'abondance de ses eaux, la fertilité de son territoire, y rendent la vie agréable et facile, et disposent peu ses habitants à l'émigration ainsi qu'aux longs voyages. Il en résulte que le gallicisme, qui mine toujours plus notre vieil idiome, l'a moins altéré à Tourves que dans beaucoup d'autres villages de la Provence. Il en résulte encore que la population y possède un contentement et un entrain qui éclatent souvent en propos joyeux, en saillies piquantes, en termes singulièrement expressifs. Le langage du paysan lui-même y revêt des formes pittoresques, et s'y charge de sentences et de métaphores hardies d'une surprenante justesse.

Le docteur d'Astros, avec son esprit d'observation développé par l'âge et l'étude, ne pouvait vivre dans ce milieu, sans être vivement frappé de tout ce que cette langue avait encore d'original, de riche et d'animé. A force d'y prêter son attention, il parvint à se familiariser avec une infinité d'expressions heureuses, de fines répar-

ties et de proverbes figurés sortis de la bouche de ses compatriotes. Parfois même il s'amusait à provoquer certains des plus habiles pour mieux les faire entrer en verve.

La lecture des meilleurs poètes provençaux acheva d'initier M. d'Astros à toutes les beautés de notre gaie littérature. Enfin, le jour où il se crut assez pourvu de matériaux pour pouvoir s'essayer à composer quelque pièce provençale, il chercha sur quel sujet il devait s'exercer, et débuta par la traduction d'une fable de Lafontaine : *Les animaux malades de la peste.* — Deux considérations déterminèrent son choix : n'ayant que peu de loisirs à consacrer à ses délassements poétiques, il voulut s'épargner les longueurs et les soucis de l'invention, en se bornant au simple rôle de traducteur ou d'imitateur. Mais que traduire? Son tact ne le trompa point. Avec l'aimable gaité de sa Muse et l'énergique souplesse de l'instrument qu'il allait manier dans ses moments perdus, il lui fallait des sujets courts et variés, se prêtant aux formes enjouées de la poésie méridionale, aux fraîches images de la vie des champs et aux promptes et naïves allures du vieil esprit gaulois. Or, rien, à très juste titre, ne lui parut contenir mieux ces précieuses qualités que les Fables de Lafontaine. Le voilà donc aux prises avec le grand fabuliste, et s'emparant des mêmes sujets, pour se les ren-

dre propres, et les parer d'un vêtement nouveau sur lequel il va jeter les plus délicates broderies et enchâsser les plus jolies perles tirées de son riche écrin.

Prodigieux furent, dès les premières tentatives, les succès du spirituel écrivain. Les traductions, où pour mieux dire les imitations libres qui commencèrent sa renommée, l'eurent bientôt signalé comme le digne successeur du poète Gros, de Marseille, appelé le Lafontaine de la Provence, et comme le principal rival du célèbre fabuliste Diouloufet, qui brillait alors dans la ville d'Aix.

On admirait avec quel art infini il avait su transporter la vie, les mœurs, le ciel et le paysage du Midi dans ses imitations des chefs-d'œuvre français, et y reproduire dans tous leurs charmes natifs l'énergie, l'enjouement et la grâce de la langue des trouvères.

Il avait tant recueilli de sentences et de façons de parler proverbiales, à cette école de la sagesse qui prêche au dehors et parle par les chemins, qu'il put, un jour, y puiser l'entière contexture du plus piquant et du plus original des sermons. Il fallait, dans une réunion d'amis, l'entendre débiter ce curieux discours, dont ses inflexions de voix et ses gestes faisaient encore mieux sentir le sel et le plaisant arrangement! car le bon docteur excellait à réciter ses œuvres littéraires

en donnant à chaque mot son ton le plus vrai et le plus expressif.

Il eut ainsi la gloire d'être un des premiers à provoquer le grand mouvement qui, dans le siècle actuel, a rallumé le feu sacré du *Gay Saber*, et produit une si brillante pléiade de nouveaux *Troubaires* (1), tels que les Bellot, les Roumanille, les Mistral, les Gaut, les Aubanel, et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer.

Nous le verrons plus tard appelé deux fois, comme leur doyen, à l'insigne honneur de présider le congrès des poètes provençaux.

Cependant, malgré son enrôlement sous la bannière des troubaires, il ne délaissa jamais complètement les Muses françaises. Seulement il n'eut plus à leur consacrer que de très fugitifs instants dans le partage qu'il fit de ses rares loisirs. Au reste, il s'était constamment borné à composer, à de longs intervalles, quelques poésies légères, presque toutes de circonstance, dont le cadre restreint lui permettait d'y apporter, en peu de temps, la forme correcte et le cachet de bon goût qu'il aimait à donner à tout ce qui sortait de sa plume.

Ces agréables jeux de l'esprit ne venaient qu'a-

---

(1) Nom sous lequel on désignait jadis les bardes de la langue romane.

près la récréation bien préférable que lui procuraient ses utiles courses à la campagne, lorsqu'il allait visiter les travaux de ses ouvriers, et parler un peu des choses de l'agriculture au milieu d'eux.

Il suivait alors, autant que ses loisirs le lui permettaient, le conseil adressé par lui à tout propriétaire aisé, pouvant surveiller ses terres, de donner à ses fermiers les connaissances pratiques qui leur manquent et les lumières propres à les éclairer sur l'aveugle routine où ils croupissent.

« Que de richesses, que de biens sans nom-
« bre (disait-il un jour, dans une séance acadé-
« mique), ne seraient pas le fruit de pareilles
« instructions ! Et de combien de jouissances
« pures ne serait-on pas récompensé, si l'on y
« joignait encore les conseils moraux et l'exem-
« ple des vertus (1). »

Mais ce que M. d'Astros ne disait point, ce que taisait sa modestie, c'est que cette récompense avait été la sienne pendant ses quinze ans de séjour à Tourves, où il avait recueilli de nombreuses satisfactions de sa manière de s'occuper

---

(1) Discours prononcé le 7 juin 1823, à la séance publique de la Société des amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts d'Aix.

d'agriculture ; et encore s'était-il senti retenu loin de son but par les exigences d'une autre occupation !

Car le principal objet de ses soins, c'était toujours l'étude de la médecine et l'exercice de sa profession, parce qu'il y voyait son devoir, et que le devoir ne cessa jamais d'être la règle suprême de sa conduite.

Il pensait que pour être un homme utile à son pays, le médecin doit consacrer sa vie entière à l'étude de la médecine, se tenir au courant des découvertes nouvelles, méditer sur les faits qu'il lit ainsi que sur ceux qui lui sont propres, et faire tourner au profit de ses clients tout ce qu'il a acquis de science et d'expérience.

Il en concluait que la médecine est une science d'observation qui a dû et qui devra toujours ses progrès aux observations bien faites ; et il s'attachait à diriger dans cette voie son esprit attentif et pénétrant, éminemment propre à la découverte de la vérité !

Aussi, après une pratique d'un certain nombre d'années, le docteur d'Astros parvint-il à une grande habileté dans l'art de guérir, et se vit-il souvent appelé de loin pour combattre de graves maladies.

Avec ses nombreuses occupations, ce fut de sa part un véritable acte de dévouement et d'amour de son pays, que d'accepter la mairie de

Tourves en 1814, et de rester dans ce poste jusqu'en 1819, époque de son changement de domicile.

Il eut alors besoin de redoubler d'ardeur pour le travail. Mais il était du petit nombre de ces esprits actifs, industrieux et rangés, qui savent toujours trouver du temps pour l'accomplissement de chacun de leurs devoirs.

La manière dont il administra la commune de Tourves fit briller sa sagesse, sa justice et sa fermeté, vertus qu'il possédait à un très haut degré, et qui lui furent bien nécessaires dans les jours d'effervescence politique qu'il eut à traverser, surtout en 1815. Il prévint le déchaînement des passions violentes et les luttes des partis, en refrénant tous les écarts de quelque côté qu'ils vinssent et ne faisant aucune acception de personne dans sa stricte application de la loi. Il ne craignait même pas, à cette occasion, d'encourir le ressentiment de quelques-uns de ses amis, plutôt que de manquer à ses principes d'impartialité. C'était bien l'homme juste et inébranlable de l'ode d'Horace, ou mieux encore, le chrétien qui n'a d'autre règle que sa conscience et l'Évangile.

Pendant tout ce temps, les bénédictions du ciel avaient continué de se répandre sur lui : à la joie que lui avait fait éprouver la délivrance de son frère étaient venues s'en joindre plusieurs

autres. Tandis que sa féconde et pieuse compagne élevait sous ses yeux, avec une sagesse parfaite, huit beaux enfants issus de leur union, ses propriétés, grâce à son habile surveillance, donnaient chaque année de meilleurs produits, et chaque jour, sa clientèle de médecin tendait à prendre quelque nouvel accroissement.

S'il n'avait suivi que ses goûts et l'attrait qui l'attachait à son bourg natal, où il jouissait du premier rang, de l'estime publique et de toutes les aises de la vie, il n'aurait jamais plus songé à transporter son domicile ailleurs. Mais un jour vint où sa tendresse paternelle lui commanda ce sacrifice. Quelques-uns de ses enfants commençaient à grandir et Tourves n'offrait point de ressources pour l'achèvement de leur éducation. D'autre part, les charges toujours croissantes de sa jeune famille devaient lui faire rechercher un exercice mieux rétribué de sa profession. Il alla donc, le 17 juin 1819, s'établir à Aix, ville d'étude et de science, dont l'Académie, qui le comptait déjà parmi ses membres correspondants, le reçut, quelques jours après, parmi ses membres résidents; de sorte que, dans la séance publique de l'année suivante, on entendit le secrétaire perpétuel de la Société la féliciter de cette nouvelle acquisition, et présenter l'établissement du docteur d'Astros à Aix comme un événement im-

portant pour la cité toute entière, au point de vue de l'art de guérir.

Et, en effet, l'accueil si empressé fait à l'homme de lettres avait été accompagné d'un accueil encore plus flatteur fait à l'homme de la science médicale. Dès l'année 1819, il avait été nommé médecin des Hospices de la Ville. En 1820, il était nommé médecin des Prisons d'Aix et membre du jury médical des Bouches-du-Rhône; et cette confiance de l'administration, justifiée par les prompts succès de la pratique habile du docteur d'Astros, n'avait pas tardé à lui attirer celle des particuliers; si bien que, presque à son début dans Aix, il s'y trouva placé à côté des praticiens les plus distingués et devint l'émule des Arnaud et des Guirand.

Nous sommes arrivés à la partie la plus laborieuse et la plus remarquable de la longue carrière du docteur d'Astros. Ceux qui l'ont vu à l'œuvre pendant près de 40 ans, n'ont cessé d'admirer son zèle infatigable et sa prodigieuse activité; on comprenait moins que jamais comment il pouvait encore trouver du temps pour tout et mener de front tant et tant de choses, devoirs religieux, devoirs de famille, devoirs de son état, devoirs de société, soin de ses terres, culture de son esprit.

Rien que dans sa clientèle de médecin on aurait pu croire qu'il y avait de quoi absorber

tous ses moments, surtout en voyant la manière dont il s'acquittait de sa tâche, car il s'affectionnait à chacun de ses malades et le soignait comme s'il n'avait eu que lui à soigner, sans distinction du riche et du pauvre, de l'ami et de l'indifférent. Sa plus grande joie était de ramener des portes du tombeau à la vie un malade désespéré.

Dans les calamités publiques, son généreux dévouement ne connaissait plus de bornes, et franchissait la limite du devoir pour s'élever jusqu'à la hauteur du sacrifice. Tel il se montra pendant les épidémies de 1835, de 1837, de 1849 et de 1854. En 1835 on vit, dès les premiers jours, l'intrépide docteur courir au plus fort du danger, prendre lui-même le choléra dans le service des soldats confiés à ses soins, et, à peine guéri, voler de nouveau au secours des autres. A 19 ans de distance, au dernier retour de ce redoutable fléau dans notre ville, le vieil athlète reparut pour la quatrième fois sur la brèche avec une ardeur que les glaces de l'âge n'avaient pu affaiblir.

Son énergie éclatait jusque dans sa manière de combattre les maladies. Dès qu'un examen diagnostique, bien dirigé, l'avait fixé sur la nature et les causes du mal, aidé d'une foi vive dans les ressources de son art, il entrait dans la voie thérapeutique avec une résolution et

une assurance qui produisaient bien souvent des effets merveilleux.

L'exercice de sa profession n'a pas laissé à M. d'Astros le loisir de publier des écrits, un peu étendus, sur la Médecine. Il n'a composé que quelques opuscules destinés à l'accomplissement d'un devoir qu'il avait lui-même recommandé aux autres en ces termes :

« Si le médecin qui lit, fait souvent tourner « au profit de l'humanité et à la gloire de l'art « l'expérience de ceux qui l'ont précédé et « celle de ses contemporains, il est de son de- « voir de donner connaissance, à son tour, de « ce que sa pratique peut lui faire découvrir « d'intéressant et d'utile. C'est cet échange mu- « tuel d'observations qui peut seul répandre « quelque lumière sur une science remplie en- « core de tant d'obscurité....

« Dans ce but, on devrait s'attacher moins à « publier des faits extraordinaires, des phéno- « mènes étonnants et tout ce qui sort des lois « communes de la nature, que la découverte « d'un médicament précieux, ou des observa- « tions cliniques, propres soit à mieux faire « connaître ou la cause, ou le siége, ou l'essence « d'une maladie, soit à recommander quelque « méthode de traitement plus efficace. »

L'accomplissement de ce devoir par le docteur

d'Astros nous a valu d'abord l'histoire d'un anasarque guérie par la diète sèche. (1)

« Loin de moi, dit l'auteur, la prétention, dans « le fait que je communique, de rien apprendre « de nouveau. On y voit seulement qu'un succès certain a été obtenu d'une pratique depuis « longtemps oubliée ; et, si quelques esprits essentiellement bons et indulgents veulent m'en « attribuer l'honneur, j'en rends la bonne part « aux anciens, si injustement méprisés de nos « jours, à qui je les dois. »

M. d'Astros termine son écrit par une remarque qui indique la sage direction donnée à ses études :

« On se tromperait fort, ajouta-t-il, si du respect que je viens de montrer pour la doctrine « des anciens, on allait conclure que j'adopte « aveuglément tout ce qu'elle renferme. Il ne « faut pas être exclusif. Faisons la part du génie et celle de l'erreur. Celui qui jure, *in verba* « *magistri*, ne reculera jamais les bornes de « l'art.....

. . . . . .

« Il faut se défendre et de l'esprit de système

---

(1) Mémoires de la Société académique d'Aix, imprimés en 1826.

« qui égare et de l'esprit d'orgueil qui fait né-
« gliger l'expérience des âges. »

Le docteur d'Astros avait étudié avec une extrême attention la manière dont doit être administrée la quinine, ce remède si efficace dans la fièvre pernicieuse, s'il est donné en temps opportun et à dose convenable. En 1838, beaucoup plus heureux que fier des cures nombreuses obtenues par sa méthode, il la publia sous ce titre modeste : *De la fièvre pernicieuse, — un mot sur l'importance qu'il y a de la connaître dès son début, et de savoir le moment d'administrer la quinine.*

En 1847, pénétré aussi de l'importance qu'il y a de savoir distinguer le délire sympathique du délire idiopathique, lorsqu'il survient dans une maladie aiguë, il publia, en quelques pages les judicieuses observations qu'il avait faites sur ce point de pratique, au lit de ses malades.

Le 11 mars 1851, il lut à l'Académie d'Aix un rapport très intéressant sur un ouvrage de M. le docteur Payan, intitulé : *Essai thérapeutique sur l'iode.* Après s'être appliqué à faire ressortir le mérite considérable de l'œuvre de son savant confrère, M. d'Astros fait la légère part de la critique avec la plus ingénieuse délicatesse, en exposant ses doutes sur l'action curative de l'iode dans quelques-uns des cas indiqués. C'est là que, mettant successivement

en scène trois médecins qui se disputent l'honneur d'une belle cure, il s'écrie : « Et les cas « malheureux, me dira-t-on ? Oh ! les cas mal- « heureux n'appartiennent à personne : méde- « cins nous ne nous disputons pas les morts. « — C'était bon aux héros de Virgile et d'Ho- « mère. »

A la fin de ce rapport, de sages observations sur notre trop grande admiration pour les découvertes modernes, l'amènent à la curieuse citation de six vers du poète Dubartas qui prouvent que le secret d'endormir les gens dans les pratiques chirurgicales remonte au moins au XVI^e^ siècle.

Après le quatrième choléra d'Aix, M. d'Astros, fort de son expérience, crut devoir faire imprimer quelques réflexions sur les précautions à prendre par les gens du monde en présence du fléau, et sur les médications à mettre en usage contre ses atteintes par les hommes de l'art. L'auteur dit, en passant, un mot de la question si controversée de la contagion : « Cette « question serait bientôt résolue, selon lui, si « l'amour-propre ne rendait souvent l'homme « esclave de son opinion, émise quelquefois un « peu légèrement, et si on voulait s'entendre sur « la signification des mots. Le choléra n'est pas « contagieux, il est vrai, à la manière des ma- « ladies qui se communiquent d'un individu à

« un autre par le contact ; mais une atmosphère « chargée du principe cholérique peut le com- « muniquer à d'autres individus. C'est ce qu'on « appelle prendre le mal par infection. Les non- « contagionistes s'en tirent de la sorte par une « subtilité de langage. Ainsi, les miasmes qui, « s'exhalant de la matière des selles, ou de la « transpiration, ou de l'air expiré de la poitrine « du malade, saturent l'atmosphère de son ap- « partement, peuvent le donner. »

Enfin, en 1857, il publia son dernier écrit intitulé : *Consultation. — Lettre de M.*** à M. le Docteur*** et Réponse de M. le Docteur.*

C'est une piquante diatribe dirigée d'abord contre tous les charlatans et empiriques de l'un et l'autre sexe, possesseurs de prétendus remèdes infaillibles, et puis, en particulier, contre les vendeurs de vieux onguents destinés à éterniser les plaies les plus simples auxquelles on les applique.

Ces opuscules reflètent plusieurs des belles qualités du docteur d'Astros : la solidité de son instruction, la finesse de son intelligence, l'élégante netteté de son langage, les grâces de son esprit, et par-dessus tout son dévouement à ses malades. On doit regretter vivement que le pénible exercice de son art ne lui ait pas permis de s'occuper davantage d'écrits de médecine, comme on regrette, en lisant ses productions littéraires,

raires, qu'il n'ait pas eu plus de loisirs à consacrer à la culture de la poésie.

Mais si, avant de quitter Tourves, il n'avait pu faire de cette culture qu'un court délassement de son esprit, ce ne fut pour lui qu'une distraction encore plus rare après son établissement à Aix. Heureusement il avait quelquefois à payer son écot d'académicien. Il eut même, deux fois, à le payer comme président de la Société en prononçant les discours d'ouverture des séances publiques de 1823 et 1826. Dans le premier de ces discours, consacré à l'éloge de l'agriculture, cet art si essentiel qu'il connaissait si bien, il fait sagement succéder à de hautes considérations philosophiques et morales et à de riantes peintures des champs, les conseils les plus utiles adressés aux propriétaires qui négligent ou cultivent mal leurs terres. Le second discours est un rapide et saisissant coup d'œil jeté sur l'admirable mouvement imprimé à toute chose par le Créateur, et sur ses merveilleux effets, tant dans la nature inerte que dans la nature végétative et dans la nature animée.

En 1822, il lut l'histoire d'une plante de blé, très curieux résultat d'une expérience par lui faite pour savoir à quoi tient et jusqu'où va la prodigieuse fécondité d'un grain semé isolément. Quel charme attaché à ce court récit !

Force était également au spirituel académicien

d'arriver, de temps à autre, aux séances ordinaires de la Société, avec quelque nouvelle fable dont la lecture réjouissait ses collègues, et qu'on l'obligeait ensuite à répéter dans les salons de la ville. Car tous ceux qui, dans Aix et même à Marseille, aimaient encore un peu la vieille langue du pays, se délectaient à chaque apparition d'une pièce provençale de M. d'Astros, et recherchaient le moment où ils pourraient l'entendre lui-même réciter son œuvre.

Aussi quand, à la faveur du grand mouvement littéraire auquel il avait tant contribué, les amis du *Gay Saber* voulurent se livrer à une manifestation publique de leur existence, et qu'ils se réunirent en congrès, à Arles d'abord, le 29 août 1852, puis à Aix, le 21 août 1853, tous s'empressèrent de le proclamer leur président.

Le congrès d'Arles n'était qu'un premier essai de rapprochement entre les nombreux poètes provençaux épars sur les bords du Rhône et de la Méditerranée. Il y eut cependant une séance remarquable par l'affluence des personnes qui vinrent y assister et le mérite des lectures qui y furent le plus applaudies.

On se sépara après un jovial banquet en se donnant rendez-vous pour l'année suivante dans la vieille capitale de la Provence, où, en effet, le second congrès se tint avec beaucoup plus de

publicité et d'éclat, sous la dénomination de *Roumavagi deis Troubaires.*

Ce fut une véritable fête patriotique à laquelle toute la population aixoise aurait assisté si elle avait pu entrer toute dans la grand'salle de l'Hôtel-de-Ville, où la séance ouverte dès le matin, sous la présidence de M. d'Astros, se continua presque sans interruption jusqu'au soir, au milieu des plus chaleureux applaudissements, commencés après le charmant discours d'ouverture du président.

M. d'Astros y lut encore, à la grande satisfaction de ses auditeurs, deux jolies pièces entièrement de sa composition : la fable *l'Esquiroou et lou Reinard*, et le conte *Mestre Simoun et soun ai*, qui font regretter par leur piquante originalité que l'auteur n'ait pas plus souvent puisé ses sujets dans son propre fond (1).

Là s'arrêtent ses productions littéraires. Ce brillant tournoi poétique avait, un instant, ranimé la verve du vieux docteur, mais à cette époque avancée de sa vie, il avait traversé tant de rudes épreuves ; depuis son établissement à Aix, tant

---

(1) Le tout se trouve avec les autres productions du congrès d'Aix et une intéressante préface, dans le beau volume publié, en 1854, par M. J.-B. Gaut, le secrétaire du Congrès et l'un des principaux tenants de ce tournoi poétique.

de pertes cruelles étaient successivement venues troubler la joie de ses succès et son bonheur intérieur, qu'à la fin les amusements de l'esprit avaient dû cesser de sourire à son imagination attristée.

En 1827, un accident funeste lui avait enlevé son fils aîné, jeune homme de grande espérance, alors étudiant à l'école de médecine de Paris.

En 1836, malgré toutes les ressources de son art et l'assistance de plusieurs de ses collègues, il avait eu la douleur de voir une fille charmante expirer sous ses yeux, à la fleur de l'âge.

En 1848, il avait eu à pleurer une autre de ses filles morte religieuse au Sacré-Cœur de Toulouse.

L'année d'après, c'est sa bien-aimée et vertueuse épouse qui succombe entre ses bras, et le laisse en proie au plus affreux déchirement de cœur.

La même année, le choléra emporte, à Mostaganem, son plus jeune fils, engagé dans l'armée d'Afrique.

Nouvelles pertes les deux années suivantes ; en 1850, un autre de ses fils, de la Compagnie de Jésus, atteint d'une grave maladie, vient terminer sa sainte vie dans la maison paternelle ; enfin, en 1851, le docteur court assister aux derniers moments du vénérable cardinal, arche-

vêque de Toulouse, ce frère si bon, si dévoué, qui lui avait servi de père.

Il avait fallu toute la force d'âme de M. d'Astros, sa parfaite soumission à la volonté de Dieu et sa ferme croyance en une meilleure vie, pour qu'il ne défaillît point sous de pareils coups, si souvent répétés. Mais, en chrétien résigné, il acceptait toujours les afflictions sans le plus léger murmure, et sans que sa reconnaissance en reçut le moindre affaiblissement, lorsque, au milieu de ses peines, un évènement heureux venait lui apporter quelque consolation, et le convier à remercier le ciel.

Qui pourrait peindre l'expansion de son bonheur, le 2 mars 1840, jour du mariage de sa plus jeune fille avec M. Camille Dumas, d'Orange, jeune homme si digne d'une telle épouse et d'un tel beau père; et, le 26 mai 1846, jour de l'alliance du docteur Louis d'Astros avec l'honorable famille Straforello, de Marseille? Quelle était sa joie de se sentir revivre dans ce fils, l'héritier de son nom, de sa science et de ses vertus! Puis, quel redoublement de joie à chaque nouveau rejeton que lui donnait sa bru chérie, et à la vue des succès toujours croissants de son fils dans cette grande cité phocéenne, où lui-même avait débuté si brillamment.

Bien vif fut aussi son contentement de voir les dignités dont la divine Providence avait voulu

honorer la vertu de son illustre frère, devenu archevêque de Toulouse, et, en 1850, recevant la barrette cardinalice, sous le gouvernement du neveu de Napoléon, désireux (ce sont les belles paroles du prince lui-même) de réparer à son égard l'acte de violence, commis dans un moment de regrettable dissidence avec l'Église.

Cependant, la robuste santé de M. d'Astros commençait à décliner, moins altérée d'abord par l'âge que par un régime débilitant un peu trop prolongé au-delà du temps nécessaire. Ce qui, en 1854, n'empêcha point le vieux docteur de braver, une quatrième fois, le choléra, et de rivaliser de zèle avec les plus jeunes, en faisant, jour et nuit, aux ambulances, le service le plus fatigant et le plus périlleux.

C'est avec ce même zèle qu'il continua son service à l'hôpital, jusqu'au jour où la vieillesse et les infirmités lui commandèrent la retraite. Ce jour-là, une délibération, prise par la Commission administrative pour accepter sa démission, et lui conférer le titre de médecin en chef honoraire des Hospices de la ville, faisait ainsi son éloge :

« Attendu que le docteur d'Astros, dans une « postulation de près de quarante ans, a cons- « tamment, et dans les temps même les plus « difficiles, donné l'exemple de l'exactitude, de « l'intelligence dans l'accomplissement de ses

« fonctions, et que son dévouement incessant « ne s'est ralenti, ni devant les fatigues que son « âge avait rendues plus lourdes, ni devant les « exigences que les circonstances malheureuses « qu'il a eu à traverser rendaient pénibles et « souvent dangereuses. »

Ayant ainsi quitté l'art si longtemps et si honorablement exercé par lui, M. d'Astros se pressa, en bon père de famille, de terminer d'importants travaux d'amélioration, en voie d'exécution sur ses terres qu'il voulait laisser, et qu'il a, en effet, laissées à ses enfants dans un état des plus prospères.

Cette tâche achevée, il ne songea plus qu'à finir saintement sa vie mortelle, pour aller rejoindre ceux des siens qui l'avaient précédé dans un monde meilleur ; ranimant sa piété par de fréquentes prières et la lecture journalière de la Bible, son livre de prédilection ; toujours calme et patient au milieu des souffrances, et ne montrant jamais qu'un visage serein et gracieux à tous ses entours, ainsi qu'à ses nombreux visiteurs ; souvent même retrouvant encore dans la conversation quelques-uns de ces jolis traits, de ces agréables propos, qui avaient rendu sa société si attrayante. Sa sympathique physionomie avait conservé son air ouvert, souriant et spirituel.

Le dépérissement de sa santé n'en continuait

pas moins, et, un moment, sa faiblesse devint si grande qu'on crut que sa dernière heure était venue et qu'il allait expirer. Mais l'amour filial, le plus attentif et le plus intelligent, veillait sur ce vieux père à l'agonie. Sous la sage direction de son fils et de son neveu, le docteur Castellan, sa fille aînée parvint, à force de soins, à rallumer le flambeau de sa vie sur le point de s'éteindre. Grâce à la continuation des mêmes soins, il vécut encore quatre ans après cette crise, sans se démentir un seul instant de sa patience et de sa tranquille résignation.

Enfin, le 31 décembre 1863, il rendit sa belle âme à Dieu, en tenant encore l'image du Christ dans ses mains défaillantes, et jetant un dernier regard d'amour sur ses enfants et ses petits-enfants réunis autour de son lit de mort.

Telle avait été la vie, telle fut la fin de cet homme d'élite, au cœur droit et généreux, aux mœurs pures et patriarcales, à l'esprit solide autant que délicat, au caractère à la fois doux et ferme, aux sentiments élevés et profondément religieux, qui fit tout bien, et peut être cité comme un de ceux qui ont le plus honoré l'humanité et le mieux pratiqué le christianisme.

On s'est demandé, en faisant son éloge sur sa tombe, pourquoi aucune distinction flatteuse n'avait été accordée à ce vénérable doyen du corps médical de la ville d'Aix.

Dieu, sans doute, a permis cet oubli des hommes, pour qu'aucune récompense terrestre ne parût avoir été le stimulant d'une vertu si haute et si désintéressée.

ÉTUDE

SUR

L'EMPEREUR JULIEN L'APOSTAT

SON CARACTÈRE, SON GÉNIE

ET SUR

SES ŒUVRES PHILOSOPHIQUES, LITTÉRAIRES ET ORATOIRES

Par M. TAVERNIER

Avocat à la Cour impériale d'Aix, ancien Bâtonnier.

(Suite et fin.)

—

TROISIÈME PARTIE (1).

PHILOSOPHIE.

Nous voici arrivé à la troisième et dernière partie de cette étude sur l'empereur Julien, celle dans laquelle nous avons à examiner et à juger les écrits philosophiques de ce personnage célèbre. Pour les esprits sérieux, c'est celle qui présente le plus d'intérêt. On est curieux et avide de pénétrer dans cette partie intime de ses pensées, de voir le système auquel il s'est arrêté, de saisir la combinaison philoso-

---

(Voir la 2me partie, t. VIII des *Mémoires de l'Académie*, p. 401, — et 1re, t. VII, p. 91.)

phique qui a pu satisfaire son esprit inconstant, amateur de la nouveauté et pourtant restaurateur d'un culte usé. Il n'en devient le pontife qu'en oubliant les données d'indépendance d'où il était parti, pour s'affranchir du symbole chrétien. Dans le secret de son âme, quel vol a-t-il donc pris ? de quel côté s'est-il dirigé ? à quelle école ancienne ou nouvelle s'est-il rattaché ? est-ce à Platon ? est-ce à Aristote ? est-ce à l'école d'Alexandrie, à l'effort supérieur et dernier qu'elle fit pour concilier et combiner ensemble les divers systèmes philosophiques connus, et pour agrandir et compléter l'œuvre inachevée de Platon ? Voilà des questions qu'on se pose tout de suite en pensant aux écrits philosophiques de Julien.

En voici une autre qui n'est pas sans importance. Nous avons vu dans l'histoire un grand empereur romain, Marc-Aurèle, allier le trône et le stoïcisme, fondre ensemble, dans un assemblage étonnant, l'étude des lois morales promulguées par une secte philosophique et le gouvernement d'un vaste empire. Mais Marc-Aurèle n'est qu'un moraliste. Ce n'est pas la dialectique qui l'a occupé. Il n'a pas cherché à pénétrer et à expliquer les grands mystères philosophiques proposés à la raison humaine ; il n'a pas sondé l'idée de Dieu, les lois de la Providence, l'accord de l'être de Dieu et de la nature ; il n'a pas expliqué l'immense fait de

la création. Enfin, l'illustre empereur romain ne compte pas parmi ceux qui ont fait progresser la pensée humaine dans la solution des questions philosophiques. En sera-t-il de même de Julien, se demande-t-on avec une certaine anxiété? A-t-il porté ses yeux plus haut que son prédécesseur? Et lui, si jaloux d'effacer ceux qui l'ont précédé, comment s'y sera-t-il pris pour éclipser ce génie sévère, cet esprit sobre, contenu et réglé? Qu'a-t-il fait pour égaler l'éclat mélancolique, demi voilé, rempli de tristesse et plein de charme pourtant, qui se découvre dans Marc-Aurèle?

Outre ces questions d'un intérêt saisissant, la partie philosophique des œuvres de Julien en fait naître bien d'autres. — Son esprit philosophique a été si vanté, qu'il devient nécessaire de préciser ce qu'il fut : A-t-il réellement apporté quelque chose à la science de la pensée? Doit-on le considérer comme un maître ou comme un adhérent subalterne, sans couleur, sans originalité, se traînant sur les pas des philosophes les plus connus? Parle-t-il avec clarté et précision? Ne se perd-il pas dans une obscurité qui n'est pas la conséquence forcée des points de départ et des déductions dans ces matières, mais la preuve que son esprit a mal conçu, mal compris et mal coordonné ce qu'il a étudié chez les autres? Avec qui et parmi lesquels

faut-il donc le compter ? Parmi ceux qui ont éclairé l'humanité, ou parmi ceux qui ont balbutié quelques vérités, sans profit pour personne et sans honneur pour le système philosophique auquel ils se sont rangés ?

En creusant davantage le sujet, l'horizon s'aggrandit encore. A côté de l'école philosophique d'Alexandrie, toute païenne, s'élève une seconde école philosophique toute chrétienne. Le même lieu les rassemble, le même amour de la vérité les emporte. Toutes les deux elles enseignent. Des maîtres habiles, des orateurs, des linguistes, des philosophes, s'y font chaque jour entendre. La foule se porte vers eux. Alexandrie est un centre d'activité intellectuelle où viennent rayonner du monde entier toutes les aspirations vers l'idéal, le beau, la vérité philosophique. Ce moment est si solennel dans l'histoire des peuples, le mouvement imprimé à tous ces esprits a laissé tant de traces après lui, qu'aujourd'hui encore cette époque fixe notre attention, attire nos écrivains, fait naître des travaux d'une profondeur remarquable, et absorbe notre pensée. Plotin est de nouveau traduit et livré à nos méditations. Clément d'Alexandrie est à son tour proposé à nos études ; son esprit exposé, la largeur de ses vues montrée au grand jour ; et les deux écoles qu'ils représentent nous passionnent en-

core, après les siècles nombreux qui nous séparent des jours où ils passionnèrent leurs contemporains. Julien a vécu durant l'époque qu'ils avaient marquée de leur empreinte. Les deux écoles auxquelles ils appartiennent avaient de son temps des maîtres et des organes accrédités. Faudra-t-il donc ne rien dire d'elles? ne pas les caractériser? passer auprès de si grands travaux sans en être ému? comparer avec ceux de Julien? Une telle indifférence nous serait-elle pardonnée? N'amoindririons-nous pas notre sujet en lui enlevant ce qui s'y unit si bien? D'autre part, nous convient-il de paraître ignorer ce qui en dépend, comme une conséquence, ou de déserter cette partie de notre œuvre, parce qu'elle peut avoir quelques côtés difficiles? Nous ne l'avions pas ainsi pensé d'abord.

Toutefois ce cadre nous a semblé trop vaste et nous conduirait trop loin ; nous n'avons pas à peindre ici l'école philosophique chrétienne d'Alexandrie. Julien ne lui a rien emprunté. Il faut nous restreindre à l'école philosophique païenne d'Alexandrie. C'est à elle seule qu'il a fait des emprunts. C'est son drapeau qu'il aurait arboré. C'est au moins la source où il a puisé largement dans ses conceptions philosophiques. Aussi nous arrêterons-nous sur cette partie comme sur un point préliminaire. Il nous faudra d'abord constater la doctrine de cette école célè-

bre et la caractériser, avant de toucher à celle de Julien. Nous verrons mieux ensuite les emprunts qu'il lui a faits, l'usage ou l'abus dont ses œuvres nous donneront la preuve et la certitude. L'analyse des œuvres philosophiques de Julien ne viendra qu'après.

Un mot encore pour expliquer et justifier la marche que nous suivrons dans cette analyse. Rarement cet écrivain a exposé dans une suite de propositions ses systèmes et ses principes en philosophie. Le plus souvent ils sont épars dans ses compositions. Il faut les en dégager et les mettre en saillie. C'est tantôt à l'occasion d'un discours sur *Cybèle*, la mère des dieux, tantôt sur l'allégorie du *Soleil-Roi*, d'autres fois dans un discours contre les *Cyniques ignorants*, ou bien dans une allocution au cynique *Héraclius*, qu'il manifeste sa croyance philosophique. Elle est sans cesse mêlée à des éléments étrangers qui la dominent ou l'enveloppent. On peut faire contre cette méthode de très sérieuses objections. Mais quelle qu'elle ait été chez Julien, il faut bien s'en contenter et se condamner à extraire des travaux que la défense du culte païen lui a inspirés, le fond même de ses pensées philosophiques. Il renverse l'ordre rationnel ; il place son culte avant tout, même avant la vérité philosophique. Ce n'est pas elle qu'à tout prix il veut trouver et défendre. Dans le cours de ses

divagations sur la théogonie païenne, il laissera percer un trait, un rayon venu du foyer philosophique. Saisissez-le au passage ; réunissez-le à d'autres traits épars çà et là dans les élans que sa verve théurgique lui donne. C'est le seul moyen de le faire connaître comme philosophe ; c'est la seule manière de le constituer philosophe et de pouvoir faire, si je puis ainsi parler, l'inventaire des richesses ou des pauvretés philosophiques qu'il nous a léguées.

CHAPITRE Ier.

DE L'ÉCOLE PHILOSOPHIQUE PAÏENNE D'ALEXANDRIE.

I.

Rien dans l'histoire de la philosophie antique n'est plus attachant que l'étude de l'école philosophique d'Alexandrie. Le temps où elle se produit, les hommes qui en sont les organes ou les maitres, le christianisme qui la précède, qui l'accompagne et qui lui survit, le caractère qui lui est propre et la puissance intellectuelle qui s'y manifeste, tout en fait un objet digne de l'attention et d'un examen approfondi. On désigne par elle cette série de philosophes qui, de la fin du deuxième siècle de notre ère ou du commen-

cement du troisième jusqu'au cinquième, entreprirent la conciliation de la philosophie grecque, de la philosophie orientale et de certains principes ou dogmes du christianisme. Alors, comme aux premiers jours de la philosophie grecque, continuait à se poser le double problème de l'être et de la connaissance, insondables mystères, entourés eux-mêmes de mystères plus ou moins expliqués. La Grèce avait apporté pour les résoudre la série de ses systèmes les plus opposés et les plus divers. L'Orient avait aussi essayé de les comprendre et de les expliquer, mais l'une et l'autre par des moyens différents. La philosophie grecque s'était plus occupée du fini que de l'infini, du multiple que du un. La philosophie orientale avait fait l'inverse ; ses méditations furent tournées vers l'infini. La Grèce s'était occupée de l'homme ou soit de l'élément humain. Elle avait traité de la connaissance, de la morale, de la politique. La philosophie indoue méprise tout cela. Les procédés logiques abondèrent dans la philosophie grecque. L'intuition domina dans la philosophie orientale. Enfin dans la Grèce le dualisme, c'est-à-dire l'existence de deux principes également puissants et éternels, prédomina, mais sans exclure toutefois le panthéisme idéaliste et le matérialisme athée qui s'y montrèrent aussi. Dans l'Orient, c'est le panthéisme qui avait tout absorbé. Dans

la Grèce trois systèmes surtout avaient eu sur tous les autres un éclat particulier. C'était celui des Éléates, celui de Platon et enfin celui d'Aristote. Essayons de les préciser. Nous n'en comprendrons que mieux l'action de l'école d'Alexandrie.

Dans la grande question de la connaissance et de l'être, les Éléates partaient de ce principe que l'être et le non être s'excluent absolument et nécessairement. Ils déduisaient de ce principe que le multiple, le phénomène, le contingent, le mouvement, c'est-à-dire le *devenir* n'existaient pas. Tout n'était pour eux qu'apparence; l'être absolu seul était réel et avait l'existence. Encore supprimaient-ils dans l'être absolu le mouvement et l'action. Ils le constituaient dans un état d'immobilité et d'impassibilité absolues. Dans ce système, l'élément de la science manquait complètement. Comment en effet aurait-elle été possible? D'une part si l'être est le but et l'objet de la science; d'autre part le contingent, la sensation, le *devenir*, en est comme l'instrument et la condition. Ce système philosophique se résumait en un idéalisme tellement absolu, qu'on s'étonne que la nature humaine ait pu en supporter l'exagération, sans ressentir à chaque pas la contradiction qu'il impliquait et les contre-coups de la réalité qui lui donnaient un perpétuel démenti. Supprimer le monde et ses phénomènes,

était un procédé facile, pour s'épargner les difficultés de leur conciliation avec l'être absolu. Mais était-ce résoudre le problème que d'en retrancher l'un des termes ? D'un autre côté que signifiait l'être absolu, perdu dans son unité, sans pouvoir, sans action, sans mouvement, immobile, n'ayant peut-être pas même la conscience de son unité ? Les Éléates ne fournissent donc pas la solution du problème humanitaire. On pourrait peut-être même dire qu'ils réduisirent si fort leur dieu un, par les éliminations qu'ils firent subir à son être, qu'il en fut de ce côté de la question comme de celui du contingent, et que le dieu des Eléates n'eut plus que l'apparence de l'être et qu'il en perdit toutes les réalités.

C'est alors que survint Platon et qu'il formula ses larges et diverses expositions philosophiques. Pour les saisir il faut voir son point de départ.

II.

Platon a cherché d'abord le mode de conciliation entre l'être et le devenir, et voici où il l'a trouvé, et à l'aide de quelle science et de quelle méthode. C'est par le secours de la *dialectique*. Celle-ci comprend trois éléments. La sensation, l'abstraction et la raison. Soutenu par

cette méthode, l'esprit cherche à travers la mobilité et la différence des individus ce qu'ils ont de commun. Le but de cette science c'est de tendre toujours vers le général, le permanent, l'unité, et de négliger l'individu. Est-ce à dire pour cela que Platon ait fait autant d'entités véritables de tous ces rapports communs que les individus ont entre eux? Non sans doute. Platon considère seulement au milieu de la diversité des choses contingentes ce qu'elles ont de commun, et il rapporte ces traits communs à une cause distincte, existante par elle-même, indépendante et séparée. Cette cause existe par elle-même, et c'est dans elle, selon lui, qu'il faut chercher la raison de ces caractères communs des individus. Il appelle *idée* cette cause. En d'autres termes, Platon ne fait pas des êtres réels des genres et des espèces. S'il les conçoit comme distincts des individus; toutefois il ne les en sépare pas. Mais au-dessus des genres et des espèces il conçoit les principes, tels par exemple que ceux-ci : la pluralité suppose l'unité : tout ce qui commence d'exister a une cause : et une foule d'autres semblables principes indépendants des individus, supérieurs à ceux-ci, qui forment des réalités et qui habitent au-dessus de ce monde sensible. Ces principes ce sont les IDÉES. L'esprit les retrouve par la dialectique, parce que par la sensation il obtient son point de

départ ; par l'abstraction il se crée une route à travers les choses sensibles, et par la raison il entrevoit et saisit les idées. On se tromperait si l'on croyait que Platon confond les résultats de l'abstraction et de la raison. Il les distingue si bien qu'il attribue les effets de la vue rationnelle à la réminiscence que l'âme a rapportée de son séjour primitif dans le monde intelligible. Enfin, selon Platon les idées résident dans Dieu ; elles sont comme ses pensées, et l'ensemble des idées forme précisément l'entendement divin. Elles sont dans Dieu non point en germe seulement, mais dans toute leur réalité et toute leur énergie, distinctes et vivantes.

Ce système a-t-il quelque ressemblance avec celui de l'école d'Élée ? Ou au contraire s'en éloigne-t-il ? Si l'on s'arrête au point de départ des deux systèmes, la différence ne pourra pas se nier. Les Éléates suppriment le monde : Platon y prend son point d'appui par la sensation qu'il traverse et qu'il abandonne, il est vrai, pour s'élever par l'abstraction et la raison intuitive vers un monde supérieur, mais elle n'en est pas moins le premier degré de l'échelle qu'il parcourt, et quelque minime en apparence que soit cette nuance, elle n'en est pas moins sérieuse et réelle. Platon n'a pas de mépris pour le contingent. Il l'accepte, il l'admet. Il ne le nie pas, ni ne le supprime comme l'école d'Élée. Il

s'en sert au contraire et il en fait le point initial de sa méthode.

Au sommet de son système, Platon ne diffère pas moins des Éléates. Tous les deux, ils admettent l'un, l'absolu, mais chez ceux-ci c'est à peine une réalité, sans puissance, sans conscience, immobile, sans action; chez Platon, au contraire, c'est le Dieu en qui résident les idées, le moral intelligible, les forces, les formes, la vie, le mouvement et l'action.

Si Platon n'avait pas abouti à autre chose qu'au système de l'école d'Élée, à quoi aurait servi son génie philosophique et la puissance de ses conceptions ?

Jusque-là Platon tient d'une main ferme le sceptre et commande avec autorité sur ceux qu'il réfute. Mais il semble moins heureux quand il redescend vers les choses et qu'il essaie de les rattacher aux idées et de montrer la véritable nature de la réalité sensible. Sa doctrine a moins d'homogénéité et moins d'harmonie. On va le voir.

D'après la dialectique, c'est le général qui est comme la raison et l'essence des individus. Par suite, l'être n'est que dans et par l'idée. Comment donc la matière aura-t-elle l'être ? Et si elle ne l'a pas, si elle est réduite au non-être, comment conclure à son existence et à sa réalité ? Aussi Platon dit-il et enseigne-t-il que la matière tient à l'idée comme la copie tient de

l'original, comme l'œuvre de l'artiste tient à la pensée qui l'a conçue. Mais si l'on supprime ce rapport purement intellectuel, que reste-t-il ? La matière réduite à elle-même, c'est-à-dire le non-être, puisque l'être consiste uniquement dans l'idée ? Aussi, pour prévenir la difficulté, Platon suppose-t-il que le non-être de la matière n'est pas absolu, qu'il forme un intermédiaire entre l'idée et le non-être absolu, et qu'il contient enfin un principe qui, sans être semblable à l'idée, n'est cependant pas une pure négation.

C'est en suivant la méthode dialectique que Platon a exposé ces doctrines. Mais il en a exposé de plus simples, de moins compliquées lorsque, suivant la haute impulsion de sa nature et les aperçus de sa raison, il a parlé dans le *Timée* du Dieu bon qui a formé le monde à son image. Là il a fait Dieu grand, immortel, parfait, bienheureux, travaillant d'après le modèle qui résidait dans le monde intelligible. La matière qui devient la base du travail divin est éternelle. Elle attendait dans l'agitation et le mouvement la forme et l'impression du divin opérateur. Elle s'est inclinée sous ses mains. Enfin deux causes principales sont entrevues par lui ; l'une première, unique, toujours semblable à elle-même ; l'autre secondaire, agissant et organisant le monde.

On aperçoit facilement l'opposition qui existe

entre les doctrines obtenues par la dialectique et celles du *Timée*. Quand on ne s'arrêterait qu'à celle qui concerne la matière, la différence est infinie. Dans le Timée, la matière est une réalité certaine, incontestable ; elle est éternelle, pleine de mouvement et d'agitation ; elle attend l'action de Dieu qui lui imprimera la forme. Dans la dialectique c'est à peine si elle a une existence propre ; elle n'a pas d'être ; elle n'en a que par le faible lien que Platon lui donne avec l'idée. En un certain sens et en supprimant ce lien qui les unit, la matière est presque le non-être des Éléates. Quant au Dieu de la dialectique et celui du *Timée* la différence n'est pas moindre. Le premier ne se distingue pas des idées ; celles-ci sont dans lui. Le second au contraire en est distinct et séparé. Le Dieu du Timée voit les idées ; elles sont par rapport à lui comme un modèle qu'il suit. Enfin le Dieu de la dialectique est rejeté si loin, que Platon ne sait ni s'il opère, ni comment il opère sur la matière : c'est le *bien*, voilà tout. Mais ce n'est pas le Dieu *bon* qui délibère, qui veut créer, qui crée ou qui organise. Le Dieu du *Timée* est le *demiurge*, plus près de nous, plus semblable à nous. C'est le Dieu des causes finales. C'est le père ; c'est la providence. Le Dieu de la dialectique est le Dieu de la pensée ; celui du Timée est le Dieu inspiré et deviné par le cœur.

Ainsi Platon a obéi à deux courants divers et opposés. Pour le connaître tout entier, il faut les suivre chacun et analyser leurs produits. On peut se demander aussi quel fut au fond le choix auquel il s'arrêta; s'il se crut enchaîné par la dialectique, ou bien s'il eut plus de conviction et de penchant pour la doctrine plus généreuse et moins aride du Timée. Il est permis de répondre que cette dernière doctrine a été prise par lui plus complètement au sérieux. On le voit dans les œuvres de Platon qui traitent de l'âme, de la vertu et de la justice. Il y consacre sa puissante intelligence. La société, l'âme humaine, le monde sensible ont fixé ses regards, excité sa sollicitude, et les règles qu'il a tracées sont une preuve vivante de sa foi au Dieu du Timée.

C'est pourtant ce double caractère de la philosophie de Platon ; c'est l'opposition et la contradiction qui s'y rencontrent, qui soulevèrent contre elle, dans l'antiquité même, des adversaires et parmi eux le plus grand et le plus puissant, Aristote. C'est aussi ce qui a fait porter parmi les modernes des jugements si divers sur Platon, suivant les points de vue auxquels on s'est arrêté. Les uns pleins d'admiration, tels que MM. Gratry et Bautain, le premier dans son *Traité de la connaissance de Dieu*, le second dans ses *Leçons sur la morale ;* les autres, surpris et étonnés de ce défaut d'en-

semble et d'harmonie, dans une intelligence si haute et si féconde. M. Jules Simon, dans son histoire de l'école d'Alexandrie, s'est tenu dans un milieu plein d'égards pour l'illustre philosophe. Il a su concilier l'admiration pour les doctrines et la critique judicieuse auxquelles elles prêtent le flanc. M. Vacherot, dans son histoire de l'école d'Alexandrie, t. 1, p. 30, au contraire, a, plus que personne, mis à nu les contradictions qui s'y peuvent relever.

III.

Après Platon, voici Aristote. Le rôle qu'il remplit dans la philosophie antique fut double. Il attaqua d'abord l'idéalisme de Platon et il en fut l'adversaire le plus déclaré et le plus éclatant. Il chercha ensuite un autre système, plus vaste, plus compliqué, et il fonda une philosophie qui lui fut personnelle. Détruire l'idéalisme, et le remplacer par une doctrine plus vraie, ce fut le double but de ses efforts et de ses travaux.

Que dit-il contre l'idéalisme de Platon ? Ses arguments se dirigèrent tout à la fois contre la méthode de Platon, la dialectique et contre la théorie des idées. Selon lui, la méthode de Platon était fausse. La dialectique ne donne que

des généralités : elle ne pénètre pas dans l'individu, elle ne définit pas. L'idée à son tour n'est qu'une pure hypothèse. La dialectique se borne à la supposer, elle ne la fournit pas. D'ailleurs le cercle et la carrière que cette théorie ouvre devant l'intelligence humaine est si vaste, qu'on ne peut dire où elle s'arrêtera, de quoi il y a ou il n'y a pas d'idées. De plus est-il bien vrai que l'idée soit possible ? Comment pourra-t-elle exister alors qu'on est forcé de l'admettre en dehors de la réalité et séparément, et qu'elle en est distincte ? Enfin l'idée, suivant Aristote, n'explique rien, ni la matière, ni Dieu, et selon la méthode et l'idée platonicienne, Dieu n'est qu'une véritable abstraction, et la matière n'a presque qu'une simple apparence.

Il est évident par cette critique d'Aristote, que ce dernier faisait abstraction des autres procédés que Platon avait suivi dans ses divers dialogues philosophiques ; qu'il réduisait aussi sa méthode à la dialectique, alors que Platon effrayé de ses résultats extrêmes s'était rejeté vers une autre méthode, vers l'induction, et que ce fut en suivant les inspirations de sa raison qu'il atteignit aux plus grandes hauteurs et aux plus sublimes côtés de sa philosophie. Mais peut-être fut-il permis à Aristote de laisser à l'écart ces contradictions et de poursuivre la dialectique de ses critiques sévères, parce que

ce fut là le procédé le plus habituel de Platon ou le plus mêlé à ses conceptions philosophiques.

Mais Aristote fut-il plus heureux que Platon dans le système philosophique qui porte son nom ? Et à quoi se résume-t-il ?

Aristote se place tout d'abord à l'extrême opposé de Platon. Celui-ci part du général ; l'autre de l'individu. C'est à peine si Platon s'arrête à la sensation ; Aristote se fixe sur l'individu, l'étudie, le définit. Le premier avait commencé par négliger l'expérience, l'autre en fait la base de la connaissance et de la recherche de la vérité. Aristote frappé de l'immensité des connaissances humaines ouvertes à l'étude de l'homme, attiré vers ce côté des réalités, cherche un système qui lui permette de les embrasser toutes et de les pénétrer. La science universelle, c'est l'attrait qui l'emporte. Mécanique, physique, psycologie, logique, physiologie, il scrute tout. Ce que Platon a méprisé ou dédaigné, il le choisit de préférence ; et au lieu de planer dans le monde des idées, c'est dans l'étude des réalités sensibles qu'il se renferme. Il étudie la matière, fixe la nature, consulte l'expérience, sans abandonner toutefois la spéculation, mais en en restreignant l'empire et en s'en permettant le moins possible.

Selon Aristote, toute science, même la philo-

sophie, a son point de départ dans la réalité sensible. Elle a pour but de l'expliquer et c'est à la recherche de tout ce qui peut amener ce résultat qu'elle doit tendre. Selon sa doctrine, la science n'est que la recherche des causes. Ce principe appliqué à la question de l'être, le conduit à poser une règle générale qui forme chez lui une théorie. Il faut examiner et rechercher dans l'être les quatre causes suivantes, qui embrassent tous les aspects sous lesquels il peut être étudié : 1° il faut le considérer dans son composé ; 2° dans son essence propre ; 3° comme mobile ; 4° comme ayant ou tendant à une fin. C'est là le procédé philosophique qu'il emploie constamment. C'est la théorie qu'il oppose à celle des idées. Une grande différence les distingue. Les idées, d'après Platon, existent substantiellement à part et distinctes des réalités ; les causes, d'après Aristote, n'existent en dehors des réalités que logiquement, elles sont inhérentes aux réalités.

Parti de ces données, Aristote étudie la forme. Il dit ce qu'elle est, le principe de l'être sensible. Il définit la matière ; d'après lui, c'est le non-être, ou tout au plus le germe de l'être. Quant au principe de l'être non sensible, il ne le trouve que dans la pensée humaine. Mais pour le trouver dans toute sa plénitude, il faut remonter jusqu'à la pensée divine. C'est là que l'être

réside dans son épanouissement le plus complet. Dieu, selon lui, c'est la pensée en acte ; c'est la pensée de la pensée.

C'est ainsi qu'Aristote remonte l'échelle des êtres, et que malgré les tendances de son esprit il s'élève de la base au sommet, de la matière à Dieu. Mais ici, comme Platon, il se brise contre un écueil. Dieu, selon lui, est la pensée en acte, c'est-à-dire sans mouvement, sans action, sans autre sujet de sa pensée que sa pensée même. Penser autre chose que lui-même, de la part de l'Être divin, ce serait déchoir. Il est donc immobile, étranger à la matière. Il ne l'a ni créée, ni produite, il ne la gouverne pas. Celle-ci vit par elle-même, par sa propre puissance et par une vertu qui lui est propre. Seulement la nature se retourne vers Dieu par un instinct secret, et par une attraction divine Dieu l'entraîne vers lui. Mais cette attraction est plutôt un effet de la liberté de la nature, que l'effort de l'être divin s'imposant comme une loi. Ici encore éclate aussi bien que dans la doctrine de Platon le dualisme le mieux caractérisé. Les deux principes opposés sont en présence, vivant de leur vie propre, étrangers l'un à l'autre quant à leur origine. Aristote ne s'est pas prononcé sur celle de la matière où la question lui a paru insoluble, ou s'il l'a résolue en lui-même, il la résout, comme Platon, au moins implicitement,

par le caractère éternel qu'il lui assigne. Sur l'Être divin et sur les caractères que Platon et Aristote lui attribuent, à qui reviendra la gloire d'avoir vu mieux et d'avoir approché de plus près de la vraie solution de ce redoutable mystère ? Le Dieu de Platon, un, absolu, centre du monde intelligible, renfermant en lui-même le type et le modèle des œuvres de la création, est bien plus près du Dieu que nous connaissons, que le Dieu d'Aristote ne pensant que sa pensée, étranger à tout le reste, concentré dans lui-même; et ne communiquant à personne la vie qui est en lui. Le Dieu d'Aristote renferme en lui-même son activité ; il vit dans une solitude éternelle, qui n'est troublée par rien, pas même par cette loi d'attraction qui ne part pas de Dieu lui-même, qui vient de la matière et qui s'élève vers lui.

IV.

Voilà bien, imparfaitement reproduits, quelques traits de la philosophie grecque empruntés à ses plus beaux génies. Voilà leurs aspirations vers la vérité philosophique, leurs efforts pour la saisir et leurs travaux pour en accroître l'empire. L'école d'Alexandrie va les recueillir. Elle est frappée de la différence des métho-

des et de la contradiction des doctrines. A l'œuvre difficile de trouver la vérité, vient pour elle se joindre la nécessité de choisir, ou le problème plus délicat et plus séduisant de concilier ce que les plus grands esprits de la Grèce ont conçu. C'est le rôle qu'elle s'impose; c'est la tache qu'elle remplit. Il faut maintenant la voir à l'œuvre et l'étudier avec soin, puisque Julien est au nombre de ces hardis novateurs qui veulent aller plus loin et approcher plus près de la solution de ces redoutables questions. L'élément philosophique venu de l'Orient fut-il pour eux une difficulté de plus? Fut-il une voie nouvelle qui rendit leur travail plus facile? Nous le saurons plus tard. Pour le moment, il semble ne créer qu'un embarras nouveau, et ajouter à la conciliation qu'ils rêvent un effort plus difficile et dont l'issue ne pouvait pas être heureuse.

V.

Alexandrie était, surtout à la fin du deuxième siècle de notre ère, le centre de la science et du plus grand mouvement philosophique connu. Ce fut le résultat des institutions scientifiques et littéraires des Lagides. On eut dit que la Grèce et l'Orient s'y étaient rencontrés. Chacun de ces pays y avait envoyé ses doctrines. Toutes

elles y furent étudiées, connues et goûtées. Aristobule et Philon s'y étaient fixés ; ils y avaient écrit ; et l'esprit juif avait par eux osé chercher à rompre la barrière qui le séparait des autres nations. Il était allé même dans Philon jusqu'à abdiquer sa forte et primitive originalité, pour emprunter les formes et les idées de la Grèce. La version des Septante avait, avant lui, comme ouvert à la curiosité humaine les aspects immenses et variés des livres saints. Enfin le christianisme, dès sa naissance, avant même d'avoir produit des hommes de science, s'y était implanté par des hommes d'action, de vertu et d'énergique initiative. C'est là qu'enseignèrent ou qu'écrivirent la plupart des philosophes alexandrins dont nous aurons à parler. C'est de là que vient plus tard l'habitude de ranger dans cette école, comme s'ils y avaient réellement enseigné, tous ceux qui adhérèrent à leurs doctrines, qui s'en firent les promoteurs, qui les complétèrent, ou qui, instruits par l'expérience, y apportèrent des modifications. De ce nombre fut, entre autres, Proclus, qui enseignait à Athènes, après que les philosophes alexandrins, chassés du premier centre qu'ils avaient choisi, se furent réfugiés à Athènes.

L'école philosophique d'Alexandrie se compose d'un grand nombre de maîtres. Il nous sera permis d'en omettre plusieurs, même dans l'énu-

mération que nous allons en faire. Nous ne nous arrêterons que sur les plus connus, et même pour exposer leur doctrine, nous choisirons le plus célèbre d'entre eux seulement, Plotin, afin d'avoir notre point de comparaison avec Julien, en qui doit se concentrer notre principale attention.

Ammonius Saccas est le premier philosophe de l'école d'Alexandrie dans l'ordre des temps. Il eut pour disciple Plotin, né vers l'an 205 de notre ère, et mort en 270. Celui-ci a fait oublier son maître. En lui l'école d'Alexandrie projette son plus grand éclat et se couronne d'une gloire qui n'est pas encore effacée. Il se place à côté de Platon et d'Aristote ou du moins au milieu des théories et des doctrines de ces deux hommes de génie; les siennes ont un caractère si original et une si grande hardiesse, que ses conceptions philosophiques atteignent, sans les dépasser pourtant, les qualités les plus prononcées de celles des deux philosophes grecs. Après Plotin vient Porphyre, né à Tyr en 232. Il fut le disciple de Plotin. A 70 ans, il rédigeait la vie de Plotin, qui avait recueilli dans le livre des *Ennéades*, les enseignements philosophiques de son maître. Jamblique, venu après Porphyre, enseignait à Alexandrie. Il était né à la fin du troisième siècle, à Chalcès, et mourut en 333. Après Jamblique nous arrivons à Julien. Enfin Pro-

clus, au moins dans le choix que nous nous sommes permis, Proclus né en 412 et mort en 485 de l'ère chrétienne, termine la série des maîtres illustres alexandrins. Comme Plotin, il dépasse ceux qui l'ont précédé et suivi. Il reste, comme lui, une des sommités de ce monde philosophique, et on peut dire de tous les deux, que quand même on supprimerait les intermédiaires qui les ont séparés dans l'ordre des temps, l'école d'Alexandrie conserverait encore toute la grandeur qui lui est propre et toute la vraie doctrine qui la caractérise. S'il était permis maintenant de classer les travaux philosophiques des hommes de cette école, dont les noms plutôt que les travaux viennent d'être si rapidement rappelés, on pourrait peut-être dire que la partie métaphysique de la philosophie alexandrine a été développée par Plotin ; que la partie logique l'a été par Porphyre ; que la partie théosophique et liturgique le fut par Jamblique et Julien ; et qu'enfin Proclus s'est occupé de leur liaison systématique.

Laissons donc de côté ce qui fut obscur, sans gloire, ou médiocre, dans ce nombre d'intelligences vouées à l'étude de la philosophie ; et arrêtons-nous à Plotin et à Proclus, puis à Julien. Quand nous aurons exposé leurs doctrines, nous verrons ce que l'esprit philosophique transplanté sous d'autres cieux, et en présence de nouveaux

modèles, a pu produire de nouveau, de plus exact, de plus vrai que la philosophie grecque, si la vérité s'est montrée cette fois sans voile, sans nuage, et si l'erreur n'a pas marqué de son empreinte les derniers efforts comme les premiers.

CHAPITRE II.

MÉTHODE ET DOCTRINE DE PLOTIN.

Le platonisme fut plus heureux dans l'école d'Alexandrie qu'il ne l'avait été sur le sol de la Grèce. Combattu avec énergie par Aristote là même où il avait pris naissance, repoussé presque comme une chimère, attaqué dans sa méthode et dans la théorie qui lui sert de base, il fut jugé d'un autre œil par les alexandrins. L'idéalisme qui en fait le fond les séduisit et les captiva. Le mépris de la réalité sensible, la recherche de l'intelligible qui est de son essence, l'élan de l'esprit vers l'universel qui en est le caractère dominant, tout convint à leurs dispositions naturelles. Mais pourquoi leurs esprits furent-ils plus fortement saisis et frappés par ce côté philosophique que par celui qu'Aristote avait choisi ? Pourquoi l'attrait de la science et de la connaissance en général fut-il impuissant

sur eux, pour les retenir dans la théorie des causes, et leur laissa-t-il toute leur préférence pour la théorie des idées? Il serait difficile de l'expliquer si on ne tenait pas compte d'un double élément qui avait agi sur les intelligences de cette époque : D'une part l'influence des théories philosophiques de l'Orient ; d'autre part l'influence ou du moins le voisinage et l'exemple du christianisme. L'Orient, par ses doctrines, appelait l'homme à l'intuition, à la contemplation, à l'extase. Il donnait du mépris pour l'être inférieur. Il détournait de la science de l'individu et attirait vers la science de l'universel. Le christianisme à son tour donnait par ses dogmes et sa morale plus d'importance à l'intelligible, au surnaturel. Il subordonnait la nature et son étude à quelque chose qui lui est supérieur, et s'il ne proscrivait rien dans les travaux de l'intelligence, du moins, dans la classification à en faire l'individu, la réalité sensible, la matière devaient céder le pas à l'étude de l'universel, de l'intelligible, de l'immatériel. Pressés par ce double courant d'idées, les alexandrins furent moins accessibles à celui déjà affaibli par le temps qui leur venait d'Aristote. Aussi bien Plotin adopta-t-il pleinement et la méthode et la théorie de Platon.

Est-ce à dire pourtant que Plotin n'ait fait que copier le platonisme et qu'il n'ait rien ajouté

ni à sa méthode ni à ses théories ? Loin de là, Plotin et les alexandrins ont ajouté tout à la fois et à la méthode et aux théories du platonisme. Ils y furent conduits par le principe même duquel ils partaient. Les alexandrins, et Plotin comme eux, étaient ecclectiques. Ils tendirent à la conciliation des divers systèmes philosophiques connus. Mais ce n'est pas assez dire ni assez bien caractériser leur point de départ. Ils cherchèrent dans toutes les philosophies, sans aucun égard pour leurs origines, sans intention préconçue de rester fidèles à l'une plutôt qu'à l'autre, les données qui leur parurent les plus convenables à l'édification de leur œuvre. Repoussant tout esprit de secte, toute préoccupation de disciple, toute obstination à ne suivre qu'une ligne, ils ne furent dominés que par un désir, celui de faire une œuvre complète. Ce qui ne pouvait pas s'expliquer par la doctrine de Platon, ils l'expliquaient par les théories venues de l'Orient et réciproquement. De même aussi ce que ni l'une ni l'autre de ces sources n'avait pu fournir, ils le demandèrent à la philosophie d'Aristote, comblant les lacunes, sauvant les explications fausses ou insuffisantes et acceptant toujours de quel côté qu'il vînt le secours qui leur était prêté, pourvu que la nécessité s'en fît sentir. C'est là le trait distinctif qui s'attache à cette école, qui se remarque surtout

dans les deux plus illustres maîtres qu'elle a produits, Plotin et Proclus, et qui lui a fait donner le nom d'école de Néo-Platonisme.

La dialectique fut la méthode adoptée par Plotin, et c'est là le lien principal qui l'unit à Platon. Seulement il fut plus hardi que lui, il osa davantage et poussant jusqu'à l'extrême la méthode qu'il avait adoptée, il lui demanda tout ce qu'elle pouvait produire. En toute chose, il rechercha le premier ; allant de simplification à simplification, du composé au simple, sans crainte de multiplier les anneaux de la chaîne philosophique. Cela est sensible surtout dans la théodicée qui est le point le plus curieux de sa doctrine.

I. Nous avons vu Platon concevoir Dieu sous deux aspects différents : d'abord, quand il suit la dialectique, il le voit comme le dieu intelligible, portant en lui les types ou les modèles du monde inférieur ou soit les idées ; mais séparé de lui par une distance infranchissable, isolé comme le dieu de la pensée, solitaire et presque semblable au dieu des Éléates. Ensuite, quand il abandonne les données de la dialectique, il conçoit Dieu différemment, comme l'ouvrier suprême qui organise la matière, qui veille sur elle ; comme la Providence, son dieu est diffé-

rent du dieu intelligible, il est proprement le véritable *demiurge*. Plotin conçut Dieu d'une manière opposée. Il réunit les deux aspects sous lesquels Platon l'avait considéré et qui chez lui s'excluaient ; il y ajouta un troisième aspect, et de cet ensemble, qu'il réunit et combina, il constitua Dieu. Dieu fut tout à la fois l'*âme*, l'*intelligence* et le *un*. Par l'*âme*, Plotin entendait la puissance qui organise la matière ; par l'*intelligence*, le monde intelligible, le monde de la pensée, les idées ou les types et les modèles qui résident dans l'entendement divin ; par le *un*, il désignait l'être divin, conçu dans sa plus grande simplicité, séparé de la pensée, distinct de celle-ci, exempt de la dualité que la pensée constitue dans l'être pensant, en un mot l'être divin absorbé dans son unité, ne sentant qu'elle, étranger par suite aux opérations de l'*intelligence* et de l'*âme*. Ce sont là les trois hypostases, à l'aide desquelles Plotin constitue Dieu ; ce sont là les trois principes supérieurs. Au premier rang, le bien ou l'unité absolue ; au-dessous de lui le premier être intelligent ; enfin l'âme universelle. Entre eux, ces principes ou ces hypostases ont, d'après Plotin, les rapports suivants. Le *un* n'est pas engendré ; s'il l'était, il serait inférieur à son principe. Mais il engendre au contraire, parce que ce qui est parfait doit produire, et il engendre ce qu'il y a de plus parfait, l'intelligence. A son

tour l'intelligence produit et engendre l'âme. Mais l'unité ne participe en rien aux actes de l'intelligence, et l'intelligence reste étrangère aux actes de l'âme, comme l'âme à ceux de l'intelligence. Ces trois principes sont essentiellement distincts dans leur origine comme dans leur action. Le un n'est engendré par rien, l'intelligence est engendrée par le un ; mais l'âme n'est engendrée que par l'intelligence.

Comment Plotin est-il arrivé à la singulière conception que nous venons d'exposer ? Par le résultat même de l'ecclectisme qui fut le fond de sa méthode. Rien ne lui fut plus facile ; il n'eut qu'à réunir et fondre ensemble les données qui lui furent fournies par les systèmes philosophiques qui avaient précédé le Néo-Platonisme. Il emprunta l'unité absolue à l'école des Éléates. Il y a identité entre le dieu de ces derniers, solitaire, perdu dans l'infini, sans pensée, sans autre action que celle toute passive d'être et de subsister. Il emprunta l'intelligence au système d'Aristote, qui fait de l'esprit ou de l'intelligence le lieu des vérités éternelles, immobile et immuable comme elles, exempt de tout mouvement ou soit de toute action. Enfin le platonisme lui fournit le *demiurge*, soit la force active, l'âme, la puissance.

Mais cette opération, fort simple en elle-même, puisqu'elle se borna à réunir ce que les autres

avaient séparé, s'accordait-elle avec les lois de la raison et même avec les vrais principes de la dialectique ? Et Plotin ou soit sa philosophie fut-elle un progrès, si on la compare à celle de Platon ou à celle d'Aristote ? Il serait difficile de l'accorder ou de le dire, quand on s'arrête aux objections que ce système soulève contre lui. D'abord pourquoi le un, ou soit l'être divin, est-il déclaré étranger à l'intelligence et à la force productive ou soit à l'âme ? Ne suffisait-il pas de reconnaître et de déclarer que l'intelligence et l'être existent dans Dieu, dégagés de tout ce qu'ils ont d'infirme dans l'homme ? En outre, pourquoi le *un*, qui doit avoir plus de perfection encore, ne possède-t-il pas l'intelligibilité à un degré plus éminent ? D'après la dialectique elle-même, les attributs essentiels des idées doivent croître avec leur degré de perfection. Ensuite, comment peut-il se faire que le *un* soit le premier et ne soit pas une intelligence ? Ou comment peut-il être le principe unique, lorsque inférieurement à lui commencent l'être et la cause ? Autre objection : lorsque Plotin explique la nature du *un* il ne procède que par des négations, c'est-à-dire il lui refuse par élimination les qualités qui doivent résider en lui, et cependant quand il arrive à parler des rapports qui existent entre lui et les deux autres hypostases, il affirme. Ainsi, par exemple, il dit que le *un* en-

gendre l'intelligence. D'autre part, puisque le un engendre l'intelligence, que l'intelligence engendre l'âme et qu'ainsi au-dessus de l'âme, ou soit de la force, nous apercevons une force de production ou soit une cause si efficacement puissante ; pourquoi l'unité n'est-elle pas une force ou soit une cause, et ne peut-elle pas créer ou produire, alors que sa production est plus intense et plus parfaite, et que celui qui peut le plus peut le moins? Comment enfin le *un* qui contient le tout, puisque l'intelligence dérive de lui, que l'âme est engendrée par elle et que les choses sont produites par l'âme, ne serait-il pas l'auteur de tout?

Il serait difficile de contester la force de ces diverses objections, qui impriment au système de Plotin le même caractère d'infirmité que nous avons retrouvé à la théodicée de Platon et à celle d'Aristote.

Une question tout aussi intéressante se présente ici naturellement. La théodicée de Plotin semble tendre et converger vers l'unité de Dieu. Mais il s'agit de savoir si les hypostases n'y introduisent pas l'élément de la triplicité. A cet égard une vérité est incontestable, c'est que les trois hypostases sont inégales entre elles. C'est ainsi que Plotin les a conçues et qu'il les expose. En outre l'âme et l'intelligence sont chacune le produit de la génération ; elles découlent l'une

et l'autre d'un principe qui leur est supérieur. Il y a donc entre elles séparation, différence d'origine : le *un* n'est pas produit ; les deux autres hypostases le sont. Comment donc ne formeraient-elles pas le contraire de l'unité ? Tout produit est inférieur à sa cause.

Nous n'aurions pas caractérisé d'une manière complète la méthode et la doctrine de Plotin, si nous ne parlions pas du dernier moyen scientifique qui, selon lui, fait pénétrer l'esprit de l'homme dans les profondeurs de l'unité absolue. La raison a ses bornes. Elle ne peut pénétrer l'infini. Mais par l'extase se découvre en lui une faculté nouvelle qui, dépouillant l'homme de sa dualité, de tout ce qu'il y a en lui de contingent, de faible, de borné, le place dans la même situation où est l'unité absolue ; sans science étrangère, sans connaissance du dehors, il se met en communication avec l'Être divin ; il le sent et le comprend alors, avec ce sens nouveau qui sert comme de passage à l'initiative et à la vision de l'âme. Malgré la fécondité de Plotin, il ne donne pourtant ni les règles de l'extase, ni les moyens d'y arriver, ni ceux d'y porter une vue plus pénétrante.

Cette théorie repose évidemment chez Plotin, sur sa profonde conviction des bornes et de l'insuffisance de la raison. Mais si la raison de l'homme est impuissante à tout comprendre

et à tout expliquer, comment une faculté aussi vague et aussi indéterminée que celle de l'extase comblera-t-elle cet abîme ? Dans un système philosophique l'extase ne se comprend pas. Il échappe à toutes les lois connues, il ne peut être que la source d'un mysticisme déréglé. Il peut convenir à un sectaire. Comment s'est-il rencontré sur la bouche d'un partisan déclaré de la dialectique ?

II. Après avoir traité de Dieu, Plotin traite du monde. Quelque mépris qu'il ait pour le contingent et le mobile, et quoiqu'il n'y ait puisé que son point de départ, pour s'élancer par la dialectique vers l'absolu, il y revient cependant, et cela par la nécessité de résoudre l'immense question de sa production et de sa formation. On peut suivre Plotin dans toute sa doctrine ; on le verra toujours les yeux fixés sur ceux qui l'ont précédé, aborder chacun des systèmes qu'ils ont formulés et entrer avec eux comme dans une lutte réelle. Quelquefois il les corrige ; il les modifie ; quelquefois il les suit ; souvent il remplace leur système par des systèmes nouveaux. Le plus souvent, hélas ! à de grandes erreurs il vient substituer des erreurs tout aussi formelles. C'est ce qu'il fait dans l'exposition de sa doctrine sur la formation du monde.

D'après Platon et Aristote le monde est éternel. Suivant le premier, la matière reçoit de l'ouvrier divin qui la façonne l'ensemble et l'harmonie qui y règnent. Suivant le second, la matière, principe premier se suffisant à lui-même, ne reçoit du grand moteur que le mouvement qui l'entraîne. Dans ces deux écoles, le dualisme, c'est-à-dire l'existence éternelle de la matière et du principe absolu, est enseigné et proclamé. Avec Plotin le dualisme cesse, mais il est remplacé par une erreur différente. Le monde sort de Dieu par émanation. C'est Dieu qui le forme de sa propre substance et qui le tire de son sein. Le dualisme est remplacé par le panthéisme. Plotin en ouvre scientifiquement l'école; et bien qu'avant lui on put retrouver dans les systèmes grecs antérieurs à Platon et à Aristote quelques œuvres de cette doctrine, nulle part elle n'y est professée et théoriquement démontrée avec un pareil luxe d'arguments et un tel ensemble de principes.

Les axiomes qui lui servent de démonstration peuvent se réduire aux suivants :

Tout être, dit-il, produit nécessairement un être inférieur. Plus un être est grand, plus il est nécessaire qu'il produise. Le premier ne pouvait pas être le dernier. Il ne devait donc pas être seul. La production du monde par Dieu est donc commandée par ces principes.

De plus cette production est nécessaire et forcée. Dieu ne produit pas librement. Comment cela pourrait-il être ? La délibération lui enlèverait son immutabilité. Il ne serait plus Dieu.

Pouvoir faire le contraire de ce qu'on fait n'est pas une preuve de force, mais de faiblesse. Dieu n'a donc pas fait le monde volontairement. Il n'a pas pu ne pas le faire.

Enfin du moment que le monde est nécessaire à Dieu, comme être produit par lui, la même nécessité a dû se faire sentir toujours et ne cesser jamais de se faire sentir. Le monde n'a donc pas commencé et n'aura jamais de fin.

Cette démonstration n'est pas même à l'abri des objections que le systéme de Plotin peut fournir contre lui-même, et il n'est pas nécessaire pour l'attaquer de recourir aux vraies idées que la saine philosophie et les dogmes chrétiens nous fournissent. Il suffit de se demander si le monde est la reproduction adéquate de Dieu, et si on ne trouve pas dans l'un des différences, des inégalités, des ombres qui n'existent pas dans l'autre. Or si le monde est sorti de la substance de Dieu, pourquoi le produit n'est-il pas entièrement égal à la substance productrice ? En outre est-il bien vrai que la cause n'ait pas son existence avant l'effet, qu'il n'y ait pas d'antériorité de l'une sur l'autre, au moins en tant que virtualité ? Mais laissons de côté les lamen-

tables erreurs du panthéisme de Plotin et les objections qu'il soulève, contentons-nous, sans avoir besoin de les réfuter, d'avoir caractérisé cette partie de sa doctrine. Le Dieu de Plotin crée le monde fatalement dans son sein et de sa propre substance. C'est tout ce qu'il nous faut, pour connaître ce que le plus illustre des alexandrins a enseigné sur cette matière. En résultat, c'est par la loi des émanations qu'il a résolu le problème, et cette loi il l'a puisée et empruntée aux doctrines de l'Orient. Ne semble-t-il pas alors qu'il faille tenir compte à cet esprit, à qui on ne saurait refuser une certaine grandeur, de l'indication qu'il a suivie, de la théorie à laquelle il s'est rattaché, mais qu'il n'a pas créée, de cette lumière, quoique fausse et incertaine, dont il s'est éclairé et réduive son rôle à celui de son école, à celui d'ecclectique? Que Platon nous paraît plus grand dans son originalité sublime! Ce n'est pas à un choix entre deux voies tracées qu'il a condamné son génie. Il a cherché, il a vu, il a construit un monde, et c'est bien lui qui est vraiment créateur. Nous n'avons pu contenir en nous-même, au milieu des aridités de notre étude et des abstractions continuelles qu'elle entraîne et qu'elle place sous nos yeux, ce cri échappé à notre admiration. Mais que dirons-nous donc quand nous serons revenus à Julien, lorsque sa main hésitante et mal affer-

mie voudra nous guider et nous servir de conducteur dans la nuit et les obscurités philosophiques ?

III. La matière a aussi fixé l'attention de Plotin. Il dit quelle est sa nature, quelles essences elle reçoit et comment elle les reçoit.

Le caractère propre de la matière, selon lui, c'est le défaut absolu de forme. Elle est le non-être. C'est encore la capacité universelle et en même temps l'indifférence pour toutes les formes possibles. Sous la main du *demiurge* elle n'est qu'une possibilité.

D'après la doctrine de Platon, dans le Timée, la matière reçoit une participation de l'idée. C'est dans ce sens qu'elle passe du laid au beau, du mal au bien. Mais selon Plotin la matière n'a pas encore là un caractère déterminé. Elle est toujours et constamment passive. Elle ne sert qu'à la manifestation du beau et du bien ; mais en soi-même, elle n'est ni belle, ni bonne. Et même en creusant davantage ce sujet, quand Plotin veut enseigner comment la manière participe à l'idée, sans avoir jamais perdu son infécondité et son impassibilité première et absolue, il dit qu'il en est des idées par rapport à la matière, comme du miroir par rapport aux objets ; que la matière les représente, les met

en saillie, comme le miroir fait des objets qui viennent s'y réfléchir. La matière serait le miroir, les choses réfléchies ce sont les idées. Puis il ajoute que si on supprime de la matière dans le monde, il n'y aura jamais plus ou moins d'être dans le monde. Il y aura moins de représentation des idées. Dans cette doctrine la matière ne peut être qu'un principe d'apparence et non d'essence.

Mais d'où viennent les idées qui sont ainsi mises en participation avec la matière? Descendent-elles de l'âme ou de l'intelligence? L'intelligence les transmet à l'âme et de l'âme elles descendent dans la matière sous la forme de raisons séminales. Celles-ci pénètrent la matière et y forment la quantité, le nombre et la figure, ainsi que toutes les qualités qui s'attachent aux êtres sensibles.

De cette doctrine il résulte une conséquence qui est choquante dans ses termes, c'est que ce n'est pas la matière qui produit le monde; celle-ci est essentiellement stérile et inféconde; c'est la forme qui produit.

On s'étonne de cette complication d'idées, de ces nuances infinies, de cet immense échafaudage construit par l'esprit humain pour expliquer la matière. Quelle subtilité dans ces distinctions! Quel mépris pour la matière! On voit bien qu'ils iraient volontiers, ces esprits préoccu-

pés du monde intelligible, jusqu'à la supprimer, s'ils osaient ; jusqu'à dire, comme les Éléates, qu'elle n'existe pas. Ils ne vont pas jusque-là, c'est vrai ; mais la nuance est bien légère puisqu'ils disent qu'elle n'est qu'un principe d'apparence. Si en morale, ces fiers esprits tirent de leurs principes des conséquences analogues, leur système devra être le plus austère. Il sera fondé sur le mépris de toutes les jouissances, et sur un mépris radical. Aussi bien ne semble-t-il pas que déjà par leur doctrine de l'extase, ils aient fait comme le pendant de leurs mépris de la réalité matérielle. Ils se débarrassent aussi des secours de l'intelligence et de la raison. Ils la réduisent presque à une vaine apparence, puisqu'ils demandent une nouvelle lumière pour comprendre et sentir ce que leur raison ne leur permet plus d'apercevoir.

L'exagération et la fausseté des théories est marquée ici en caractères si évidents qu'il devient inutile de la prouver.

Mais nous n'avons pas encore tout exposé sur ce point. Plotin distinguait, avec plusieurs autres, deux sortes de matière ; la matière des êtres intelligibles, la matière des êtres sensibles. Et cette distinction faisait naître à son tour de nouveaux problèmes d'une solution difficile. Comment peut-il y avoir de la matière dans les êtres intelligibles ? Les incorporels sont simples, la

matière peut-elle leur être utile? La matière est sujette aux changements, ceux-ci ne le sont pas. Pourquoi donc la matière chez eux? Les êtres incorporels ont leur forme et leur fin, comment la matière qui manque de forme et qui l'attend, s'y trouverait-elle? A ces questions Plotin répond par des différences entre ces deux matières. Il dit que la première est éternelle et immuable, que la seconde est changeante. Il ajoute que l'indéterminé et le non fini, qui est le caractère propre de la matière, se retrouve dans l'intelligible ; qu'en effet si l'on compare la raison à l'âme, l'âme à l'intelligence, et l'intelligence au bien absolu, le premier est inférieur et non fini par rapport au second. Enfin il appelle à son secours l'analogie. Le monde sensible est l'image du monde intelligible, et de même qu'ici il y a de la matière, il doit y en avoir là.

D'autres distinctions sont encore faites entre la matière première et la matière dernière. La première n'est rien en acte, elle est toute en puissance. La dernière est en acte.

Le dernier mot à connaître sur la matière était de savoir de laquelle des trois hypostases Plotin la faisait sortir. Était-ce de l'intelligence? De l'âme? De l'un? C'est de la dernière hypostase, c'est-à-dire de l'âme qu'il l'a fait naître, et en cela il se montrait conséquent, soit avec les traditions philosophiques venues de la Grèce,

soit avec sa théorie des idées. D'après les premières, la force motrice était attribuée principalement à l'âme. D'après la seconde, le monde matériel et le monde des idées existent séparément, et Plotin était bien plus conséquent avec lui-même en attribuant le premier de ces mondes à l'âme et le second à l'intelligence. Chaque chose restait dans son ordre.

Hâtons-nous de sortir de ces détails arides. Voyons si dans son système panthéiste, Plotin conservera la providence et comment il la conçoit. — C'est une partie très importante de sa doctrine et de celle par suite de l'école d'Alexandrie.

IV. Nous avons vu que le Dieu de Platon est le Dieu providentiel, lorsque abandonnant les rigueurs de la dialectique, il laisse prédominer chez lui les lois plus complètes et plus vraies des instincts de l'humanité. Plotin voulut faire plus que Platon ; il tenta de concilier le Dieu providentiel avec le Dieu de la dialectique. Dans le Dieu de l'absolu, l'unité inaccessible, immuable, absorbée dans elle-même, séparée du monde créé, ne pensant qu'elle-même, il s'efforce de retrouver la providence. Il croit la retrouver ; il l'annonce et inscrit ce dogme consolant au nombre des vérités philosophiques qu'il enseigne.

Mais il rencontre là une première difficulté. Comment le Dieu étranger à tout pourra-t-il être le Dieu providentiel ? Celui-ci veille, soutient, conserve, étend sa main puissante. L'Un de la dialectique, comment pourra-t-il veiller, soutenir, conserver ce qu'il ignore ? A cette première difficulté s'en joint une seconde tirée du système même de Plotin sur la formation du monde. Si le Dieu de Plotin crée nécessairement, fatalement, sans avoir une fin spéciale, sans se proposer un but, mais par les lois impérieuses de son être, quel soin prendra-t-il de son œuvre ? L'amour qui ne l'a pas conçue ne la suivra pas après son exécution.

Plotin a multiplié les réponses à ces objections par lui pressenties.

La connaissance du monde, dit-il, n'appartiendra pas, si l'on veut, à l'un; mais à la troisième hypostase, à l'âme universelle. Celle-ci qui fait de l'intelligible l'objet de sa pensée, a en même temps la conscience de son œuvre et du monde qu'elle a créé. Elle se connaîtra donc comme cause et dans cette cause elle contemplera le monde, son effet. Voilà la providence trouvée.

Une objection peut être faite à cette explication et on peut l'emprunter à la théorie même des alexandrins. La voici : La division en trois hypostases inégales et séparées ne permet pas de rendre personnelles à l'un les opérations

personnelles à l'âme universelle. Comment donc l'un pourra-t-il avoir la connaissance du monde et remplir le rôle providentiel qui lui est attribué ? Une distance infinie sépare l'un de l'âme universelle.

Mais, répond Plotin, la cause de la cause qui a produit le monde peut être dite la cause du monde même et par suite en avoir la connaissance et la conscience. Vainement vous multiplierez les intermédiaires, si l'impulsion première est venue de l'un, il est la cause du tout.

On le voit, Plotin, à son tour, fait comme Platon. Il abandonne la vigueur de sa théorie sur la séparation des trois hypostases, ou du moins quelques-uns des éléments de sa doctrine, pour conserver la providence. Le raisonnement est inconséquent, mais le philosophe s'honore.

D'ailleurs un esprit aussi fécond que celui-là ne sait pas reculer. Il ira jusqu'à tout entraîner et tout lier ensemble, tous les actes humains, tout les faits successifs, tout l'ensemble des déterminations futures, plutôt que de ne pas accorder la providence. Aussi dans un autre ordre d'idées, Plotin enseigne-t-il le déterminisme universel. Selon lui, il n'y a dans le monde moral, ni liberté, ni hazard ; tout se tient, tout est lié par une chaîne immense ; les causes se commandent de l'une à l'autre à l'infini ; Dieu dans sa main puissante tient cette chaîne. Comment la provi-

dence n'existerait-elle pas là où elle a tout réglé, tout fixé, tout projeté d'avance ? Qu'importe à Plotin la liberté de l'homme. La providence est sauvée.

On ne peut sonder le mystère de la Providence sans rencontrer aussi à côté et au fond d'insondables mystères, ceux de la prescience et de la liberté dans Dieu. Plotin n'élude rien et la hardiesse et la témérité ne lui ont jamais manqué. Il nie résolument la prescience comme inconciliable avec les perfections de Dieu. Mais il lui accorde la liberté. Seulement cette concession n'est que nominale ; après l'avoir faite, Plotin la retire. La liberté dans Dieu n'est pas la liberté du choix. Il soutient que Dieu ne doit être libre qu'avec la faculté de ne pouvoir choisir. Plotin subit ici l'effet de sa doctrine. Son Dieu produit fatalement. Comment aurait-il la liberté ? Par un abus du langage, il définit la liberté, l'action qu'un être accomplit avec intelligence de ce qu'il fait, et sans être contraint de le faire. Mais ce qui constitue l'essence de la liberté, la faculté de choisir, manque à cette définition. Peu importe, pour que la liberté disparaisse, que je n'obéisse pas à une force extérieure. Si c'est une force intérieure qui me commande et qui me subjugue, je ne suis pas libre.

On sent, à chacun des points de la doctrine

de Plotin, le contre-coup de l'immense erreur qui lui sert de base. C'est comme une empreinte malheureuse gravée sur son livre. Le panthéisme le voue à la contradiction. Il lui impose de détestables erreurs contre lesquelles la conscience humaine se révolte. A-t-il ou non admis la théorie des causes finales? c'est douteux, sa pensée est ici au moins obscure. Comment a-t-il pu l'admettre? L'être qui produit fatalement a-t-il pu se proposer le bien pour but? D'autre part, ses écrits cependant disent que Dieu dispose tout pour une fin. La contradiction et l'opposition restent évidentes, et sa doctrine est insuffisante. Elle ne révèle pas toute sa pensée. Il est plus explicite sur l'existence du mal. Il adopte l'optimisme le plus caractérisé. Le monde est le meilleur monde possible. Il l'établit par des raisons à *priori* tirées de la nature de Dieu, la cause parfaite, par la description du monde et par la réfutation des objections opposées à son principe. Ce qui vient d'une cause parfaite ne peut être que parfait. L'ensemble et la beauté du monde physique parlent à nos yeux. Enfin le péché, la souffrance, le mal physique, il ne l'explique pas comme les partisans de la liberté humaine qui disent que le péché est un mal nécessaire, condition d'un plus grand bien. Mais le déterminisme universel qui lui a servi à expliquer la Providence lui sert aussi d'explication.

Il confond la question du mal avec celle de l'inégalité des êtres, et le péché et le mal moral est la conséquence nécessaire des égarements de notre sensibilité, de nos passions et de l'infirmité de notre intelligence. Enfin il veut répondre à une dernière objection que soulève son système sur le déterminisme. Si tout s'enchaîne et remonte de cause en cause jusqu'à Dieu, Dieu est donc complice de nos fautes, de nos crimes, il en est le co-auteur. Non, répond Plotin, la Providence est la cause principale, mais elle n'est pas la cause unique (*Ennéad.* 3 l. 2, c. 9). Elle est bien la cause principale, mais elle ne détruit pas les causes secondaires ; ces causes particulières sont nos passions, les accidents de la vie et la vie antérieure que nous avons vécue. La métempsycose est un des dogmes de Plotin ; il lui sert ici à résoudre cette question, comme il va lui servir encore à résoudre la dernière question du problème, celle du juste persécuté et du vice triomphant. A ses yeux tout s'efface par la métempsycose et par l'optimisme.

Évidemment, comme nous l'avons déjà dit, le panthéisme répand ici son ombre fatale et sa nuit profonde. Plotin se débat comme un homme sans espoir. Sa langue balbutie, son esprit est couvert d'un voile épais. Il accepte les contraires, et quand on lui voit accueillir le dogme de la

transmigration des âmes, il abdique son originalité et devient le servile copiste des erreurs de l'Orient et des fantaisies rêvées sous les feux de ce ciel éclatant.

V. Quelle fut sa doctrine sur les dieux du paganisme, sur la mythologie ? Crut-il à toutes ces fables ? Quelle fut enfin son attitude vis-à-vis d'elles ? Ces questions en font naître une bien plus générale, celle de savoir ce que fit la philosophie, soit de la Grèce, soit d'Alexandrie, en présence du paganisme. En adopta-t-elle les principes ? S'en fit-elle l'adversaire ? Ou bien mit-elle au service de ses mythes et de ses autels ce qui fut en elle de puissance intellectuelle et d'habileté scientifique ? Nous répondrons à la première question. Et pour être complet nous dirons un mot de la seconde.

Plotin plia son système philosophique à la mythologie. Il chercha une conciliation, un rapport, des ressemblances entre sa théodicée et celle du paganisme, entre Cœlus ou Uranus, Saturne et Jupiter, et l'un, l'intelligence et l'âme. Cœlus ou Uranus c'est l'un ; Saturne c'est l'intelligence ; Jupiter c'est l'âme. (*Ennéad.* V. VIII. 13. 12.) La génération de Saturne par Cœlus et celle de Jupiter par Saturne, c'est la génération de l'intelligence par l'un et de l'âme par

l'intelligence. Si Saturne mutile son père, c'est par la raison que la génération de l'intelligence produit la division de l'unité absolue et son fractionnement entre les deux autres hypostases (*Ennéad.* V. VIII. 13.) Lorsque Jupiter détrône Saturne et le lie par des chaînes, c'est l'image de l'âme qui, devenue l'organe de l'intelligence, prend sa place dans le gouvernement du monde ; c'est le règne du demiurge (*Ennéad.* V. 1. 4.) Saturne est le monde de l'immobilité. Le règne de Jupiter est celui du temps. Il est le plus ancien des dieux. Il marche à la tête des dieux qui contemplent le monde intelligible (*Ennéad.* V. VIII. 10). Je renonce à suivre plus loin cette énumération fastidieuse, dépourvue d'intérêt. Nous y verrions encore de ces rapprochements forcés, plus ou moins subtils. Nous trouverions les deux Vénus, l'une née dans les jardins de Jupiter, l'autre née de l'écume des flots ; la première signifiant la beauté intelligible, l'autre la beauté sensible. On pourra consulter les *Ennéad.* V. VIII. 13. — *Eod.* VI. IX. 9. — *Eodem* III. V. 2. 8. — *Eod.* IV. III. 14. — Nous y verrions les trois Parques figurant à ses yeux l'ensemble de la destinée humaine. (*Ennéad.* II. III. 15).

Il n'y a ici ni rigueur systématique, ni dialectique, ni essai de preuve. C'est un pur effet de l'intelligence qui recherche et trouve des analogies. C'est cependant l'aveu implicite d'une foi

à cette mythologie. Un esprit aussi fier et aussi indépendant, que Plotin n'aurait pas cherché à donner cette consécration à ses systèmes philosophiques, si son assentiment n'avait pas été acquis à cet ordre de croyance. Il admettait le dieu du paganisme à côté du dieu unique et absolu qu'il avait enseigné. C'était l'âme universelle qui les avait produits avec les astres qui formaient la série des dieux visibles.

Au surplus, pour pouvoir comprendre le rôle que la mythologie joue et remplit dans cette œuvre philosophique, il nous faut nécessairement rentrer dans la deuxième question plus générale que nous avons posée. Ce n'est pas un fait isolé dans l'histoire de la philosophie qui se présente ici. Plotin n'est pas le seul qui ait eu à compter avec les mystères et les dieux du paganisme. Dès l'origine ces deux puissances se sont trouvées en présence. Le paganisme et la philosophie ont-ils fait alliance ? se sont-ils fondus dans une identité de conception, d'origine et de nature ? Pour répondre à ces questions il y a lieu de distinguer les époques diverses que la philosophie a traversées, l'état des intelligences à chacune d'elles et les nécessités qui se manifestèrent. A part la philosophie épicurienne, sceptique et pyrhonienne qui niaient tout ; toute philosophie idéaliste et spiritualiste adopta les dieux du paganisme, crut à leur puissance et

travailla à les faire craindre et adorer. Seulement le travail et le secours par elle apporté au culte et aux mythes païens sont différents, suivant les époques et les temps. A l'époque où le paganisme, déviant de son caractère primitif, qui fut l'adoration des forces de la nature, dégénéra en adoration de l'homme et atteignit l'anthropomorphisme, la philosophie combattit cette tendance et chercha à le ramener dans ses voies primitives. Les physiciens de l'école d'Ionie eurent cette tendance. Ils revenaient au naturalisme primitif, que la déification de l'homme avait effacé. Héraclite, pour ne citer que lui seul, protestait avec violence contre Homère et l'accusait d'avoir altéré l'idée de la divinité dans la croyance des peuples. (Zeller, dic. philosophie der Griéchen 1856, 1, 450, 490). Xénophane, chef de l'école d'Élée, passa toute sa vie à rèfuter l'antropomorphisme. L'école des sophistes et notamment Protagoras d'Abdère, Prodicas de Céos, Diagoras de Mélos, furent accusés d'impiété pour avoir cherché à dépouiller les dieux du paganisme de leur caractère de personnalité et les avoir ramenés aux simples forces de la nature. Je ne saurais mieux dire, et plus substantiellement sur ce point, qu'en reproduisant les paroles du célèbre professeur de la Sorbonne, M. Freppel (l'abbé), cours de l'année 1858-1859, p. 136, qui dit, avec autant d'exactitude que de

vérité : « Née avec l'école d'Ionie, continuée par « l'école d'Élée et par celle des sophistes, cette « opposition se poursuit dans le but constant « de ramener la mythologie homérique au na- « turalisme primitif, en réduisant les dieux per- « sonnels au rôle d'agents physiques ou au « caractère d'éléments matériels. Cette tendance, « que j'appellerai rétrograde plutôt que pro- « gressive, se manifeste à partir du VI^e^ siècle « avant J.-C. chez des mythologues tels que « Théagène de Rhégium, Métrodore de Lampsa- « que, Épicharme (Scholi. Illiad. 20, 67, 15, « 18. — Menandr. Fragment. Incis. 10). Elle « apparaît vive et hardie dans Euripide à tel « point qu'Aristophane pouvait l'accuser d'avoir « enseigné aux hommes qu'il n'y a pas de dieux. « (Thesmoph. 459). Elle se reproduit plus ra- « dicale encore chez Évhémère, qui cherche à « faire passer les divinités de la Grèce, pour les « hommes déifiés après leur mort. Elle se ré- « sume enfin dans l'école stoïcienne, qui, expli- « quant la théologie par la physique, en bannit « toute idée de personnalité, pour la faire revenir « à son point de départ, le naturalisme pan- « théistique. »

Au deuxième siècle de notre ère, lorsque la philosophie sceptique, pyrhonienne et épicurienne eurent produit, dans Lucien de Samosate et dans Œnomaus le Syrien, les plus hardis

contempteurs des dieux, et l'exemple le plus audacieux de la négation de toute la mythologie, des philosophes, au fond platoniciens, s'attachèrent plus fortement que jamais à la doctrine de Platon en faveur des dieux, et la remirent en honneur. Platon avait dit dans le Timée : « Quant aux autres démons, il est au-dessus de « notre pouvoir de connaître et d'expliquer leur « génération ; il faut s'en rapporter aux récits « des anciens, qui étant descendus des dieux, « comme ils le disent, connaissaient sans doute « leurs ancêtres. On ne saurait refuser d'ajouter « foi aux enfants des dieux, quoique leurs récits « ne soient pas appuyés sur des raisons vrai- « semblables ou certaines. Mais comme ils pré- « tendent raconter l'histoire de leur propre « famille, nous devons nous soumettre à la loi « et les en croire, » Plutarque, Maxime de Tyr, Apulée de Madaure reprirent cette idée et tentèrent un système de conciliation entre la philosophie et la mythologie.

Ils ne firent pas un essai de conciliation métaphysique et savant comme les derniers. Leur tentative eut un autre caractère. Ce fut un effort de moralisation et une protestation contre la superstition. Mais il faut le dire, la philosophie accepta encore ici le paganisme pur. Le traité de la *superstition* de Plutarque, son *Isis et Osiris*, son livre, *comment un jeune homme doit lire*

les poëtes ; celui de la signification du mot EI, *gravé sur la porte du temple de Delphe ;* celui *de Destin* en sont une preuve. Il supprime dans la mythologie ce qui peut effaroucher les cœurs honnêtes. Il ne laisse subsister que ce qui est pur. On reconnait ici cette pensée calme et sérieuse qui circule dans la vie des hommes illustres. On y sent la haute raison qui éclate dans chacune d'elles. C'est comme un immense reflet de l'expérience qu'il a rapportée de l'étude des hommes. En jugeant ceux-ci il a appris à juger les dieux, et, d'une main aussi ferme que celle qu'il tenait en écrivant l'histoire, il fait la double part de ce qu'il dit être la vérité et l'erreur. On a pu objecter que cette tentative de Plutarque n'est pas philosophique, et qu'elle n'a pas toute la valeur qui s'y rattacherait, si on pouvait le ranger parmi les métaphysiciens de l'antiquité. Nous dirons-nous que rien n'est plus considérable que cette voix qui se fait ainsi entendre au deuxiéme siècle de notre ère pour défendre les dieux. Ce n'est pas si l'on veut la philosophie pure, en tant que dialectique, qui parle. Mais c'est la philosophie en tant que raison, lumière et expression de la vérité morale. La tentative de conciliation, l'effort d'adhésion au paganisme n'en deviennent que plus marqués. Au lieu d'affaiblir notre thèse, ils la confirment.

Maxime de Tyr, sous les Antonins, fut le con-

tinuateur des efforts de Plutarque Il nous est resté de lui quarante et une dissertations. C'est dans elles que l'on voit l'auteur s'efforçant de ramener le paganisme et sa mythologie aux forces de la nature. La première n'est, à ses yeux, qu'une image et un voile qui cache au fond la réalité. Il la découvre; au lieu des dieux c'est la nature qu'il propose à nos adorations *(Dissertation X)*. Maxime de Tyr retourne par ce côté à l'école primitive dont nous avons déjà parlé.

Apulée de Madaure, dans son traité du *Dieu Socrate*, se rapproche plus de Plutarque que de Maxime de Tyr. C'est sa méthode de conciliation qu'il emploie, et il montre dans les dieux inférieurs, appelés démons, l'objet direct de la vénération des peuples.

Au troisième siècle la philosophie néo-platonicienne avait pour la défense du paganisme un système plus savant, plus compliqué et purement métaphysique. Elle y emploie toutes ses forces; elle lui donne ainsi une adhésion entière, sans restriction ni limite. Alors ces deux forces s'unissent et se confondent pour détruire l'ennemi commun, le christianisme, qui a grandi, qui est devenu une puissance intellectuelle et morale et qui leur dispute l'empire du monde. Plotin et Porphyre commencent l'œuvre; elle est continuée par Jamblique, Maxime, Chrysanthe, Julien, et elle ne se termine que par la disparition

du dernier philosophe alexandrin. Là se place dans son ordre naturel ce que nous avons cité de Plotin. Là se placeraient avec un à-propos incontestable les travaux de Porphyre, de Jamblique, et surtout les deux traités *De Diis et mundo* et celui *De mysteriis*, attribués à divers contemporains sans aucune certitude précise sur leurs véritables auteurs. Mais il suffit de les mentionner en renvoyant aux auteurs qui les ont analysés. (Vacherot, *Histoire de l'école d'Alexandrie*, t. 2, p. 120).

Ainsi se trouve bien marqué le rôle de la philosophie sur le point qui nous occupe et surtout celui de l'école d'Alexandrie. Qu'on nous permette de citer, sur ce point, l'historien dont le nom vient de se placer sous notre plume, M. Vacherot. Il a mieux que personne constaté ce que nous venons d'énoncer plus haut : « La « philosophie alexandrine, dit-il t. 2, p. 98, dut « donc se joindre au polythéisme pour com- « battre l'ennemi commun. Mais en même temps « elle comprit que cette vieille religion de la « nature et des sens avait fait son temps ; qu'elle « ne pouvait plus, telle qu'elle était, suffire aux « besoins religieux de l'époque et qu'il fallait la « transformer pour la faire vivre. Aussi la vit-on « partout expliquer, élever le dogme, épurer et « régénérer le culte. Continuant l'œuvre d'Ap- « pollonius de Tyane, les Alexandrins vont de

« contrée en contrée, réformant le culte local « et le rappelant constamment aux lois de la « plus pure et de la plus sévère morale. Il faut « ajouter que leur esprit ecclectique et leur ten- « dance constante à tout rapporter aux antiques « traditions les disposait merveilleusement à « cette tache. *Ce fut moins pour sauver le poly- « théisme qu'ils en tirèrent une métaphysique si « profonde, que parce qu'ils croyaient* A PRIORI « *que toute vérité doit être au fond de ces my- « thes antiques. On se tromperait gravement si « on ne voyait dans cette tentative qu'une ma- « nœuvre habile, inspirée par la nécessité.* Du « reste, la nature et l'état du polythéisme favo- « risait merveilleusement l'exégèse alexandrine. « Aucun texte qui la retienne, aucune autorité « qui l'enchaîne. Elle a le champ libre et peut « à son gré transformer le fond même des tradi- « tions. C'est ce qu'elle fera. Nous allons la voir « substituer à la faveur de ses subtiles interpré- « tations, une croyance nouvelle à la vieille my- « thologie et doter le polythéisme d'une théo- « logie, d'une psychologie, d'une morale idéa- « liste ; elle soufflait son esprit dans les vieux « sanctuaires ; elle y transportera les principes « de la métaphysique personnifiés dans les an- « ciens dieux. »

Chaque trait qui doit servir à mieux peindre l'homme de qui l'école d'Alexandrie tire son plus

grand éclat, doit être ici recueilli. Plotin avait cru autrefois à l'astrologie. Plus tard il revint et combattit son erreur dans les Enneades 2. l. 3. Il continua cependant de conserver une partie de son erreur. Il admit toujours que les astres peuvent influer physiquement sur la santé et qu'on peut, par l'éclat du ciel, présager certains évènements.

VI. Voici enfin le tour de l'homme dans la philosophie de Plotin. C'est l'extrémité de la chaîne qu'il a parcourue. On va reconnaître ici la liaison de ses idées : de même qu'il a conçu Dieu comme composé de trois hypostases, il conçoit l'homme composé d'un esprit, d'une âme et d'un corps.

Quant à l'âme, il est fortement et vivement spiritualiste. Le corps n'est que le compagnon de l'âme. Celle-ci est le principe de vie. Il suit ici entièrement le principe développé par Platon dans le *premier Alcibiade*. Les preuves de l'immatérialité de l'âme sont chez lui abondantes, précises et constituent un ensemble de déductions remarquables (*Ennéad.* 3. l. 7 c. 5.) Mais d'où est venue l'âme? quel est le caractère de son union avec le corps? est-ce une déchéance pour l'âme? Plotin répond affirmativement (*Ennéad.* 4. 8. 2.) à cette dernière question. Les âmes

dans les corps accomplissent une expiation. L'âme peut-elle exister sans un corps? Non, répond le philosophe. Est-ce temporairement qu'elle lui est unie? Il l'affirme sans hésiter. Quel rôle remplit l'âme dans son union avec le corps? Elle le régit et le gouverne comme l'âme universelle gouverne et régit le monde. Enfin, pourquoi dans l'homme cette triple hypostase: l'esprit, l'âme et le corps? Plotin n'a pas répondu à cette difficulté. C'est sans doute qu'il a cru que la raison d'analogie entre la trinité des hypostases en Dieu suffisait pour autoriser sa doctrine sur l'homme.

VII. *Sur les facultés de l'âme*, la théorie de Plotin est assez simple. L'âme humaine faisait partie de l'âme universelle. Elle en a été détachée pour être unie au corps, et, suivant les fautes commises dans sa première forme, elle est plus ou moins punie par son adjonction à tel ou à tel corps; c'est ici purement et simplement la *métempsycose* qui est professée par Plotin, Voici littéralement ses pensées : « Chassées du monde « intelligible, les âmes tombent d'abord dans « le premier ciel; elles y revêtent un corps dont « le poids accélère leur chute, et qu'elles quit- « tent ensuite pour un corps plus terrestre. » (*Ennéad.* 2. l. 9. ch. 9. — Eod. liv. 4, ch. 8.)

Tout ceci est présupposé et nullement démontré, comme on le pense bien.

Quelles sont les lois de l'union du corps et de l'âme? L'âme est mélangée au corps. Par conséquent ce qui atteint l'un atteint l'autre. Voici une seconde loi qu'il donne, sans se préoccuper si elle s'accorde avec la première. L'âme pure reste en elle-même et continue de rester sans mélange, quoiqu'elle rende le corps susceptible de sensation. Cette sensation n'est qu'un simulacre de la sensation qu'éprouve l'âme pure. L'explication est identique pour le péché; c'est le corps, ce n'est pas l'âme qui pèche. (*Ennéad.* 1, liv. 1, ch. 9.)

Quant aux rapports de l'âme humaine avec l'âme universelle, on ne comprend pas comment l'âme a pu tomber de l'âme universelle et s'en détacher.

On ne comprend pas non plus sa distinction entre les deux âmes humaines, l'âme première et l'âme seconde; l'une qui communique avec l'âme universelle et par elle avec l'intelligence; l'autre avec le corps. Celle-ci est une âme sensitive.

Parmi les facultés proprement dites de l'âme humaine, Plotin admet et signale la sensation, l'idée innée, entre deux le jugement, l'opinion et la raison discursive. Sa psychologie est entièrement empruntée à Platon. (V. le premier

Alcibiade, le *Théetête*, le *Philèbe*, le *Phèdre*, le *Phédon* et le *Timée.)* Ajoutons que Plotin donne aussi à l'âme, comme facultés énergiques et puissantes, la réminiscence et l'extase.

Cette esquisse rapide des doctrines de Plotin nous donne celle de l'école d'Alexandrie toute entière ; c'est sa plus brillante expression ; c'est là son éclat le plus vif ; c'est son résumé le plus complet. Après lui l'école décline ; elle s'éclipse et se perd en des mains plus passionnées qu'habiles. Porphyre, Jamblique et les autres ne savent plus créer en imitant comme avait fait Plotin ; impuissants à compléter un système, hors d'état de combler les lacunes, à bout de vues et d'efforts métaphysiques, les maîtres de cette école abdiquent en présence de leur maître. Ils feront parler sa voix éteinte ; ils le feront survivre à lui-même. Porphyre écrira la vie de Plotin, il recueillera sans ordre et d'une manière informe ses pensées ; il nous donnera les Ennéades, cette espèce d'oracle philosophique, cette œuvre de lumière et d'obscurité, et une fois ce monument posé, ils croiront la vérité inébranlablement établie. Ils dresseront des embûches à leur ennemi. Ils se voueront à l'œuvre de transfusion du polythéisme. Leur pensée se fera persécutrice, et au lieu de planer dans le monde

intelligible, ils dresseront des autels, les orneront, accumuleront les victimes et deviendront des sacrificateurs, jusqu'à ce que Proclus, cet autre esprit digne de Plotin, formé à son école, aggrandi et élevé par des méditations nouvelles, toujours plus éclairé par le voisinage du dogme chrétien qui enveloppe le monde, reprenne en mains le sceptre philosophique, pour compléter Plotin et essayer de réaliser le rêve jamais atteint, toujours évanoui, du néo-platonisme, la conciliation de toutes les doctrines et la fusion de toutes les vérités.

Descendons des hauteurs de Plotin à la réalité de Julien. C'est lui maintenant que nous devons étudier et analyser. S'il pâlit à côté de son maître, s'il se montre si inférieur à lui, qu'il en sera comme écrasé, accusons ceux qui l'ont si imprudemment exagéré; accusons ceux qui ont vu en lui le génie philosophique personnifié. Quant à nous, nous allons le reproduire suivant les proportions de sa nature, suivant le caractère de ses œuvres et la mesure de son esprit. Fidèles jusqu'au bout au rôle que nous nous sommes imposé, nous serons justes vis-à-vis de lui en faisant parler ses œuvres et en ne nous substituant jamais à lui.

CHAPITRE III.

ANALYSE DES ŒUVRES PHILOSOPHIQUES DE JULIEN.

—

I. *Fragment d'une lettre à un pontife païen* (Tourlet, t. 2, p. 282.)

Cette lettre est un ensemble de conseils, donnés par Julien, pour organiser d'une manière morale les pontifes païens. Il y expose ses principes sur l'aumône, sur les motifs qui doivent la déterminer, sur la fraternité qui unit les hommes et sur leur commune origine. Il y recommande aux pontifes de pratiquer l'aumône, de fuir le théâtre et la lecture des livres obscènes, de pratiquer la continence durant le temps consacré à leurs fonctions. Il relève la dignité des pontifes; il veut qu'on ait des égards et des honneurs pour eux; qu'ils puissent se rendre dans les assemblées publiques; qu'ils soient vêtus magnifiquement, quand ils exerceront leur ministère dans les temples, mais qu'en dehors de ce temps, ils soient modestes et simples. On retrouve des idées pareilles dans la 49e lettre à Arsace et dans la 62e. Il conseille aux pontifes d'étudier la philosophie, surtout et bien entendu celle qui a pour auteurs

les dieux, et pour chefs Pythagore, Platon, Aristote, ou même les disciples de Chrysippe et de Zénon (t. 2, p. 300), et non celle de tous les philosophes indistinctement. Il entend que cette étude des philosophes doit moins conduire à la connaissance de *leurs dogmes* qu'à la recherche de ce qu'ils nous enseignent sur les dieux et de ce que nous devons savoir d'eux, c'est-à-dire : qu'ils prennent soin des choses d'ici-bas, qu'ils ne font aucun mal aux hommes et aux êtres sensibles, parce que leur nature ne les rend pas sujets à l'envie, à la jalousie et à la discorde, et que sous ce rapport, c'est avec juste raison qu'on a blâmé les poètes de leur avoir prêté ces passions (t. 2, p. 300) ; car, dit-il, on a repris nos poètes pour leur avoir prêté ces passions. Enfin il recommande surtout de ne donner dans l'esprit aucun accès aux dogmes d'*Épicure* et de *Pyrrhon* (p. 301).

Comme base de tous ces principes et de ces conseils, Julien pose la croyance aux dieux immortels (p. 293). Peu importe que les impies profanent leurs images ou leurs temples. Il explique comment la pierre, le bois ou le bronze qui représentent les dieux n'en sont que les images révérées, à l'égal de l'image du prince pour laquelle ses amis se sentent émus. Il professe la foi en la divine providence (p. 293) et l'espérance des grands biens promis par les dieux

après la mort (p. 297). Là-dessus ils ne peuvent nous tromper, non plus que sur l'état de notre vie présente. En outre ils sont touchés de la vertu des hommes pieux autant que de la beauté du séjour de l'Olympe. Il prescrit la prière et le chant des hymnes ; la prière, tant en public qu'en particulier, sinon trois fois dans le jour, au moins soir et matin. Enfin il justifie la prière et le sacrifice à Dieu, le culte surtout, non par des raisonnements philosophiques, mais parce que les lois l'ont établi depuis des siècles chez toutes les nations.

Tel est l'ensemble de ce discours. Faut-il y voir la pensée philosophique de Julien ? N'est-ce pas plutôt ici le système d'un réformateur du culte païen, qui comprend qu'un culte est nécessaire, et qui l'environne de tout ce qui peut lui attirer le respect et l'honneur? N'est-ce pas aussi la plupart du temps une imitation du culte chrétien ? Il est difficile d'en douter, quand on voit Julien constamment préoccupé dans ce discours de l'exemple des Galiléens. Il les invective au commencement de son écrit (p. 282) et leur reproche leur amour du martyre, leur fuite dans les déserts, leur constance dans les fers. Il revient encore à eux en le terminant. Selon lui, les Galiléens ont profité de l'indifférence notoire des pontifes païens pour la classe indigente, et ils l'ont appelée à eux par les festins hospitaliers

qui portent chez eux le nom d'*agapes*, et qui en remplissent assez bien la signification. Ils enveloppent ainsi ces âmes délaissées et les entraînent dans leur secte impie (p. 307). Ajoutons que l'empereur écrit ce discours en qualité de *souverain pontife*, chargé de présider à tout ce qui concerne le culte des dieux (p. 297). Il se déclare, dans un sentiment d'humilité très exaltée, peu digne d'un tel honneur, et il ajoute qu'il s'efforce au moins de le devenir davantage. On voit aussi que Julien a les yeux fixés sur le culte juif. Il attaque et invective les prophètes (p. 293 — 300) ; il assimile leurs visions à des contes débités par des vieilles.

Il ne faut donc pas ici chercher la pensée philosophique personnelle de Julien, ni lui faire l'honneur d'une création morale. Sa pensée, il doit l'avoir réservée pour lui et pour ses écrits philosophiques proprement dits. Cette composition morale lui est venue de son esprit ecclectique. Il a pris au culte chrétien la règle qu'il y a vu pratiquée et il l'a transportée à ses autels. Il est plein d'ailleurs de souvenirs bibliques et chrétiens. Il cite Moïse (p. 284) dans le récit de la création, et p. 287 il rappelle le temple des juifs trois fois renversé et jamais rebâti jusqu'ici (p. 293) : « Je ne prétends pas, ajoute-t-il, leur en faire « un reproche, moi, surtout qui me suis récem- « ment occupé de rétablir en l'honneur de la

« divinité qu'on y adore, ce temple ruiné depuis « si longtemps. » Il parle des prophètes et on a vu comment. Mais ce souvenir n'en est pas moins vivant dans son esprit. Enfin il appelle l'homme son frère (p. 287) et ce nom n'a été donné à l'homme que par le christianisme. Il y a donc ici une œuvre ecclectique, et Julien, appartenant à l'école d'Alexandrie par nature et par choix, n'a fait ici que l'application de ses principes philosophiques, en copiant l'idée d'un autre culte et la discipline d'une autre église.

Pénétrons plus avant et cherchons ce système philosophique, auquel un esprit tel que le sien avait dû tout ramener.

II. *Éloge ou discours sur la Mère des Dieux* (t. 2, p. 3.)

La nature de cette composition s'éloigne peu de la précédente. Julien y fait quelque dépense d'esprit philosophique ; mais la conception appartient au même ordre d'idées qui l'inspirait tantôt. C'est une apologie ou une défense du culte de *Cybèle* et d'*Attis*. On sait la triste célébrité des rits de ce culte, les dégoûtants symboles qu'il affectait et dont il ornait les mains de celles qui s'y vouaient, les affreuses mutilations qu'il imposait au collége des prêtres qui s'y

consacraient. L'antiquité profane l'a constaté. Ce n'était pas seulement pour honorer Cybèle et Attis que ces scènes se reproduisaient, mais on les retrouve encore à Éleusis, ville d'Attique, en l'honneur de *Cérès ;* et ailleurs en l'honneur de *Bacchus.* L'antiquité chrétienne a raconté, avec l'autorité de ses plus grands noms, ces humiliantes dégradations ; et ceux qui sont curieux de consulter les sources peuvent recourir à Saint-Augustin, livre 1^er^ de *La Cité de Dieu ;* à Arnobe, *Adversùs gentes*, liv. 1^er^ et liv. 5 ; et à Clément d'Alexandrie, *Oratio adhortatoria ad Græcos.*

Julien entreprend la défense ou soit l'explication de ce culte. Il s'y croit sans doute obligé par sa qualité de souverain pontife, et de même que tantôt il prenait soin de l'honneur des pontifes païens, de même ici il se préoccupe de celui de ses dieux. Il sort tout récemment *des chastes épreuves d'abstinence*, auxquelles il a bien voulu se soumettre dans les initiations aux mystères de ce culte. Son esprit en est plein. Il en raconte les détails ; et plus que cela, à travers ces formes et ces voiles, il croit entrevoir le but philosophique, la pensée cachée et profonde qui le domine, et il l'expose.

Ceci est curieux à connaître à un double point de vue. Nous aurons sur les détails de l'initiation un témoin oculaire, et sur leur vérité un

historien, qui se rencontrera avec les grands noms que j'ai cités plus haut et qui appartiennent tous au christianisme.

Le premier degré de cette initiation, c'est ce que Julien appelle *la chaste abstinence*. Elle consistait à s'abstenir de certains aliments : « La « loi défend, dit-il, de se nourrir des grains « que la terre enfouit, parce que le dernier des « êtres est la terre, sur laquelle, comme dit « Platon, se sont réfugiés tous les maux, et « d'où les oracles divins, qui la nomment fré- « quemment le rebut de toutes choses, nous « avertissent de nous éloigner (p. 31, t. 2).

« On nous permet, continue-t-il, l'usage des « fruits et légumes, non de ceux qui sont en « terre, mais de ceux qui en sont sortis, et « qui s'élèvent au-dessus de sa surface. Enfin « la même loi qui nous permet de nous nour- « rir des feuilles ou tiges de choux, en exclut « les racines comme nourries de la terre et sym- « pathisant avec elle.

« Pour ce qui est du fruit des arbres, les « oranges, comme sacrées et de couleur d'or, « représentant aussi les prix des combats mys- « tiques et secrets, ne peuvent être consommées, « ni servir de nourriture ; elles sont même un « objet de vénération religieuse, par rapport aux « causes dont elles sont l'image. Les grenades « sont rejetées comme provenant d'un arbuste

« humble et terrestre. Le fruit du palmier passe « dans l'esprit de quelques-uns pour avoir été « interdit, parce que cet arbre ne croît point « en Phrygie, d'où les rits sacrés ont tiré leur « origine. Enfin on nous défend de manger des « poissons. Je vois deux raisons pour lequelles « on doit s'abstenir de la chair des poissons, « sinon en tout temps, du moins dans celui des- « dites épreuves.

« Quiconque désire prendre l'essor, s'élever « au-dessus des airs et voler vers les régions « célestes, doit avoir de l'aversion pour les cho- « ses d'ici-bas. C'est pourquoi l'on nous permet « de prendre pour nourriture les oiseaux, à « l'exception d'un petit nombre qui passent par- « tout pour sacrés. J'en dis autant des animaux « quadrupèdes et communs, excepté le porc, « que sa forme, son genre de vie et sa nature « grasse et compacte rendent tout à fait terres- « tre et qu'on écarte avec raison de la table « sacrée.

« Tels sont les motifs pour lesquels la loi « divine nous ordonne l'abstinence de certaines « nourritures ; et c'est parce que nous en con- « naissons le but, que nous en faisons part à « ceux qui sont initiés dans la science des « dieux. »

Après ces préparations arrivait la célébration des fêtes consacrées à Cybèle et à Attis. Elles

s'appelaient les fêtes *Hilariennes*. C'était par le deuil et par des lamentations qu'on honorait la mémoire ou le souvenir des fuites du roi Attis, ses retraites cachées, ses disparitions et ses descentes dans l'antre, en un mot tout le détail de la vie de ce dieu que la mythologie racontait. Puis on coupait l'arbre sacré, le pin, au jour précis où le soleil arrive au sommet de l'abside équinoxial. Le jour suivant la trompette se faisait entendre. Enfin au troisième jour, dit Julien, se récolte la moisson secrète et sacrée du dieu Gallus. C'était en effet à ce jour que ceux qui étaient admis au nombre des *Galles* ou prêtres de *Gallus* et de *Cybèle* étaient tenus de subir la mutilation dont parle Lactance liv. 1^er^, ch. 21, en ces termes qui contrastent si fort avec ceux de Julien : « *Publica illa sacra, quorum « alia sunt matris deûm, in quibus homines « suis ipsi virilibus litant.* »

Au moment de raconter ces faits et de leur donner une explication philosophique, Julien éprouve un doute. Doit-il révéler les secrets de ce culte ? Doit-il entretenir le vulgaire des choses *dont il n'est pas permis de parler ?* C'est lui qui le dit. Il semble qu'il ait eu besoin de l'exemple de Porphyre pour s'exciter à le suivre. « Au moment, dit-il, où je me dispose à par-« ler d'objets relatifs aux chastes épreuves d'abs-« tinence que je viens de subir, je me rappelle

« que Porphyre en fit autrefois la matière de « quelques essais philosophiques ; mais je ne « les ai jamais lus et j'ignore si son sentiment « se rencontre avec le mien » (t. 2, p. 7). Mais tout ceci n'est qu'une pure forme de discours. Ce qui pressait Julien, c'était le désir de justifier le culte païen, de l'ennoblir, de le laver de ce qu'il avait d'abject et d'odieux, de le grandir même en en faisant quelque chose de philosophiquement significatif et de moralement grand.

Le chemin qu'il prend pour arriver au but est fort court et l'idée qu'il va expliquer est fort simple. Ce culte, dit-il en substance, n'est qu'une allégorie ; ces réalités dégradantes, le symbole d'une vérité de l'ordre moral, et ce qui avilit l'homme, l'appel ou l'excitation à une vie céleste et pure.

Julien pose d'abord en principe, qu'il y a deux ordres d'intelligences, pour lesquelles aussi il y a deux manières de concevoir le culte, les cérémonies et les initiations. Le vulgaire, pour qui ces signes et ces symboles portent le genre d'utilité qui leur convient ; les hommes doués d'une intelligence supérieure, qui doivent en pénétrer et rechercher le sens : « Les anciens, dit-il, « après avoir scruté longtemps par eux-mêmes, « ou ce qui est plus vrai, guidé par les dieux, « la cause des êtres, et l'ayant enfin trouvée, « ils en ont enveloppé la connaissance de fables

« incroyables, afin que l'invraisemblance de la « fiction nous portât à la recherche de la vérité. « Le vulgaire n'a pas besoin de raisonnement « pour retirer de ces signes ou symboles, le « genre d'utilité qui lui convient ; mais pour les « hommes doués d'une intelligence supérieure, « le plus grand avantage étant de connaître la « vérité sur les dieux, le savant qui la recher- « che et qui la voit enfin, est averti par ces « sortes d'énigme, de ce qui doit faire l'objet de « son application, afin que l'ayant trouvé il par- « vienne, pour ainsi dire, par la méditation au « faîte de la doctrine, et qu'il croie, non sur la « foi ou l'autorité des autres, mais d'après la « conviction acquise par les efforts de son intel- « ligence. »

Cela posé, commence l'explication donnée par Julien.

La mère des dieux, dit-il, c'est la source d'où naissent les divinités organisatrices et intelligentes ; la maîtresse de tout ce qui a vie ; la cause de toute génération. — *Attis* est la troisième substance ou nature opératrice, ou si l'on veut cette puissance active qui organise les formes matérielles et en enchaîne les principes. La déesse Cybèle, ou soit cette providence, s'est pénétrée d'amour pour *Attis*, c'est-à-dire qu'elle s'est volontairement attachée, non précisément aux formes matérielles, mais surtout aux prin-

cipes ou aux causes de ces formes. « La fable, « continue-t-il, signifie donc que la Providence « qui gouverne les êtres, sujets à la génération « et à la corruption, a aimé de prédilection la « cause énergique et génératoire de ces êtres ; « qu'elle lui a commandé d'engendrer princi- « palement, dans l'ordre intellectuel, de se « tourner vers elle et de cohabiter avec elle « à l'exclusion de qui que ce fut. Elle a voulu « enfin que cette cause eut continuellement les « yeux sur elle, comme sur la source des dieux « organisateurs, mais incapable d'être entraînée « ou fléchie vers la génération. »

S'il faut donner un sens intelligible à cette théogonie, d'après Julien, il existerait trois substances ou natures opératrices. La première, la plus haute, retient et appelle à elle la troisième ; elle la détourne de la création des êtres matériels ; c'est dans l'ordre intellectuel que la troisième doit produire. Il y aurait horreur et répulsion dans la première pour les créations matérielles.

A ce propos il distingue la matière et la forme et il assigne à l'une et à l'autre une cause ; et c'est là que nous verrons enfin le philosophe poser un principe clair et saisissable et sortir des nuages dans lesquels il se perd si souvent. « Si nous n'assignons, dit-il, une cause ni à « l'une ni à l'autre, nous retombons, sans nous

« en apercevoir, dans la doctrine d'Épicure. Il « faut donc reconnaître un principe antérieur « aux deux autres, et sans ce principe l'univers « entier serait soumis à l'impulsion du hasard. »

Puis, développant sa pensée, il ajoute : « Tout « corps est composé d'un sujet ou matière et « d'une forme, et quoique l'un et l'autre ne « soient pas réellement séparés, ils peuvent du « moins l'être par la pensée qui conçoit l'un « comme plus ancien ou préexistant à l'autre. »

Un corps, continue-t-il, ne peut renfermer en soi les causes incorporelles des formes matérielles. Sans ces causes toute génération serait évidemment impossible. D'où viendrait, pour chaque espèce d'être, cette différence dans les formes déterminées, s'il n'existait d'avance dans un type rationnel des causes ou principes qui dussent servir de modèles constants ? Ces causes sont donc antérieures. A l'instant il en donne pour preuve notre âme. Cet esprit environné de matière est la figure et l'image des formes matérielles ou unies à la matière. Car, parmi les corps, il n'en est aucun dont l'esprit ne puisse se former une image abstraite et incorporelle. Aussi Aristote a-t-il dit que l'âme est le lieu ou le siége des idées, sinon par acte continu, du moins par puissance. Puis il emprunte encore un argument à Platon, et, unissant les opinions du premier aux dogmes du second, il confirme

sa doctrine ou sa théorie par cette affirmation dont Platon s'est servi dans son *Sophiste*, que si les hommes qui aiment à imiter prétendaient, en imitant une chose, l'obtenir non en copie, mais en réalité, ils entreprendraient un ouvrage difficile et dont l'exécution serait à peu près impossible ; mais qu'il leur est bien plus aisé de se borner, en imitant, à produire l'apparence de la chose imitée. Ainsi en promenant un miroir nous obtenons aisément le type de chacun des objets qui peuvent y être représentés. A la place de ce miroir, substituons ce qu'Aristote appelle le lieu des formes en puissance, car il faut que ces formes aient existé en acte absolu avant d'exister en puissance.

Par cette doctrine philosophique, Julien combat le naturalisme pur ; il reconnaît un autre principe que la matière ; il admet un être immatériel renfermant en lui les causes et le principe des formes matérielles. Mais il n'aperçoit ici qu'une bien faible partie des vrais principes philosophiques. A l'instant même il fait le monde éternel, donnant ainsi à la cause immatérielle une production nécessaire, fatale, qui l'amoindrit, puisqu'il lui enlève toute liberté de créer ou de ne pas créer, et qu'il pose contre elle ou en face d'elle quelque chose qui participe à sa nature par l'éternité de son existence.

Voilà tout ce que, avec la bonne volonté la

plus tenace et la plus persévérante, on peut recueillir de philosophie dans le discours sur la mère des dieux. La moisson n'est pas riche, convenons-en. On y voit bien une intelligence qui s'est portée vers de hautes régions, ou plutôt qui a entrevu les questions délicates de l'être, qui a couru d'Épicure à Aristote et d'Aristote à Platon. Mais il n'en a saisi que quelques points détachés, sans les coordonner et surtout sans en faire pour lui-même un système. C'est toujours à la surface des choses qu'il est resté ; c'est enfin une teinte légèrement répandue de l'esprit philosophique qui se voit à travers son discours, faible et bien faible compensation à tout ce que renferme de creux, de vide, d'indigne d'un homme raisonnable, cet écrit inspiré à Julien pour la défense de ses dieux.

Nous ajoutons de plus que si le mérite philosophique n'y brille pas, il n'est pas davantage remarquable par l'explication allégorique qu'il y a joint. Cet effort d'imagination ne repose sur rien de réel ; l'allégorie est dans l'esprit de l'écrivain, elle n'est pas dans les documents de l'histoire ; celle-ci n'en fournit aucune preuve. Il indique un trait de similitude, une vraisemblance, un point qui semble concorder avec un autre. Mais c'est l'esprit qui parle ici, sans convaincre le lecteur que dès l'origine les choses aient été ainsi fondées et entendues. Que signifie encore

l'explication de la mutilation, fondement capital de ce culte de Cybèle ? Elle est destinée, selon lui, à honorer dans l'être immatériel la non progression de l'être divin vers l'infini, la limitation qu'il subit dans la production, ou qu'il s'impose lui-même ; comme si l'être divin pouvait être arrêté dans les actes de sa puissance ; comme si chaque jour la même cause universelle ne produisait pas ; comme si elle ne pouvait plus produire, comme si enfin l'amoindrissement de la puissance divine devait être honoré, et si ce signe d'infirmité dans l'être devait devenir l'objet d'un culte et d'un hommage quelconque. A quel degré d'erreur et d'inintelligence le désir de tout justifier ne fait-il pas descendre l'apologiste du paganisme et de son culte ?

L'œuvre se termine par un hymne à la grande déesse ; et ici le pontife empereur mêle toutes les langues. Il parle en philosophe, il prie en païen. Il l'invoque comme déesse ; il la prie comme providence. Il lui rappelle son amour pour *Bacchus*, son dévouement pour *Attys*. Singulier mélange ! étonnante confusion ! Julien semble ne plus croire à son explication philosophique. Il retombe dans les réalités du pur paganisme et un moment il ne s'est élevé que pour redescendre encore, entraîné par leur force et leur puissante attraction.

Cherchons donc une autre œuvre où l'esprit

philosophique soit plus ferme, plus complet, plus constant.

III. *Discours sur le Soleil-Roi* (Tourlet, t. 1, p. 375.)

Celle-ci porte d'un bout à l'autre le caractère philosophique. L'auteur y expose ses pensées intimes sur l'être de Dieu, sur le monde, sur les dieux et sur le soleil. Seulement le titre donné à son exposé a quelque chose de mystérieux et de vague qui dénote un esprit enclin à s'envelopper de voiles. En effet, Julien cherche ici de préférence une méthode obscure, une langue embarrassée, qui contraste avec les méthodes des philosophes grecs, et leur langage. Rien n'est plus transparent en effet que les dialogues de Platon ; si la pensée en est élevée et profonde, la langue n'y subit aucune obscurité volontaire. On peut en dire autant d'Aristote. L'ensemble de ses vastes écrits dans lesquels il a parcouru le monde philosophique, moral et physique, confond par son universalité, mais se saisit et s'imprime dans l'intelligence, autant par la clarté du discours que par la hauteur de la méthode. Ici rien de pareil. On voit que Julien par les habitudes de sa vie, les initiations secrètes par lesquelles il a passé et l'étude de la théurgie, a altéré en lui le goût des choses simples. Il vise

à l'effet par les mots et veut frapper l'attention par un titre singulier, là où un autre esprit, plus sain et plus fort, aurait visé à coordonner un système et à formuler une philosophie accessible à tous. Il semble nous introduire dans un temple environné d'ombre et de mystère, et vouloir augmenter le contraste entre le défaut de lumière du portique et l'éclat éblouissant qu'il se promet de nous montrer dans le sanctuaire. Nous verrons tout à l'heure si ce dessein a été rempli et ce but atteint. Pour le moment nous caractérisons en traits généraux cette composition, aussi froide que sèche et aride.

Le lecteur ne doit pas s'attendre à y trouver quelque vue nouvelle en philosophie. Julien arrive ici au milieu de l'éclat répandu dans le monde philosophique par l'école d'Alexandrie. Il a recueilli les idées que les maîtres y ont produites et développées. Il écrit après Plotin, Porphyre et Jamblique. Nous allons retrouver dans sa doctrine des reflets de celles-là, des échos complets de ce qu'ils ont annoncé, des vues qui ont été les leurs, mais rien qui lui fut propre et personnel. Certainement si Julien n'avait pas été revêtu de la pourpre impériale, si le caractère qu'il s'est donné dans l'histoire, et celui que la passion de certains écrivains lui a fait, ne l'avaient grandi au-delà de ce qu'il fut, la postérité se serait peu préoccupée de sa philosophie. Pour

compter dans les rangs de ceux qui en ont été les organes accrédités de siècle en siècle, il fallait des qualités d'esprit qui ne furent pas les siennes, et en outre, disons-le avec sincérité, une vie moins remplie de faits, moins absorbée par l'ambition, moins dévorée par la vie des camps et les soins d'un grand empire. Une cause a nui à ses progrès philosophiques ; c'est le mélange fait par son esprit des idées philosophiques et de ses préjugés pour le culte païen ; c'est pour le dire par un mot qui exprime bien notre pensée, qu'il ait voulu être tout à la fois philosophe et pontife des autels de son culte. Chez lui, si le premier fait effort pour s'élever à une conception plus claire de l'être, le second le fait redescendre vers un monde de ténèbres et d'erreur, et l'y retient enchaîné. Le rôle de conciliateur entre ces choses était trop difficile. Elles ne pouvaient s'unir. La dialectique détruisait ce que l'idée païenne avait de fondamental ; et celle-ci à son tour enchaînait la liberté de la pensée. Il faut cependant être juste et tenir compte de tout. L'altération du philosophisme ne date pas seulement de Julien. Avant lui Porphyre et Jamblique s'en étaient rendus coupables, et bien que ceux-ci ne fussent ni pontifes, ni empereurs, ils avaient les premiers rêvé une conciliation impossible entre la philosophie et le culte païen. La déviation se fait sentir après Plotin. Celui-ci plane

dans le domaine de l'absolu ; s'affranchit de tout lien, et ne met aucune borne à ses investigations. Il est suivi des deux autres, moins pénétrants, moins audacieux, plus accessibles à la passion, et qui se laissent séduire par l'idée d'une conciliation nouvelle. Rajeunir ce qui est vieux et usé, leur paraît une gloire digne de leurs efforts et ils y consacreraient leur vie. Je ne voudrais pas répéter ici ce que j'ai dit plusieurs fois de Julien, sur d'autres points et sur d'autres matières ; mais la force des choses m'y conduit : en philosophie, Julien ne fut encore qu'un imitateur, qu'un copiste. Heureux si sa main plus ferme, son goût plus délicat, son intelligence plus vive, avait reproduit avec un degré plus haut d'évidence les traits épars dans ceux qui l'avaient précédé ! Mais il leur est inférieur et il reste bien loin d'eux, malgré la reproduction de leurs pensées et de leur système. C'est qu'il ne suffit pas pour ressembler au génie philosophique et pour entrer dans cette parenté de l'intelligence, d'en avoir étudié les œuvres et d'en porter l'empreinte plus ou moins effacée. Il faut encore se les être rendues personnelles et y avoir ajouté quelques traits d'originalité et de vie propres.

Ce n'est pas une occasion particulière, ni la nécessité d'une justification de quelque partie du culte païen, qui inspire à Julien ce discours sur *le Soleil-Roi*. C'est un pur épanchement de son

esprit philosophique. C'est peut-être la vaine gloire de pouvoir dire, en le terminant, à son cher Salluste, qu'il lui envoie ce qu'il a ébauché sur la triple énergie du Dieu *en trois nuits*. Nous hésitons pourtant à le croire, parce qu'il ajoute tout de suite quelque chose que l'orgueil du philosophe aurait dissimulé et n'aurait pas dit. Il conseille à son confident et ami, s'il désire quelque chose de plus parfait et de plus mystérieux sur cette matière, de consulter les écrits du divin Jamblique; il lui promet d'y trouver le comble de la sagesse. Cette œuvre est donc le jet pur et net de son esprit. Il semble qu'après elle, nous ne surprendrons jamais Julien philosophant d'une manière plus libre et nous donnant toute sa pensée. Écoutons-la en silence ; suivons-en toute la portée. Nous nous demanderons ensuite si elle est digne de ce nom que Voltaire avait tant célébré.

La clef de ce discours de Julien est toute dans le procédé qu'il a suivi en l'écrivant. A l'occasion du soleil et des fêtes établies en son honneur, il veut parler du soleil des intelligences. Il lui arrive souvent de parler du premier, du rôle qu'il joue dans la création ; mais le plus souvent c'est du second qu'il s'occupe, de sa nature, de son essence. Puis il entre dans l'être de Dieu, il en distingue les hypostases. Il traite du monde, des dieux et des génies. C'est en un mot sur cet

ensemble de notions et d'idées que Julien exprime sa pensée.

Le premier phénomène que le philosophe cherche à s'expliquer, c'est l'existence du monde. Julien part ici du point le plus sensible, celui qui touche de plus près l'homme matériel. Le monde a-t-il été créé ? a-t-il commencé ? devra-t-il finir ? Telle est la première question qu'il se pose. Il se déclare pour l'éternité du monde. Selon lui, il n'a pas été créé, il a existé de toute éternité et il continuera toujours d'exister. « Ce « monde magnifique et divin, qui s'étend de la « voûte du ciel aux dernières extrémités de la « terre, selon les lois d'une impénétrable pro- « vidence de Dieu, exista de toute éternité, sans « avoir été créé, et continuera toujours d'exis- « ter. »

Cette opinion n'est pas légèrement avancée. Il se pose tout de suite l'objection que Platon et Jamblique se sont servis en parlant du monde, de l'expression d'*engendré*, par une hypothèse purement gratuite, et tout de suite il répond : « Pour moi qui suis loin d'avoir la force de leur « génie, je n'ose avancer rien de semblable ; il « me paraît même dangereux d'admettre, rela- « tivement au monde, ne fut-ce que par pure « hypothèse, une génération temporaire, ainsi « que l'a pensé le fameux Jamblique. J'estime « au contraire que ce dieu-soleil, provenant de

« la cause éternelle, a produit toutes choses de « toute éternité, en rendant apparents, d'occultes « qu'ils étaient, et en procréant simultanément « dans le temps présent tous les êtres par sa « volonté divine. » C'est là que se borne Julien. Ne cherchez pas chez lui de démonstration, il n'en donne pas. Il expose son opinion et voilà tout. C'est ce qui rendra à jamais inutile cette philosophie. Elle ne porte jamais avec elle sa lumière. S'écartant ainsi des procédés et des méthodes suivies, a-t-il renoncé volontairement à l'honneur de prouver ses théories, pour abréger et arriver plus vite au but? ou n'a-t-il pas eu la force nécessaire pour tenter au moins une démonstration ? Nous n'admettons pas cette dernière supposition ; la première seule nous semble admissible. Mais, quoiqu'il en soit, c'est une pauvre philosophie que celle qui s'impose par voie d'autorité. Là où la raison ne veut rien admettre de ce qui n'est pas démontré, il est contradictoire de croire qu'il est permis au philosophe de se dispenser de prouver.

Le second problème que résout ou que veut résoudre le discours sur le soleil-roi, c'est celui de l'être de Dieu. Le monde, selon Julien, est placé sous l'influence de trois principes ou causes, savoir : le principe solaire, le monde intellectuel, l'être unique ou le un. C'est une copie et une imitation des trois hypostases des Alexan-

drins. Suivant lui encore, l'être unique ou le *un* produisit un être semblable en tout à lui, le *dieu-soleil*, tenant le milieu entre les causes intellectuelles et les principes actifs intermédiaires.

Ce dieu-soleil était de toute éternité dans la propre substance de l'être unique ou le *un*. Il en a reçu la domination sur tous les dieux intelligents ou êtres immatériels. Il a été préposé pour régner sur eux. C'est lui, Julien l'a déjà dit, qui a produit toutes choses de toute éternité.

Un *deuxième* soleil existe, au disque lumineux, qui fait pour les êtres sensibles ce que le dieu-soleil distribue aux dieux intelligents et êtres immatériels.

Voilà, selon Julien, l'être de Dieu et les éléments de sa substance. Ce qui frappe d'étonnement, c'est le rôle divin qu'il attribue au soleil, dont il ne fait pas seulement un agent de l'être un, mais une partie intégrante de sa nature.

De là viennent des erreurs de détail que nous épargnerions volontiers au lecteur et qui confondent de surprise quand on les rencontre dans un esprit qui aurait dû s'en affranchir, mais qui forment cependant ici une partie trop capitale de cette œuvre pour que nous les omettions. D'abord il attribue à ce soleil une *intelligence*. Il dit : « La distribution de ses « rayons sur tout l'univers et leur rassemble-

« ment en faisceaux lumineux attestent le pou-
« voir à la fois étendu et *intelligent* de son
« action organisatrice. » Ailleurs il en parle comme d'un dieu : « Nous pensons tous, dit-il,
« tant que nous sommes aujourd'hui de phi-
« losophes, d'hommes lettrés ou non lettrés,
« sans aucune exception, qu'il existe en ce
« monde *un Dieu* qui, en se levant et en se
« couchant, fait le jour et la nuit, et dont la
« puissance change et métamorphose tout sous
« nos yeux. A quel autre astre qu'à ce *Dieu*
« appartient un tel pouvoir? » D'autres fois on dirait qu'il en fait simplement l'agent du dieu Soleil qui était de toute éternité dans la substance de l'être un. C'est ce qu'il semble dire quand il écrit ces mots : « On peut supposer
« raisonnablement que la pure énergie de l'*in-*
« *telligence solaire* part du siége lumineux
« qu'occupe notre soleil au milieu du ciel, et
« d'où elle fait briller partout une lumière divine
« et sans mélange. » Mais il nous rejette bien vite dans le sens vrai de son système, quand il résume ainsi les propriétés du soleil : « Réunis-
« sons donc sa vertu perfectible, puisqu'il nous
« fait voir tous les objets visibles, sa puissance
« fécondante et organisatrice, par les métamor-
« phoses qu'il opère dans l'univers ; sa tendance
« à produire l'unité, par l'accord des mouve-
« ments combinés qu'il produit ; sa force inter-

« médiaire, par le milieu qu'il occupe ; enfin « sa royale domination sur les êtres intelligents, « par sa situation au milieu des astres errants « qui l'entourent ; car si quelque autre dieu « visible réunissait les mêmes qualités que le « soleil, nous n'attribuerions pas exclusivement « à celui-ci la primauté sur le dieu. » En lisant ces pages nous avons longtemps résisté à notre sens intime ; nous avons longtemps refusé de croire à de telles erreurs dans l'esprit éminent que nous étudions : nous avons lu, relu, médité, réfléchi, et toujours la même vérité nous est apparue. Nous ne voulions pas y croire, mais notre conviction n'a jamais pu s'effacer. Elle est réelle, fondée sur le texte, justifiée par mille endroits. Tant d'études, tant de philosophie, tant d'orgueil, tant d'efforts pour s'éloigner de la vérité, pour retomber si bas, pour faire du soleil matériel un être intelligent pour l'associer à la nature de Dieu ! Platon, qu'est devenue ta doctrine sur l'être ? Beaux génies chrétiens qui l'aviez si bien expliqué et compris, comme vous restez supérieurs à celui qui vous a abandonné et qui vous a fuis ! Les admirateurs passionnés du philosophe ont, dans cette chute profonde, de quoi gémir et s'attrister. Nous n'en triompherons pas. Mais nous ajouterons cette aberration à toutes celles de l'antiquité grecque, et nous dirons que s'il est facile de répudier les doctrines

et les dogmes chrétiens, il ne l'est pas de leur substituer un ensemble plus moral, plus haut, plus raisonnable, qui les vaille et qui les égale. Nous dirons que cet honneur n'est pas échu à Julien, et qu'en le félicitant sur sa répudiation des autres chrétiens, ceux qui frappaient des mains avaient jeté un voile sur ses doctrines et les cachaient au monde abusé.

Mais continuons, nous n'avons pas encore parcouru le cercle entier des doctrines philosophiques de Julien :

« D'autres dieux de même nature et de même « origine que le soleil, dit-il, peuplent l'univers « et servent, pour ainsi dire, de couronnement « à la substance du dieu. »

Parmi ces dieux, il y a les dieux visibles qui planent sur ce monde ; les dieux immatériels et intelligibles qui entourent le bon par excellence ; ou bien, comme il le dit ailleurs, les dieux intelligents et ceux qui peuplent notre monde.

Enfin, pour que tout soit complet, Julien signale le nombre des dieux célestes, et, dans plusieurs pages qui se succèdent, nous voyons reparaître les dieux du culte païen. Triste et dégradante conclusion d'une œuvre qui s'annonçait pour être philosophique et qui se termine par l'énumération stérile de noms qui nous rejettent en pur paganisme !

Une pensée poursuivra tout lecteur du discours

sur *le Soleil-Roi*, celle des lacunes qui s'y trouvent. Julien oublie d'y traiter de l'âme humaine, de son existence, de sa matérialité ou de son immortalité. Le problème de la connaissance, celui de la certitude n'y sont ni touchés, ni abordés. La question du bien et du mal n'est pas même indiquée ; celle de l'origine des idées ne l'est pas davantage. Il passe à côté de ces questions immenses sans leur accorder ni attention, ni recherche. Légèreté d'esprit, oublis impardonnables ! L'antiquité grecque et romaine lui présentait d'admirables modèles. On comprend qu'il n'ait pas suivi l'exemple du philosophe romain ; que la belle langue de Cicéron si précise, si nette, si vive dans les questions philosophiques, ne l'ait pas entraîné. Mais la masse d'idées, mais la fécondité de ce rare génie, les aspects si divers sous lesquels il a parcouru le monde philosophique et moral ; tout cela était une richesse et un patrimoine qu'il ne devait pas répudier, et dans lequel il aurait dû puiser les éléments nécessaires de sa philosophie. Julien est peu touché de Rome et de ses grandeurs intellectuelles ; il est peu touché de sa langue aussi ; il renie ses ancêtres. Ses yeux sont tournés vers la Grèce. C'est là qu'il a vécu dans ses jeunes années. Il ne voit et ne sent la philosophie que par ce côté. La langue de ce pays lui sourit et l'enchante ; c'est elle qui lui sert à composer

ses écrits. Mais s'il eut formé son esprit sur celui de Platon, il aurait abordé les sujets qu'il déserte et qu'il abandonne. Au lieu de ce vaste et immense horizon qui lui était ouvert du côté de Rome et du côté d'Athènes, il se perd dans les obscurités triviales et folles de la théurgie. Il accorde à des combinaisons, qui tiennent presque à l'astrologie, une importance qu'il refuse aux problèmes les plus hauts et les plus difficiles de la vie. C'est ainsi que l'abaissement ou l'altération subie par l'école d'Alexandrie se manifeste et se prouve, non-seulement dans ceux à qui elle doit son éclat, mais encore dans Julien qui ne lui en a apporté aucun.

En résumé, quand nous comptons les titres de Julien à la gloire du philosophe, nous les voyons s'échapper et s'évanouir de nos mains. Lorsque nous recherchons, avec effort et avec une persévérance qui auraient mérité plus de succès, les raisons secrètes et cachées qui ont déterminé son esprit et qui l'ont fait sortir, comme il le dit, *des ténèbres* de sa jeunesse, nous ne saisissons rien, nous ne trouvons aucune lumière. Une nuit plus profonde s'est faite autour de lui. Il n'a plus la solution des questions les plus redoutables. Il se repaît de fables. C'est le mystère, l'incompréhensible qu'il traite, qu'il mêle ensemble, préparant ainsi à ceux qui sont venus après lui l'œuvre la plus ingrate, le

travail le plus dur et le moins attrayant ; enfin une difficulté souvent insurmontable, celle de le comprendre.

IV. *Discours contre les cyniques ignorants*

(Tourlet, t. 2, p. 62.)

Julien aime les contrastes. Il est sur le trône. Il est empereur. Il se fait le panégyriste du cynisme, c'est-à-dire de la philosophie de Diogène et de Cratès. Il descend du trône impérial et tend la main à ce qui est humble et méprisé. Ici encore un grand exemple le séduit et l'entraîne. Alexandre a admiré Diogène. Il veut l'admirer à son tour. Le tonneau de ce cynique est resté fameux. Julien y prend son héros. N'y avait-il donc dans l'antiquité de modèle plus pur, ni d'éclat plus solide, ni de génie plus grand à louer ? Inutiles questions ! La nature de Julien est toujours un problème. Ses goûts sont mêlés de bizarrerie. Ce n'est pas le beau pur et sans mélange qui le captive et l'entraîne. Le côté faux des choses lui convient mieux. Il l'attire. Le paradoxe est dans les dispositions de son esprit. Propre à saisir, il l'est peu à bien discerner. Nous sentons et nous goûtons le beau

ou par la grandeur de notre intelligence, ou par celle de notre cœur. Chez lui on cherche vainement l'une ou l'autre. Ne nous étonnons plus de ses prédilections et de ses choix.

Comment procède-t-il dans son œuvre ? Nous le dirons par un mot et nous nous hâterons ensuite de retrouver ici le filon philosophique que nous cherchons dans cette partie de ses compositions.

Julien expose la philosophie cynique dans ce qu'elle a de primordial. Elle part de la nécessité du détachement de soi et des superfluités de la vie. Elle se dépouille de tous les besoins de convention. Elle conduit au mépris de soi, des honneurs et de tout ce qu'une fausse délicatesse de mœurs peut inspirer. Enfin elle ne prêche qu'une seule maxime, celle de se connaître.

C'est là l'éloge et la base du cynisme ramené à sa source primitive. Julien en fait le titre de gloire de Diogène.

Mais de tout ceci il prend occasion de poser l'idée générale de la philosophie. Il dit un mot de l'âme. Il indique le rapport des sens avec elle ; saisissons ces fragments philosophiques d'une théorie qu'il n'a jamais exposée complètement, et sur laquelle sa pensée ne s'est pas arrêtée plus d'un instant.

A ses yeux la philosophie peut être considérée sous un double rapport : elle étudie l'être de

Dieu et le pénètre, où elle étudie l'homme. Ces deux termes extrêmes sont ce qu'elle embrasse et ce qu'elle doit expliquer. Il le dit plus vaguement et avec sa langue moins exacte et moins précise : « On peut l'envisager, dit-il, « comme l'art des arts, la science des sciences, « ou comme le moyen d'approcher des dieux « le plus possible, ou enfin comme la voie la « plus sûre pour arriver à la connaissance de « soi-même. » La première de ses divisions n'indique pas un but, un objet ; c'est une qualification d'honneur. Nous la retranchons, parce qu'elle ne dit rien à l'intelligence. La seconde n'annonce pas, par les termes qu'il emploie, une foi bien grande dans l'instrument que fournit la philosophie. Ce n'est pas la connaissance de l'être divin qu'elle donne ; c'est un moyen d'y arriver, d'en approcher *le plus possible.* Enfin même pour connaître l'homme, ce n'est que la voie la plus sûre. Mais elle n'en est pas le moyen certain. Plotin et les autres maîtres étaient plus affirmatifs. Ils avaient plus de foi en la force de l'intelligence. On n'aime pas ce tâtonnement dans un partisan si déclaré de la philosophie. Il accuse un adepte peu ardent ou peu habile. Dans un autre écrit, le discours au cynique Héraclius, Julien nous fait connaître comment il conçoit la philosophie et les diverses divisions qu'elle renferme. Selon lui elle a trois

branches et chacune d'elles a trois parties : « La « physique, dit-il, a une partie théologique, une « autre mathématique et une troisième qui a pour « objets les êtres sujets à naître et à périr, les « êtres éternels, et la théorie des corps, en ce qui « concerne l'essence de chacun d'eux et leur « attribut distinctif. Pour ce qui est de la philo- « sophie pratique, ou elle est relative à l'homme « individuellement, c'est la morale ; ou à une « famille, c'est l'économie ; ou au gouvernement « d'une ville, c'est la politique. Si nous passons « à la logique, elle a sa partie démonstrative « qui procède par l'évidente vérité des principes ; « sa partie contentieuse qui argumente d'opi- « nions très probables ; enfin sa partie polé- « mique, qui s'arme de paralogismes et de rai- « sonnements captieux. »

Il est singulier de voir la classification de la physique embrasser la théologie et l'étude des êtres éternels ; de voir rapprocher ainsi Dieu et la matière. Mais, on le sait, les classifications dépendent des théories qui les précèdent ; et c'est sur celles-ci que l'esprit travaille pour classer. Il n'est pas étonnant, alors que les idées sur l'être divin sont si confuses chez Julien, si étranges mêmes, puisqu'il fait le monde éternel, comme lui, et le principe solaire une partie de sa substance, qu'il fasse de la théologie, une branche de la physique. Il est plus heureux

de l'exposition et de la démonstration. Là son esprit ouvert à une foule de préjugés mêle l'erreur à la vérité. Dans ses programmes il est à l'abri de ce danger.

Julien termine par un dernier trait la conception de la philosophie. Quand nous nous connaîtrons, dit-il, nous ressemblerons le plus possible à la divinité. « Car, dit-il excellemment, « ce que nous sommes quelquefois, Dieu l'est « toujours ; et il serait absurde que Dieu ne se « connut pas lui-même ; s'il pouvait s'ignorer, « rien au monde ne lui serait connu. »

Puis arrive sa conclusion : La philosophie est une comme la vérité, c'est-à-dire que peu importent les voies diverses prises par le philosophe ; toutes elles tendent vers le même but. Ou encore comme s'il disait : Peu importent les méthodes, les systèmes même, puisque tout a pour but l'étude de l'être. L'exactitude de la proposition est fort contestable. Il y a eu des maximes et des systèmes de philosophie que Julien lui-même a rejetés, tels que celui d'Épicure. Nous l'avons vu plus haut, nous allons le voir tout à l'heure, dans le discours suivant à Héraclius, attaquer avec une ardeur de prosélytisme inconcevable, un libre penseur, Œnomaüs, dont nous avons indiqué dans la précédente partie de cette étude, l'œuvre piquante sur les oracles. La conclusion n'est donc pas exacte. Voyez en effet

ce qu'il dit de ce libre penseur à Héraclius (t. 2, p. 121) : « Il nous donne à tous occasion de « soupçonner qu'à ses yeux il n'existe rien de « bon, rien d'honnête, rien de vraï ; et pour « peu que tu daignes l'examiner, continue-t-il, « tu jugeras, comme moi, de cet impudent cyni- « que, par son langage habituel et personnel, « par son livre contre les oracles, en un mot « par tous ses écrits. Supposons donc qu'il « atteigne son but, d'anéantir tout respect envers « les dieux, de mépriser toute sagesse humaine, « de fouler aux pieds non seulement toutes les « lois de l'honneur et de la justice, mais celles « que les immortels ont gravées dans notre âme, « et par lesquelles nous savons, sans qu'on nous « l'ait appris, qu'il existe un être divin, sur qui « se portent nos regards et nos penchants, et vers « lequel nos âmes se dirigent comme les yeux « vers la lumière ; supposons en outre qu'il « écarte de nous cette seconde loi naturelle et « divine qui nous défend d'attenter aux droits « d'autrui par nos discours, par nos actions, « par les mouvements les plus secrets de notre « âme, et qui nous conduit enfin à la perfection « de la justice ; dans quel gouffre ne faudrait- « il pas précipiter un mortel si pervers ? Et « ceux qui approuveraient ses maximes ne de- « vraient-ils pas, comme autant d'empoison- « neurs, je ne dis pas être chassés à coups de

« thyrses, peine trop légère pour de tels forfaits, « mais lapidés et mis à mort. » L'indignation de Julien est profonde ; elle se comprend. On lui pardonne d'oublier sa tolérance. Le philosophe qu'il attaque détruit toutes les notions du bien, du vrai et du beau. Mais, il le voit, la philosophie peut s'égarer, elle s'égare souvent. Elle n'est pas une comme la vérité. Julien philosophe et politique est embarrassé quelquefois de ses principes. Il a très énergiquement posé ici ce que les nécessités sociales imposent à la liberté de la philosophie, et ses limites. Je ne l'en blâmerai pas. Mais je demanderai seulement si c'est là la seule limite que la raison de l'homme doive rencontrer et s'il faut ne pas admettre que celle-ci en trouve dans sa propre nature? car Julien ne nous a jamais dit si celle-ci pouvait en recevoir, s'il croyait à sa puissance absolue et s'il était de ceux qui, n'admettant que le naturel, se constituent les ennemis de tout ce que la raison ne peut démontrer, c'est-à-dire du surnaturel. Cette thèse n'était pas évidemment la sienne. Le passage que nous venons de citer le prouverait au besoin, puisqu'il admet *a priori* l'existence dans nos âmes de deux vérités non apprises, mais inhérentes à leur nature. L'ensemble de ses opinions philosophiques ne le suppose pas non plus, puisque une foule de choses inexplicables et inexpliquées sont admises par lui.

C'est encore un trait de la physionomie de Julien qu'il faut effacer du portrait que Voltaire en avait tracé. Julien n'est pas un libre penseur. C'est un ecclectique. Entre les diverses philosophies et religions, il a fait un choix, quelquefois un mélange. Laissez-lui donc la responsabilité de ses choix et de ses prédilections. Mais il n'est pas l'adorateur de la liberté de la pensée. Au contraire il l'a surchargée, plus qu'il ne l'a affranchie.

Le mystère de l'union de l'âme et du corps est bien peu éclairci par Julien dans cette œuvre. Il ne l'aborde pas plus ici que tantôt. Seulement, il laisse voir une opinion sur cette matière, furtivement et en passant, au moins comme preuve que sa pensée s'est portée sur ce point difficile. « Les yeux et les oreilles, « dit-il, sont les agents de la pensée, soit parce « que servant comme d'ouverture à l'âme, ils la « frappent plus vite et y réveillent le principe « et la force permanente de la pensée, soit que « pour produire celle-ci, l'âme elle-même se « répande par eux, comme par autant de ca- « naux. Car c'est, dit-on, en rassemblant les « rapports des sens divers et en les renfermant « dans la mémoire, qu'elle enfante les sciences. « Pour moi, je ne saurais concevoir que les « choses sensibles puissent être perçues autre- « ment qu'à l'aide d'un principe, soit incomplet,

« soit parfait, mais plus ou moins gêné dans sa « force productrice des perceptions. » Ce passage suffirait pour ranger Julien parmi les philosophes spiritualistes. Si la perception des choses sensibles ne peut s'opérer qu'à l'aide d'un agent, ou d'un principe intelligent, nous avons une doctrine toute spiritualiste, qui la sépare de la doctrine désolante de la sensation. Cet heureux fruit de sa philosophie, il le doit à Platon, à qui il aurait dû, plutôt qu'à Diogène, offrir le tribut de son admiration.

Après avoir recherché dans cet ouvrage ce qui se rapporte ou ce qui touche à la philosophie, qu'on nous permette de laisser dans l'ombre le héros de ce panégyrique, pour lequel nous n'avons jamais éprouvé ni sympathie, ni préférence. L'éloge de Julien ne l'a pas grandi à nos yeux. Diogène est resté, avant comme après, l'homme bizarre et singulier qui a rêvé la célébrité, comme Érostrate, par des traits qui heurtent le bon sens et la raison. La couronne déposée à ses pieds par cette main impériale s'est flétrie avec le temps; la poussière l'a recouverte, et nous n'avons eu ni le désir, ni la tentation de la secouer et de la rajeunir.

V. *Discours écrit au cynique Héraclius* (t. 2, p. 114.)

Cet écrit de Julien est le correctif du précédent. Le cynisme de certains sectateurs de Diogène l'avait si fort indigné, qu'il prit de nouveau la plume, mais pour flétrir ceux qui, semblables à Œnomaüs déjà cité, offensaient la pudeur, la raison, attaquaient les dieux et se jouaient de tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes. A peu de distance, Julien put voir le danger des éloges prodigués à Diogène, les nombreuses déviations de ses doctrines et l'application qui en était faite de ses jours. Pour qui voudra connaître les audaces des cyniques, leur nombre, leur ambition, leur ardeur à se presser vers l'empereur, le genre d'écrits qui sortaient de leurs mains, le discours à Héraclius est à consulter. Il est curieux aussi de voir Julien y donner les préceptes nécessaires pour bien écrire les fables mythologiques ou les apologues, et garder dans leur invention les règles de la convenance morale ou historique. Puérile théorie ! Quelle distance nous sépare donc des choses vraiment philosophiques ! A quel degré d'abaissement l'époque est-elle donc tombée du côté des païens ! Julien écrit des méthodes pour que la fable soit plus

vraisemblable et plus morale. Hélas ! la vérité ne suffit plus à ces esprits fatigués et lassés. Sa forme simple et absolue ne leur convient plus. La fable et ses mille langues variées, la mythologie et ses nuances, cette universalité de figures, de noms, de héros et de dieux, voilà qui peut et qui doit les nourrir. Et c'est un philosophe qui fournira ces règles pour satisfaire à ce lamentable besoin ! Honneur, honneur au philosophe couronné, déserteur tout à la fois de la philosophie et des autels chrétiens ! Il n'est pas plus fidèle aux devoirs de celle-ci qu'aux préceptes donnés auprès de ceux-là. Ce n'est pas pour elle qu'il les a fuis et abandonnés. C'est pour une œuvre plus obscure, c'est pour la théurgie, c'est pour le mélange adultère de beaucoup d'erreurs à un très petit nombre de vérités.

VI. CONCLUSION.

Nous sommes au terme de notre analyse des œuvres philosophiques de Julien. Nous n'avons plus à le juger comme philosophe, nous venons de le faire sur chacune de ses œuvres. Une appréciation générale ne serait plus que la répétition de ce que nous avons déjà dit.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur sa mort,

sur les actions qui la précèdent, sur les discours qu'il tient aux siens dans ce moment suprême. Il est permis, je pense, de rechercher le vrai caractère de sa philosophie dans cette scène solennelle, où toutes les forces de son esprit, concentrées et surexcitées par l'approche de la mort, ont dû produire au dehors leur plus vif éclat et ses doctrines recevoir leur couronnement.

Ce que l'histoire raconte à cet égard est digne de foi. Nous l'empruntons aux auteurs païens, à Libanius et surtout à Ammien-Marcellin, témoin oculaire de l'expédition contre les Perses à laquelle il prit part dans les armées romaines. Rien n'est plus saisissant dans cet écrivain, que les pages consacrées au drame qui précède et qui suit la blessure mortelle dont est frappé Julien au milieu de son armée et dans l'action même du combat. L'art est absent du récit; mais les moindres circonstances sont relevées avec un soin minutieux. Ammien-Marcellin est peintre dramatique ici, sans le vouloir, par l'honnêteté de son âme qui ne lui fait rien retrancher de ce qu'il a vu de ses propres yeux ou de ce qu'il a recueilli.

Deux parts bien distinctes sont à faire dans ce récit du 25e livre de l'historien. L'une concerne quelques faits ou certaines actions de Julien en ce moment décisif; l'autre est relative

aux discours qu'il a tenus à ceux qui l'entouraient. Voici ce qui concerne les actions. Durant la nuit qui précède le combat où il devait être frappé de mort, Julien est dans sa tente. Il est, comme César, occupé à composer ou à écrire quelques-uns de ses travaux philosophiques. Tout à coup le génie de Rome, le même qui s'était montré à lui dans les Gaules, lorsqu'il fut déclaré Auguste, lui apparaît triste et la tête voilée ; puis il sort de la tente de Julien et l'abandonne. Julien, troublé par cette apparition, fait au milieu de la nuit offrir des sacrifices aux dieux, et pendant le sacrifice un sillon de feu, nouveau et plus grave présage, semble traverser les cieux. Il est saisi d'horreur à cette vue, et il craint que ce ne soit l'astre de Mars qui ne le menace. Il appelle les aruspices étrusques ; il les consulte sur l'apparition de cet astre. Enfin le lendemain quand il est blessé, et qu'il apprend que le lieu où il se trouve se nomme *Phrygie*, il ne doute plus que l'heure de sa mort n'ait sonné, parce que c'était dans un lieu de ce nom que sa mort lui avait été prédite autrefois. (V. Ammien Marcellin, lib. 25, cap. 1, II. Paris 1681, p. 414 et *sequent.*)

Dans ces agitations répétées de Julien, cette double vision, ce sacrifice nocturne, l'horreur profonde dont il est saisi, et le secours qu'il demande à tout ce qui l'entoure pour l'apaiser,

nous ne voyons plus le philosophe, mais l'adepte fidèle des initiations et le serviteur crédule de la théurgie. Ce récit efface aux yeux de la postérité, la grandeur philosophique que l'on a voulu donner aux derniers moments de Julien. Il y est homme, réduit à de mesquines proportions, et sa philosophie s'y montre sans éclat et sans vie. L'homme n'a pas grandi le philosophe ; celui-ci a disparu sous l'autre.

Il est ferme et noble au contraire dans le discours qu'il tient à ses amis, et que le même historien nous a rapporté en entier (lib. 25, chap. 3, p. 420 et 421). — Mais là encore sa philosophie se montre peu. C'est le politique qui apparaît et qui parle. Il songe à la postérité. On voit que l'insuccès de son expédition le préoccupe. Il se justifie de l'avoir entreprise, en déclarant que les évènements dépendent des dieux et qu'ils en sont les arbitres. Il se rend la justice de n'avoir rien entrepris que dans le plus grand intérêt de la patrie, et d'avoir obéi à tout ce qu'elle lui a commandé. Il explique pourquoi il n'a pas nommé de successeur. Il veut laisser au choix des siens le plus digne et ne veut pas s'exposer à se tromper. Plein de confiance dans lui-même, il se déclare sans remords des actes de sa vie soit publique soit privée. Aucun crime n'a été commis par lui, et le pouvoir qu'il a reçu des dieux immortels il l'a conservé pur.

— Ce panégyrique prononcé par Julien, sur lui-même et sur ses actes, au moment où il expire, n'étonne pas ceux qui l'écoutent, ni son historien; mais il surprend et étonne la postérité. Ce n'est pas Socrate, ni Platon, qui auraient parlé de la sorte. Ici donc la philosophie morale est absente.

Elle l'est bien plus encore, quand il dit que le coup dont il meurt lui a été prédit, il y a longtemps.

Il n'y a de vraiment philosophique, dans ce discours, que l'idée qu'il exprime, en courant, de la supériorité de l'âme sur le corps, et l'entretien qu'il a avec les philosophes Priscus et Maxime sur la noblesse des esprits *super sublimitate animorum*. Il est à regretter que l'historien romain ne nous ait rien conservé de cette conversation dernière, qui aurait pu nous paraître comme son testament philosophique. Mais si nous recherchons mieux autour de cette couche funèbre, et si nous recueillons toutes les voix qui s'y font entendre, nous verrons aisément qu'aucune lumière nouvelle ne s'était faite dans cette intelligence. Ammien-Marcellin ajoute que Julien blamait, énergiquement et avec autorité, la douleur exprimée par ses amis et les larmes qu'ils versaient sur son sort, en leur disant qu'il était peu convenable de pleurer un prince qui allait être rendu au ciel et aux astres:

« *Humile esse, cœlo sideribusque conciliatum* « *lugeri principem dicens.* » Triste et dernière espérance que lui avaient préparée ses idées sur le monde et les dieux.

Le voilà tout entier et complet l'inventaire de la philosophie de Julien ! Ni sa vie, ni sa mort ne le font considérable et grand. Le silence et la méditation n'avaient pas éclairé son génie. La mort et les révélations divines, qui quelquefois l'accompagnent, ne l'illuminent pas davantage. Nous avons donc vainement interrogé ce dernier livre, cette dernière page de son histoire, sinon écrite par lui-même, sortie du moins de ses habitudes, de son esprit, de son être, c'est-à-dire de ses dernières actions et de ses dernières paroles.

On retrouve dans celle-ci ce qui se remarque dans sa vie. La politique y occupe la première place. La philosophie y est noyée et perdue. Ajoutons tout de suite que c'est par le premier de ces côtés qu'il s'est illustré dans l'histoire et non par le second. S'il eût vécu simple philosophe à Athènes ou à Alexandrie, il eut passé inaperçu, ignoré et sans gloire. Faible écho de quelques doctrines philosophiques de la Grèce, admirateur plus passionné de Jamblique que de Platon, plus ami des secrets et des mystères des initiations que jaloux de pénétrer ceux de l'être divin, il se traîne sur quelques données

empruntées à de puissants esprits, et il ne prend jamais avec eux son essor, même pour s'égarer. Effleurant tout, ne possédant rien à fond, il trace des programmes philosophiques d'une main mal assurée qui s'arrête bien vite ; plus content et satisfait de la vanité de les avoir produits, que séduit par la gloire de les remplir lui-même. Nous n'avons pas à lui assigner une place dans l'école d'Alexandrie. Il n'a su ni la conquérir, ni la mériter. Si son génie y avait brillé, s'il avait ajouté quelque chose de nouveau à l'œuvre des Alexandrins, nous l'aurions reproduit dans sa grandeur naturelle. Notre sincérité n'aurait eu aucune réticence. Mais rejeté bien loin dans les derniers rangs de cette école, c'est un acte de justice que nous avons accompli en le ramenant, comme philosophe, à ses proportions simples, vraies et naturelles.

A. Tavernier, *Avocat*,
Ancien bâtonnier.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Rapport sur le projet du canal du Verdon, par M. le conseiller Feraud-Giraud..... 1

Notice sur la mouche qui dévore les olives et sur les moyens de s'en délivrer, par M. Norbert Bonafous..... 33

Notice sur la fenêtre absidale de l'église de Saint-Jean-de-Malte à Aix et Description de la nouvelle verrière, par M. Alexis Reinaud de Fonvert 75

Un Provençal oublié. Recherches biographiques sur Pierre Aréod, par M. de Berluc-Perussis..... 119

Souvenirs historiques de la ville d'Aix. La Compagnie de l'Arquebuse dite de Sainte-Barbe, par M. Mouan, secrétaire-perpétuel 137

L'Ami des hommes et les Économistes grands seigneurs, par M. Cabantous, doyen de la Faculté de Droit 185

Discours prononcé par M. le docteur Bourguet, le jour de son installation comme membre titulaire... 193

Discours de réception prononcé par M. le comte Gaston de Saporta 211

Étude sur la littérature et la poésie provençale, par M. J.-B. Gaut..... 247

Étude sur la marche et le mode de propagation du choléra dans l'arrondissement d'Aix, en 1865, par M. le docteur Bourguet 345

Notice biographique sur M. le docteur d'Astros, membre de l'Académie, par M. Castellan, président honoraire à la Cour impériale..... 397

Étude sur l'empereur Julien l'apostat (suite et fin), par M. Tavernier, avocat à la Cour impériale d'Aix, ancien bâtonnier 441

MÉMOIRES

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

TOME X

AIX

IMPRIMERIE DE MARIUS ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20

—

1873

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

D'AIX

TOME X

AIX

IMPRIMERIE DE MARIUS ILLY, RUE DU COLLÉGE, 20

—

1873

NOTICE LITTÉRAIRE

SUR

Mgr SIBOUR

ÉVÊQUE DE TRIPOLI

(Lue dans diverses séances de l'Académie d'Aix.)

I.

En écrivant cette notice littéraire sur Mgr Sibour, évêque de Tripoli, j'acquitte une dette. Je devais ce souvenir à sa mémoire et aux liens affectueux que des travaux faits en commun avaient formés entre nous. Ces liens ne se brisèrent jamais; ils furent pleins de douceur pour moi, et la mort seule a pu les rompre. Je le devais encore à l'Académie d'Aix dont il fut un des membres les plus brillants. Je le devais enfin à mon pays. Il ne faut pas laisser tomber dans l'oubli le nom et les œuvres de ceux qui l'ont honoré.

Il y a deux années environ que ses *Œuvres choisies,* accompagnées d'une notice biographi-

que, ont été publiées à Paris par M. l'abbé Dedoue, chanoine de Notre-Dame. Ce choix, très heureusement fait entre une foule de travaux incomplets ou inachevés, nous suffira pour caractériser son talent, sa sereine et belle intelligence et sa haute capacité. C'est là que j'irai puiser, pour saisir avec le plus d'exactitude qu'il me sera possible, le genre de son esprit et les aptitudes diverses dont il fut doué. Il faut remercier l'éditeur de ses œuvres ; il a rendu un service signalé à ses amis, à l'Académie et à la ville d'Aix, où l'homme remarquable que nous avons perdu a passé la plus grande partie de sa vie et où reposent ses cendres.

II.

La vie littéraire et scientifique de Mgr Sibour s'est dépensée en travaux de diverses natures.

Ce qu'on y remarque en première ligne, ce sont ses travaux historiques. Appelé à la chaire de théologie d'Aix et chargé de l'enseignement de l'histoire, il eut de très bonne heure à en étudier les lois et à concevoir la méthode de l'exposer et de l'écrire. Il avait toute la largeur d'idées nécessaires pour cette œuvre difficile ; une perspicacité, aussi vive que profonde, qui lui faisait apercevoir les côtés les plus élevés

des choses ; puis, dans son imagination, une puissance de peindre et une fécondité de couleurs qui assuraient à ses récits des conditions sérieuses de succès.

A côté se placent ses travaux de critique littéraire, moins importants, moins graves, mais qui rentraient encore parfaitement dans le goût et les aptitudes de sa nature. Pour juger les œuvres d'autrui il faut voir sainement, exprimer avec un certain art les vérités qui peuvent blesser, approuver avec indépendance, et revêtir d'une forme séduisante les conseils, les avis, les doutes même qu'on exprime quelquefois par courtoisie, et qui ne sont au fond que des jugements véritables. — Il y a aussi des théories à exposer, des règles à faire connaître, des exemples multipliés à produire. Le critique ne doit rien ignorer, ni des littératures anciennes, ni des modernes; et ce n'est qu'à cette condition que nous avons vu nos plus grands modèles en ce genre se produire et diriger le goût de tout un peuple.

M^gr^ Sibour n'eut pas besoin de réunir en lui toutes ces qualités. Il ne se voua pas à la critique littéraire, et ce ne fut qu'en passant, par occasion, qu'il eût à juger et à décomposer les œuvres d'autrui. Mais il le fit avec une rare distinction. Quand il formule ses appréciations, il est bienveillant ; il aime à rendre justice ; il donne volontiers, à qui le mérite, l'éloge ou l'approbation, et son âme se réjouit, lorsqu'il

voit chez autrui la vérité bien comprise, bien exposée et généreusement défendue.

Après ces travaux de critique, nous rencontrons dans Mgr Sibour ceux qu'il composa pour l'Académie d'Aix dont il faisait partie. Durant sa présidence, il prononça deux discours qui firent une grande impression sur l'opinion publique et qui furent alors très remarqués. Il examina dans ces deux discours, en séance publique, les rapports et l'influence de la religion sur l'agriculture et l'industrie. Jamais son intelligence ne s'éleva plus haut ; jamais il ne fut plus riche en souvenirs historiques, en aperçus profonds sur les sociétés anciennes, que dans le premier de ses discours. — Ses tableaux ont toute la majesté et la grandeur de son sujet, son style toute l'ampleur qui lui convient, et en même temps tout respire, dans les détails, la grâce, la fraîcheur et la plus riante imagination.

Dans un autre genre tout opposé, le récit par correspondance et sous forme de lettres, notre compatriote sut encore se distinguer. Il a écrit de cette manière le récit de la translation des reliques de saint Augustin, de Toulon à Hippone. Il nous a fait, dans une série de lettres, assister à tous les détails de cette ovation et de cet hommage rendu au grand évêque, par les représentants de l'épiscopat français. C'est encore sous cette forme, cette fois-ci piquante, légère, pleine de saillie, qu'il a écrit sur la ville de Digne des

lettres, où les faits, les monuments, les hommes et quelques traits de l'histoire de ce pays sont peints avec grâce et vérité.

Voilà les formes diverses empruntées par Mgr Sibour pour communiquer au dehors ses pensées. Dans chacune d'elles on sent toujours le maître en l'art d'écrire, l'élévation de la pensée, la plus sévère exactitude dans les doctrines, et une raison dans le plein exercice de sa puissance, embellie par les charmes d'une parole toujours pure et brillante.

Mais ce n'est pas le seul côté de cet esprit distingué que nous avons à vous montrer. L'homme d'action se découvre encore chez lui et à un degré d'énergie égal à la force de son intelligence. Cette nouvelle faculté de son esprit s'est manifestée, entre autres chez lui, dans une création, qui fut son œuvre, dont il conçut le premier la pensée, dont il posa les bases, qu'il accompagna et soutint de ses efforts et de ses travaux. Je veux parler de l'Institut religieux, philosophique et littéraire qui se forma à Aix en 1837, dont il fut le principal fondateur. Il réunit à cette époque autour de lui un certain nombre de personnes dévouées à la science, aux lettres, aux études philosophiques, et il leur proposa de travailler en commun à l'exposition des principes et à la défense de la vérité, dans chacune des branches des connaissances qui leur étaient familières. Son appel fut entendu

par un grand nombre de nos concitoyens. La plupart d'entre eux appartenaient à l'Académie, au barreau, au clergé. Quelques-uns entraient à peine dans la vie littéraire ; ils achevaient leurs études juridiques. Ce qui distingua cette société littéraire, ce fut le mélange de deux éléments qui concoururent à sa formation. On y rencontra, d'une part, des esprits graves et sérieux, définitivement formés, en qui la réflexion et la méditation avaient produit tous leurs fruits ; et, d'autre part, une foule de jeunes intelligences dans toute la spontanéité et la fraîcheur de leur action. Il en résulta un composé remarquable de raison et d'ardeur, de prudence et d'entraînement, de fixité et de mouvement. En élargissant ses rangs et en faisant appel à tout ce qui pouvait se revêtir d'une armure littéraire, cette société obéissait à une pensée profonde. Ce qu'il y avait de trop jeune, dans l'un de ses éléments, devait bientôt mûrir à côté de l'autre ; et celui-ci, à son tour, devait emprunter au premier une couleur plus vive, une allure plus prompte et une teinte moins sérieuse.

Dans la notice littéraire de M^gr^ Sibour, cette création mérite qu'on l'étudie. Durant les cinq années de son existence, cet *institut* a publié dix volumes sous le nom d'*Annales religieuses, philosophiques et littéraires*. C'est la collection de tout ce qu'il a produit dans ce court intervalle de temps, sous l'impulsion de M^gr^ Sibour. Ce

sera le louer encore, le juger et lui rendre justice que de dire ce qu'il fut, d'énumérer ses travaux, et de signaler les hommes qui y figurèrent. Je ne sortirai donc pas de mon sujet en entrant dans ces détails. On verra plus clairement, après cet examen, ce que l'on doit à son fondateur qui prévit tous ces résultats et qui les produisit en les faisant naître.

Ces considérations et ces indications générales posées, j'aborde le détail des travaux littéraires que je viens de signaler à l'attention de l'Académie.

III.

Les travaux historiques de M^gr^ Sibour, réunis dans l'édition publiée à Paris, sont au nombre de six. Ce sont d'abord les deux discours d'ouverture du cours d'histoire ecclésiastique, fait à la Faculté de théologie d'Aix, pour les années 1838 et 1839; ensuite trois leçons en 1844 et 1845, dans le même cours, sur l'histoire de la *Réformation*; puis un discours prononcé à l'ouverture du cours de l'année 1847 sur l'*Histoire littéraire des cinq premiers siècles de l'Église*; *des considérations sur l'Histoire ecclésiastique*; un article intitulé *des Églises avant Constantin*; enfin un fragment d'étude sur l'Afrique chrétienne, comprenant et embrassant l'état de l'Afri-

que avant l'arrivée des Vandales, l'état des populations, l'état de l'église, son origine et son organisation.

Pour ne pas donner à ce travail de trop grandes proportions, nous bornerons notre appréciation analytique à celle de ces compositions qui rentre, le plus par sa nature, dans les goûts de l'Académie, au discours sur l'*Histoire littéraire des cinq premiers siècles de l'Église*. Pour les autres nous n'en parlerons que d'une manière générale.

Ce qu'on peut en dire d'une manière sommaire, c'est qu'après avoir lu ces leçons faites à la Faculté de théologie d'Aix, on croit avoir lu les leçons faites dans les cours publics des facultés de Paris, qui ont eu tant de retentissement et de célébrité. C'est la même forme que celle donnée par MM. Cousin, Guizot, Villemain, Ozanam, Bautain et Freppel. Exposé lumineux, saisissant, complet de la matière annoncée ; style correct et pur ; points de vue élevés ; vastes horizons découverts ; connaissance approfondie des faits, voilà tout ce qu'on y trouve. M^gr^ Sibour s'est évidemment formé à cette grande école ; il y a joint sa manière personnelle, l'exactitude de ses jugements, l'esprit de ses doctrines, et une impartialité profonde à l'égard des hommes qu'il juge, qu'il combat, qu'il critique. — Il sait, aussi bien que ses modèles, embrasser en maître le sujet qu'il traite. Il varie ses points de vue ;

les détails sont condensés ; ils éclairent le point de départ ; ils le justifient. Dans sa marche à travers les siècles et dans le tableau qu'il se plaît à donner du passé, rien n'est oublié. L'histoire sacrée, comme l'histoire de tous les peuples, se résume sous sa main. Il en saisit l'enchaînement, les contrastes ; il en montre la réalité. — Enfin, il a conçu de l'histoire en général une si haute idée, qu'il la présente comme l'étude la plus complète qu'il y ait à faire, comme celle qui conduit surtout à toutes les sciences, parce qu'elle raconte aussi leur origine, leurs développements, les obstacles qu'elles rencontrèrent et les succès qu'elles ont obtenus. — Aussi y convie-t-il tous les esprits confiés à son enseignement, heureux s'il parvient à leur faire comprendre toute la hauteur et l'universalité de cette étude. Pour achever de formuler notre pensée toute entière sur ces travaux historiques, considérés en général, nous dirons que Mgr Sibour s'est proposé, sans doute, deux modèles, sur lesquels il semble qu'il ait eu les yeux fixés quand il se livrait à ces solides et fortes compositions. Bossuet et Montesquieu paraissent l'avoir inspiré : l'un, par la profondeur et l'enchaînement de son vaste coup-d'œil ; l'autre, par les traits saisissants et un peu solennels de son pinceau historique.

Le discours sur l'*Histoire littéraire des cinq premiers siècles de l'Église*, sur lequel nous avons dit que nous allions spécialement nous arrêter,

embrasse un vaste et magnifique sujet. Il a pour but de signaler d'une manière générale tout ce qui y est contenu. C'est la préface du cours de l'année qui s'ouvre et le tableau du travail qui doit la remplir. Avertir les esprits de toute la richesse de cet enseignement, en faire toucher du doigt toute la grandeur, en faire pressentir toute la beauté, c'est ce que s'est proposé l'auteur intelligent de ce discours.

En voici le résumé qu'on nous permettra de reproduire dans une forme qui nous sera entièrement personnelle. Quand on jette les yeux sur la période embrassée par cette grande époque, deux choses frappent l'observateur : c'est, d'une part, la décadence et l'abaissement progressifs de la littérature ancienne ; c'est, d'autre part, la littérature nouvelle qui naît avec le christianisme. Sa forme grandit de siècle en siècle et produit des hommes en qui le génie éclate avec ses diversités les plus étonnantes. — L'éloquence, l'histoire, la philosophie, la poésie, tout s'inspire à des sources inconnues, revêt une puissante énergie, et lorsque d'un côté tout décline et s'affaisse, de l'autre le mouvement progressif se propage, l'on voit s'élever des monuments littéraires et des hommes en qui s'affirment au plus haut degré la vie intellectuelle, philosophique et morale. Quelle explication donner à ces deux faits ? Quelle est la cause qui les a produits ? C'est le devoir de l'historien de la faire connaître.

L'auteur du discours n'y manque pas ; il expose avec soin l'opinion émise à ce sujet par les anciens eux-mêmes, ceux qui au milieu de l'affaissement moral et littéraire qui les entourait, en sentaient les premiers les effets, le déploraient en le subissant et auraient voulu à tout prix le combattre. Les opinions de Velleius Paterculus, sous Tibère, et plus tard de Tacite, sur ce point important, sous Trajan, fixent son attention. Il les indique ; Tacite lui paraît, avec raison, avoir mieux vu que le premier, en attribuant ce déclin de la littérature romaine à deux causes, la mauvaise éducation des enfants et l'oubli des mœurs antiques. Tacite en laisse supposer une troisième qu'il n'ose pas indiquer d'une manière trop précise : c'est le défaut d'aliments pour l'éloquence, qui ne peut plus retrouver sous l'Empire ce qui l'enflammait sous la République. L'auteur du discours fait remarquer, avec sa sagacité ordinaire, que c'est là une demi-vérité que Tacite n'ose pas compléter par respect pour Trajan, mais que M. Villemain et, avant lui, La Harpe, ont eu soin de signaler.

C'est, d'après ces derniers, la perte de la liberté et l'asservissement de la pensée humaine au plus dégradant despotisme, qui fut la cause principale de cette décadence. L'auteur du discours complète à son tour MM. Villemain et La Harpe, en disant qu'on doit ajouter à l'asservissement des esprits la corruption des mœurs

et surtout l'absence de toute croyance et de toute forte conviction dans les âmes.

Cette première réponse fournie par l'auteur pour expliquer le déclin de la littérature antique, lui sert en même temps pour rendre raison des progrès, de l'élévation et du génie qui brille dans la littérature chrétienne. — Dans les hommes de cette société nouvelle, tout est rajeuni, tout a pris une vie inconnue ; des causes nouvelles d'éloquence sont nées ; des intérêts immenses, d'un ordre surnaturel, enflamment les esprits ; les mœurs antiques revivent, elles se parent d'un éclat de pureté qu'elles n'avaient jamais connu. La poésie a des inspirations vraiment divines ; ce qu'elle chante a des attraits célestes, et la parole humaine, qui sort d'un cœur embrasé de foi et de charité, va brûler d'autres cœurs qui en recueillent toutes les saintes ardeurs. — Avec ces causes, la littérature nouvelle doit grandir, produire des œuvres où la vie se sentira, et embrasser successivement tous les objets des connaissances humaines. L'histoire sera fouillée, et la philosophie renouvelée ; l'éloquence deviendra le levier avec lequel le monde sera conduit. La lutte engagée avec le polythéisme, qui se défend pied à pied, viendra aggrandir encore le cercle et le sujet de ses triomphes. Des écoles nombreuses seront formées sur toute la surface de l'empire romain ; sous chaque ciel se lèveront des hommes diversement doués, nourris d'abord

dans les écoles et les systèmes payens, transformés ensuite par les croyances nouvelles, qui jugeront ce qu'ils ont quitté, défendront ce qu'ils ont adopté, et réviseront ainsi le procès fait à l'ancienne génération, comme des juges initiés à tous les mystères anciens, dont ils proclameront l'inutilité et l'erreur.

C'est ainsi que s'explique le second fait dont nous parle l'auteur du discours. Chacune des causes qui avaient détruit, dans leur source, les inspirations de la littérature ancienne, se trouvant remplacée par une cause opposée dans la littérature nouvelle, les effets sont différents. La vie y renaît, tandis que dans le camp adverse la mort descend par degré.

L'auteur du discours que nous examinons aborde ensuite une seconde question, aussi intéressante que la première ; il se demande quels sont les avantages à retirer de l'étude de cette histoire littéraire des premiers siècles de l'Église.

Il lui est très facile de répondre. Il montre d'une main toutes les richesses intellectuelles qu'on doit y rencontrer ; de l'autre, il pose comme une chose nécessaire l'étude des modèles dans leurs sources primitives. Il dit que ce n'est pas ailleurs qu'il faut aller les chercher ; qu'il faut contempler face à face ces grandes figures, vivre avec elles dans une familiarité intime pour s'inspirer de leur grandeur ; qu'enfin les sciences sacrées se composent de trois éléments bien dis-

tincts qui, chacun, demande d'être bien étudié : l'élément révélé, l'élément traditionnel et l'élément rationnel, et que la tradition forme une chaîne qui du berceau du christianisme descend siècle par siècle jusqu'à nous.

On aperçoit tout de suite les conséquences de ces principes. Elles vont toutes à montrer l'utilité de ces études, soit pour former l'esprit, soit pour lui révéler l'histoire des erreurs et des systèmes humains. Il n'y a la plupart du temps, en effet, rien de nouveau en ce genre dans nos siècles modernes. La plupart des erreurs qui s'y sont produites l'avaient été dans les siècles primitifs. Des réponses leur avaient été faites, et c'est déjà pour nous un premier succès que de les voir combattues, proscrites et abandonnées par les générations, sous lesquelles elles ont été d'abord exposées.

Nous allons voir ici Mgr Sibour faire une remarque importante. Selon lui, la théologie scholastique du moyen-âge, si riche en spéculations, a pourtant déserté les sources de la tradition et ç'a été là son indigence. — « Fille « d'Aristote par les formes, dit-il, c'est à la « raison surtout qu'elle croyait devoir emprunter « sa parure. Tel fut incontestablement le secret « de sa faiblesse dans les grandes luttes reli- « gieuses du XVIe siècle. » — « Mais, ajoute-t-il, « la renaissance qu'on ne considère ordinaire- « ment que comme un retour vers l'antiquité

« profane, vint combler cette lacune. Elle fit « sortir de la poussière des cloîtres les âmes des « grands hommes primitifs du christianisme. « Elle retrouva en quelque sorte et elle restaura « les monuments de l'antiquité sacrée. » Cette étude remise en honneur produisit plus tard, dans le XVII^e^ siècle, les merveilles de science historique, littéraire, d'éloquence et de poésie que nous y admirons, et ce goût s'est continué jusqu'à nous et ne s'est point éteint. Chateaubriand et M. de Villemain surtout ont retrouvé dans ces grands modèles les types du beau et du vrai; ils les ont de nouveau proposés à l'étude de nos générations, repoussant ainsi, sans les accepter, les dédains que le XVIII^e^ siècle avait jetés sur ces sources fécondes de l'inspiration.

Une troisième et dernière pensée est developpée dans ce discours; et elle valait bien la peine d'être exposée : c'est celle de la méthode à suivre dans l'enseignement de cette littérature des premiers siècles de l'Église; et c'est ici que la puissance de conception et la variété des aperçus prend dans notre auteur de bien grandes proportions. Il se demande s'il suivra l'ordre chronologique ou la classification historique par la nature des luttes engagées et celle des écoles chrétiennes qui ont brillé dans ces temps primitifs, ou enfin l'ordre simple des matières, en commerçant par l'histoire, les apologistes, les travaux de controverse et finissant par les orateurs et les poètes.

Il rejette les deux premières méthodes, et il adopte la dernière. Mais il faut voir comment il avait compris la seconde ; quelle grandeur il lui avait donnée ; quelle saisissante beauté elle emprunte sous sa main, même par son seul énoncé. Il faut voir comment ce vaste esprit avait tracé sa marche et comment, à la façon de Bossuet, il avait su condenser un si immense tableau, en donnant à chacune de ses parties sa naturelle couleur.

Ici je renonce à analyser et à reproduire en paroles, qui me soient propres, comme je l'ai fait ci-dessus, les pensées de Mgr Sibour. Je veux que vous l'entendiez lui-même :

« Nous pouvions classer par écoles les écrivains ecclésiastiques. Nous pouvions vous présenter d'abord le tableau de cette grande école d'Antioche, qui commence à saint Ignace et finit à saint Jean-Chrysostome ; arriver ensuite à Rome en suivant les traces de saint Pierre et de saint Paul ; passer avec saint Marc à Alexandrie, et de là, continuant à cotoyer les rivages africains, arriver par la Cyrénaïque à Carthage, pour entendre Tertullien, saint Cyprien et ce grand docteur qui est de toutes les écoles et de tous les siècles, saint Augustin. Nous n'aurions pas oublié Athènes, illustrée par saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, et enfin ces écoles de la patrie, et surtout de notre Midi où brillent

les Irénée, les Eucher, les Cassien, les Vincent, les Salvien, les Hilaire.

« Vous auriez pu distinguer le caractère de chacune de ces écoles, et, dans l'unité de la pensée chrétienne, toute la diversité du génie humain : à Antioche, centre de toutes les autres écoles syriennes de Nisibe, de Césarée et d'Édesse, un esprit mitoyen entre les spéculations orientales et les tendances plus positives de l'Occident, et sur ces bords si riants de l'Oronte, au pied du Pierius, parmi les richesses et l'exhubérance de cette nature, toute l'ampleur, la noblesse et l'harmonieux éclat de l'éloquence grecque. A Rome, nous aurions vu le génie de la Tradition, veillant sans cesse, et écartant avec soin des eaux pures de la doctrine les hardiesses de la pensée et tout mélange adultère de l'erreur avec la vérité....

« Les écoles d'Alexandrie et de Carthage, fondées par Rome, étaient ses deux plus brillantes colonies spirituelles. A Alexandrie, quelle activité de la pensée, mais aussi quelle effervescence et quel mélange d'idées ? C'est une fournaise où tour à tour chacun des systèmes de la philosophie grecque, les spéculations orientales, le Christianisme jettent leurs idées bouillonnantes pour les voir sortir bientôt transformées, et souvent altérées par l'alliage. Cet alliage se rencontre dans les docteurs alexandrins les plus renommés : Clément, Origène et ce Synésius, dont la

muse pindarique, quoique chrétienne et sacerdotale, semble toujours une sœur ou une fille de la belle et infortunée Hypathia. Il y a pourtant des exceptions, quand ce ne serait qu'Athanase, génie souverainement orthodoxe et pur, égaré sur les bords du Nil, et qui trouve mieux, ce semble, la patrie, quand on l'exile dans l'Occident. Nous aurions trouvé à Carthage, Messieurs, toute la rudesse et toute la vigueur africaine, d'abord s'assouplissant et se déliant bientôt avec le saint rhéteur Cyprien, puis s'élevant avec le grand évêque d'Hippone, dans les plus hautes et les plus sereines régions de la philosophie et de la foi. Athènes est toujours la métropole de l'Hellénisme. Les dieux menacés par le Galiléen s'y sont réfugiés. Libanius, le maître de ces deux jeunes hommes, qu'unit une si sainte et si touchante amitié, est aussi le maître de Julien. Le jeune César, caché sous son manteau de philosophe, la barbe en désordre, s'efforce de se faire oublier des maîtres du monde. Mais il rêve déjà à la restauration du Paganisme. Dans les écoles de Gaule, nous aurions pu étudier avec un vif intérêt, les influences des origines, et saisir déjà dans le génie chrétien, quelques traits du génie national. A Lyon, à Marseille, à Lérins, on est plus grec que latin. On est porté à l'opposition. L'autorité de l'Occident est discutée, même méconnue. Cette tendance est dangereuse. Quelquefois elle ne produit qu'un léger dissen-

timent qui n'altère point l'unité, comme entre saint Irénée et le pape Victor, saint Hilaire d'Arles et saint Léon ; mais quelquefois aussi elle mène à l'erreur, comme le semi-pélagianisme l'a prouvé. »

Dans ce tableau si complet, je ne regrette qu'une seule chose, c'est de n'y pas rencontrer le nom de saint Jérôme, de ne pas y trouver un trait qui le peigne et qui me permette de savoir de quelle manière il aurait parlé de cet esprit si original, de ce génie tout-à-fait romain, si fier, si ardent, qui faisait ses délices de la muse antique, malgré son amour pour le désert, et qui exerça sur Rome, sur sa société, une si grande influence, que ce qu'il y avait de plus grand et de plus pur parmi elle, l'abandonna pour habiter la Palestine et s'y ensevelir dans la prière et dans l'étude.

IV.

Les travaux de critique de Mgr Sibour ont, comme nous l'avons déjà dit, une moindre importance que ses travaux historiques. Ce n'était que par occasion qu'il s'y livrait. Ici, comme tantôt, nous ne citerons que deux exemples pour faire connaître sa manière.

Le premier de ces écrits se rapporte au Mémoire lu à l'Institut de France par M. Mignet, sur l'introduction du christianisme dans la Germanie et sur les suites politiques de ce grand fait ; le second concerne l'histoire de Jérusalem, publiée par M. Poujoulat. Ces deux écrivains provençaux avaient un droit spécial à l'attention de Mgr Sibour, le premier qui s'est placé si haut dans l'opinion publique par ses grandes compositions historiques et par ses notices littéraires où il a traité en maître de tant de sujets divers ; le second, qui a conquis dans le monde littéraire un rang si distingué, par ses nombreux travaux, sa correspondance d'Orient, ou soit la part qu'il y a prise à côté de M. Michaud, et par son histoire de Jérusalem. Au-dessus de tous ces titres, il est permis de penser que le cœur du compatriote fut aussi pour beaucoup dans ce choix. — Les éloges sont plus doux encore à donner, quand c'est à ceux qui ont vécu sous les mêmes cieux, qu'on les distribue. La Provence, en effet, a produit ces deux écrivains. Tous les deux ils font à leur commune patrie un honneur qu'elle ne saurait oublier. Mgr Sibour devançait par ses jugements ce que la postérité en dira plus tard, ou, pour parler avec plus d'exactitude, il s'associait à ce que la génération actuelle avait déjà écrit et publié de leurs œuvres.

Voici comment notre auteur s'exprime sur l'ouvrage de M. Mignet ; on ne saurait mieux

parler, ni louer avec une plus grande autorité : « Ce Mémoire, dit-il, qui dépasse les bornes ordinaires des travaux de ce genre, nous a frappé par plus d'un endroit. Il est complet sous le rapport des recherches historiques. Il est écrit de ce style uni, ferme et plein qui distingue toutes les productions de l'auteur ; on y sent même plus de chaleur que M. Mignet n'en a d'ordinaire. Les pensées en sont élevées, les vues larges et droites ; l'influence du Christianisme y est appréciée sainement, et dans aucun autre écrit les institutions monastiques, qui eurent une si grande part dans ce chef-d'œuvre de la civilisation chrétienne, n'apparaissent plus bienfaisantes et mieux dégagées de ces ombres qui se rencontrent ici, comme dans tout ce qui a un côté humain, mais qu'on se plaît, lorsqu'on cède à des prétentions hostiles, à étendre et à rembrunir. M. Mignet a saisi avec une grande justesse d'esprit le vrai point de vue historique et il s'est placé sur un terrain tout à fait catholique qu'il n'a pas un moment déserté. Cette pureté d'orthodoxie, au moins dans l'ensemble des choses et des intentions, nous a d'autant plus réjoui, nous pouvons l'avouer naïvement, que nous avions cru, à tort sans doute, l'auteur un peu engagé dans les idées du siècle dernier. Rien ne ressemble moins à un produit historique de ce siècle que le beau travail de M. Mignet ; le fond est un tissu nourri, serré, plein d'une

consciencieuse érudition ; l'intelligence de l'action civilisatrice de l'Église au moyen-âge ; l'estime et la préconisation de ses grands hommes sont des traits caractéristiques de l'école nouvelle qui a rompu avec les préjugés de l'école ancienne. Nous avons à cœur de faire connaître ici, ne fut-ce qu'imparfaitement, cette œuvre de notre savant compatriote. La forme sous laquelle elle a paru, ne lui donne qu'une semi-publicité qui attire peu les regards de la presse. S'il y avait encore une critique en France, elle ne laisserait pas passer inaperçu un travail de cette valeur, si petit que soit le bruit qu'il veuille faire. Mais la critique où est-elle ? On ne le sait, hélas ! que trop. Après cela, ces quelques lignes n'ont pas la prétention de remplir une lacune ; elles ne sont, dans un recueil publié à Aix et dévoué aux intérêts religieux, que le strict accomplissement d'un devoir. »

L'auteur ne se borne pas à cette appréciation générale, il entre dans les détails, comble quelques lacunes, puis il arrive à ce qu'il appelle la plus belle partie du Mémoire, celle où M. Mignet examine les résultats amenés par la conversion de la Germanie. Nous ne pouvons ici suivre l'auteur. Il a, pour mieux louer M. Mignet, cité ses propres paroles ; et en regrettant de ne pas vous faire goûter ici tout ce qu'il y a de vraiment grand dans les observations de l'historien de la Germanie, nous déclarons

partager avec Mgr Sibour, l'admiration qu'il exprime pour l'écrivain qui a si bien vu, et qui a réfuté d'une manière si péremptoire les erreurs accumulées par Mosheim sur cette époque historique.

Cet hommage rendu à M. Mignet par Mgr Sibour était commandé par le nom de l'auteur et par la haute portée de son esprit. La vigueur du pinceau de cet écrivain, l'énergie de ses pensées, la profondeur de ses conceptions, toutes ces qualités qui brillent dans ses écrits et qui se rencontraient dans celui-ci, demandaient un apprécia-teur qui fut digne de lui et il a eu le rare bonheur de le rencontrer. En ne parlant que d'une seule de ses œuvres, il a suffisamment fait comprendre ce qu'il pensait des autres.

L'histoire de Jérusalem, de M. Poujoulat, sur lequel Mgr Sibour a écrit un grand article critique, nous transporte sur un des plus beaux sujets historiques qu'une main humaine pût traiter. Il est tellement surchargé de souvenirs, il se rattache à tant de faits, il ouvre devant nous tant d'horizons divers, il réveille enfin dans le cœur tant d'émotions, qu'on se demande comment dans un cadre aussi resserré, dans deux volumes, l'écrivain a pu tout condenser et accorder à chacune de nos plus légitimes exigences, ce qu'elles attendaient de lui ; comment il n'a pas été écrasé par ce poids de souvenirs, de récits émouvants, de personnages grands par leur

génie, par leurs inspirations poétiques, comme législateurs, comme guerriers ; comment il a pu trouver des couleurs assez pures pour peindre la vie patriarcale, assez variées pour décrire les sectes juives qui vécurent dans le sein de cette grande cité, et enfin comment il n'a pas redouté, comme une comparaison désespérante, la poésie de la Bible, sa langue animée et si pittoresque, pour nous redire, à son tour, ce que celle-ci par ses prophètes et ses écrivains inspirés nous a raconté depuis notre enfance. M. Poujoulat a vaincu toutes ces difficultés, et c'est de quoi d'abord le félicite Mgr Sibour. Dans le compte qu'il rend de cette œuvre remarquable, il nous apprend aussi que l'Académie française l'a couronnée, en lui accordant le prix *Monthyon*.

La critique raisonnée ou soit l'examen complet qu'en fait Mgr Sibour est un des morceaux les plus parfaits qui soient sortis de sa plume. D'un bout à l'autre, c'est un style élégant, imagé, plein de grâce, flexible. Le critique s'élève, s'abaisse, décrit, peint, s'exalte tour à tour, ou il s'émeut, et, chose remarquable, il ne se laisse pas dominer par la beauté du sujet, ni par le charme des récits ; il signale ce qu'ils peuvent avoir d'incomplet et il indique quelques lacunes, quelques rares oublis dans les périodes historiques, notamment dans celle qu'il appelle la période de la *renaissance chrétienne* de Jérusalem, celle où saint Jérôme anime les saints lieux

par sa présence, et où l'on trouve dans toute la Palestine césarienne et dans la ville sainte, un mouvement très animé d'idées. Pour faire apprécier toute la valeur de ce morceau littéraire, il faudrait le citer tout en entier ; rien n'y est inégal. Je renonce avec regret à donner cette sanction à mes appréciations. Je suis contraint de renvoyer à la lecture de l'article lui-même. Il a, dans son ensemble, comme dans ses détails, quelque chose de si relevé, de si parfait, qu'on peut le placer à côté des compositions de cette nature les plus applaudies.

Je m'arrête ; ma marche est à chaque instant ralentie et je veux cependant arriver à mon but. Seulement en quittant cette œuvre de critique, je rends de nouveau un légitime hommage au talent si pur de M. Poujoulat, qui a trouvé, pour ce grand sujet historique, des couleurs si correctes et si vives, de si heureuses inspirations ; et je ne puis me défendre d'un retour mêlé d'orgueil, sur notre heureuse Provence qui rencontre ici et peut saluer dans MM. Mignet, Poujoulat et Sibour, trois enfants qui ont accru le nombre de ses illustrations littéraires, et ajouté un nouvel éclat à son nom.

V.

Les travaux académiques de Mgr Sibour ont été beaucoup plus nombreux que ceux publiés

par l'éditeur de ses œuvres choisies. Si nous consultons nos souvenirs personnels, nous nous souvenons de lui avoir entendu lire dans les assemblées hebdomadaires de l'Académie d'Aix, une foule d'autres compositions et, pour n'en citer qu'une seule, entre autres, une esquisse très remarquable de l'histoire du semi-pélagianisme. Mais comme nous n'avons pas le moyen de les analyser ici, nous allons nous borner à faire ce que nous avons déjà fait pour ses autres travaux ; nous en choisirons quelques-uns comme exemple, et notre compte-rendu se bornera à eux.

Nous avons déjà signalé dans le préambule de cette notice, le discours prononcé par lui à la séance publique annuelle de l'Académie d'Aix, le 8 juin 1844, sur l'alliance de la religion et de l'agriculture. Arrêtons-nous un instant sur cette œuvre importante.

Elle prouve à elle seule le parti qu'un esprit sérieux peut tirer de l'histoire, le secours qu'elle peut prêter à un écrivain et même à celui qui semble ne se proposer d'autre but que d'élucider une simple question académique. Nous avions déjà vu l'auteur de l'*Esprit des Lois* puiser à pleines mains dans l'histoire la justification des plus hauts principes posés dans son livre. Mgr Sibour a été, dans le discours que nous examinons, aussi heureusement inspiré. Pour prouver que l'agriculture et la religion se donnent la

main, que la dernière a toujours prêté à l'autre secours et protection, il ouvre devant nous le témoignage de l'histoire chez tous les peuples, commence par l'Égypte, passe de là au peuple hébraïque, puis parle de la Grèce, de Rome, du moyen-âge. Il examine surtout l'influence des idées nouvelles introduites par le christianisme sur la culture de la terre, le caractère sacré qu'il a donné à la loi du travail, la loi qu'il en a faite pour tous, l'affranchissement de l'homme et l'abolition successive de l'esclavage qui fut son œuvre ; l'exemple de toutes les institutions monastiques qui se sont livrées à l'agriculture, et enfin les heureux fruits de cette sanctification du travail de la terre.

On aperçoit tout de suite ce qu'une main habile et ce qu'une riche imagination, comme celle de M^gr^ Sibour, ont dû emprunter à tous ces tableaux. Caractériser l'Égypte, en peindre les sites, les mœurs et les usages ; pénétrer dans le mystère de ses croyances et de son culte pour Isis et Osiris ; de cette terre, fécondée par le Nil, passer sous le ciel de la Palestine ; indiquer, dans la Bible, les hommages constants, répétés et solennels qui y sont rendus à l'agriculture ; nous montrer ses rois, les mains encore attachées à l'exploitation du sol et à la vie pastorale, arrivant au trône ; le plus sage d'entre eux, Salomon, s'occupant de toutes les riches productions de la nature, en étudiant et en péné-

trant les secrets et les vertus, c'était pour Mgr Sibour une occasion de jeter sur son discours les couleurs les plus vives et les plus éclatantes ; et il n'y a pas manqué.

Le tableau qu'il trace de l'agriculture dans la Grèce et dans Rome est différent de celui-ci. Ce n'est plus la religion qui la favorise et la développe. L'histoire ne lui fournit plus cet heureux mélange signalé chez les deux autres peuples. — Mais, à défaut, ce sont les hommes les plus sages, les plus éclairés qui prennent en mains la défense et la protection de ce grand intérêt ; c'est Hésiode qui, après avoir célébré les dieux dans sa *Théogonie*, célèbre aussi les joies et les occupations de la vie champêtre dans son poëme des *Travaux et des Jours*..... C'est Xénophon, l'historien de la *Retraite des dix mille*, qui dans son *Économique* parle de l'agriculture comme du plus beau et du plus nécessaire des arts. La religion n'est pas non plus absente de l'*Économique* ; seulement elle y tient moins de place que dans les *Travaux et les jours*, d'Hésiode. A Rome, c'est Caton qui vante l'agriculture dans son ouvrage de *Re rustica*, le seul qui soit resté de lui. C'est Varron qui consacre à cette étude les dernières années de sa vie et qui essaie aussi de défendre le culte national. — C'est enfin Cicéron qui aime les champs, qui possède en mille lieux des villas, où il va oublier les bruits de Rome, chercher la solitude, se retrouver lui-même,

suivre ses études philosophiques, où il meurt enfin sous la main des meurtriers, auxquels il présente noblement sa tête.

Les pages que nous venons d'analyser sont pleines de beautés sérieuses, simples et attachantes. Mgr Sibour y mêle en passant de grands traits, où ces divers hommes célèbres sont peints avec une vérité frappante. Cette galerie est pleine de vie ; l'antiquité lui est familière ; il la connaît à fond ; elle a enfin sous sa main toute sa grandeur réelle. Mais que dirons-nous de la seconde partie du discours ? de celle où l'influence du christianisme sur l'agriculture est décrite. Les aperçus y sont exacts, les documents historiques fidèlement consultés, abondants, bien choisis, adaptés au sujet ; il fait passer devant nous, comme préconisant le travail des mains et s'y livrant, ou regrettant de ne pouvoir le faire, des noms vénérés, saint Augustin, Paulin de Nole, faisant le jardinier malgré sa naissance illustre, Hilaire d'Arles, travaillant à la tête de ses clercs ; puis cette foule d'établissements monastiques qui firent, par la culture des terres, rétrograder la barbarie. Il rappelle la grande dispute qui s'éleva dans le XVIIe siècle, sur l'obligation du travail des mains par les moines, entre de Rancé, abbé de la Trappe, et Mabilhon le bénédictin. — Il résume par de savantes citations, empruntées au premier, l'opinion de tous les pères de l'Église sur ce point, à commencer par

saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Jean-Chrysostôme, saint Jérôme ; il confirme tous ces faits par l'autorité du Mémoire de M. Mignet, déjà cité par nous ; puis il termine par le tableau de la lutte opposée au régime féodal et à ses abus par le travail des clercs et par celui des juristes. Chemin faisant, l'auteur précise le caractère des capitulaires dans lesquels se trouvent des détails d'économie rurale, qu'on chercherait vainement dans les lois purement barbares des temps précédents, à côté des idées et des influences chrétiennes qui y dominent. L'auteur qui aime la Provence rappelle aussi les noms de Quiqueran de Beaujeu, évêque de Senez, le dernier évêque d'Apt, Laurent de Cely, qui fut le Parmentier de son diocèse et qui, en y apportant la culture des pommes de terre et du sainfoin, a mérité d'être mis au rang des bienfaiteurs du pays, et l'humble maison des *frères de la cavalerie*, établie de l'autre côté de la Durance, dont l'institut avait pour but de fournir aux agriculteurs malades des travailleurs qui venaient gratuitement remplacer ceux qui restaient inactifs, labourer leurs champs, tailler leurs arbres, faire la moisson et distribuer même des grains à ceux qui en manquaient.

Cette thèse admirablement prouvée par les faits, l'est encore par les considérations philosophiques sur la théorie chrétienne touchant le travail et sur l'égalité originelle qu'elle établit

entre les hommes, de telle sorte que cette œuvre est complète. Après l'avoir entendue, l'Académie d'Aix put dire que ce jour-là elle fut dignement représentée, et que son président avait ajouté quelque chose à l'honneur d'une compagnie savante qui en avait déjà tant acquis par ses travaux.

Les mêmes qualités que nous venons de relever dans ce discours se retrouvent dans le second, sur l'industrie, prononcé l'année suivante, le 1er juin 1845, dans les mêmes circonstances. Ici même l'auteur est allé plus loin ; il a montré que la science économique ne lui était pas plus étrangère que la science historique. C'était le propre de cette haute intelligence de tout saisir. Il aborde dans ce discours les problèmes et les questions à l'ordre du jour. Il défend le Christianisme du reproche d'être opposé au progrès industriel et le montre au contraire le favorisant. Il proscrit avec raison les utopies modernes qui se sont emparées de certains esprits, et là encore il donne la preuve de la justesse et de la modération éclairée de ses opinions. Ce discours a moins d'éclat que le premier ; il a peut-être plus de fond ; il est plus sévère dans la forme, parce qu'il ressemble plus à l'exposition d'une théorie de l'esprit qu'à un exposé de faits. Tous les deux ils révèlent des aptitudes diverses et opposées, mais toujours élevées.

Je ne veux pas terminer ce que je dis sur

les travaux académiques de Mgr Sibour, sans donner un exemple des saillies de son imagination. Un jour qu'il faisait à l'Académie un rapport écrit sur un Mémoire présenté par les frères Bosq, d'Auriol, qui avaient pratiqué dans l'arrondissement de Marseille des fouilles pour découvrir les anciennes fabriques de poterie des Romains et des Grecs, après avoir parlé dans ce rapport de ce que les frères Bosq avaient fait dans l'arrondissement de Marseille, il regrette que ceux-ci n'aient fouillé dans l'arrondissement d'Aix que la plaine de Trets ; mais, à ce mot, voilà Mgr Sibour ramené sur le terrain historique. A l'instant le souvenir de Marius, des Cimbres, des Teutons, de leur lutte sanglante dans cette grande plaine, des dangers courus par Rome, du salut de l'empire opéré par l'épée de ce grand capitaine, s'éveille dans son esprit et il trouve la scène si grandiose qu'il regrette qu'un poète n'ait pas fait de cette guerre gigantesque le sujet d'une composition épique, et il s'écrie, dans un mouvement aussi éloquent que poétique :

« Ici ce ne sont pas seulement les ruines qui parlent du passé, c'est l'antiquité elle-même qui se dresse toute vivante devant vous, lorsque vous vous trouvez en face du mont Olympe et des vieilles murailles de Trittia, nom d'une divinité phocéenne, ou devant la montagne de la Victoire, *mons Victoriæ*, et sur les bords de cette rivière de l'Arc qui roula des flots de sang selon

Plutarque, et à laquelle il n'a manqué qu'un Homère pour prendre place à côté du Xante et du Simoïs. Si le poète a manqué, ce n'est la faute ni de l'histoire ni des évènements qui certes n'auraient pas ici manqué au poète. Je ne connais rien de plus grand et de plus dramatique dans toute l'antiquité que cette guerre de Marius contre les Teutons dont la plaine de Trets vit le plus glorieux épisode, et, comme le dénouement, tout a ici naturellement les couleurs et les proportions de l'épopée. Ces Barbares à la taille gigantesque, à l'air si terrible et si menaçant qu'il fait défaillir, sous leur cuirasse de fer, les cœurs des vieux soldats de Marius, leur nombre, leurs cris, leur provocation, lorsque pendant plusieurs jours ils défilent devant les retranchements romains, moins comme une armée que comme un torrent de peuples; le courage de leurs femmes, et, plus tard, leur désespoir héroïque, mais sauvage; enfin tous les caractères de la force indomptée. Du côté des Romains, au contraire, une énergie d'autant plus redoutable qu'elle sait mieux se contenir; au milieu d'eux la grande et sévère figure de Marius, et, à côté, parmi les officiers de l'armée, Sylla, qui croît dans l'ombre et qui fixe déjà d'un œil jaloux l'astre radieux qu'il espère éclipser un jour; puis de grands travaux entrepris, le mélange des deux civilisations grecque et romaine, des colonies puissantes et des colonies qui nais-

sent à peine ; au milieu de tout cela les nations aborigènes de la Ligurie donnant le spectacle d'une barbarie qui commence à se policer par le contact avec les peuples conquérants. Que d'éléments pour une œuvre poétique aux vastes dimensions ! et qui pourrait dire ce qu'un pareil sujet aurait produit de beauté entre les mains d'un homme de génie. Il ne s'agissait d'ailleurs de rien moins que du salut de l'empire. Rome, par une sorte de pressentiment du sort qui lui était réservé quelques siècles plus tard, tremblait en entendant parler de ces Gaulois du nord qui marchaient à grands pas vers l'Italie.

« Ainsi donc tout se rencontre ici à la fois : la grandeur du résultat comme celle des hommes et des évènements. Rien n'y manque, et pas même le merveilleux qu'on trouverait sans peine dans cette prophétesse *Martha* qui a laissé son nom à une partie du pays et que Marius consultait comme un oracle, et dont la vue et les enchantements rassuraient les vieilles légions, autant peut-être que le génie de leur général. Et quoi de plus grandiose encore que le théâtre de l'action, que le cadre dans lequel on aurait à enfermer tous ces faits divers : une mer poétique, un ciel pur, des rivages embaumés, des forêts encore vierges, une nature pleine de jeunesse et de vigueur..... Mais c'est trop longtemps poursuivre un vain rêve ; revenons à nos fabriques de poterie et à la plaine de Trets. »

Cet aimable esprit, dirons-nous à notre tour après avoir fait cette citation, devait donc tout agrandir. Ses mains savaient donc tout peindre, et l'instinct du beau en tout genre ne l'abandonnait jamais.

J'ajouterai encore quelques mots sur une œuvre académique que je me reprocherais de ne pas mentionner ici, parce que les éditeurs des œuvres de Mgr Sibour ne l'ont pas connue et ne l'ont pas publiée.

En 1847, M. Norbert Bonafous, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix et aujourd'hui son doyen, offrit à l'Académie un travail remarquable sur Politien, écrit en latin, sous le titre : *De Angeli Politiani vitâ et operibus Disquisitiones.* L'Académie chargea Mgr Sibour de lui en faire un rapport, et c'est ce morceau de haute critique que nous voulons signaler encore à l'attention publique.

L'œuvre du savant professeur fut examinée avec le soin qu'elle méritait. L'époque où vécut Politien fut reproduite par le rapporteur avec une fidélité et une exactitude irréprochables. On vit qu'il avait vécu par la pensée au milieu de ce mouvement de la renaissance, troublée par mille passions, riche de tant de talents divers ; que chaque personnage, sa physionomie, ses aptitudes, sa malignité, lui étaient familiers, et que le tableau qu'il en traçait, avec les proportions convenables au genre de travail qui lui

avait été confié, rentrait dans le rôle de critique qu'il avait accepté. En effet, dans ce rapport, Mgr Sibour résume l'ouvrage, en loue le fond, les détails, l'exquise latinité et les recherches savantes. Il félicite l'auteur d'avoir rendu justice à Politien, surtout de l'avoir vengé des calomnies odieuses que ses ennemis avaient jetées sur son nom, sur sa vie et sur sa mort. Mais ses appréciations sont indépendantes; il diffère quelquefois avec l'auteur sur des points accessoires; il indique ce qu'il aurait fait lui-même, et comment il aurait conçu la vie de Politien. C'est un grand tableau de l'époque de la renaissance qu'il regrette que l'auteur n'ait pas tracé. Il lui conseille de refondre son œuvre sur ce plan; de lui donner ces grandes proportions et de doter le monde littéraire d'une œuvre qu'il peut, mieux que personne, exécuter en maître, grâce à son goût si pur, à sa science et à la puissance de son pinceau.

VI.

Les récits par correspondance de Mgr Sibour présentent son talent d'écrivain sous un nouvel aspect. Le ton en est gracieux, vif, animé. L'enjouement forme le fond de ses lettres; le style y est rapide, piquant. Il n'y a plus ici ni science

historique, ni considérations philosophiques, c'est l'inspiration du moment présent, c'est la sensation actuelle qui se produit ; enfin c'est le trait incisif qui les distingue.

Dans le premier de ces récits, celui de la translation des reliques de saint Augustin de Toulon à Hippone, il y a bien quelques scènes qui ont de la grandeur ; c'est l'arrivée à Toulon de ces reliques qui venaient de Pavie ; c'est la présence sur le navire des neuf prélats qui les accompagnaient ; c'est le tableau de quelques cérémonies religieuses qui se passent en mer. Mais les impressions personnelles et le récit qui en est fait ont exclusivement le caractère que nous avons signalé plus haut.

Ce voyage à Hippone est aux yeux du narrateur comme une prise de possession de la terre africaine par le catholicisme. C'est un symbole de ce qui doit arriver plus tard. Là, comme autrefois en Europe, la barbarie reculera ; l'idée chrétienne fera son chemin ; elle reprendra possession de cette terre où elle a vécu autrefois et d'où elle a été expulsée par le mahométisme. Cette vue rapide de l'avenir, ou soit cette espérance, traverse l'esprit et, disons-le, le cœur de l'écrivain, et c'est ce qui donne à ses moindres actes dans ce voyage quelque chose de sacré ; car il semble qu'il est allé, lui aussi, prendre part à la pose de cette première pierre sur laquelle l'édifice futur doit reposer. Que n'eut-il

pas dit s'il avait été, comme nous, témoin des admirables efforts de Mgr de Lavigerie, archevêque actuel d'Alger, de sa conduite libérale et chrétienne à la fois, pour faire goûter à l'arabe malheureux la douceur de la loi qu'il ignore? Que n'eut-il pas dit de sa charité et des merveilles qu'elle a opérées? Il aurait vu là un premier effet du principe posé, une première lueur, faible, à la vérité, mais bien marquée cependant d'un jour plus éclatant qui se manifestera plus tard, pour l'honneur et la gloire de la France.

Le second des écrits par correspondance de Mgr Sibour, sur la ville de Digne, a une moindre importance; mais cependant il intéresse vivement par les traits piquants qui s'y découvrent et par un mouvement plus vif encore inspiré à ses pensées. Il y a beaucoup de variété; il peint des sites pittoresques, des caractères, des hommes, des monuments, et la société de la ville de Digne, formée par l'évêque de cette cité, homme remarquable par une foule de qualités, et qui avait eu, entre autres, le talent de s'entourer de capacités de tout genre. Le souvenir du passage de Napoléon Ier dans les Basses-Alpes, à son retour de l'île d'Elbe, fournit à l'auteur l'occasion de rapporter et de produire en entier une conversation que le grand capitaine eut à Sisteron avec un ecclésiastique du pays. Ce document est authentique; la conversation intéresse et elle donne au récit une valeur inappréciable.

Mais nous dirons ici, par rapport à ce récit, comme pour le premier, que l'analyse n'y peut rien, qu'il faut le lire pour le goûter.

VII.

Nous arrivons maintenant à la création par Mgr Sibour de l'institut littéraire et des Annales religieuses et philosophiques publiées à Aix de 1837 à 1842.

Il en fut, avons-nous dit déjà, la pensée et l'âme. — Le mouvement intellectuel qu'il entretint dans la cité fut son ouvrage. Ce mouvement embrassa la philosophie, l'histoire, la science du droit, la littérature ancienne et moderne, la géologie et l'étude des pères de l'Église. J'éprouve ici un sérieux embarras ; je vais parler de plusieurs de nos concitoyens, de ceux qui vivent près de nous, qui nous entourent, de plusieurs membres de l'Académie, de moi-même enfin. Je vais donc juger les travaux des premiers ; je me tairai sur le caractère des miens, en me bornant à les indiquer. Toute âme délicate comprendra mes appréhensions. Je ne parlerai peut-être pas suffisamment des uns ; j'en dirai peut-être trop des autres ; j'oublierai peut-être quelques noms. Mais cependant enfin, comme toutes ces choses ont été produites au

grand jour, publiées et connues; que ce récit n'est qu'un souvenir rapide de ce qui a existé, et comme tout l'honneur doit en revenir à celui que cette notice a pour but de faire connaître, j'ai dû vaincre mes répugnances, convaincu qu'on m'accordera indulgence, s'il est besoin, à cause des difficultés de la situation.

Dans la philosophie, M. de Montmeyan, déjà connu du monde savant et de l'Académie dont il avait été le secrétaire-perpétuel, déploya sa vaste intelligence et sa large conception de tous les systèmes philosophiques connus. Esprit éminemment lucide, sa langue fut simple, claire, ennemie de l'obscurité; ses doctrines, comme on s'y attend bien, furent celles du spiritualisme le plus accentué. Il s'efforça surtout de faire ressortir ce qu'il y avait de solide, de supérieur, de grand dans la philosophie de saint Augustin. Le système de Descartes sur la certitude, il le montra tout entier écrit et développé dans ce père de l'Église; et renouant ainsi la chaîne des temps, il fit remonter jusqu'à lui l'honneur d'avoir posé le principe du cartésianisme. Chacun de vous a connu l'universalité des connaissances de M. de Montmeyan. Pendant de nombreuses années l'Académie l'a entendu et elle a été étonnée de sa science. Dans le recueil des *Annales*, il donna un libre cours au goût qui dominait en lui. Un jour, dans l'une de ses publications, il indiqua trente méditations phi-

losophiques, qu'il avait composées, qu'il se proposait de publier et qui formaient un vaste travail embrassant toutes les questions que l'intelligence peut se poser sur le doute, l'évidence, la vérité, la spiritualité de la substance pensante, et tous les autres sujets qui naissaient de ceux-là, jusqu'à l'étude du beau, du sublime et des lois générales de l'ordre. Il en inséra quelques-unes dans les annales, et, sans doute, si cette publication avait duré plus longtemps, il les aurait toutes publiées par cette voie.

Le manuscrit de ces méditations, non éditées, existe encore, et nous faisons des vœux pour que celui qui le possède le livre un jour à la publicité et qu'avant toutes choses il ne le laisse pas périr. M. de Montmeyan avait vécu longtemps à Paris dans les relations les plus intimes avec les plus sérieux philosophes de ce temps, avec Royer-Collard, Maine de Biran et Cousin. Il avait rapporté du contact avec ces hommes illustres une profondeur et une sagacité merveilleuses pour tout saisir et tout rendre sensible dans la science à laquelle il s'était consacré.

A côté de ces travaux, se placent dans les *Annales* les travaux historiques de M^gr^ Sibour lui-même. C'est là que furent publiées successivement les compositions que ses éditeurs ont recueillies plus tard, et dont nous avons parlé plus haut. Après avoir conçu son œuvre il la soutenait et la relevait par ses écrits.

Je ne veux pas séparer de ces travaux historiques ceux de MM. de Séranon et Roman qui rentraient dans le même ordre d'idées. Le premier des deux appartenait déjà au barreau d'Aix, où il occupe aujourd'hui un rang très distingué, que son talent, son indépendance et sa probité lui ont acquis et à la tête duquel il est placé par sa qualité de bâtonnier. Le second appartenait encore au barreau ; plus tard il passa dans les rangs de la magistrature. Mais l'un et l'autre entraînés par le goût des études historiques, recherchèrent, dans l'obscurité des âges, les sujets les plus propres à piquer la curiosité publique. L'esprit élevé, sagace, persistant de M. de Séranon trouva dans les chroniques franques des célébrités ignorées qu'il mit en lumière avec une précision remarquable. Il préludait ainsi à des travaux historiques, qui lui ont valu l'approbation du monde savant et la distinction si rare d'avoir frappé l'attention publique dans un siècle où il s'en est produit de si importants. M. Roman résuma l'époque historique de Boëce avec un ensemble complet ; et en écrivant une vie de Benoît d'Alignano, évêque de Marseille, il trouva le moyen de consacrer à notre histoire provençale des détails curieux.

L'étude des Pères de l'Église inspira à un autre écrivain, M. l'abbé Bonneville, mort doyen de la Faculté de Théologie d'Aix, un travail spécial sur saint Jérôme. Pour le louer di-

gnement, je n'aurai qu'à le comparer avec une œuvre toute récente et analogue à la sienne. Quand on voit aujourd'hui l'immense intérêt qui s'attache à ce qu'a écrit M. Amédée Thierry sur le même personnage, la mine féconde qu'il a exploitée en étudiant les ouvrages et surtout la correspondance de ce génie énergique et viril, si rempli d'amour pour la littérature antique, et créateur à son tour des études philologiques et d'exegèse sur les livres saints, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'esprit de M. Bonneville avait frappé juste. Il avait vu ce qu'il y avait d'utile et de grand dans la peinture du siècle où vécut saint Jérôme, dans la passion de la solitude qu'il sut lui inspirer, et dans les vertus sublimes qu'il fit éclore au sein de Rome au milieu des splendeurs de son aristocratie par son souffle puissant et austère. Un des premiers, M. Bonneville signala les traits de ce vaste tableau ; il sut le peindre avec exactitude et fidélité, et si son étude n'a pas toute l'ampleur de celle de M. Amédée Thierry, dans ses proportions plus réduites, elle honore encore son auteur qui y a jeté des couleurs convenables et pures. Il n'est pas si aisé qu'on le pense de saisir dans cette grande figure de saint Jérôme ce qui attire et ce qui excite l'admiration. Un esprit des plus brillants et des plus sérieux de l'époque actuelle, M. le prince de Broglie, dans son *Histoire de l'Empire romain et de l'Église*

au IVe siècle, n'en a reçu presqu'aucune impression favorable. Il est blessé par certains côtés de cette nature ardente, et il ne paraît pas sentir ceux qui nous ravissent en lui. Disons-le sans hésiter, c'est une ombre, c'est une légère tache, c'est presque une partialité d'esprit, qui dépare l'œuvre si grande et si admirablement exécutée par la main de l'illustre académicien. Le tableau qu'il trace aurait besoin, sur ce point, de quelques couleurs de plus et d'un peu plus de vérité. Qu'on me pardonne cette critique. Il faut de l'indépendance en toutes choses et surtout dans la république des lettres.

La science du droit ne devait pas rester étrangère à un recueil qui se publiait à Aix, siège d'une Cour, d'un barreau et d'une Faculté de Droit. L'auteur de cette notice littéraire y publia une série de travaux sur la philosophie du droit. Il examina en détail les traités de Platon sur la République et les lois ; ceux de Cicéron sur le même sujet ; l'influence du stoïcisme sur le droit romain ; celle du Christianisme : la persistance de ce droit dans le moyen-âge ; il expliqua enfin comment il prévalut sur les lois des Barbares, comment il survécut à l'Empire lui-même.

La science de la géologie fit aussi son apparition dans les *Annales* et elle y fit entendre sa voix. M. Henri Coquand, depuis lors professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Marseille, si connu dans le monde savant par ses

travaux, ses recherches et la multitude de ses explorations sur le sol africain et sur tous les points géologiques les plus intéressants de la France, les enrichit de quelques dissertations pleines d'intérêt. Il y montra l'accord de la genèse avec les découvertes de la géologie. Son œuvre se serait agrandie et sa science aurait, dans les *Annales*, brillé du plus vif éclat, s'il n'avait pas été ravi à cette occupation modeste et appelé à professer dans les chaires publiques de l'Université et sur un théâtre plus élevé, ce qu'il avait commencé à enseigner dans les murs de notre cité.

Dans la littérature ancienne, M. l'abbé Pasquier, vicaire général de l'archevêque d'Aix, exposa sur le théâtre latin des idées et des observations piquantes. M. Charles Bessat, aujourd'hui avocat distingué du barreau d'Aix, en publia d'aussi intéressantes sur le théâtre grec, sur Sophocle notamment. Nous insérâmes, à notre tour, dans le recueil, diverses études sur Sénèque le philosophe, ses diverses œuvres, et sur Ovide. M. de Montmeyan fit connaître les hymnes de Synésius, ce monument remarquable de poésie grecque, et accompagna cette publication de détails aussi précieux que neufs sur ce nouveau génie, si semblable à Pindare, qu'il parût le faire revivre, dans la société chrétienne au milieu de laquelle se produisirent ses inspirations.

Dans la littérature moderne, on s'expliqua sur

la plupart des livres nouveaux. Des travaux sur Manzoni et sur Silvio-Pellico furent édités. M. de Montmeyan, à qui tous les genres convenaient, fit une critique savante de l'ouvrage de Chateaubriant sur la littérature anglaise. Il prouva que le grand écrivain avait omis, oublié et insuffisamment signalé plusieurs grands poètes anglais. Il s'honora par l'indépendance et la liberté de ses appréciations. M. l'abbé Espieux, aujourd'hui chanoine de la métropole d'Aix, écrivit sur le style presque un traité didactique.

La diversité des goûts et des études amena aussi des productions de diverses natures qui répandaient de la variété et de l'intérêt sur la publication. — M. de Garidel, versé dans la connaissance des langues étrangères, fit comprendre et goûter le charme des poésies lyriques de Klopstock ; il montra qu'il serait juste de poser sur cette tête, remplie du génie épique, une seconde couronne égale à la première. Comme contraste, M. le docteur Payan traça dans *les Annales*, d'une main délicate, fine et animée, un aperçu philosophique sur les tempéraments ; l'éclat du style, la fécondité des souvenirs historiques, la liaison remarquable que l'auteur sut trouver entre les qualités intellectuelles et les qualités du tempérament, font de cette série d'observations quelque chose de saisissant auquel on adhère, charmé tout à la fois de la pensée et de l'expression qu'elle revêt sous sa main.

M. de Séranon écrivit un morceau plein d'imagination intitulé : *Une nuit dans les Alpes ;* nous-même encore, une étude sur *Vico* et son système historique ; une autre sur *la Politique* de M. Rouchon, mort conseiller à la Cour d'Aix, membre de l'Académie ; une dernière enfin sur M. Joubert, l'ami de Chateaubriant, dont les travaux littéraires venaient d'être publiés depuis peu.

Terminons la nomenclature de ces compositions par une dernière qui avait bien aussi son attrait. — Une foule de jeunes poètes faisait hommage au recueil du fruit de leurs inspirations ; elles en formaient un ornement des plus attachants. Je ne me pardonnerai pas de ne pas mentionner ici une pièce de vers pleine de grâce et de pureté que *les Annales* durent à la plume de M. Émile Rigaud, alors avocat, aujourd'hui premier président de la Cour impériale d'Aix. Ce sont des stances sur le château de Labarben, un des rares monuments du moyen-âge qui nous restent. L'inspiration du poète est des plus vives et de la couleur la plus saisissante.

Voilà les hommes que M^gr^ Sibour avait groupés autour de lui ; voilà les œuvres qu'ils produisirent. Ajoutons-y quelques noms très connus dans le pays, MM. Poujoulat et quelques autres encore, qui voulurent bien envoyer leurs travaux détachés de leurs œuvres, et l'on aura une idée à peu près complète de ce que fut la publication des *Annales*.

Mais ne détournons pas plus longtemps l'attention du sujet principal de cet écrit et rentrons-y par une dernière observation. Mgr Sibour brillait surtout par une qualité qu'il posséda à un degré supérieur et qu'il sut communiquer à ses coopérateurs. Son esprit était essentiellement conciliateur; il voulait l'accord des intelligences, et son œuvre fut un appel à la conciliation de la raison et de la foi. C'est ce caractère important que je tenais à bien marquer ici, comme un des traits qui honorent le plus sa mémoire et qui donnent au recueil que nous venons de résumer peut-être une plus grande valeur.

VIII.

En dehors de la vie littéraire de Mgr Sibour, je n'ai rien signalé qui put le faire connaître comme homme privé et comme homme public. Cette tâche a été déjà remplie par d'autres; il m'eut été pourtant plus doux encore de parler de ses vertus et des éminentes qualités qu'il apporta dans les fonctions publiques qui lui furent confiées. J'aurais voulu surtout constater le courage plein de force et de résignation avec lequel il supporta l'épreuve de la maladie et des souffrances physiques qui l'arrêtèrent de si bonne heure dans sa course. Quoiqu'il fut dans la vi-

gueur de l'âge et dans toute la puissance de ses facultés, il se vit tout à coup paralysé par le mal. Nous avons admiré alors sa douceur inaltérable que rien ne pouvait troubler, sa bonté qui devenait toujours plus affectueuse et cette sereine placidité qui montrait au dehors les hautes qualités de son âme. Il fut remarquable par le caractère, comme il l'avait été par ses écrits. Il y eut chez lui unité et harmonie. Il n'y eut pas deux personnages, l'écrivain et l'homme ; il n'y en eut qu'un seul, d'accord toujours avec lui-même, soit qu'il pensât, soit qu'il écrivît, soit qu'il agît. Sa mort prématurée et les maux qui sitôt brisèrent son existence ont enlevé à l'Église une belle intelligence, à la Provence un homme qui avait accru le nombre de ses célébrités, à l'Académie un membre qui en avait fait l'ornement, et à ses amis le cœur le plus droit, le plus honnête et le plus délicat qui se pût rencontrer.

IX.

Résumons maintenant, en quelques mots, ce qu'il fut comme écrivain.

Trois qualités éminentes l'ont distingué : une raison puissante, une inimitable faculté d'exposition et une richesse d'imagination des plus rares. Avec la première, il n'est rien qu'il ne

pénétrât ; avec la seconde, rien qu'il ne fît comprendre et sentir ; avec la troisième, enfin, rien qui ne se revêtît sous sa main des plus belles et des plus vives couleurs. Son goût était pur, ses aperçus justes, les ornements de son style jamais exagérés. Il ne visa ni au laconisme, ni à la profondeur de la pensée. Plein de sève et de fécondité, son esprit avait besoin de se répandre au dehors. Il en aurait méconnu la nature, s'il avait visé à la concision et à la brièveté. Il ne produisit pas tout ce qu'il avait conçu de travaux historiques. Les œuvres de longue haleine auraient convenu merveilleusement à ses forces ; il ne put que les concevoir et jamais les remplir ; mais il ne faut en accuser que les évènements de sa vie et les maux qui l'ont abrégée. On peut apercevoir dans ce qu'il a fait les hauteurs jusques auxquelles il aurait pu s'élever. Dans le tableau que nous venons de tracer, et au milieu duquel nous l'avons placé, nous n'apercevons aucune ombre ; tout y satisfait l'esprit et le goût ; et ce qu'il a pensé et écrit peut servir de modèle.

J'ai fini ; ma tâche est accomplie. Heureux si cette notice pouvait être jugée digne de celui qui l'a inspirée.

A. TAVERNIER père, Avocat,
Ancien Bâtonnier.

LA CLAVELÉE

EN PROVENCE

SES CAUSES, SON MODE DE PROPAGATION, SA PROPHYLAXIE

Par M. le docteur BOURGUET.

Introduction.

Quelques personnes penseront peut-être, en lisant le titre de ce travail, que les questions qui y sont discutées se rapportent à l'étude d'une question toute locale, et ne doivent offrir par conséquent qu'un intérêt fort limité.

C'est là une appréciation contre laquelle nous croyons devoir les prémunir d'avance.

Les causes qui président au développement et à la propagation de la clavelée, en Provence, quoique méritant d'être étudiées à part, ainsi que nous espérons en donner la preuve, ne sont pas cependant exclusives à cette contrée. Les principales d'entr'elles, au contraire (agglomération des bestiaux, déplace-

ment en masses considérables d'un pays à un autre, réunion sur les foires et marchés, transport par navires et par chemins de fer), se retrouvent dans bien d'autres lieux, et tout porte à penser que plusieurs de ces causes, les deux dernières en particulier, s'observeront beaucoup plus souvent encore à l'avenir, par l'effet de l'extension toujours croissante des relations commerciales internationales et du rôle que tendent à prendre, dans ces mêmes relations, la navigation à vapeur et les chemins de fer.

Les mêmes remarques s'appliquent de tout point aux mesures sanitaires proposées par nous, en vue d'arrêter les ravages de l'épizootie qui désole actuellement le département des Bouches-du-Rhône et plusieurs départements voisins. Evidemment, il n'existe dans ces mesures rien qui soit absolument particulier à ces départements, et toutes les raisons que nous faisons valoir en faveur de la clavelisation *obligatoire*, s'appliquent également au Nord et au Midi, à l'Algérie aussi bien qu'à la France, à la France elle-même, aussi bien qu'aux autres nations.

C'est donc uniquement au point de vue de l'utilité générale qu'il y aurait, croyons-nous, à réglementer la clavelisation, à la vulgariser, à l'imposer indirectement aux populations agricoles, que nous serions désireux de voir les idées émises dans ce travail être mûrement examinées et discutées. C'est là aussi, nous ne craignons pas de le dire, le motif principal qui nous engage à le soumettre à la publicité.

PREMIÈRE PARTIE.

RAVAGES DE LA CLAVELÉE EN PROVENCE ; SES CAUSES ET SON MODE DE PROPAGATION.

I.

La clavelée (picote, claveau, clavelade, rougeole, mal rouge, gravelade, petite vérole, etc.,) est une maladie éruptive et contagieuse, particulière aux bêtes à laine, et qui présente la plus grande analogie avec la petite vérole de l'homme. Elle est caractérisée par des boutons qui se montrent aux ars antérieurs, à la surface interne des avant-bras et des cuisses, autour de la bouche et des yeux. La marche, les complications, la terminaison de la maladie, sont absolument les mêmes que celles de la variole humaine ; comme celle-ci, elle ne sévit qu'une seule fois sur le même individu, et sa nature contagieuse, au moyen de deux éléments ou *virus* : l'un fixe, l'autre volatif, est démontrée de la façon la plus incontestable.

Cette maladie observée, de temps à autre, en Provence, comme dans toutes les autres parties de la France, peut-être cependant un peu plus souvent qu'ailleurs, y a pris, depuis quelques années, une extension exceptionnelle. Les ravages qu'elle a exercés, en 1868, dans les arrondissements d'Aix et d'Arles, ont été particulièrement considérables. Il ne nous a pas été possible d'obtenir des renseignements

exacts pour l'arrondissement d'Arles ; mais il résulte des documents officiels, mis obligeamment à notre disposition par M. le Sous-Préfet d'Aix, que sur environ 200,000 bêtes à laine (1), que renferme ce dernier arrondissement, plus de 8,000 ont été atteintes de la clavelée dans le courant de cette année, et que sur ce nombre 2,500 à 2,600 ont succombé, ce qui représente une perte de plus de 50,000 francs, pour l'arrondissement, répartie entre 35 communes, et 130 propriétaires seulement. Il est à notre connaissance qu'un certain nombre de propriétaires ont perdu jusqu'à 40 pour 100 de l'ensemble de leurs troupeaux... (2)

Quelles sont les causes qui ont déterminé cette fâcheuse extension de la clavelée, dans le département des Bouches-du-Rhône, en particulier dans l'arrondissement d'Aix, et à l'aide de quelles mesures ou de quels moyens peut-on espérer d'y porter remède ? Tels sont les deux points principaux sur lesquels il nous a paru essentiel que la lumière se fît tout d'abord, et sur lesquels ont porté principalement nos recherches.

(1) L'arrondissement d'Arles comprend plus de 300,000 bêtes à laine.

(2) Selon M. Raynaud, vétérinaire des épizooties à Arles, la moyenne dans cet arrondissement, serait de 7 à 8 p. 0/0 de perte, ce qui élèverait à plus de 400,000 fr. les pertes annuelles occasionnées par la clavelée dans ce seul arrondissement. (*Bull. de la Soc. dép. d'agric. des Bouch.-du-Rh.*, nov. 1869.)

Il résulte de ces recherches, puisées à des sources nombreuses et variées, corroborées par deux travaux savamment élaborés, lus au Conseil d'hygiène d'Aix, dans la séance du 16 décembre 1868, par MM. Rougon et Sias, médecins vétérinaires membres de ce Conseil, ainsi que par la longue et très-intéressante discussion qui s'en est suivie, il résulte de ces divers documents, disons-nous, que les ravages occasionnés par la clavelée, dans un très-grand nombre de communes de notre arrondissement, doivent être attribués à deux causes principales qui sont : 1° *la transhumance ;* 2° *l'arrivage des moutons d'Afrique.*

Etudions le mode d'action de chacune de ces deux causes en particulier.

II.

A. — *Transhumance.* — La transhumance est une très-ancienne pratique agricole, usitée en Provence, de même que dans un grand nombre d'autres pays (l'Espagne, l'Italie, certaines parties des Pyrénées, etc.), qui consiste à faire voyager les troupeaux, pour les conduire, pendant l'été sur les montagnes, pendant l'hiver dans les plaines.

Ainsi que nous venons de le dire, cette coutume est très-ancienne en Provence. Elle y existait avant l'occupation romaine, et quelques auteurs n'hésitent pas à en faire remonter l'origine aux *Ligours* ou *Liguriens*, qui émigrèrent des côtes d'Espagne, avec

leurs troupeaux et leurs familles, pour s'établir dans les plaines de la Crau et dans celles des bords du Rhône et de la Durance (1).

Quoi qu'il en soit, une pareille pratique, toute extraordinaire qu'elle semble au premier abord, en raison de la distance considérable que l'on fait parcourir aux bestiaux, est commandée ici par une nécessité impérieuse. Celle de procurer à ces animaux les pâturages qui leur sont indispensables, et un climat en harmonie avec les exigences de leur constitution physique.

On comprend, en effet, que des troupeaux très-nombreux (le chiffre des bêtes à laine, soumises à la transhumance, dans le département des Bouches-du-Rhône seulement, s'élève à plus de 200,000 (2); on comprend, disons-nous, qu'un aussi grand nombre d'animaux ne pourraient pas séjourner impunément, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre, dans les plaines de la Crau et de la Camargue, à cause de la chaleur très-intense du climat, de l'aridité du sol, du manque d'herbages et d'eau potable, sur un grand nombre de points, de l'insalubrité résultant ailleurs du voisinage des marais.

(1) De Villeneuve, *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. IV, page 570.

(2) Nous croyons utile d'ajouter qu'en dehors du département des Bouches-du-Rhône, ceux du Var, du Gard et de Vaucluse font aussi émigrer, pendant l'été, une partie de leurs troupeaux dans les Alpes.

D'une autre part, les Alpes étant couvertes de neige, pendant l'hiver, les animaux ne pourraient pas y vivre et y trouver leur nourriture dans cette saison. Il faut donc, de toute nécessité, les déplacer et les conduire dans des lieux plus propices.

Cette émigration obligée des troupeaux transhumants, se fait deux fois par an, au printemps et à l'automne, tantôt un peu plus tôt, tantôt un peu plus tard, selon la température de la saison, et le plus ou moins d'abondance des herbages.

Réunis généralement, au nombre de 2,000 à 3,000, ils sont conduits dans les montagnes des Alpes et leurs ramifications, ou bien reviennent dans la Crau et la Camargue, en voyageant par petites journées, et suivant des chemins particuliers ou *carraires* qui leur sont spécialement affectés. Le voyage dure 15, 20, 25 jours, un mois et même davantage. Pendant ce temps, les troupeaux parquent en plein air et pâturent un peu partout, sur les bords de la route, dans des terres vagues, dans des terrains réservés à cet usage, ou affermés par les propriétaires des troupeaux ou les personnes préposées-à leur garde ; en un mot, ils fréquentent des lieux et des pacages qui servent également aux bestiaux des pays traversés.

Depuis l'établissement des chemins de fer, cette méthode de faire voyager les troupeaux *transhumants* tend quelque peu à se modifier, et elle ne tardera pas à l'être plus complètement, tout porte à le croire, lorsque la ligne ferrée, actuellement en construction

de Marseille et d'Avignon à Gap, et de Gap à Grenoble sera entièrement terminée. Déjà, les troupeaux destinés à aller passer l'été dans les montagnes du Dauphiné, de la Savoie et de la Suisse, sont transportés, par chemin de fer, jusqu'aux stations les plus rapprochées du lieu de leur destination ; il sont placés à cet effet dans des wagons spéciaux, dits *wagons à bestiaux*, où les animaux restent enfermés pendant 24 heures et plus ; ils y sont réunis ou plutôt entassés, au nombre de 80, 100, quelquefois même davantage, la Compagnie du chemin de fer louant le wagon tout entier, et les propriétaires de bestiaux ayant dès-lors intérêt à y loger le plus grand nombre d'animaux possible.

Nous reviendrons dans un instant sur quelques-unes des conséquences qui découlent de la connaissance de ces faits, au point de vue des causes qui président à la propagation de la clavelée dans le département, mais auparavant, nous croyons nécessaire de faire connaître les principales particularités qui se rattachent à la seconde des deux causes admises plus haut ; nous voulons parler de l'*arrivage des moutons d'Afrique*.

B. — *Arrivage des moutons d'Afrique.* — Depuis un petit nombre d'années, l'Algérie nous expédie une très-grande quantité de moutons. Pendant les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, ces expéditions prennent surtout une extrême importance. Pour en donner une idée, il nous suffira de

dire que le chiffre des moutons débarqués à Marseille seulement, du 1er janvier 1868 au 31 décembre de la même année, s'est élevé à 321,292 (1). Il y a là, comme on voit, une branche de commerce appelée, tout semble l'indiquer, à un très-grand avenir, et qui n'intéresse pas seulement la prospérité de notre colonie africaine, mais aussi l'alimentation publique en France. On ne saurait donc accorder trop de soin à l'étude de toutes les questions qui s'y rattachent, en même temps que trop d'attention et de sévérité dans les déductions à en tirer.

Pour comprendre l'influence que les arrivages des bestiaux d'Afrique exercent sur la propagation de la clavelée, en Provence et dans le reste de la France, nous croyons nécessaire, comme pour la transhumance, de faire connaître les principales circonstances qui se rapportent à ce genre de commerce.

Voici donc, d'après bien des renseignements, dont nous avons pu contrôler l'exactitude, comment les choses se passent :

Après avoir été achetés sur les marchés de l'intérieur de l'Algérie (Bouffarick, Blidah, Tiaret, le Kroups, Guelma, etc.), les moutonst son généralement concentrés et réunis, au nombre de 2,000, 3,000, 4,000, 5,000, dans des fermes louées, à cet effet, par les marchands de bestiaux, et situées à peu de distance des ports d'embarquement, afin que les animaux soient plus à portée pour être

(1) Il avait été de 251,475 pendant l'année 1867.

expédiés en France et dans de meilleures conditions d'engraissement.

Embarqués ensuite à Alger, à Bône, à Mostaganem, à Philippeville, ils sont transportés à Marseille, à Cette, à Toulon, sur des navires à vapeur, et placés là, au nombre de 1,500 à 3,000, une partie sur le pont, une partie sur l'entrepont, une partie dans la cale du navire. La chaleur développée par ces animaux, dans la cale surtout, est extrêmement considérable, le renouvellement de l'air ne s'y faisant que difficilement. Sur l'entrepont et sur le pont, ils sont tenus rapprochés les uns des autres, afin qu'il n'y ait pas de place perdue, en même temps que pour éviter les effets du roulis et du tangage. Ajoutons que les mêmes navires servent ordinairement à cette destination ; qu'ils sont simplement lavés à l'eau de mer après chaque voyage ; enfin que la durée de la traversée est variable, selon l'état de la mer et le lieu d'embarquement ; qu'elle est parfois de 48 heures seulement, d'autres fois de 8 jours, le plus habituellement de 4 à 5 jours.

Les détails qui précèdent ne présentent pas un simple intérêt de curiosité, leur connaissance était indispensable pour l'étude de la question qui nous occupe. C'est là ce dont il sera facile de se convaincre par les développements dans lesquels nous allons entrer.

A. — La concentration et la réunion des bestiaux, en masses considérables, au moment de la transhu-

mance, la fréquentation qu'ils font, pendant toute la durée de leur voyage, d'un grand nombre de chemins et de pacages, parcourus par d'autres animaux, non soumis à l'émigration, l'agglomération analogue, mais plus considérable encore, qui existe dans les fermes de l'Algérie, avant l'embarquement des moutons pour la France, l'encombrement dans lequel ils se trouvent dans les wagons, pendant leur trajet en chemin de fer, et surtout dans les navires, pendant la traversée, constituent, en effet, autant de causes spéciales, on ne peut plus favorables à la production et à la propagation de toute maladie épizootique en général et de la clavelée en particulier.

Les choses ne se passent pas, dans ce cas, autrement que pour l'homme ; or, tout le monde connaît le danger des grandes agglomérations humaines, au point de vue de l'hygiène publique. La clavelée étant une maladie qui peut tout à la fois se développer spontanément et se transmettre par contagion, de même que le typhus, la pourriture d'hôpital, le scorbut, la variole, la rougeole, etc., on conçoit facilement la part très-grande que doivent prendre à un pareil résultat les deux causes que nous venons d'analyser.

Mais tout en tenant compte du développement spontané possible de la clavelée, dans ces circonstances, on ne saurait se dissimuler cependant que ce ne doit pas être là la cause habituelle, tandis qu'elle doit, au contraire, le plus généralement se transmettre et se propager par contagion.

Il est difficile de supposer, en effet, que sur de telles masses de bêtes à laine, provenant de lieux et de troupeaux complètement différents, il ne s'en trouvera pas, de temps à autre, quelques-unes atteintes de la clavelée. Or, une seule bête claveleuse dans les fermes de l'Algérie, à bord du navire, pendans la traversée, dans les troupeaux voyageant isolément ou en chemin de fer, suffira pour exposer toutes les autres à contracter la maladie. Bien plus, le navire lui-même, ainsi que les wagons, malgré les lavages auxquels on les soumet après chaque voyage, peuvent conserver le germe de la clavelée, et la transmettre aux troupeaux sains qui y seront placés ultérieurement, à cause de la nature volatile du virus claveleux, qui, de même que celui de la variole, de la scarlatine, de la rougeole, etc., reste imprégné, pendant un certain temps, sur tous les objets qui ont été en contact avec les émanations virulentes. — Ce virus peut donc très-bien se loger dans les fissures, les interstices, les fentes, les anfractuosités des parois du navire ou du wagon, et cela d'autant plus facilement que ceux-ci ont été pour ainsi dire *saturés*, pendant un temps parfois assez long, par les vapeurs humides, provenant de la transpiration cutanée et pulmonaire d'un grand nombre de têtes de bétail, vapeurs éminemment contagifères, comme l'expérience l'a démontré depuis longtemps.

Il n'y a là certainement rien de plus difficile à admettre et à expliquer, que de voir un troupeau

sain prendre la clavelée, en traversant un chemin où aura passé quelque temps auparavant un troupeau claveleux, en fréquentant le même abreuvoir ou le même pacage, ainsi qu'il en existe beaucoup d'exemples dans la science, et que cela a pu être observé dans l'arrondissement d'Aix, en 1868 ; ou bien encore que de voir les murs d'une bergerie conserver pendant quelques mois, et même pendant toute une année, les germes de la maladie, comme dans une circonstance relatée par Hurtrel d'Arboval, dans laquelle un troupeau fut contaminé pour avoir été introduit dans une bergerie qui avait servi à loger un troupeau claveleux *une année auparavant* (1).

B. — Telles sont, à notre avis, les causes principales auxquelles il convient de rapporter la fréquence des épizooties claveleuses en Provence. Quant à l'extension plus grande que la maladie y a prise depuis quelques années, elle nous paraît surtout la conséquence des arrivages infiniment plus nombreux de moutons d'Afrique, et nous croyons que ces derniers, à leur tour, en sont atteints dans de très-larges proportions, *par suite de leur agglomération dans les fermes de l'Algérie et parce qu'ils contractent très-souvent la maladie à bord des navires, pendant les quelques jours que dure la traversée.*

Nous trouvons la preuve de cette manière de voir

(1) O. Delafond, *Traité sur la police sanitaire des animaux domestiques*, p. 552. Paris, 1838.

dans un fait d'observation qui nous avait été déjà signalé par un certain nombre de personnes qui se livrent, depuis longues années, au commerce des moutons d'Afrique ; mais que l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, pour l'arrondissement d'Aix, a mis complètement hors de doute. C'est que ces animaux, au moment de leur débarquement, ne présentent que fort rarement des traces de clavelée récente ; presque toujours, au contraire, les boutons ne se montrent que 8 ou 10 jours, quelquefois même 15, 20, 25 jours après leur arrivée en France. — Ainsi, sur 9 troupeaux de moutons africains, infectés de clavelée, dans l'arrondissement, en 1868, pour lesquels nous avons pu obtenir des renseignements précis, une fois seulement il a été possible de constater, sur quelques animaux, l'existence de croûtes déjà sèches, 5 à 6 jours après leur débarquement, ce qui permet de conclure qu'ils étaient malades avant d'être embarqués ; quant aux 8 troupeaux restants, ils paraissaient complètement sains, à l'époque où ils avaient été vendus sur les marchés de Marseille et d'Aix ; les signes apparents de la clavelée s'étaient montrés, une fois le 7e jour, trois fois du 8e au 10e, deux fois du 10e au 12e, une fois le 14e et une fois enfin le 24e jour après qu'ils avaient quitté le navire.

La portée de ce fait tout pratique n'échappera à personne. Evidemment un pareil résultat ne peut-être interprêté qu'en admettant que la maladie avait été contractée, par ces huit troupeaux, à bord des navires, pendant la traversée, à cause de la période d'incuba-

tion qui est, en moyenne, de 8 à 12 jours, mais se prolonge parfois jusqu'au vingtième ou vingt-cinquième jour.

Quoi qu'il en soit, un fait incontestable reste acquis : *C'est que la clavelée est de beaucoup plus fréquente parmi les moutons de provenance africaine que parmi ceux qui ont été élevés en France.*

Cette différence est telle, que nous tenons de diverses personnes, dignes de foi, en position de bien voir et complètement désintéressées dans la question (des tanneurs, des marchands de peaux), que tandis qu'ils rencontrent fort rarement (une fois sur 300 ou 400 peaux, par exemple), des traces de clavelée récente sur les peaux de moutons de pays, cette proportion s'élève à 2 ou 3 pour 100, souvent même plus, pour les moutons d'Afrique.

III.

IMPORTANCE DE CETTE ÉTUDE. — DÉDUCTIONS ÉCONOMIQUES, HYGIÉNIQUES, INDUSTRIELLES, ETC.

Ces faits nous paraissent mériter la plus sérieuse attention. Ils n'offrent pas seulement une très-grande valeur au point de vue de la connaissance des causes qui ont amené une propagation insolite de la clavelée en Provence, et partant au point de vue exclusif de l'intérêt agricole de nos contrées, quoique cet intérêt soit très-grand, ainsi que nous l'avons fait voir en commençant : ils ne mettent pas seulement en évi-

dence que c'est à l'importation toujours croissante des moutons de l'Algérie qu'est due l'intensité des ravages de la maladie dans le département des Bouches-du-Rhône, et quelques-uns des départements qui l'environnent, mais ils permettent encore de se poser un certain nombre d'autres questions d'une importance beaucoup plus générale, et dont la solution n'est pas moins essentielle et moins digne d'être poursuivie, telles que celles de savoir, par exemple : 1° S'il n'y a pas lieu de craindre que l'épizootie, franchissant son rayon actuel, se propage plus loin et y occasionne les mêmes ravages que nous observons ici (1) ? 2° Si toutes les précautions que commande une sage hygiène sont mises en usage, de façon à ce que le transport des bestiaux, par navires et par chemins de fer, ne devienne pas lui-même une cause très-active de la propagation de la clavelée? 3° Enfin, si les moyens de transport, dont il s'agit, ne peuvent pas contribuer, de leur côté, à répandre toutes les maladies contagieuses épizootiques, et s'il n'y aurait pas utilité à ce que des mesures sanitaires, bien comprises et exactement appliquées, fussent instituées en vue de prévenir un pareil inconvénient, sans renoncer pour

(1) Les craintes que nous croyons devoir exprimer à cet égard paraîtront d'autant plus fondées, que de nombreux troupeaux de moutons d'Afrique sont expédiés, depuis quelque temps, par chemin de fer, dans la plupart des grandes villes de France (Paris, Lyon, Avignon, Nîmes, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Nice, Toulon, etc.)

cela à bénéficier des immenses avantages que présentent ces voies rapides d'échange et de communication ?...

Nous ne possédons pas, on le comprend, des données expérimentales qui puissent fournir une réponse catégorique à chacune de ces questions. Il nous suffira donc de les poser, en ce moment, et de faire observer combien ce sujet est digne de fixer l'attention de l'autorité et de provoquer des recherches suivies, de la part des personnes qui se trouvent placées dans des conditions favorables pour cette étude. Nous ferons remarquer seulement que les faits relatés, tout à l'heure, de contamination des moutons d'Afrique, à bord des navires, ne permettent pas de considérer ces préoccupations comme purement hypothétiques, qu'elles sont de tout point rationnelles, et que le développement, de plus en plus considérable que tend à prendre l'importation, en France, des bestiaux étrangers, les rend parfaitement opportunes, en même temps qu'elle impose au gouvernement le devoir de s'éclairer, en faisant étudier cette question par des hommes compétents, afin d'être en mesure de sauvegarder tous les intérêts dont il est le tuteur naturel. — La navigation à vapeur et les chemins de fer ne perdront rien à ce que la question soit élucidée à fond, tandis qu'il y a bien des motifs de croire que le pays en général y gagnera.

Mais les problèmes économiques que nous venons de soulever ne sont pas les seuls qu'un examen attentif fasse découvrir dans le sujet qui nous occupe. A côté

des circonstances susceptibles de favoriser le développement, la transmission et la propagation de la clavelée et de toutes les maladies épizootiques en général, question très-vaste et d'un intérêt vital pour l'agriculture et le commerce des bestiaux, viennent encore se placer une question *d'hygiène publique*, une question de *police sanitaire* et même une question *industrielle*.

On se demande tout naturellement, en effet, si la chair des animaux tués en pleine évolution claveleuse ne présente aucun inconvénient pour la santé et ne peut être, en aucun cas, une cause de maladie ou d'indisposition, chez les personnes qui en font usage?

En admettant que ce qui a été avancé à cet égard soit exact, c'est-à-dire que la viande qui en provient puisse être mangée sans le moindre inconvénient (et nous croyons, pour notre compte, que ce fait aurait besoin d'être plus solidement établi qu'il ne l'est encore, principalement pour les animaux atteints de la clavelée confluente et maligne), il est incontestable que cette viande est loin de posséder le goût, la saveur et les autres qualités culinaires de celle des moutons tués en parfait état de santé, sans compter la répugnance naturelle qu'elle inspire à chacun de nous !...

D'un autre côté, on se demande comment il se fait que les lois et règlements qui régissent la police sanitaire, dans ses applications à la clavelée ovine, n'aient pas pour résultat d'empêcher que des animaux atteints de cette maladie à une période où le doute ne saurait

exister, puissent être embarqués en Afrique et débarqués en France ?

Comment il se fait encore qu'un certain nombre de bêtes claveleuses soient tuées par les bouchers et livrées à la consommation, malgré la défense qui leur en est faite par des arrêts, décrets et articles de loi on ne peut plus précis, en particulier par un arrêt de l'Assemblée Constituante, en date du 6 octobre 1791 ?

Evidemment, une surveillance plus exacte serait nécessaire à cet égard, et il importerait que toutes les personnes qui se livrent à ces diverses industries fussent rappelées fréquemment et tenues de se conformer à la stricte exécution de la loi.

Nous ferons la même remarque relativement au commerce des peaux fraîches et sèches, ainsi qu'à celui de la tannerie, auxquels s'appliquent des prohibitions identiques, dont l'expérience a fait voir bien des fois l'utilité.

Outre le danger que les peaux d'animaux claveleux présentent, comme cause productrice et propagatrice de la clavelée, il ne sera pas hors de propos d'ajouter que ces peaux, au lieu d'être une source de bénéfices, pour cette branche d'industrie, sont, au contraire, presque toujours, pour elle, une cause de perte. Il résulte, en effet, des renseignements que nous avons recueillis et de l'examen auquel nous nous sommes livrés nous-mêmes, à ce sujet, que les peaux dont il est question présentent le plus ordinairement des indurations circonscrites, assez souvent même des

trous, dans les points correspondant aux grosses pustules, un amincissement très-appréciable portant sur les couches superficielles du derme, dans les points correspondant aux pustules plus petites, qu'elles sont moins souples, ratatinées par places, et ne peuvent, dans bien des cas, être utilisées que pour la fabrication de la colle. En un mot, on peut évaluer, sans exagération, à 25 ou 30 pour 100, la perte que les tanneurs, éprouvent sur la peau d'un animal claveleux, sans compter que la fabrication de cette peau ne paraît pas toujours exempte d'accidents, et a pu provoquer, dans quelques circonstances, des éruptions pustuleuses sur les mains et les avant-bras, au dire de quelques-uns des industriels que nous avons consultés.

On le voit, la question embrasse des intérêts multiples, et mérite, à quelque point de vue que l'on se place, de fixer l'attention des hommes sérieux qui ont à cœur la santé publique et se préoccupent de la prospérité de leur pays, en même temps qu'elle est digne d'exciter la sollicitude du gouvernement.

La nature et l'étendue déjà considérable de ce travail ne nous permettent pas d'insister plus longuement sur chacun de ces points secondaires. Nous avons tenu néanmoins à les indiquer en passant, afin de faire mieux saisir l'importance du sujet que nous traitons, et l'indispensable nécessité d'en rechercher la meilleure solution pratique.

SECONDE PARTIE.

MOYENS A EMPLOYER POUR ARRÊTER LES RAVAGES DE L'ÉPIZOOTIE.

L'étude à laquelle nous venons de nous livrer, sur le mode de propagation de la clavelée en Provence et sur les causes spéciales qui permettent de se rendre compte de l'extension inaccoutumée qu'elle y a pris, depuis quelque temps, nous conduisent tout naturellement à l'examen des mesures sanitaires capables d'en arrêter les progrès.

Ces mesures sont toutes empruntées à la *prophylaxie*, c'est-à-dire que les moyens auxquels elles font appel ont uniquement pour but de prévenir le développement et le retour de la maladie ou tout au moins d'en diminuer la fréquence et le danger. Pour la commodité de l'étude, nous croyons devoir les diviser en : 1° *mesures radicales ;* 2° *mesures palliatives.*

PROPHYLAXIE RADICALE.

I.

Existe-t-il un moyen auquel l'épithète de *radical* soit parfaitement applicable, c'est-à-dire à l'aide duquel on puisse espérer de combattre et d'arrêter sûre-

ment les ravages de l'épizootie qui désole et ruine actuellement nos contrées ?

A cette première question, nous n'hésitons pas à répondre par l'affirmative. Oui, le moyen dont il s'agit existe ; il est même connu depuis longtemps, et les preuves qui ne permettent pas de mettre en doute son efficacité sont aussi nombreuses qu'irrécusables. Ce moyen, on l'a déjà compris : c'est l'inoculation de la clavelée, elle-même, la *clavelisation*.

Pratiquée d'abord d'une manière empirique, comme une foule d'autres découvertes utiles, en plaçant dans l'intérieur d'une bergerie, au milieu d'un troupeau sain, une peau de mouton mort de la clavelée. Cette méthode a été régularisée et scientifiquement appliquée, vers la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, par un certain nombre de médecins, de vétérinaires et d'agronomes, parmi lesquels on voit figurer des noms bien connus, quelques-uns mêmes illustres, tels que : Bourgelat, Venel, Gilbert, Chaptal, de Barbançois, de Gasparin, Hurtrel-d'Arboval, etc.

Depuis lors, la clavelisation a été employée dans un très-grand nombre de circonstances ; elle a été préconisée par tous les hommes compétents et par les agriculteurs qui y ont eu recours ; ses succès, loin de se démentir, n'ont fait que s'accroître ; en un mot, les services qu'elle a déjà rendus ou qu'elle peut rendre encore sont incontestés et incontestables.

Comment se fait-il cependant que ce moyen si utile ne soit pas généralisé ; bien plus, qu'il reste encore

ignoré, en beaucoup de lieux, par les populations agricoles ?

La cause, selon nous, doit en être attribuée à ce que l'Etat ne s'est pas suffisamment préoccupé de le répandre, et que ce moyen a été abandonné, la plupart du temps, à l'initiative individuelle, toujours lente à se produire, surtout en France.

Le moment nous semblerait donc venu de réglementer cette opération, et la plus urgente de toutes les mesures à prendre, à cet égard, serait, à notre avis, de l'imposer comme une nécessité, en d'autres termes de la rendre *indirectement obligatoire*, dans un certain nombre de cas donnés, principalement dans le cas d'épizootie claveleuse sévissant sur toute une contrée, ou encore quand les troupeaux voyagent en masses considérables d'un pays à un autre, ainsi que celà a lieu tout particulièrement en Provence.

II.

Cette idée de *clavelisation obligatoire* soulèvera, sans aucun doute, quelques objections. On l'accusera, par exemple, d'être attentatoire à la liberté individuelle, de gêner la liberté du commerce, de léser un certain nombre d'intérêts privés ?

A ces objections, il est facile de répondre que la véritable liberté ne saurait se passer d'une sage réglementation, que l'intérêt privé doit toujours rester

subordonné à l'intérêt général, et que le devoir des gouvernements est de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir le développement et l'extension des maladies contagieuses, chez l'homme et chez les animaux.

C'est ainsi que des mesures sanitaires ont été organisées depuis longtemps, en vue de s'opposer à la propagation des épidémies et des épizooties réputées contagieuses, telles que la peste, la fièvre jaune, le choléra, le typhus contagieux des bêtes bovines, la clavelée, les maladies charbonneuses, etc., etc.

Sans sortir de notre sujet, il existe, comme nous l'avons dit ailleurs, un certain nombre de lois, arrêts, ordonnances, arrêtés préfectoraux, qui obligent tout propriétaire ou dépositaire de bêtes à laines, atteintes ou soupçonnées de clavelée, d'en faire sur-le-champ la déclaration, de les isoler des bêtes saines, avec interdiction de les conduire dans les pacages communs, aux foires et marchés, ainsi qu'aux bouchers de les tuer et d'en débiter la viande, aux tanneurs et autres d'en vendre ou acheter les peaux, sous peine de l'amende, de la confiscation et même de l'emprisonnement.

Pour le typhus contagieux des bêtes à corne, des mesures et des pénalités analogues ont été aussi édictées. Mais ces mesures qui remontent au XVIII^e^ siècle, et furent prises, pour la plupart, sous l'inspiration du sage ministre et de l'habile économiste Turgot, sont plus sévères encore et en apparence plus arbitraires, car elles exigent, non-seulement le sacrifice

des animaux, reconnus malades, qui doivent être abattus incontinent, et enfouis à une grande profondeur, sans que les propriétaires aient droit à une indemnité dépassant le tiers du prix desdits bestiaux; mais exigent de plus, dans quelques circonstances, le sacrifice des animaux *simplement suspects ou voisins* des lieux contaminés, lesquels sont alors impitoyablement assommés, ainsi que cela a été pratiqué assez récemment en France, dans le département du Nord, de même, au reste, qu'en Angleterre, en Belgique, en Prusse, dans plusieurs provinces de l'Allemagne, etc. (1).

C'est ainsi encore que l'Etat intervient, dans une foule d'autres cas, pour empêcher la diffusion de certaines maladies contagieuses, telles que la siphylis, la variole, la rage, la morve, le farcin, le charbon, en soumettant les prostituées à une visite régulière, en exigeant un certificat de vaccine pour l'admission des enfants dans les écoles gratuites, les lycées, les écoles gouvernementales, un grand nombre de carrières et d'emplois publics, en obligeant tout propriétaire d'un animal, atteint de rage, de morve, de farcin, d'affection charbonneuse, à en faire la déclaration à l'autorité, qui devra faire procéder à la visite des animaux, afin que ceux-ci soient séquestrés, abattus et enfouis, selon qu'il y aura lieu.

Or, si l'Etat, dans notre pays (et tous les gouver-

(1) H. Bouley, Compte-rendu de l'Acad. de Méd. Séance du 12 mars 1867.

nements civilisés en font autant) (1) ; si l'Etat, disons-nous, n'a pas craint d'adopter de pareilles mesures, quoique, en y regardant de près, elles aboutissent toutes en définitive à restreindre la liberté individuelle, à léser des intérêts privés, et quelques-unes à restreindre considérablement la liberté du commerce, nous ne voyons pas en vérité pourquoi on pourrait hésiter à tenir une conduite analogue en présence d'une maladie qui constitue un véritable fléau, et vient occasionner trop souvent la désolation et la ruine d'une contrée tout entière.

III.

La question qu'il convient de se poser, dans la circonstance actuelle, n'est donc pas, selon nous, de savoir si la clavelisation obligatoire entraînerait quelques inconvénients, mais bien de savoir si elle serait *utile* et si elle pourrait être *facilement mise en pratique ?*

A chacun de ces points de vue, nous ne craignons pas de répondre affirmativement. Nous allons immédiatement en donner la preuve :

(1) Une loi récemment promulguée en Angleterre : le *Vaccination act.*, oblige chaque habitant du pays à faire vacciner ses enfants dans un temps donné, sous peine d'amende ou de prison.

A. — Des relevés statistiques, établis sur un nombre immense d'observations ont démontré, depuis longtemps, ainsi que le remarque fort judicieusement M. Lefour, inspecteur général de l'agriculture, que, tandis que la mortalité, par suite de clavelée naturelle, est au minimum de 20 pour cent, et atteint parfois les deux tiers et même la presque totalité du troupeau, dans les cas de clavelée inoculée, elle n'a jamais dépassé 2 pour cent (1).

En examinant en détail les diverses statistiques sur lesquelles repose l'assertion de M. Lefour, on peut même s'assurer que le plus habituellement la mortalité est restée inférieure à ce chiffre.

Ainsi, sur 32,131 bêtes à laine inoculées à Montpellier, par le professeur Venel, le docteur Chrestien oncle, Thorel, etc., de 1790 à 1815, 270 seulement sont mortes, ce qui établit la proportion de la perte de 3 bêtes pour 400 (2).

Sur 10,000 bêtes inoculées par le conseiller Holmaister, en Autriche, il n'en mourut pas une seule, et ces animaux ayant été mis en contact avec des bêtes atteintes de la clavelée, aucune ne la reprit (3).

En Prusse, sur un total de 66,716 inoculations,

(1) Lefour, le *Mouton*, p. 372.

(2) O. Delafond, *Tr. sur la police san. des anim. domest.*, p. 569.

(3) De Gasparin, *Des malad. contag. des bêtes à laine*, p. 135. Paris 1821.

1,674 bêtes seulement sont mortes, ce qui donne une mortalité moyenne de 2 1/2 pour cent (1).

D'après les calculs du marquis de Barbançois, qui a beaucoup fait pour répandre la clavelisation en France, la mortalité ne se serait pas élevée à 1 pour 100, sur un total de 15,412 bêtes inoculées par ses soins, de 1806 à 1819 (2).

Sur 9,077 clavelisations pratiquées par un vétérinaire d'Issoudun, M. Guillaume, 14 seulement furent suivies de mort, ce qui constitue une proportion de 1 sur 674 ; tandis que sur 1,183 bêtes, faisant partie des mêmes troupeaux et ayant été atteintes de la clavelée, avant toute clavelisation, 636, c'est-à-dire plus de la moitié, avaient succombé (3).

Les professeurs Grognier, de Lyon, Girard et Dupuy, d'Alfort, n'estiment, de leur côté, les pertes, par suite de clavelisation, qu'à 1/120 et à 1/150. Enfin, à l'école vétérinaire de Vienne, où on s'est livré à des expériences très-nombreuses et très-suivies sur la culture du virus claveleux, cette inoculation est presque toujours bénigne, et le plus souvent il ne se développe qu'une seule pustule correspondant au point inoculé (4).

Ces faits, qu'il serait encore possible de multiplier,

(1) H. Bouley et Reynal. *Nouv. dict de méd. de chir. et d'hyg. véter*, t. III, p. 722. Paris 1857.

(2) *Ibid.*, p. 721.

(3) Hurtrel d'Arboval, *Dict. de méd. vétér.*, t. I, p. 484.

(4) H. Bouley et Reynal, *Op. cit.*, p. 730.

démontrent, de la façon la plus péremptoire, l'utilité générale et la très-grande bénignité de la clavelisation. Ils le démontrent tout à la fois par leur nombre, par la position scientifique et sociale des hommes qui les ont recueillis, par la variété des lieux et des pays où ils ont été observés. Nous craindrions, pour notre compte, d'en affaiblir la portée en y insistant davantage et cherchant à commenter des chiffres aussi explicites et aussi probants.

B. — Quant à savoir si la mise en pratique de cette opération serait possible, dans le cas qui nous concerne, c'est-à-dire si la clavelisation des troupeaux transhumants et des moutons d'Afrique pourrait être rendue obligatoire, sans présenter trop d'inconvénients et trop de difficultés dans son application, nous allons voir que la réalisation de cette mesure, tout en étant profitable aux intérêts agricoles de la Provence, ne porterait pas un préjudice sensible au commerce des bestiaux africains et ne modifierait en rien la pratique de la transhumance, tant celle suivie jusqu'à ce jour, que celle qui semble appelée à lui succéder, après l'achèvement complet du réseau du chemin de fer des Alpes.

Et d'abord, la clavelisation, considérée en elle-même, en tant qu'opération, quand on inocule par piqûre, comme cela a lieu le plus communément, est de la plus extrême simplicité ; elle peut être pratiquée en tout lieu et à toute époque de l'année, pourvu qu'on ait à sa disposition du virus claveleux, chose

naturelle, et ils seraient les premiers à en faire usage, en inoculant leurs troupeaux et choisissant l'âge et l'époque de l'année les plus favorables pour cette opération. Ce ne serait donc qu'au début que la mesure risquerait de rencontrer de l'opposition ; mais cette opposition, nous en sommes convaincu, ne persisterait pas bien longtemps, en présence des résultats obtenus. Les choses se passeraient, à cet égard, très-probablement comme pour la vaccine, c'est-à-dire que les populations s'éclaireraient, qu'elles reconnaîtraient les avantages de la clavelisation, et que les propriétaires alors y recourraient spontanément; bientôt ils se préoccuperaient de se procurer du virus claveleux, comme on s'efforce aujourd'hui, dans les campagnes, d'avoir du virus vaccin, et ils le feraient inoculer ou l'inoculeraient eux-mêmes, sans y être contraints d'une manière directe ou indirecte.

Il importerait seulement, dans leur propre intérêt, que l'opération fut pratiquée au printemps ou à l'automne, et qu'elle fut faite chez les animaux encore jeunes (3 à 6 mois), l'expérience ayant démontré que les deux époques de l'année et l'âge précités sont de beaucoup préférables. Il faudrait encore que les troupeaux soumis à la clavelisation ne pussent pas voyager et fussent cantonnés ou séquestrés pendant six semaines ou deux mois, avant d'être mis en rapport avec d'autres troupeaux non clavelisés, afin de prévenir l'éclosion de la maladie chez ces derniers. Enfin, il importerait aussi que l'inoculation fut constamment pratiquée dans une région du corps en évidence,

telle que les oreilles, le dessous de la queue, la vérification en étant alors facile, en cas de doute ou de contestation, car la clavelisation, de même que la vaccination humaine, laisse à sa suite une cicatrice indélébile. Mais tout cela ne présenterait pas en réalité des difficultés sérieuses, du moment que la clavelisation porterait sur de très-grandes masses de bêtes à laine et que la mesure deviendrait générale.

En résumé, soit qu'on l'envisage au point de vue de son utilité générale et des services qu'elle peut rendre à l'agriculture, soit qu'on la considère au simple point de vue de son application pratique, *la clavelisation obligatoire se présente comme le moyen le plus rationnel et le plus efficace, nous dirons même le seul efficace pour arrêter les ravages de la clavelée qui désole en ce moment la Provence.*

PROPHYLAXIE PALLIATIVE.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer concernant les avantages de la clavelisation obligatoire nous permettront de passer plus rapidement ou tout au moins de ne pas insister aussi longtemps sur les mesures que nous considérons comme simplement palliatives, et partant ne possédant qu'une efficacité beaucoup plus restreinte.

Ces mesures peuvent se résumer de la manière suivante :

facile à obtenir aujourd'hui qu'on est parvenu à conserver ce virus, non-seulement pendant quelques mois, mais pendant des années ; elle peut être exécutée par un homme de l'art, comme aussi à la rigueur par un berger intelligent, un simple propriétaire, un marchand de bestiaux, par conséquent sans frais; enfin, on peut encore arriver au même résultat d'une manière plus simple et plus expéditive, en clavelisant par les voies digestives. Ainsi donc, à cet égard, nulle difficulté ne saurait s'élever.

Relativement aux mesures administratives destinées à la rendre obligatoire, elles n'auraient pas besoin, ce nous semble, d'être nombreuses et compliquées (1), il suffirait d'un simple arrêté préfectoral exigeant :

1° Que, dans un délai déterminé, tout propriétaire ou conducteur de bestiaux, voyageant dans le département, fut tenu, à la première réquisition qui lui en serait faite par un délégué de l'autorité (maire, garde-champêtre, commissaire de police, etc.), de fournir la preuve irrécusable que les animaux ont été clavelisés ou qu'ils ont été atteints de la clavelée naturelle ;

2° Dans le cas où cette justification ne pourrait

(1) Des mesures analogues à celles que nous croyons devoir proposer, pour le département des Bouches-du-Rhône, ont été prises, en 1801, par le préfet des Landes, et en 1815, par le préfet du Pas-de-Calais, avec l'approbation du Ministre de l'intérieur. Les résultats en ont été des plus satisfaisants (H. Bouley et Reynal, *Loc. cit.*, p. 748).

pas être faite, les maires ou leurs représentants seraient autorisés à interdire le passage de ces mêmes troupeaux dans leurs communes respectives. Il serait interdit également aux détenteurs de bestiaux de les conduire, en pareil cas, dans les foires et marchés du département.

IV.

Nous faisions observer tout à l'heure que l'application de ces mesures serait avantageuse aux intérêts généraux de l'agriculture provençale, sans préjudicier néanmoins au commerce des bestiaux d'Afrique et sans modifier d'aucune façon la pratique de la transhumance.

En effet, la clavelisation étant très-facile à exécuter et pouvant se faire partout, la conséquence immédiate des mesures administratives qui viennent d'être indiquées serait d'obliger les propriétaires et les marchands de bestiaux à se mettre en mesure d'inoculer leurs troupeaux. Cette pratique se répandrait ainsi peu à peu et ne tarderait pas à entrer dans les habitudes populaires, en Algérie, de même qu'en Provence. Plus tard, le temps et l'expérience aidant, elle se continuerait sans que l'action de l'autorité eut besoin de se faire sentir au même degré, car les propriétaires, les marchands de bestiaux, les Arabes eux-mêmes s'apercevraient de l'utilité de ce procédé, comme moyen de prévenir le développement de la clavelée

naturelle, et ils seraient les premiers à en faire usage, en inoculant leurs troupeaux et choisissant l'âge et l'époque de l'année les plus favorables pour cette opération. Ce ne serait donc qu'au début que la mesure risquerait de rencontrer de l'opposition ; mais cette opposition, nous en sommes convaincu, ne persisterait pas bien longtemps, en présence des résultats obtenus. Les choses se passeraient, à cet égard, très-probablement comme pour la vaccine, c'est-à-dire que les populations s'éclaireraient, qu'elles reconnaîtraient les avantages de la clavelisation, et que les propriétaires alors y recourraient spontanément ; bientôt ils se préoccuperaient de se procurer du virus claveleux, comme on s'efforce aujourd'hui, dans les campagnes, d'avoir du virus-vaccin, et ils le feraient inoculer ou l'inoculeraient eux-mêmes, sans y être contraints d'une manière directe ou indirecte.

Il importerait seulement, dans leur propre intérêt, que l'opération fut pratiquée au printemps ou à l'automne, et qu'elle fut faite chez les animaux encore jeunes (3 à 6 mois), l'expérience ayant démontré que les deux époques de l'année et l'âge précités sont de beaucoup préférables. Il faudrait encore que les troupeaux soumis à la clavelisation ne pussent pas voyager et fussent cantonnés ou séquestrés pendant six semaines ou deux mois, avant d'être mis en rapport avec d'autres troupeaux non clavelisés, afin de prévenir l'éclosion de la maladie chez ces derniers. Enfin, il importerait aussi que l'inoculation fut constamment pratiquée dans une région du corps en évidence,

telle que les oreilles, le dessous de la queue, la vérification en étant alors facile, en cas de doute ou de contestation, car la clavelisation, de même que la vaccination humaine, laisse à sa suite une cicatrice indélébile. Mais tout cela ne présenterait pas en réalité des difficultés sérieuses, du moment que la clavelisation porterait sur de très-grandes masses de bêtes à laine et que la mesure deviendrait générale.

En résumé, soit qu'on l'envisage au point de vue de son utilité générale et des services qu'elle peut rendre à l'agriculture, soit qu'on la considère au simple point de vue de son application pratique, *la clavelisation obligatoire se présente comme le moyen le plus rationnel et le plus efficace, nous dirons même le seul efficace pour arrêter les ravages de la clavelée qui désole en ce moment la Provence.*

PROPHYLAXIE PALLIATIVE.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer concernant les avantages de la clavelisation obligatoire nous permettront de passer plus rapidement ou tout au moins de ne pas insister aussi longtemps sur les mesures que nous considérons comme simplement palliatives, et partant ne possédant qu'une efficacité beaucoup plus restreinte.

Ces mesures peuvent se résumer de la manière suivante :

1° Nécessité de rappeler à tous les dépositaires de l'autorité, en particulier à MM. les Maires, les prescriptions du règlement du 21 juillet 1783, et de l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 1er avril 1806, aux termes desquels les troupeaux transhumants sont tenus de suivre des chemins particuliers ou *carraires*, depuis leur point de départ jusqu'au lieu de leur destination ; à ne stationner que dans des lieux déterminés, et en cas de maladie contagieuse, à prévenir à l'avance les maires des communes traversées, afin que les troupeaux sains de ces mêmes communes puissent être tenus à l'écart.

2° Pour les moutons d'Afrique, les faire visiter par un vétérinaire délégué à cet effet, au moment de leur embarquement en Algérie et au moment de leur débarquement en France, interdire l'embarquement de tout troupeau dans lequel on aurait constaté des cas de clavelée, et le faire cantonner ou séquestrer ; enfin procéder de la même manière pour les troupeaux reconnus malades après leur débarquement en France.

3° Obliger les armateurs de navires et les Compagnies de chemins de fer à faire procéder, après chaque voyage, à la désinfection des navires et des wagons qui ont servi à transporter des bestiaux, en les lavant d'une manière très-exacte au moyen d'une solution d'acide phénique, de sulfite de soude, de permanganate de potasse, ou de tout autre liquide reconnu préférable ; les soumettre ensuite à une aération et à une ventilation complètes, et éviter de

les faire servir au même usage pendant plusieurs jours.

4° Dans le cas où il serait reconnu que des animaux atteints de clavelée ou d'une autre maladie contagieuse ont été transportés par un navire ou un wagon, procéder à la désinfection de ces derniers, en ajoutant aux lavages spéciaux qui viennent d'être indiqués, l'emploi des fumigations de substances chimiques, et ne pas permettre en outre que ce navire ou ce wagon soient rendus à leur destination première avant un délai de trois semaines ou un mois.

Ces mesures nous paraissent toutes conformes aux principes d'une sage hygiène prophylactique et commandées par la prudence ; il y aurait donc lieu d'en recommander l'observation à la sollicitude éclairée de l'autorité supérieure, comme aussi des divers agents chargés du soin de les faire mettre à exécution.

Cependant, dans notre pensée, elles n'en méritent pas moins le titre de palliatives, et nous les considérons comme insuffisantes pour extirper le mal et empêcher à l'avenir toute diffusion de la clavelée.

Sans parler, en effet, des nombreuses difficultés de détail inséparables de leur mise en pratique et de leur inexécution trop fréquente de la part d'agents subalternes incapables d'en comprendre le but et la nécessité ; sans parler non plus des abus et des irrégularités auxquels leur application peut donner lieu, et doit inévitablement donner lieu, dans beaucoup de cas, de la part des délégués de l'autorité eux-mêmes, il importe de faire remarquer qu'il n'est pas

toujours facile à l'homme de l'art de reconnaître la clavelée discrète, caractérisée par quelques boutons seulement. Et cependant, l'animal qui en est atteint propagera la maladie autour de lui et transmettra parfois une clavelée confluente, s'il n'est pas séquestré et isolé, car ainsi que nous l'avons dit en commençant, une seule bête claveleuse suffit pour infecter un troupeau tout entier.

D'un autre côté, l'agglomération considérable des animaux, pendant la période de la transhumance, dans les fermes de l'Algérie et sur les divers marchés de la Provence où ils sont conduits pour être vendus après leur débarquement, particulièrement sur le marché d'Aix, le plus important du Midi de la France, où 10 ou 12 mille moutons sont réunis toutes les semaines, enfin leur transport de plus en plus fréquent par chemins de fer, rendent la propagation de la clavelée et sa diffusion au loin à peu près inévitable. Or, toutes les mesures palliatives qui viennent d'être indiquées et toutes celles du même genre qu'on pourrait y ajouter, malgré leur utilité relative, sont au fond impuissantes pour empêcher l'action de ces diverses causes réunies, et ne sauraient écarter à l'avenir le danger de nouvelles épizooties claveleuses.

Nous signalerons également comme capable d'empêcher ces mesures d'atteindre le but auquel elles s'adressent une circonstance sur laquelle nous nous sommes déjà expliqué ailleurs : c'est que, chez les moutons d'Afrique, la clavelée *n'apparaît générale-*

ment qu'un certain nombre de jours après leur débarquement; qu'elle n'est pas apparente au moment où ils sont conduits sur les marchés publics ou expédiés dans les principales villes de France. Et pourtant, on ne peut pas révoquer en doute que la maladie n'existe déjà en germe, chez ces animaux et qu'elle ne se traduise même le plus souvent par quelques symptômes, tels que : la tristesse, l'abattement, la perte ou la diminution de l'appétit, une légère bouffissure de la face, le jetage, etc. — Or, on peut se demander si, à cette période, le mal n'est pas déjà transmissible ? L'analogie, disons mieux, l'identité presque complète qui existe entre la clavelée et la variole de l'homme nous porte à craindre, quant à nous, qu'il n'en soit ainsi, sinon habituellement, du moins dans un certain nombre de cas?...

En somme, plus on creuse cette question, plus on reconnaît qu'il n'y a pas grand fondement à faire sur les mesures purement palliatives, et on arrive presque fatalement à cette conclusion finale qu'il est indispensable, dans l'intérêt de l'agriculture et de l'économie rurale, que le gouvernement intervienne autrement qu'il ne l'a fait jusqu'ici ; qu'il emploie tous les moyens en son pouvoir pour répandre la pratique de la clavelisation non-seulement en France mais en Algérie ; qu'il s'efforce de faire comprendre partout aux populations la simplicité et la bénignité de cette opération, la facilité et la promptitude avec lesquelles on l'exécute, et par dessus tout ses immenses

avantages mis en parallèle avec les dangers de la clavelée naturelle.

Mais il ne faut pas se le dissimuler, à moins de l'imposer comme une loi, sous peine d'amende et de prison, ainsi que cela vient d'être fait pour la vaccination, en Angleterre, mesure peu en harmonie avec notre esprit national et que nous ne saurions recommander, pour notre compte; à moins de l'imposer de vive force, disons-nous, les efforts seuls du gouvernement ne sauraient suffire. Pour réussir dans une tentative de ce genre, il a besoin du concours de tous les hommes éclairés et dévoués, des sociétés d'agriculture, des comices agricoles, des conseils généraux et d'arrondissement, des conseils d'hygiène, des académies et des sociétés savantes, de la presse, particulièrement de la presse locale. Il serait bon en outre que des instructions simples et claires fussent largement répandues dans les campagnes. Enfin à tous ces moyens de persuasion et d'action morale devraient encore venir s'ajouter, ainsi que nous avons cherché à en faire une application au département des Bouches-du-Rhône, quelques mesures administratives, sinon quelques dispositions légales, destinées à obliger, d'une manière indirecte, tous les éleveurs de bestiaux à y avoir recours. En un mot, nous croyons qu'il faudrait *démocratiser* la clavelisation, la faire entrer, de plus en plus, dans les habitudes populaires, et pour cela imiter ce qui a été fait, avec autant d'utilité que de succès, dans notre siècle même, pour la propagation de la vaccine qui

offre, ainsi que nous l'avons déjà fait ressortir plusieurs fois, une très-grande analogie avec l'innoculation claveleuse.

Telles sont les vues pratiques auxquelles nous a conduit l'étude de cette question. L'importance du sujet, la nécessité d'en éclairer quelques points obscurs ou peu connus, le désir de faire une œuvre utile et profitable aux intérêts agricoles de la Provence et de tout l'Empire, nous ont mis dans la nécessité de donner à ce travail une étendue plus considérable que nous ne l'avions supposé de prime abord. Sans avoir la prétention d'avoir traité le sujet à fond, et encore moins d'avoir résolu d'une manière définitive et sans appel les diverses questions qui ont été soulevées, nous aimons à espérer cependant que nos efforts ne resteront pas complètement stériles, qu'ils pourront être utilisés par ceux qui s'en occuperont après nous, et qu'ils contribueront à rendre plus facile la tâche qui incombe, en dernier ressort, à l'autorité supérieure.

CATALOGUE

DES PLANTES VASCULAIRES

QUI CROISSENT NATURELLEMENT DANS LES ENVIRONS

D'AIX

Par MM. Amédée de PONVERT et J. ACHINTRE

Avertissement

Le catalogue des plantes d'un pays déterminé offre, sous plusieurs rapports, d'autant plus d'intérêt que la localité est plus restreinte. Il comporte alors une étude plus exacte, une énumération plus complète des espèces, une indication assez précise des localités, pour qu'elle ait une utilité qu'elle n'a pas ordinairement dans des ouvrages plus généraux. De nombreux exemples prouvent que ce catalogue peut, très utilement, ne comprendre qu'une étendue très inférieure à celle d'un département.

Nous n'avons donc pas à justifier notre catalogue des plantes des environs d'Aix, environs d'un rayon assez court, de ce qu'il paraît après la publication du catalogue des plantes du département des Bouches-du-Rhône, de Castagne.

Nous louerons simplement l'exécution de celui-ci, dont l'honneur revient en grande partie à M. Derbès, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, son éditeur ; et nous ajouterons que nous en avons emprunté la forme et mis à profit les renseignements qui pouvaient nous servir.

A plus forte raison, n'avons-nous pas à justifier notre publication de ce qu'elle paraît après la Flore de Provence, de Gérard, qui comprend une contrée plus étendue que celle du catalogue de Castagne. Du reste, au mérite de l'ouvrage de Gérard, il ne manque guères encore aujourd'hui, quoique publié depuis plus de cent ans, que de ne pas donner les noms spécifiques linnéens.

Quant à l'*Histoire des Plantes*, de Garidel, antérieure à l'ouvrage de Gérard d'une cinquantaine d'années, elle a, pour beaucoup d'espèces, les mêmes limites géographiques ; en outre, antérieure aux ouvrages de Linné, il lui manque, avec la nomenclature de celui-ci, des phrases suffisantes pour la remplacer. Toutefois les exemplaires de la magnifique édition de l'ouvrage de Garidel sont nombreux dans notre ville, précieusement conservés, et consultés avec intérêt et curiosité : cela nous a engagés à joindre la synonymie de Garidel aux espèces de notre catalogue.

Nous l'avons fait en transcrivant la phrase descriptive de cet auteur à la suite du nom d'es-

pèce de notre ouvrage ; en faisant suivre cette phrase de la lettre G, initiale du nom de Garidel, et en renvoyant par un numéro à la page de son *Histoire des Plantes* où il traite de cette espèce.

Mais beaucoup d'espèces de notre catalogue manquent du synonyme de Garidel. Il y a de cela plusieurs causes.

D'abord plusieurs plantes se sont introduites dans nos champs et sur nos coteaux, par le moyen de graines échappées de nos cultures ou apportées avec des denrées exotiques. Quelques espèces de ces plantes se sont multipliées d'une manière extraordinaire depuis que Garidel a écrit. Nous le signalons aux articles de ces espèces les plus remarquables.

Ensuite Garidel qui n'a pas cherché à être complet pour les parties de la Provence éloignées d'Aix, ne l'a pas été entièrement pour les environs d'Aix, plutôt involontairement, paraît-il, qu'à dessein. On trouve non loin de la ville assez d'espèces communes qu'il n'a pas comprises dans son ouvrage, et que Gérard, moins de cinquante ans après lui, a comprises dans le sien. Nous citerons : *Ranunculus repens*, *sinapis arvensis*, *cardamine hirsuta*, *geranium dissectum*, *caucalis daucoides*, *buplevrum aristatum*, *kentrophyllum lanatum*, etc.

En troisième lieu, et c'est ici la cause la plus fréquente, il est souvent très difficile et quelquefois impossible de reconnaître dans l'ouvrage

de Garidel les plantes dont il a entendu parler. En effet, il n'a employé à la description des plantes que les courtes phrases dont s'étaient servis les auteurs qui l'ont précédé. Linné a rappelé les mêmes phrases dans ses ouvrages descriptifs, en ajoutant pour chaque espèce un nom de genre et un nom spécifique, dont l'usage par lui introduit est si utile à l'histoire naturelle. Il n'était ainsi pas difficile d'établir une concordance entre les phrases de Garidel et les noms nouveaux de Linné. Il existe, en effet, plusieurs de ces concordances faites par divers auteurs. On trouve entre elles quelques différences qui peuvent venir de ce que toutes les phrases de Garidel ne se retrouvent pas dans Linné, ou de ce que les auteurs de ces concordances n'ont pas toujours assez consulté les rapports de ces phrases.

Mais sans nous arrêter davantage à expliquer ces différences, nous remarquerons qu'il n'est pas certain que Garidel et Linné aient toujours appliqué à une même espèce la même phrase qu'ils ont prise l'un et l'autre d'un même auteur, leur devancier ; ni qu'ils l'aient appliquée à l'espèce que cet auteur a voulu désigner. La phrase par sa brièveté était insuffisante pour une indication certaine. Et, en effet, ces concordances peu sûres ont pour résultat de donner pour de simples variétés beaucoup d'espèces de Garidel, tandis que souvent elles laissent à désirer la

citation de Garidel pour des espèces qui se rencontrent fréquemment dans nos champs, et qu'il n'est pas à supposer que Garidel ait omises.

Il y a un autre contrôle de ces concordances: c'est la vérification sur les lieux indiqués par Garidel des espèces que les concordances ne donnent que comme des variétés. Ce contrôle nous l'avons fait autant que nous l'avons pu dans les lieux par nous explorés. Nous en avons profité pour apporter un certain nombre de changements aux synonymes attribués jusqu'ici aux espèces de Garidel.

Enfin, les auteurs postérieurs à Garidel ont créé beaucoup d'espèces par des démembrements des anciennes, sans indiquer souvent quelles sont celles de ces dernières qu'ils ont divisées; en sorte qu'il devient fort difficile de reconnaître les anciennes dans les nouvelles.

Ces réflexions font sentir combien il eût été utile de pouvoir consulter l'herbier de Garidel pour avoir avec exactitude la complète synonymie de cet auteur. Cet herbier peut encore exister; mais peu de temps après la mort de Garidel, est-il dit dans sa biographie, son riche herbier fut acheté par le docteur Félix, membre du collége royal des médecins de Nancy, qui en fit don à ce corps. Nous nous sommes adressés, pour savoir ce qu'il était devenu, à M. Godron, doyen de la Faculté des sciences de Nancy. Ce savant, dans une réponse très obligeante, nous a fait

connaître que depuis longtemps il a longuement mais vainement fouillé tout le bâtiment qu'occupait l'ancienne université de Nancy pour l'y chercher ; qu'il a consulté plusieurs anciens membres de ce corps, et notamment M. Soyer-Willemet qui y avait succédé à son père et à son aïeul, tous les trois botanistes distingués ; qu'il pense que le précieux herbier, conservé à Nancy jusqu'à la révolution de la fin du siècle dernier, en a disparu à cette époque et qu'on ne peut en retrouver la trace.

Les limites du territoire que comprend notre catalogue ne sont prises ni de la configuration du sol, comme serait un bassin déterminé, ni de quelque division administrative. Ce territoire n'a d'autre mesure que celle peu précise d'une promenade d'une assez longue durée, faite en herborisant plus ou moins. Par le fait, il comprend la commune d'Aix et une partie des communes limitrophes de Venelles, de Saint-Marc, du Tholonet, de Meyreuil, de Gardanne et d'Éguilles. Le catalogue comprend encore quelques plantes qui ne se trouvent qu'un peu au-delà de ces limites : à Roquefavour et ses environs, à cause de la facilité que donne le chemin de fer de s'y transporter ; à Sainte-Victoire et dans la vallée de Vauvenargues qui est au pied, à cause de la célébrité de ce mont et de la rareté, pour nos contrées, des plantes qui s'y trouvent, dont nous avons assez augmenté la liste, malgré tant

d'explorations antérieures aux nôtres ; enfin au revers d'une partie de la Trévaresse et dans les prairies qui bordent la rive gauche de la Durance en face de Pertuis, autant par la dernière raison donnée que parce que l'un de nous a, pendant la belle saison, sa résidence entre ces deux quartiers de la commune du Puy-Sainte-Réparade.

Dans ces limites, on ne rencontre, comme dans tout notre département, que des terrains calcaires. Le plus ancien est celui du Lias qui se montre par petites portions sur la route de Vauvenargues, peu après la Pinette, et plus loin dans la vallée même de Vauvenargues. Le plateau du Montaiguez est d'une formation qui n'est guère moins ancienne. La montagne des Pauvres est un assez vaste plateau de molasse coquillière, laquelle se rencontre aussi au nord-est de Vauvenargues. Les quartiers de Céloni et de La Calade sont de remarquables terrains à gypse qui s'étendent jusqu'au revers de la Trévaresse. Une marne très argileuse recouvre en général les autres parties du sol de notre circonscription.

Ces indications géologiques annoncent l'exclusion de notre catalogue d'un certain nombre de plantes qui ne croissent que sur les terrains siliceux. Elles permettent de supposer ce fait singulier que l'*Ephedra distachya* existe sur les bords extérieurs de nos amas de molasse coquillière ; d'après de nombreuses observations faites

des cultivateurs les noms provençaux que nous avons donnés ; le plus souvent nous les avons pris dans les œuvres de Garidel, Laugier de Chartrouse, Castagne et Hanry, du Luc. Les noms vulgaires français sont ordinairement tirés de *la Flore française*, de Decandolle, ou de *la Nouvelle Flore française*, de Gillet et Magne.

Nous avons différemment indiqué les habitations des plantes, suivant que l'espèce est commune ou rare : pour les plus communes nous nous sommes bornés à indiquer les stations ; pour d'autres moins communes nous avons indiqué les lieux les plus rapprochés de la ville où l'on peut les rencontrer assez facilement, ou les lieux où elles abondent le plus. Nous avons réservé les indications les plus précises pour les plantes les plus rares. Nous avons distingué dans ces dernières celles qui sont annuelles et qu'on ne voit pas toutes les années : la citation des années dans lesquelles nous les avons rencontrées indique la rareté de leurs apparitions.

Les noms des mois indiquent l'époque de la floraison, à moins d'énonciation contraire.

Le nombre des espèces de notre catalogue est des deux tiers environ de celui des espèces du catalogue de Castagne : beaucoup de plantes, en effet, doivent être communes à tout le département, à part celles qui ont besoin pour végéter d'une humidité saline. Nous en avons récolté quelques-unes qui n'y avaient pas encore été signalées.

Un plus petit nombre de celles-ci ne sont pas comprises dans *la Flore de France*, de Grenier et Godron, soit que les espèces en aient été créées depuis la publication de cet ouvrage, soit qu'elles aient paru depuis devoir se naturaliser dans nos contrées. Pourquoi ne pas signaler l'introduction de ces dernières sur notre sol? Ce sont des faits dont on recherche par la suite les dates, que l'on ne retrouve pas, si elles ne sont pas consignées par écrit au moment opportun.

Comme dans tous les catalogues du genre de celui-ci, nous y avons compris, malgré son titre, les plantes le plus généralement cultivées pour leur utilité ; presque toujours elles sont aussi spontanées, étant venues de graines échappées des cultures. Les variétés de ces plantes sont ordinairement plus ou moins nombreuses et intéressantes à connaître, mais leur énumération serait longue et peu de nature à entrer dans notre ouvrage.

Nous ne le regardons pas comme complet sous un autre rapport : quoique nos herborisations aient duré près d'une vingtaine d'années, nous ne croyons pas avoir rencontré toutes les plantes vasculaires qui croissent dans les environs d'Aix ; mais quel temps suffirait pour cela? Le moment est venu pour nous de mettre un terme à notre travail.

La rédaction a été divisée entre nous de manière que la première partie, jusqu'aux Cynaro-

céphalées inclusivement, est de M. de Fonvert, la seconde depuis les Chicoracées inclusivement est de M. Achintre.

Nous terminerons cet avertissement en remerciant du concours qu'ils nous ont prêté de diverses manières dans notre travail MM. Derbès déjà cité ; Honoré Roux, de Marseille, si habile et sagace collecteur ; Grenier, l'un des auteurs de *la Flore de France* ; le comte de Saporta qui, de l'étude des plantes vivantes, a passé avec tant de succès à celle des plantes fossiles ; Courcière, professeur de physique au lycée de Nîmes, notre compatriote, auteur d'une agrostographie du département du Gard et dont nous regrettons l'éloignement ; Philibert, professeur à la Faculté des Lettres de notre ville, que ses solides connaissances et son œil exercé nous auraient fait souhaiter d'avoir pour collaborateur, si nous l'avions connu avant que notre travail fût presque achevé, que nous avons pu du reste citer plusieurs fois.

PLANTES VASCULAIRES

DICOTYLÉDONÉES

CLASSE PREMIÈRE : THALAMIFLORES.

RENONCULACÉES.

1 CLEMATIS. L. gen. 696. Clématite.

C. flammula. L. sp. 766. *C. sive flammula repens.* G. 120. Prov. *Entrevadis.* Lieux incultes et pierreux. Juin. — Var. *b. maritima.* Terrains sabloneux, rives de l'Arc. Juin.

C. vitalba. L. sp. *C. sylvestris.* Les deux espèces. G. 119. Vulg. Herbe aux gueux. Prov. *Entrevadis.* Dans les haies. Juillet.

2 THALICTRUM. L. gen. 678. Pigamon.

Th. minus. L. sp. 769 G. 457. Sainte-Victoire. Juillet. Rive gauche de l'Arc, peu en aval du pont de Roquefavour. Juin.

Th. flavum. L. sp. 770. *Th. majus.* G. 457. Domaine de M. Freissinet sur la rive droite de l'Arc, en aval du pont de Roquefavour. Juin. — Var. *b. angustifolium.* Même lieu et même mois.

3 ANEMONE. L. gen. 674.

A. coronaria. L. sp. 760. Prov. *Tulipan vioulé*. Commune dans les champs cultivés. Mars, avril. Cette espèce remarquable par sa belle fleur et commune, non loin même de la ville, n'est pas citée par Garidel. S'est-elle échappée des jardins et ainsi propagée depuis que cet auteur a écrit ? Elle n'est pas davantage citée par Gérard.

A. hortensis. L. sp. 763. Terrain rocailleux au quartier du Cascavèou, au nord-ouest de la Tour de la Keyriè. Avril.

A. palmata. L. sp. 758. Au seul lieu où est indiquée la précédente, et à la même époque.

A. hepatica. L. sp. 758. *Ranunculus tridentatus*. G. 394. Prov. *Herbo doou fégé, Herbo de la Trinita*. Sainte-Victoire. Mars, avril.

4 ADONIS. L. gen. 608.

A. autumnalis. L. sp. 771. *Ranunculus arvensis foliis chamœmeli, flore minore atrorubente*. G. 396. Vulg. Goutte de sang. Prov. *Rubisso*. Dans les champs. Avril, juin.

A. flammea. Jacq. Austr. t. 355. Les champs de blé autour de la ville. Avril à juin.

5 CERATOCEPHALUS. Mænch. Meth. 218.

C. falcatus. Pers. syn. 341. *Ranunculus ceratophyllus*. G. 394. Abonde dans les champs cultivés. Mars à mai.

6 RANUNCULUS. L. gen. 699. Renoncule.

R. aquatilis. L. sp. 781. G. 396. A la Pioline (autrefois Beauvoisine) G. Mare artificielle pour la formation de la glace au bord de la route de Marseille au-dessus du pont de l'Arc. Avril, mai.

R. gramineus. L. sp. 773. *R. gramineo folio*. G. 395. Sainte-Victoire, vers le monastère. Mai.

R. acris. L. sp. 779. *R. pratensis erectus acris.* G. 395. Vulg. Bouton d'or. Les prés. Mai, juin.

R. repens. L. sp. 779. Lieux humides. Maj, juin.

R. bulbosus. L. sp. 778. *R. pratensis, radice verticilli modo rotundâ.* G. 395. Lieux humides. Mai, juin.

R. monspeliacus. L. sp. 778. *R. grumosâ radice, folio ranunculi bulbosi.* G. 395. Colline des Pauvres, vallon du Coq, Sainte-Victoire. Mai, juin.

R. chærophyllos. L. sp. 780. Terrain en plaine au nord-ouest de la Tour de la Keyrié. Mars, avril.

R. arvensis. L. sp. 780. *R. arvensis-echinatus.* G. 394. Champs cultivés. Mai.

R. muricatus. L. sp. 780. *R. palustris echinatus.* G. 394. Ruisseau entre la route d'Istres et le chemin de Galice, à deux kilomètres environ d'Aix. Mai.

7 FICARIA. Dill. nov. gen. 108. Ficaire.

F. ranunculoides. Mænch. meth. 215. *R. vernus rotundifolius minor.* G. 394. Prov. *Aureilleto.* G. Lieux humides et couverts. Valcros. Février, mars.

F. calthæfolia. Rchb. fl. exc. germ. p. 718. *R. vernus rotundifolius major.* G. 394. Champs et lieux humides. Mars.

8 GARIDELLA. Tournefort. Instit. 655. t. 45.

G. nigellastrum. L. sp. 608. *Garidella.* G. 203. Annuelle et très rare. Montaiguez vers le bas du Chicalon 1840, bord garni de chênes kermès d'une terre cultivée vers la Tour de la Keyrié, et au Pré de Magnan 1868. Juin.

9 NIGELLA. L. gen. 685.

N. damascena. L. sp. 753. Vulg. Barbeau. Prov. *Niello.* Rives des champs. Le nom de *Niello* est plus communément donné à une autre plante plus connue des cultivateurs. Voir : *Lychnis githago.* Ga-

ridel ne parle pas du *N. damascena*, commun aux environs d'Aix, et ne mentionne que le *N. arvensis* que nous n'y avons jamais rencontré et que nous devons croire n'y avoir été indiqué par Castagne que d'après Garidel.

10 AQUILEGIA. L. gen. 275. Ancolie.

A. vulgaris. L. sp. 752. *A. sylvestris*. G. 38. Prov. *Galantino*. Sainte-Victoire. Juin. Cast.

11 DELPHINIUM. L. gen. 681. Vulg. Pied d'alouette.

D. consolida. L. sp. 748. Champ cultivé vers Vauvenargues.

D. pubescens. Dec. fl. fr. 5, p. 641. *D. segetum* : les quatre espèces. G. 149. Prov. *Flous d'amour*. G. *Flous dei capouchins*. Cast. Commun dans les champs. Juin, juillet.

BERBERIDÉES.

12 BERBERIS. L. gen. 412. Vinetier.

B. vulgaris. L. sp. 471. *B. dumetorum*. G. 58. Vulg. Epine-vinette. Quartier de Chauchardi, versant nord de la Trévaresse. Mai.

PAPAVERACÉES.

13 PAPAVER. L. gen. 448. Pavot.

P. rhœas. L. sp. 726. *P. erraticum majus*, et l'espèce suivante. G. 347 et 348. Coquelicot. Prov. *Rouello*, *Maou d'ui*. Infeste nos moissons. Mai, juin.

P. dubium. L. sp. 726. *P. erraticum capite longissimo glabro*. G. 348. Dans les champs à Puyricard. G. Mai, juin. Cast.

P. argemone. L. sp. 725. *P. erraticum capite longiore hispido.* G. 348. Prov. *Maou d'ui.* Cast. Les champs. Mai.

P. hybridum. L. sp. 725. *P. erraticum capite oblongo hispido.* G. 348. Les champs. Mai.

14 Rœmeria. Dec. syst. 2. p. 92.

R. hybrida. Dec. ibid. *Glaucium flore violaceo.* G. 209. Champs cultivés. Mai. juin.

15 Glaucium. Tournef. Instit. t. 130.

G. luteum. Scop. carn. 1, p. 369. *G. flore luteo.* G. 209. Vulg. Pavot cornu. Prov. *Rouello jaouno.* Sables du lit et des bords de l'Arc. Juin.

G. corniculatum. Court. Lond. 6, t. 32. *Glaucium seu papaver hirsutum.* G. 209. Terrains cultivés, abonde dans la plaine des Milles. Juin.

16 Chelidonium. Tournef. Inst. t. 116. Chélidoine.

Ch. majus. L. sp. 723. G. 103. Vulg. Grande éclaire. Prov. *Herbo dé Santo-Clairo, Herbo dei nieros.* Cast. Abonde au coin nord-est du château du Tholonet.

17 Hypecoum. Tournef. Inst. t. 115.

H. pendulum. L. sp. 181. *Hypecoon tenuiore folio.* G. 238. Vulg. Cumin cornu. Champ à droite de la route de Vauvenargues, immédiatement avant le Prégnon, où il abondait en 1868. Mai.

FUMARIACÉES.

18 Fumaria. L. gen. 849. Fumeterre.

F. vaillantii. Lois. Plan de Lorgues. Avril, mai.

F. officinalis. L. sp. 984. *F. officinarum et Dioscoridis flore purpureo.* G. 194. Prov. *Ubriago.* Dans les cultures, aux parois des murs. Mars, mai.

F. densiflora. Dec. cat. hort. monsp. p. 113. Rives et champs ; abonde au quartier de Bouenoùro. Mai.

F. parviflora. Lam. Dict. 2, 567. *Fumaria officinarum et Dioscoridis flore albo*. G. 194. Champs, murs et rives des chemins. Mars, avril.

F. spicata. L. sp. 985. *Fumaria minor, tenuifolia, caulibus surrectis*. G. 194. Champs cultivés et en jachères. Avril, mai.

CRUCIFÈRES.

19 RAPHANUS. L. gen. 822. Raifort.

R. sativus. L. sp. 935. Cultivé ; il croît spontanément de graines éparses. Mai, juin.

R. raphanistrum. L. sp. 935. Annuel et rare : les sables de l'Arc en mai 1857 et juin 1867.

20 SINAPIS. L. gen. 821. Moutarde.

S. arvensis. L. sp. 933. Sables de l'Arc, vallon des Pinchinats. Mai, juin.

S. alba. L. sp. 933. Moutarde blanche. Champs cultivés, vallon de Brunet et plateau au couchant. Mars, avril.

21 ERUCA. Dec. syst. 2, p. 636. Roquette.

E. sativa. Lam. fl. fr. 2, 496. *E. latifolia alba*. G. 161. Prov. *Rouquetto*. Rive droite de l'Arc, à 20 ou 30 mètres en amont de la passerelle du tir. Mai.

22 BRASSICA. L. gen. 828 Chou.

B. oleracea. L. sp. 932. Choux cultivés. G. 65, ligne 6 et suiv. Croît spontanément de graines éparses. Avril.

B. napus. L. sp. 931. *Napus sativa*, les deux espèces. G. 326. Navet. Cultivé ; croît spontanément de graines éparses. Mars, avril.

23 HIRSCHFELDIA. Mænch. Meth. 264.

H. adpressa. Mænch. ibid. Les bords des champs et les lieux incultes. Mai.

24 DIPLOTAXIS. Dec. syst. 2, p. 628.

D. saxatilis. Dec. ibid. p. 636. *Eruca perennis et saxatilis.* G. 162. Sainte-Victoire, vers le monastère. Mai.

D. tenuifolia. Dec. syst. 2, p. 632. *Eruca tenuifolia.* G. 161. Vulg. Roquette. Prov. *Rouquetto fero.* Lieux incultes et près des habitations. Mai à octobre.

D. muralis. Dec. syst. 2, p. 634. *Eruca sylvestris minor.* G. 161. Champs et rives au midi. Mai et octobre.

D. viminea. Dec. syst. p. 635. Champs et rives au midi, petit chemin du Tholonet. Juin.

D. erucoides. Dec. syst. 2, p. 631. Vulg. Roquette blanche. Champs et rives. Mars, avril.

D. erucastrum. Gr. et Godr. fl. fr. 1, 81. *Eruca sylvestris major.* G. 161. Prov. *Rouquetto fero.* Champs et rives ; très commun.

25 MALCOMIA. R. Brown.

M. africana. R. Brown. Aix, mai. Gr. et Godr. fl. fr. 1, 83.

M. maritima. R. Brown. Non loin des habitations et probablement de graines échappées des jardins. Mars, avril.

25 CHEIRANTHUS. R. Brown, H. Kew. 4, p. 118. Giroflée.

C. cheiri. L. sp. 924. *Leucoium luteum.* G. 280. Prov. *Garanier jaoune fer.* Vallon de Mauret, coteaux de Saint-Joseph. Avril, mai.

26 Erysimum. L. gen. 814. Vélar.

E. australe. Gay. *Leucoium augustifolium.* G. 280. Sommet de Sainte-Victoire. Mai.

E. ochroleucum. Dec. fl. fr. 4, p. 658. Vauvenargues, Sainte-Victoire.

E. perfoliatum. Crantz, fl. austr. 27. *Brassica campestris, perfoliata, flore albo.* G. 64. Prov. *Cooulletoun.* La plaine des Milles. Mai.

27 Barbarea. R. Brown.

B. vulgaris. R. Brown hort. Kew. 4, p. 109. *Sisymbrium erucæ folio glabro.* G. 441. Prov. *Erbo de santo Barbo.* Pré du moulin du vallon des Pinchinats, avant celui du Pavillon-de-l'Enfant. Avril 1861.

28 Sisymbrium. L. gen. 813.

S. officinale. Scop. carn. 2, p. 26. *Erysimum vulgare.* G. 164. Vulg. Vélar, Tortelle. Bords des chemins, le long des murs. Mai, juin.

S. columnæ. Jacq. austr. *Erysimum alterum, siliquis erucæ.* G. 164. Bords des chemins, pieds des murs autour de la ville. Avril.

S. pannonicum. Jacq. Champ cultivé, 1862. Juin.

S. asperum. L. sp. 920. *S. palustre minus.* G. 442. Les Milles, Puyricard. Mai, juin. Cast.

S. alliaria. Scop. carn. 2, p. 26. *Hesperis allium redolens.* G. 229. Lieux herbeux et couverts. Talweg du vallon des Pinchinats, vers le Pavillon-de-l'Enfant. Avril.

S. irio. L. Amæn. *Erysimum latifolium.* G. 164. Aux pieds des murs, dans plusieurs rues de la ville et autour de celle-ci ; commun aux bords des chemins. Mai, juin.

29 Nasturtium. Dec. Cresson.

N. officinale. R. Brown Kew. 4, p. 110. *Sisym-*

brium aquaticum. G. 441. Vulg. Cresson de fontaine. Ruisseaux des bords des chemins du Tholonet, de Vauvenargues, les Infirmeries. Mai, juin.

N. sylvestre. R. Brown. Bords de l'Arc. *(Philibert.)*

30 Arabis. L. gen. 818. Arabette.

A. verna. R. Brown Kew. 4, p. 105. Coteau sur lequel s'appuie au midi le barrage du canal Zola ; Sainte-Victoire. Avril, mai.

A. auriculata. Lam. dict. 1, p. 219. Rochers exposés au nord : Cuques, vallon de Repentance. Avril, mai.

A. sagittata. Dec. fl. fr. *Turritis Lob. icon.* 220, G. 475. Haies, lieux ombragés. Mai, juin.

A. muralis. Bertol. dict. ital. Rochers exposés au nord : Cuques, le Prégnon, Montaiguez. Mars, avril.

A. thaliana. L. sp. 929. *Turritis vulgaris*. G. 475. Vers la plaine des *Dédaou*, vallon de Repentance. Mars, avril.

31 Cardamine. L. gen. 812.

C. hirsuta. L. sp. 915. Haies, rives herbeuses. Mars à mai.

32 Alyssum. L. gen. 805.

A. calycinum. L. sp. 908. *Alysson incanum, serpilli folio, minus*. G. 27. Champs, bords des chemins. Avril, mai.

A. campestre. L. sp. 909. *Alysson incanum serpilli folio, fructu nudo*. G. 27. Les champs. Moins commun que le précédent. Avril, mai.

A. maritimum. Lam. dict. 1, p. 98. *Alysson maritimum*. G. 27. Prov. *Blanquetto*. Coteaux pierreux : aux Trois-Moulins. Mai et juin, refleurit en septemb.

A. spinosum. L. sp. 907. *Alysson fruticosum*. G. 28. Aix, mai. Cast.

33 CLYPEOLA. L. gen. 807.

C. Jonthlaspi. L. sp. 910. *Jontlaspi.* G. 255. Aux parois des murs et lieux pierreux. Avril, mai : en fleurs et en fruits.

C. gracilis. Moris. Sainte-Victoire : au rocher du *Baou-Trauca.* Mai.

34 DRABA. L. gen. 800.

D. muralis. L. sp. 897. *Alysson veronicæ folio.* G. 27. Quartier de la Laouvo et Puyricard. G.

D. verna. L. sp. 896. *Alysson vulgare.* G. 27. Les haies, les champs. Février, mars.

35 MYAGRUM. Tournef. instit. t. 99.

M. perfoliatum. L. sp. 893. *Myagrum monospermon.* G. 322. Quartier de Barret, dans un champ maigre. G. Mai, juin. Cast.

36 CAMELINA. Crantz.

C. sativa. Fries, nov. mant. *Alysson segetum.* G. 27. Champ cultivé au Gour-de-Martelli 1859, et aux Trois-Bons-Dieux 1868. Mai.

C. fœtida. Fries, nov. mant. Les champs aux Milles. Juillet. Cast.

37 NESLIA. Desv. Journ. 3, p. 162.

N. paniculata. Desv. *Rapistrum arvense.* G. 399. Les champs cultivés. Juin.

38 CALEPINA. Adams.

C. corvini. Desv. Les prés, les lieux herbeux. Quartier des Fenouillères : pré au couchant, où elle abonde. Mars, avril.

39 BUNIAS. R. Brown.

B. erucago. L. sp. 935. *Erucago segetum.* G. 162. Vulg. Fausse roquette, Masse à bedeau. Les champs. Avril, mai.

40 ISATIS. L. gen. 824. Pastel.

I. tinctoria. L. sp. 936. *I. sylvestris.* G. 257. Les champs de blé. Mai, juin.

41 BISCUTELLA. L. gen. 808. Lunetière.

B. nicœensis. Jord. *B. lævigata.* L. mant. 255, *ex parte*, *Thlaspidium monspeliense.* G. 460. Lieux incultes.

42 IBERIS. L. gen. 804.

I. pinnata. Gouan, hort. monsp. *Nasturtium sylvestre Dalechampii.* G. 327. Prov. *Bramo-Fan.* Champs cultivés. Juin.

I. ciliata. All. auct. 15. Domaine de Parouvier, vers Venelles, et vallon de ce nom. Juillet.

I. linifolia. L. sp. 905. *Thlaspi lusitanicum.* G. 459. Montaiguez. Mai ; refleurit en septembre et octobre.

I. saxatilis. L. amæn. 4, p. 321. *Thlaspi saxatile.* G. 460. Sainte-Victoire : aux rochers de la cour du monastère et dans les environs. Avril.

I. Panduræformis. Pourr. Acad. Toul. *I. bicorymbifera.* Godr. et Gr. fl. fr. 1, 141 (1). Champs en jachères : quartiers de Bouenouro, de Celoni, de La Calade. Décembre à juin.

43 ÆTHIONEMA. R. Brown.

Æ. saxatile. R. Brown, hort. Kiew. 4, p. 80. *Thlaspi parvum.* G. 459. Vallon de Grivoton au Montaiguez. Avril, mai.

44 THLASPI. Dill.

Th. perfoliatum. L. sp. 902. *Thlaspi arvense.* G. 459. Les haies et les champs.

(1) Nous restituons à cette espèce le nom de Pourret, d'après une lettre de M. Grenier lui-même, l'un des auteurs de la *Flore de France.*

T. bursa-pastoris. L. sp. 903. *Bursa-pastoris*. G. 71. Vulg. Bourse à pasteur, Evangile. Prov. *Erbo dou couar*. Les quatre espèces de G. ne sont que des variétés d'une même espèce, très commune. De mars à la fin de l'été.

45 Hutchinsia. R. Brown.

H. petræa. Brown. ibid. *Nasturtium pumilum*. G. 327. Rives exposées au nord. Avril.

46 Lepidium. Brown. Passerage.

L. sativum. L. sp. 899. *Nasturtium vulgatum hortense*. G. 328. Vulg. Cresson alenois, Nasitort. Prov. *Nestoun*. Croît spontanément de graines éparses. Avril, mai.

L. campestre. Brown. *Thlaspi vulgare*. G. 459. Bord du chemin de Gardanne : entre le moulin et le domaine de M. Jannet. Mai 1863.

L. hirtum. D. C. syst. 2, p. 536. *Thlaspi capsulis hirsutis*. G. 459. Vallons des Gardes et de Saint-Donat, rive droite de la route de Vauvenargues entre le Prégnon et Collongue. Avril, mai.

L. graminifolium. L. sp. 900. *L. gramineo folio*. G. 279. Bords des chemins et des champs. Août.

L. latifolium. L. sp. 899. G. 279. Quartier de Fenouillères : aux murs du bassin du domaine de M. Fouquet. Août.

L. draba. L. sp. 615. *L. humile*. G. 279. Vulg. Pain blanc. Bords des champs et souvent ceux-ci. Mai.

47 Senebiera. Pers.

S. coronopus. Poir. *Nasturtium sylvestre, capsulis cristatis*. G. 327. Bord (partie touchant le fossé) de la route d'Avignon entre la gare et le château de La Calade. Juin 1869, en fleurs et en fruits.

47 Rapistrum. Boerh.

R. rugosum. Att. Ped. 1. 257. *R. monospermon*

et R. maximum. G. 399. Prov. *Laceno.* Bords des champs et des chemins. Avril, mai.

Var. à feuilles pinnatipartites à lobes longs et étroits. Terre cultivée au quartier de Fontlèbre. Avril, mai.

CAPPARIDÉES.

48 CAPPARIS. L. sp. 645. Caprier.

C. spinosa. L. sp. 720. *C. spinosa, fructu minore, folio rotundo.* G. 79. Prov. *Tapérier.*

b. sterilis. Achintre. *C. folio acuto.* G. 79. Bourgeons plus arrondis ; feuilles plus allongées, *non mucronées,* couvertes en dessus de poils blancs, courts et appliqués. Tiges et rameaux *verts,* jamais ascendants. *Pas de fruits.*

Aux vieux murs de soutènement exposés au midi. Mai, juin.

CISTINÉES.

49 CISTUS. Tournef. Instit. Ciste. Prov. *Massugo.*

C. albidus. L. sp. 737. *C. mas.* G. 114. Lieux pierreux et incultes : plateau et pentes de la colline des Pauvres. Mai, juin.

C. salviæfolius. L. sp. 738. *Cistus fœmina, folio salviæ elatior* et l'espèce suivante. G. 114. Lieux secs et incultes : bord du chemin de la Tour de la Keyrié, plateau de la colline à l'ouest du Prégnon, au sud du chemin de Vauvenargues. Mai.

50 HELIANTHEMUM. Tournef. Instit.

H. niloticum. Pers. syn. 2, 78. Bords du petit chemin des Milles, vers le Gour-de-Martelli. Mai.

H. salicifolium. Pers. syn. 2, 78. *H. salicis folio.* G. 224. Champs arides. Cuques. Avril.

H. hirtum. Pers. syn. 2, 79. Lieux secs et pierreux. Cuques, la colline des Pauvres. Mai, juillet.

H. vulgare. Gœrtn. fruct. t. 76. *H. vulgare flore luteo* et les deux espèces suivantes. G. 223. Lieux frais. Vallons de Barret, des Pinchinats. Mai, juillet.

H. polifolium. Dec. fl. fr. 4, p. 823. Coteaux secs. Quartiers de Barret, de Mauret. Mai, juin.

H. italicum. Pers. syn. 2, 76. *H. serpilli folio, flore minore.* G. 223. Mêmes lieux. Mai, juin.

H. marifolium, b. tomentosum. Gr. et Godr. fl. fr. 1, 172. Vallon du Beau, entre Roquefavour et Rognac. Juin.

51 FUMANA. Spach. ann. sc. nat. 6, 359.

F. procumbens. Gr. et Godr. 1, 173. *Helianthemum tenuifolium, per humum sparsum.* G. 224. Coteaux secs. Mai, juin.

F. Spachii. Gr. et Godr. 1, 174. Mêmes lieux et même temps que le précédent.

F. lævipes. Spach. ann. sc. nat. 6, 359. *Helianthemum tenuifolium, glabrum, erectum.* G. 224. Coteaux secs. Coteau ouest de la colline des Pauvres. Fleurit plus tôt que les deux précédents.

F. viscida. Spach. ibid. *Helianthenum folio Thymi incano.* G. 224.

a. vulgare. Gr. et Godr. Coteaux secs et pierreux. Avril, mai.

d. lœve. Gr. et Godr. Coteaux secs et pierreux. Juin, juillet.

M. Philibert signale cette variété comme très distincte de l'espèce à laquelle on la rapporte ; par son aspect glabre et glauque, ses feuilles ni visqueuses ni tomenteuses, longues linéaires, parsemées de poils rares et raides, ses stipules sétacées se terminant souvent, ainsi que les feuilles, par un poil. Il propose d'en faire une espèce sous le nom de *F. œstivalis,*

tiré de sa floraison plus tardive. Elle diffère du *F. lœvipes* par ses feuilles surtout, roulées en dessous par les bords.

VIOLARIÉES.

52 VIOLA. Tournef. Inst. 419. Violette.

V. hirta. L. sp. 1324. Haies, rives gazonnées. Mars, avril.

V. odorata. L. sp. 1324. *V. martia, purpurea, flore simplici, odoro*. G. 188. Haies, rives gazonnées, prés. Mars, avril.

V. collina. Bess.? Haies, rives gazonnées. Mars, avril.— Elle diffère du *V. hirta* en ce qu'elle est odorante, et par ses stipules plutôt ciliées que fimbriées et dont les cils dépassent le diamètre de la stipule.

V. sylvatica. Fries. fl. Hall. 164. Rives de l'Arc; pré au levant du Moulin-Fort. Avril.

V. elatior. Fries. Vauvenargues : au vallon des Masques. Mai. *(Philibert.)*

RESEDACÉES.

53 RESEDA. L. gen. 608.

R. phyteuma. L. sp. 645. *R. minor vulgaris* et les deux espèces suivantes. G. 400. Les champs, autour de la ville. Mai, juillet.

R. lutea. L. sp. 645. *R. vulgaris* et l'espèce suivante. G. 399. Champs sablonneux. Vallon de Barret. Abonde dans le lit de l'Arc vers les Milles. Mai, juillet.

DROSERACÉES.

54 PARNASSIA. Tournef. Inst. 127.

P. palustris. L. sp. 391. Bords de Luynes, vers le hameau de ce nom. (*Teissier*.)

POLYGALÉES.

55 POLYGALA. L. gen. 831.

P. comosa. Schk. 2. t. 296. Lieux herbeux des bords de l'Arc. Mai.

P. vulgaris. L. sp. 986. *P. vulgaris et major.* G. 372. Prairies humides de Roquefavour. Mai.

P. monspeliaca. L. sp. 987. Plateau de la colline des Pauvres, vallon de la Guiramande. Mai.

SILENÉES.

56 SILENE. L. gen. 567. Silène, Cornillet.

S. inflata. Smith. Brit. 467. *Lychnis sylvestris, quæ Behen album vulgo.* G. 397. Champs et lieux secs. Cuques, vallon des Pinchinats. Mai.

S. conica. L. sp. 598. *Lychnis sylvestris, angustifolia.* G. 397. Sables du lit de l'Arc. Mai.

S. nocturna. L. sp. 595. Champs et coteaux. Cuques, rives de l'Arc. Mai.

S. saxifraga. L. sp. 602. *Lychnis minor.* G. 298. Sainte-Victoire, sur les rochers de la cour et des environs du monastère. Mai, juin.

S. muscipula. L. sp. 601. *Lychnis sylvestris, viscosa, rubra, altera.* G. 297. Champs sablonneux, coteaux. Cuques. Mai.

S. italica. Pers. syn. 1, 408. Les haies, les rochers.

S. otites. Smith. Brit. 469. *Lychnis viscosa, flore muscoso.* G. 297. Lieux pierreux. Cuques. Mai, juin.

57 AGROSTEMMA. L. gen. 584. Nielle.

A. githago. L. sp. 624. *Lychnis segetum major.* G. 296. Dans les moissons : trop commune.

58 SAPONARIA. L. gen. 564. Saponaire.

S. officinalis. L. sp. 584. *Lychnis sylvestris quæ saponaria vulgo.* G. 297. Au bord des cours d'eau. La Torse, au-dessous du chemin des Boucheries. Juin, juillet.

S. ocymoides. L. sp. 585. *Lychnis vel ocimoides.* G. 297. Coteaux pierreux. Quartier de Barret. Avril.

59 GYPSOPHILA. L. gen. 563.

G. vaccaria. Sibth. et Smith. fl. græc. prordr. 1, 279. *Lychnis segetum rubra.* G. 296. Les moissons. Juin. Assez rare.

60 DIANTHUS. L. gen. 565. Œillet.

D. prolifer. L. sp. 587. *Caryophyllus sylvestris prolifer,* et l'espèce suivante. G. 88. Lieux incultes. Vallon de Barret, coteaux de la Torse. Mai, juin.

D. liburnicus. Bartling. Vallon de Barret, colline des Pauvres. Juin, juillet.

D. carthusianorum. L. sp. 586. *Caryophyllus sylvestris, vulgaris, latifolius.* G. 88. Colline des Pauvres, haut du vallon des Lauriers. Juin, septembre.

D. hirtus. Vill. Dauph. Colline des Pauvres, chemin de Vauvenargues après le Prégnon. Mai, juillet.

D. virgineus. L. sp. 590. *Caryophyllus sylvestris, flore laciniato.* G. 88. Prov. *Ginouflado fèro.* Coteaux incultes. Juillet, septembre.

D. monspessulanus. L. sp. 588. *Caryophyllus flore tenuissime dissecto.* Vulg. Mignardise. Sainte-Victoire. G. 88.

61 VELEZIA. L. gen. 448.

V. rigida. L. sp. 474. *Lychnis minima.* G. 298. Colline des Pauvres. Juin. Rare.

ALSINÉES.

62 SAGINA. L. gen. 176.

S. apetala. L. Mant. 559. Jardins de la ville, coteau exposé au midi sous le moulin *Destesta.* Avril, juillet.

63 BUFFONIA. L. gen. 168.

B. tenuifolia. L. sp. 179. Rives et coteaux secs. Juillet.

64 ALSINE. Wallh. fl. lap. 129.

A. tenuifolia. Crantz. Inst. 2, 407. G. 25. Rives et haies. Chemin des Pinchinats. Mai, juin.

A. conferta. Jord. Pugil. plant. nov. 1852, p. 35. La plaine des Milles : dans une fosse d'extraction sur la rive gauche du chemin de fer. Juin 1863.

A. mucronata. L. Mant. 358. Ste-Victoire. Juin.

A. bauhinorum. Gay. Ste-Victoire, abonde vers le sommet. Juin.

65 ARENARIA. L. gen. 777. Sabline.

A. serpillifolia. L. sp. 606. *A. minor multicaulis.* G. 25. Parois et crêtes des murs, champs sablonneux. Mai, juin.

A. modesta. Dec. prodr. 1, 410. Ste-Victoire : à l'ombre des arbres. Juin.

A. grandiflora. All. Ped. 2, 113. Crête de Ste-Victoire : entre le monastère et le Garagay. Mai, juin.

A. tetraquetra. L. Mant. 386. Ste-Victoire : entre Vauvenargues et le Bec-de-l'Aigle. Juin.

66 STELLARIA. L. gen. 568.

S. media. Vill. Dauph. *Alsine media*. G. 24. Vulg. Mouron des oiseaux. Prov. *Paparudo*. Les cultures, les pieds des murs, les jardins et les cours de la ville. Printemps et été.

67 HOLOSTEUM. L. gen. 133.

H. umbellatum. L. sp. 130. *Alsine verna*. G. 24. Rives et terres cultivées. Bords de la route d'Avignon, après la rotonde des Minimes. Cuques. Mars à mai.

68 CERASTIUM. L. gen. 585.

C. viscosum. L. sp. 627. *Myosotis hirsuta altera*. G. 323. Rives et lieux incultes. La Torse, Cuques. Avril.

C. brachypetalum. Desp. in pers. syn. Sainte-Victoire. Mai.

C. semidecandrum. L. sp. 627. *Myosotis hirsuta, minor*. G. 323. Champs et coteaux. Abonde au bas du coteau Est du vallon de la Torse, en aval du petit chemin du Tholonet.

C. glutinosum. Friès. Lieux sablonneux et rocheux. Bords de l'Arc. Mars, avril.

C. vulgatum. L. sp. 627. *Myosotis arvensis, hirsuta, parvo flore*. G. 323. Grande prairie du Tholonet. Avril. (*Philibert.*)

C. arvense. L. sp. 628. *Myosotis arvensis, hirsuta, flore magno*. G. 322. Sainte-Victoire. Descend jusqu'au vallon de la Ribière, vers le hameau des Bonfilhons. Mai, juin.

69 MALACHIUM. Friès. fl. holl.

M. aquatium. Friès. ibid. Aix. Juin. Cast.

70 SPERGULARIA. Pers. syn. 504.

Sp. rubra. Pers. ibid. *Alsine spergulæ facie*. G. 25. Bords des chemins, pied de plusieurs murs de la ville et de ses faubourgs.

LINÉES.

71 LINUM. L. gen. 389. Lin.

L. campanulatum. L. sp. 400. *L. sylvestre, luteum.* G. 290. Coteaux découverts et argileux. Quartier de Mauret. Mai.

L. strictum. L. sp. 400. *L. foliis asperis.* G. 290. Lieux pierreux. Cuques, les Trois-Moulins. Juin.

L. maritimum. L. sp. 400. G. 290. Bords herbeux de l'Arc. Juillet.

L. tenuifolium. L. sp. 398. *L. sylvestre angustifolium, floribus dilutè purpurascentibus.* G. 290. Vallons des Cailles et de Fontgamate au Montaiguez. Juin, juillet.

L. suffruticosum. L. sp. 400. *L. sylvestre angustifolium, flore magno.* G. 290. Coteaux pierreux. Le Prégnon, vallon du Tir au Montaiguez. Juin, juillet.

L. narbonense. L. sp. 398. *L. sylvestre, cæruleum, flore acuto.* G. 390. Coteaux secs. Quartier de Mauret. Juin.

L. angustifolium. Huds. Lieux frais. La Torse, bords de l'Arc, vallon des Pinchinats. Mai.

L. usitatissimum. L. sp. 397. *L. sativum.* G. 290. Champs cultivés sur les coteaux de Brunet, de Bouenouro, de Céloni. Eté.

L. alpinum. L. sp. 1672. *g. cristallinum.* Gr. et Godr. fl. fr. 1, 284. Aix. Juillet, août. Gr. ibid.

L. catharticum. L. sp. 401. *L. pratense.* G. 290. Bords des ruisseaux. Le Tholonet, Langesse. Avril, mai.

72 RADIOLA. Gm. syst. 1, p. 289.

R. linoides. Gm. ibid. Lieux sablonneux et humides. Été. Cast.

TILIACÉES.

73 TILIA. L. gen. 660. Tilleul.

T. sylvestris. Desf. Cat. par. 152. *T. fœmina folio minore*. G. 464. Sainte-Victoire, dans le haut du vallon du *Baou-Trauca*. Juin.

MALVACÉES.

74 MALVA. L. gen. 841. Mauve.

M. sylvestris. L. sp. 969. *M. vulgaris, flore majore*. G. 302. Lieux incultes, bords des chemins. Eté.

M. nicœensis. All. *M. vulgaris, flore minore*. G. Bords des chemins, lieux incultes. Cuques. Juin, juill.

75 ALTHÆA. L. gen. 839.

A. Cannabina. L. sp. 966. *Alcea cannabina*. G. 14. Prov. *Canebas*. Haies, bords des chemins. Sentier conduisant à la campagne de M. Guignon. Juillet, août.

A. hirsuta. L. sp. 966. *Alcea hirsuta*. G. 14. Terrains pierreux, champs en jachères : coteau de la colline des Pauvres. Mai, juin.

A. alcea. Cav. Diss. 2. *Alcea rosea*. G. 14. Vulg. Passe-rose, Rose trémière. Cultivée, croît de graines éparses, assez loin des lieux où elle est cultivée. Juin, août.

GÉRANIÉES.

76 GERANIUM. L. gen. 842.

G. tuberosum. L. sp. 953. Quartier du Peyblanc : talweg du vallon et terres cultivées de l'un et de l'autre côté et peu éloignées de ce talweg.

G. sanguineum. L. sp. 958. G. 206. Vallon du Saint-Esprit, au quartier de Malouesse. Mai.

G. columbinum. L. sp. 956. *G. columbinum tenuius laciniatum.* G. 206. Vulg. Pied de pigeon. Bords des prés, lieux frais. Beauval. Mai.

G. dissectum. L. sp. 956. Bords des prés, lieux frais. Quartier des Fenouillères. Avril, mai.

G. molle. L. sp. 955. *G. columbinum minus.* G. 206. Bords des chemins, lieux incultes. Mai, juin.

G. rotundifolium. L. sp. 957. *G. folio valuæ* (pour *malvæ*) *rotundo.* G. 206. Haies, lieux pierreux. Été.

G. lucidum. L. sp. 955. G. 206. Coteaux frais. Vallon du Casvavèou, sous le barrage du canal Zola, Sainte-Victoire. Mai, juin.

G. robertianum. L. sp. 955. G. 207 : les deux espèces. Haies, rives exposées au nord. Petit chemin du Tholonet. Mai, juillet.

b. parviflorum. Roquefavour. Avril. (*Philibert.*)

77 Erodium. L'hérit. in Dec. fl. fr. 4, 838.

E. malacoides. Willd. *Geranium folio altheæ.* G. 207. Prov. *Frisoun.* Rives exposées au midi. Petit chemin du Tholonet. Mai.

E. ciconium. Willd. *Geranium cicutæ folio, acu longissimâ.* G. 207. Vulg. Bec de grue, Pied de perdrix. Prov. *Gros frisoun.* Les champs, le pied des murs, les décombres. Avril, mai.

E. cicutarium. L'hérit. *Geranium cicutæ folio, inodorum.* G. 207. *a. pimpinellæ folium.* Dc. Mêmes lieux et époques que le précédent.

b. chœrophyllum. Dc. Rive herbue de l'Arc, peu en amont du Pont des Trois-Sautets. Juin.

E. romanum. Willd. *Geranium cicutæ folio minus et supinum* et le suivant. G. 207. Bords des chemins et pelouses. Dès le premier printemps et en automne.

HYPERICINÉES.

78 HYPERICUM. L. gen. 902. Millepertuis.

H. perforatum. L. sp. 1105. *H. vulgare*. G. 238. Prov. *Erbo dé l'oli rougé*. Bords des chemins et rives. Versant sud de la colline des Pauvres. Juin, juillet.

H. tetrapterum. Fries. *H. ascyron*. G. 238. Vallon des Pinchinats. Août.

H. humifusum. L. sp. 1105. Colline des Pauvres, le Montaiguez : au Pré de Magnan. Juillet.

H. tomentosum. L. sp. 1106. G. 238. Petit chemin du Tholonet : après le pont de la Fourchette. Bords de l'Arc. Juin.

H. hyssopifolium. Will. Dauph. Sainte-Victoire : au-dessus de Vauvenargues. Juin.

ACÉRINÉES.

79 ACER. L. gen. 1135. Erable.

A. pseudoplatanus. L. sp. 1495. *A. montanum*. G. 5. Cultivé. Mai.

A. monspessulanum. L. sp. 1497. *Acer trifolia*. G. 5. Coteau nord de la Trévaresse, Sainte-Victoire. Mars, avril.

A. campestre. L. sp. 1497. *Acer campestre*. G. 5. Haies et chemins couverts. La Torse, bords de l'Arc. Avril.

AMPÉLIDÉES.

80 VITIS. L. gen. 284. Vigne.

V. vinifera. L. sp. 293. *V. Sylvestris*. G. 492. Prov. *Lambrusco*. Cultivée et parfois spontanée. Juin.

HIPPOCASTANÉES.

81 Æsculus. L. gen. 462. Marronnier.

Æ. hippocastanum. L. sp. 488. Cultivé. Mai.

MÉLIACÉES.

82 Melia. L. gen. 576.

M. azedarach. L. sp. 550. Vulg. Lilas de Perse. Cultivé. Mai, juin.

OXALIDÉES.

83 Oxalis. L. gen. 582.

O. corniculata. L. sp. 623. Prov. *Aigretto fèro. Gran dé couguou*. Jardin de Calissane, 1864. Avril.

ZYGOPHYLLÉES.

84 Tribulus. L. gen. 532.

T. terrestris. L. sp. 554. G. 470. Vulg. Croix-de-Malte. Prov. *Trauco-Peiro*. Champs sablonneux. Cuques, chemin du cours Sainte-Anne, à la Torse. Juin.

RUTACÉES.

85 Ruta. L. gen. 523. Rue. Prov. *Rudo*.

R. Montana. Clus. hist. *R. sylvestris minor*. G. 416. Coteaux secs et pierreux. Juillet.

R. angustifolia. Pers. syn. *R. hortensis latifolia*. G. 416. Coteaux secs et pierreux. Cuques. Mai.

R. bracteosa. Dec. prodr. 710. Près du bâtiment d'habitation du domaine de M. Dombre, quartier de Bounouro. Le Montaiguet, en dessus du vallon du Tir. Mai.

86 DICTAMNUS. L. gen. 522. Fraxinelle.

D. albus. L. sp. 542. *Fraxinella.* G. 191. Vallon du Dragon à Rognes. G. Mai, juin. Cast.

CLASSE SECONDE : CALYCIFLORES.

CÉLASTRINÉES.

87 EVONYMUS. Tournef. Inst. tab. 388. Fusain.

E. europœus. L. sp. 286, *E. vulgaris.* G. 165. Vulg. Bonnet de prêtre. Les haies ; vallon des Pinchinats. Mai.

ILICINÉES.

88 ILEX. L. gen. 172. Houx.

I. aquifolium. L. gen. 181. *Aquifolium sive agrifolium.* G. 37. Prov. *Vis.* Le Montaiguez, le versant nord de la Trévaresse. Mai, juin. Nous en avons vu un dans le vallon torrentiel du *Baou-Trouca*, versant nord de Sainte-Victoire, de sept à huit mètres de hauteur, dont le tronc a 95 centimètres de circonférence. Ses feuilles ovales lancéolées sont très entières, mais acuminées vulnérantes.

RHAMNÉES.

89 ZIZIPHUS. Tournef. Inst. tab. 403. Jujubier.

Z. vulgaris. Lam. ill. t. 185. Prov. *Chichourlié*. Cultivé. Juin.

90 PALIURUS. Tournef. Inst. t. 587.

P. australis. Rœm. et Schult. *Paliurus*. G. 347. Vulg. Porte-chapeau. Prov. *Arnaveou*. Les haies ; chemin partant du bout du cours Sainte-Anne et descendant à la Torse, chemin de Meyreuil. Mai.

91 RHAMNUS. L. gen. 265. Nerprun.

R. cathartica. L. sp. 279. *R. catharticus* G. 400. Vulg. Bourgépine. Le Montaiguez. Avril.

R. infectoria. L. Mant. 49. *R. catharticus minor*. G. 400. Vulg. Graine d'Avignon. Prov. *Granetto*. Haies, chemin du Défens, chemin de Meyreuil, du pont des Trois-Sautets au vallon de Fontgamate, Ste-Victoire. Mai.

R. alaternus L. sp. 281. *Alaternus :* les deux espèces. G. 13 et 14. Vulg. Alaterne. Prov. *Falagno*, *Filaria*. Haies et coteaux secs. Mars.

TEREBINTHACÉES.

92 PISTACIA. L. gen. 1108. Pistachier.

P. lentiscus. L. sp. 1455. *Lentiscus :* les deux espèces. G. 278. Vulg. Lentisque. Coteaux arides. Petit chemin du Tholonet, à droite de la montée qui précède le pont des Gardes. Avril.

P. terebinthus. L. sp 1455. *Terebinthus vulgaris*. G. 456. Vulg. térébinthe, pistachier sauvage. Prov. *Pétélin*. Coteaux arides. Mai. Il en existe un pied remarquable sur la rive gauche du petit chemin du Tholonet, peu avant le pont de la Torse. C'est un arbre de quatre à cinq mètres de hauteur, dont le tronc a un mètre et demi de circonférence à la base, au-dessus de laquelle il se divise immédiatement ;

mais dont les racines sont en grande partie à découvert par l'éboulement du terrain sur lequel il a crû.

P. vera. L. sp. 1454. Vulg. Pistachier du levant. Cultivé, il se propage spontanément. Mai. Il ne produit souvent que de petits fruits sans valeur, même cultivé.

93 RHUS. L. gen. 369. Sumac.

R. coriaria. L. sp. 379. *R folio ulmi* G. 402. Prov. *Fauvi.* Coteaux secs, versant Ouest de la colline des Pauvres. Juillet.

R. cotinus. L. sp. 383. *Cotinus coriaria.* G. 132. Vulg. Fustet, Arbre à perruque. Prov. *Rous.* Versant nord et crête de la Trévaresse. Juin, juillet.

PAPILIONACÉES.

94 ANAGYRIS. Tournef. Inst. 415.

A. fœtida. L. sp. 534. G. 32. Vulg. Bois-puant. Versant Ouest de la colline des Pauvres. (C^te^ de Saporta.) Février, mars.

95 ULEX. L. gen. 881. Ajonc.

U. parviflorus. Pourret. *Genista spartium spinosum:* les deux espèces. G. 204. Nous préférons dans l'indication de la synonymie de G., quant à cette espèce, les indications de localité, quoi qu'elles laissent à désirer, aux indications des phrases des auteurs anciens. (V. notre avertissement, p. 96.) Prov. *Argeiras.* Coteaux marneux, ceux surtout à la gauche de l'Arc. Février, mars.

96 SPARTIUM. Dec.

S. junceum. L. sp. 995. *Genista juncea.* G. 204. Vulg. Genêt d'Espagne. Prov. *Ginesto.* Coteaux mar-

neux, ceux surtout exposés au midi et au levant. Mai, juin.

97 Genista. L. gen. 859. Genêt.

G. pilosa. L. sp. 999. *G. ramosa*. G. 204. Coteaux secs : quartier de la Tour de la Keirié, au Montaiguez. Avril, mai.

G. tinctoria. L. sp. 998. G. 204. Les prés humides. Le Moulin-Fort, le barrage de la Pioline. Juin.

G. cinerea. Dec. fl. fr. 4, p. 494. *Cytiso-genista scoparia*. G. 145. Ancien chemin de Rognes : peu au-dessus de Ganay. Saint-Canadet : rive supérieure du chemin de Saint-Roch, de 40 à 60 mètres après le fossé venant du grand pont. Mai.

G. aspalathoides b. confertior. Gr. et Godr. fl. fr. 1, p. 353, 354. *G. spartium minus*. G. 204. Même observation quant à la synonymie de G. pour cette espèce que pour celle de l'*Ulex parviflorus*. Rive gauche de l'Arc : en amont de la passerelle du Tir, sur les rochers, et en amont de la Simone. Sainte-Victoire : vers le monastère. Mai, juin.

G. scorpius. Dec. fl. fr. 4, p. 498. Bords du chemin de Saint-Canadet, vers la crête de la Trévaresse ; et la partie Est du versant nord de cette colline. Avril, mai.

G. hispanica. L. sp. 999. *Genista-spartium montis ventosi*. G. 204. Coteaux secs. Cuques, Mauret. Avril.

98 Cytisus. Dec. fl. fr. 4, p. 501.

C. Sessilifolius. L. sp. 1041. *C. glabris foliis*. G. 146. Vulg. Cytise à feuilles de trèfle. Vallons frais. Mauret. Avril.

99 Argyrolobium. Eckl. et Zeih.

A. linneanum. Walpers. *Cytisus humilis*. G. 147. Coteaux argileux. Avril, mai.

100. Ononis. L. gen. 863. Bugrane.

O. natrix. L. sp. 1008. *Ononis viscosa, spinis carens, lutea major.* G. 34. Terrains sablonneux. Bords et lit de l'Arc. Mai, juin.

O. viscosa. L. sp. 109. *Ononis viscosa, spinis carens lutea latifolia annua.* G. 34. Le Prégnon. G. Mai, juin.

O. reclinata. L. sp. 1011. Au nord de la Tour de la Keirié dans les chênes-kermès; versant sud de la colline à droite du chemin de Vauvenargues qui précède le Prégnon. Mai, juin.

O. campestris. Koch et Ziz. *Anonis spinosa flore purpureo* et la suivante. G. 33. Vulg. Arrête-bœuf. Prov. *Argalousso, agavoun.* Bords des champs. Cuques. Juin, juillet.

O. columnæ. All. ped. 1, 318. Du Tholonet à Sainte-Victoire. Juillet. Cast. Dans une fosse d'extraction peu après la gare des Milles. Juin.

O. minutissima. L. sp. 1007. *Anonis pusilla glabra.* G. 34. Lieux secs et pierreux. Coteau sud du vallon de Barret. Juin, juillet.

101. ANTHYLLIS. L. gen. 864.

A. montana. L. sp. 1012. *Barba jovis pumila.* G. 55. Sainte-Victoire, vers le monastère. Mai, juin.

A. vulneraria. L. sp. 1012.

a. Vulneraria rustica. G. 521. Chemin de la Tour de la Keyrié, Sainte-Victoire. Mai.

b. Vulneraria flore purpurascente. G. 521. Terrains secs et légers. Cuques. Mai, juin.

A. tetraphylla. L. sp. 1011. Vallon de Peireguiou vers le haut. Vallon des Gardes. Avril.

102. MEDICAGO. L. gen. 899. Luzerne.

M. lupulina. L. sp. 1097. *Melilotus capsulis reni similibus.* G. 310. Prov. *Lenté.* Les rives et les champs. Mai, juin, fleurs et fruits.

M. falcata. L. sp. 1096. *Medica sylvestris, floribus e luteo pallescentibus.* G. 308. Prov. *Lenté.* Champs et bords des chemins. Juin, juillet.

M. falcato-sativa. Rechb. *Medica sylvestris, floribus e cœruleo virescentibus,* et l'espèce suivante. G. 308. Prov. *Lenté*, avec la précédente.

M. sativa. L. sp. 1096. *Medica major erectior,* les quatre espèces. G. 308. Cultivée, souvent spontanée de graines éparses. Eté.

M. orbicularis. All. *Medica orbiculata.* G. 309. Prov. *Herbo dé la rodo.* Champs, bords des chemins. Petit chemin du Tholonet. En fruit, fin mai.

M. coronata. Lam. dict. *Medica folio obtuso non crenato.* G. 309. Vallon au midi du Prégnon. Parfois dans les champs cultivés. En fruit, mai.

M. polycarpa. Willd. Var. *Denticulata.* Les champs, les rives. Avril, mai.

M. maculata. Willd. Les prés, le lit de l'Arc. Avril, mai.

M. minima. Lam. dict. *Medica echinata minima.* G. 309. Bords des chemins, lieux pierreux. Mai, en fruit.

M. Gerardi. Willd. Bords de chemins, lieux cultivés. Mai, juin, en fruit.

M. cinerescens. Jord. Rives exposées au midi. Petit chemin de la Pinette. Avril.

M. depressa. Jord. Les champs. Coteau au-dessus de Saint-André. Mai, en fruit.

M. tribuloides. Lam. dict. 3, p. 635. Rives et coteaux. Sentier conduisant à Saint-André. Mai, en fruit.

M. murex. Willd. Quartier de Saint-André. Mai, en fruit.

103. TRIGONELLA. L. gen. 898.

Tr. gladiata. Stev. *Fœnum græcum sylvestre.* G. 188. Lieux secs et pierreux. Vallon au midi du Prégnon. Mai.

Tr. monspeliaca. L. sp. 1095. *Fœnum græcum sylvestre polyceratium.* G. 188. Avec la précédente.

104. MELITOTUS. Tournef. inst. 406. Mélilot.

M. sulcata. Desf. Les champs, les rives. Chemin de Vauvenargues, après la Pinette. Juin.

M. italica. Lam. dict. Puyricard. Mai, juin. Cast.

M. parviflora. Desf. Coteaux secs. Clos des Capucins. Juin. Le P. Eugène.

M. officinalis. Lam. dict. *M. officinarum germaniæ.* G. 310. Vul. Mélilot. Champs, lieux sablonneux. Cuques. Juin.

M. alba. Lam. dict. *M. officinarum germaniæ flore albo.* G. 310. Lieux sablonneux. Le lit de l'Arc. Eté.

M. macrorhyza. Pers. ench. Marécages de la Durance vers le pont de Pertuis. Eté.

105. TRIFOLIUM. L. gen. 896. Trèfle.

T. stellatum. L. sp. 1083. G. 372. Lieux secs. Butte des Trois-Moulins. Mai.

T. angustifolium. L. sp. 1083. *T. montanum angutissimum.* G. 471. Bords des chemins. Sentier conduisant au domaine de Saint-André. Juin, juillet.

T. purpureum. Lois. fl. gall. 2, 125. Séchoir d'un lavage de laine. Juin 1858.

T. Cherleri. L. sp. 1081. Avec le précédent.

T. pratense. L. sp. 1082. *T. pratense flore monopetalo.* G. 471. Vulg. Triolet. Les prés. Eté.

T. ochroleucum. L. syst. Sainte-Victoire : entre Vauvenargues et le Bec-de-l'Aigle. Juin.

T. lappaceum. L. sp. 1082. Vallon de Bounouro : coteau est. Coteau en dessus de Saint-André. Mai, juin.

T. supinum. Savi. Dc. prodr. 2, 192. Rive d'un champ près de l'Arc, vers la Pioline. 1862, septembre. Plante considérée comme nouvellement introduite dans nos contrées.

T. arvense. L. sp. 1083. G. 471. Le vallon des Gardes. Juin. 1862.

T. scabrum. L. sp. 1084. Lieux pierreux. Cuques, petit chemin de Saint-André. Juin.

T. fragiferum. L. sp. 1086. *T. fragiferum frisicum*. G. 472. Bords gazonnés des chemins, des ruisseaux. Vers Encagnane. Juillet, août.

T. resupinatum. L. sp. 1086. Lit de la Touloubre vers Puyricard. Juin.

T. tomentosum. L. sp. 1086. *T. fragiferum, tomentosum*. G. 472. Aix. Avril, mai. Godron.

T. repens. L. sp. 1080. *T. pratense, album*. G. 471. Prairies et pelouses fraîches. Eté.

T. agrarium. L. 1087. *T. pratense luteum*. G. 471. Champs et lieux ombragés. Abonde vers la prise de la Pioline. Avril, mai.

106. Dorychnopsis. Boiss.

D. Gerardi. Boiss. Aix. Juin, juillet. Cast.

107. Dorychnium. Tournef. inst. 391.

D. suffruticosum. Vill. Dauph. *D. monspeliensium* G. 155. Prov. *Badasso, Blanquetto*. Coteaux secs. Eté.

D. decumbens. Jord. obs. pl. fr. 3e fragm. p. 60, t. 4. Prairies de la Durance vers le pont de Pertuis.

D. gracile. Jord. obs. pl. fr. 3e frag. p. 70. Rives de l'Arc. Mai.

108. TETRAGONOLOBUS. Scop.

T. siliquosus. Roth. *Lotus pratensis.* G. 294. Prés humides, ruisseaux, bords de l'Arc. Mai, juin.

109. LOTUS. L. gen. 879.

L. rectus. L. sp. 1092. *L. villosus.* G. 294. Fossés, rives de l'Arc. Mai, juin.

L. hirsutus. L. sp. 1091. *L. pentaphyllos siliquosus.* G. 294. Coteaux secs. Mars, avril.

L. hispidus. Desf. *L. pentaphyllos, major, hirsutie candican.* G. 294. Coteaux argileux. Revers de la Trevaresse. Juin, juillet.

L. decumbens. Poir. dict. Bords de l'Arc vers les Milles. Juin. H. Roux.

L. corniculatus. L. sp. 1092. *L. sive melilotus.* G. 293. Prov. *Jaounetto.* Les prés. Le Prégnon. Mai à octobre.

L. tenuis. Kit. et Willd. *L. pentaphyllos minor hirsutus.* G. 293. Avec le précédent.

L. Delorti. Jord. pugil. 1852, p. 58. Sainte-Victoire. Mai, juin.

L. uliginosus. Schkuhr. Bords de l'Arc. Juillet.

110. ASTRAGALUS. L. gen. 892.

A. stella. Gouan. Plateau au nord-ouest de la Tour de la Keyrié. Mai.

A. sesameus. L. sp. 1068. *A. annuus angustifolius.* G. 50. Lieux secs et pierreux. Aux Trois-Moulins. Chemin de Saint-André. Avril, mai.

A. hamosus. L. sp. 1067. *A. luteus annuus.* G. 49. Bords des chemins, champs arides. Cuques. Avril.

A. cicer. L. sp. 1067. *A. luteus perennis, siliquâ gemellâ.* G. 49. Aix. Juin. Cast.

A. purpureus. Lam. dict. Sainte-Victoire. Domaine

de Cabanne (vers le sommet de la Trevaresse), le long de l'avenue. Mai.

A. monspessulanus. L. sp. 1072. G. 50. Lieux incultes. Bords de l'Arc, plaine des Milles. Avril, mai.

A. incanus. L. sp. 1072. G. 50. Terrains secs. Plateau au nord-ouest de la Tour de la Keyrié. Avril, mai.

111. Colutea. L. gen. 880. Baguenaudier.

C. arborescens. L. sp. 1045. *C. vesicaria*. G. 123. Vallon de Mauret, coteau au midi du Prégnon. Mai.

112. Robinia. Dec. Prodr. 2, 161.

R. pseudo-acacia. L. sp. 1043. Vulg. Acacia. Cultivé. Mai, juin.

113. Psoralea. L. gen. 894. Psoralier.

P. bituminosa. L. sp. 1075. *Trifolium bitumen redolens*. G. 471. Vulg. Trèfle puant. Coteaux exposés au midi. Mai, juin.

Var. *flore albo*. Vers la plaine des Dédaous.

114. Vicia. L. 875 *ex parte*.

V. sativa. L. sp. 1037. *V. sativa semine nigro* et les trois espèces suivantes. G. 487. Vulg. Pesotte. Prov. *Pesotto, bello viando*. On en cultive deux variétés sous les noms de Pesotte blanche et Pesotte noire ; mais elle croît spontanément, plus maigre et trop fréquemment dans les moissons, et ses graines sont souvent mêlées au blé. Mai.

V. angustifolia. Roth. Les moissons, coteaux incultes. Mai.

V. amphicarpa. Dorth. Versant sud de la colline à l'ouest du Prégnon ; terre cultivée au quartier de Bagnols. Mai.

V. peregrina. L. sp. 1038. *V. angustifolia.* G. 487. Les champs arides, les moissons. Mai, juin.

V. lutea. L. sp. 1037. *V. sylvestris.* G. 487. Rives, lieux incultes. Le vallon des Gardes. Juin.

V. hybrida. L. sp. 1037. Rives et coteaux. Mai, juin.

V. faba. L. sp. 1039. *Faba flore candido,* et les deux espèces suivantes. G. 169. Vulg. Fève. Cultivée et souvent spontanée. Mai.

V. narbonensis. L. sp. 1038. Quartiers de Mauret et de Fontlèbre. Avril, mai.

115. Cracca. Riv.

C. major. Franch. *Vicia multiflora.* G. 487. Les prés : au Moulin-Fort. Juin, juillet.

C. Gerardi. Godr. et Gr. fl. fr. 1, 469. La Pioline. Cast. Vallon de Barret : coteau sud en amont du canal. Mai.

C. minor. Riv. *Vicia segetum.* G. 487. Aix. Juin. Cast.

116. Ervum. L. gen. 874. Ers.

E. gracile. Dc. hort. monsp. Lieux humides et herbeux. Petit chemin du Tholonet : au pont de la Fourchette. Mai.

117. Ervilia. Link.

E. sativa. Link. *Ervum verum.* G. 163. Vulg. Ers, alliez. Prov. *Errés.* Cultivé, il se répand dans les moissons et ailleurs. Mai.

118. Lens. Tournef. instit. t. 210.

L. esculenta. Mench. *L. vulgâris.* Les deux espèces. G. 277. Vulg. Lentille. Cultivée, elle croît souvent de graines éparses. Mai.

L. nigricans. Godr. et Gr. 1, 476. Vallon au midi du Prégnon. Mai.

119. Cicer. L. gen. 1189.

C. arietinum. L. sp. 1040. *C. sativum.* Les trois espèces. G. 107. Vulg. Pois-chiche. Cultivé, souvent spontané. Mai, juin.

120. Pisum. L. gen. 870. Pois.

P. sativum. L. sp. 1026. *P. hortense majus,* les deux espèces, et *P. cortice eduli.* G. 365. On en cultive deux variétés : l'une sous le nom de *Petit-pois,* l'autre sous le nom de *Pois gourmand, Pois-mange-tout.* Il croît souvent de graines éparses. Mai, juin.

121. Lathyrus. L. gen. 872. Gesse.

L. aphaca. L. sp. 1029. *Aphaca.* G. 36. Prov. *Amarun.* Dans les blés. Mai, juin.

L. nissolia. L. sp. 1029. Les champs. Mai à juillet. Cast.

L. cicera. L. sp. 1030. *L. sativus flore purpureo.* G. 271. Prov. *Garouto, Jeisseto.* Cultivé, croît aussi dans les moissons et autres lieux. Cuques. Mai, juin.

L. sativus. L. sp. 1030. *L. sativus, flore fructuque albo.* G. 271. Prov. *Jaisso.* Cultivé, croît aussi spontanément. Juin.

L. annuus. L. sp. 1032. *L. luteus.* G. 271. Les champs et les rives. Annuel et peu commun, il se trouve isolé dans divers quartiers. Petit chemin du Tholonet, Bounouro. Mai.

L. odoratus. L. sp. 1030. Spontané en plusieurs lieux, ses fleurs sont violettes et non roses comme il arrive souvent lorsqu'il est cultivé. Vallon des Gardes. Mai.

L. latifolius. L. sp. 1033. G. 271. Dans les broussailles. Bords de l'Arc. Juin.

b. angustifolius. Gr. et Godr. fl. fr. 1, 484.

L. major narbonensis angustifolius. G. 271. Bords de l'Arc. Juin, juillet.

L. tuberosus. L. sp. 1033. *L. arvensis repens.* G. 271. Bords de la Touloubre vers La Calade. Juillet.

L. pratensis. L. 1033. *L. sylvestris luteus.* G. 271. Les prés. Le Prégnon, bords du canal du moulin du Pont-des-Trois-Sautets. Mai, juin.

L. canescens. Godr. et Gren. Coteau à droite de la route de Vauvenargues, vers le vallon des Masques. Mai. *(Philibert.)*

L. sphæricus. Retz. Lieux secs et incultes. Vallon de Brunet. Mai, juin.

L. inconspicuus. L. sp. 1030. Champ scultivés. Rare. Quartier de Saint-André. Domaine de M. Lisbonne sur le petit chemin du Tholonet. Mai 1867.

L. setifolius. L. sp. 1031. *L. folio tenuiore.* G. 271. Lieux secs et arides. Vallons de Barret, de Mauret, des Gardes. Mai, juin.

L. ciliatus. Guss. Coteaux arides. Midi du Prégnon. Mai.

122. Scorpiurus. L. gen. 876.

S. subvillosa. L. sp. 1050. *Scorpioides bupleuri folio.* G. 434. Prov. *Herbo de la cabro.* Rives des chemins. Petit chemin du Tholonet. Juin.

123. Coronilla. Neck.

C. emerus. L. sp. 1046. *Emerus.* G. 158. Coteaux exposés au nord. A droite de la route de Vauvenargues, avant le Prégnon. Mai.

C. glauca. L. sp. 1047. *C. sive colutea minima.* G. 129. Le Tholonet, Teissier. Végète péniblement sur les rampes qui touchent le pont de Roquefavour.

C. minima. L. sp. 1048. Var. *Australis.* Godr.

et Gr. *C. minima*. G. 129. Coteaux secs : Mauret, Saint-Joseph. Avril. Sainte-Victoire. Juin.

C. juncea. L. sp. 1047. *C. caule genistæ*, G. 129. Vallon du Chicalon et vers le domaine des Anges, au Montaiguet ; les Infernets. Mai.

C. varia. L. sp. 1048. *C. herbacea flore vario*. G. 129. Lieux humides : bords de l'Arc. Mai, juin.

C. scorpioides. Koch. *Ornithopodium portulacæ folio*. G. 344. Vulg. Pied d'oiseau. Prov. *Amarun*. Les moissons, les champs. Avril, mai.

124. Hippocrepis. L. gen. 855.

H. comosa. L. sp. 1050. *Ferrum equinum germanicum*. G. 162. Vulg. Fer à cheval. Rive droite du chemin de la Tour de la Keyrié, en face du domaine de M. Trouche. Mai, juin.

H. glauca. Ten. Coteaux et bords de l'Arc. Mai, juin.

H. ciliata. Willd. *Ferrum equinum siliqua multiplici*. G. 172. Vulg. Fer à cheval. Lieux pierreux : Cuques. Avril, mai.

H. unisiliquosa. L. sp. 1049. *Ferrum equinum siliqua singulari*. G. 172. Vulg. Fer à cheval. Prov. *Sept arpos*. Champs, bords des chemins. Avril, mai.

125. Hedysarum. L. gen. 887. Sainfoin.

H. humile. L. sp. 1050. *H. clypeatum*. G. 222. Quartier de Baret. Mai. Cast.

126. Onobrychis. Tournef. inst. Esparcette.

O. sativa. Lam. fl. fr. 2, p. 652. *O. foliis viciæ*. G. 339. Prov. *Esparcé*. Cultivé, croît spontanément. Rives et coteaux. Mai, juin.

O. supina. D. C. fl. fr. 4, p. 612. Sainte-Victoire, en-dessous du Bec-de-l'Aigle. Juin.

O. saxatilis. All. G. 339. Terrains secs et incultes. Mauret, le Prégnon. Mai.

O. caput-galli. Lam. fl. fr. 2,651. *O. fructu echinato.* G. 339. Lieux secs et pierreux. Bords du chemin de Vauvenargues, près des Trois-Bons-Dieux ; vallon des Gardes. Mai.

CÉSALPINIÉES.

127. CERCIS. L. gen. 510. Gainier.

C. siliquastrum. L. sp. 534. Vulg. arbre de Judée. Cultivé, spontané sur la rive droite de l'Arc, entre les Infirmeries et le pont des Trois-Sautets. Avril, mai.

AMYDALÉES.

128. AMYGDALUS. L. gen. 619. Amandier.

A. communis. L. sp. 677. *A. sativa fructu majori* et les cinq espèces suivantes. G. 29 et 30. Cultivé avec ses variétés et subspontané. Février, mars.

A. persica. L. sp. 676. Vulg. Pêcher. Cultivé. Avril.

129. PRUNUS. L. gen. 620. Prunier.

P. Armeniaca. L. sp. 679. *P. armeniaca fructu majori, nucleo amaro* et les cinq espèces suivantes. G. 40 et 41. Vulg. Abricotier. Cultivé. Avril.

P. domestica. L. sp. 680. *P. fructu nigro* et les cinq espèces suivantes. G. 378 et 379. Vulg. Prunier. Cultivé avec ses variétés. Avril, mai.

P. insititia. L. sp. 680. Vallon de la Chapelle au Montaiguet. Avril.

P. spinosa. L. sp. 681. *P. sylvestris.* G. 378. Vulg. Prunelier. Prov. *Agranas.* Les haies. Mars.

P. avium. L. sp. 680. *Cerasus fructu albo, dulci* et les cinq espèces suivantes. G. 95 et 96. Cerisier. Cultivé et spontané dans les lieux frais et ombragés. La Torse, le Malvallat. Avril.

P. cerasus. L. sp. 679. *Cerasus sativa, fructu rotundo rubro* et les deux espèces suivantes. G. 95. Vulg. Griottier. Prov. *Agrioutier*. Cultivé et spontané. Le Montaiguet. Avril.

P. mahaleb. L. sp.678. *Cerasus sylvestris amara*. G. 96. Vulg. Arbre de Sainte-Lucie. Sainte-Victoire, vallon du Bec-de-l'Aigle. Mai.

ROSACÉES.

130. SPIRÆA. L. gen. 630.

S. filipendula. L. sp. 702. *Filipendula vulgaris* et l'espèce suivante. G. 184. Vulg. Filipendule. Sentier ombragé au quartier de *Saouto-Lèbré*. Mai.

131. GEUM. L. gen. 636. Benoîte.

G. urbanum. L. sp. 716. *Caryophyllata vulgaris*. G. 87. Prov. *Herbo bénido*. Lieux ombragés. La Torse. Mai.

G. sylvaticum. Pourr. Sainte-Victoire. Juin.

132. POTENTILLA. L. gen. 634.

P. subacaulis. L. sp. 715. *Fragaria sterilis, sylvestris sericea*. G. 190. *P. tommasiniana*. Schultz. Cast. Sainte-Victoire, vers le monastère. Mai, juin.

P. cinerea. Chaix in vill. Dauph. Vallon de la Guiramande au Montaiguet et plus abondamment au vallon de *Mangeo-Gari*, vers Valabre. Mai.

P. opaca. L. sp. 713. *Quinque-folium minus, repens, lanuginosum*. G. 343. Vulg. Quinte-feuille.

Terrains secs et pierreux : colline des Pauvres. Avril, mai.

P. verna. L. sp. 712. *Quinque-folium minus repens luteum*. G. 392. *P. amansiana*. Schultz. Cast. Vulg. Quinte-feuille. Mêmes lieux et époque que la précédente.

P. reptans. L. sp. 714. *Quinque-folium majus repens*. G. 392. Vulg. Quinte-feuille. Prov. *Frago, Pato dé lou*. Bords des ruisseaux, lieux humides. Avril, mai.

P. recta. L. sp. 711. *Quinque-folium rectum majus*. G. 393. Lieux incultes. Cuques, Brunet. Mai, juin.

P. hirta. L. sp. 712. Lieux secs. Vallon du Tir, chemin de Saint-André. Mai, juin.

133. Fragaria. L. gen. 633. Fraise.

F. vesca. L. sp. 709. *F. vulgaris* et *F. sterilis*. G. 189 et 190. Au Montaiguet, vers le haut du vallon de Grivoton. Mai.

134. Rubus. L. gen. 632. Ronce.

R. cæsius. L. fl. Suec. 2,172. *R. repens, fructu cæsio*. G. 414. Prov. *Pétavin*. Bords des champs, buissons. Juin, juillet.

R. tomentosus. Wild. sp. 2, p. 1083. *R. flore albo*. G. 414. Plateaux pierreux. Mai, juin.

R. discolor. Weih et Nees. *R. vulgaris*. G. 414. Prov. *Aroumi, röumias*. Haies et lieux incultes. Juin, juillet.

135. Rosa. L. gen. 631. Rosier.

R. pimpinellifolia. D. C. Prodr. 2, p. 608.

b. Intermedia. Gr. et Godr., fl. fr. t. 1, p. 554. Sainte-Victoire, au levant et non loin du monastère. Mai, juin.

g. Spinosissima. Gr. et God., ibid. Sainte-Victoire, au-dessus de Guérin. Mai, juin.

R. sempervirens. L. sp. 704. Dans les haies : la Torse. Juin.

R. canina. L. sp. 704. *R. sylvestris vulgaris.* G. 405. Vulg. Gratte-cul. Prov. *Agarancié.* Les haies. Mai, juin.

R. rubiginosa. L. mant. 564. *R. sylvestris foliis odoratis.* G. 405. Collines. Juillet.

136. AGRIMONIA. Tournef. inst. 155. Aigremoine.

A. eupatoria. L. sp. 643. *A. officinarum.* G. 13. Prov. *Grimoino, Sourbeiretto.* Bords des chemins, rives herbues. Juin.

137. POTERIUM. L. gen. 1069. *Pimpinella.* G. 360. Pimprenelle. Prov. *Pimpinello.*

P. dictyocarpum. Spach. Au Tholonet. Juin, août. Cast.

P. muricatum. Spach. Bords des champs. Mauret. Juin, août, en fruit.

P. magnolii. Spach. Bords des champs. Colline des Pauvres. Juin-août, en fruit.

Spach a créé ces trois espèces sur d'autres caractères que ceux des quatre espèces de G. et de L. auxquelles on ne peut les rapporter.

POMACÉES.

138. MESPILUS. L. gen. 625. Néflier.

M. germanica. L. sp. 684. Prov. *Nespié.* Rives de la Touloubre. Mai. Cast.

139. CRATÆGUS. L. gen. 622. Aubépine.

C. monogyna. Jacq. *Mespilus apii folio.* G. 315 *b.*

Vulg. Pommier de Paradis. Prov. *Poumetto*. Les haies. Mai.

140. Cotoneaster. D. C. Prodr. 2, p. 632.

C. pyracantha. Spach. Hist. vég. phan. 2,73. Vulg. Buisson ardent. Cultivé, il croît spontanément en quelques rares lieux : rive gauche du petit chemin du Tholonet, en descendant au pont des Gardes. Mai.

C. vulgaris. Lindl. *Mespilus folio subrotundo*. G. 315 (bis). Sainte-Victoire. Avril, mai.

C. tomentosa. Lindl. Non distingué par G. de l'espèce précédente. Sainte-Victoire. Juin.

141. Cydonia. Tournef. Inst. 632. Coignassier.

C. *vulgaris*. Pers. syn. *C. fructu oblongo et C. fructu breviore*. G. 140. Les haies. Mai.

142. Pyrus. L. gen. 626. Poirier.

P. communis. L. sp. 686. *P. sativa*. Les huit espèces. G. 385, 386. Poirier cultivé. Avril.

P. amygdaliformis. Vill. Cat. Strasb. *P. sylvestris*. Les deux espèces. G. 384. Prov. *Pérussier*. Rives des champs. Mai.

P. malus. L. sp. 686. *Malus pumila* et *malus sativa*. G. 303 et 304. Pommier cultivé. Mai.

143. Sorbus. L. gen. 633. Sorbier.

S. *domestica*. L. sp. 684. Rives des champs. Sainte-Victoire. Mai.

S. aria. Crantz. *Cratægus folio subrotundo*. G. 133. Alisier. (Le nom d'alisier est plus communément donné à Aix à l'arbre appelé en français micocoulier). Prov. *Ariguié*. Coteaux exposés au nord : vers le bas du vallon de Chicalon au Montaiguet, la Trévaresse, Sainte-Victoire. Mai.

144. Amelanchier. Médik.

A. vulgaris. Mœnch. *Mespilus folio rotundiori*. G. 315 (bis). Prov. *Amelanchié*. Coteaux exposés au nord. Avril.

GRANATÉES.

145. Punica. Tournef. Inst., t. 401. Grenadier.

P. granatum. L. sp. 676. *P. sylvestris*. G. 383 et les quatre espèces qui suivent dans cet auteur. Prov. *Miougranié*. Cultivé et par fois spontané dans les haies. Juin, juillet.

ONAGRAIRES.

146. Epilobium. L. gen. 474.

E. tetragonum. L. sp. 494. *Chamœnerion glabrum minus*. G. 102. Bords des eaux : vallon des Gardes et de Bouonouro. Juin, juillet.

E. parviflorum. Screb. *Chamœnerion villosum majus parvo flore*. G. 102. Lieux humides : le Tholonet, bords de la Luyne. Juillet.

E. hirsutum. L. sp. 494, Var. A. *Chamœnerion villosum magno flore*. G. 102. Les ruisseaux. Juillet.

E. rosmarinifolium. Hœnch. Carrière de molasse-marine du plateau de la Colline des Pauvres. Août.

147. Œnothera. L. gen. 469. Onagre.

Œ. biennis. L. sp. 492. Prairies marécageuses des bords de la Durance, vers le pont de Pertuis. Septembre en fruit.

LYTHRARIÉES.

148. Lythrum. L. gen. 604. Salicaire.

L. salicaria. L. sp. 640. *Salicaria vulgaris.* G. 419. Prov. *Cresto de gaou.* Bords des fossés. Juillet, août.

L. hissopifolia. L. sp. 642. *Salicaria hissopi folio.* Les deux espèces. G. 419. Lieux humides : petit chemin du Tholonet après le pont des Gardes, bords de la route d'Istres. Mai, juin.

TAMARISCINÉES.

149. TAMARIX. Desv.

T. gallica. L. sp. 386. *Tamariscus narbonensis.* G. 453. Vers Encagnane et bords de l'Arc. Mai.

150. MYRICARIA. Desv.

M. germanica. Desv. Sables de la Durance. Cast. Vers le pont de Pertuis. Juin. (*C^te^ de Saporta*).

MYRTACÉES.

151. MYRTUS. Tournef. Inst., t. 409. Myrte.

M. communis. L. sp. 673. *M. sylvestris* et *minor.* G. 323. Prov. *Nerte.* Limite sud du quartier de Bompard. Août, en fruit.

CUCURBITACÉES.

152. BRYONIA. L. gen. 1095. Bryonne.

B. dioica. Jacq. Austr. *B. aspera.* G. 67. Prov. *Bryouino.* Haie du domaine de Fantaisie situé sur le petit chemin du Tholonet. Juillet.

153. ECBALLIUM. Rich. Dict. class.

E. elaterium. Rich. *Cucumis sylvestris.* G. 135.

Vulg. Concombre sauvage. Prov. *Coucouroumasso*. Les décombres. Juin, juillet.

PORTULACÉES.

154. PORTULACA. Tournef. Inst. 118. Pourpier.

P. oleracea. L. sp. 638. *P. angustifolia*. G. 376. Prov. *Bourtoulayo*. Les jardins, les décombres. Juillet, août.

PARONYCHIÉES.

155. POLYCARPUM. L. gen. 105.

P. tetraphyllum. L. fil. *Herniaria alsines folio*. G. 228. Rues isolées et cours pavées de la ville. Été.

156. TELEPHIUM. L. gen. 177.

T. imperati. L. sp. 388. *T. dioscoridis*. G. 456. Vauvenargues : au vallon des Masques. Juin.

157. PARONYCHIA. Tournef. Inst., t. 228. Panarine.

P. argentea. L. fl. fr. Dans l'étendoir d'un lavage de laine, 1858. Dans un jardin du cours Sainte-Anne, 1863. Avril.

P. capitata. Lam. fl. fr. *P. narbonensis*. G. 350. Coteaux secs : les Trois-Moulins, la plaine des Dédaou.

P. nivea. Dc. Dict. enc. 5, p. 25. Roquefavour vers la maison du garde. Avril. *(Philibert)*.

158. HERNIARIA. L. gen. 290. Herniaire.

H. glabra. L. sp. 317, G. 228. Vulg. Herbe du turc. Les champs, les sables de l'Arc. Juin à septembre.

H. hirsuta. L. sp. 317, G. 228. Vulg. Turquette. Bords des chemins. Juin à septembre, en fruit.

H. incana. Lam. dict. Lieux secs : plaine des Dédaou et sur le chemin de cette plaine, vers le domaine de M. Jannet. Juillet.

CRASSULACÉES.

159. SEDUM. Dc. Bull. phil., n. 49.

S. cæspitosum. Dc. prodr. 3, p. 405. Lieux secs et pierreux : plaine des Dédaou ; au midi et non loin du pont des Trois-Sautets ; barre de Poudingue au sud-ouest du domaine de M. Avril, quartier du Défens. Juillet.

S. cruciatum. Desf. Cat. 162. Sainte-Victoire, à la bouche du Garagay. Mai, 1831.

S. album. L. sp. 619. *S. minus teretifolium album* et l'espèce suivante. G. 437. Vulg. Résiné, petite joubarbe, orpin blanc, trique madame. Lieux pierreux et aux parois des murs. Juin, juillet.

S. dasyphyllum. L. sp. 618. *S. minus folio circinato*. G. 437. Vulg. Résiné. Prov. *Rasin dé terro, rasin dé toulisso*. Parois des murs et fentes des rochers. Juin, juillet.

S. acre. L. sp. 619. *S. parvum acre* et l'espèce suivante. G. 437. Vulg. Pain d'oiseau, vermiculaire brûlante. Lieux secs et pierreux, couronnement des murs de soutènement. Juin, juillet.

S. altissimum. Poir. dict. Prov. *Gros résiné*. Les rives, les haies : Cuques. Juin, juillet.

S. anopetalum. Dec. fl. fr. 2, p. 526. Les rives, les haies. De juin en août.

160. SEMPERVIVUM. L. gen. 612. Joubarbe.

S. tectorum. L. sp. 664. *Sedum vulgare majus*. G. 438. Sommet de Sainte-Victoire. Juillet, août.

S. montanum. L. sp. 665. Sainte-Victoire. Juillet, août. Cast.

161. *Umbilicus*. Dc. Bull. phil. Ombilic.

U. pendulinus. Dc. Pl. grass. table 156. *Cotyledon major*. G. 132. Prov. *Escudé, coucoumaro*. Parois des murs, rochers ombragés : chemin des Boucheries. Mai, juin.

GROSSULARIÉES.

162. RIBES. L. gen. 281. Groseiller.

R. uva crispa. L. sp. 292. *Grossularia simplici acino*. G. 219. Groseiller à maquereau. Aix : dans les haies. Mars. Cast. ramification de la Trévaresse vers la pointe de Sainte-Réparade. Septembre, sans fruit.

SAXIFRAGÉES.

163. SAXIFRAGA. L. gen. 559. Saxifrage.

S. tridactylites. L. sp. 578. *S. verna*. G. 428. Vulg. Saxifrage des murailles. Les rives gazonnées. Cuques. Mars, avril.

S. groenlandica. L. sp. 578. Sainte-Victoire. Été. Cast.

S. hypnoides. L. sp. 579. *S. tridactylites alpina*. G. 428. Sainte-Victoire : vers le sommet. Avril, mai.

OMBELLIFÈRES.

164. DAUCUS. L. sp. 333. Carotte.

D. carota. L. sp. 348. *D. vulgaris*. G. 148. Prov. *Girouyo*. Cultivée, elle croît spontanément partout. Juin, et tout l'été.

165. Orlaya. Hoffm. umb.

O. grandiflora. Hoffm. *Caucalis arvensis echinata magno flore*. G. 91. Les champs, les rives : Mauret, vallon des Pinchinats. Juin, juillet.

O. platycarpos. Koch. umb. *Caucalis monspeliaca*. G. 91. Les champs : chemin de Saint-André. Avril, mai.

166. Turgenia. Hoffm. umb.

T. latifolia. Hoffm. *Caucalis arvensis echinata latifolia*. G. 90. Prov. *Grappouns*. Les champs : petit chemin du Tholonet, quartier de Bouonouro. Mai, juin.

167. Caucalis. Hoffm. umb.

C. daucoides. L. sp. 346. Vulg. Gratteron. Commun dans les champs. Avril, mai.

C. leptophylla. L. sp. 347. *C arvensis echinata, parvo flore et fructu*. G. 91. Prov. *Grouyo*. Commun dans les champs. Mai, juin.

168. Torilis. Hoffm. umb.

T. helvetica. Gruel. Commun dans les haies et les champs. Juillet, août.

T. nodosa. Gœrtn. *Daucus annuus ad nodos floridus*. G. 148. Rives : petit chemin de la Pinette. Juillet, en fruit.

169. Bifora. Hoffm.

B. testiculata. Dc. Prodr. 4, p. 249. Terre cultivée devant la maison de Mitre Venture, au Tholonet, 1867. Mai et juin, en fruit.

B. radians. Bieb. Champ cultivé, vers la gare de La Calade. Mai.

170. Coriandrum. Hoffm. Coriandre.

C. sativum. L. sp. 367. Spontané dans un jardin du cours Sainte-Anne, 1856. Juin, en fruit.

171. THAPSIA. Tournef. Inst. 321.

T. villosa. L. sp. 575. *T. latifolia villosa*. G. 458. Au-dessus et un peu à l'est du vallon du Tir. Juin.

172. LASERPITIUM. L. gen. 344. Laser.

L. gallicum. L. sp. 357. G. 270. Sainte-Victoire. Mai, juin.

L. siler. L. sp. 357. *Ligusticum sive piler* (pour *siler*). G. 283. Sainte-Victoire. Juillet, août.

173. PEUCEDANUM. Koch. umb.

P. cervaria. Lapeyr. *Oreoselinum apii folio*. G. 343. Lieux frais et ombragés : quartier de Mauret. Mai.

174. PASTINACA. L. gen. 392. Panais.

P. sativa. L. sp. 376. *P. sylvestris latifolia*. G. 350. Prov. *Pastenarguo, girouyo*. Les prés, les haies. Juin, juillet.

175. TORDYLIUM. L. gen. 330.

T. maximum. L. sp. 345. *T. narbonense*. G. 468. Les haies, les buissons : la Torse. Mai, juin.

176. SILAUS. Rœm et Schult.

S. pratensis. Rœm. et Schult. *Angelica pratensis*. G. 33. Prov. *Angelico*. Les prés. Août, septembre.

177. SESELI. L. gen. 360.

S. tortuosum. L. sp. 373. *Fœniculum tortuosum*. G. 186. Terrains secs et rives : Cuques. Août, septembre.

S. elatum. L. sp. 375. Coteaux secs : Cuques. Août.

S. montanum. L. sp. 372. *Fœniculum sylvestre glauco folio*. G. 186. Sainte-Victoire. Fin septembre.

178. Fæniculum. Hoffm. umb. Fenouil.

F. vulgare. Gœrtn. G. 186. Prov. *Fenou.* Rives et coteaux, surtout aux expositions du midi. Juin, juillet.

179. Ridolphia. Moris.

R. segetum. Moris. hort. Tour. Dans l'étendoir d'un lavage de laine et dans une terre cultivée, au quartier du Défens. Juin, 1867.

180. Œnanthe. L. gen. 352.

Œ. pimpinelloides. L. sp. 465. *Œ. apii folio.* G. 335. Le Tholonet. Mai. Cast.

Œ. Lachenalii. Gmel. Prairies de la Durance, vers le pont de Pertuis. Juin.

181. Bupleurum. L. gen. 348.

B. rotundifolium. L. sp. 340. *B. perfoliatum rotundifolium annuum flore multiplici.* G. 70. Vulg. Perce-feuille. Prov. *Erbo coupiéro.* Les Milles. Juin. Cast. Aux abords du Moulin-Fort, probablement de graines importées.

B. protractum. Link. fl. port. *B. perfoliatum rotundifolium annuum.* G. 70. Vulg. Perce-feuille. Prov. *Erbo coupiéro.* Vallon de Bouonouro. Juin, 1862.

B. gerardi. Jacq. Austr. 3, t. 256. Les champs cultivés, commun : quartier de Bouonouro. Mai, juin.

B. tenuissimum. L. sp. 343. *B. augustissimo folio.* G. 70. Montée des Capucins, la Pioline. Juin.

B. aristatum. Ten. Coteaux secs et pierreux : coteau ouest de la montagne des Pauvres. Mai, juin.

B. rigidum. L. sp. 342. *B. folio rigido.* G. 70. Terrain inculte au couchant de la plaine des Dédaous et vallon au-dessous. C'est le lieu déjà indiqué par G. comme étant à droite du chemin de Malouesso. Juillet.

B. fruticosum. L. sp. 343. Vulg. Oreille de lièvre. Cultivé, il est spontané au domaine de la Croix-de-Malte plus sûrement au vallon du quartier de Millaud, vers les limites du territoire d'Aix, du côté de Gardanne. Mai.

182. PIMPINELLA. L. gen. 366. Boucage.

P. tragium. Vill. Dauph. 2, p. 605. *Tragoselinum minus*. G. 470. Sainte-Victoire : abonde vers le monastère. Juin, juillet.

183. BUNIUM. L. gen. 332.

B. bulbocastanum. L. sp. 349. *Bulbocastanum minus*. G. 470. Vulg. Terre-Noix. Prov. *Pissagou*. Sainte-Victoire, juin, juillet. Cast. Champs de la plaine des Milles.

184. AMMI. Tournef. Inst. 304.

A. majus. L. sp. 349. G. 28. Les champs, commun. Juillet.

A. visnaga. Lam. Dict. *Fœniculum annuum*. G. 188. Champs au midi du moulin de la Pioline. Juillet, août.

185. FALCARIA. Riv.

F. rivini. Host. *Ammi perenne*. G. 29. Les champs et les rives : Fenoullières. Mai.

186. PTYCHOTIS. Koch. umb. 124.

P. heterophylla. Koch. Coteaux du Montaiguet. Juillet à novembre.

187. HELOSCIADIUM. Koch. umb. 124.

H. nodiflorum. Koch. *Sium sive apium palustre*. G. 443. Vulg. Berle. Prov. *Berlo*. Les ruisseaux : la Torse. Mai, juin.

188. TRINIA. Hoffm. umb. 92.

T. vulgaris. Dc. Prodr. 4, p. 103. *Fœniculum*

minimum. G. 186. Coteaux secs : montagne des Pauvres, plaine des Dédaous, Montaiguet. Mai, juin.

189. PETROSELINUM. Hoffm. umb. Persil.

P. sativum. Hoffm. Prov. *Buenos erbos, juver.* Cultivé, parfois spontané dans les lieux humides. Juin, juillet.

190. APIUM. Hoffm. umb. Ache.

A. graveolens. L. sp. 379. *A. palustre officinarum*. G. 36. Vulg. Céleri. Prov. *Api*. Lieux humides : la Torse en aval du petit chemin du Tholonet. Mai, juin.

191. SCANDIX. Gœrtn.

S. pecten-veneris. L. sp. 368. *S. semine rostrato*. G. 431. Vulg. Aiguille de berger Prov. *Aguyoun*. Les champs, très commun. Mars à juin.

S. australis. L. sp. 369. *S. cretica minor*. G. 431. Lieux secs : Cuques. Avril, mai.

192. ANTHRISCUS. Hoffm. umb.

A. sylvestris. Pers. Pré sous le château de Vauvenargues. Avril, mai.

193. CHŒROPHYLLUM. L. gen. 358.

C. hirsutum. L. sp. 371. Vauvenargues. Mai. Cast.

194. SMYRNIUM. L. gen. 863. Maceron.

S. olusastrum. L. sp. 376. Vallon de Barret, pré au midi de l'abattoir. Avril.

195. CONIUM. L. gen. 469. Ciguë.

C. maculatum. L. sp. 349. *Cicuta major*. G. 108. Prov. *Balandino*. Pré au midi de l'abattoir. Mai.

196. CACHRYS. Tournef. Inst. 172.

C. lævigata. Lam. Dict. *C. semine fungoso*. G. 73. Vauvenargues, au vallon des Masques. Mai.

196. ERYNGIUM. L. gen. 324. Panicaut.

E. campestre. L. sp. 337. *E. vulgare*. G. 163. Lieux incultes. Août, septembre.

ARALIACÉES.

197. HEDERA. L. gen. 238. Lierre.

H. helix. L. sp. 292. *H. arborea*. G. 221. Lieux humides, parois des murs, Troncs des arbres. Septembre, octobre.

CORNÉES.

198. CORNUS. L. gen. 149. Cornouiller.

C. mas. L. sp. 171. *C. hortensis*. G. 127. Prov. *Acurnié*. Vallon des Pinchinats. Février, mars.

C. sanguinea. L. sp. 171. *C. fœmina*. G. 127. Vulg. Sanguin. Les haies. Juin, juillet.

LORANTHACÉES.

199. VISCUM. Tournef. Inst. t. 380 Guy.

V. album. L. sp. 1451. *V. baccis albis*. G. 490. Prov. *Vis*. Parasite sur divers arbres : l'ormeau, le peuplier d'Italie, l'aubépine, mais surtout l'amandier. Mars, avril.

200. ARCEUTOBIUM. Bieberst.

A. oxycedri. Bieberst. Sur le genevrier. Mimet, très rare. Cast. Septembre.

CAPRIFOLIACÉES.

201. SAMBUCUS. Tournef. Inst. t. 376. Sureau.

S. ebulus. L. sp. 385. *S. humilis*. G. 422. Yèble. Prov. *Saupudoun*. Fossés, terrains humides : la Torse. Juin.

S. nigra. L. sp. 385. *S. fructu in umbella nigro*. G. 422. Prov. *Sambéquié*. Les haies. Juin, juillet.

202. VIBURNUM. L. gen. 370. Viorne.

V. tinus. L. sp. 383. Vulg. Laurier-tain. Cultivé et parfois spontané. Mars.

V. lantana. L. sp. 384. G. 486. Vulg. Viorne. Prov. *Valinié, Tatino*. Chemin de la rive gauche de l'Arc, peu en amont du pont en face de Palette ; coteau nord de la Trévaresse. Avril.

203. LONICERA. L. gen. 233. Chèvre-feuille.

L. implexa. Ait. Hort-kew. *caprifolium italicum perfoliatum*. G. 81. Les haies, les buissons : la Torse. Mai, juin.

L. caprifolium. L. sp. 246. *Caprifolium italicum*. G. 80. Montaiguet. Mai. Cast.

L. etrusca. Santi. *Caprifolium germanicum*. G. Prov. *Matrisiouvo*. Les haies, les buissons. Mai, juin.

RUBIACÉES.

204. RUBIA. L. gen. 127. Garance.

R. peregrina. L. sp. 158. *R. sylvestris monspessulana*. G. 414. Les haies. Juin, juillet.

R. tinctorum. L. sp. 158. G. 413. Prov. *Rubi, versile*. Cultivée et spontanée dans les haies. Juin.

205. GALIUM. L. gen. 125. Caille-lait.

G. glaucum. L. sp. 156. Pré au levant du Moulin-Fort et rive de l'Arc en face de ce pré, Pré à gauche de l'avenue du Tholonet, la Pioline. Mai, juillet.

G. verum. L. sp. 155. *G. luteum*. G. 202. Caille-lait jaune. Les prés. Mai, juin.

G. elatum. Tuil. fl. par. 76. *G. Montanum*. G. 202. Les haies, les prés. Mai, juin.

G. erectum. Huds. *G. album*. G. 202. Les prés. Mai, juin.

G. corrudæfolium. Vill. Dauph. 2, p. 320. *G. narbonense*. G. 202. Coteaux secs : vallon de Barret. Mai, juin.

G. cinereum. All. Rives sèches : chemin de la Tour de la Keyrié et coteaux voisins, Sainte-Victoire. Mai, juin.

G. rubidum. Jord. obs. sept. p. 121. Coteau exposé au nord, au couchant du Prégnon. Juin, juillet.

G. myrianthum. Jord. ibid., p. 126. Bords des chemins, coteaux pierreux : vallon de Mauret, le Montaiguet. Mai, juin.

G. implexum. Jord. ibid., p. 141. Les Milles. *(H. Roux)*.

G. *intertextum*. Jord. ibid., p. 142. Roquefavour. *(H. Roux)*.

G. sylvestre. Poll. Plateau de la montagne des Pauvres, Sainte-Victoire.

G. pusillum. L. sp. 154. Sainte-Victoire. Mai.

G. setaceum. Lam. Dict. 2, p. 584. Peu en amont du barrage du canal Zola. Avril.

G. parisiense. L. sp. 157. *a. nudum* et *b. vestitum*. Gr. et Godr. 2,42. Lieux incultes : vallon au midi du Prégnon, lit de l'Arc. Avril, mai.

G. aparine. L. sp. 157. *aparine vulgaris*. G. 35. Vulg. Gratteron. Prov. *Arrapo-man*. Les champs, les haies. Juin.

G. tricorne. With. Les champs. Juin, juillet.

G. verticillatum. Danth. *in* Lam. dict. 2, p. 585. Coteau ouest de la montagne des Pauvres, Sainte-Victoire, Roquefavour. Mai, juin.

G. murale. All. ped. t. 1, p. 8. Les cours pavées de la ville ; bords du petit chemin des Milles, vers le gour de Martelli. Avril, mai.

206. VAILLANTIA. Dc. fl. fr. 4, p. 266.

V. muralis. L. sp. 1490. Lieux secs, fentes des rochers : les Trois-Moulins. Avril.

207. ASPERULA. L. gen. 121.

A. cynanchyca. L. sp. 151. *Rubeola vulgaris*. Les deux espèces. G. 413. Vulg. Herbe à l'esquinancie. Lieux pierreux. Juin, juillet.

A. arvensis. L. sp. 150. *Gallium arvense*. G. 202. Les champs cultivés et incultes. Mai.

208. SHERARDIA. L. gen. 120.

S. arvensis. L. sp. 149. *Aparine supina*. G. 35. Les champs, les rives. Avril, juin.

209. CRUCIANELLA. L. gen. 126.

C. latifolia. L. sp. 158. *Rubeola latiore folio*. G. 413. Coteaux secs : versant ouest de la montagne des Pauvres. Juin.

C. angustifolia. L. sp. 157. *Rubeola angustiore folio*. G. 413. Lieux incultes : montagne des Pauvres. Juin.

VALÉRIANÉES.

210. CENTHRANTHUS. Dc. fl. fr. 4, p. 238.

C. ruber. Déc. fl. fr. 4, p. 239. *Valeriana rubra*. G. 478. Vulg. Lilas de la Pentecôte, Barbe de Jupiter. Prov. *Pan de couguou*. Murs et rives. Eté.

C. calcitrapa. Dufr. *Valeriana foliis calcitrapæ*. G. 478. Rives et lieux pierreux : Cuques, chemin du Coton-Rouge. Mai.

211. VALERIANA. L. gen. 44.

V. tuberosa. L. sp. 46. *V. alpina minor*. G. 478. Rives et coteaux : montagne des Pauvres. Mai, juin.

212. VALERIANELLA. Poll. Mâche.

V. *carinata*. Lois. fl. gall. 1, p. 25. *V. semine umbilicato, nudo, oblongo*. G. 479. Le Montaiguet. Mai.

V. pumila. Dc. fl. fr. 4, p. 242. *V. semine umbilicato, nudo, rotundo*. G. 479. Prov. *Doucetto, mousselets*. Les champs et leurs bords, très commune. Mai.

V. echinata. Dc. fl. fr. 4, p. 242. *V. cornucopioides echinata*. G. 479. Prov. *Lachuguetto*. Les champs. Avril, mai.

V. coronata. Dc. fl. fr. 4, p. 241. *V. semine stellato*. G. 479. Prov. *Doucetto*, *mousselets*. Les champs. Avril, mai.

V. discoidea. Lois. not. 148. Non distinguée par G. de la précédente. Les champs et leurs bords : chemin de Saint-André. Avril, mai.

DIPSACÉES.

213. DIPSACUS. Tournef. inst. 265. Cardère.

D. sylvestris. Mill. dict. 2, G. 154. Vulg. Verge à pasteur. Bords des fossés. Juillet, août.

D. fullonum. Mill. dict. 1. Vulg. Chardon à bonnetier, cultivé. Juin.

214. Cephalaria. Schrad.

C. leucantha. Schrad. *Scabiosa fruticans*. G. 429. Coteaux pierreux. Juillet.

215. Knautia. Coult.

K. hybrida. Coult. *Scabiosa annua*. G. 429. Champs secs. Juin, juillet.

K. arvensis. Coult. *Scabiosa pratensis*. G. 429. Les champs, les coteaux : Mauret. Juin, juillet.

K. collina. Req. in Guer. Vaucl. Coteaux, montagne des Pauvres, vallon des Gardes. Juin, juillet.

216. Scabiosa. Coult.

S. stellata. L. 144. G. 429 : les deux espèces. Coteaux exposés au midi. Chemin de Saint-André. Mai, juin.

S. maritima. L. sp. 144. *S. capitulo globoso major*. G. 429. Bords des champs, très commune. Juin, juillet.

Var. *Atropurpurea*. Vulg. Fleur de veuve. Mêmes lieux, mais plus rare.

S. gramuntia. L. sp. 143. Coteaux et vallons : vallon du Coq. Juin, juillet.

S. succisa. L. sp. 142. *S. folio integro*, les deux espèces. G. 430. Vulg. Mors du diable. Lieux humides : bords de l'Arc. Août, septembre.

SYNANTHÉRÉES.

CORYMBIFÈRES.

217. Eupatorium. L. gen. 935. Eupatoire.

E. cannabinum. L. sp. 1173. G. 166. Fossés humides : la Torse, bords de l'Arc. Juillet, août.

218. Petasites. Tournef. inst. 451, t. 258.

P. fragrans. Presl. Vulg. Héliotrope d'hiver. Ruisseau au bas et à l'ouest de la Vieille-Pinette. Janvier, février.

219. Tussilago. L. gen. 952.

T. farfara. L. sp. 1214. *T. vulgaris*. G. 475. Vulg. Pas d'âne. Lieux argileux et humides : bords de l'Arc. Mars.

220. Solidago. L. gen. 955.

S. virga-aurea. L. sp. 1235. *Virga-aurea latifolia serrata* et *virga-aurea vulgaris latifolia*. G. 489. Rive gauche de l'Arc, en amont du pont des Trois-Sautets, en face de la Simone, entre la rivière et le chemin qui lui est parallèle. Septembre.

221. Phagnalon. Cass.

P. sordidum. Dc. prodr. 5, p. 396. *Elichrysum sylvestre angustifolium*. G. 157. Rochers et vieux murs exposés au midi. Chemin de Vauvenargues : depuis la Pinette jusqu'au chemin de Repentance et à l'entrée de ce chemin, vallon des Gardes. Mai.

222. Erigeron. L. gen. 951. Vergerette.

E. canadensis. L. sp. 210. Les coteaux, le lit de l'Arc. Juillet, août.

E. acris. L. sp. 1211. *Aster arvensis*. G. 47. Terrains frais : chemin à l'est de Repentance. Juillet, août.

223. Aster. Nees.

A. acris. L. sp. 1228. *A. tripolii flore*. G. 47. Prov. *Cabridello*. Coteaux pierreux : Mauret. Juillet à septembre.

224. Bellis. L. gen. 962. Paquerette.

B. perennis. L. sp. 1248. *B. sylvestris minor*. G. 56. Prov. *Margaridetto*. Les pelouses : du printemps à l'été.

B. sylvestris. Cyr. Prov. *Margaridetto.* Lieux frais : sous la Vieille-Pinette. Août, septembre.

225. Senecio. Lessing. Seneçon.

S. vulgaris. L. sp. 1216. G. 439. Les champs. Du printemps à l'été.

S. gallicus. Vill. Dauph. 3, p. 230. Lieux secs et pierreux. Du printemps à l'été.

S. erucifolius. L. sp. 1218. *Jacobœa vulgaris*, les trois espèces. G. 243. Prov. *Herbo de san Jacqué.* Bords des fossés humides. Juillet, août.

S. doria. L. sp. 1221. *Jacobœa pratensis.* G. 243. Bords de l'Arc. Juillet.

S. Gerardi. Gr. et Godr. fl. fr. 2, p. 122. *Jacobœa integro et crasso hieracii folio.* G. 244. Chemin longeant la rive gauche de l'Arc, peu en amont de la Simone ; Sainte-Victoire. Mai.

226. Artemisia. L. gen. 945. Armoise.

A. annua. L. sp. 1187. Bords de l'Arc au sud-est des Infirmeries. Septembre, 1869. De graines importées.

A. absinthium. L. sp. 1188. *Absinthium ponticum seu romanum.* G. 4. Prov. *Gros encen, encen.* Cultivée, parfois spontanée. Le Montaiguet, quartier de Lévésy. Août.

A. camphorata. Vill. Dauph. 3, p. 242. *Abrotanum humile.* G. 2. De Vauvenargues au Sambuc. Septembre. Cast.

A. vulgaris. L. sp. 1188. Prov. *Arquémiso.* Cultivée et parfois spontanée. Eté.

A. scoparia. Waldst. et Kit. Avec l'*A. annua.*

A. campestris. L. sp. 1185. Comprend, avec l'espèce suivante, les trois espèces d'*abrotanum campestre.* G. 2. Bords des champs, rives de l'Arc. Septembre.

A. glutinosa. Gay *in* Bess. Bords des champs, rives de l'Arc. Septembre.

227. TANACETUM. Less. Tanaisie.

T. vulgare. L. sp. 1184. G. 454. Vulg. Herbe aux vers, Barbotine. Prov. *Tanarido.* Au Montaiguet proche d'une maison d'habitation ; elle est cultivée : Garidel la dit spontanée en plusieurs endroits du terroir d'Aix. Juillet.

228. LEUCANTHEMUM. Tournef. inst. 492.

L. vulgare. L. fl. fr. 2, p. 137. G. 279. Vulg. Grande marguerite. Les prés. Mai, juin.

L. pallens. Dc. prodr. 6, p. 48. Bords de l'Arc, le Tholonet. Mai.

L. graminifolium. Lam. fl. fr. 2, p. 137. Sainte-Victoire, versant nord vers le sommet, entre Vauvenargues et le Bec-de-l'Aigle. Juin.

L. corymbosum. Gr. et Godr. fl. fr. 2, p. 145. *Matricaria tanaceti folio.* G. 307. Coteaux exposés au nord : quartier de Mauret. Juin.

L. parthenium. Gr. et Godr. fl. fr. 2, p. 143. Cultivé, croît aussi de graines éparses : murs du jardin de Grassi. Juillet.

229. CHRYSANTHEMUM. Tournef. inst. 491.

C. segetum. L. sp. 1254. Pré au midi de l'Abattoir. Juin, 1865.

230. ANTHEMIS. L. gen. 645.

A. arvensis. L. sp. 1261. *Chamœmelum inodorum.* G. 101. Prov. *Margaridié.* Sainte-Victoire. Mai.

b. Incrassata. Les champs, commune. Mai, juin.

231. SANTOLINA. Tournef. inst. 260.

S. chamœcyparissus. L. sp. 1179. *S. foliis teretibus.* G. 425. Vulg. Garde-Robe. Commune à

Sainte-Victoire, elle descend dans le lit de l'Arc jusqu'aux Milles ; elle borde aussi la route de Gap au bas du versant nord de la Trévaresse. Juin, juillet.

232. Achillea. L. gen. 616.

A. tomentosa. L. sp. 1264. *Millefolium tomentosum*. G. 318. Champs pierreux : vers Saint-Pons. Mai.

A. millefolium. L. sp. 1276. *Millefolium vulgare*, et les deux espèces qui suivent. G. 317. Vulg. Millefeuille. Les près. Juin, juillet. Var. *Setacea*. Sainte-Victoire. Juin.

A. compacta. Lam. dict. 1, p. 27. Bords de l'Arc. Juin.

A. ageratum. L. sp. 1264. *Ptarmica lutea*, les deux espèces. G. 382. Fenouillères, aux murs du bassin du domaine de M. Fouque ; domaine de Bompard vers le bâtiment ; bords de la Jouyne. Juillet, août.

233. Asteriscus. Mench.

A. spinosus. Gr. et Godr. fl. fr. 2, p. 172. *A. annuus*, les trois espèces G. 48 et 49. Lieux secs, bords des chemins. Mai, juin.

234. Inula. L. gen. 956. Aunée.

I. conyza. Dc. prodr. 5, p. 464. *Conyza major*. G. 125. Bords des chemins, rives. Juillet, août.

I. bifrons. L. sp. 1236. *Conyza latifolia*. G. 125. Bords des chemins. Chemin de Banon vers le domaine de Rey, quartier de Fontlèbre. Juillet, août.

I. spiræifolia. L. sp. 1238. *Aster montanus*. G. 47. Coteaux pierreux. Quartier de Mauret, colline des Pauvres. Juillet, août.

I. salicina.. L. sp. 1238. Le Prégnon, le Montaiguet. Juin, juillet. Cast.

I. montana. L. sp. 1241. *Aster atticus.* G. 47. Coteaux secs : Cuques. Juin, juillet.

I. helenioides. Dc. fl. fr. 5, p. 470. *Aster pannonicus.* G. 48. Cette plante très rare croît encore dans le lieu indiqué par Garidel au Montaiguet ; plus précisément au bas du quartier du Pré de Magnan, sur les bords et dans le lit du ruisseau qui sort de ce quartier. Juin.

235. PULICARIA. Gœrtn.

P. dysenterica. Gœrtn. *Aster pratensis.* G. 47. Fossés humides. Juillet à septembre.

236. CUPULARIA. Gr. et Godr. fl. fr. 2, p. 180.

C. graveolens. Gr. et Godr. l. c. *Virga-aurea minor.* G. 489. Sables de l'Arc. Septembre.

C. viscosa. Gr. et Godr. fl. fr. 2, p. 181. *Virga-aurea major.* G. 489. Prov. *Nasco, Erbo dei niéros.* Lieux argileux. Vers le Pont-des-Gardes, bords de l'Arc. Août.

237. HELICHRYSUM. Dc. prodr. 6, p. 169.

H. sthœchas. Dc. fl. fr. 4, p. 132. *Elichrysum seu stœchas.* G. 157. Vulg. Immortelle. Prov. *Saureto.* Coteaux secs. Juin, juillet.

238. GNAPHALIUM. Don.

G. luteo-album. L. sp. 1196. Terres humides : sables de l'Arc. Juin, juillet.

239. ANTENNARIA. R. Bravn

A. dioica. Gœrtn. *Elichrysum montanum.* G. 157 et 158. Vulg. Pied de chat. Aix. Mai, juin. Cast.

240. FILAGO. Tournef. inst. 259. Cotonnière.

F. spathulata. Presl. Les champs. Bords de la route de la montée d'Avignon. Eté.

F. germanica. L. sp. 1311. *F. seu impia.* G. 182. Prov. *Erbo doou darnagas.* Les champs. Juillet, août.

F. minima. Friès. *F. minor*. G. 183. La plaine des Dédaous. G. Champs incultes au-dessus de Roquefavour. Juin. Cast.

241. MICROPUS. L. gen. 996.

M. erectus. L. sp. 1313. Lieux secs. Versant sud de la colline à l'ouest du Prégnon, plaine des Milles. En fruit : juin.

242. CALENDULA. Neck. Souci.

C. arvensis. L. sp. 1303. *Caltha arvensis*. G. 74. Les champs, les rives. Mars à juillet.

CYNAROCÉPHALÉES.

243. ECHINOPS. L. 999.

E. ritro. L. sp. 1314. *Echinopus minor*. G. 156. Lieux secs et pierreux. Juillet, août.

244. TYRIMNUS. Cass. dict. 41, p. 335.

T. leucographus. Cass. l. c. Rive droite du petit chemin du Tholonet, peu après le Pont-des-Gardes ; quartier de Bompard à la limite sud. Mai, juin.

245. SILYBUM. Vaill.

S. marianum. Gœrtn. *Carduus albis maculis notatus* et l'espèce suivante, G. 82. Vulg. Chardon-marie. Lieux incultes, jardin de Grassi : vers les murs du levant. Fenouillères. Mai.

246. ONOPORDON. Vaill.

O. acanthium. L. sp. 1158. *Carduus tomentosus achanthi folio vulgaris*, les deux espèces. G. 82. Vulg. Pet-d'âne. Prov. *Gros cardoun*. Bords des champs, lieux stériles. Juin juillet.

O. illyricum. L. sp. 1158. *Carduus tomentosus achanthi folio angustiori*, les deux espèces. G. 82. Bords des champs, lieux stériles. Juin, juillet.

247. Cynara. Vaill. Artichaut.

C. cardunculus. L. sp. 1159. Vulg. Carde, Cardon. *C. hortensis*. G. 111, qui comprend sous ce nom l'artichaut et la carde. Cultivé.

248. Picnomon. Lob.

P. acarna. Cass. dict. 40. p. 188. *Cnicus polycephalos*. G. 121. Bords des champs et des chemins, lieux incultes. Juin.

249. Cirsium. Tournef. inst. 255.

C. lanceotalum. Scop. *Carduus lanceatus*, les deux espèces. G. 82. Bords des champs, lieux incultes. Juin, juillet.

C. feroæ. Dc. fl. fr. 4. p. 120. *Cnicus lanceolatus*. G. 121. Prov. *Bartalaï*. Lieux incultes, vers le Pont-des-Gardes. Juillet.

C. monspessulanum. All. ped. 1. p. 152. *C. foliis non hirsutis*. G. 112. Lieux humides : bords de l'Arc. Juillet, août.

C. bulbosum. Dc. fl fr. 4, p. 113. *C. pratense*, les deux espèces. G. 113. Vallon humide de Valcros. Juillet.

C. acaule. All. ped. 1. p. 153. *C. acaulos*. G. 113. avec le *carduncellus monspeliensium*. Voir page suivante. Juillet, août.

C. arvense. Scop. G. 113, ses trois espèces. Prov. *Caussido*. Très commun dans les champs. Juillet, août.

250. Carduus. Gœrtn. Chardon.

C. tenuiflorus. Curt. Lieux incultes, bords des chemins, commun. Mai à juillet.

C. pycnocephalus. L. sp. 1151. Lieux incultes, bords des chemins, commun. Juin, juillet.

C. nigrescens. Vill. Dauph. 3. p. 5. Lieux arides. Cuques. Mai, juin.

C. hamulosus. Ehrh. Champs et lieux arides. Juillet, août.

251. CARDUNCELLUS. Adans.

C. monspeliensium. All. ped. 1, p. 154. *Cnicus cæruleus.* G. 121. Coteau exposé au nord, aux confins des quartiers de la Lèque et du cabanon du domaine de Saint-Hippolyte, revers de la Trévaresse. Juin.

252. CENTAUREA. L. gen. 984.

C. amara. L. sp. 1292. *Jacea supina purpurea.* G. 242. Les prés, les bords de l'Arc. Août, septembre.

C. jacea. L. sp. 1293. *Jacea nigra pratensis*, les deux espèces. G. 242. Les prés, les bords de l'Arc. Juin, juillet.

C. cyanus. L. sp. 1289. *Cyanus segetum.* G. 140. Vulg. *Bluet.* Les champs. Mai.

C. scabiosa. L. sp. 1291. *Jacea vulgaris.* G. 243. Les moissons, jardins de la ville. Juillet.

C. Hanrii. Jord. obs. 5, p. 70. Sainte-Victoire. Juin.

C. polycephala. Jord. Fragm. 5. p. 67. *Jacea foliis candicantibus.* G. 243. Rives et coteaux secs. Juin, juillet.

C. collina. L. sp. 1298. *Carduus luteus.* G. 83. Prov. *Cabassudo.* Champs et rives. Juin, juillet. Var. A fleur de couleur brique : vers Saint-Marc, sur le bord de la route. Juin 1870.

C. aspera. L. sp. 1294. *Carduus jaceæ folio.* G. 83. Prov. *Maco-muou.* Rives et coteaux. Juin, juill.

C. calcitrapo-aspera. Godr. et Gren. fl. fr. 2, p. 260. Bords des chemins. Juin juillet.

C. calcitrapa. L. sp. 1297. *Carduus stellatus sive calcitrapa,* les quatre espèces. G. 81. Bords des chemins. Juin, juillet.

C. melitensis. L. sp. 1297. Coteaux secs, à Roquefavour. Juillet. *(P. Eugène)*.

C. solstitialis. L. sp. 1297. *Carduus stellatus, luteus*, les deux espèces, G. 81. Les champs, très commune. Juillet, août.

C. diffusa. Lam. Dc. Chaume dans la plaine des Milles. Octobre, en fruit.

253. Microlonchus. Dc. prodr. 6, p. 562.

M. salmanticus. Dc. l. c. Rive perpendiculaire, à la rive gauche du chemin de Marseille, en face de la glacière artificielle. Juin.

254. Kentrophyllum. Neck.

K. lanatum. Dc. *in* Dub. bot. 293. Rives des champs, lieux incultes. Juillet, août.

255. Cnicus. Vaill.

C. benedictus. L. sp. 826. *C. sylvestris* G. 121. Vulg. Chardon béni. Prov. *Bouon cardoun*. Les champs. Avril, mai.

256. Crupina. Cass. dict. 44, p. 39.

C. vulgaris. Cass. l. c. *Jacea annua*. G. 243. Rives et coteaux. Avril à juin.

257. Serratula. Dc. prodr. 6, p. 667.

S. nudicaulis. Dc. fl. fr. 4, p. 86. *Jacea folio cerinthes*. G. 242. Sainte-Victoire. Mai.

258. Leuzea. Dc. fl. fr. 4, p. 109.

L. conifera. Dc. l. c. *Centaurium majus*. G. 92. Vulg. Langue de chat. Terrains secs et incultes : Cuques. Mai, juin.

259. Stæhelina. Dc. ann. mus. 16, p. 192.

S. dubia. L. sp. 1176. *Jacea capitata*. G. 243. Coteaux secs. Montaiguet. Juin.

260. CARLINA. Tournef. inst. 285.

C. vulgaris. L. sp. 1161. *C. sylvestris vulgaris.* G. 86. Bords des champs, lieux secs et pierreux. Juillet, août.

C. lanata. L. sp. 1160. *C. flore purpureo.* G. 86. Prov. *Carlino.* Lieux secs et pierreux. Petit chemin du Tholonet, peu après le Pont-des-Gardes, et chemin parallèle en dessous, avant le vallon des Gardes. Juill.

C. corymbosa. L. sp. 1160. *C. patula.* G. 86. Lieux secs et incultes. Juillet, août.

C. acaulis. L. sp. 1160. *C. acaulos magno flore albo.* G. 87. La Trévaresse. Cast.

C. acanthifolia. All. ped. 1, p. 156. Versant nord de la Trévaresse. Juillet, août.

261. LAPPA. Tournef. inst. 450.

L. minor. Dc. fl. fr. 4, p. 77 : compris avec l'espèce suivante dans le *L. major.* G. 266. Décombres, haies. Juillet, août.

L. tomentosa. Lam. dict. 1, p. 377. *L. major.* G. 266. Haies humides. Juillet, août. Cast.

262. XERANTHEMUM. Tournef. inst. 499.

X. inapertum. Willd. sp. *X. flore simplici, purpureo, minore* et l'espèce suivante, G. 522. Champs, lieux secs et pierreux. Cuques. Mai, juillet.

CHICORACÉES.

263. CATANANCHE. Vaill. act. par. 1721, p. 215. Cupidone.

C. cærulea. L. sp. 1142. *Catanance Dalechampii, flore cyani, folio coronopi.* J. B. G. 90. Bords de l'Arc et lieux arides. Eté.

C. flore pleno cæruleo, G. se trouve dans les mêmes endroits que le précédent.

C. flore albo. Cette variété se trouve au Montaiguet, dans le vallon de Fontgamate. Eté.

C. flore roseo. Au pied du Montaiguet, vis à vis de l'Arc-de-Meyran. Eté.

264. Cichorium. L. gen. 921. Chicorée.

C. intybus. L. sp. 1142. *Cichorium sylvestre, sive officinarum*. G. 107. Prov. *Cicori fer*. G. Dans les prairies des Infirmeries, bords de l'Arc et lieux cultivés. Eté.

C. sylvestre flore albo. G. p. 108. Mentionné par Garidel, non encore trouvé par nous.

C. endivia. Willd. sp. 3, p. 1629. Prov. *Andivo*. Plante de l'Inde, cultivée dans tous les jardins.

265. Hedypnois. Tournef. inst. 478, t. 271.

H. polymorpha. Dc. prodr. 7, p. 81. Trous des vieux murs et bords des chemins. Mai, juin.

266. Rhagadiolus. Tournef. inst. 479, t. 272.

R. stellatus. Dc. prodr. 7, p. 77. *Rhagadiolus alter Cæsalpin*. G. 400. Commun dans les cultures. Mai, juin.

267. Lampsana. L. gen. 919.

L communis. L. sp. 1141. *Lampsana Dod. pempt*. 695. G. 265. Commune dans les lieux ombragés et sur les vieux troncs. Eté.

268. Hypochoeris. L. gen. 918.

H. radicata. L. sp. 1140. *Hieracium dentis leonis folio, obtuso, majus*. G. 230. Bords de l'Arc et dans les prairies. Mai.

269. Thrincia. Roth, cat. 1, p. 87. Thrincie.

T. hirta. Roth, cat. 1, p. 98. *Dens leonis, foliis*

hirsutis et asperis. G. 150. Bords de l'Arc près des Infirmeries et dans les endroits sablonneux. Eté.

T. tuberosa. Dc. fl. fr. 4, p. 52. *Dens leonis asphodeli bulbulis*. G. 150. Petit chemin du Tholonet, sous la campagne de M. Lisbonne, sur le coteau qui domine le chemin et dans le vallon vis à vis. Chemin de Berre. Automne.

270. LEONTODON. L. gen. 912. Liondent.

L. proteiformis. Vill. Dauph. 3, p. 87, t. 24. Prairie vis à vis du pavillon de Lanfant ; près des Infirmeries. Automne.

L. Villarsii. Lois. Gall. ed. 2, vol. 2, p. 177. Montaiguet à l'entrée du vallon du Chicalon et sur les coteaux stériles. Juin, juillet.

L. crispus. Vill. Dauph. 3, p. 84, t. 25. Vallon des Gardes, Keirié. Mai, juin.

271. PICRIS. Juss. gen. 170. Picride.

P. pauciflora. Wild. sp. 3, p. 1557. Vallon de Bouonouro et sommet ouest du vallon des Gardes. Mai, juin.

P. hieracioides. L. sp. 1115. *Hieracium asperum, majori flore in limitibus agrorum*. G. 231. Commun dans les champs incultes et sur les bords des chemins. Eté et automne.

272. HELMINTHIA. Juss. gen. 170. Helminthie.

H. echioides. Gært. fr. 2, p. 368. *Hieracium echioides, capitulis cardui benedicti*. G. 231. Prov. *Cardounesso*. L. Commun aux bords des chemins et dans les champs incultes. Eté et automne.

273. UROSPERMUM. Juss. gen. 170. Urosperme.

U. Dalechampii. Desf. cat. ed. 1, p. 90. *Hieracium magnun Dalechampii*. G. 231. Bords des chemins. Printemps, été.

U. picroides. Desf. cat. ed. 1, p. 90. Bords des chemins et trous des vieux murs, au vallon des Gardes. Printemps, été.

274. SCORZONERA. L. gen. 906. Scorzonère.

S. hirsuta. L. mant. 278. *Tragopogon hirsutum*. G. 469. Montaiguet, Cuques, colline des Pauvres. Mai, juin.

S. austriaca. W. sp. 3, p. 1498. *Scorzonera latifolia, humilis, nervosa*. G. 434. Sommet de Sainte-Victoire. Mai.

S. hispanica. L. sp. 1112. Cultivée et trouvée une fois spontanée aux Infernets. Eté et automne.

275. PODOSPERMUM. Dc. fl. fr. 4, p. 61. Podosperme.

P. laciniatum. Dc. fl. fr. 4, p. 62. *Scorzonera laciniatis foliis*. G. 434. Prov. *Galineto, Barbabou dei champ*. C. Vallon de Brunet, bords des chemins et rives sèches. Avril, mai.

P. decumbens. Gr. et Godr. fl. fr. 2, 310. Mêmes lieux que le précédent, mais moins commun. Avril, mai.

276. TRAGOPOGON. L. G. 905. Salsifis.

T. pratensis. L. sp. 1109. *Tragopogon pratense, luteum, majus*. G. 469. Prov. *Barbabou*. G. Commun dans les prés. Printemps, été, automne.

T. orientalis. L. sp. 1109. Commun dans les prés et souvent confondu avec le précédent : fleurit aux mêmes époques.

T. crocifolius. L. sp. 1110. *Tragopogon purpureo cæruleum, crocifolium*. G. 469. Montaiguet. Mai, juin.

T. stenophyllus. Jord. obs. 7me frag. Vallon de Brunet et bords des chemins. Mai, juin.

T. australis. Jord. cat. dij. 1848, p. 32. Bords des champs et des chemins. Mai, juin.

T. major. Jacq. Austr. t. 29. Mêmes localités et mêmes époques que le précédent.

277. CHONDRILLA. L. gen. 910. Condrille.

C. juncea. L. sp. 1120. *Chondrilla juncea, viscosa, arvensis; quæ prima Dioscoridis.* G. 106. Prov. *Saoutoulamé.* G. *Lacholebré.* C. Commune dans les champs. Eté.

278. TARAXACUM. Juss. gen. 169. Pissenlit.

T. officinale. Wlg. prim. hols. p. 56. *Dens leonis, latiore folio.* G. 149. Prov. *Dent dé lien, Mourré pourchin.* C. *Mourré pourri.* L. Commun dans les jardins et dans les champs. Eté et automne.

T. lævigatum. Dc. fl. fr. 5, p. 450. Colline des Pauvres. Avril, mai.

T. erythrospermum. Andrez. *in* Bess. fl. pod. 2, n° 1586. Rives sèches du chemin de Meyreuil, Moulin Destesta. Avril, mai.

T. obovatum. Dc. Rapp. voy. p. 83. *Dens leonis, latiore et rotundiore folio.* G. 149. Montaiguet dans les endroits frais du Chicalon et du vallon du Coq. Avril, mai.

T. palustre. Dc. fl. fr. t. 4, p. 45. Versant méridional de Sainte-Victoire, près de la source qui est au levant de la métairie de Rioulfe. Mars, avril.

279. LACTUCA. L. gen. 909. Laitue.

L. viminea. Linck. hort. Berol. 2, p. 281. *Lactuca viscosa, caule foliis obducto.* G. 263. Montaiguet, dans le vallon du Chicalon et généralement dans les endroits secs et pierreux. Juillet, août.

L. saligna. L. sp. 1119. *Lactuca sylvestris, angusto, laciniato folio.* G. 263. Mêmes localités et mêmes époques que la précédente.

L. scariola. L. sp. 1119. *Lactuca sylvestris, sive endivia multis dicta, folio laciniato, dorso spinoso.*

G. 263. Prov. *Lachugo fero*. G. Dans les champs. Eté et automne.

L. sativa. L. sp. 1118. La variété qu'on appelle en provençal *Redouno* est la var. *Capitata* de L. — L'autre variété *Roumeno* est la var. *Longifolia* du même auteur. Ces deux variétés sont cultivées et souvent subspontanées. Eté, automne.

L. muralis. Dc. prodr. t. 7, p. 139. *Chondrilla sonchi folio, flore luteo, pallescente*. G. 106. Sainte-Victoire, parois et voûte du Garagay. Juin.

L. perennis. L. sp. 1120. *Lactuca perennis, humilior, flore cæruleo*. G. 263. Prov. *Cendraou*. C. Lieux élevés et pierreux. Mai, juin.

280. Sonchus. L. gen. 908. Laiteron.

S. tenerrimus. L. sp. 1117. *Sonchus lævis in plurimas et tenuissimas lacinias divisus*. G. 446. Prov. *Cardelo*. C. Sur les vieux murs et aux bords des sentiers. Mai, juin.

S. oleraceus. L. sp. 1116. *Sonchus asper, non laciniatus*. G. 446. Prov. *Cardelo, Engraisso pouer*. C. Lieux cultivés. Juin, juillet.

S. asper. Vill. Dauph. 3, p. 138. Prov. *Cardelo*. Montaiguet, vallon des Anges. Juin.

S. arvensis. L. sp. 1116. *Sonchus repens, multis hieracium majus*. G. 447. Prov. *Cardelo, Engraisso pouer*. C. Dans les champs, bords de l'Arc. Juin.

281. Picridium. Desf. all. p. 221.

P. vulgare. Desf. l. c. *Sonchus lævis, angustifolius*. G. 447. Prov. *Coustelino*. C. *Couesto counillo* ou *counillero*. Commun sur toutes les rives et aux bords des champs. Printemps, été et automne.

282. Zacintha. Tournef. inst. 476, t. 369. Zacinthe.

Z. verrucosa. Gœrtn. fr. 2, p. 358, t. 157. Vau-

venargues, vallon des Masques, bords du chemin, à l'entrée et à gauche. Mai, juin.

283. PTEROTHECA. Cass. dict. sc. nat. 25, p. 62. Ptérothèque.

P. nemausensis. Cass. l. c. *Hieracium dentis leonis folio, floribus parvis.* G. 230. Prov. *Maou d'uei.* C. *Herbo rousso, Pé dé gaou, Reviro souleou.* H. Commun dans tous les quartiers du territoire. Printemps et été.

284. CREPIS. L. gen. 914. Crépide.

C. taraxacifolia. Dc. fl. fr. 4, p. 43. *Hieracium chondrillæ folio, hirsutum ?* G. 231. Assez commun dans les bois et les haies. Mai, juin.

C. recognita. Dc. prodr. v. 7, p. 154. Vallon du Saint-Eprit. Mai.

C. setosa. Hall. fil. *in* Rœm. Indiqué par M. Teissier à la Pioline.

C. fœtida. L. sp. 1133. *Hieracium amygdalas amaras olens, seu odore apuli suaverubentis.* G. 230. Dans les champs, sur les rives et les décombres.

C. albida. Vill. Dauph. 3, p. 139, t. 33. Sainte-Victoire, à gauche du sentier qui conduit du couvent au Garagay. Juin.

C. biennis. L. sp. 1136. Vallon des Mourgues. Juillet, août.

C. nicœensis. Balb. ap. Pers. syn. 2, p. 376. Au levant et dans le voisinage du château de Vauvenargues. Juin.

C. virens. B. diffusa. Vill. Dauph. 3, p. 142. Bords de Luynes, à un kilomètre environ en aval du hameau. Juillet.

C. pulchra. L. sp. 1134. *Chondrilla hieracii folio, annua.* G. 106. Ça et là dans les lieux ombragés, souvent sur les troncs des vieux saules. Mai, juin.

285. HIERACIUM. L. gen. 913. Epervière.

H. pilosella. L. sp. 1125. *Dens leonis, qui pilosella officinarum*. G. 150. Prov. *Erbo deis esternus*. H. Commun sur toutes les rives sèches. Eté.

H. prœaltum. *B. decipiens*. Vill. *in* Gochn. cich. 17. Vallon de Fontgamate, à l'endroit où il débouche dans l'Arc. Mai, juin.

H. amplexicaule. L. sp. 1129. Sainte-Victoire, fentes des rochers dans la cour du couvent et à la voûte du Garagay. Juin, juillet.

H. murorum. L. sp. 1128. *Hieracium murorum, folio pilosissimo*. G. 231. Prov. *Erbo dé la guerro*. Rives ombragées. Mai, juin.

H. Jacquini. Vill. Daup. 3, p. 123, t. 28. Sainte-Victoire, dans la cour du couvent. Mai, juin.

H. boreale. Friès, nov. p. 261 (1819). Rive gauche du chemin des Baumettes en montant. Octobre, novembre.

286. ANDRYALA. L. gen. 915. Andryale.

A. sinuata. L. sp. 1137. *Hieracium villosum, sonchus lanatus Dalechampii dictum*. G. 231. Commune sur les rives et dans les champs incultes. Mai, juin.

287. SCOLYMUS. L. gen. 922. Scolyme.

S. hispanicus. L. sp. 1143. *Scolymus chrysanthemos*. G. 434. Prov. *Cardoun, Pei dé nouvé*. H. Bords des chemins aux environs de la ville. Juillet, août.

AMBROSIACÉES.

288. XANTHIUM. Tournef. inst. p. 438, t. 252. Lampourde.

X. strumarium. L. sp. 1400. *Lappa minor, xanthium Dioscoridis.* G. 522. Prov. *Lampourdo.* Fenouillères. Juin, juillet.

X. macrocarpum. Dc. fl. fr. t. 5, p. 356. Bords de l'Arc, Fenouillères. Eté, automne.

X. spinosum. L. sp. 1400. Rives et bords des chemins, autour de la ville. Mai, juin.

CAMPANULACÉES.

289. SPECULARIA. Heist. syst. pl. gen. 8, 1748. Spéculaire.

S. speculum. Alph. Dc. prodr. 7, p. 490. *Campanula arvensis, erecta.* G. 77. Prov. *Mirayet.* H. Commune dans les moissons. Mai, juin.

S. hybrida. Alph. Dc. prod. 7, p. 490. Mêmes localités et mêmes époques que la précédente.

290. CAMPANULA. L. gen. 218. Campanule.

C. medium. L. sp. 236. *Campanula hortensis, folio et flore oblongo, cœruleo.* G. 75. Prov. *Gantelé.* H. Montaiguet, dans les vallons de la Chapelle et du Coq. Mai, juin.

C. glomerata. L. sp. 235. *Campanula pratensis, flore conglomerato.* G. 76. Montaiguet, près de la Simone. Juin.

C. barbata, indiquée par Castagne aux Infernets.

C. trachelium. L. sp. 235. *Campanula vulgatior, foliis urticæ, vel major et asperior* G. 75. Rive droite de Luynes, près de la campagne de M. Michel François. Juillet.

C. erinus. L. sp. 240. *Campanula minor, annua, foliis incisis.* G. 76. Commune dans les trous des vieux murs, autour de la ville. Mai.

C. rotundifolia. L. sp. 232. *Campanula rotundifolia, minima.* G. 76. Prov. *Campanetto.* C. Sainte-Victoire, cour du couvent, dans les fentes des rochers. Juin.

C. pusilla. b. pulchella. Haenk. *in.*jacq. coll. 2, p. 79. Sainte-Victoire, rochers de la plaine. Juin.

C. rapunculus. L. sp. 232. *Campanula radice esculenta, flore cæruleo.* G. 76. Prov. *Rampouchou.* commune partout dans les haies. Mai, juin.

ERICINÉES.

291. ARBUTUS. Tournef. inst. p. 598, t. 368. Arbousier.

A. unedo. L. sp. 566. *Arbutus folio serrato.* G. 39. Prov. *Darboussié* et son fruit *Darbousso.* G. Cultivé et souvent spontané autour des habitations. Septembre, octobre.

292. ERICA. L. gen. 424. Bruyère.

E. multiflora. L. sp. 503. Indiquée à Aix sur les hauteurs par Castagne.

E. arborea. L. sp. 502. Prov. *Brugas masclé.* H. Plateau qui domine la colline dei Dédaou et Malouesso. Avril. Sur du silex blanc, subordonné à du calcaire lacustre.

E. scoparia. L. sp. 502. *Erica major, scoparia, foliis deciduis.* G. 160. Prov. *Brusc.* C. Rive droite de l'Arc, vis-à-vis de l'embouchure du ruisseau de Fontgamate. Juin.

MONOTROPÉES.

293. MONOTROPA. L. gen. 536. Monotrope.

M. hypopithys. L. sp. 555. Sainte-Victoire, sur les racines d'un *Juniperus communis.* Juillet.

PRIMULACÉES.

294. PRIMULA. L. gen. 197. Primevère.

P. officinalis. Jacq. misc. 1, p. 159. *Primula veris odorata, flore luteo, simplici*. G. 377. Prairies voisines des Moulins-Forts; Sainte-Victoire, au levant de la *Baoumo dou Sambu*. Mai.

295. ANDROSACE. Tournef. inst. p. 123, t. 46.

A. maxima. L. sp. 203. *Androsace vulgaris, latifolia, annua*. G. 33. Vallon de la Canarde, près du chemin de Vauvenargues, Sainte-Victoire dans les moissons, vis-à-vis du château de Saint-Marc. Avril, mai.

296. ASTEROLINUM. Link et Hoffm. fl. port 332. Astérolin.

A. stellatum. Link et Hoffm. l. c. *Lysimachia annua, minina, polygoni folio*. G. 301. Cuques, colline des Pauvres, Montaiguet et autres endroits pierreux. Juin, juillet.

297. LYSIMACHIA. L. gen. 205. Lysimaque.

L. vulgaris. L. sp. 209. *Lysimachia lutea, mas Dioscoridis*. G. 300. Bords de l'Arc. Mai, juin.

298. PALLADIA. Mœnch.

P. atropurpurea. Trouvée une fois sur la rive gauche de l'Arc, vis-à-vis de la fabrique du Coton-Rouge. 27 juin 1868.

299. CORIS. Tournef. inst. p. 652, t. 423.

C. monspeliensis. L. sp. 252. *Coris cœrulea, maritima*. G. 127. Prov. *Thé rouge dei couello*. Commun sur tous les coteaux des environs et sur les bords du canal Zola, du Peireguié. Mai.

300. Anagallis. Tournef. inst. p. 142, t. 59. Mouron.

A. arvensis. L. sp. 211. Les deux variétés ci-dessous sont indiquées par Garidel à la pag. 31.

a. Phœnicea et *b. Cœrulea*. Ces deux variétés sont communes sur les hauteurs, dans les champs cultivés. Eté.

A. tenella. L. mant. 335. *Lysimachia humifusa, folio rotundiore, flore purpurascente*. G. 300. Rive droite de l'Arc, vis-à-vis du vallon du Tir. Juin.

301. Samolus. Tournef. inst. p. 143, t. 60. Samole.

S. Valerandi. L. sp. 243. *Samolus Valerandi*. G. 425. Bords de l'Arc, Torse et autres lieux humides. Mai, juin.

OLÉACÉES.

302. Fraxinus. Tournef. inst. 577, t. 343. Frêne.

F. oxyphylla. Bieb. taur. 2, p. 450. *Fraxinus excelsior*. G. 191. Prov. *Frai*. Très commun sur les bords de l'Arc. Avril.

F. parvifolia. Indiqué par Castagne comme venant à Aix.

303. Lilac. Tournef. inst. 601, t. 572. Lilas.

L. vulgaris. Lam. fl. fr. 2, p. 305. Prov. *Lila*. Cultivé et souvent spontané. Avril, mai.

304. Olea. Tournef. inst. 598. Olivier.

O. europœa L. sp. 11. *Olea fructu oblongo, minori*. G. 334. Prov. *Oulivié*. Cultivé et quelquefois spontané. Mai.

305. Phillyrea. Tournef. inst. 596, t. 367. Philaria.

P. angustifolia. L. sp. 10. *Phillyrea angustifolia, prima*. G. 359. Prov. *Daradel* ou *Daradeou*. commun dans tous les quartiers et sur toutes les rives. Mars, avril.

P. media. L. sp. 10. *Phillyrea latifolia, lævis*. G. 359. Prov. *Gros daradeou*. Rare sur nos collines des environs ; très abondant à Sainte-Victoire, dans le vallon du Chasseur. Avril.

306. Ligustrum. Tournef. inst. 596, t. 367. Troëne.

L. vulgare. L. sp. 10. *Ligustrum germanicum*. G. 283. Prov. *Aoulivié sauvagi*. G. Commun dans les haies. Mai.

JASMINÉES.

307. Jasminum. Tournef. inst. 597., t. 368. Jasmin.

J. fruticans. L. sp. 9. *Jasminum luteum, vulgò dictum bacciferum*. G. 245. Prov. *Scavillos*, G. *Jaoussimen*. C. Bords des chemins dans les haies. Mai, juin.

J. officinale. L. sp. 7. Prov. *Jaoussimen*. Cultivé et trouvé dans une carrière abandonnée de la colline des Pauvres. Juin, juillet.

APOCYNACÉES.

308. Vinca. Lin. gen. ed. 1, n° 180. Pervenche.

V. major. L. sp. 304. *Vinca vulgaris, latifolia, flore cæruleo*. G., t. 81. Prov. *Gros vioulelie*. C. Commun sur les rives humides. Printemps, été.

309. Nerium. L. gen. 181. Nérion.

N. oleander. L. sp. 305. Cultivé. Été et automne.

ASCLEPIADÉES.

310. VINCETOXICUM. Mœnch. meth. 717. Dompte-venin.

V. officinale. Mœnch. l. c. Prov. *Reviro-menu.* C. Sainte - Victoire, Roquefavour, rive gauche de l'Arc, dans le vallon le plus rapproché de l'aqueduc. Eté.

GENTIANACÉES.

311. ERYTHRÆA. Renealm. sp. 77, t. 76. Erythrée.

E. centaurium. Pers. syn. 1, p. 283. *Centaurium minus, flore albo*, et C. *minus, flore purpureo.* G. 92. Vulg. Petite centaurée. Prov. *Centauri, tres-calen rouge.* Les deux variétés rose et blanche sont communes dans les endroits humides. Juin, juillet.

E. spicata. Pers. syn. 1, p. 283. Dans les ruisseaux du petit chemin du Tholonet et à l'entrée du vallon de Valcros. Juin, juillet.

312. CHLORA. L. gen. 1258. Chlore.

C. perfoliata. L. mant. 10. *Centaurium luteum, perfoliatum.* G. 92. Bords des cours d'eau et généralement dans les lieux humides. Mai, juin.

CONVOLVULACÉES.

313. CONVOLVULUS. L. gen. 218. Liseron.

C. sepium. L. sp. 218. *Convolvulus major, albus.* G. 124. Prov. *Grosso campanetto.* G. Commun dans les haies sur les cours d'eau. Eté.

C. arvensis. L. sp. 218. *Convolvulus minor, arvensis.* G. 124. Prov. *Courregeolo.* G. Les trois

variétés citées par Garidel à la page ci-dessus et distinguées par les épithètes de *flore roseo*, *purpureo* et *candido*, sont très communes dans les champs et sur les rives. Eté.

C. althœoides, b. argyreus. Vallon de Brunet, sur une rive sèche de la propriété de M. Joseph Vieil. Reconnu par M. Grenier comme étant une forme différente du *C. althœoides* de sa flore de France ; suivant l'éminent botaniste, c'est une espèce non encore trouvée en France et signalée seulement en Sicile par Gussone. Mai.

C. cantabrica. L. sp.. 225. *Convolvulus linariæ folio, assurgens*. G. 124. Lieux secs. Eté.

C. lineatus. L. sp. 224. *Convolvulus minor, argenteus, repens, acaulis fermè*. G. 124. Rive nue du petit chemin du Tholonet, près de la campagne de M. Fouyous. Eté.

314. Cuscuta. Tournef. inst., p. 652, t. 422. Cuscute.

C. trifolii. Babingt et Gibs. phyt. 1., p. 467. Vient ordinairement sur les trèfles. Juillet, août.

C. europœa. L. sp. 180. *Cuscuta minor*. G. 139. Prov. *Rasco*. C. Couollo dei Dédaouo et ailleurs. Juillet, août.

C. epithymum. L. syst. Murr. 140. S'attache à différentes plantes, plus particulièrement au thym. Juillet, août.

BORRAGINÉES.

315. Borrago. Tournef. inst. p. 133, t. 53. Bourrache.

B. ffiocinalis. L. sp. 197. Prov. *Bourragi*. Cultivé et trouvé sur les bords de l'Arc à l'état subspontané. Printemps.

316. SYMPHYTUM. Tournef. inst. p. 138, t. 56. Consoude.

S. officinale. L. sp. 195. *Symphytum consolida major, flore albo, vel pallide luteo, quæ femina.* G. 451. PROV. *Oureio d'aï, erbo de la pumaiso.* C. Dans les prés, aux bords des ruisseaux. Eté.

S. tuberosum. L. sp. 195. *Symphytum majus, tuberosa radice.* G. 451. Infirmeries, bords de l'Arc, plus précoce que le précédent. Avril.

317. ANCHUSA. L. gen. 182. Buglosse.

A. italica. Retz. obs. 1, p. 12. *Buglossum angustifolinm, majus, flore cæruleo.* G. 68. PROV. *Bourragi fer.* G. Commun dans les champs incultes. Juin, juillet.

LYTHOSPERMÉES.

318. ALKANNA. Tausch. in fl. od. bot. Zeit. 1824, p. 234. Alkanna.

A. tinctoria. Tausch. L. c. *Buglossum radice rubra, sive anchusa vulgatior, floribus cæruleis.* G. 68. Vulg. Orcanète. Indiqué par Garidel dans des champs d'oliviers au-delà de Saint-Pierre. Mai, juin.

319. LITHOSPERMUM. Tournef. inst. p. 137, t. 55. Grémil.

L. fruticosum. L. sp. 190. *Buglossum fruticosum, rorismarini folio.* G. 68. Collines du Montaiguet et de la Keirié. Mars avril.

L. purpureo-cæruleum. L. sp. 190. *Lithospermum minus, repens, latifolium.* G. 292. Lieux humides et ombragés. Mai, juin.

L. officinale. L. sp. 189. *Lithospermum majus, erectum.* G. 292. Rive droite de l'Arc, vis-à-vis du vallon du Tir. Août.

L. arvense. L. sp. 190. *Buglossum arvense, annuum, lithospermi folio*. G. 68. Très commun dans les champs. Printemps et été.

L. apulum. Vahl. symb. 2, p. 32. *Buglossum luteum, annuum, minimum*. G. 69. Vallon des Gardes, colline des Pauvres. Juin.

320. Echium. Tournef. inst. p. 135, t. 54. Vipérine.

E. italicum. L. sp. 139. *Echium majus et asperius, flore dilutè purpureo*. G. 156. Lieux secs et bords de l'Arc. Tout l'été.

E. vulgare. L. sp. 200. *Echium vulgare*. G. 156. Très commun aux bords des chemins et dans tous les endroits secs. Eté.

E. pustulatum. Sibth. et Sm. prodr. fl. græc. 1., p. 125. Repentance, rive entre le château et la campagne de M. Trouche. Eté.

E. Creticum. L. sp. 200. *Echium maritimum, insularum stœchadum, flore maximo*. G. 156. Quartier de Fonlèbre, dans les haies d'un jardin. Mai.

E. plantagineum. L. Mant. 202. Rive gauche de l'Arc, un peu en amont des Milles. Mai, juin.

321. Myosotis. L. gen. 180. Myosote.

M. hispida. Schelcht. mag. nat. Berl. 8, p. 229. *Lithospermum arvense*. G. 292. Pinchinats, rive sèche. Mai.

M. intermedia. Link. enum. hort. Berol. 1, p. 164. *Lithospermum palustre, minus, flore cœruleo* G. 292. Chemin de Meyreuil et rives fraîches. Mai.

322. Cynoclossum. Tournef. inst. 139. tab. 57. Cynoglosse.

C. cheirifolium. L. sp. 193. *Cynoglossum creticum, argenteo, angusto folio*. G. 142. Vulg. Langue de chien. Sur toutes les rives. Mai, juin.

C. pictum. Ait. hort. kow. ed. 2, t. 1, p. 291. *Cynoglossum creticum, latifolium, fœtidum*. G. 142. Commun sur toutes les rives. Mai.

C. Officinale. L. sp. 192. Prov. *Erbo dé nostro damo*. C. Bords de l'Arc. Mai.

323. Asperugo. Tournef. inst. p. 135, tab. 54. Rapette.

A. procumbens. L. sp. 193. *Asperugo vulgaris*. G. 46. Indiqué par Garidel à Fenouillères, mais non retrouvé ; Roquefavour, rive gauche de l'Arc, en aval de l'aqueduc. Juin.

324. Heliotropium. L. gen. 179. Heliotrope.

H. europœum. L. sp. 187. *Heliotropium majus, Dioscoridis*. G. 225. Prov. *Erbo dei toueros*. G. *Erbo dei barrugos*. C. Commun dans les champs. Eté.

H. Supinum. L. sp. 187. *Heliotropium minus, supinum*. G. 225. Indiqué par Castagne dans les environs de Vauvenargues. Juin.

SOLANÉES.

325. Lycium. L. gen. 262. Lyciet.

L. barbarum. L. sp. 192. Il forme des haies sur le petit chemin du Tholonet, près de la Torse et sur le chemin de Saint-Mitre, un peu avant la chapelle. Printemps, été.

L. mediterraneum. Dun. *in* Dc. prodr. 13, pars 1, p. 523. *Rhamnus cortice albo, monspeliensium*. G. 401. Prov. *Arnaveou*. Forme des haies à la Rotonde et tout autour de la ville. Septembre, octobre.

326. Solanum. L. gen. 251. Morelle.

S. villosum. Lam. dict. 4, p. 289. Bords des chemins. Eté.

S. nigrum. V. miniatum. L. sp. 266. *Solanum officinarum, acinis puniceis.* G. 445. Commun autour de la ville. Eté.

S. tuberosum. L. sp. 265. Vulg. Pomme de terre. Cultivé et parfois subspontané. Eté.

S. dulcamara. L. sp. 266. *Solanum scandens, seu ducarinara.* G. 445. Vulg. Douce-amère. Torse, près des Infirmeries et bords des ruisseaux. Eté.

S. esculentum. Dun. sol. p. 208, t. 3, f. 4. Prov. *Mérinjano.* Cultivé. Eté.

327. Lycopersicum. Tournef. inst. Tomate ou Pomme d'amour.

L. esculentum. Dun. sol. 113. t. 3, f. 3. Prov. *Poumo d'amour.* Cultivé, Eté.

328. Capsicum. Tournef. inst. Piment.

C. annuum. L. sp. 270. Prov. *Pebroun.* Cultivé. Eté.

329. Physalis. L. gen. 250. Coqueret.

P. Alkekengi. L. sp. 262. *Alkekengi officinarum.* G. 16. Prov. *Erbo dei ser.* H. Puyricard, entre le village et Move. Juin.

330. Datura. L. gen. 246.

D. stramonium. L. sp. 255. *Stramonium fructu spinoso, rotundo, flore albo, simplici.* G. 449. Prov. *Darbouissero.* C. *Castanié bastar.* L. Bords de l'Arc. près de Parade ; bords de la Touloubre. Juillet, août,

331. Hyoscyamus. L. gen. 247. Jusquiame.

H. niger. L. sp. 457. *Hyoscyamus vulgaris vel niger.* G. 235. Prov. *Saoupignaco.* G. Commun au pied ou dans les trous des vieux murs, autour de la ville et dans les campagnes. Mai.

H. albus. L. sp. 257. *Hyoscyamus albus, major vel tertius Dioscoridis, et quartus Plinii.* G. 235.

Même habitat, même saison, même dénomination provençale que le précédent et que le suivant.

H. major. Mill. dict. 2. *Hyoscyamus creticus, luteus, major*. G. 235. Près du Pont-des-Trois-Sautets, sur le chemin de Meyreuil, parmi les décombres. Juin.

332. NICOTIANA. Lin. Nicotiane.

N. glauca. Grah. Cultivé et spontané. Il en existe un depuis plus de quarante ans dans les fissures du vieux rempart, au boulevard du roi Réné. Mai, juin.

VERBASCÉES.

333. VERBASCUM. L. gen. 97. Molène.

V. thapsus. L. fl. suec. 69. *Verbascum mas, latifolium, luteum*. G. 481. Vulg. Bouillon blanc. Montaiguet et ailleurs. Juillet, août.

V. sinuatum. L. sp. 254. *Verbascum nigrum, folio papaveris corniculati*. G. 482. Prov. *Aoureïo d'aze*. C. Lieux incultes et bords des chemins. Eté.

V. Boerhaavii. L. mant. 45. Vallon des Trois-Bondieux, à gauche en montant. Avril, mai.

V. lychnitis. L. sp. 253. *Verbascum pulverulentum, flore luteo, parvo*. G. 482. Montaiguet, colline des Pauvres. Eté.

V. blattaria. L. sp. 254. *Blattaria lutea, folio longo, laciniato*. G. 63. Vulg. Herbe aux mites. Prov. *Coua dé reinard*. H. *V. alba*. — *Blattaria alba*. G. 63. Trouvé une seule fois dans une haie près du Pont-de-Beraud. Eté.

V. phœniceum. Lin. sp. 254. Trouvé une seule fois sur les bords de l'Arc, à 2 ou 300 mètres en aval du gour de Martelly. Mai.

SCROPULARIACÉES.

334. SCROPHULARIA. Tournef. inst. p. 166, t. 74. Scrophulaire.

S. aquatica. L. sp. 864. *Scrophularia aquatica, major*. G. 435. Prov. *Erbo daou siegi*. G. Commun dans les fossés de la Torse et autres. Juin, juillet.

S. canina. L. sp. 865. *Scrophularia ruta, canina dicta, vulgaris*. G. 436. Dans les champs incultes de toutes nos collines. Eté.

335. ANARRHINUM. Desf. fl. atl. 2, p. 51.

A. bellidifolium. Desf. l. c. Vallon des Masques. Trouvé par M. Philibert. Mai.

336. ANTIRRHINUM. Tournef. inst. p. 167, t. 75. Muflier.

A. orontium. L. sp. 860. *Antirrhinum arvense, majus*. G. 35. Commun dans les champs. Eté.

A. majus. L. sp. 859. *Antirrhinum vulgare*. G. 35. Vulg. Mufle de veau. Prov. *Gorgeo dé lou*. C. Les deux variétés rouge et blanche se trouvent çà et là sur les vieux murs. Eté.

337. LINARIA. Tournef. inst. 168, t. 76. Linaire.

L. spuria. Mill. dict., n° 15. *Linaria segetum, nummulariæ folio, villoso*. G. 287. Vulg. Fausse Velvote. Commune dans les champs. Juillet, août.

L. simplex. Dc. fl. fr. 3, p. 523. Vallon du Cascaveou et autres lieux stériles. Juillet, août.

L. striata. Dc. fl. fr. 3, p. 586. *Linaria capillaceo folio, odora*. G. 288. Pré de Magnan et lieux incultes. Eté et automne.

L. supina. Desf. atl. 2, p. 44. *Linaria pumila, supina, lutea*. G. 289. Vallon de Fontgamate, Tholonet, Sainte-Victoire. Mai.

L. minor. Desf. atl. 2, p. 46. *Linaria pumila, vulgatior, arvensis*. G. 288. Commune sur les bords de l'Arc, vallon du Coq. Juin, juillet.

L. rubrifolia. Rob. et Cast. *in* Dc. fl. fr. 5, 410. Vallon des Gardes, au couchant et sur la hauteur, Barret. Mai, juin.

338. Gratiola. L. gen. 29. Gratiole.

G. officinalis L. sp. 24. *Digitalis minima, gratiola dicta*. G. 152. Prov. *Erbo dé la Palun*. L. *Erbo daou paouré omé*. H. Indiqué dans les lieux humides par Garidel. Automne.

339. Veronica. Tournef. inst. 143. t. 60. Véronique.

V. teucrium. L. sp. 16. *Veronica supina, facie teucrii, pratensis*. G. 484. Bords de l'Arc, Fonlebré, vallon du Saint-Esprit. Mai.

V. beccabunga. L. sp. 16. *Veronica aquatica, major, folio subrotundo*. G. 484. Commun dans les mares et les fossés. Mai, juin.

V. anagallis. L. sp. 16. *Veronica aquatica, minor, folio oblongo*. G. 485. Mares et fossés. Eté.

V. arvensis. L. sp. 18. *Veronica flosculis caulieulis adhœrentibus*. G. 484. Dans les champs et sur les rives. Mars, avril.

V. didyma. Ten. fl. nap. prod. 6. *Veronica flosculis oblongis, pediculis insidentibus, chamœdryos foliis*. G. 485. Prov. *Bouralen*. Commun aux bords des chemins, et dans les trous des vieux murs. Février, mars.

V. hederœfolia. L. sp. 19. *Veronica cymbariœ folio, verna*. G. 485. Prov. *Paperudo*. G. Trous des vieux murs, autour de la ville. Février, mars.

340. Digitalis. Tournef. inst. p. 165, t. 73. Digitale.

D. lutea. L. sp. 867. Sainte-Victoire, au levant de la Baoumo dé la Sambuco. Juin.

341. Euphrasia. Tournef. inst. p. 174, t. 78. Euphraise.

E. officinalis. L. sp. 841. *Euphrasia officinarum*. G. 167. Sainte-Victoire au sommet, non loin du couvent. Mai, juin.

342. Odontites. Hall. pers. syn. 2, p. 150. Odontite.

O. rubra. Pers. syn. 2, p. 150. *Pedicularis serotina, purpurascente flore*. G. 351. Sous l'allée des platanes de la Pioline, du côté de l'Arc. Septembre.

O. viscosa. Rechb. fl. exc. p. 360. *Pedicularis annua, lutea, tenuifolia, viscosa, pomum redolens*. G. 351. Cuques, colline dei Dédaou, bords de l'Arc. Septembre, octobre.

O. lutea. Rechb. fl. exc. 359. *Pedicularis serotina, lutea*. G. 351. Mêmes stations et mêmes époques que la précédente, à côté de qui il croît en abondance.

O. serotina. Rechb. fl. exc. 2, p. 359. Rive gauche de l'Arc, un peu en aval de la prise d'eau du moulin de la Pioline. Septembre et octobre.

343. Trixago. St. mem. mosq. 6, p. 4.

T. apula. Stev. l. c. Cuques, quelques mètres avant d'arriver à la campagne de M. Crémieux. Avril.

344. Eufragia. Griseb. spic. Rum. 3, p. 13.

E. latifolia. Griseb. spic. rum. 3, p. 14. *Pedicularis purpurea, annua, minima, verna*. G. 351. Bords de l'Arc, Vallon de la Guiramande, pelouse sur le chemin, entre le hameau de Luynes et celui de Turen. Mars, avril.

345. Rhinanthus. L. gen. 740. Rhinanthe.

R. minor. Ehrh. l. c. *Pedicularis pratensis, lutea, vel crista galli*. G. 351. Prov. *Ardeno*. C. Prairies de la Torse et du Tholonet. Mai.

346. MELAMPYRUM. Tournef. inst. 175, t. 78. Mélampyre.

M. arvense. L. sp. 842. *Melampyrum purpurascente comâ*. G. 309. Indiqué par Garidel à Puyricard et à Meyreuil. Juin, juillet.

OROBANCHÉES.

347. PHELIPÆA. C. a. Meyer *in* Ledeb. Philipée.

P. cærulea. C. a. Meyer *in* Cauc. 104. Sainte-Victoire. Juin.

P. cæsia. Reut. *in* Dc. prodr. 11, p. 6. Champ inculte au couchant du vallon du Cascaveou. Juin.

P. muteli. Reut. *in* Dc. prodr. 11, p. 8. Fonlébre, sur des racines de luserne ; Cascaveou, sur le thym. Mai, juin.

348. OROBANCHE. L. gen. 779. Orobanche.

O. rapum. Thuill. Ed. 2, p. 317. Dans une vigne au levant de la campagne de M. Guirand, quartier de Brunet. Juin.

O. variegata. Wallr. orob. diasc. p. 10. Sainte-Victoire, un peu en-dessous du couvent. Juin.

O. epithymum. Dc. fl. fr. 3, p. 490. Cuques, Repentance, sur le plateau qui domine la campagne de M. Mollet. Mai.

O. rubens. Wallr. diagn. orob. Brunet, même époque et même localité que l'*O. rapum* ci-dessus.

O. major. L. fl. suec. 561. Lit de l'Arc en aval des Milles. Juin.

O. artemisiæ. Vauch. mon. 62, t. 13. Vallon du Marbre-Noir au haut des rochers à droite, en montant, sur les racines du *Brachypodium ramosum*. Mai.

O. hederæ. Vauch. mon. 56, t. 8. Torse, derrière la campagne de M. Pontier, notaire. Mai, juin.

O. amethystea. Thuill. fl. par. ed. 2, p. 317. Plateau au nord de Repentance, sur l'Eryngium campestre. Mai.

LABIÉES.

349. Ocymum. L. Basilic.

O. basilicum. L. sp. 833. Prov. *Balico*. cultivé.

350. Lavandula. L. gen. 711. Lavande.

L. spica. L. sp. 800. *Lavandula angustifolia*. G. 272. Prov. *Lavando*. Cette espèce est très commune à Sainie-Victoire, plus rare au quartier de Célony. Printemps, été.

L. Latifolia. Vill. dauph. 2, p. 363. *Lavandula latifolia*. G. 272. Prov. *Aspi* ou *Espi*. Abonde sur toutes nos collines. Printemps, été.

351. Mentha. L. gen. 291. Menthe.

M. rotundifolia. L. sp. 805. *Mentha sylvestris, rotundiore folio*. G. 313. Prov. *Mento, Mentastro*. Prairies de la Rotonde, bords de l'Arc et de tous les cours d'eau. Eté.

M. sylvestris. L. sp. 804. *Mentha sylvestris, longiore folio*. G. 313. Bords de l'Arc. Eté.

M. aquatica. L. sp. 805. Rive droite de l'Arc, en amont du Pont-des-Trois-Sautets et en aval des Infirmeries. Juillet.

M. pulegium. L. sp. 807. *Mentha aquatica, seu pulegium vulgare*. G. 314. Prov. *Pulegi*. Bords des cours d'eau, quelquefois aussi dans les lieux secs, comme dans le vallon du Coq. Eté.

352. Lycopus. L. gen. 33. Lycope.

L. europœus. L. sp. 30. *Lycopus palustris, glaber*. G. 300. Commun sur les bords des eaux. Eté.

353. Origanum. Mœnch. meth. 137. Origan.

O. vulgare. b. prismaticum. Gaud. helv. 4, p. 78. *Origanum folio subrotundo*. G. 343. Prov. *Ourigaou, Manuqueto, Majurano fero*. Traverse de Saint-Pierre et sur toutes les rives sèches. Juin, juillet.

354. Thymus. Benth. lab. 340. Thym.

T. vulgaris. L. sp. 815. *Thymus vulgaris, latiore folio*. G. 463. Prov. *Farigoulo*. Commun sur toutes nos collines. Avril, mai.

T. serpyllum. g. confertus. L. sp. 815. *Serpyllum vulgare, minus*. G. 439. Prov. *Sarpoulé, Farigouleto*. Commun sur les pelouses. Eté.

355. Hyssopus. L. gen. 709. Hyssope.

H. officinalis. L. sp. 796. *Hyssopus officinarum, cœrulea seu spicata*. G. 240. Prov. *Mariarmo*, selon Garidel. Aujourd'hui elle est appelée généralement *Hyssopo* par les gens de la campagne. Puyricard, près du pont de la Touloubre, environs du hameau de Meyreuil. Septembre.

356. Satureia. L. gen. 707. Sarriette.

S. hortensis. L. sp. 795. Champs incultes sur les hauteurs, confondue avec la suivante par Garidel p. 426. Septembre.

S. montana. L. sp. 794. *Satureia sativa* G. 426. Prov. *Pebré d'aï*. G. *Hisso*. C. Très abondant dans tous les endroits secs. Mai, juin.

357. Calamintha. Mœnch. meth. 408. Calament.

C. nepeta. Link. et Hoffm. fl. port. 1, p. 141. *Calamintha pulegii odore, sive Nepeta*. G. 73. Prov.

Manuguetto. G. Commun aux bords des champs et des chemins. Eté et automne.

C. acinos. Clairv. *in* Gaud. helv. 4, p. 84. *Clinopodium arvense, ocimi facie*. G. 121. Cuques et autres endroits secs. Juillet, août.

C. clinopodium. Benth. *in* Dc. prodr. 12, p. 233. *Clinopodium origano simile, elatius, majore folio*. G. 121. Bords de l'Arc, endroits frais et ombragés. Juillet, août.

358. MELISSA. L. gen. 728. Mélisse.

M. officinalis. L. sp. 827. *Melissa hortensis*. G. 311. Prov. *Poncirado*. G. Derrière le château du Tholonet, prairies voisines de Vauvenargues. Juillet.

359. ROSMARINUS. L. gen. 38. Romarin.

R. officinalis. L. sp. 33. *Rosmarinus hortensis, angustiore folio*. G. 411. Prov. *Roumanieou*. G. *Roumarin*. L. Commun sur toutes nos collines. Mars à mai.

360. SALVIA. L. gen. 39. Sauge.

S. officinalis. L. sp. 34. *Salvia major, an sphaccelus Theophrasti ?* G. 420. Prov. *Saouvi*. G. Spontané ou du moins acclimaté dans les lieux secs, loin des habitations. Eté.

S. sclarea. L. sp. 38. *Sclarea*. G. 432. Vulg. Sclarée, Orvale toutebonne. Vallon de Brunet ; Montaiguet, dans le vallon du Tir, sur les bords des chemins. Juin, juillet.

S. Æthiopis. L. sp. 39. Indiqué par Castagne à Sainte-Victoire.

S. pratensis L. sp. 35. *Salvia pratensis, foliis serratis, flore cœruleo*. G. 433. Prov. *Bouens homes*. G. Commun dans les prés et sur les bords de l'Arc. Eté.

S. verbenaca. L. sp. 35. *Horminum minus, folio sinuato, flore minore, dilutè cœruleo.* G. 235. Prov. *Bouens homes.* Rives sèches. Mai, juin.

S. horminoides. Pourr. act. toul. 3, p. 327. Bords des chemins et de l'Arc. Février, mars.

361. NEPETA. Lin. gen. 710.

N. nepetella. L. sp. 797. Puyricard, bords des chemins, aux environs du pont de la Touloubre. Septembre.

N. Cataria. L. sp. 796. *Cataria major, vulgaris.* G. 90. Vulg la Chataire ou l'herbe aux chats. Prov. *Herbo dei cats.* G. Quartier de Fonlebré. Octobre.

362. GLECHOMA. L. gen. 714.

G. hederacea. L. sp. 807. *Calamintha humilior, folio rotundiore.* G. 74. Vulg. Lierre terrestre. Bords des ruisseaux, Torse. Mai.

363. LAMIUM. L. gen. 716. Lamier.

L. amplexicaule. L. sp 809. *Lamium folio caulem ambiente, majus.* G. 265. Très commun dans les champs et aux bords des chemins. Mars.

L. purpureum. L. sp. 809. *Lamium purpureum, fœtidum, folio subrotundo, sive galeopsis Dioscoridis.* G. 264. Lieux frais et ombragés. Mai.

364. GALEOPSIS. L. gen. 717.

G. angustifolia. Ehrh. herb. 137. *Galeopsis patula segetum, flore purpurascente.* G. 201. Commun dans les champs. Juin, juillet.

365. STACHYS. L. gen. 719. Epiaire.

S. germanica. L. sp. 812. *Stachys major, germanica.* G. 448. Enclos de Galice, et, d'après Garidel, Sainte-Victoire, Beaurecueil. Juillet.

S. annua. L. sp. 813. *Betonica arvensis, annua,*

flore ex albo flavescente. G. 60. Vallon de Valcros, rive droite de Luynes. Juin.

S. recta. L. mant. 82. Commun sur les bords de l'Arc et sur les rives sèches. Juin, juillet.

366. Betonica. L. gen. 718. Bétoine.

B. officinalis. L. sp. 810. *Betonica purpurea*. G. 60. Indiqué par Castagne sur les montagnes près d'Aix. Mais cette plante avait déjà disparu du Montaiguet, suivant Garidel, qui l'y avait récoltée.

367. Ballota L. gen. 720. Ballote.

B. fœtida. Lam. fl. fr. 2, p. 381. Ballote. G. 55. Rives et bords des chemins. Mai, juin.

368. Phlomis. L. gen. 725. Phlomide.

P. lychnitis. L. sp. 819. *Phlomis lychnitis*. G. 360. Commun sur toutes les collines des environs, Saint-Eutrope, au levant Juin, juillet.

P. herba-venti. L. sp. 819. *Phlomis narbonensis, hormini folio, flore purpurascente*. G. 360. Prov. *Erbo battudo*. Commun à Saint-Donat, au Défens. Juin, juillet.

369. Sideritis. L. gen. 712. Crapaudine.

S. romana. L. sp. 802. *Marrubiastrum sideritidis folio, caliculis aculeatis, flore candicante*. G. 306. Commun dans les lieux secs et sur les bords des chemins. Mai, juin.

S. hirsuta. L. sp. 803. *Sideritis hirsuta procumbens*. G. 441. Prov. *Bouene bruisso*. G. Commun sur toutes nos collines et aux bords de l'Arc. Nous n'avons ici que le *Sideritis scordioides*. *d. hirsuta* de Dc. 3, p. 532, qui est le *S. hirsuta* de Gr. et Godron. Le *S. scordioides* de ces auteurs n'a pas encore été trouvé dans notre territoire.

370. Marrubium. L. gen. 721. Marrube.

M. vulgare. L. sp. 816. *Marrubium album, vul-*

gare. G. 306. Prov. *Bouën riblé*. G. *Mentastro*. C. Commun aux bords des chemins. Eté.

371. MELITTIS. L. gen. 731. Mélitte.

M. melissophyllum. L. sp. 832. *Melissa humilis, latifolia, maximo flore purpurascente*. G. 311. Prégnon, colline des Pauvres au-dessus de la campagne de M. Frankou. Mai, juin.

372. BRUNELLA. Tournef. inst. 1, p. 182, tab. 84. Brunelle.

B. hyssopifolia. Lam. fl. 2, p. 366. *Brunella hyssopifolia*. G. 66 Bords de l'Arc ; Montaiguet dans le vallon de Levèze. Juin, juillet.

B. vulgaris. Mœnch. meth. 414. *Brunella major, folio non dissecto*. G. 66. Les deux variétés de Gr. et Godron. *a. Genuina* et *b. pennatifida* sont communes dans les endroits couverts. Mai, juin.

B. alba. Pall. ap. Bieb. taur. cauc. 2, p. 67. La var. *integrifolia* se trouve au quartier de Saoutelebré. Juin, juillet.

Var. *pennatifida*, qui est le *Brunella folio laciniato, flore albo*, de Garidel, p. 66, est plus commune que la précédente, et se trouve sur les bords de l'Arc, à Mauret. Mai, juin.

373. AJUGA. L. sp. 785. Bugle.

A. reptans. L. sp. 785. *Bugula*, G. 69. Prov. *Buglo, Erbo de Santo-Margarido*. C. Bords des prairies, Infirmeries, vallon de Valcros. Mai, juin.

A. chamæpitys. Schreb. unilab. p. 24. *Chamæpitys lutea, vulgaris, sive folio trifido*. G. 103. Prov. *Calapito*. G. Commun dans les Guérets. Eté.

A. iva. Schreb. unilab. 25. *Chamæpitys moschata, foliis serratis, an prima Dioscoridis*. G. 102. Vulg. Ivette musquée. Bords des chemins, rives sèches. Eté.

374. TEUCRIUM. L. gen 706. Germandrée.

T. botrys. L. sp. 786. *Chamædrys, laciniatis foliis.* G. 98. Infernets. Juin.

T. scordium. L. sp. 790. *Chamædrys palustris, canescens, seu scordium officinarum.* G. 98. Vallon de la Durane, de Valcros. Juin, juillet.

T. chamædrys. L. sp. 790. *Chamædrys minor, repens.* G. 97. Prov. *Calamandrié.* G. *Pichoun chaine.* L. Commun sur les rives ; vallon du Coq, chemin des Peirières. Eté.

T. flavum. L. sp. 791. *Chamædrys frutescens, Teucrium vulgò.* G. 98. Commun au Tholonet au couchant de la campagne des Pères Jésuites, au Prégnon. Mai, juin.

T. montanum. Schreb. unilab. 50. *Polium lavandulæ folio.* G. 371. Cuques, Montaiguet et autres collines du territoire. Eté.

T. aureum. Schreb. Unilab., 43. Sainte-Victoire, Tholonet près du barrage. Eté.

T. polium. L. sp. 792. *Polium montanum, luteum.* G. 371. Collines des environs et bords de l'Arc. Eté.

ACANTHACÉES.

375. ACANTHUS. Tournef. inst., t. 80. Acanthe.

A. mollis. L. sp. 891. Cultivé et subspontané autour de quelques habitations abandonnées. Eté.

VERBÉNACÉES.

376. VERBENA. Tournef. inst., t. 94. Verveine.

V. officinalis. L. sp. 29. *Verbena communis,*

cæruleo flore. G. 483. Prov. *Varveino*. G. *Erbo dé la Barben*. L. Sur toutes les rives. Eté.

377. VITEX. L. gen. 790. Gatilier.

V. agnus-castus. L. sp. 890. *Vitex foliis angustioribus, cannabis modo dispositis*. G. 491. Vulg. Agneau-Chaste, arbre du poivre. Prov. *Pebrié*. G. Cultivé et indiqué par Garidel dans le terroir d'Aix et du Tholonet. Eté.

PLANTAGINÉES.

378. PLANTAGO. L. gen. 142. Plantain.

P. major. L. sp. 163. *Plantago latifolia, sinuata*. G. 366. Lieux incultes et rives. Eté et automne.

P. intermedia. Gilib. pl. europ. 1, 125. Bords de l'Arc et lieux frais. Garidel n'a pas distingué cette plante de la précédente, beaucoup moins commune dans notre territoire. Les Provençaux les confondent également sous la dénomination commune de *Plantagy*.

P. media. L. sp. 163. *Plantago latifolia, incana*. G. 366. Fenouillère, gour entre le chemin de fer et le Jas-de-Bouffan. Eté.

P. coronopus. L. sp. 166. *Coronopus hortensis*. G. 129. Bords des chemins. Eté.

P. serpentina. Vill. Dauph. 2, p. 304. Bords de l'Arc, petit chemin du Tholonet. Juin, juillet.

P. lagopus. L. sp. 165. *Plantago angustifolia, paniculis lagopi*. G. 367. Lieux secs et incultes : Trois-Moulins. Juillet, août.

P. lanceolata. L. sp. 164. *Plantago angustifolia, major*. G. 366. Prov. *Aureïo dé lebré, lengo dé cat*. C. Commun dans les prés et aux bords des chemins. Mai, juin.

P. argentea. Chaix *in* Vill. Dauph. 1, p. 376. *Plantago angustifolia, argentea è rupe victoriæ.* G. 367. Sainte-Victoire. Mai, juin.

P. albicans. L. sp. 165. *Plantago angustifolia, albida, hispanica.* G. 367. Chemin de Berre, rive droite en venant d'Aix, 50 ou 60 mètres après la campagne de M. Champsaur. Avril, mai.

P. psyllium. L. sp. 167. *Psyllium majus, erectum.* G. 381. Vulg. d'après Garidel, Herbe aux puces, annuelle. Lieux secs et incultes. Mai.

P. arenaria. Waldst. et Kit. rar. Hung. 51, tab. 51. Dans les lieux sablonneux, près du Moulin-Destesta. Mai, juin.

P. cynops. L. sp. 167. *Psyllium majus, supinum.* G. 381. Vulg. Herbe aux puces, vivace. G. Prov. *Badasso.* G. Commun sur toutes les rives et dans les champs incultes. Mai, juin.

379. Statice. Willd. enum. hort. ber. 335. Statice.

S. echioides. L. sp. 394. *Limonium minus, annuum, bullatis foliis, vel echioides* G. 286. Près du hameau de Saragousso, entre Velaux et Rognac. Juin.

PLUMBAGINÉES.

380. Armeria. Willd. enum. hort. berol. 333. Arméria.

A. bupleuroides. Gr. et Godr. fl. fr. t. 2, p. 736. Sainte-Victoire, prairie montagneuse, au levant de la Baoumo de la Sambuco. Juin.

381. Plumbago. Tournef. inst. p. 140. Dentelaire.

P. europea. L. sp. 215. *Plumbago quorumdam.* G. 368. Prov. *Erbo enrabiado, Erbo dei rascas.* G.

Vallon de Brunet, rives sèches et vieux murs. Septembre.

GLOBULARIÉES.

382. GLOBULARIA. L. gen. 112. Globulaire.

G. vulgaris. L. sp. 139. *Globularia vulgaris*. G. 210. Vallon du Chicalon, colline dei Dédaou... Mai.

G. cordifolia. L. sp. 139. *Globularia montana, humillima, repens*. G. 210. Sainte-Victoire, près du couvent. Mai.

G. alypum. L. sp. 139. *Globularia fruticosa, Myrti folio, tridentato*. G. 210. Repentance, Montaiguet. Mars et souvent en septembre.

PHYTOLACÉES.

383. PHYTOLACCA. L. gen. 588.

P. decandra. L. sp. 631. Prov. *Rasiné*. Spontané et naturalisé dans les jardins et autour des habitations. Août.

AMARANTACÉES.

384. AMARANTUS. L. gen. 1060. Amarante.

A. deflexus. L. mant. 295. Commun sur les bords des chemins, près du Pont-des-Trois-Sautets. Septembre, octobre.

A. blitum. L. sp. 1405. Prov. *Marteïaou*. Même habitat, même époque que le précédent.

A. sylvestris. Desf. cat. 44. Lieux incultes ; vallée des Pinchinats, entre les deux moulins.

A. patulus. Bertol. comm. it. neap. 19, t. 2. Dans le pré, vis-à-vis du boulevard du roi René. Août.

A. albus. L.. sp. 1404. Commun dans les jardins et autour des habitations. Bords de l'Arc. Septembre, octobre.

385. POLYCNEMUM. L. gen. 53. Polycnême.

P. majus. Al. Br. *in* Koch. syn. ed. 2, p. 695. *Chenopodium annuum, humi fusum, folio breviori et capillaceo.* G. 106. Guérets. Eté.

SALSOLACÉES.

386. ATRIPLEX. Tournef. inst. p. 506, t. 288. Arroche.

A. hortensis. L. sp. 1493. Prov. *Harmaou.* C. Cultures, bords de l'Arc. Eté.

A. halimus. L. sp. 1492. Commun autour de la ville où il forme des haies. Août, septembre.

A. hastata. L. sp. 1494. *Atriplex folio hastato.* G. 50. Dans les haies et aux bords des champs. Juillet, août.

A. patula. L. sp. 1494. *Atriplex angusto, oblongo folio.* G. 50. Même habitat, même saison que le précédent.

A. littoralis. L. sp. 1494. Dans les champs. Juillet, août.

387. SPINACIA. Tournef. inst. p. 533, t. 308. Epinard.

S. glabra. Mill. dict. n° 2. Prov. *Espinar.* Cultivé et souvent subspontané. Printemps.

S. oleracea. L. sp. 1456. Peu cultivé aujourd'hui; trouvé subspontané au quartier de Malouesse. Printemps.

388. Beta. Tournef. inst. p. 501, t. 286. Bette.

B. vulgaris. L. sp. 322. *Beta italica.* G. 59. Prov. *Bledo* ou *Couesto.* G. *Erbeto.* C. Cultivé dans les jardins et commun dans les prés qui en sont quelquefois envahis. Fenouillères. Juillet à septembre.

389. Chenopodium. L. gen. 309. Ansérine.

C. bothrys. L. sp. 320. Commun sur les bords de l'Arc. Juillet, août.

C. polyspermum. L. sp. 321. *Chenopodium betæ folio.* G. 105. Pioline, Menplaisir. Août, septembre.

C. vulvaria. L. sp. 321. *Chenopodium fœtidum.* G. 105. Prov. *Ponbroyo.* G. Bords des chemins, autour de la ville. Eté.

C. album. L. sp. 319. *Chenopodium folio sinuato, candicante.* G. 105. Vallon de Brunet, près du chemin d'Avignon ; bords de l'Arc. Août, septembre.

C. hybridum. L. sp. 319. Bords des chemins. Juillet, août.

C. murale. L. sp. 318. *Chenopodium pes anserinus.* G. 105. Vallon de Brunet ; bords des chemins. Automne.

390. Camphorosma. L. gen. 164. Camphrée.

C. monspeliaca. L. sp. 178. *Camphorata hirsuta.* G. 77. Prov. *Cafarata.* L. *Canfourato.* Très commun sur toutes les rives sèches. Juillet, août.

391. Corispermum. Ant. de Juss. act. acad. par. 1712, 185. Corisperme.

C. hyssopifolium. L. sp. 6. Bords de la Durance. Juillet, août.

392. Salsola. Gœrtn. fruct. 1, p. 359, t. 75. Soude.

S. kali. L. sp. 322. *Kali spinosum, foliis crassioribus et brevioribus.* G. 262. Bords de l'Arc, en

amont du Pont-des-Trois-Sautets. Août, septembre.

S. tragus. L. sp. 322. *Kali spinosum, cochleatum.* G. 261. Bords de l'Arc, entre le Pont-de-l'Arc et les Milles. Août, septembre.

POLYGONÉES.

393. RUMEX. L. gen. 451. Patience.

R. Friesii. Gr. et Godr. fl. de Fr. 3, p. 36. Dans les ruisseaux et aux bords des prés. Juillet, août.

R. conglomeratus. Murr. prodr. goët. 52. Bords des ruisseaux et lieux humides. Juillet, août.

R. nemorosus. Schrad. ex Willd. en. 1, p. 397. Dans un ruisseau au-dessus de l'Hôpital. Juillet, août.

R. crispus. L. sp. 476. *Lapathum folio acuto, crispo.* G. 267. Lieux humides. Juillet, août.

R. acetosa. L. sp. 481. *Acetosa pratensis.* G. 6. Prov. *Aigretto.* G. Cultivé dans les jardins et quelquefois spontané. Mai, juin.

R. thyrsoides. Desf. atl. 1, p. 321. Dans les lieux secs et sur toutes les collines des environs. Eté.

394. POLYGONUM. L. gen. 495. Renouée.

P. amphibium. L. sp. 517. *Persicaria salicis folio.* G. 356. Dans La Touloubre près de La Calade. Juin à septembre.

P. persicaria. L. sp. 518. *Persicaria mitis, maculosa.* G. 355. Prov. *Herbo dé San-Christoou.* Bords de l'Arc et dans les mares de Fenouillères. Eté.

P. aviculare. L. sp. 519. *Polygonum latifolium.* G. 373. Prov. *Tirasso.* G. *Erbo dei passeroun.* C. *Lengo dé passeroun.* L. Vient dans les champs, sur les chemins et même dans les rues. Eté.

P. Bellardi. All. ped. 2, p. 207. Les Milles, Roquefavour en aval de l'aqueduc. Eté.

P. convolvulus. L. sp. 522. *Fagopyrum vulgare, scandens*. G. 171. Commun sur les bords de l'Arc, dans les champs et dans les jardins. Eté.

P. fagopyrum. L. sp. 522. Prov. *Meï negré*. Cultivé. Juillet, août.

DAPHNOIDÉES.

395. Daphné. L. gen. 485.

D. alpina. L. sp. 510. Indiqué par Castagne à Sainte-Victoire et retrouvé par nous le 26 juin 1869.

D. gnidium. L. sp. 511. *Thymelœa foliis lini*. G. 460. Prov. *Bouës deis aoureïo, Purgetto*. C. Vallon du Coq, Tholonet, bords de la Cause. Eté.

396. Passerina. L. gen. 487. Passerine.

P. annua. Spreng. syst. 2, p. 239. *Thymelœa linariæ folio, vulgaris*. G. 460. Bords de l'Arc, près de Parade et ailleurs. Eté.

LAURINÉES.

397. Laurus. Tournef. inst. p. 597, t. 367. Laurier.

L. nobilis. L. sp. 529. *Laurus vulgaris*. G. 272. Prov. *Lourié*. Cultivé et naturalisé, particulièrement dans le vallon du Laurier qui en a reçu son nom. Avril.

SANTALACÉES.

398. Thesium. L. gen. 292. Thésion.

T. divaricatum. Jan. ap. m. k. Desch. fl. 2,

p. 285. Commun dans les endroits secs et incultes. Mai, juin.

399. Osyris. L. sp. 1101.

O. alba. L. sp. 1450. *Casia poetica Monspeliensium, an Theophrasti.* G. 88. Prov. *Genestoun.* Commun sur les rives et dans les haies. Avril, mai.

ELÉAGNÉES.

400. Hippophae. L. gen. 1106. Argoussier.

H. rhamnoides. L. sp. 1452. *Rhamnoides fructifera, foliis salicis, baccis leviter flavescentibus.* G. 402. Prov. *Aiguos ponchos.* G. *Aiguo pounicho.* C. Commun dans les iscles et sur les bords de la Durance. Avril, mai.

401. Elæagnus. L. gen. 159. Chalef.

E. angustifolius. L. sp. 176. Prov. *Saouzé musca.* Cultivé et subspontané. Mai.

CYTINÉES.

402. Cytinus. L. gen. 1232. Cytinet.

C. hypocistis. L. syst. veg. 826. Sainte-Victoire, à mi-côte du versant nord ; parasite sur les racines d'un *Juniperus oxycedri.* Juin.

ARISTOLOCHIÉES.

403. Aristolochia. Tournef. inst. p. 162, t. 71. Aristoloche.

A. pistolochia. L. sp. 1364. *Aristolochia pistolochia dicta.* G. 39. Saint-Marc. Avril, mai.

A. rotunda. L. sp. 1364. *Aristolochia rotunda, flore ex purpurâ nigro*. G. 39. Rive droite de l'Arc, tout près des Moulins-Forts. Mai.

EUPHORBIACÉES.

404. EUPHORBIA. L. gen. 609. Euphorbe.

E. chamæsyce. L. sp. 652. *Tithymalus exiguus, glaber, nummulariæ folio*. G. 466. Champs frais ou arrosés, spontané dans les jardins. Eté.

E. helioscopia. L. sp. 658. *Tithymalus helioscopius*. G. 466. dans les guérets et sur les rives. Avril, mai.

E. verrucosa. Lam. dict. 2, p. 434. Prairies du Prégnon. Mai, juin.

E. spinosa. L. sp. 655. *Tithymalus maritimus, spinosus*. G. 466. Montaiguet, entrée du vallon du Mayol, à droite en montant. Mai.

E. gerardiana. Jacq. fl. austr. 5, p. 17, tab. 436. Montaiguet, au couchant de la Simone. Juin, juillet.

E. nicœensis. All. ped. 1, p. 285, t. 69, f. 1. Montaiguet, au-dessus de la campagne de M. Pissin.

E. esula. L. sp. 660. *Tithymalus amygdaloides, angustifolius*. G. 465. Champs incultes à Puyricard, à Luynes. Mai, juin.

E. tenuifolia. Lam. dict. 2, p. 428. Tholonet. Mai, juin.

E. serrata. L. sp. 658. *Tithymalus characias, folio serrato*. G. 466. Champs incultes et bords des chemins. Mai, juin.

E. aleppica. L. sp. 657. Rive droite de l'Arc, environ deux kilomètres en aval des Milles. Septembre.

E. cyparissias. L. sp. 661. *Tithymalus cyparissias.* G. 466. Champs incultes et bords des chemins. Avril, mai.

E. exigua. L. sp. 654. *Tithymalus seu Esula exigua, foliis obtusis.* G. 465. Pelouse du chemin sur la rive droite de l'Arc, près du Gour de Martelly. Eté.

E. sulcata. Delens, *in* Lois. gall. 1, p. 339. Vallons du Cascaveou et de la Guiramande. Avril, mai.

E. falcata. L. sp. 654. Commun dans les champs. Eté.

E. taurinensis. All. ped. 1, p. 287, t. 83, f. 2. Vallon des Gardes ; Tholouet, dans les moissons. Eté.

E. peplus. L. sp. 658. *Tithymalus annuus, supinus, folio rotundiore, acuminato.* G. 466. Commun dans les jardins et dans les champs cultivés. Février, mars.

E. peploides. Gouan, fl. monsp. 174. Rives ombragées ; Tholonet, dans la pelouse, au levant du château. Mai, juin.

E. segetalis. L. sp. 657. *Tithymalus annuus, lini folio, acuto.* G. 465. Commun dans les moissons. Eté.

E. amygdaloides. L. sp. 662. *Tithymalus sylvaticus, lunato flore.* G. 465. Bords de l'Arc. Avril, mai.

E. characias. L. sp. 662. *Tithymalus characias, peregrinus, rubens.* G. 465. Prov. *Grosso lanchousclo.* Rives sèches, endroits pierreux et fentes de rochers. Eté.

E. lathyris L. sp. 655. Spontané dans les jardins. Eté.

405. Mercurialis. Tournef. inst. 308. Mercuriale.

M. annua. L. sp. 1465. Garidel, alin. 1 et 2 de la p. 316. Prov. *Mercuriaou, cagarelo, fouirouso*. Bords des chemins et champs. Mars, avril.

406. Crozophora. Neck. elem. n° 1127. Crozophore.

C. tinctoria. Juss. *in* Spreng. syst. 3, p. 850. *Ricinoides ex quâ paratur Tournesol Gallorum*. G. 403. Prov. *Moureleto*. Commun dans les champs cultivés. Eté.

407. Buxus. Tournef. inst. 345. Buis.

B. sempervirens. L. sp. 1394. *Buxus arborescens*. G. 72. Prov. *Boui*. Collines du Tholonet, de Sainte-Victoire. Mars, avril.

MORÉES.

408. Morus. Tournef. inst. 589, t. 362. Mûrier.

M. alba. L. sp. 1398. Prov. *Amourié*. Cultivé. Avril, mai.

M. nigra. L. sp. 1398. Prov. *Amourié dei bouen*. Le fruit s'appelle *Amouro dé malaou* et *Amouro de présent*. Cultivé. Mai.

409. Ficus. Tournef. inst. p. 662, t. 420. Figuier.

F. carica. L. sp. 1513. Prov. *Figuiero*. Cultivé et spontané dans les endroits les plus éloignés de toute habitation. Mai, juin.

CELTIDÉES.

410. Celtis. Tournef. inst. p. 612, t. 383. Micocoulier.

C. australis. L. sp. 1478. *Celtis fructu nigricante.* G. 91. Prov. *Falabréguié, Bregoulié.* Cultivé et souvent spontané sur les bords des chemins. Avril.

Le micocoulier de la place des Quatre-Dauphins, abattu le 27 avril 1861, parce que son vieux tronc pourri était devenu menaçant pour la sûreté publique, mesurait à hauteur d'homme six mètres soixante centimètres et dépassait de beaucoup les maisons les plus élevées de cette place. De Candolle, dans sa fl. t. 3, p. 314, le cite comme un des plus beaux de cette espèce.

ULMACÉES.

411. Ulmus. L. gen. 316. Orme.

U. campestris. L. sp. 327. *Ulmus campestris et Theophrasti.* G. 517. Prov. *Oumé.* G. C'est celui de toutes nos promenades. Février, mars.

U. montana. Smith. engl. fl. 2, p. 22. Il y en a deux sur le chemin de Vauvenargues, à l'entrée de la Pinette. Février, mars.

URTICÉES.

412. Urtica. Tournef. inst. p. 514, t. 308. Ortie.

U. urens. L. sp. 1396. *Urtica urens, minor.* G. 519. Prov. *Ourtigo,* ainsi que les deux suivantes. Bords des routes et jardins. Eté.

U. dioica. L. sp. 1396. *Urtica urens, maxima.* G. 519. Bords des chemins, autour de la ville. Eté.

U. pilulifera. L. sp 1395. *Urtica urens, pilulas ferens.* G. 519. Saint-Marc, prés du château ; Roquefavour, rive gauche de l'Arc, en aval de l'aqueduc. Mai.

413. Parietaria. Tournef. inst. p. 500, t. 289. Pariétaire.

P. erecta. M. K. Dtsch. fl. 1, p. 827. *Parietaria officinarum et Dioscoridis.* G. 349. Vulg. Pariétaire. Prov. *Espargoulo.* G. Sur les murs et dans les haies. Mai, juin.

P. diffusa, B. decipiens. P. minor, ocymi folio. G. 349. Vieux murs exposés au midi. Mai, juin.

CANNABINÉES.

414. Cannabis. Tournef. inst. 555, t. 309. Chanvre.

C. sativa. L. sp. 1457. *Cannabis sativa.* G. 78. Prov. *Canabier* ou *Canébe.* G. Cultivé. Eté.

415. Humulus. L. gen. 1116. Houblon.

H. lupulus. L. sp. 1457. *Lupulus mas et femina.* G. 294. Prov. *Houbeloun.* G. Pinchinats, Fenouillères. Juin, juillet.

JUGLANDÉES.

416. Juglans. L. sp. 1071. Noyer.

J. regia. L. sp. 1415. *Nux juglans, sive Regia vulgaris.* G. 329. Prov. *Nouguié.* G. Cultivé. Mai.

CUPULIFÈRES.

417. Fagus. Tournef. inst. 584. t. 351. Hêtre.

F. sylvatica. L. sp. 1416. *Fagus.* G. 171. Prov. *Fau.* G. *Faïar.* C. Cultivé. Avril, mai.

418. Castanea. Tournef. inst. 584, t. 352. Chataignier.

C. vulgaris. Lam. dict. 1, p. 708. *Castanea sativa*. G. 89. Prov. *Castagné*. G. Grand-Cabrier, au levant. Mai, juin.

419. Quercus. Tournef. inst. 852, t. 349. Chêne.

Q. sessiliflora. Sm. fl. br. 3, p. 1026. *Quercus latifolia, mas, quæ brevi pediculo est*. G. 388. Prov. *Rouré*. G. Commun partout, particulièrement sur les bords de l'Arc. Avril.

Q. ilex. L. sp. 1412. *Ilex folio oblongo, serrato*. G. 245. Prov. *Eouvé*. G. Vulg. Yeuse ou chêne vert. Commun sur toutes les collines des environs. Avril, mai.

Q. Auzandri. Gr. et Godr. t. 3, p. 119. Repentance sur le bord de la route, quartier de la Félicité et du Seuil. Avril.

Q. coccifera. L. sp. 1413. *Ilex media cocciferæ ilici planè suppar, folio aquifoliæ*. G. 245. Prov. *Avaoussé*. G. Vulg. Chêne au Kermès. Commun dans tous les lieux secs. Avril. C'est sur les rameaux de cet arbuste que vit le kermès *(Coccus ilicis. S.)* Autrefois récolté pour la teinturerie qui l'employait pour la couleur écarlate ; la médecine l'employait comme cardiaque et astringent.

420. Corylus. Tournef. inst. p. 22, t. 347. Coudrier.

C. avellana. L. sp. 1417. *Corylus sativa, fructu albo, minore, sive vulgaris*. G. 130. Prov. *Avelanié*. G. Le coudrier ou noisetier se plaît dans les endroits ombragés. Pinchinats ; Montaiguet, versant nord. Janvier, février.

SALICINÉES.

421. Salix. Tournef. inst. p. 590, t. 368. Saule.

S. alba. L. sp. 1449. *Salix vulgaris, alba*,

arborescens. G. 419. Prov. *Saouzé*. Commun autour de la ville et aux bords des prairies. Avril, mai.

b. Vitellina. Ser. sal. 83. *Salix sativa, lutea, folio crenato*. G. 419. Prov. *Aoumarino*. Dans les prés de la Rotonde et généralement dans les lieux frais. Avril, mai.

S. babylonica. L. sp. 1443. Prov. *Saouzé plourour*. Cultivé. Avril, mai.

S. amygdalina. L. sp. 1443. Rive gauche de l'Arc, cent mètres environ en aval des Infirmeries. Avril, mai.

S. incana. Schrank, baier. fl. 1, 230. Abonde sur les rives de l'Arc. Mars, avril.

S. purpurea. L. sp. 1444. *Salix humilis, capitulo squammoso*. G. 419. Bords de l'Arc, Tholonet au bord de l'eau. Mars, avril.

v. Helix, salix helix. L. sp. 1441. Bord du canal, tout près de la campagne de M^me^ de Classis.

S. cinerea. L. sp. 1449. Rive gauche de Luynes, en amont et en aval du hameau. Mars, avril.

422. Populus. Tournef. inst. 592, t. 365. Peuplier.

P. alba. L. sp. 1463. *Populus alba majoribus foliis* et *P. alba minoribus foliis*. G. 375. Prov. *Aoubo*. G. Bords de l'Arc, allées du Tholonet. Février, mars.

P. nigra. L. sp. 1464. *Populus nigra*. G. 375. Prov. *Piboulo*. G. Le long des cours d'eau, bords de l'Arc, Torse. Mars, avril.

P. pyramidalis. Rosier *in* Lam. dict. 5, p. 235. Prov. *Piblo d'Italio*. C. Planté le long des routes et dans les lieux humides. Mars.

PLATANÉES.

423. PLATANUS. L. gen. 1075. Platane.

P. orientalis. L. 1417. Prov. *Platano*. Dans les champs, sur les cours et les promenades publiques. Avril, mai.

BÉTULACÉES.

424. ALNUS. Tournef. inst. p. 587, t. 359. Aulne.

A. incana. Dc. fl. fr. 3, p. 304. Bords de la Durance, près du pont de Pertuis. Février, mars.

ABIÉTINÉES.

425. PINUS. L. gen. 1077. Pin.

P. halepensis. Mill. dict. n° 8. *Pinus sylvestris, maritima, conis firmiter ramis adhærentibus*. G. 361. Prov. *Pin*. Sur toutes les collines des environs.

P. pinea. L. sp. 1419. *Pinus sativa*. G. 361. Vulg. Pin cultivé, pin de pierre, pin pignon, pin bon, pin doux. Prov. *Pin pignié, pin dei bouen*. Près du pont de l'Arc. Mai.

CUPRESSINÉES.

426. JUNIPERUS. L. gen. 1134. Genévrier.

J. communis. L. sp. 1470. *Juniperus vulgaris, fruticosa*. G. 258. Prov. *Ginèbre*. G. Commun au Montaiguet et sur tous les coteaux des environs. Mars, avril.

J. oxycedrus. L. sp. 1470. *Juniperus major*,

baccâ rufescente. G. 258. Prov. *Cadé*. G. Mêmes localités, même époque que le précédent.

J. phœnicea. L. sp. 1471. *Cedrus folio cupressi, fructu flavescente*. G. 91. Prov. *Mourvenc*. Cuques, Tholonet ; moins commun que les deux précédents. Mars, avril.

Taxus baccata. Indiqué par les gens du pays à Sainte-Victoire.

427. CUPRESSUS.. L. gen. Cyprès.

C. sempervirens L. sp. 1433. *Cupressus metâ in fastigium convolutâ, quæ femina Plinii*. G. 137. Prov. *Cipré* et *Oucipré*. Cultivé et subspontané. Mars, avril.

ALISMACÉES.

428. ALISMA. L. gen. 460. Fluteau.

A. plantago. L. sp. 486. *Ranunculus palustris, plantaginis folio, ampliore*. G. 396. Celui de l'alinéa suivant, dans le même auteur, n'est qu'une variété de celui-ci, à feuilles plus étroites. Commun dans l'eau de l'Arc et dans tous les fossés. Eté.

b. Lanceolatum. Bords de l'Arc. Juillet.

COLCHICACÉES.

429. COLCHICUM. Tournef. inst. t. 181 et 182. Colchique.

C. autumnale. L. sp. 485. *Colchicum commune*. G. 122. Prov. *Bramo vacco*. C. Torse et lieux ombragés. Septembre.

C. arenarium. W. K. pl. rar. hung. t. 179. Vallon du Cascaveou, au nord ouest de La Keirié. Septembre, octobre.

LILIACÉES.

430. TULIPA. Tournef. inst. 373, t. 199 et 200. Tulipe. Prov. *Tulipan*, pour toutes les espèces.

T. clusiana. Dc. *in* Red. lil. t. 37. Quartier de la Torse, près du canal et au levant de la campagne de M^me^ Guignon ; Montaiguet, vallon de la Chapelle, au Peiblan : dans les moissons et au pied des oliviers, Avril, mai.

T. oculus-solis. S^t^. Am. rec. soc. agr. Agen. 1, p. 75. Cette tulipe abonde dans tous les quartiers du territoire, mais particulièrement dans celui de Bouonouro. Avril.

T. præcox. Ten. fl. nap. 1, p. 170. Plus précoce d'une quinzaine de jours et moins commune que la précédente : vallons de Brunet, de Bouonouro. Mars, avril.

T. sylvestris. L. sp. 438. Commune dans toutes les moissons, surtout dans le quartier de S^t^-Mitre. Avril.

T. celsiana. Dc. *in* Red. lil. 1, t. 38. *Tulipa minor, lutea, gallica* G. 475. C'est la seule de nos tulipes que Garidel ait connue. Les quatre autres n'ont été probablement introduites qu'après lui. Il a vu quelques échantillons du *T. oculus-solis*, qu'il n'a pas jugés spontanés.

Montaiguet, aux vallons du Coq et de Fontgamate. Mai.

431. FRITILLARIA. L. gen. 411. Fritillaire.

F. meleagris. L. sp. 436. *Fritillaria serotina, floribus ex flavo virentibus*. G. 193. Indiquée par Garidel à Sainte-Victoire.

F. involucrata. All. auct. p. 34. M^t^ Concoux ;

Sainte-Victoire, entre le couvent et le Garagay et dans le vallon du Baou-Trouca. Mai.

432. Lilium. L. gen. 410. Lis. Prov. *Ieli.*

L. martagon. L. sp. 435. *Lilium floribus reflexis, montanum, flore rubente.* G. 284. Indiqué par Castagne dans les bois de Vauvenargues. Juin, juillet. Trouvé par M. Philibert à Sainte-Victoire, dans le vallon du Chasseur.

L candidum. L. sp. 433. Cultivé et subspontané autour des habitations. Juin. Nous en avons trouvé un dans le vallon désert du Cascaveou, pressé entre deux grosses pierres, sur un rebord de difficile accès, à la hauteur à peu près d'un premier étage. Pendant plus de dix ans il a donné seulement des feuilles, et n'a fleuri que lorsque l'oignon a été planté dans un jardin.

433. Scilla. L. gen. 419. Scille.

S. autumnalis. L. sp. 443. *Ornithogalum autumnale, minus, floribus cæruleis.* G. 344. Commun sur toutes les hauteurs des environs. Septembre.

S. hyacinthoides. L. syst. veg. 13, p. 272. Entrée du vallon de Valcros, vallon de Bouonouro, sur une rive du Défens. Avril.

434. Ornithogalum. L. gen. 418. Ornithogale.

O. narbonense. L. sp. 440. *Ornithogalum spicatum, majus, flore albo.* G. 343. Cuques et dans les champs incultes. Mai, juin.

O. nutans. L. sp. 441. Commun au milieu des moissons, dans tous les quartiers. Avril.

O. pater-familias. Godr. not. fl. montp. p. 27. Montaiguet, versant nord. Mai.

O. divergens. Bor. not. 36, n° 3. Montaiguet. Mai.

O. umbellatum. L. sp. 441. *Ornithogalum umbellatum, medium, angustifolium*. G. 343. Commun aux bords des chemins et dans les lieux cultivés. Avril, mai.

O. tenuifolium. Guss. pr. fl. sic. 1, p. 413. Vallon du Cascaveou. Mai.

435. GAGEA. Salisb. Ann. bot. 2, p. 535. Gagée.

G. arvensis. Schult. syst. 7, p. 547. *Ornithogalum luteum*. G. 343. dans les moissons, à Bouonouro et ailleurs. Février, mars.

436. ALLIUM. L. gen. 409. Ail.

A. sativum. L. sp. 425. Prov. *Aïé*. Cultivé. Juil.

A. scorodoprasum. L. sp. 425. *Allium montanum, bicorne, angustifolium, flore purpurascente*. G. 17. Dans les champs le long de l'Arc, dans les oliviers à Barret. Juin, juillet.

A. vineale. L. sp. 428. *Porrum sylvestre vinearum*. G. 376. Prov. *Pouarri-Fer*. Vallon des Gardes, champs et vignobles. Juin.

A. porrum. L. sp. 423. Prov. *Pouarri*. Cultivé. De juin à août.

A. polyanthum. Rœm. et Schults. syst. 7, p. 1016. Dans les endroits secs et pierreux. Juin, juillet.

A. rotundum. L. sp. 423. *Allium montanum, capite rotundo*. G. 16. Rives et lieux incultes. Juin.

A. sphœrocephalum. L. sp. 426. *Cepa tenuifolia, sphœrocephalos, purpurascens*. G. 93. Rives sèches et lieux incultes. Juin.

A. cepa. L. sp. 431. Prov. *Cebo*. Cultivé. Juin, août.

A. subhirsutum. L. sp. 424. *Allium angustifolium, umbellatum, flore albo*. G. 17. Quartiers du Prégnon, de Mauret. Avril, mai.

A. roseum. L. sp. Ed. 1, p. 296. *Allium sylvestre sive moly minus, roseo amplo flore.* G. 17. Pinchinats près du pavillon de Lenfant. Mai.

A. nigrum. L. sp. 430. Champ cultivé, près des Figons. Mai.

A. paniculatum. L. sp. 428. Peireguié, Mauret. Juillet. Var. *B. pallens.* Le long de la Torse, Tholonet. Juillet.

A. moschatum. L. sp. 427. *Allium sylvestre, perpusillum, juncifolium, moschatum.* G. 17. Vallons du Cascaveou, de Lévèze, de Fontgamate. Septembre, octobre.

437. Hyacinthus. Tournef. inst. p. 344, t. 180. Jacinthe.

H. orientalis. L. sp. 454. Prov. *Mugué.* Collines à gauche du pont de l'Arc, Tholonet, près du château. Février, mars.

438. Muscari. Tournef. inst. p. 347, t. 180. Muscari.

M. neglectum. Guss. syn. 411. *Muscari arvense, Juncifolium, cæruleum, minus.* G. 319. Commun sur les rives et dans les champs. Février, mars.

M. comosum. Mill. dict. n° 2. *Muscari arvense, latifolium, purpurascens.* G. 318. Prov. *Gros Barrelé.* Commun dans les champs. Mai, juin.

439. Hemerocallis. L. gen. 433. Hémérocalle.

H. fulva. L. sp. 462. *Lilio-Asphodelus, phœniceus.* G. 286. Sainte-Victoire d'après Castagne.

440. Phalangium. Tournef. inst. p. 368, t. 193. Phalangère..

P. liliago. Schreb. sp. p. 36. *Phalangium parvo flore, non ramosum.* G. 359. Sainte-Victoire versant nord, vallon des Masques. Mai.

441. Asphodelus. L. gen. 421. Asphodèle.

A. albus. Wild. sp. 2, p. 133. *Asphodelus albus, ramosus, mas.* G. 46. Prov. *Pourraquo.* Au pied de Sainte-Victoire, versant du midi ; Arbois. Mai.

442. Aphyllanthes. Tonurnef. inst. 657, t. 430. Aphyllanthe.

A. monspeliensis. L. sp. 422. *Aphyllanthes monspeliensium.* G. 36. Prov. *Bragoun, Graboun* et *Dragoun.* Cuques et sur toutes les collines sèches. Mai.

SMILACÉES.

443. Polygonatum. Tournef. inst. p. 78, t. 14. Polygone.

P. vulgare. L. sp. 451. *Polygonatum latifolium, vulgare.* G. 372. Vulg. Sceau de Salomon. Montaiguet, vis-à-vis de Meyreuil, près des ruines. Mai, juin.

444. Asparagus. L. gen. 458. Asperge.

A. officinalis. L. sp. 448. *Asparagus sylvestris, tenuissimo folio.* G. 45. Prov. *Sperjo.* Bords de l'Arc et cultivé. Juillet, août.

A acutifolius. L. sp. 449. *Asparagus foliis acutis.* G. 45. Prov. *Roumanieou dé tino, Counieou.* Commun dans les haies. Septembre, octobre.

445. Ruscus. L. gen. 1139. Fragon.

R. aculeatus. L. sp. 1174. *Ruscus myrtifolius, aculeatus.* G. 415. Prov. *Prébouissé.* Vallons des Gardes et du Cascaveou ; au nord. Janvier, février.

446. Smilax. L. gen. 1120.

S. aspera. L. sp. 1458. *Smilax aspera, fructu rubente* (et le suivant). G. 444. Prov. *Gros-Gramé,*

Arrap'Omé. Vallon de la Fontaine de Collongue ; colline des Pauvres, au-dessus de la campagne de M. Lisbonne. (Mon-Plaisir). Septembre, octobre.

IRIDÉES.

447. Crocus. L. gen. n° 55. Safran.

C. versicolor. Gawl. bot. mag. 1110. Plateau entre la tour de la Keirié et le Cascaveou. Février, mars.

448. Iris. L. gen. 59.

I. chamœiris. Berthol. fl. it. 3, p. 609. *Iris humilis, minor, flore purpureo*. G. 255. Keirié, Montaiguet. Avril, mai.

V. *lutea*. *Iris humilis, flore luteo*. G. 255. Mêmes lieux et même époque que le précédent.

I. germanica. L. sp. 55. *Iris vulgaris, germanica, sive sylvestris*. G. 255. Prov. *Glooujoou*. Sur les murs et sur les rives. Avril, mai.

I. florentina. L. sp. 55. Montaiguet, vallon de la Chapelle, vis-à-vis de l'ancienne campagne Forez. Avril, mai.

I. pseudoacorus. L. sp. 56. *Iris palustris, lutea*. G. 255. Prov. *Coutelas*. Torse, fossés de la Grande-Duranne, Roquefavour près du pont. Mai.

449. Gladiolus. L. gen. n° 57. Glayeul.

G. *segetum*. Gawl. bot. mag. 719. *Gladiolus floribus uno versu dispositis, major et procerior, flore purpureo rubente*. G. 208. Prov. *Couteou* ou *Coutello*. Très commun dans les moissons. Mai.

AMARYLLIDÉES.

450. STERNBERGIA. W. k. pl. rar. hung. 2, p. 172. Sternbergie.

S. lutea. Gawl. *in* Schult. syst. 7, p. 795. Cultivé et quelquefois subspontané autour des habitations. Septembre, octobre.

451. NARCISSUS. L. gen. 403. Narcisse.

N. incomparabilis. Mill. dict. 3. Dans les champs cultivés à la campagne de M. Fouque, chemin d'Avignon, entre la Croix-de-Celony et La Calade. Mars, avril.

N. poeticus. L. sp. 414. *Narcissus albus, circulo purpureo*. G. 326. Prov. *Jusieouvo*. Dans les prairies aux Infirmeries, au Prégnon. Avril, mai.

N. juncifolius. Requien, ap. Lois. nouv. not. 14. *Narcissus juncifolius, luteus, minor*. G. 327. Prov. *Jounquio*. Sur toutes les collines des environs, principalement à la Keirié et au Montaiguet. Avril, mai.

N. dubius. Gouan. ill. 22. *Narcissus angustifolius, albus, minor*. G. 327. Au couchant de la Keirié, Montaiguet près de la campagne de M^me^ Gimbert. Avril.

ORCHIDÉES.

452. SPIRANTHES. L. c. Rich. orch. Europ. 28. Spiranthe.

S. autumnalis. Rich. l. c. *Orchis spiralis, alba, odorata*. G. 341. Torse, Prégnon au pied de la colline et au midi de la métairie, bord de l'Arc. Septembre. octobre.

453. Cephalanthera. L. c. Rich. orch. Europ. 29. Céphalanthère.

C. grandiflora. Bab. man. 296. Montaiguet au-dessus du vallon du Tir et ailleurs. Mai.

C. rubra. Rich. orch. Europ. 38. Montaiguet, au levant de la Simone. Mai, juin.

454. Epipactis. L. e Rich. orch. europ. 81.

E. latifolia. All. ped. 2, 151. *Helleborine latifolia, montana.* G. 227. Commun sur les hauteurs et sur les rives ombragées.

E. microphylla. Swartz. act. holm. 1800, p. 232. Trouvé une fois sur la rive droite de l'Arc, près des Infirmeries. Mai, juin.

E. palustris. Crantz. austr. p. 462, t. 1, f. 5. *Helleborine montana, angustifolia, purpurascens.* G. 227. Rive droite de l'Arc, un peu en amont de la Simone. Juin.

455. Limodorum. L. c. Rich. orch. europ. 28. Limodore.

L. abortivum. Swartz. act. holm. 6, p. 80. *Limodorum austriacum.* G. 286. Commun sur toutes nos collines et sur les bords de l'Arc. Mai, juin.

456. Aceras. R. Br. h. Kew. 191.

A. densiflora. Boiss. voy. 595. Trouvé une fois à Saint-Eutrope au-dessus des capucins. Juin.

A. hircina. Lind. orch. 282. *Orchis barbata, odore hirci, breviore latioreque folio.* G. 340. Indiqué par cet auteur au Prégnon, où nous ne l'avons pas retrouvé. Mai, juillet.

457. Orchis. L. gen. 1009.

O. morio. L. sp. 1333. Sainte-Victoire. Mai, juin.

O. picta. Lois. nouv. not. 39. Montaiguet, sur le plateau qui est au midi de Malouesso. Avril, mai.

O. ustulata. L. sp. 1333. *Orchis militaris, pratensis, elatior, floribus variegatis.* G. 340. Sainte-Victoire, près du monastère. Mai.

O. tridentata. Scop. carn. 2, p. 190. Sainte-Victoire. Mai, juin.

O. purpurea. Huds. angl. ed. 1, p. 334. *Orchis latifolia, hiante cucullo, major.* G. 340. Sur toutes les rives ombragées. Avril.

O. mascula. L. sp. 1333. Montaiguet, sur le plateau qui est au midi de Malouesso. Sainte-Victoire. Mai, juin.

O. laxiflora. Lam fl. fr. 3, p. 504. Prairies sur la rive gauche de la Durance, près du pont de Pertuis. Mai, juin.

O. palustris. Jacq. coll. 1, p. 75. Vallon de Valcros. Avril.

O. latifolia. L. sp. 1334. *Orchis palmata, pratensis, latifolia, longis calcaribus.* G. 341. Prairies en amont du pont de Roquefavour. Mai.

O. maculata. L. sp. 1335. Rive gauche de l'Arc, en amont du pont des Trois-Sautets, Roquefavour. Mai, juin.

O. conopsea. L. sp. 1335. Sainte- Victoire, au Clouzoun. Juin, juillet.

450. Ophrys. L. gen. 1011.

O. aranifera. Huds. fl. angl. ed. 2, p. 392. *Orchis fucum referens, colore rubiginoso.* G. 341. Commun sur les bords de l'Arc et sur tous les côteaux des environs. Mai, juin.

O. apifera. Huds. fl. angl. ed. 1, p. 340. *Orchis fucum referens, flore subviridente.* G. 341. Bords de l'Arc, vallon des Gardes et sur les pelouses fraîches. Mai.

O. fusca. Link. *in* Schrad. diar. 2 (1799), p. 325. *Orchis muscam referens, major.* G. 341. Nous rap-

portons cette phrase de Garidel à l'*ophrys fusca*, à cause du prolongement du labelle qui justifie l'épithète de *Grandiusculo* donnée à cette fleur par J.-B.. et surtout parce que nous avons trouvé cette plante dans la localité précise indiquée par Garidel, c'est-à-dire au Montaiguet, en dessous de l'ancien chemin de Gardanne. On la trouve aussi au couchant des ruines de Meyreuil ; à Saint-André, près de la campagne de M. Pison., et au vallon des Gardes. Mars, avril.

POTAMÉES.

459. POTAMOGETON. L. gen. 174. Potamot.

P. natans. L. sp. 182. Sur les bords et dans le lit de l'Arc. Août, juin.

P. pectinatus. L. sp. 183. Fenouillère, mares au bord de l'Arc. Juillet, août.

P. densus. L. sp. 182. *Potamogeton foliis crispis, sive lactuca ranarum*. G. 377. Barret, l'Arc et dans presque tous les cours d'eau. Mai. juin.

AROIDÉES.

460. ARUM. L. gen. 1028. Gouet.

A. italicum. Mill. dict. n° 2. *Arum venis albis*. G. 42. Prov. *Fugueiroun*. Commun dans tous les lieux ombragés. Mai.

TYPHACÉES.

461. TYPHA. L. gen. 1040. Massette.

T. angustifolia. L. sp. 1377. *Typha palustris, clava gracili*. G. 476. Prov. *Sagno*. Commun le long de l'Arc et dans toutes les mares. Mai.

T. minima. Hoppe. cent. 3. Hoffm. germ. 4, p. 251. Rive gauche de la Durance, près du Pont-de-Pertuis. Mai.

462. SPARGANIUM. L. gen. 1041. Rubanier.

S. ramosum. Huds. fl. angl. 401. Dans les prairies, en amont du Pont-de-Roquefavour. Mai juin.

JONCÉES.

463. JUNCUS. L. gen. 437. Jonc.

J. conglomeratus L. sp. 464. Bords de l'Arc. Mai.

J. effusus. L. sp. 464. *Juncus levis, paniculâ sparsa, major*. G. 258. Le long des cours d'eau. Mai.

J. diffusus. Hoppe. dec. gram. n° 155. Saint-Donat, bords d'un ruisseau. Mai, juin.

J. glaucus. Ehrh. beitr. 6, p. 83. *Juncus acutus, capitulis Sorghi*. G. 258. Bords de l'Arc. Juin.

J. paniculatus. Hoppe, dec. gram. n° 156. Un peu en aval du Pont-des-Gardes, au bord du ruisseau. Mai, juin.

J. acutus. L. dict. 3, p. 264. *Juncus acutus, paniculâ sparsâ*. G. 258. Le long des cours d'eau. Juin, juillet.

J. lamprocarpus. Ehrh. Calam. n° 126. Bords de l'Arc et sur tous les cours d'eau ; très commun. Avril, mai.

J. lagenarius. Gay, ap. Laharpe, mon. *in* mem. Soc. hist. nat. 3, p. 130. Rive gauche de l'Arc, près des Infirmeries. Mai, juin.

J. sylvaticus. Reich. fl. mæno-franc. 2, p. 181. Rive gauche de l'Arc, entre la Passerelle et le Pont-des-Militaires. Mai, juin.

J. obtusiflorus. Ehrh. beitr. 6, p. 83. Bords de l'Arc. Juin.

J. compressus. Jacq. en. stirp. vind. 60 et 235 (1762) Lieux humides. Juin, juillet.

J. Gerardi. Lois. not. p. 60 (1810) et fl. gall. ed. 2, p. 260. Dans une mare du chemin de Berre.

J. tenageia. L. f. suppl. 208. Roquefavour. Juin.

J. bufonius. L. sp. 466. Bords des ruisseaux, Saint-Donat, chemin de Berre. Mai.

464. LUZULA. Dc. fl. fr. 3, p. 158. Luzule.

L. pilosa. Wild. en. 1, p. 393. Sainte-Victoire, à mi-côte du Baou-Trouca. Avril.

CYPÉRACÉES.

465. CYPERUS. L. gen. 66. Souchet.

C. longus. L. sp. 67. *Cyperus odoratus, radice longâ, sive cyperus officinarum*. G. 143. Prov. *Triangle*. Bords des près et dans les ruisseaux, autour de la ville. Eté.

C. fuscus. L. sp. 69. *Cyperus minimus, paniculâ sparsâ, nigricante*. G. 144. Bords de l'Arc, près du Gour-de-Martelly. Juin.

C. flavescens. L. sp. 68. Chemin de Marseille, près du Pont-de-l'Arc ; Tholonet, aux Infernets. Mai.

466. SCHŒNUS. L. gen. 65. Choin.

S. nigricans. L. sp. 64. Très commun le long de l'Arc. Mai.

467. CLADIUM. Patr. Brown. Jam. 114. Cladie.

C. mariscus. R. Brown. prodr. 92. Prairies inondées, près du Pont-de-Pertuis, rive gauche du canal de Marseille à un demi kilomètre en aval de l'aque-

duc, où il a sans doute été apporté par les eaux de la Durance. Mai.

468. Scirpus. L. gen. 67. Scirpe.

S. maritimus. L. sp. 74. *Cyperus vulgatior, paniculâ sparsâ*. G. 144. Bord de l'Arc, près du Gour-de-Martelly et ailleurs. Juillet.

S. holoschœnus. L. sp. 72. *Scirpus maritimus, capitulis rotundioribus, glomeratis*. G. 432. Vulg. Jonc commun. Abonde sur les bords des fossés et des ruisseaux.

b. romanus. Koch. l. c. Rive gauche de l'Arc, vis-à-vis des Infirmeries. Mai.

S. lacustris. L. sp. 72. *Scirpus palustris, altissimus*. G. 432. Rive gauche de l'Arc, un peu en aval des Infirmeries. Mai.

S. setaceus. L. sp. 73. Vallon de Valcros, au bord d'un ruisseau. Mai.

469. Eleocharis. R. Brown, prodr. 1, p. 224. Eléocharis.

E. palustris. B. Brown, prodr. 1, p. 80. Au bout de la Rotonde, dans l'eau. Eté.

470. Carex. Mich. nov. gen. 33. Carex.

C. divisa. Huds. fl. angl. éd. 1, p. 348. Ruisseau du chemin de Vauvenargues, avant le Pont-de-Beraud ; chemin de Berre. Avril.

C. setifolia. Godr. not. fl. Monsp. 25. Rive sèche à Bouonouro ; petit chemin des Milles. Avril.

C. Schreberi. Schrank. baïer. fl. 1, p. 278. J'en possède dans mon herbier un échantillon unique trouvé à Aix par M. Castagne. Avril.

C. vulpina. L. sp. 1382. Bords du ruisseau, un peu en aval du Pont-des-Gardes. Mai, juin.

C. muricata. L. sp. 1382. Moret, vallon de Brunet. Mai.

C. leporina. L. sp. 1381. Bord d'un ruisseau, un peu en amont du pont de la Fourchette. Mai.

C. glauca. Scop. carn. 2, p. 223. Vallon de Bagnoly, lieux frais et humides, le long des cours d'eau. Mai.

C. maxima. Scop. carn. 2, p. 229. Le long des cours d'eau, Infirmeries, Pinchinats. Avril, mai.

C. halleriana. Asso. syn. n° 922. t. 9, f. 2. Montaiguet, vallon du Cascaveou, Sainte-Victoire. Avril, mai.

C. humilis. Leyss. fl. hal. 175. Sainte-Victoire. versant du midi, près de Rioulfe, et versant nord à la plaine. Avril.

C. œderi. Ehrh. calam. n° 79. Rive gauche du canal de Marseille, en aval du pont de Roquevafour, avant le premier tunnel ; sa racine plonge dans l'eau. Juin.

C. distans. L. sp. 1387. Prairies inondées, près du pont de Pertuis. Mai.

C. ampullacea. Good. trans. of. linn. soc. 2, p. 207. Rive droite de l'Arc, vis-à-vis des Infirmeries. Juin.

C. paludosa. Good. trans. of. linn. soc. 2, p. 202. Route de Toulon, cours d'eau, en amont des Moulins-Forts. Avril, mai.

C. riparia. Curt. fl. lond. 4, t. 60. Même époque, même localité que la précédente.

C. hirta. L. sp. 1389. Bords du ruisseau qui coule devant l'enclos des pères Jésuites, aujourd'hui de M^me^ Janet. Mai.

GRAMINÉES.

171. PHALARIS. P. Beauv. agrost. 36. t. 7, f. 1.

P. canariensis. L. sp. 79. Prov. *Grano longo.* cultivé et subspontané aux bords de l'Arc et dans les champs. Mai, juin.

P. minor. Retz, obs. 3, p. 8. Bords de l'Arc. Mai.

P. nodosa. L. syst. ed. 13, p. 88. Ruisseau du moulin du Pont-de-l'Arc. Mai.

P. arundinacea. L. sp. 80. Bords de l'Arc, en aval du Gour-de-Martelly, Juin.

472. ANTHOXANTHUM. L. gen. n° 42. Flouve.

A. odoratum. L. sp. 40. Rive droite de l'Arc, entre le Coton-Rouge et la Passerelle. Avril.

473. MIBORA. Adans. fam. pl. 2, p. 495.

M. verna. P. de Beauv. agrost. p. 29, t. 8, f. 4. Champs cultivés, entre la collo dei Dédaou et le grand chemin de Marseille. Mars.

474. PHLEUM. L. gen. n° 77. Phléole.

P. pratense. L. sp. 79. Commun dans les pelouses des lieux secs. Juin.

b. Nodosum. Gaud. helv. 1, p. 164. *Gramen spicatum, spicâ cylindraceâ, brevi, radice nodosâ.* G. 215. Colline des Pauvres, Montaiguet. Juin.

P. tenue. Schrad. germ. 1, p. 191. Rive droite de l'Arc, près des Milles. Juin.

475. ALOPECURUS. L. gen. n° 78. Vulpin.

A. agrestis. L. sp. 89. *Gramen spicatum, spicâ cylindraceâ, tenuissimâ, longiore.* G. 213. Moissons autour de la ville. Mai.

476. SESLERIA. Scop. carn. 1, p. 189. Seslérie.

S. cærulea. Arduin, specim. alt. 18, t. 6, f. 3-5. Colline des Pauvres au couchant du vallon des Gardes, Sainte-Victoire. Avril, mai.

477. ECHINARIA. Desf. atl. 1, p. 385. Echinaire.

E. capitata Desf. atl. 1, p. 385. *Gramen spicatum, spicâ subrotundâ, echinatâ.* G. 213. Rive sèche près du Moulin-Destesta, vallon du Coq... Mai.

478. TRAGUS. Hall. helv. 2, p. 203.

T. racemosus. Hall. l. c. *Gramen spicatum, locustis echinatis.* G. 218. Pelouses sèches et sablonneuses : bords de l'Arc, Cuques, Saint-André, au nord-ouest de la campagne de M. de Falbaire. Août, septembre.

479. SETARIA. P. de Beauv. agrost. p. 51, t. 13, f. 3. Sétaire.

S. glauca. P. Beauv. agrost. p. 51. Commun sur les bords des prairies et des ruisseaux. Juin.

S. viridis. P. Beauv. agrost. p. 51. *Panicum vulgare, spicâ simplici et molliori.* G. 347. Commun dans les champs cultivés. Juin.

480. PANICUM. L. gen. n° 76. Panic.

P. miliaceum. L. sp. 86. *Milium semine luteo.* G. 316 (bis). Prov. *Meï prin.* Midi de la Pioline, champs incultes. Juin.

P. crus-galli. L. sp. 83. Fenouillère et autres endroits frais ou humides. Juin, juillet.

P. sanguinale. L. sp. 84. Pioline et ailleurs.

481. CYNODON. Rich. *in* Pers. syn. t. 85. Chiendent.

C. dactylon. Pers. syn. 1, p. 85. *Gramen dactylon, radice repente, sive officinarum.* G. 213. Prov. *Gramé.* Trop commun partout. Eté.

482. ANDROPOGON. L. gen. n° 1145. Barbon.

A. ischæmum. L. sp. 1843. *Gramen dactylon, angustifolium, spicis villosis.* G. 214. Commun dans tous les endroits secs et pierreux. Eté.

A. provinciale. Lam. dict. 1, p. 376. *Gramen*

dactylon, *villosum*, *ramosum*, *altissimum*, *gallo-provinciale*. G. 214. Indiqué par Garidel au pied de Sainte-Victoire, où nous ne l'avons pas encore trouvé.

A. gryllus. L. sp. 1480. Rive droite de l'Arc, vis-à-vis des Moulins-Forts, et rare en aval, près des Infirmeries. Juin, juillet.

483. Sorghum. Pers. syn. 1, p. 101. Sorgho.

S. vulgare. Pers. syn. 1, p. 101. Prov. *Meï rougé* et *meï d'escoubo*. Cultivé. Septembre.

S. halepense. Pers. l. c. Montaiguet, vis-à-vis de Meyreuil. Septembre.

484. Erianthus. Rich. *in* P. Beauv. agrost. p. 14. Erianthe.

E. Ravennæ. P. Beauv. l. c. Saint-Canadet. Septembre et octobre.

485. Arundo. L. gen. n° 93 ; excl. sp. Roseau.

A. donax. L. sp. 120. *Arundo sativa quæ* ἀὸναξ *Dioscoridis et Théophrasti*. G. 43. Vulg. Roseau à quenouille. Prov. *Cano*. Cultivé sur les rives et sur les remblais des chemins de fer. Octobre.

486. Phragmites. Trin. fund. agr. p. 154. Phragmite.

P. communis. Trin. l. c. *Arundo scriptoria*, *atro-rubens*. G. 43. Prov. *Caneou* et *caneto*. Commun dans les fossés, les mares et sur les bords de l'Arc. Septembre.

487. Agrostis. L. gen. n° 80.

A. alba. L. sp. 93. *V. genuina*. Commun sur les bords de l'Arc. Mai.

A. verticillata. Vill. prosp. 16 et Dauph. 2, p. 74. Commun dans tous les ruisseaux, autour de la ville

et surtout du bout de la Rotonde à la poudrière. Avril à juin.

A. vulgaris. With. arrang. 132. Commun le long de l'Arc et sur les rives humides. Mai, juin.

488. Polypogon. Desf. atl. 1, p. 66.

P. monspeliense. Desf. atl. 1, p. 67. Commun dans tous les ruisseaux, près des anciennes boucheries, petit chemin du Tholonet, de Berre.... Mai, juin.

489. Stipa. L. gen. n° 90. Stipe.

S. juncea. L. sp. 116. *Gramen avenaceum, maximum, utriculis cum lanugine alba, et longissimis aristis*. G. 216. Cuques, vallon du Cascaveou. Tholonet. Mai.

S. capillata. L. sp. 116. Colline dei Dédaou, Cuques... Juin, juillet.

S. pennata. L. sp. 115. *Gramen spicatum, aristis pennatis, flavis*. G. 215. Prov. *Plume à gaou, plumé*. Cuques, Moret, Montaiguet. Cette plante est bien connue à Aix où on en fait des plumeaux et des bouquets qui ornent les cheminées. Mai, juin.

490. Aristella. Bertol. fl. ital. 1, p. 690. Aristelle.

A. bromoides. Bertol. l. c. Territoire d'Aix, d'après Castagne.

491. Piptatherum. P. Beauv. agrost. p. 18, t. 5, f. 10. Piptathère.

P. multiflorum. P. Beauv. agrost. p. 18. Commun autour des habitations, dans les trous et au pied des vieux murs. Eté.

492. Aira. L. gen. n° 81, excl. sp. Canche.

A. præcox. L. sp. 97. Sainte-Victoire (Castagne). Avril, mai.

493. Deschampsia. P. Beauv. agrost. 91. Deschampsie.

D. media. Rœm. et Sch. syst. 2, p. 687. Rives sèches, près du hameau des Milles. Mai, juin.

494. AVENA. L. gen. n° 91, *ex parte.* Avoine.

A. sativa. L. sp. 118. *Avena vulgaris seu alba.* G. 51. Prov. *Civado.* Cultivé. Juin, juillet.

A. barbata. Brot. lus. 1, p. 108. Vallon au nord-ouest de la Keirié. Mai.

A. fatua. L. sp. 118. *Avena nigra.* G. 51. Prov. *Civado fèro.* G. Commune dans les champs et sur les rives, souvent mêlée avec la précédente. Mai, juin.

A. ludoviciana. (Durieu). Vallon au pied de la Keirié. Avril.

A. australis. Parl. fl. it. 1, p. 285. Vallon des Gardes, au fond sur un énorme bloc de rocher. Juin.

A. bromoides. Gouan, hort. monsp. 52. Commun à Moret et généralement dans les endroits secs et pierreux. Juin.

A. pratensis. L. sp. 119. Vallon du Coq, colline des Pauvres. Mai.

495. ARRHENATHERUM. P. Beauv. agrost. 55, t. 11, f. 5. Arrhénatère.

A. elatius. Mert. et Koch, deutschl. fl. 1, p. 546. Prov. *Froumentaou.* Abonde dans tous les prés, autour de la ville. Mai.

496. TRISETUM. Pers. syn. 1, p. 97. Trisète.

T. flavescens. P. Beauv. agrost. p. 88. Commun sur l'aire de l'hôpital et ailleurs. Mai.

497. HOLCUS. L. gen. n° 1146. Houque.

H. lanatus. L. sp. 1485. Commun à Fenouillère et sur les bords de l'Arc. Juin.

498. KŒLERIA. Pers. syn. 1, p. 97. Keulérie.

K. cristata. Pers. syn. 1, p. 97. Colline des

Pauvres au couchant et près du vallon des Gardes. Mai, juin.

K. setacea. Pers. syn. 1, p. 97. Bords de l'Arc jusqu'aux Milles. Mai, juin.

K. phleoides. Pers. syn. 1, p. 97. *Gramen spicatum, spicâ cylindraceâ, molli et densâ.* Mauret et autres endroits secs et pierreux. Juin.

499. GLYCERIA. R. Brown. prodr. 1, p. 179. Glycérie.

G. plicata Fries. mant 3, p. 176. Torse et dans toutes les mares d'eau. Mai.

500. SCLEROCHLOA. P. Beauv. agrost. 98. Scléro-chloa.

S. dura. P. Beauv. agrost. 98. Trouvé une fois avec M. Castagne sur le chemin même du Petit-Barthélemy. Mai.

501 POA. L. gen. n° 83, excl. sp. Paturin.

P. annua. L. sp. 99. Ce *gramen*, si commun autour de la ville, forme pour ainsi dire le fond des bordures naturelles sur nos promenades et à la Rotonde tout l'été.

P. bulbosa. L. sp. 102. *Gramen paniculatum, proliferum.* G. 215. Commun sur les rives sèches ainsi que sa var. B. vivipara. Mai, juin.

P. compressa. L. sp. 101. Dans les ruisseaux du Chemin neuf; Repentance, rive droite du chemin qui monte à la Keirié, vis-à-vis de la campagne Trouche. Juin.

P. pratensis. L sp. 99. *Gramen pratense, paniculatum, majus, latiore folio Theophrasti.* G. 214. Abonde dans toutes nos prairies. Mai.

P. trivialis. L. sp. 99. Bords de l'Arc et chemin de Galice, dans un ruisseau. Mai.

502. Eragrostis. P. Beauv. agrost. p. 70. Eragrostide.

E. megastachya. Link, hort. ber. 1, p. 187. *Gramen paniculis elegantissimis, sive majus* G. 217. Commun à Cuques, exposition du couchant. Mai, juin.

E. pilosa. P. Beauv. agrost. p. 71. Rive droite de l'Arc, un peu en amont du Pont-de-l'Arc. Août.

503. Briza. L. gen. n° 84. Brize.

B. maxima. L. sp. 103. *Gramen paniculatum, majus, locustis magnis, candicantibus, tremulis,* G. 214. Indiquée par Garidel dans les prairies des Infirmeries, mais non retrouvée. Mai, juin.

B. media. L. sp. 103. *Gramen paniculatum, majus, locustis magnis, phœniceis, tremulis.* G. 214. Dans les lieux où Garidel indique le *B. maxima*... Mai, juin.

B. minor. L. sp. 102. *Gramen paniculatum, minus, locustis magnis, tremulis.* G. 214. Pinchinats et bords de l'Arc. Mai, juin.

504. Melica. L. gen. n° 82. Mélique.

M. Magnolii. Godr. et gr. fl. de Fr. 3-550. Sur toutes les rives stériles et aux bords des chemins. Mai, juin.

M. nebrodensis. Parl. fl. palerm. 1, p. 120 et fl. ital. 1, p. 300. Vallon des Gardes, au fond sur un rocher roulé. Mai.

M. Bauhini All. auct. 43. Sainte-Victoire versant nord, rochers au levant de Roquefavour. Juin.

M. minuta. L. mant. 32. Commun au Tholonet près des Grottes, au couchant des pères Jésuites. Mai, juin.

M. uniflora. Retz. obs. 1, p. 10. Dans les fissures des rochers aux vallons du Cascaveou, des Gardes, de la Renarde. Mai, juin.

505. Scleropoa. Gris. spic. fl. rum. 2, p. 431.

S. maritima. Parl. fl. ital. 1, p. 468. Trouvé une fois seulement sur un lavage de laine en amont du Gour-de-Martelly. Mai.

S. rigida. Gris. spic. fl. rum. 2, p. 431. *Gramen paniculatum, minus, radice repente, paniculâ duriore*. G. 215. Prov. *Saouno garri*. Abonde dans tous les lieux incultes. Mai.

S. loliacea. Godr. et gr. fl. de Fr. t. 3, p. 557. Aix, près des Milles, d'après Castagne. Mai.

506. Dactylis. L. gen. 86. Dactyle.

D. glomerata. L. sp. 105. Commun dans les prairies et sur les rives. Mai.

507. Molinia. Schrank. bier. fl. 1, p. 334. Molinie.

M. cœrulea. Mœnch. meth. 183. Rive gauche de l'Arc, en amont du Pont-de-l'Arc. Septembre.

508. Cynosurus. L. gen. n° 87. Cynosure.

C. echinatus. L. sp. 105. Entrée du vallon du Coq à droite, champs et rives stériles, Mai.

509. Vulpia. Gmel. bad. 1, p. 8. Vulpie.

V. pseudomyuros. Soy-Willm. *in* Godr. fl. lorr. 3, p. 177. Rives et îlots de l'Arc. Mai, juin.

V. myuros. Rchb. fl. excurs. 1, p. 37. Commun à Cuques et sur les pelouses. Mai.

V. incrassata. Parl. pl. nov. p. 56. Sur un lavage de laine. Mai.

510. Festuca. L. gen. n° 88 ; excl. sp. Fétuque.

F. ovina. L. fl. suec. ed. 2, p. 30. Repentance. Mai.

F. duriuscula. L. sp. 108. Colline des Pauvres, Cuques, Montaiguet. Mai, juin.

F. arundinacea. Schreb. spicil. fl. lips. p. 57. Rive gauche de l'Arc, en aval de la Pioline. Juin, juillet.

F. pratensis. Huds. angl. ed. 1, p. 37. *Gramen paniculatum, arundinaceum, spicâ multiplici, tenuiore.* G. 214. Dans les prés et aussi dans les endroits secs. Juin, juillet.

511. BROMUS. L. gen. n° 89 ; excl. sp. Brome.

B. tectorum. L. sp. 114. *Gramen avenaceum, locustis villosis, angustis, candicantibus et aristatis.* G. 216. Lieux secs et stériles, Montaiguet, Cuques. Mai.

B. sterilis. L. sp. 113. Commun dans les lieux secs et pierreux. Mai.

B. maximus. Desf. atl. 1, 95, t. 26. Repentance et ailleurs. Mai.

B. madritensis. L. sp. 114. Repentance. Avril.

B. rubens. L. sp. 114. Vallon de Brunet et autres endroits secs et pierreux. Avril, Mai.

B. erectus. Huds. angl. 49. Colline de Saint-Eutrope et rives sèches. Avril, mai.

512. SERRAFALCUS. Parl. pl. rar. sic. fasc. 2, p. 14. Serrafalque.

S. arvensis. God. fl. lorr. 3, p. 185. Rive gauche de l'Arc, près des Infirmeries. Août.

S. commutatus. Godr. fl. lorr. 3, p. 184. Montaiguet, au sommet du vallon du Coq. Mai, juin.

S. mollis. Parl. pl. rar. sic. fasc. 2, p. 11. Commun sur toutes les collines des environs. Mai.

S. squarrosus. Bab. man. of. brit. bot. 375. Commun dans les lieux stériles. Juin

513. HORDEUM. L. gen. n° 98. Orge.

H. vulgare. L. sp. 125. *Hordeum polystichum, hybernum.* G. 232. Prov. *Ordi.* Cultivé. Mai, juin.

H. hexastichon. L. sp. 125. Cultivé. Mai, juin.

H. murinum. L. sp. 126. *Gramen spicatum, vulgare, secalinum.* C. 212. Prov. *Estranglo-besti.* Rives des champs et bords des chemins autour de la ville. Avril, mai.

514. SECALE. L. gen. n° 97. Seigle.

S. cereale. L. sp. 124. *Secale hybernum vel majus.* G. 436. Prov. *Segué* ou *Seglo.* Cultivé. Mai.

515. TRITICUM. P. Beauv. agrost. p. 103. Froment. Prov. *Bla.*

T. vulgare. Will. Dauph. 2, p. 153. *Triticum hybernum, aristis carens.* G. 472. Cultivé. Mai, juin.

T. vulgari-ovatum. Godr. et Gr. 3, p. 600. Près des Milles. Juin.

T. ovatum. Godr. et Gr. 3, 601. *Gramen spicatum, durioribus et crassioribus locustis, spica brevi.* G. 217. Bords des chemins. Juin.

T. triaristatum. Godr. et Gr. 3, p. 602. Rives sèches à Repentance, à Cuques. Juin.

T. triunciale. Godr. et Gr. 3, p. 602. *Gramen spicatum, durioribus et crassioribus locustis, spicâ longissimâ.* G. 217. Rive stérile au pied de Cuques, levant ; Rive gauche de l'Arc, vis-à-vis de la passerelle près du vallon du Tir. Mai, juin.

516. AGROPYRUM. P. Beauv. agrost. 101. Agropyre. Prov. *Baouco.*

A. campestre. Godr. et Gr. 3, p. 601. Commun aux bords des chemins. Juin.

A. repens. P. Beauv. agrost. 102. *Gramen loliaceum, radice repente, sive gramen officinarum.* G. 211. Bords de l'Arc. Juin.

517. Brachypodium. P. Beauv. agrost. p. 100. Brachypode.

B. sylvaticum. Rœm. et Schult. syst. 2, p. 741. Bords de l'Arc, de Luynes, colline des Pauvres. Eté.

B. pinnatum b. australe. Gr. et Godr. *Triticum phœnicoides,* DC. fl. fr. t. III, p. 85. Rives sèches. Eté.

B. ramosum. Rœm. et Schult. syst. 2, p. 737. Prov. *Lou groussier.* Vallon du Cascaveou et rives stériles. Eté.

B. distachyon. P. Beauv. agrost. 155. Bords des chemins et terrains incultes. Eté.

518. Lolium. L. gen. n° 95. Yvraie.

L. perenne. L. sp. 122. *Gramen loliaceum, angustiore folio et spicâ.* G. 211. Prov. *Margaou.* C'est le *Reigrass* des Anglais. Bords des sentiers et champs incultes. Mai, juin.

L. temulentum. L. sp. 122. *Gramen loliaceum, spicâ longiore, aristas habens.* Mêmes localités, même époque que le précédent.

519. Gaudinia. P. Beauv. agrost. p. 95. Gaudinie.

G. fragilis. P. Beauv. agrost. 95. Champs et rives sèches. Mai, juin.

520. Nardurus. Rcehb. *in* Godr. fl. lorr. 3, p. 187. Nardure.

N. tenellus. b. aristatus. Rcehb. exsicc. n° 105. Dans un champ inculte du Montaiguet, au couchant de la campagne de M. Pissin. Mai.

521. Lepturus. R. Brown. Lepture.

L. incurvatus. Trin. fund. agrost. 123. Pelouse près du château de La Calade. Juin.

FOUGÈRES.

522. Ophioglossum. L. gen. 1171. Ophioglosse.

O. vulgatum. L. sp. 1518. Prairies aux environs de la Pioline, sous les platanes du château de Fons-Colombe. Eté.

523. Ceterach. Bauh. pin. 354.

C. officinarum. Wild. sp. 5, p. 136. *Asplenium sive ceterach*. G. 46. Prov. *Erbo daourado*. Commun dans les trous des vieux murs et dans les fentes des rochers exposés au nord. Printemps et été.

524. Polypodium. L. gen. 1179, part. Polypode.

P. vulgare. L. sp. 1544. *Polypodium vulgare*. G. 374. Montaiguet versant nord, vis-à-vis de la fabrique du Coton-Rouge ; barrage du Tholonet, rive gauche. Mai, juin.

525. Aspidium. R. Br. prodr. nov. holl. p. 3.

A. aculeatum. Dœll. rh. fl. 20. Sainte-Victoire (statistique). Juin à septembre.

526. Asplenium. L. gen. 1178, part. Doradille.

A. Halleri. Dc. fl. fr. 5, p. 240. Sainte-Victoire, vallon du versant nord, vis-à-vis du château de Saint-Marc. Mai, juin.

A. trichomanes. L. sp. 1540. *Trichomanes sive Polytrichum officinarum*. G. 471. Commun dans les fentes des rochers exposés au nord. Mai, juin.

A. Petrarchæ. Dc. fl. fr. 5, 238. Entrée du vallon du Cascaveou, dans les fentes des rochers à gauche. Mai, juin.

A. ruta-muraria. L. sp. 1541. *Ruta muraria*. G. 418. Vallon du Cascaveou, à côté du précédent. Eté.

A. adianthum-nigrum. L. sp. 1541. *Filicula quæ adianthum nigrum officinarum, pinnulis obtusioribus.* G. 183. Sainte-Victoire. Eté.

527. PTERIS. L. gen. 1174, part.

P. aquilina. L. sp. 1533. *Filix ramosa, major, pinnulis obtusis, non dentatis.* G. 184. Près de Gardanne. Fruit en été.

528. ADIANTHUM. L. gen. 1180. Adianthe.

A. capillus-veneris. L. sp. 1558. *Adianthum foliis coriandri.* G. 9. Vulg. Capillaire. Commun dans les grottes humides, au couchant du vallon des Gardes. Il orne la fontaine d'eau chaude du Cours d'Aix. Eté.

ÉQUISÉTACÉES.

529. EQUISETUM. L. gen. 1169. Prêle. Prov. *Coussoudo.*

E. arvense. L. sp. 1516. *Equisetum arvense, longioribus setis.* G. 159. Commun dans les champs humides. Mars, avril.

E. telmateya. Ehrh. beitr. 2, p. 159. Bords de l'Arc, dans les ruisseaux des Infirmeries et des Pinchinats. Mars, avril.

E. palustre. L. sp. 1516. *Equisetum palustre, brevioribus setis.* G. 159. Bords de l'Arc, à Roquefavour. Juin.

E. ramosum. Schl. Cat. 1807, p. 27. Commun sur les bords de l'Arc, près de la prise d'eau de la Pioline. Mai.

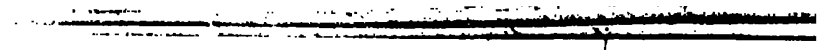

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES GENRES.

A

Acanthus..... 203
Acer..... 127
Aceras..... 228
Achillea..... 167
Adianthum..... 247
Adonis..... 106
Aesculus..... 128
Æthionema..... 115
Agrimonia..... 146
Agropyrum..... 244
Agrostemma..... 121
Agrostis..... 237
Aira..... 238
Ajuga..... 202
Alisma..... 220
Alkanna..... 188
Allium..... 223
Alnus..... 219
Alopecurus..... 235
Alsine..... 122
Althæa..... 125
Alyssum..... 113
Amarantus..... 206
Amelanchier..... 148
Ammi..... 156
Amygdalus..... 143
Anagallis..... 184
Anagyris..... 131
Anarrhinum..... 193
Anchusa..... 188
Andropogon..... 236
Androsace..... 183
Andryala..... 180
Anemone..... 106
Antennaria..... 168
Anthemis..... 166
Anthoxanthum..... 235
Anthriscus..... 157
Anthyllis..... 133
Antirrhinum..... 193
Aphyllanthes..... 225
Apium..... 157
Aquilegia..... 108
Arabis..... 113
Arbutus..... 182
Arceutobium..... 158
Arenaria..... 122
Argyrolobium..... 132
Aristella..... 238
Aristolochia..... 211
Armeria..... 205
Arrhenatherum..... 239

Artemisia..... 165
Arum..... 230
Arundo 237
Asparagus 225
Asperugo..... 190
Asperula 161
Asphodelus 225
Aspidium..... 246
Asplenium 246
Aster 164
Asteriscus..... 167
Asterolinum..... 183
Astragalus 137
Atriplex..... 207
Avena..... 239

B

Ballota..... 201
Barbarea 112
Bellis..... 164
Berberis..... 108
Beta..... 208
Betonica..... 201
Bifora..... 153
Biscutella..... 115
Borrago 187
Brachypodium..... 245
Brassica..... 110
Briza 241
Bromus 243
Brunella..... 202
Bryonia 149
Buffonia..... 122
Bunias..... 114
Bunium 156
Buplevrum..... 155
Buxus 214

C

Cachris..... 157
Calamintha..... 198
Calendula..... 169
Calepina..... 114
Camelina 114
Campanula..... 181
Camphorosma 208
Cannabis 216
Capparis..... 117
Capsicum..... 191
Cardamine..... 113
Carduncellus 171
Carduus..... 170
Carex..... 233
Carlina..... 173
Castanea 216
Catananche 173
Caucalis..... 153
Celtis 214
Centaurea..... 171
Centranthus..... 161
Cephalanthera 228
Cephalaria 163
Cerastium..... 123

Ceratocephalus..... 106
Cercis..... 143
Ceterach..... 246
Chærophyllum..... 157
Cheiranthus..... 111
Chelidonium..... 109
Chenopodium..... 208
Chlora..... 186
Chondrilla..... 177
Chrysanthemum..... 166
Cicer..... 140
Cichorium..... 174
Cirsium..... 170
Cistus..... 117
Cladium..... 232
Clematis..... 105
Clypeola..... 114
Cnicus..... 172
Colchicum..... 220
Colutea..... 138
Conium..... 157
Convolvulus..... 186
Coriandrum..... 153
Coris..... 183
Corispermum..... 208
Cornus..... 158
Coronilla..... 141
Corylus..... 217
Cotoneaster..... 147
Cracca..... 139
Cratægus..... 146
Crepis..... 179
Crocus..... 226
Crozophora..... 214
Crucianella..... 161
Crupina..... 172
Cupressus..... 220
Cupularia..... 168
Cuscuta..... 187
Cydonia..... 147
Cynara..... 170
Cynodon..... 236
Cynoglossum..... 189
Cynosurus..... 242
Cyperus..... 232
Cytinus..... 211
Cytisus..... 132

D

Dactylis..... 242
Daphne..... 210
Datura..... 191
Daucus..... 152
Delphinium..... 108
Deschampsia..... 238
Dianthus..... 121
Dictamnus..... 129
Digitalis..... 194
Diplotaxis..... 111
Dipsacus..... 162
Dorycnium..... 136
Dorycnopsis..... 136
Draba..... 114

E

Ecballium 149
Echinaria 235
Echinops 169
Echium 189
Elœagnus 211
Eleocharis 233
Epilobium 148
Epipactis 228
Equisetum 247
Eragrostis 241
Erianthus 237
Erica 182
Erigeron 164
Erodium 126
Eruca 110
Ervilia 139
Ervum 139
Eryngium 158
Erysimum 112
Erythræa 186
Eufragia 195
Eupatorium 163
Euphorbia 212
Euphrasia 195
Evonymus 129

F

Fagus 216
Falcaria 156
Festuca 242
Ficaria 107
Ficus 214
Filago 168
Fœniculum 155
Fragaria 145
Fraxinus 184
Fritillaria 221
Fumana 118
Fumaria 109

G

Gagea 223
Galeopsis 200
Galium 159
Garidella 107
Gaudinia 245
Genista 132
Geranium 125
Geum 144
Gladiolus 226
Glaucium 109
Glechoma 200
Globularia 206
Glyceria 240
Gnaphalium 168
Gratiola 194
Gypsophila 121

H

Hedera 158
Hedypnois 174
Hedysarum 172
Helianthemum 117
Helichrysum 168
Heliotropium 190
Helminthia 175
Helosciadium 156
Hemerocallis 224
Herniaria 150
Hieracium 180
Hippocrepis 142
Hippophae 211
Hirschfeldia 111
Holcus 139
Holosteum 123
Hordeum 243
Humulus 216
Hutchinsia 116
Hyacinthus 224
Hyoscyamus 191
Hypecoum 109
Hypericum 127
Hypochœris 174
Hyssopus 198

I

Ibeeis 115
Ilex 129
Inula 167
Iris 226
Isatis 115

J

Jasminum 185
Juglans 216
Juncus 231
Juniperus 219

K

Kentrophyllum 172
Knautia 163
Kœleria 239

L

Lactuca 177
Lamium 200
Lampsana 174
Lappa 173

Laserpitium 154
Lathyrus 140
Laurus 210
Lavandula 197
Lens 139
Leontodon 175
Lepidium 116
Lepturus 245
Leucanthemum 166
Leuzea 172
Ligustrum 185
Lilac 184
Lilium 222
Limodorum 228
Linaria 193
Linum 124
Lithospermum 188
Lolium 245
Lonicera 159
Lotus 137
Luzula 232
Lycium 190
Licopersicum 191
Lycopus 198
Lysimachia 183
Lythrum 148

M

Malachium 123
Malcolmia 111
Malva 125
Marrubium 201
Medicago 133
Melampyrum 196
Melia 128
Melica 241
Melilotus 135
Melissa 199
Melittis 202
Mentha 197
Mercurialis 214
Mespilus 146
Mibora 235
Microlonchus 172
Micropus 169
Molinia 242
Monotropa 184
Morus 214
Muscari 224
Myagrum 114
Myosotis 189
Myricaria 149
Myrtus 149

N

Narcissus 227
Nardurus 245
Nasturtium 112
Nepeta 200
Nerium 185
Neslia 114
Nicotiana 192
Nigella 107

O

Ocymum 197
Odontites 195
Œnanthe 155
Œnothera 148
Olea 184
Onobrychis 142
Ononis 132
Onopordon 169
Ophioglossum 246
Ophrys 229
Orchis 228
Origanum 198
Orlaya 153
Ornithogalum 222
Orobanche 196
Osyris 211
Oxalis 128

P

Paliurus 130
Palladia 183
Panicum 236
Papaver 108
Parietaria 216
Parnassia 119
Paronychia 150
Passerina 210
Pastinaca 154
Petasites 164
Petroselinum 157
Peucedanum 154
Phagnalon 164
Phalangium 224
Phalaris 234
Philipæa 196
Phillyrea 184
Phleum 235
Phlomis 201
Phragmites 237
Physalis 191
Phytolacca 206
Picnomon 170
Picridium 178
Picris 175
Pimpinella 156
Pinus 219
Piptatherum 238
Pistacia 130
Pisum 140
Plantago 204
Platanus 219
Plumbago 205
Poa 240
Podospermum 176
Polycarpon 150
Polycnemum 207
Polygala 120
Polygonatum 225
Polygonum 209
Polypodium 246
Polypogon 238

Populus 218
Portulaca..... 150
Potamogeton 230
Potentilla..... 144
Poterium 146
Primula..... 183
Prunus..... 143
Psoralea..... 138
Pteris..... 247
Pterotheca 179
Ptychotis..... 156
Pulicaria 168
Punica..... 148
Pyrus..... 147

Q

Quercus..... 217

R

Radiola 124
Ranunculus..... 106
Raphanus 110
Rapistrum..... 116
Reseda..... 119
Rhagadiolus..... 174
Rhamnus..... 130
Rhinanthus 195
Rhus..... 131
Ribes..... 152
Ridolphia 155
Robinia..... 138
Rœmeria 109
Rosa 145
Rosmarinus..... 199
Rubia 159
Rubus..... 145
Rumex 209
Ruscus 225
Ruta 128

S

Sagina..... 122
Salix 217
Salsola..... 208
Salvia 199
Sambucus..... 158
Samolus 184
Santolina..... 166
Saponaria 121
Satureia..... 198
Saxifraga..... 152
Scabiosa 163
Scandix..... 157
Schœnus 232
Scilla..... 222
Scirpus 233
Sclerochloa 240
Scleropoa..... 242
Scolymus..... 180

Scorpiurus..... 141
Scorzonera 176
Scrophularia 193
Secale 244
Sedum..... 151
Sempervivum..... 151
Senebiera..... 116
Senecio 165
Serrafalcus 243
Serratula 172
Seseli..... 154
Sesleria 235
Setaria..... 236
Sherardia..... 161
Sideritis..... 201
Silaus 154
Silene..... 120
Silybum..... 169
Sinapis 110
Sisymbrium..... 112
Smilax..... 225
Smyrnium..... 157
Solanum 190
Solidago..... 164
Sonchus..... 178
Sorbus..... 147
Sorghum 237
Sparganium..... 231
Spartium..... 131
Specularia 181
Spergularia 123
Spinacia 207
Spiræa..... 144
Spiranthes..... 227
Stachys 200
Stæhelina..... 172
Statice 205
Stellaria..... 123
Sternbergia 227
Stipa 238
Symphytum..... 188

T

Tamarix..... 149
Tanacetum..... 166
Taraxacum 177
Taxus 220
Telephium..... 150
Tetragonolobus 137
Teucrium..... 203
Thalictrum..... 105
Thapsia 154
Thesium 210
Thlaspi 115
Thrincia 174
Thymus..... 198
Tilia..... 125
Tordylium..... 154
Torilis 153
Tragopogon..... 176
Tragus..... 236
Tribulus..... 128
Trifolium..... 135
Trigonella 134
Trinia 156

Trisetum 239
Triticum 244
Trixago 195
Tulipa 221
Turgenia 153
Tussilago 164
Typha 230
Tyrimnus 169

U

Ulex 131
Ulmus 215
Umbilicus 152
Urospermum 175
Urtica 215

V

Vaillantia 161
Valeriana 162
Valerianella 162
Velezia 122
Verbascum 192
Verbena 203
Veronica 194
Viburnum 159
Vicia 138
Vinca 185
Vincetoxicum 186
Viola 119
Viscum 158
Vitex 204
Vitis 127
Vulpia 242

X

Xanthium 180
Xeranthemum 173

Z

Zacintha 178
Ziziphus 129

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Au lieu de :		*Lisez :*
P. 111. Malcomia,	.....	Malcolmia.
136. Dorychnopsis,	.....	Dorycnopsis.
136. Dorychnium,	.....	Dorycnium.
137. Candican,	.....	Candicans.
143. Amydalées,	.....	Amygdalées
149. Bryonne,	.....	Bryone.
159. Laurier-tain,	.....	Laurier-tin.
163. Cynanchyca,	.....	Cynanchica.
187. B. offiocialis,	.....	B. officinalis.

P. 99, lignes 13 et 14, *au lieu de :* et plus loin dans la vallée même de Vauvenargues,— et de la phrase qui suit,— *lisez :* plus loin se développent, dans la direction de Saint-Marc, les divers étages du terrain jurassique. Le plateau du Montaiguet est déjà d'une formation moins ancienne.

P. 100, ligne 8, *au lieu de :* sous ces derniers rapports, *lisez :* sous ces rapports.

P. 106. Après *Adonis autumnalis*, ajoutez: *Adonis æstivalis* trouvé par M. Philibert dans les moissons de Puyricard, ainsi que sa *v. A. flava* trouvée par M. Achintre, près de La Pioline.

P. 115. *Iberis pandurœformis.* De nouvelles observations, et surtout la forme des ailes du fruit nous font penser que c'est l'*Iberis pinnata,* dont le corymbe, d'abord resserré, s'est allongé en grappe lâche par l'effet des pluies d'automne, seule saison où nous l'avons rencontré. V. Jourdan, cat. div., p. 25.

LES

INSTITUTIONS SOCIALES

ET

LE DROIT CIVIL

A SPARTE

PAR

CLAUDIO JANNET,

Avocat, Docteur en Droit.

Dans son cahier pour les États-Généraux de 1789, le tiers-état de Bar-le-Duc demandait qu'on établît *une école nationale qui, comme à Sparte, formât des hommes et des citoyens :* expression naïve d'une admiration, générale alors pour l'antiquité classique, qui depuis a retenti maintefois à la tribune de nos assemblées révolutionnaires d'une façon tantôt terrible, tantôt grotesque. Ces fausses notions sur les sociétés anciennes n'ont pas été sans influence sur le développement de notre caractère national, ce qui prouve une fois de plus qu'aucune erreur historique n'est absolument indifférente.

La science moderne a en grande partie fait justice de ces préjugés ; et l'on sait ce que valait

la liberté des cités grecques : cependant, il nous paraît y avoir encore une utilité réelle à poursuivre cette œuvre et à montrer comment la famille et le travail, c'est-à-dire la vie morale et la vie économique étaient organisés dans l'antiquité.

Ce que plusieurs savants ont fait de nos jours pour Athènes (1), nous voudrions le faire pour Sparte. On aurait ainsi deux types à peu près complets de la civilisation hellénique. Cette tâche n'est pas sans difficultés et, pour la remplir, il faut joindre aux résultats acquis par la critique et par l'érudition ceux de la législation comparée. Quelle que soit la valeur de nos recherches personnelles, l'on nous tiendra compte au moins du résumé que nous offrons des importants travaux de l'érudition anglaise et allemande sur ce sujet.

Quoique nous nous proposions d'étudier plus particulièrement les institutions privées, l'organisation de la propriété, le mouvement de la population, le régime du travail, il faut auparavant rappeler d'une façon sommaire les traits principaux de la constitution politique, car chez les anciens la vie privée était en tout et partout subordonnée à la vie publique.

(1) M. Caillemer, entre autres, dans ses belles *Études sur les antiquités juridiques d'Athènes*. Nous devons plusieurs indications précieuses à ce savant aussi obligeant que distingué.

I.

LE RÉGIME DU TRAVAIL ET LA CONSTITUTION POLITIQUE DANS L'ÉTAT SPARTIATE.

Les Spartiates ou citoyens qui formaient la classe dominante avaient rejeté toute la tâche du travail agricole et industriel sur deux classes bien tranchées : les *Hilotes* et les *Périœques*. Quant aux esclaves proprement dits, on ne peut pas dire qu'ils formassent une classe dans l'État, puisqu'ils n'avaient aucune participation au droit civil ni au droit public de la cité. Le régime du travail étant organisé en dehors d'eux, on doit en conclure que primitivement ils étaient peu nombreux et employés exclusivement au service personnel et domestique.

§ I. — *Les Périœques.*

C'étaient les habitants des villes et des districts de la Laconie, descendant des possesseurs du sol que les Doriens-Héraclides avaient soumis. Ils avaient l'intégrité des droits de famille ; ils étaient pleins propriétaires, francs-tenanciers et ils formaient sous le nom Κωμαι des espèces de communes, qui jouissaient de cet ordre de libertés que nous appelons les franchises municipales.

On ne refusait à ces communes le nom plus relevé de πόλεις que parce qu'elles étaient dans l'ordre politique complètement sujettes de Sparte. Malgré cette dépendance, les Périœques étaient considérés comme Hellènes et hommes libres, ils étaient admis à concourir aux Jeux olympiques (1) et servaient dans l'armée spartiate comme hoplites ; au moins en était-il ainsi de ceux qui se livraient à l'agriculture.

Quoique la ville et le district de Sparte appartinssent exclusivement aux citoyens de la race dominante, un certain nombre de Périœques y exerçaient les métiers nécessaires à l'agglomération urbaine, métiers auxquels aucun citoyen n'eut pu se livrer sous peine de déchéance. Ces artisans étaient organisés en corporations, ayant leurs héros propres, leurs rites particuliers, et où les professions se transmettaient héréditairement. Telles étaient les corporations de cuisiniers, de marchands de vin, de joueurs de flûte, de boulangers et autres (2). En outre, les manufactures, fort importantes en Laconie, étaient

(1) Pausanias, l. III, ch. 22, § 5. (ed Didot). Sur les Périœques v. Ottfried Müller. *Die Dorier*, l. III, chap. II, tom. II, p. 21 et suiv.

(2) Hérodote, l. VI, c. 60 (éd. Didot). — Ælien, *Hist. var.*, l. XIV, c. 7 (éd. Didot). — Athénée, l. II, ch. III, p. 39 ; l. IV, ch. XXII, p. 173 ; l. XII, ch. XII, p. 550 (éd. Casaubon, Lugdunum 1612).

exploitées exclusivement par les Périœques. Les métiers, l'agriculture, le commerce leur étaient ainsi une triple source de richesses, car rien de la sévère discipline de Lycurgue ne s'appliquait à eux (1). Autant par politique que par mépris pour le travail, les Spartiates leur abandonnaient volontiers ces avantages. La force de leur discipline civile et leur puissance acquise comme gens de guerre et de gouvernement leur paraissaient assurer suffisamment leur domination.

§ II. — *Les Hilotes.*

A un rang de beaucoup inférieur étaient les Hilotes, véritables serfs de la glèbe, qui cultivaient les terres appartenant aux Spartiates et étaient dans une dépendance personnelle vis-à-vis du gouvernement de Sparte (2).

Les Hilotes étaient une population essentiellement rurale : Le bonnet de cuir et le vêtement

(1) V. à ce sujet une anecdote caractéristique rapportée par Myron dans Athénée, l. XIV, c. XXI, p. 657.

(2) Probablement des Hilotes étaient aussi attachés aux fonds de terre des Périœques. (V. Grote, *Hist. de la Grèce* qui renvoie à Tite-Live XXXIV, 27 ; mais les Périœques pouvant se livrer eux-mêmes à l'agriculture et leurs possessions étant peu étendues, ces Hilotes devaient être peu nombreux.

grossier qu'ils portaient étaient ceux de tous les paysans grecs. Peut-être étaient-ils réduits à cette condition dès avant l'invasion des Doriens, et leur aptitude constante pour la marine peut faire conjecturer qu'ils descendaient de ces redoutables navigateurs du Péloponèse, mentionnés dans les inscriptions égyptiennes de la 19e et de la 20e dynasties, comme ayant fait partie de la confédération des peuples pélasgiques qui fit, à plusieurs reprises, des descentes dans les villes du Delta (1). Quoiqu'il en soit de cette origine, voici en résumé quelle était leur condition dans l'État.

Ils étaient attachés héréditairement à des fonds de terre moyennant une redevance payée au propriétaire spartiate, mais en raison même de cette attache héréditaire, ils avaient une partie des avantages de la propriété.

Leur statut de famille était reconnu et ils pouvaient élever leurs enfants dans les lieux où avaient vécu leurs pères. Les redevances qu'ils avaient à payer étaient fixées une fois pour toutes par la religion publique et nul ne pouvait en élever le taux (2).

(1) Lenormant, *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, t. I, p. 429 et 440 (4e édit.) O. Müller *Die Dorier*, t. II, p. 33. — Pausanias, l. III, ch. I.

(2) Plutarch., *Instituta laconica*, § 41 (éd. Didot). Remarquez que c'est le droit religieux qui protège les Hilotes et non pas quelque traité international. Ils n'avaient plus

Tyrtée, dans un de ses fragments, a dépeint sous des couleurs fort sombres la condition de l'Hilote qui devait donner à son maître la moitié des fruits de la terre ; mais ceci paraît avoir été particulier aux Messéniens vaincus ; les autres Hilotes, ceux de l'ancien territoire laconien, étaient moins maltraités (1). Le profit qu'ils pouvaient retirer de leurs champs par une meilleure culture leur appartenait ainsi en propre. Il en était de même du produit de leur industrie et du butin fait à la guerre. Aussi, un certain nombre d'entr'eux arrivaient-ils à la richesse et à un degré de talent qui en faisait dans leur classe des hommes importants (2).

Quoique les Hilotes dussent des services personnels aux maîtres des fonds auxquels ils

aucune existence nationale, mais ils faisaient sous un certain rapport partie de la cité. Cpr. Plutarch. Lycurg., ch. 28, Αριστοτελὴς δε.....οπως συαγεσ η το ανελειν.

(1) Tyrtée, fragm. IV (édit. Bergmann. Ce que Plutarque dans la vie de Lycurgue nous dit des redevances que les citoyens retiraient de leur lot, en montre bien le caractère fixe dans la plupart des circonstances.

(2) Sur la richesse mobilière des Hilotes. V. Hérodote IX, 80.— Dans la vie de Cléomènes par Plutarch. c. 23, on voit un grand nombre d'Hilotes racheter leur liberté au prix de 5 mines attiques chacun. V. O. Müller, t. II, p. 34. Sur la richesse des plantations dans le district de Sparte exclusivement cultivé par les Hilotes, V. Polybe, l. V, c. 19, (édit. Didot).

étaient attachés, et que notamment ils fussent obligés de les accompagner à la guerre comme vélites, l'État seul avait juridiction sur eux ; seul il pouvait les punir de mort, les séparer du fonds héréditaire, seul encore il pouvait les affranchir et en faire des citoyens. Si généralement les Spartiates étaient vis-à-vis des Hilotes ombrageux et cruels, (la chasse aux hommes ou cryptie indique assez la nature de leurs procédés gouvernementaux), ils ne leur fermaient pas toute espérance d'arriver à la liberté. Leur politique était parvenue à créer entre eux plusieurs classes, selon le degré de liberté et de confiance qu'on leur accordait : un certain nombre, sous le nom de νεοδαμοδεις, étaient élevés au rang de citoyens, quoiqu'avec des droits inférieurs à ceux des Spartiates d'origine (1). Au contraire, il n'y avait pour les Périœques aucun moyen d'obtenir le droit de cité. Créer des classes différentes entre ses sujets, opposer sans cesse les intérêts de ces classes entre elles, tel fut pendant longtemps le grand art de la politique Spartiate.

(1) Hésychius, v° Ἀργεῖοι, Thucydide, IV 80, V 34. Athénée, l. VI, c. XX, p. 271. Vallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, partie I. chap. III. Surtout O. Müller *Die Dorier*, t. II, ch. III, § 5. Nous ne nous écartons de ses opinions qu'en ce qui touche les *Mothaces* que nous ne pouvons regarder comme des Hilotes affranchis. Nous exposerons plus loin notre opinion sur ce point.

§ III. — *Rapports des citoyens avec ces deux classes.*

Cette juxtaposition de Périœques et de serfs soumis à des titres divers à un peuple de guerriers concentrés dans une ville, n'était pas une chose particulière à Sparte. Le même état social existait dans une foule de villes, soit d'origine dorienne, soit appartenant aux autres branches de la race grecque. On le retrouve notamment en Crète, en Thessalie, dans l'Achaïe, dans l'Argolide, etc. (1). Il ne faut pas voir non plus, dans cette superposition de classes, l'effet d'un antagonisme originel de races. C'était tout simplement une des conséquences de la conquête, telle que le droit des gens de l'antiquité l'autorisait. Les Spartiates ne se firent aucun scrupule de réduire à la dure condition d'Hilotes les Messéniens, qui étaient Doriens - Héraclides comme eux et sortis de la même souche.

Seulement la superposition de ces classes était plus accentuée et plus développée à Sparte

(1) Athénée, l. VI, c. XVIII à XX. Stephan Byzant. v° χιοσ. Harpocration, v° πενεσται. Phavorinus, v° θεραποντα. Polluc. Onomasticon, l. III, c. VIII, Amstelodam 1706. Aristot. politiq. l. II, c. VI, § 2 (éd. Barthélemy St-Hilaire). V. dans Otf. Müller *Die Dorier*, t. II, p. 52 à 74, sa belle étude sur les races soumises dans les États grecs.

qu'ailleurs ; elle était la base de la constitution politique et de toutes les lois civiles. Selon les calculs, approximatifs bien entendu, d'Ott. Müller, au temps de la plus grande puissance des Spartiates, vers la seconde guerre médique, pour une population de 36,000 citoyens, on aurait compté 120,000 Périœques et 224,000 Hilotes (1).

Cette disproportion entre la race dominante et les populations soumises était rendue encore plus sensible par l'étendue des terres que les Spartiates possédaient. Elles formaient presque la totalité du territoire, tandis que les districts laissés aux Périœques étaient fort resserrés (2).

Or ces terres immenses, les Spartiates ne les cultivaient pas du tout eux-mêmes, nous le répétons. Le témoignage des historiens anciens est unanime sur ce point. Non seulement tout métier, mais encore l'agriculture leur était interdite par les lois et par les mœurs. Aristote signale leur éloignement des occupations rurales comme un des traits caractéristiques de leur constitution (3).

(1) *Die Dorier*, t. II, p. 47. Cf. Vallon, *Hist. de l'esclavage dans l'antiquité*, t. I, p. 109.

(2) Aristote, *Politiq.* l. II, ch. VI, § 23. Isocrate, *Panathenaic.* éd. Auger, t. II, p. 454 et 546. O. Müller, t. II, p. 190. Grote, *Hist. de la Grèce* (trad. de Sadoux), t. III, ch. VI.

(3) Aristote, *Politiq.* l. II, ch. II, § 11, cf. Xénophon,

Ils étaient exclusivement guerriers et citoyens : une sévère discipline intérieure maintenait entre eux la cohésion nécessaire à un corps politique et militaire tel que le leur : toute occupation lucrative leur étant interdite, ils n'avaient aucun moyen d'acquérir des richesses nouvelles, si ce n'est par la guerre. Propriétaires éminents de la terre, ils n'en retiraient que des redevances fixées une fois pour toutes et qui leur donnaient un état de subsistance sur lequel était basé l'accomplissement de leurs fonctions civiques et de leurs devoirs guerriers. Concentrés dans la ville, toute leur existence était absorbée par ces deux choses : gouverner et combattre, préparer la jeunesse à gouverner et à combattre.

A côté de cela les métiers, l'agriculture, le commerce, toutes les sources de la richesse étaient aux mains des populations soumises (1).

Une pareille situation influait considérablement sur les institutions civiles, sur le mouvement de la population, sur toute la vie privée en un mot. A la fin cette séparation, nulle part aussi tranchée, du pouvoir politique d'avec toutes les forces économiques, devait amener une crise

Gt de Lacédem, c. VII. Plutarq. *Lycurg.*, c. XXIV. Denys d'Halicarn, *Ant. Rom.* l. II, c. 28. Dans Athénée citations de Myron et de Sphœros, l. IV, p. 141 et l. XIV, p. 657.

(1) Aux textes cités dans les notes précédentes, ajoutez Plutarq. *Agésilas*, XXVI, et *Pélopidas*, XXIII.

dans laquelle l'État périrait, malgré les combinaisons les plus ingénieuses du législateur.

§ IV. — *Constitution politique.*

Ce qui frappe le plus à première vue dans la constitution politique de Sparte, c'est la permanence des institutions de l'époque homérique, alors qu'elles avaient été abolies ou s'étaient notablement transformées dans les autres États grecs.

Nous voyons effectivement à Sparte, comme dans l'Iliade et dans l'Odyssée, des rois héréditaires qui tiennent leur pouvoir de la volonté de *Zeus*, qui offrent les sacrifices publics et sont les chefs de l'armée, mais dont le pouvoir judiciaire se partage avec un conseil de chefs (Βουλη γερουτες) (1) et qui enfin dans les occasions importantes doivent consulter l'assemblée générale des guerriers (εκκλησια) dont le rôle est ordinairement assez passif (2).

(1) D'après M. Saripolos le mot de *gerontes* vient de γεραα prérogative et non de γηραα vieillesse ; il signifie donc les notables, *principes*, et non pas les vieillards, comme on le croit communément.

(2) Sur les formes du gouvernement dans l'antiquité grecque V. Grote, *Histoire de la Grèce* (trad. de M. Sadoux), t. II, ch. VI, p. 294 et suiv., comparées avec celles de Sparte, t. III, ch. VI, p. 270.

Sparte présentait la particularité de deux maisons royales régnant concurremment et exerçant en commun le pouvoir : ce fait trouvait son explication dans la légende des chefs guerriers qui avaient conduit les Doriens à la conquête du Péloponèse et auxquels les maisons royales se rattachaient par des généalogies soigneusement conservées (1). La dignité royale se transmettait de mâle en mâle et par ordre de primogéniture, selon les règles propres aux familles de chefs de races qui, dans l'antiquité homérique, portaient tous le nom de Βασιλεις. Toute atteinte aux prérogatives des rois était punie par la religion : à leur mort un deuil solennel de dix jours régnait dans la Laconie entière. Chefs suprêmes de l'armée de terre et maîtres absolus des choses religieuses, ils sacrifiaient pour le peuple à la tête de l'armée et exerçaient une juridiction souveraine sur les matières civiles qui, dans les idées des anciens, étaient intimément liées au droit religieux (2). Quant aux jugements criminels et à la direction politique des affaires de la nation,

(1) Pausanias, l. III, a fait l'histoire des deux maisons royales.

(2) Hérodote, l. VI, c. 55 à 58. Aristote, *Politiq.* l. III, ch. IX, § 2 et 7. Denys d'Halicarnasse, l. V, c. 75. Xénophon, *Gouvernement de Lacédémone*, ch. XV. Sur la royauté à Sparte et sa liaison avec les institutions des temps homériques. V. O. Müller, t. II, p. 97 et suiv.

ils les partageaient avec la γερουσια qui se composait de vingt-huit *gérontes* et dont ils étaient membres de droit. Les gérontes étaient élus à vie et choisis dans les grandes familles : avant l'institution des éphores tout le pouvoir était entre leurs mains (1). Quant à l'assemblée du peuple, elle n'avait aucune initiative ; elle ne pouvait qu'accepter ou rejeter par acclamation et sans discussion les mesures qui lui étaient proposées (2).

On retrouve à Sparte les traces de l'ancienne organisation des peuples Helleno-Pélasgiques en tribus Ethniques, en Phratries et en races appelées γενη.

Le γενος ou race est à peu près la même chose que le clan des races Celtiques qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans les Higlands. C'est la famille aggrandie, la transition entre la famille patriarchale et la nation. Seulement chez les ancêtres des Italiens et des Grecs, cette aggrégation, au lieu de reposer sur des généalogies et des liens de parenté soigneusement conservés comme dans les tribus des Sémites ou les clans des Celtes, avait pour base le culte rendu à un

(1) Hérodote, l. VI, 57. Xénophon, *Gt de Lacédémone*, c. X. Aristote, *Politiq.* l. II, c. VI, §§ 17-19, l. III, c. I, § 7.

(2) Sur la nullité politique du δημος à Sparte. V. Tyrtée, fragm. dans Plutarque, *Lycurg.* VI et XIX.

héros ou ancêtre divinisé auquel tous les membres se rattachaient par une sorte d'adoption religieuse. Des clients, des esclaves affranchis trouvaient ainsi leur place dans le γενος autour d'une famille dominante. La période de formation de ces premiers éléments de la société n'a laissé en Grèce que fort peu de traces, et généralement les γενη helléniques ne nous apparaissent dans l'histoire que comme faisant déjà partie de tout un ordre hiérarchique. Ils sont réunis dans la cité au moyen d'aggrégations intermédiaires qui s'appellent la phratrie et la tribu.

« Les Grecs, dit Ott. Müller, nommaient φρατρια « une union de races soit qu'elle fut naturelle et « fondée sur une parenté réelle, soit qu'elle fut « seulement politique et organisée d'après une « certaine règle pour l'ordonnance de l'État. Elle « comprenait ainsi des races (πατραι ou γενη) qui « reposaient elles-mêmes sur une descendance « réelle ou bien qui dans les temps anciens « s'étaient unies civiquement et religieusement et « qui par la suite avaient été constituées politi- « quement d'après certaines règles (1). »

Les trois tribus ethniques des Spartiates avaient pour nom les *Hylleis*, les *Dymanes*, les *Pamphileis* du nom des trois fils attribués par la légende à *Doreus* l'ancêtre de toute la race dorienne.

(1) O. Müller, *Die Dorier*, t. II, ch. V.

On retrouvait des tribus du même nom dans tous les États Doriens. Ces trois anciennes tribus de Sparte, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres tribus régionales au nombre de cinq établies plus tard, se subdivisaient en trente *ôbes* ou phratries. Toutes les fonctions qui avaient une origine antique, comme celles des trente gérontes et des trois cents chevaliers, étaient en rapport avec ces nombres (1).

Les races dont se composaient les ôbes étaient appelées τριακαδισ comme à Athènes (2). Plusieurs avaient conservé leurs coutumes propres et l'histoire a notamment gardé le souvenir des Thaltybiades et des Égides ; mais c'étaient surtout les deux maisons royales qui représentaient fidèlement la vieille organisation du γενος. Les deux rois étaient chacun les chefs de leur γενος : ils avaient un vaste domaine situé dans les districts des Périœques et avec lesquels ils pourvoyaient à l'entretien de leurs nombreux parents (3). Pri-

(1) Hérodote, l. V, 68. Etymologic Magn., v° τριακαικισ Steph. Byzant., v° Υλλεισ, Δυμαν. Demetrios Scepsios, dans Athenée, l. IV, ch. IX. Rhetra de Lycurgue dans Plutarq. ch. VI. Hésychius, v° ωβάτης. Grote, *Hist. de la Grèce*, t. III, p. 284, 285. Thirllwall, *Histoire des origines de la Grèce antique*, trad. Joanne, 1 vol. in-8°. Appendice *sur les tribus Spartiates*.

(2) Hérodote, I, 65. Müller, l. cit.

(3) Xénophon, *Gr de Lacédém.*, c. XV. *Vie d'Agésilas*, IV. *Plutarch.*, Agis., c. IX. Hérodote, l. VI, c. 57.

mitivement ils avaient été considérés comme les propriétaires de tout le pays, alors que le peuple entier n'était qu'une tribu patriarchale (1). La succession au trône reposait sur le droit privé de leur γένος et présentait plusieurs singularités. La couronne passait au fils aîné, mais les enfants nés pendant la royauté du père étaient préférés à ceux nés avant. A défaut de descendants mâles, le trône était dévolu au plus proche parent par les mâles. L'âge n'y faisait rien, et en cas de minorité, la tutelle était déférée au plus proche parent par les mâles (2).

Cependant plusieurs traits de la constitution politique s'écartaient notablement des institutions de l'époque homérique et montrent que Sparte avait marché, quoique d'un pas inégal, dans la voie qui avait conduit toutes les autres cités à l'abolition de la royauté. Ainsi les rois étaient complètement subordonnés à la gérusie. Les gérontes eux-mêmes, quoique choisis exclusivement dans les anciennes familles, n'étaient pas des chefs purement héréditaires : ils étaient élus par le

(1) Aristot., *Politiq.*, l. VIII, c. VIII, § 5.

(2) V. les précieuses légendes des familles royales qu'Hérodote a conservées, l. V., c. 39-42, VI, 51-52, 63-71, VII, 3, 204-205. Xénophon, *Hellenic.*, l III, c. III. Plutarq., *Lysander*, c. 24. V. dans Pausanias, l. III, les chapitres consacrés aux généalogies des deux maisons royales, notam. c. VI, § 2.

peuple avec des formes naïves qui rappellent les pratiques militaires d'un camp (1). Sparte établie par la violence au cœur du Péloponèse et poursuivant, au milieu de guerres continuelles, l'asservissement du reste de la péninsule, devait être organisée comme une armée : le prestige de la race ne suffisait plus à ses chefs, il leur fallait y joindre la considération qui s'attache aux exploits guerriers. Évidemment, dès l'époque où nous commençons à avoir des notions sur l'histoire de Sparte, le régime patriarchal du γένος était en décadence. Les tribus ethniques, les ôbes, les races ne subsistaient plus qu'avec une importance amoindrie comme les restes d'un état social qui disparaît.

La disposition qui subordonnait l'exercice des droits politiques au paiement de la quote-part aux syssities ou repas publics, c'est-à-dire à une condition de cens, achève de déterminer le véritable caractère de la constitution de Sparte et de la ranger parmi les *aristocraties* pour emprunter la terminologie des auteurs grecs. Les historiens anciens sont unanimes pour attribuer ce caractère au gouvernement de Sparte (2), et à l'époque où nous nous plaçons, cette forme politique

(1) Thucyd, I, 87. Plut *Lyc.*, 26. Cf. Hérod, V, 92.

(2) Polybe, l. IV, c. 48. Isocrate, *Panathenaic*, p. 531, t. II (éd. Auger). Aristot. *Politic*, l. II, ch. III, § 9 ; l. VI, ch. V, § 11 ; ch. VII, § 4 et 5 ; l. II, ch. VI, § 14.

était celle qui prévalait dans toutes les cités grecques, sans distinguer entre celles qui se rattachaient à la souche ionienne et celles d'origine dorienne. Les législateurs contemporains de Lycurgue, Phidon, à Corinthe, Philolaüs, à Thèbes, ainsi que plusieurs autres dont le nom a péri, avaient établi des systèmes aristocratiques. Ce sont là les véritables similaires de la constitution de Sparte qui n'est pas une aussi forte anomalie dans l'histoire de la Grèce qu'on le croit généralement. Nous devrons plus d'une fois les en rapprocher, à l'exemple d'Aristote qui, dans le livre II de sa *Politique,* les a décrites et comparées ensemble, comme formant un groupe distinct dans la classification des formes politiques. Mais il faut bien entendre ce qu'était une aristocratie dans les idées des Grecs.

Ce n'était nullement comme on pourrait se l'imaginer à première vue, le gouvernement des chefs de races (γένη) Βασιλῆες inférieurs qui, après avoir détruit la royauté de droit divin, continuaient à exercer un pouvoir de même nature sur le peuple sous le nom d'Eupatrides, en vertu du privilège religieux de leur naissance. Cette forme sociale, fondée exclusivement sur la tradition et sur la coutume, se maintenait encore à l'époque classique chez les Thessaliens, les Étoliens, les Arcadiens. Anciennement elle avait existé dans toute la Grèce, mais par suite du déplacement de la richesse au profit des classes

non privilégiées et d'une foule d'autres causes très complexes, le corps des Eupatrides, tantôt volontairement, tantôt à la suite de révolutions, avait dû se transformer, ouvrir ses rangs d'une façon plus ou moins large et fixer l'exercice des droits politiques par des constitutions positives. Cette transformation sociale se produisit du IX^e^ au VII^e^ siècle avant J.-C. Quand elle fut consommée, la notion d'une constitution comme base de la valeur morale, de la légitimité dirions-nous, d'un gouvernement quelconque, avait pénétré si profondément dans l'esprit des Grecs, que leurs penseurs les plus distingués ne pouvaient plus se faire une idée du droit traditionnel et coutumier qui avait régi leurs ancêtres.

Ces constitutions étaient très diverses, depuis celles qui n'avaient fait que consacrer, avec quelques changements extérieurs, la domination des Eupatrides, jusqu'à la *démocratie* où le pouvoir appartenait au nombre et à l'*ochlocratie* où il était aux mains de la populace (1). La πολιτεία, gouvernement tempéré, où les divers éléments

(1) Il ne faut pas perdre de vue que même dans les cités les plus démocratiques, l'organisation du travail reposait sur l'esclavage domestique ou sur le servage des populations rurales ; il y a plus : le nombre des esclaves allait généralement croissant à mesure que les institutions devenaient plus démocratiques, car les citoyens abandonnaient le travail pour se livrer exclusivement à la politique. Aussi Aristote, exprimant

politiques, naissance, nombre, richesse se pondéraient, était l'idéal cherché par les intelligences d'élite, mais presque jamais réalisé dans la pratique d'une façon durable.

Aristote, voulant faire entrer dans une classification scientifique ces formes diversifiées presqu'à l'infini et après avoir posé sa fameuse division tripartite des gouvernements, exprime, par les termes d'ὀλιγαρχια, d'ἀριστοκρατια et de τιμοκρατια des nuances politiques que dans notre langage moderne nous réunissons sous la dénomination d'aristocratie. La *timocratie*, forme secondaire et postérieure dans l'ordre des temps, est une constitution où les droits politiques sont mesurés proportionnellement à la richesse déterminée par un cens et en dehors de toute considération de naissance ou de vertu. L'*oligarchie*, au contraire, est un gouvernement où le pouvoir appartient à

en cela l'opinion commune des anciens, déclare que l'esclavage est nécessaire à la liberté. (*Politiq.* l. I, ch. II, §§ 4, 14). Le mot *démocratie*, appliqué aux sociétés anciennes, a donc un sens et une portée tout différents de celui que nous lui donnons quand nous l'appliquons à nos institutions. De même les États sociaux des temps modernes que nous appelons aristocratiques n'ont rien de commun avec les *aristocraties* antiques : le travail livré exclusivement aux classes serviles, l'absorption des droits individuels et de la vie privée par l'État, sont les deux traits fondamentaux des sociétés antiques ; ils rendent impossible toute comparaison avec les sociétés fondées sur l'idée chrétienne.

des familles nobles ou riches, peu nombreuses, qui forment une classe particulière et non régulièrement accessible aux autres membres de la cité. Aristote reconnaît jusqu'à cinq espèces d'*oligarchies*, depuis celles où les magistratures sont héréditaires et qu'il appelle du terme expressif de *dynasties*, jusqu'à celles qui se confondent presque avec la timocratie. L'*aristocratie proprement dite* a pour but propre le développement de la vertu politique dans l'État. Elle donne le pouvoir aux citoyens réputés les meilleurs, en tenant compte à la fois de la richesse, de la naissance et des qualités civiques, que des lois appropriées au but de la constitution s'efforcent de propager par l'éducation, par la répartition de la fortune et par une immixtion incessante dans les relations de la vie privée (1).

La constitution de Sparte, telle que Lycurgue l'avait faite, rentrait dans cette catégorie de gouvernements placés au premier rang par tous les grands écrivains de l'antiquité, par Xénophon et Isocrate, par Polybe, Platon et Aristote.

Nous en avons indiqué les principaux traits. Le maintien de la royauté n'en altérait pas le

(1) Aristote. *Politiq.*, l. III, c. V, § 2 et suiv. ; l. IV, c. VIII, § 1, c. XIII, § 20 ; l. VI, c. III, § 4 et suiv., c. IV. § 2 et suiv., c. V, § 1, c. X, § 11 ; l. VIII, c. VI, §§ 1, 9, c. X, §§ 2, 3, 5. Cf. Polybe, l. VI, c. III et IV.

caractère et aucun des anciens ne s'y trompait. A l'intérieur, le rôle des rois était très subordonné, et le développement de la magistrature des Éphores leur enleva toute influence réelle. L'antagonisme constant des deux maisons royales achevait de rendre leur pouvoir inoffensif pour l'aristocratie (1). Enfin, un des traits recommandables de l'esprit spartiate était l'amour et le respect des institutions antiques : il protégea jusqu'à la fin la vieille royauté aux formes homériques.

II.

LYCURGUE ET L'ÉGALITÉ SPARTIATE.

Les historiens anciens varient beaucoup sur l'époque à laquelle vécut Lycurgue. Thucydide donne la date de 830 avant J.-C. ; mais Hérodote le place 150 ans avant, et un grand nombre d'auteurs très sérieux, comme Timée et Xénophon, le font presque contemporain des premiers Héraclides (2). Cette dernière opinion nous paraît

(1) Aristot. *Politiq.*, l. II, c. VI, § 20, et l. VIII, c. X, § 1. Hérodote, l. VI, ch. 51, 52.

(2) Xénophon, *Gt de Lacédémone*, c. XI. Timée, dans Plutarque, *Lycurg*, c. I. Cicéron, *Tusculan.*, l. V, c. III.

préférable, à cause de la grande autorité d'Hérodote en tout ce qui touche les antiquités lacédémoniennes et puis parce que cette date reculée convient mieux à ce que nous savons de sa réforme. Lycurgue est en effet bien certainement antérieur au groupe des sept sages, et la législation, à laquelle son nom est resté attaché, a un caractère tout différent de celle de Solon. Elle n'était pas écrite comme les lois de plusieurs législateurs qui ont pris rang parmi les poètes gnomiques. C'était même une maxime fondamentale des Spartiates de ne pas se servir de lois écrites: par là le respect de la tradition était mieux assuré. Hérodote raconte que Lycurgue appuya son œuvre sur l'autorité de la Pythie de Delphes, le sanctuaire national des Doriens. Sa réforme gravée surtout dans les mœurs se résumait en quelques maximes sous forme d'oracles appelées *Rhetrai*, et elle se perpétuait dans un petit nombre d'institutions fort énergiques qui étaient conservées religieusement (1).

On comprend par cet exposé toute la difficulté qu'il y a à dire ce que fut l'œuvre de Lycurgue, à distinguer les institutions qu'il introduisit de

Brutus, X. V. sur l'époque de Lycurgue la dissertation chronologique insérée dans le volume des Chronographes grecs, de Didot.

(1) Hérodote, l. I, 65. Plutarq. *Lycurg.*, XIII., XXIX. Aristot., *Politiq* , l. II, c. VI, § 16, c. VII, § 6.

celles qui existaient antérieurement et de celles qui se produisirent plus tard. Plutarque commence sa biographie par cette remarque préliminaire qu'on ne peut rien dire de lui avec certitude: franche déclaration qui doit nous rendre indulgent pour sa critique, mais qui nous laisse toute latitude pour prendre seulement ce qu'il faut de ses récits, conçus à un point de vue avant tout littéraire et dramatique (1).

En réalité, les historiens anciens ont des appréciations fort différentes sur l'importance et l'objet des réformes de Lycurgue: un d'eux, en décrivant la constitution de Sparte, ne le nommait même pas. Hérodote, dans un récit très court, mais qui parait complet, indique tout ce que l'on sait de certain sur lui: « Les Spartiates qui, « de tous les Grecs, vivaient sous les pires ins- « titutions, vécurent sous les meilleures après « Lycurgue: il changea toutes les lois: il orga- « nisa les choses qui tiennent à la guerre, les « énomoties, les triacades, les syssities, les « éphores et la gerusie. » Dans un autre passage où il décrit les prérogatives de la royauté et plusieurs points importants du Droit civil, il

(1) Si nous n'ajoutons que très peu de foi à la *vie de Lycurgue*, nous acceptons sans hésitation les données contenues dans les *vies d'Agésilas, de Lysander, d'Agis, de Cléomènes*, car pour ces époques Plutarque a pu avoir des renseignements sûrs.

ne prononce même pas son nom. Nulle part, il n'est question du partage des terres et de l'égalité, que, suivant l'opinion courante, il passe pour avoir établi à Sparte (1).

Ce silence d'Hérodote sur un point aussi important et qui devait frapper l'attention pardessus tout, est d'autant plus à remarquer que tous les écrivains postérieurs sont également muets sur ce sujet. C'est dans Polybe, au II^me^ siècle avant J.-C., que se produit pour la première fois l'idée d'un partage des terres et d'une égalité sociale établie par Lycurgue comme base des institutions de Sparte. Cette idée tient la première place dans le récit de Plutarque et à partir de cette époque la figure de Lycurgue législateur prend des proportions grandioses dans l'imagination des historiens et des littérateurs.

En présence de cette transformation de la légende de Lycurgue, M. Grote, l'éminent érudit anglais contemporain, a soupçonné le récit sur

(1) Les travaux de la science moderne ont rendu un témoignage éclatant à la véracité d'Hérodote. Son procédé de composition le place bien au-dessus de tous les autres historiens anciens. A propos de chaque ville et de chaque famille il reproduit scrupuleusement les légendes que ces villes et ces familles conservaient sur elles-mêmes. Or, ces légendes intimément liées à la religion, faisant même partie des rituels, avaient un caractère de fixité que sont loin de présenter les traditions populaires modernes. D'ailleurs Hérodote avait séjourné longtemps à Sparte, l. III, c. 55.

le partage des terres, attribué à Lycurgue, d'être une falsification historique, et il l'a démontré dans une dissertation dont nous acceptons pleinement les conclusions.

Avant de le suivre sur ce terrain nous voulons indiquer celles des réformes de Lycurgue sur lesquelles les anciens sont unanimes. Deux remarques préliminaires doivent être faites : la première, c'est qu'il est très certain que Lycurgue n'organisa pas de toutes pièces et à nouveau la société spartiate. Si Hellanicus ne le nommait pas en décrivant la constitution politique (1), c'est que la royauté, la gerusie, la division en tribus, en phratries, en races, existait avant lui : la raison le dit assez. D'un autre côté, le caractère exclusivement coutumier de la législation spartiate ne permet pas de penser qu'il ait modifié radicalement les lois civiles : il dut se borner à introduire dans la constitution un certain nombre d'éléments nouveaux et surtout à approprier les anciennes institutions à un but déterminé (2) ; la seconde, c'est qu'il ne faut chercher dans la constitution de Sparte ni une œuvre absolument individuelle sans racines dans le passé de la cité et sans analogues dans l'his-

(1) Cité par Strabon, l. VIII, c. V, § 5.

(2) Sur ce caractère de la législation de Lycurgue, v. M. Grote, *Hist. de la Grèce*, t. III, p. 280. (Trad. franç.) et Thirlwall, *Hist. des origines de la Grèce*, p. 231.

toire des cités grecques, ni le type parfait des institutions de la race dorienne. La science est aujourd'hui revenue de cette opposition commode entre le génie ionien et le génie dorien : les faits (nous aurons plus d'un exemple à en alléguer), sont loin de confirmer cette donnée qui ne s'est introduite dans l'histoire qu'au plus fort de la guerre de l'Hégémonie entre Sparte et Athènes sous l'influence des orateurs athéniens qui voulaient avant tout surexciter les passions populaires (1).

La vérité est, croyons-nous, entre ces deux opinions trop tranchées l'une et l'autre.

Lycurgue parut à une époque où l'harmonie entre les chefs de races et la masse des hommes libres qui composaient ces races était complètement détruite : c'est ainsi qu'il faut entendre la lutte entre les pauvres et les riches dont parlent Plutarque et Isocrate. Son œuvre législative consista à transformer le gouvernement traditionnel des Eupatrides en un corps aristocratique où les anciennes familles de chefs conservaient encore

(1) C'est Ottfried Müller qui a surtout contribué à populariser cette idée. M. Grote en fait une très juste critique, *Hist. de la Grèce*, t. III, ch. VI, p. 262. Isocrate, *Panathenaiq.*, t. II, p. 531, éd. Auger, constate l'analogie des anciennes institutions d'Athènes avec celles de Sparte. D'autre part, il y avait autant de différence entre Athènes et Sparte qu'entre Sparte et Argos, Corinthe, Mégare, villes d'origine dorienne.

une grande influence et notamment le droit exclusif d'être élus aux siéges de la gérusie (1), mais où cependant la masse des hommes libres était délivrée de ce qu'il y avait de trop pesant dans le régime de la clientèle et formait désormais le corps de la cité sous le nom d'ἐκκλησια.

L'affaiblissement des anciennes relations de gentilité apparait à plusieurs reprises comme l'œuvre essentielle de Lycurgue. Hérodote lui attribue l'institution des Éphores, après avoir dit qu'il organisa les tribus et les ôbes (2). Nous nous rangeons à l'opinion d'O. Müller qui tient cette donnée pour exacte avec cette restriction que le pouvoir des Éphores, très faible à l'origine et limité à la police urbaine, ne reçut que plus tard le grand développement qu'on sait. Ce qu'il y avait d'important dans l'institution des Éphores, c'est que ces magistrats sortaient de l'assemblée des hommes libres, sans aucune condition de cens ni de naissance et représentaient directement le δημος (3), et que surtout ils

(1) Ce point important de la constitution politique de Sparte ressort avec évidence de la comparaison de ces passages de la politique d'Aristote, l. VIII, ch. V, § 8, l. II, ch. VI, § 14-15, c. III, § 10, l. VI, c. VII, § 5, Cf. Diodor. Sicul., l. XI, c. 50

(2) L. I, 65.

(3) Aristote, passages cités. Il ajoute que le mode d'élection des Ephores était aussi puéril que celui des Gérontes Notez aussi le passage où Aristote représente Lycurgue comme sorti de la classe moyenne (*Politic.*, l. VI, c. IX, §§ 9 et 10).

correspondaient à une nouvelle division de la cité en cinq tribus locales, division qui devait devenir peu à peu prédominante.

Lycurgue ne supprima pas les anciennes tribus et phratries ethniques, car dans les idées des anciens on n'aurait pas pu les détruire sans abolir en même temps les cultes particuliers qui étaient le lien intime de ces aggrégations, et attirer par-là sur la nation entière la vengeance redoutable de ces divinités offensées (1). Lycurgue se borna à affaiblir leur rôle politique. Il l'affaiblit surtout en donnant pour base à l'armée les *Syssities* ou réunions des quinze personnes qui prenaient part ensemble aux repas publics. L'identité des *Syssities* militaires avec ces *tables* est aujourd'hui complètement démontrée. Nous reviendrons tout à l'heure sur l'importance politique qu'avaient les repas publics à Sparte. Il suffit ici de remarquer que cette organisation servant de base à l'armée, les Spartiates ne combattirent plus comme dans les temps anciens rangés par *Phratries* et γένη, le parent à côté du parent, le client

(1) Les Spartiates avaient là-dessus les mêmes croyances que les autres Grecs. Nous dirons plus loin l'importance qu'avait chez eux le culte des ancêtres. Ils rendaient des honneurs à de nombreux héros, à Astrabacus, Hérodote, VI, 69 ; à Maton, Daton, Keraon, Hyacinthe, Athenée, l. II, p. 39, l. II, p. 139. V. d'autres ex. dans Pausanias. Lycurgue reçut les honneurs divins après sa mort, Hérodote, I, 66.

à côté du chef, ainsi que l'a cru O. Müller, mais dans un ordre organisé d'après ces petites aggrégations qui se recrutaient par le choix unanime de tous les convives et sans avoir plus aucun égard aux relations de parenté (1). Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'après Lycurgue les tribus et les phratries ethniques aient continué à subsister. L'histoire romaine nous présente deux exemples de la conservation des anciennes divisions à côté des nouvelles qui représentaient la forme politique de l'avenir. Quand Servius-Tullius organisa une sorte de timocratie basée sur les centuries militaires, il laissa subsister les trois tribus des Rhamnenses, des Tatienses et des Luceres. Plus tard, la constitution politique reposa sur les tribus locales, alors que les centuries et même les curies et les *Gentes* conservaient encore un rôle secondaire dans l'État.

Comme conséquence de l'affaiblissement des relations de gentilité, Lycurgue diminua la durée des impuretés légales résultant de la mort, la

(1) La démonstration de l'identité des Syssities militaires avec les Syssities civiles (Hérodote, I, 65 ; Polyæn, II, 3-11) a été faite dernièrement d'une facon définitive par M. Bielchowsky, dans un opuscule intilulé *de Spartanorum Syssitiis Vratislaviæ*, 1869. M. Caillemer a mis en relief les principales idées de cet opuscule dans un important article publié dans *la Revue critique d'Histoire*, n° du 30 octobre 1869.

longueur des deuils, la magnificence des funérailles ; en un mot, tout ce qui dans la religion domestique pouvait servir de réunion trop fréquente et trop marquante aux anciennes aggrégations (1). Il pouvait y voir aussi l'avantage d'affaiblir les impressions de crainte qui s'attachent naturellement à la mort, et qu'il fallait autant que possible éloigner de l'âme d'un peuple essentiellement guerrier.

La guerre et la conquête : voilà les grands ressorts de l'établissement de Lycurgue. Il passait pour l'auteur de la tactique spartiate ; mieux que cela, il avait laissé à ses compatriotes un esprit de politique guerrière, dans lequel ils ne furent surpassés que par les Romains. Au milieu de la guerre du Péloponèse, Brasidas disait : « Nous « sommes un petit nombre au milieu d'une « foule d'ennemis, nous ne pouvons nous « maintenir qu'en combattant et qu'en étant « vainqueurs (2). »

Le génie de Lycurgue consiste à avoir compris la force prépondérante qu'une cité organisée militairement pouvait acquérir au milieu des peuples divisés de la Grèce, et à avoir merveilleusement approprié toutes les institutions à ce

(1) Plutarch. *Lycurg.*, XXVII *Instituta Laconic.* 18. Apophtegm. Laconica, *Lycurg* , 26. Héraclide de Pont, II, 8, dans le t. II des fragments des historiens grecs, de Didot.

(2) Thucydide, IV, 126.

but. Il mérite en définitive le même genre d'admiration qui s'attache au fondateur de la secte des *Haschischins*. C'est là le trait original de sa physionomie, et ceux qui en ont fait un philosophe égalitaire, à la manière des Platoniciens ou des Stoïciens du III[e] siècle, l'ont complètement défigurée.

Aristote, Platon, tous les anciens disent très nettement que les lois sur l'éducation et les repas publics étaient conçues en vue de la guerre et de la domination. Jusqu'à la virilité, les jeunes gens étaient isolés de leurs parents et soustraits à toute influence de leur part. L'État, la patrie devaient être avant tout dans leur pensée, et en même temps on les pliait à une obéissance passive vis-à-vis du corps gouvernant (1). Arrivés à l'âge mûr, alors que fondant eux-mêmes une famille, des intérêts et des sentiments particuliers eussent pu se développer chez eux, des institutions très énergiques entretenaient dans leur âme un patriotisme farouche qui frappait d'étonnement les anciens eux-mêmes, quelque grande que fût partout alors l'absorption de la famille et de l'individu par l'État.

(1) Aristote, *Politiq.*, l. IV, ch. II, § 5, ch. XIII, § 10 (éd Barthélemy Saint-Hilaire). *Ethic.*, l. X, c. 9, § 13 (éd. Didot). Platon, *Lois*, l. I, *passim*. Xénophon, *Gt de Lacedem.*, c. VI. Isocrate, *Panathenaic*, *passim*. Plutarch., *Lycurg.*, c. 16-24.

Les repas publics, si fameux chez tous les historiens, étaient la pierre angulaire de tout le système.

Ces repas, sous les noms divers de *syssities*, *phidities*, *andries*, étaient une des institutions les plus anciennes et les plus répandues dans le monde Helléno-Pélasgique: ils consistaient en une sorte de cène dans laquelle les citoyens se partageaient les victimes offertes aux dieux de la cité et entretenaient par cette espèce de communion le lien religieux et social qui les faisait membres de la même cité. M. Fustel de Coulanges qui, dans son beau livre sur *La Cité antique*, a admirablement fait ressortir le caractère religieux du droit public et privé des anciens, nous paraît exagérer une idée juste en présentant les fameux repas publics de Sparte comme n'ayant pas d'autre portée que les repas sacrés des autres villes grecques, d'Athènes notamment. Sans doute ils avaient un caractère religieux et se rattachaient au culte de la cité, sans doute encore il est absurde de s'imaginer les Spartiates vivant et mangeant toujours en commun (1), mais il est non moins certain que Lycurgue avait transformé dans un but politique et militaire

(1) *La Cité antique*, p. 194 et suiv. Denys d'Halicarnasse, l. II., c. 23, compare les phidities spartiates aux repas sacrés des curies à Rome. Cf. Hérodote, l. VI, c. 57.

l'institution qui existait dans le vieux droit religieux.

En l'absence complète de lois écrites, les coutumes et les anciennes mœurs se conservaient et se propageaient dans ces repas où les vieillards avaient seuls le droit de prendre la parole et où les gérontes, les hommes les plus riches et les plus considérables, les rois eux-mêmes ne pouvaient se dispenser de se rendre. Dans la cité spartiate il n'y avait point d'assemblée publique où l'on délibérât. Les citoyens ne pouvaient voyager et les étrangers n'étaient admis qu'autant que les magistrats jugeaient leur présence inoffensive; les rhéteurs, les écrivains étaient proscrits et l'on n'avait encouragé quelques poètes, comme Tyrtée et Terpandre, qu'autant qu'ils s'étaient faits les instruments de la politique gouvernementale (1); l'éducation de la jeunesse était également entre les mains des magistrats: dans un système si bien lié, aucune idée nouvelle ne pouvait arriver aux jeunes générations, et elles devaient recevoir facilement les impressions que les anciens s'appliquaient à leur donner dans ces repas, où la simplicité de la table n'excluait pas une certaine mise en scène. Lisez dans

(1) Sur cet emploi politique des poètes dans le Gouvernement de Sparte, v. Plutarch. *Lycurgue*, c. IV, c. VI. *Institut. Laconic.*, XVII. Clément d'Alexandrie-Stromates, l. I (sur Terpandre).

Athenée les extraits des auteurs qui avaient écrit sur ce sujet et vous vous convaincrez que c'est là que se sont produits tous ces apophtegmes laconiens qui étaient la tradition vivante de la cité et dans lesquels les anciennes coutumes prenaient une forme dramatique éminemment propre à frapper les esprits (1).

Mais les repas publics avaient encore une portée plus large, qu'Aristote a indiquée dans ces termes expressifs: « Le législateur en Crète et à « Lacédémone a rendu commune la jouissance « des richesses par les repas publics (2). »

Dans les constitutions aristocratiques, où le pouvoir appartenait à une minorité, la concorde entre les membres de cette minorité était la condition essentielle de la conservation du gouvernement. Démosthènes l'a dit avec un grand éclat de parole: « Dans les oligarchies la concorde ne « s'obtient que si tous ceux qui sont maîtres « de l'État sont placés sur un pied d'égalité, « tandis que dans les démocraties la liberté popu- « laire est sauvegardée par l'émulation qui porte « les citoyens éminents à se disputer les hon- « neurs donnés par le peuple (3). »

Cette sorte d'égalité reconnue nécessaire aux

(1) Athenée, l. IV, ch. VIII et IX, éd. Casaubon. Plutarq., *Lycurg.*, X, XII Xénophon, *Gt de Lacédémone*, c. V, X,

(2) Politiq. l. II, ch. II, § 10.

(3) Démosthènes *contre Leptine*, § 107, éd Didot.

aristocraties consistait non seulement dans une égale participation aux honneurs publics, mais encore dans une espèce d'égalité sociale qui supprimait ou au moins atténuait les froissements résultant de la différence de naissance ou de fortune. L'établir et la maintenir était pour les législateurs anciens un difficile problème qu'ils avaient essayé de résoudre par différentes combinaisons.

Un groupe d'anciens législateurs, au milieu desquels on distingue Phidon à Corinthe et Philolaüs à Thèbes, avaient voulu obtenir ce maintien du corps aristocratique par une certaine égalité des possessions foncières, non pas en remaniant la division du territoire par des partages — on n'a pas d'exemple de pareil partage avant les révolutions démagogiques du III^e^ siècle — mais en posant un maximun à l'acquisition des biens et en prenant des mesures pour que le nombre des familles et des lots de terre demeura toujours le même. Ils arrivaient à ce résultat par des lois somptuaires, par la défense d'aliéner le patrimoine, enfin par des règlements sur la population qui prévenaient les excédants de naissance. Par ces divers moyens les familles qui formaient le corps politique (πολιτευμα) conservaient le même état de fortune; car l'appauvrissement de la minorité gouvernante en présence de l'enrichissement des classes exclues du

pouvoir était le grand écueil de cette forme politique (1).

Lycurgue n'eut pas recours aux mêmes procédés. Aristote lui reproche formellement d'avoir été inconséquent avec le principe de sa constitution en ne pas prévenant la concentration des patrimoines, en ne pas faisant de règlements sur la population, enfin en ne pas soumettant les femmes à une discipline publique (2).

Il s'était inspiré de préférence de l'exemple des cités crétoises qui, elles aussi, étaient constituées aristocratiquement et avaient le même besoin d'égalité, mais qui ne cherchaient nullement à atteindre ce but par la limitation de la richesse. Les cités crétoises possédaient un communal très étendu, cultivé par une classe spéciale de serfs, dont les produits pourvoyaient exclusivement aux repas publics et servaient, en outre, à nourrir les familles des citoyens. Indépendamment de leur fortune privée, tous les citoyens étaient donc assurés d'une certaine subsistance par ce droit de jouissance. Des moyens très énergiques pour prévenir l'accroissement de la

(1) Des lois semblables existaient à Locres, à Leucade et dans beaucoup d'autres villes. Le caractère de ces anciennes législations est mis en relief par Aristote, *Politique*, l. II, ch. IV et V.

(2) *Politique*, l. II, ch. VI, § 5, § 10, § 13. Cp., l. II, ch. III, § 5.

population rendaient fixe cet état de choses (1).

Le communal de Sparte était assez étendu ; seulement, il consistait presque exclusivement en montagnes forestières qui procuraient aux Spartiates le plaisir de la chasse fort apprécié par eux (2), mais dont le revenu était insuffisant pour pourvoir aux repas publics. Chaque citoyen y contribuait pour sa quote-part avec les revenus de son fonds. Plutarque indique le nombre de médimnes eginétiques d'orge et d'huile qu'ils devaient apporter par mois à la table commune. La chère qu'on y faisait était très frugale et ne recevait de complément qu'avec les produits accessoires de la pêche et de la chasse, recueillis sur les communaux. Dans ces conditions, l'institution des repas publics, à Sparte, était moins égalitaire qu'en Crète, Aristote le constate expressément (3).

Aussi Lycurgue pour maintenir la cohésion dans la cité promulgua les lois somptuaires les plus énergiques. Ce genre de règlements était fort en honneur dans les états grecs, et Aristote

(1) Sur les institutions crétoises. Aristote. *Politiq.*, l. II, c. VII. V. Athénée, l. XV, c. 15, chanson d'Hybrias Crétois.

(2) Hérodote, l. VI, 57. Pausanias, l III, ch. 20. Platon, *Lois*, l. I, p. 269, édit. Didot. La plus part des cités grecques avaient laissé les forêts et les montagnes dans le domaine collectif, et cela dans un but d'aménagement et de conservation pour les sources et les bois.

(3) Aristot. *Politq.*, l. II, ch. VI, § 21, ch. VII, § 4.

montre leur utilité dans les établissements aristocratiques où ils maintenaient les fortunes et prévenaient bien des inimitiés intestines. Il en existait à Marseille, et Solon en avait porté à Athènes. A Corinthe, Périander, un siècle environ après Philolaüs et probablement lorsque des changements dans le niveau des fortunes tendaient à troubler l'ordre politique que ce dernier avait établi, Périander, disons-nous, établit une magistrature chargée de punir ceux qui auraient un train de dépense plus fort que ne le comportait leur fortune. C'était bien indiquer le but essentiellement conservateur des lois somptuaires (1).

Mais nulle part ces lois ne furent plus précises ni plus longtemps observées qu'à Sparte. Lycurgue avait été jusqu'à défendre aux citoyens la possession des métaux précieux : ils étaient réservés au trésor de l'État alimenté par les tributs des Périœques que cette défense n'atteignait pas, non plus que le reste de la discipline civique (2).

Xénophon, Thucydide, Platon constatent le

(1) Strabon, l. IV, ch I, § 5 Aristote. *Politiq.* l. VI, c. XII, § 9, l. VII, ch V, § 13. Sur Périander V Héraclide de Pont πολιτεία Κορυνθιων dans le t II des *Fragments des historiens grecs* de Didot.

(2) Sur la défense faite aux citoyens de posséder des métaux précieux. V. les remarquables observations d'O. Müller t. II, p. 206 à 211. M. Grote partage complètement ses appréciations.

résultat de ces lois par ces paroles expressives, « qu'il n'y avait plus à Sparte aucun avantage « à être riche (1). » Enfin comme conséquence de la fraternité qui devait exister entre tous les citoyens, chacun pouvait librement se servir des esclaves, des chevaux, des chiens de chasse et même des menues provisions d'autrui (2).

Telle était l'égalité qu'avait établie Lycurgue. S'il ne s'était pas préoccupé de limiter la population et si en dehors des lois somptuaires il n'avait pas pris d'autres mesures pour maintenir la fortune des familles, c'est qu'il comptait sur la guerre pour agrandir le territoire, augmenter le nombre des citoyens et leur assurer une richesse suffisante à l'accomplissement de leurs devoirs civiques. Mais aussi, quand les conquêtes qui firent la prospérité de Sparte ne furent plus possible, sa chûte fut aussi irrémédiable que rapide.

Ajoutez à cela le développement qu'il avait donné aux jeux publics et qui faisaient du temps de paix comme une fête perpétuelle, et vous aurez une idée de la communauté de plaisirs et d'habitudes sociales qui devait atténuer la différence résultant de l'inégalité des richesses.

(1) Thucydide I. 6 Xénophon *Gt de Lacédémone*, c. VIII. Platon *lois*, l III, t. II. p. 343, éd. Didot.

(2) Aristot. *Politiq* l II, ch. II, § 5 Xénophon, op., c. VI et VII.

III.

DU PARTAGE DES TERRES ATTRIBUÉ A LYCURGUE.

Les érudits du dernier siècle acceptaient et reproduisaient sans observation le récit contenu dans Plutarque (Lycurgue, c. VIII et IX), selon lequel le réformateur aurait partagé toutes les terres de la Laconie en 36,000 parts égales et aurait ensuite échoué dans son projet de partager les richesses mobilières.

Dès que la critique moderne a examiné ce récit, elle y a reconnu plusieurs contradictions avec des faits historiques incontestables qui lui enlèvent toute valeur.

En premier lieu, au temps de Lycurgue, les Spartiates n'avaient pas achevé la conquête de la Laconie, le chiffre des 30,000 lots attribués aux Périœques et qui est en rapport avec le temps où ils étaient maîtres de la Messénie, est donc tout-à-fait faux. A cette même époque, les Grecs ne connaissaient pas la monnaie: Lycurgue n'a donc pas pu la supprimer à Sparte. Enfin le territoire de la Laconie n'ayant pas partout la même fertilité, les lots ne pouvaient être absolument égaux si l'on voulait que le revenu le fût.

Devant ces erreurs bien évidentes, Ottf. Müller et les écrivains qui l'ont suivi, ont abandonné les détails du récit de Plutarque, mais ils l'ont admis en ce sens que selon eux Lycurgue aurait partagé également le territoire qu'avaient alors les Spartiates; le chiffre de 39,000 lots n'aurait été atteint que plus tard après la conquête de la Messénie.

M. Grote va plus loin : et selon nous il a démontré d'une façon péremptoire que le partage des terres attribué à Lycurgue était une falsification historique. Nous allons reprendre ses deux grands arguments, à savoir, que tous les auteurs antérieurs à Polybe sont muets sur ce point et qu'au contraire les récits les plus authentiques montrent l'inégalité des fortunes existant à Sparte dès les temps les plus anciens. Nous rechercherons ensuite comment une pareille erreur a pu pénétrer dans l'histoire.

§ I. — *Les auteurs anciens, antérieurs au IIIe siècle avant J.-C., n'ont pas connu le partage des terres attribué à Lycurgue.*

Nous avons déjà signalé le silence capital d'Hérodote et d'Hellanicus, c'est-à-dire des historiens les plus anciens et les plus sûrs. Les écrivains du IVe siècle sont relativement à ce fait dans une ignorance non moins absolue.

Xénophon, ou l'auteur du traité sur le gouvernement de Lacédémone qui porte son nom (1), décrit avec un soin minutieux les institutions spartiates qu'il attribue toutes à Lycurgue, mais il ne dit pas un mot du partage des terres ; il l'exclut même implicitement par cette conclusion d'un de ses chapitres (le VII[e]) : « Pourquoi « quelqu'un eut-il cherché la richesse là où la

(1) L'authenticité du traité sur le gouvernement de Lacédémone, niée par quelques auteurs, est soutenue par beaucoup d'autres (V Boeck, *Économie politique des Athéniens*, t. I, note 175. T. II, note 82, traduct. française. Daunou, *Cours d'Études historiques*, t. XI, 5[e] leçon. Cpr. Trieber, *Quæstiones Laconicæ*, in-8°, Berlin, 1867). Quelque parti que l'on prenne sur cette question, cela n'enlève rien à la valeur des arguments que nous tirons de cet opuscule. Sa haute antiquité est parfaitement reconnue. M. Rud. Lehmann, dans une dissertation spéciale publiée à ce sujet à Greifswald (1853), l'attribue à un disciple d'Isocrate. Quelqu'il soit, l'auteur de cet écrit ne connaissait pas la légende qui attribuait un partage des terres à Lycurgue, ou bien il ne la jugeait pas même digne d'être mentionnée. Strabon, qui pour l'histoire de Sparte a suivi exclusivement Ephore, garde un silence semblable et est par là même une autorité de plus en notre sens. (Strabon, l. VIII, ch V, sur la Laconie, comparé avec l. X, ch IV, §§ 16 à 22, sur la Crète et ses institutions). Ajoutons que rien dans les écrits authentiques de Xénophon ne contredit les données du traité du G[t] de Lacédémone. Dans les *Dits Mémorables*, l. IV, ch. IV, § 15, il y a un jugement sur la législation de Lycurgue où Socrate ne dit pas un mot du partage des biens : il le loue seulement d'avoir établi la concorde nécessaire aux aristocraties

« manière de vivre devait être égale pour tous. » L'on ne peut échapper à l'argument tiré du silence si remarquable de ce traité *ex professo* sur le gouvernement de Sparte, en disant que du temps de Xénophon les effets du partage de Lycurgue étaient complètement effacés. Cet écrit, tout à fait de la même nature que la Cyropédie, a pour but de tracer l'idéal d'un gouvernement aristocratique où les hommes soient conduits à la vertu par la force des institutions. Si l'égalité des possessions y eût jamais existé, Xénophon l'eut certainement mise en relief : son silence prouve bien que de son temps cette donnée historique était complètement inconnue. Ses contemporains, Isocrate, Platon, Aristote, se faisaient exactement la même idée que lui des institutions spartiates.

Platon, partisan de la communauté et de l'égalité des biens, admirateur systématique de la race dorienne, devait sans nul doute invoquer en faveur de ses idées l'imposante autorité de Lycurgue. Il n'en est rien. Dans le troisième livre des *Lois* il parle longuement des Lacédémoniens et de leur établissement dans le Péloponèse. Ils eurent selon lui le grand avantage de pouvoir à leur arrivée partager également les terres, ce qui est l'objet de difficultés insurmontables pour les législateurs qui ont à donner une constitution à des cités déjà établies. Platon ne connaît à Sparte d'autre partage des terres que

celui qui a suivi la conquête et il a si peu l'idée d'un nouveau partage fait par Lycurgue qu'immédiatement il ajoute que Sparte seule des trois cités doriennes du Péloponèse a conservé sa constitution. Un peu plus loin, il loue l'égalité spartiate absolument au même point de vue que Xénophon: « La grande gloire de la cité lacédémonienne est qu'aucun honneur ou genre de vie particulier ne s'attache à la richesse plus qu'à la pauvreté ou à la condition royale plus qu'à la condition privée (1). »

Tous les écrivains de cette époque avaient les mêmes notions sur la constitution de Sparte. Ainsi, Isocrate dans le *Panathénaique* met en scène un partisan des institutions lacédémoniennes *(philolaco)*, qui dit à l'avantage de Sparte qu'elle n'a jamais connu γης αναδασμον, preuve évidente que dans la pensée d'Isocrate Lycurgue n'avait pas touché aux propriétés privées, dont les titres remontaient à la conquête même (2).

Mais c'est surtout Aristote qui est décisif. Dans son grand ouvrage sur la politique, il a consacré un chapitre entier à la constitution lacédémonienne (liv. II, ch. VI), et dans le cours des livres suivants, il y revient sans cesse pour la comparer avec celle des autres cités. Or, dans aucun passage, il ne parle du partage des terres ni de

(1) Lois, t II, p. 304 et 313, éd. Didot.
(2) *Panathenaiq.*, t. II, p. 606.

l'égalité des possessions foncières comme base des institutions de Sparte ; il l'exclut même formellement par des assertions inconciliables avec cette donnée.

« Un autre défaut, dit-il, qu'on peut ajouter « à ceux-là dans la constitution de Lacédémone, « c'est la disproportion des propriétés : les uns « possèdent des biens immenses, tandis que les « autres n'ont rien ; le sol est entre les mains « de quelques individus ; *ici la faute en est à la « loi elle-même.* Elle a bien attaché, et avec « raison, un déshonneur à la vente et à l'achat « des propriétés, mais elle a permis de disposer « arbitrairement de son bien..... (1). »

Voilà l'inégalité des biens présentée comme découlant directement des lois ! Un peu plus loin, après avoir constaté la diminution de la population et les lois faites en faveur des nombreuses familles, Aristote dit que le meilleur remède serait d'établir l'égalité des biens (2). Or, si Lycurgue avait fait de l'égalité des biens la base de sa constitution, c'eut été assurément le cas d'invoquer ici son autorité (3). Mais Aristote ignorait

(1) L. II, ch. VI, § 10. Cf., l. VIII, ch VI, § 7, ch. X, § 5.

(2) L. II, ch. VI, § 12.

(3) On ne peut pas dire, en se fondant sur ce que certains traits de la description d'Aristote sont particuliers à son époque, qu'il n'a pas voulu parler des temps anciens et de la

si complètement la légende du partage des terres par Lycurgue, qu'il attribue à Phaléas de Chalcédoine, écrivain bien postérieur, la première idée de baser une constitution sur l'égalité des biens (1). La comparaison qu'il fait de la constitution crétoise avec celle de Sparte, et que d'après Polybe tous les écrivains de cette époque, Callisthène, Éphore, Platon faisaient à l'envi, est non moins significative. « Le législateur, dit-il, en Crète « et à Lacédémone, a rendu la jouissance de la « richesse commune par l'établissement des Sys« sities (2), » remarque qui serait dépourvue de tout sens si l'égalité des possessions foncières avait jamais existé à Sparte. Il en est de même de cette autre assertion :

« Bien des gens soutiennent que la constitution « lacédémonienne est une démocratie, parce « qu'en effet on y découvre des éléments démo« cratiques, par exemple l'éducation commune « des enfants qui est la même pour les riches et

vieille constitution de Lycurgue Dans maints passages, il oppose l'ancien esprit spartiate aux innovations récentes, et constate que, jusqu'à la bataille de Leuctres, les Spartiates avaient conservé les lois de leur législateur primitif (l. IV, ch. XIII, § 11). Il nomme au moins cinq fois Lycurgue (l. II, ch. VI, § 8, ch. VII, § 1, ch. IX, § 1, 5, l. VI, ch. IX, § 10. (Ses notions paraissent tirées d'Hérodote), et il le désigne souvent indirectement par l'expression ὁ νομοθέτης.

(1) L. II, ch. IV, § 1.

(2) L. II, ch. II, § 10. Cf, ch. VII, sur la Crète.

« pour les pauvres, la discipline pareille imposée « aux jeunes gens et aux hommes, sans aucune « distinction du riche et du pauvre, puis l'égalité « parfaite des repas communs, l'identité de « vêtement qui laisse le riche absolument vêtu « comme un pauvre pourrait l'être (1). » Cette citation, si on a soin de la rapprocher des paroles presque semblables de Xénophon, de Thucydide, de Platon, montre que tous les écrivains de cette époque avaient puisé leurs notions sur Sparte à la même source, et qu'ils s'en faisaient une idée qui exclut complètement le partage des terres et l'égalité des possessions.

Aussi Polybe qui, cent cinquante ans après, regardait ces deux faits comme incontestables, s'étonne de ce que ses devanciers les aient laissés dans l'ombre. Voici ses propres paroles :

« Les écrivains les plus érudits de l'antiquité, « Éphore, Xénophon, Callisthène, Platon, ont « dit que les institutions de la Crète étaient « semblables à celles de Sparte. Éphore se sert « des mêmes expressions pour les décrire, les « noms propres seuls sont changés; et cepen- « dant les différences sont notables. Ces mêmes « auteurs reconnaissent comme propre à Sparte « que personne ne peut avoir une plus grande « étendue de terre qu'un autre, et que tous les « citoyens ont une part égale du territoire public.

(1) L VI, ch VII, § 5

« Autre différence : A Sparte l'argent n'a aucun « pouvoir, aucune dissension fondée sur l'oppo- « sition des intérêts ne peut s'élever, parce que « Lycurgue a détruit la cupidité jusque dans sa « racine..... En Crète, au contraire, les lois « permettent à chacun d'étendre ses possessions « autant qu'il le veut, et l'argent est si estimé « qu'en gagner est non seulement nécessaire « mais encore honorable (1). »

C'est là assurément une opinion bien tranchée. On remarquera que Polybe accuse d'inconséquence Platon, Xénophon, Éphore, inconséquence grossière qui serait bien surprenante chez de pareils écrivains. Les critiques de Polybe ont d'autant moins de portée qu'il est parfaitement prouvé qu'il ne connaissait pas la politique d'Aristote (2). Or, il est en contradiction formelle avec elle sur deux points : d'abord sur l'égalité des possessions foncières comme base de la constitution, puis sur la façon dont les Spartiates estimaient l'argent. Aristote nous les montre pleins de cupidité et son témoignage est confirmé par plusieurs autres (3).

(1) Polybe, l. VI, ch 45, 46, 47, éd. Didot.

(2) Barthélemy Saint-Hilaire, introduction à la politique d'Aristote, p. LXXI. Nous ne trouvons non plus dans les écrits de Xénophon et de Platon rien qui justifie l'opinion que Polybe leur attribue sur l'égalité des biens à Sparte.

(3) Politiq, l. II, ch. VI, §§ 9, 14, 19.

C'est donc entre ces deux graves autorités que le débat s'engage. Indépendamment de sa valeur propre, Aristote a sur Polybe l'avantage d'avoir pu être mieux informé. Il a vu Sparte dans sa décadence il est vrai, mais à une époque où la constitution de Lycurgue était encore en vigueur, tandis que Polybe qui vivait cent cinquante ans après n'a connu Sparte qu'après les bouleversements d'Agis, de Cléomènes, de Nabis, qu'après ces partages de terre faits à l'aide du nom de Lycurgue dont on invoquait l'autorité, probablement à l'aide de falsifications historiques dont lui-même aura été la dupe (1).

(1) Pour achever la revue de tous les historiens anciens, il faut ajouter que Cicéron, qui dans de nombreux passages parle de Lycurgue et de la constitution lacédémonienne, ne fait jamais aucune allusion au partage des terres et à l'égalité des possessions foncières. Il y a même deux textes de lui : *de Officiis*, l. II, ch. 23, et *de Republica*, l. III, ch. IX, qui s'accorderaient très mal avec ces données s'il les avait tenues pour vraies. Il paraît d'ailleurs avoir emprunté ses notions sur le gouvernement de Sparte, à Théopompe, à Xénophon et à Aristote dont il connaissait la Politique. Le choix des sources fait par Cicéron a d'autant plus de valeur qu'il connaissait très bien les écrits de Polybe. Quant à Tite-Live, c'est bien certainement dans Polybe qu'il a puisé l'idée qu'à Sparte les terres avaient été partagées également par Lycurgue (l. XXXIV, ch. 31, et l. XXXVIII, ch. 31). Une mention semblable mais très rapide se trouve dans Justin (l III, ch 3), et s'il était prouvé qu'il l'a tirée de Théopompe elle aurait une plus grande portée, mais Justin et Trogue Pompée sont loin de n'avoir puisé qu'à cette source.

Si dans ces conditions, le témoignage de Polybe ne suffit pas pour nous faire admettre le partage des terres attribué à Lycurgue, à plus forte raison doit-il en être ainsi, alors que :

§ II. — *Une série de faits dûment constaté montrent l'inégalité des richesses comme ayant toujours existé à Sparte.*

Dans le chapitre suivant consacré aux lois civiles, nous verrons que toutes les institutions qu'on a prétendu avoir été conçues par le législateur dans le but de maintenir l'égalité des biens (*droit d'aînesse — Indivisibilité de lots de terre*), n'ont réellement pas existé et qu'en définitive aucune mesure propre à atteindre ce but n'avait été prise. Or, il serait très invraisemblable qu'une législation aussi énergique et aussi bien liée que celle dont on fait honneur à Lycurgue, eût pris pour base l'égalité des possessions foncières, alors qu'au bout d'une génération cette égalité devait être nécessairement détruite par le cours naturel des choses, par la différence du nombre des enfants dans les familles et par le fonctionnement du droit de succession en ligne collatérale.

Nous avons dit que Lycurgue laissa subsister les anciennes divisions ethniques dont le γενος était le fondement ; nous avons vu que les Gé-

rontes étaient choisis dans les anciennes familles, nous recueillerons plus loin les traces du maintien de l'organisation et des coutumes propres à certains γενη. Dès les plus anciens temps de Sparte, l'histoire mentionne des hommes marquants par leur noblesse, leur naissance, leur influence (1). Or, pour quiconque connaît l'organisation du γενος, ou se rend compte au moins des conditions auxquelles de grandes familles se maintiennent dans un État, il est évident que la possession égalitaire de tous les biens-fonds était une chose impossible.

Enfin, voici une série de témoignages remontant aux siècles qui ont suivi Lycurgue et allant jusqu'au temps de Lysander, d'où il ressort qu'en fait, de grandes inégalités de fortune existaient chez les Spartiates. Au VI^e^ siècle avant J.-C., le poète Alcée met dans la bouche d'Aristodemos, s'adressant aux Spartiates, ces paroles significatives : « La richesse fait l'homme, aucun homme « pauvre n'est considéré comme bon ni estimé. »

Tyrtée, pendant la guerre de Messénie, avait dû employer son influence pour calmer les plaintes des citoyens pauvres qui demandaient à partager les terres.

Thucydide, parlant de l'état de choses antérieur à la guerre du Péloponèse, dit qu'à Lacédémone

(1) Pausanias, l. III, ch. II, § 7. Thucydide, IV, 108; V, 15.

les riches s'assimilent à la simplicité des pauvres sous le rapport du vêtement et des habitudes journalières. A propos des repas publics, Molpis a une remarque tout-à-fait semblable et qui se rapporte sûrement aux temps où la discipline spartiate était en pleine vigueur (1).

Hérodote et Thucydide racontent plusieurs faits qui nous montrent des riches à Sparte, notamment des gens qui faisaient courir aux jeux d'Olympie, ce qui suppose une grande fortune (2).

Ottfried Müller, à qui cette masse de témoignages n'était pas inconnue, a essayé de les concilier par quelques explications dont l'insuffisance est évidente ; il voit une première source d'inégalités dans la différence de fertilité des lots de terre : « Ces inégalités, ajoute-t-il, durent « devenir plus évidentes avec le cours du temps « par les changements naturels du sol et surtout « par rapport aux esclaves liés au sol. *Cepen-* « *dant on posait toujours le* PRINCIPE DE L'ÉGA- « LITÉ QUI ÉTAIT UN PRINCIPE NATIONAL. *Cette* « *égalité des biens était une application dérivée*

(1) Alcée fragm. 41. Ed. Schneidewin. Cf. Pindare Isthmiques II, 15 ; Aristote, *Politiq.* l. VIII, ch. VI, § 2 ; Thucydide, I, 5 et 6 ; Molpis dans Athénée, l. IV, c. VIII, p. 141 ; Xénophon, *Gt de Lacédem.* c. V, 3.

(2) Hérodote, VI, 61, VI, 103, VII, 134 ; Thucydide, V, 50 ; Pausanias, l. III, c. 13, § 1.

« *de la communauté des biens que les ordres py-*
« *thagoriques s'efforçaient d'appliquer, d'après*
« *le principe* κοινα τα των φιλων (1). » Mais ce principe national des Doriens n'a jamais été appliqué à Argos ni à Messène, et au temps de Lycurgue il n'était pas question du Pythagoricisme qui se lie à un vaste mouvement d'infusion des cultes orientaux. Ici, le roman du Dorisme a obscurci la vue ordinairement si juste d'Ot. Müller.

On ne peut pas davantage expliquer ces grandes inégalités de fortune, par ce fait que Lycurgue n'avait pas partagé la richesse mobilière. Ce serait méconnaître les conditions économiques générales des cités anciennes, où la richesse mobilière était peu importante comparée aux immeubles, et surtout celles spéciales aux Spartiates qui ne pouvaient se livrer ni au commerce, ni à l'industrie, ni à l'exploitation rurale. Ces grandes fortunes consistaient dans une vaste étendue de terres et dans un grand nombre d'Hilotes qui payaient la redevance (2). Ces revenus, les riches Spartiates de l'ancien temps ne les employaient pas à ces jouissances de vêtements ou de table, mais ils avaient un luxe politique, si

(1) *Die Dorier*, t. II, p. 191.

(2) La richesse en troupeaux et en chevaux de certains Spartiates suppose la propriété de grands fonds de terre, car il n'y avait pas de droits de parcours dans les forêts communales à ce que l'on croit.

l'on peut parler ainsi : ils entretenaient beaucoup d'esclaves à la maison (1), et des clients connus sous le nom de Mothaces, pour lesquels ils payaient la quote-part aux repas publics (2) ; ils élevaient des chevaux et, en temps de guerre, ils armaient de nombreux suivants d'armes (3) ; enfin, avec ces richesses et cette clientèle, ils obtenaient les magistratures dans les élections. C'était là, comme le remarque Aristote, l'élément oligarchique dans la constitution (4).

Après cette double démonstration, il ne reste rien du roman de Plutarque sur le partage des terres par Lycurgue, ni de la prétendue égalité de fortune dont a parlé Polybe. L'égalité, nous croyons pouvoir le redire, n'existait que dans les limites et sous les rapports que nous avons indiqués dans le chapitre précédent.

§ III. — *Comment ces fausses notions ont-elles pénétré dans l'histoire et surpris la critique de Polybe ?*

Dans un des chapitres les plus remarquables de sa grande histoire, M. Grote a recherché les

(1) Thucydide, l. VIII, c. 40.

(2) Sur les Mothaces, V. *infrà*.

(3) V. notes précédentes et Xénoph., *Hellenic*, VI, 4, § 11.

(4) *Politiq.* l. II, ch. VI, § 19, Cf. Plutarch. *Lysander*, 2, 19.

causes de ce soudain développement au III^e^ siècle avant J.-C. du rôle législatif de Lycurgue. Un fait incontesté a appelé son attention. Quand les rois Agis et Cléomènes voulurent accomplir à Sparte la révolution démagogique qui, à cette époque, se produisait dans presque toutes les villes grecques, — abolition des dettes, partage des terres ; — ils invoquèrent l'autorité de Lycurgue et partagèrent la Laconie proprement dite en 19500 portions, dont ils attribuèrent 15000 aux Périœques et 4500 aux citoyens. Cette division cadre exactement avec celle en 30000 portions que Plutarque raconte avoir été faite par Lycurgue et qui s'appliquait aux temps où la Messénie appartenait à Sparte. Il y a là un parallélisme très suspect et qui est évidemment l'œuvre de quelque publiciste officieux. Or, ce publiciste est parfaitement connu : c'est un philosophe stoïcien du nom de Sphœros qui, imbu des idées égalitaires de sa secte, avait poussé les rois Agis et Cléomènes à une révolution démagogique. Il y avait contribué par des écrits sur Lycurgue, et Plutarque reconnaît qu'il a puisé à cette source une partie de son récit. Les romans historiques étaient alors fort en vogue ; la *Cyropédie* en est resté le modèle achevé. Il n'y a rien donc que de très acceptable dans la supposition que Sphœros avait fait sur Lycurgue des romans où il le représentait comme procédant à des mesures agraires qui devenaient ainsi la justifi-

cation des agissements des rois démagogues, ses disciples (1).

Mais, dans les récits authentiques sur Lycurgue, n'y avait-il rien qui ait pu servir de base à la falsification historique de Sphœros, et qui, plus tard, ait pu porter Polybe, Plutarque, Tite-Live, Justin à accepter la légende du partage des terres par Lycurgue ? La grande majorité des érudits anglais et allemands, tous d'accord pour repousser le roman de Plutarque, se sont arrêtés à une tierce opinion, d'après laquelle un certain fonds de vérité aurait servi de fondement à toute cette superstructure romanesque. Le plus précis est M. Thirlwall qui suppose que : « Lycurgue « fit quelques règlements agraires tendant à une « égalité générale de la propriété foncière, mais « non un partage entièrement nouveau ; qu'il « peut avoir repris à des hommes riches des « terres dont ils s'étaient injustement emparés « sur les Argiens conquis, et qu'ainsi il procura « des lots aux citoyens pauvres et aux Laco- « niens soumis (1). »

(1) Sur Sphœros, V. Plutarq. *Lycurg.* V. *Cléomèn.* II, XI. Athenée, l. IV, c. VIII. Diogèn. Laert. VII.

L'opinion de M. Grote a été adoptée par Kopstadt, *De rerum laconicarum constitut. Lycurgeæ Greifswald* in-8°, 1849, par Lachmann, *Die Spartaniche Staats-verfassung.*

(2) *Hist. des origines de la Grèce,* t. I, ch. VIII; Walchsmuth, *Hellenische Alterthumsk,* V. 4, 42, p. 217, et

M. Grote regarde comme puériles ces tentatives de conciliation, et il repousse avec une grande verve toute sorte d'interprêtation, « d'après « laquelle on regarderait la fiction telle qu'elle « est maintenant, comme l'exagération de quel- « que fait peu important, et l'on essayerait de « conjecturer sans autre secours quel était le « petit fait. » Dans ces quelques lignes s'accuse la méthode si originale que M. Grote a apportée dans l'étude des antiquités. Il n'y a, selon lui, aucune certitude historique à dégager des récits mythiques ou légendaires, antérieurs à l'époque où ont vécu les historiens anciens : reproduire les légendes telles que les anciens les acceptaient eux-mêmes et avec l'impression qu'elles produisaient sur leur esprit, telle est selon l'éminent érudit anglais la seule mission de l'historien moderne. Il y a, croyons-nous, dans ce *positivisme historique* une réaction exagérée contre l'école des Niebhur et des Ottfried Müller ; et quoique M. Grote semble facilement triompher d'un adversaire qui n'apporte aucune preuve à l'appui de sa conjecture, un examen attentif des témoignages de l'antiquité nous a conduit à penser que réellement Lycurgue ou d'une façon générale le gouvernement spartiate avait rendu certaines lois agraires pour le partage des terres

Manso, *Sparte*, t. I, p. 110 à 121 avaient déjà avancé des idées analogues.

conquise, qui ont pu tromper les écrivains suivants :

Isocrate nous met sur la voie dans le passage suivant du *Panathenaique* : « Après que les « Doriens eurent conquis le Peloponèse, les « Lacédémoniens furent livrés à des discordes « intestines, telles que nul autre peuple grec « n'en a éprouvé, *à ce que disent ceux qui ont « étudié avec soin leur histoire.* Les plus dis- « tingués d'entre les Spartiates ayant prévalu, « ils ne voulurent pas que leurs anciens adver- « saires vécussent dans la même ville et y jouis- « sent des mêmes avantages sociaux et politiques. « *Ils établirent entre eux une isonomie et une « sorte de démocratie telle qu'elle doit exister « entre ceux à qui une concorde perpétuelle est « nécessaire ;* quant au peuple, ils le réduisirent « à la condition de Périœques. Ayant fait cela, « cette terre que chacun eut dû posséder égale- « ment, ils la partagèrent de telle sorte que eux, « qui formaient le petit nombre, eurent non « seulement les meilleures terres mais encore « un territoire plus grand qu'aucune autre cité « grecque n'en a. Ils laissèrent, au contraire, un « territoire si étroit et si mauvais à la multitude « réduite au sort des Périœques, que c'est à « grand peine si à force de travail elle peut ga- « gner sa vie (1). »

(1) Isocrate, *Panathénaiq.* t. II, p. 646, éd. Auger.

Sans nous arrêter à l'opinion d'Isocrate sur l'origine des *Périœques*, qui se retrouve cependant dans Éphore (1), il ressort de son récit deux choses bien nettes : — Premièrement, que la réforme de Lycurgue a eu lieu au milieu des troubles qui se sont élevés entre les Doriens-Héraclides, peu après leur établissement. — (Isocrate se range ici à l'opinion d'Hérodote, de Platon et de Xénophon qui font Lycurgue presque contemporain des conquérants Héraclides, et les probabilités les plus grandes sont en faveur de cette opinion). — Deuxièmement, que les troubles, au milieu desquels Lycurgue accomplit son œuvre réformatrice, avaient pour objet le partage des terres conquises.

Il est vraisemblable que les chefs des races qui étaient en même temps les chefs militaires, avaient voulu accaparer toutes les terres conquises. — La mention d'Aristote qu'autrefois les rois de Sparte étaient propriétaires de tout le pays, est un souvenir de ce premier état des choses (2). — La masse des hommes libres résistait, les villes achéennes, avec lesquels des traités particuliers avaient été faits, profitaient de ces dissensions pour se relever. Lycurgue rétablit la concorde entre les Spartiates de naissance, rela-

(1) Ephore dans Strabon, l. VIII, ch. V, fr. 18, fragments des historiens grecs de Didot.

(2) *Politiq.* l. VIII, ch. VIII, § 5.

cha les liens de tribu et de gentilité qui étaient devenus un moyen d'exploitation pour les chefs, « révolution intérieure à laquelle peuvent bien s'appliquer ces paroles d'Hérodote μετηττσσ ε τα νομιμα παντα (1), » et enfin établit cette isonomie dont parle Isocrate, en conséquence de laquelle on enlevait aux riches les terres injustement détenues, pour répartir entre tous les guerriers les avantages de la conquête.

Autant l'idée d'un partage des terres fait dans le but d'établir l'égalité des conditions est difficile à admettre, quand il s'agit du IX^e^ ou même du VII^e^ siècle avant J.-C., à une époque où le droit de propriété était intimément lié à la religion des mânes et participait de son immutabilité, autant le règlement des droits des guerriers sur des terres conquises dont les chefs voulaient garder la jouissance exclusive, s'explique naturellement.

Si tel a été le but des lois agraires de Lycurgue, on comprend très bien que ce législateur ne se soit nullement préoccupé de maintenir l'égalité entre les fortunes : il n'avait pas à toucher au droit civil, et effectivement, il n'innova rien dans cette matière. Il avait réglé une situation troublée. C'était assez.

Il est non moins vraisemblable que Lycurgue, qui avait organisé toute sa cité pour la guerre et

(1) L. I, c. 65.

lui avait fait une nécessité d'existence de conquérir sans cesse de nouveaux pays, avait dû laisser des maximes pour le partage des terres que l'on conquerrait dans l'avenir. Il voulait que le nombre des citoyens augmentât, et comme l'exercice des droits civiques était subordonné au paiement d'une contribution aux syssities, force était de pourvoir les nouveaux citoyens sur les terres conquises.

Le roi Polydore menant les Spartiates à la conquête de la Messénie, leur disait qu'ils allaient dans un pays qui n'avait pas encore été partagé, et Strabon nous apprend qu'après la conquête, le pays fut l'objet d'un partage entre les vainqueurs (1). Dans cette même guerre, Tyrtée eut à apaiser un certain nombre de citoyens qui, ruinés par la guerre, demandaient le partage des terres. O. Müller suppose avec beaucoup de raison que les Spartiates, qui avaient précédemment reçu des lots en Messénie et qui ne pouvaient en retirer aucun revenu, à cause des vicissitudes de cette longue guerre, demandaient à être pourvus de nouveau en Laconie (2).

(1) Plutarq. *Lacédém. Apophtegm. Polydor.* 2. Strabon, l. VI, c. III, § 3. Aristote, *Politiq.* l. VIII, ch. VI, § 2. O. Müller, *Die Dorier*, t. II, p. 192.

(2) Isocrate, *Panathenaic.* t. II, p. 602. Plutarque Lycurg. c. VIII. Ephoros fr. 20, *Fragm. des historiens grecs* de Didot. Aristote, *Politiq.* l. II, ch. VI, § 12. Remarquer Plutarq. *Institut. Laconica*, 22.

Ce système de lotissement de nouveaux citoyens sur les terres conquises explique naturellement les accroissements successifs du nombre des Spartiates pendant la première période de leur histoire. De 2000 citoyens qu'ils étaient très anciennement, ils parvinrent au nombre de 4500 ou 6000 après Lycurgue. Une fois la Messénie conquise, le roi Polydore porta leur nombre à 9000. Enfin ils atteignirent le chiffre de 10000, au dire d'Aristote qui constate à cette occasion que ces accroissements provenaient non pas d'un mouvement constant ascensionnel de la population, mais bien de collations en masse du droit de cité.

A ceux qui auraient peine à croire que l'existence de semblables règlements pour le partage des terres conquises ait pu, dans la suite des temps, être amplifiée et dénaturée, au point de passer pour un partage égalitaire des terres, nous citerons la méprise qui a régné si longtemps sur le véritable caractère des lois agraires à Rome. L'origine de cette méprise venait des déclamations intéressées de Cicéron, qui voulait faire passer ces lois équitables pour des attentats au droit de propriété. Les démagogues grecs du III^e^ siècle pouvaient bien avoir usé de procédés semblables dans l'intérêt des passions de la populace.

L'exposé des principales lois de Sparte, tel qu'il résulte des textes authentiques, s'accorde parfaitement avec ce genre d'*égalité aristocra-*

tique que nous avons définie, tandis que ces lois seraient absolument inintelligibles si l'on continuait à partir de cette fausse notion que l'État spartiate avait pour base l'égalité des conditions et des fortunes.

IV.

LES LOIS CIVILES DE SPARTE SUR LA PROPRIÉTÉ, LES SUCCESSIONS ET LA FAMILLE.

Les lois civiles de Sparte ont été étrangement défigurées par les érudits qui partaient de cette double idée, que Lycurgue avait fait de l'égalité des possessions foncières la base de sa constitution, et que naturellement il avait pris des moyens pour la maintenir. Barthélemy a résumé ses devanciers dans une page où il nous donne une législation toute d'imagination : « Les lots « de terre étaient inaliénables et indivisibles. « L'aîné seul des enfants mâles succédait au « père, et au cas où il n'y avait que des filles, « l'héritage était attaché à l'aînée seulement. « Quant aux cadets, il était pourvu diversement « à leur sort : 1° ils partageaient également le « mobilier ; 2° l'aîné payait leur quote-part aux « Syssities ; 3° à leur naissance, les vieillards « de leur tribu leur attribuaient des lots de terre « vacants ; 4° on avait soin de faire épouser à

« ces cadets des filles héritières ; 5° enfin ceux « que la guerre ne moissonnait pas étaient en- « voyés au loin pour fonder des colonies. »

Ces idées sont reproduites à peu près dans les mêmes termes par le Dr Thirlwall ; on en retrouve même quelque chose dans O. Müller, malgré sa grande érudition, tant est forte l'influence d'une idée préconçue (1) !

Pour nous, nous nous bornerons à rapprocher les textes des anciens, relatifs aux principaux objets du droit civil, et nous verrons que les lois civiles de Sparte étaient dans leurs grands traits semblables à celles d'Athènes et des autres villes de la Grèce, qui, toutes sorties de la souche hellénique, avaient les mêmes principes sur la famille, la propriété et le droit de succession (2).

(1) *Voyage du jeune Anarcharsis,* ch. 46. *Histoire des origines de la Grèce,* ch. VIII, p. 232 de la traduction française. Parmi les ouvrages antérieurs nous citons, à titre de curiosité bibliographique, Cragius, *De republica Lacedœmoniorum,* lib. IV. Heidelberg, 1693, in-4°, Emmius Ubo *Lacœdemona antiqua,* Meursius *Miscellanea Laconica* dans le *Thesaurus antiquitatum græcarum.*

(2) C'est la pensée de Ganz, quand il présente le droit attique comme le type du droit grec, *Das Erbrecht in weltgeschichtlicher entwickelung.* Berlin, 1824, t. I, p. 281.

Les différences qui existaient dans les législations des cités grecques ne portaient guères que sur les formalités des contrats et sur les matières politiques. Cf. Dareste : notice sur le *Traité des lois* de Théophraste.

Le droit civil à Sparte était essentiellement coutumier ; il avait sa source dans les idées religieuses les plus intimes de la nation, et, quand même Lycurgue eût voulu le changer, il ne l'eut pas pu ! D'ailleurs, nous avons vu que rien dans sa constitution politique n'exigeait un changement radical dans le droit privé (1).

Ce caractère coutumier du droit à Sparte explique très bien le peu de précision des notions qui nous en ont été conservées, et en même temps les modifications profondes qu'il subit avec le cours des siècles, sans qu'on puisse leur assigner une date précise.

§ I. — *Le droit de propriété.*

Le patrimoine foncier était inaliénable. — Aristote est formel là-dessus : « Le législateur a « attaché de la honte à acheter ou à vendre la « terre (2). »

(1) Lycurg. *Apophtegmat. Laconica Lycurg.* 8. *Pausanias,* 1. Aristote, qui n'avait pas des idées justes sur la valeur du droit traditionnel et coutumier, dit qu'à Sparte les magistrats jugeaient arbitrairement. *Politiq.* l. II, c. VI, § 16, c. VII, § 6.

(2) *Politiq.* l. II, c. VI, § 10, Cf. Plutarch. *Laconic. Inst.* 22. Ælien. Hist. var. XIV, 44.

Héraclide de Pont ajoute une distinction : « Il « est honteux chez les Lacédémoniens de vendre « la terre et il est tout-à-fait défendu de vendre « la terre anciennement possédée. » πῶλειν δε γην Λακεδαιμονιοις αἰσχρόν νενομισται, τῆς δ'ἀρχαιας μοιρας οὐδεν ἐξέστι (1). C'était quelque chose de semblable à la distinction de notre ancienne législation française entre les propres et les acquêts. Du reste, dans un droit purement coutumier, la différence entre ce qui était seulement déshonorant et ce qui était absolument prohibé devait être peu tranchée, et c'est ce qui fait qu'Aristote n'en a pas parlé. Il ne paraît pas qu'une sanction de nullité fut attachée à cette prohibition.

L'inaliénabilité du patrimoine se retrouve dans la législation de beaucoup d'autres cités, et elle paraît avoir été générale dans l'antiquité helléno-pélasgique. Le foyer était, en effet, pour les anciens le siège par excellence du culte. La flamme qui y brillait était la manifestation vivante de la divinité familiale qui présidait aux destinées de la race, et cette idée mère de toute la religion privée, remonte jusqu'au temps où les ancêtres des peuples de souche aryenne étaient réunis dans leurs demeures primitives de la Haute-Asie (2).

(1) Héraclide de Pont dans le t. II des *Fragments des historiens grecs* de Didot, II, 7.

(2) V. Pictet. *Les origines indo-européennes.* Paris, 1863, t. II, p. 678.

Le développement que prit chez les Grecs et les Romains le culte des Lares et des Pénates augmenta beaucoup l'importance religieuse du foyer, de la maison dont il était le centre, du champ qui l'entourait et où se trouvait généralement le tombeau des ancêtres. Les Mânes qui recevaient les oblations sacrées au foyer et qui ne pouvaient les recevoir que de leurs descendants, étaient intéressés à ces deux choses : la perpétuation de la race et la conservation de la terre. Vendre la terre paternelle et livrer à un étranger le lieu du culte domestique était donc une impiété ; c'en était presqu'une pareille que d'acheter cette terre et de venir y implanter un culte nouveau (1).

Un point de vue politique propre à la cité spartiate s'ajoutait à l'empire de ces idées, car un des procédés les plus fréquents des législateurs de l'antiquité fut de faire servir à leurs desseins des croyances généralement acceptées, et de revêtir par là leurs institutions d'une consécration religieuse. Ainsi, quand les anciennes oligarchies

(1) Ælien. XIV, 44. On comprend par là combien de temps il fallut aux anciens pour admettre la saisie du patrimoine pour dettes : la réduction en servitude du débiteur était à leurs yeux une chose bien moins grave. Sur ce fondement religieux du droit de propriété dans l'antiquité, V. M. Giraud, *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains*, p. 69 et suiv. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, l. III, ch. VI.

s'étaient changées en établissements aristocratiques, le maintien des propriétés dans les familles et l'inaliénabilité du patrimoine foncier étaient devenus des maximes politiques fondamentales. Aristote nous a conservé le souvenir de lois de ce genre à Corinthe, à Thèbes, à Elis, à Locres, à Leucade (1), et l'on a conjecturé non sans raison que quelque chose de semblable existait à Rome avant la loi des XII tables (2). A Sparte, la note d'infamie attachée à la vente de la terre avait reçu une sanction très efficace, dans la disposition qui privait de leurs droits civiques ceux qui ne pouvaient payer leur quote-part aux repas publics.

Les lots de terre étaient-ils indivisibles ? — Manso et O. Müller l'ont affirmé sur la foi d'une lecture du passage cité d'Héraclide de Pont qui était telle : « πωλεῖν νενομίσται.... τῆς δ'αρχαιας μοιρας ανανεμεσθαι ουδεν εξεστι. » Mais vérification faite des manuscrits, il a été constaté que le mot ανανεμίσθαι avait été ajouté par les premiers éditeurs qui étaient choqués du sens naturel de ce texte et qui l'avaient modifié, de façon à y voir un moyen

(1) Aristote, *Politiq.* l. II, ch. IV, § 4, l. VII, ch. II, § 5.

(2) V. Niebhur, *Histoire romaine,* trad. de Golbery, t. III, p. 373.

employé pour maintenir l'égalité supposée des lots de terre (1).

Sans doute, la même note ou la même prohibition qui frappait la vente totale des fonds de terre atteignait la vente partielle, mais en dehors de là, ils n'étaient pas indivisibles et ils se partageaient réellement dans les successions.

§ II. — *Les lois de succession.*

Principe du droit de succession. — Plutarque, *Vie de Lycurgue,* chap. XVI, dit qu'à la naissance de chaque enfant les anciens de la tribu lui assignaient un des 9000 lots de terre ; d'où il suivrait que l'hérédité n'existait pas à Sparte, et que là, au moins, les théories communistes avaient trouvé une application. Mais comme une foule de témoignages certains nous montrent le droit de succession parfaitement organisé à Sparte (2), il n'y a à tenir aucun compte de ce récit. Tout au plus pourrait-on en conclure que les tribus et les phratries avaient

(1) V. l'édition de Schneidewin, publiée en 1847, et les *Fragments des historiens grecs* de Didot, t. II, p. 211, note 7.

(2) V. entr'autres Xénophon, *Gt de Lacédémone,* ch. I *in fine.*

parfois la disposition des patrimoines qu'elles avaient recueilli à défaut de parents, comme cela existait à Rome au profit des *gentes* et des curies et probablement aussi à Athènes, dans le but d'empêcher, dans tous les cas, l'extinction des sacrifices privés.

La transmission successorale était fondée sur la loi et la parenté, nullement sur la libre volonté du propriétaire. C'était un principe commun à tous les États constitués de cette sorte. Aristote le formule en ces termes : « Dans l'oligarchie, « il importe que les héritages ne soient pas « transmis selon la libre volonté, mais qu'ils le « soient toujours d'après la naissance. Il importe « également qu'un même individu ne puisse pas « réunir sur sa tête deux patrimoines. De cette « façon les fortunes sont moins disproportion- « nées, et un plus grand nombre de citoyens « pauvres peuvent parvenir à la richesse (1). »

Tel était du reste le droit de toutes les cités grecques à l'époque de Lycurgue. Solon le premier introduisit dans une certaine limite le droit de tester à Athènes. A la longue il se propagea dans les autres États, mais il ne pénétra à Sparte que plus tard par une loi de l'éphore Épitadès. Le legs, la donation entre vifs à d'autres qu'à des successibles et le mariage des filles héritières en dehors de la famille étaient interdits au même

(1) *Politiq.*, l. VIII, ch. VII, § 12.

titre que l'institution d'héritier, avec lequel ces modes de disposition avaient un rapport intime au point de vue du droit grec.

Les fils et leurs descendants mâles excluaient complètement les filles, comme à Athènes et dans toutes les autres cités grecques.

Le droit d'aînesse existait-il à Sparte? — Tous les érudits du dernier siècle et dans celui-ci, Manso, Otf. Müller, Thirlwall, Fustel de Coulanges soutiennent l'affirmative. Ce serait un trait fort original de la constitution de Sparte, car nous savons que le partage égal entre les enfants mâles était le droit commun de toutes les cités grecques, et qu'il existait en Crète comme à Athènes, ce qui exclut sur ce point toute idée d'opposition entre les institutions des Doriens et celles des Ioniens (1).

Pour établir l'existence du droit d'aînesse à Sparte, on n'a guères donné d'autre argument que la convenance de maintenir l'égalité des possessions foncières, ce qui est une pure pétition de principes, rien n'étant moins prouvé que cette égalité. Un passage assez obscur de Plutarque où Lycurgue est représenté comme

(1) Hésiode *Les travaux et les jours*, v. 27-39, éd. Didot. Aristote *Politiq.*, l. II, ch. III, § 6; l. VIII, ch. III, § 2. Homère *Odyssée*, l. XIV, v. 206. Strabon, l. X, ch. IV, § 20.

étant d'avis qu'un seul enfant par famille est à désirer n'a aucun rapport à la question ; il ne peut avoir trait qu'aux pratiques limitatives de la population dont nous aurons à parler (1).

En regard de ces arguments tout-à-fait insignifiants, la preuve du partage égal ressort d'un passage très net de Plutarque, et surtout de ce fait qu'Aristote après avoir, dans le livre II de sa Politique, constaté que le partagé égal était le droit commun de toutes les cités grecques, traite immédiatement de la constitution de la propriété à Sparte, sans rien dire de spécial sur les lois de succession (2).

On doit cependant admettre que des coutumes particulières avaient survécu dans certaines familles de Sparte comme à Athènes, où quelques sacerdoces restèrent jusqu'à la fin l'apanage de plusieurs familles anciennes, et comme à Rome pour le *principat* de la *gens*. Dans les États de la Grèce, où le gouvernement traditionnel des Eupatrides s'était maintenu, une sorte de droit d'aînesse existait dans les familles des chefs : Aristote indique qu'il en était ainsi dans ces oligarchies qu'il appelle dynastiques, et voici ce qu'il dit à propos de quelques-uns de ces gouvernements :

(1) Plutarque, fr. XX, *ex Commentar. in Hésiod.*, éd. Didot.

(2) Plutarque, ch. VIII *in fine*. Aristote *Politiq.*, l. II, ch. III, § 6.

« A Marseille, à Istros, à Héraclée et dans « plusieurs autres États, ceux qui étaient exclus « du gouvernement s'agitèrent jusqu'à ce qu'ils « eussent obtenu la jouissance simultanée du « pouvoir : d'abord pour le père et l'aîné des « frères, ensuite pour tous les frères plus jeu- « nes (1). » Il ne s'agit là que d'un droit d'aînesse politique, et ce passage même montre comment il disparut à Marseille quand la constitution d'oligarchique devint aristocratique au sens propre du mot (2). Or c'est une révolution de ce genre que Lycurgue avait accomplie à Sparte.

Le droit d'aînesse ne pouvait donc subsister à Sparte que dans la limite très restreinte où les anciennes races (γενη) avaient retenu leur organisation propre. Les rois n'étaient rois qu'en tant que chefs des deux premières races d'Héraclides, et c'est le même droit de ces races qui régissait la succession (3). Il devait en être de même pour quelques autres γενη qui avaient conservé une existence distincte, comme les Thalty-

(1) Aristote, *Politiq.* l. VIII, ch. V, § 2.

(2) Strabon, l. IV, c. I, § 5, nous donne un tableau complet des institutions politiques de Marseille telles qu'elles existaient depuis cette révolution, il les qualifie justement d'αριστοκρατια. Aristote en donne à peu près la même idée par le mot de πολιτεια. (L. cit.)

(3) Ce caractère des rois de Sparte est très bien présenté par O. Müller, *Die Dorier*, t. II, p. 79 et 101.

biades qui remplissaient héréditairement les fonctions de hérauts publics, comme les Égides et quelques autres peut-être qui ne nous sont pas connus (1). Du reste la persistance de certains droits particuliers propres à des γενη n'est pas spéciale à Sparte. Quelque chose de semblable existait à Athènes et même à Rome (2).

En constatant l'existence du partage égal entre les enfants mâles comme droit commun pour les familles de condition ordinaire, il faut se garder de l'isoler des institutions au milieu desquelles il fonctionnait et notamment du grand principe de la co-propriété de la famille qui se traduisait par des règlements fort énergiques sur les filles héritières et par l'interdiction d'aliéner, de disposer à quelque titre que ce soit.

Au milieu de semblables institutions, le droit des fils à un partage égal avait des effets écono-

(1) Sur les Thaltybiades, Hérodote VI, 60, VII, 134—137, Hesychius, v° Θεοκηρυκεσ. O. Müller, *Die Dorier*, t. II, p. 30. Sur les Égides, Hérodote, IV, 149. Pindare 5e pythique.

(2) Sur l'existence des droits coutumiers de certains γενη pour Athènes. V. Demosth. *in Neœram*, c. 104, décret de naturalisation des Platéens, Isée *de Appolodori hered.* §§ 15, 16, *de Ciron. heredit.*, § 19. Grote, *Histoire de la Grèce*, t. IV, ch. III (trad. française). Pour Rome, Cicéron, *Lois*, l. II, c. 22; Tite-Live, l. VI, c. 20; Jhering *Geist des Romischen Rechts*, § 14, die Gens, St-Jérôme, *Epistola*, 47, *ad Furiam*.

miques tout à fait différents de ceux du partage forcé dans la législation civile française. Tout rapprochement est illusoire, et si l'on voulait absolument trouver un similaire quelconque au régime domestique des Grecs, nous le chercherions plus tôt dans nos coutumes du centre de la France d'origine celtique.

Des communautés entre frères. — Elles étaient très usitées dans les anciens temps. Le patrimoine ne se divisait pas. Tous les enfants restaient groupés au même foyer. Un des frères, le plus capable et le plus souvent l'aîné à cause du privilège religieux de sa naissance, dirigeait la communauté et portait le nom expressif d'ἑστιο πατρων, *le conservateur du foyer*. Plutarque, dans son *Traité sur l'amour fraternel*, indique que ces communautés jouaient un rôle très important dans l'ancien état social des peuples grecs. Elles étaient vraisemblablement le pivot de l'organisation de la famille. Le partage entre les enfants ne devait se produire qu'à titre d'exception. Avec le cours du temps, cette situation fut renversée : mais alors le principe du partage forcé se trouva en contradiction avec les autres institutions qui toutes avaient pour objet la conservation du patrimoine dans la famille. De là cette incohérence du droit grec que Cicéron signalait, en la comparant au régime romain fondé sur l'institution testamentaire d'un héritier.

Nous connaissons avec certitude l'existence de semblables communautés dans la grande Grèce, en Crète et à Athènes où elles étaient encore fréquentes à l'époque des orateurs classiques, c'est-à-dire au IV^e^ siècle (1). A Sparte, dit Polybe d'après Timée, elles étaient très usitées, et l'on voyait même souvent tous les frères se contenter entre eux d'une seule femme. Les enfants issus de ces singuliers mariages étaient communs à tous (2). Les membres de ces communautés payaient évidemment les uns pour les autres la quote-part aux syssities. — Des communautés aussi intimes n'avaient pas seulement pour effet d'empêcher la division du patrimoine paternel, mais encore de limiter la population et d'empêcher des descendants trop nombreux de perdre leurs droits de cité par l'impossibilité où ils se seraient trouvés de figurer aux repas publics.

(1) V. Pollux Onomasticon, l. X, segm. 20, éd. d'Amsterdam, 1706, et l. I, segm 75. Hesychius, v° παιοτατ. V. sur ces deux lexicographes les notes de tous les commentateurs. Pour la Crète et la Grande Grèce, Aristote, *Politiq.* l. I, ch. I, § 6. Pour Athènes, Harpocration, v° Κοινωνικοι et le texte d'Isée qu'il rapporte, Démosthène, *In Euvergum et Mnesibul.* c. 34. *Adver Leocharem,* c. 10. 1^a^ *in Stephanum,* § 70 — Cf. Plutarq. *de Fraterno. amor.* I et VIII.

(2) Polybe, l. XII, *De timæo historico,* c. VI, § 8, édit. Didot.

Des Mothaces. — Dans les familles pauvres qui ne recouraient pas à ces moyens, les parents avaient la ressource de placer quelques-uns de leurs enfants auprès de personnages puissants qui les élevaient avec les leurs et plus tard les conservaient auprès d'eux à titre de clients. *Mothones*, *mothaces*, tel était le nom de cette sorte d'*écuyers* ou de *varlets*. Leur condition n'avait rien de déshonorant, et quoique l'exercice de leurs droits politiques fut suspendu, ils n'en pouvaient pas moins plus tard parvenir aux plus hauts honneurs. Gylippe, Callicratidas, Lysandre lui-même quoique du sang des Héraclides, avaient été *mothaces* dans leur jeunesse (1).

C'est par une erreur évidente que deux lexicographes anciens ont présenté les mothaces comme des esclaves. Les témoignages que nous venons de citer démontrent la fausseté de cette opinion (2).

(1) Ælien, *Hist. variées*, l. XII, c. 43. Phylarq. dans Athénée, l. VI, c. 20. Plutarq. *Cléomèn.* c. VIII. *Lysander*, c. II. Grote, *Histoire de la Grèce* (t. III, ch. VI, trad. française). Cet auteur avance que parfois des citoyens pauvres étaient établis comme Périœques dans des municipes conquis. Il est évident que ces Spartiates auraient alors perdu leurs droits de citoyens, mais il n'y a aucun texte qui mentionne de pareils établissements.

(2) Hesychius, Suidas et Etymol. magn. v° μοθωνες. Cf. Ot. Müller, t. II, p. 45.

Dispositions sur les filles héritières et sur les successions collatérales. — Ces deux ordres de successions qui pour nous sont essentiellement distincts, ne sont qu'une seule et même chose dans le droit grec; c'est là que le principe de la copropriété de la famille s'accuse de la façon la plus originale.

Le droit hellénique n'admettait pas que les filles fussent aptes à hériter et à continuer la maison par elles-mêmes; mais leur sort et la conservation de la famille étaient assurés par une disposition législative qui prenait sa source dans les idées religieuses les plus enracinées et qui obligeait leurs plus proches parents jusqu'à un certain degré (celui de cousin issu de germain, οι εν αγχιστεια,) à les épouser ou à les doter, encore qu'elles fussent pauvres. Le parent déjà marié n'était pas dispensé de cette obligation et il était obligé de divorcer pour épouser sa parente, s'il n'aimait mieux perdre l'héritage. Réciproquement il avait le droit d'épouser la fille héritière même malgré elle et de la revendiquer en justice avec l'héritage; le mariage qu'elle aurait contracté précédemment était en ce cas nécessairement dissous.

La fille appelée ainsi à continuer la maison s'appelait en dialecte ionien επικληρος, en dorien επιπαματις littéralement *qui est jointe au patrimoine :* pour traduire exactement au lieu de fille *héritière* il faudrait dire *fille héréditaire.*

Le fils né de cette union (θυγατριδοῦς), une fois arrivé à l'âge d'homme, était mis en possession des biens de son grand-père maternel auquel il était censé succéder directement, et il devenait en même temps le tuteur de sa propre mère. Quand plusieurs enfants naissaient de ce mariage, on s'arrangeait pour que l'un eût l'héritage et le nom de son grand-père paternel, l'autre l'héritage et le nom de son grand-père maternel, de façon à ce qu'autant que possible chaque famille continua à avoir une existence distincte : on peut voir plusieurs de ces curieux arrangements de famille rapportés par Démosthène dans les discours contre Macartatus et contre Léocharès.

Ce droit existait à Sparte dans toute sa rigueur et l'on trouve notamment dans les auteurs anciens de nombreux exemples de neveux épousant leurs tantes (1).

Si le principe général du droit en cette matière était le même à Sparte qu'à Athènes, il est impossible de savoir si les applications de détail en étaient règlementées identiquement.

Aristote constate que l'exercice du droit des parents sur les filles héritières avait été une cause de révolution dans beaucoup de cités, et le poète de Mégare, Théognis, indique dans ses

(1) Hérodote, VI, 71, VII, 204-205. Plutarq. *Agis*, 11 et 17, et *Lysander*, 30. V. O. Müller. Die Dorier, II, p. 196 à 200.

élégies que souvent les parents riches se refusaient à accomplir leur devoir envers les filles pauvres (1).

Dans le droit attique, les parents maternels, à défaut de parents paternels jusqu'au degré de cousins issus de germains, avaient le droit de succéder et par voie de conséquence de réclamer le mariage des filles héritières. En était-il de même à Sparte, ou bien les principes anciens sur la transmission du sang exclusivement par les mâles y étaient-ils demeurés en vigueur? C'est là une question impossible à résoudre pour nous (2).

A Athènes encore, au cas où le *de cujus* laissait plusieurs filles sans avoir adopté le mari d'aucune d'elles, chacune était héritière pour sa part et le droit de revendication et de mariage

(1) Arist. *Polit.* l. VIII, c. III, § 3 et suiv. c. V, § 10. Theognis, v. 180 à 195 et 1112. Cf. Hérodote, V, 92.

(2) Diodore de Sicile, l. XII, c. 14, à propos des lois de Charondas à Thurium, indique très nettement que dans le droit commun de la Grèce, les parents par la mère étaient absolument exclus de la succession. Ganz a, en passant, émis l'idée que le droit qui leur est reconnu par la législation athénienne est une innovation. (*Das Erbrecht*, t. I, p. 376). Parmi les exemples de succession collatérale à Sparte, nous n'en connaissons aucun au profit des parents par les femmes. En dehors de là, il y a dans la vie d'Agésilas un fait qui indique la place que ces parents avaient dans la famille (Plutarque, *Agésilas*, 4).

des parents, οἱ ἐν ἀγχιστείᾳ, s'exerçait sur chacune d'elles. Il n'y a pas de raison pour croire qu'à Sparte il en fut autrement et que la fille ainée eût un privilège que nous ne reconnaissons pas au premier né des garçons (1). Dans le cas de filles pauvres, il suffisait aux parents d'en doter et d'en marier une seule dont la descendance continuait la famille.

Hérodote nous apprend que les causes relatives au mariage des filles héritières que leur père n'avait pas fiancées étaient du petit nombre de celles réservées à la juridiction royale (2). Il ne faut pas entendre par là, comme Barthélemy et Thirlwall, que les rois eussent le droit de désigner un mari aux filles héritières. Ils étaient seulement juges de la revendication que le plus proche parent devait faire de l'héritage et de la fille et tranchaient les questions soit de droit soit de fait qui s'élevaient à l'occasion des rapports d'ἀγχιστεια.

(1) Isée, *Hérédité d'Appolodore*, § 20, et *Héréd. de Philoctemon*, § 46. M. Bachofen, *Das Mutterrecht, eine untersuchung ueber die gynaicokratie der alten welt* (1 vol. in-4°, Stuttgart, 1861), insinue que la fille πρωτογονος avait un privilège à Sparte, p. 397. — Les divers passages qu'il invoque p. 194, 355, 397, ne nous paraissent pas établir l'existence de ce droit dans l'antiquité. Un autre témoignage qu'il ne cite pas et qui est plus direct (Valère-Maxime, l. II, c. VI, § 8), ne nous paraît pas non plus concluant.

(2) Hérodote, l. VI, c. 57, Cf. Plutarq. *Lysander*, 30.

C'était une juridiction semblable à celle qu'avait à Athènes l'archonte éponyme (1).

Selon Hérodote, les rois prononçaient quand le père n'avait pas marié ou fiancé sa fille. Faut-il admettre que le père qui n'avait que des filles eût toute liberté pour leur choisir un époux? Aristote nous dit qu'il en était ainsi, mais dans ce passage il joint cette faculté avec celle de faire des dons et des legs (2), ce qui doit nous faire admettre qu'avant la loi d'Épitadès le père de famille n'avait vraisemblablement pas cette faculté. Nous voyons qu'à Athènes le mariage de la fille héréditaire n'était pas respecté si elle n'avait pas épousé précisément un de ses ἀγχιστεῖς. Le père n'avait d'autre ressource que d'adopter son gendre. Il devait en être de même à Sparte, seulement l'adoption était soumise au contrôle des parents intéressés, ce qui gênait singulièrement la liberté d'adopter.

Du reste, s'il en était à Sparte comme à Athènes, le père pouvait choisir dans l'ἀγχιστεία le parent qui lui convenait le mieux, et il arrivait aussi que, quand le père mourait sans avoir marié sa fille, le parent plus proche qu'il laissait pour héritier n'épousait pas lui-même la fille, mais la mariait à un parent du degré suivant;

(1) Démosthène, *In Macartatum*, c. 75. V. O. Müller, l. cit.

(2) *Politiq.* l. II, ch. VI, §§ 10 et 11.

il devait y avoir des arrangements de famille qui tempéraient la rigueur du droit (1). Les mariages dans l'intérieur de la famille, même quand il ne s'agissait pas de filles héréditaires, étaient fort usités à Sparte. Nous en connaissons un exemple qui date du temps des Antonins ; ce fut un des traits les plus persistants des mœurs grecques (2) et qui ne disparut qu'à la longue sous l'action du Christianisme.

Les mariages entre frères et sœurs étaient autorisés par ces mœurs ; Solon avait défendu ceux entre frères et sœurs utérins pour éviter la confusion de deux patrimoines, mais il avait encouragé ceux entre frères et sœurs consanguins pour faciliter la conservation du patrimoine paternel. D'après Philon, une disposition toute contraire existait à Sparte ; le mariage entre frères et sœurs consanguins était prohibé, celui entre

(1) C'est ce qui nous paraît résulter des passages d'Aristote et d'Hérodote (VI, 57), lt. Démosth. *In Stephanum* 2ª. § 18. Cf. Schæmann, *Griechische Alterthümer*, 2ª édit. t. I, p. 369.

(2) Exemples de ces mariages de famille en dehors des cas de filles héréditaires, Hérodote, V. 39. Polybe, IV, c. 35. Plutarque, *Agis*, c. 6. *Pyrrhus*, c. 26. *Corp. inscript. græcar* de Boeck, nº 1488. On a remarqué que tous les édits des empereurs chrétiens sur les nôces incestueuses sont adressés à l'Orient.

frères et sœurs utérins permis (1). Était-ce par des considérations d'honnêteté ou d'hygiène, il est difficile de le savoir.

En ce qui touche la portée économique de la loi, il suffit de faire remarquer que la conservation du patrimoine dans la famille n'en souffrait pas, car de deux choses l'une, ou bien la fille qui épousait son frère utérin avait des frères consanguins, et alors elle ne prenait aucune part au patrimoine paternel, puisque la législation de Sparte à la différence de celle d'Athènes prohibait les dots ou à peu près : ou bien elle n'avait pas de frères consanguins, et alors étant fille héritière elle ne pouvait épouser son frère utérin qu'autant que ses proches parents paternels ne faisaient pas valoir leurs droits à l'épouser (2).

(1) Philon. *De specialib. legibus,* l. II, p. 779. Lutetia, 1640.

(2) Montesquieu (*Esprit des lois,* l. V, c. 5), a commis à l'occasion de cette loi les plus étranges erreurs. Barthélemy qui l'a en partie rectifié dans une note au chapitre 46, *sur le partage des terres fait par Lycurgue,* continue à donner une très fausse interprétation d'un passage de Strabon sur les lois de Crète qui est tel : « φρενη δ'εστιν αν αδελφοι ωσι το ημισυ του αδελφου μεριδος, » ce qui veut dire que quand il y a des frères, les filles n'ont pour dot que la moitié de la part d'un frère. (Strabon, X, c. IV, § 20, éd. Didot; O. Müller, *Die Dorier,* t. II, p. 201 et le traducteur de l'édit. Didot.)

La tutelle des orphelins était considérée comme une charge corrélative de la vocation successorale des collatéraux et était déférée dans le même ordre.

§ III. — *De l'adoption et de quelques autres moyens de conserver la famille.*

Chez tous les peuples de l'antiquité qui attachaient un haut intérêt religieux à la perpétuité de la famille, l'adoption a été un moyen de suppléer aux défaillances de la fécondité naturelle. Le droit de Sparte l'admettait, en exigeant seulement qu'elle eût lieu par-devant les rois (1) qui l'autorisaient ou la rejetaient, en vertu de leur haute juridiction religieuse. L'adoption dans le droit grec n'était pas, comme l'*adoptio* proprement dite des Romains, une simple transmission de puissance paternelle, un acte exclusivement ressortissant du droit privé; la puissance paternelle dans le sens romain n'existait pas chez les Grecs; l'individu adopté avait toujours un statut propre. Aussi l'adoption était chez eux un acte public et qui était soumis à des formes analogues à celles de l'*arrogatio* du droit romain qui avait lieu par-devant les curies et les pontifes. L'inter-

(1) Hérodote, l. VI, c. 57.

vention du roi avait pour objet de sauvegarder l'honnêteté publique et surtout les droits des familles : ainsi l'homme qui avait des descendants mâles ne pouvait pas adopter ; celui qui avait une fille le pouvait, mais à la condition que le fils adoptif épousât sa fille, et en ce cas les proches parents dont les droits souffraient de cette union étaient admis à y faire opposition. Le roi n'aurait certainement pas permis l'adoption d'un homme, qui eut été unique héritier dans sa famille, car cela aurait amené la confusion des deux patrimoines ou l'extinction des sacrifices d'une race.

Ot. Müller a exprimé parfaitement les idées qui régnaient à Sparte comme dans tout le monde helléno-pélasgique sur cette matière : « La con-
« servation des maisons était ordonnée par la
« religion indépendamment de l'économie poli-
« tique. Rien n'était plus terrible pour les Grecs
« de l'ancien temps que la destruction de la
« famille, la solitude de la maison par laquelle
« le mort perdait ses honneurs religieux, les
« dieux de la race leurs sacrifices, le foyer la
« flamme, les ancêtres leur nom parmi les
« vivants (1). »

(1) *Die Dorier*, t. II, p. 192. Sur le culte des mânes à Sparte, Hérodote, VI, 86, IX, 79. Dans le liv. VI, c. 68, nous voyons l'influence du culte de Jupiter Hercæen qui était intimément lié à la religion des mânes et du foyer. V.

Ces croyances remontent en Grèce à la plus haute antiquité et elles ont été comme le principe générateur de toutes les coutumes qui régissaient la famille et la propriété. Chez les Romains elles sont aussi la base d'une partie très importante de leurs institutions, de celles précisément qui leur sont communes avec les Grecs. Il y a plus, ces croyances se retrouvent, et cette fois parfaitement systématisées, chez les Aryas de l'Inde. La théorie des sacrifices privés, qui joue un si grand rôle dans le droit de succession d'Athènes et de Rome, est exposée avec tous ses détails dans la loi de Manou, le plus ancien monument du droit brahmanique. En présence d'une concordance aussi frappante en une matière qui est le point central des institutions civiles, on est forcé de reconnaître que ces croyances existaient déjà chez les Aryas avant leur dispersion, à l'époque où leurs tribus étaient réunies dans l'Asie-Centrale, car toute transmission postérieure est évidemment inadmissible. C'est ainsi que l'histoire comparée du droit vient apporter de nouvelles preuves à la communauté d'origine des peuples

M. Giraud, *Recherches sur le droit de propriété*, l. cit. Cf. Justin. l. III, ch. V. Les soldats spartiates inscrivent leurs noms sur leurs boucliers pour pouvoir être enterrés dans le tombeau de famille.

qui ont représenté à son plus haut degré le développement humain de la civilisation (1).

L'exclusion des filles par les descendants mâles, la façon à défaut de ceux-ci dont le patrimoine repose sur la tête des filles pour passer ensuite sur celle du fils qui naîtra d'elle et qui sera regardé comme le successeur immédiat et le fils de son grand-père maternel, tout cela est une conséquence du principe que les mânes (PITRIS) ne peuvent être valablement honorés que par les sacrifices offerts par leurs descendants, que le patrimoine doit toujours être joint au sang, enfin que le sang se transmet principalement par les mâles. Puis à côté de cela une série de procédés artificiels, de fictions religieuses, comme l'adoption pour suppléer au défaut de fécondité dans la race, car avant tout il faut prévenir l'extinction des sacrifices domestiques qui priverait les mânes de leurs honneurs divins, — toutes ces choses qui ne se retrouvent dans le droit romain et dans le droit grec que d'une façon fragmentaire, rem-

(1) L'origine commune des Pélasges, des Hellènes, des Latins, des Celtes, des Germains, des Lithuanos-Slaves avec la race Indienne et la race Zende, déjà admise depuis longtemps, a été récemment mise en pleine lumière par le grand ouvrage de M. A. Pictet. *Les Origines indo-européennes*, 2 vol. in-4°, Paris-Genève, 1859-1863.

plissent de leurs développements la loi de Manou (1).

Nous allons rencontrer bien de traces de cette concordance dans l'examen des pratiques qui à Sparte étaient employées pour prévenir l'extinction de la famille.

(1) Sur les sacrifices aux *Pitris* comme base du droit de famille, V. Bagavad-Gita, I, 40, cité par M. E. Burnouf. *Essai sur le Véda*, in-8°, 1863, p. 206. Loi de Manou, l. IV, 257, l. VI, 35-37 et tout le livre III. Sur la propagation de la parenté par les mâles, l. IX, 33, 185 et suiv. l. V, 60, l. III, 5. On retrouve parmi les parents une distinction tout à fait semblable à celle du droit attique entre les ἀγχιστεῖς et les συγγενεῖς. Sur l'impureté des proches parents après la mort, l. V, 60, 61. — Dispositions relatives à la fille héréditaire, l. IX, 127 à 140. — Sur l'adoption, l. IX, 141, 142, 180 et suiv., etc., etc. Nous espérons poursuivre dans un travail spécial la comparaison des institutions juridiques des anciens Indiens avec celles des Grecs et des Romains. Un seul mot sur la valeur historique de la loi de Manou. M. Weber, dans son *Histoire de la littérature indienne*, place sa rédaction actuelle à l'époque où le bouddhisme commença sa propagande dans l'Inde ; mais la majorité des orientalistes fait remonter ce code, au moins dans sa rédaction primitive, au IX^e^ siècle avant l'ère chrétienne, ce qui est de beaucoup plus vraisemblable (V. la préface de M. Loiseleur Deslongchamps et Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, t. III, p. 542-546). D'ailleurs, en ce qui touche les usages religieux et domestiques, les dispositions du *Manâva-Darma-Sastra* avaient été précédées par celles des *Grihyasutrâs Vediques*, ce qui en recule encore l'antiquité (V. Weber, *Hist. de la littérature Indienne*, trad. française, p. 72 et 400).

Dans toute la Grèce, le célibat était flétri, et les législateurs y avaient attaché certaines peines quand la religion n'avait plus suffi. A Sparte le célibataire était en butte à toutes les dérisions. Les mariages tardifs ou mal assortis au point de vue de la procréation des enfants étaient frappés de peines touchant à la considération publique (1).

Si le mariage était stérile par le fait de la femme, le mari était obligé de la répudier, car en la conservant il eût commis une impiété envers les mânes. L'histoire de Carvilius Ruga nous montre que les Romains ne pensaient pas autrement que les Aryas de l'Inde sur ce point : en Grèce dans la cérémonie du mariage figurait aussi la formule παιδων επ'αροτω γνησιων et plusieurs histoires montrent cette obligation religieuse rigoureusement sanctionnée à Sparte (2).

Dans le cas où le mariage est stérile par l'impuissance du mari, la loi de Manou autorise les proches parents par les mâles du mari, ses *sapin-*

(1) Athénée, l. XIII, c. 1, p. 555. Plutarch. *Lycurg.* c. XV. Pollux. l. III, fr. 48, Cf. Denys d'Halicarnasse, IX, 22. Loi de Manou, l. VI, sl. 35, 36, sur les trois dettes du Dwidjâ.

(2) Aulu-Gelle, l. IV, c. 3. *Jusjurandi religionem animo atque amori prævertisse.* Ménandre fr. 185. Hérodote, V. 39, VI, 61, Cf. Loi de Manou, l. IX, sl. 81. Platon, *Lois,* l. IV, p. 330, t. II, édit. Didot.

das (à peu près les ἀγχιστεῖς du droit grec), à s'approcher d'elle et à lui procréer un fils, mais rien qu'un ou tout au plus un second enfant, selon les interprètes. De minutieuses précautions religieuses sont prises pour écarter toute luxure de l'accomplissement de ce devoir envers les mânes. De même, si le mari est décédé sans enfants, les proches parents, les frères surtout, sont invités à lui susciter une postérité, sans pour cela épouser sa veuve comme dans le lévirat hébraïque (1).

A Athènes, Solon avait règlementé une pratique toute semblable, seulement il ne s'agissait que de la femme qui était une fille héréditaire parce que dans les autres cas il n'y avait pas le même intérêt à assurer une postérité au mariage (2).

Nous voyons une chose semblable à Sparte dans cette coutume rapportée par Polybe, à savoir que souvent des frères se contentaient d'une

(1) Loi de Manou, l. IX, sl. 57 à 70, 143-147.

(2) Plutarque, *Solon*, c. 20. Nous ne savons pour quelles raisons le dernier historien du droit attique, M. Van den Es, *De jure familiar. ap. Athenienses*, p. 13 (*Lugdun. Batavor*, 1864, in-8°), conteste la valeur historique de ce récit. Il est admis sans réserves par M. Grote, *Hist. de la Grèce*, 4e éd. anglaise, t. II, p. 536, note 1, et par M. Bachofen, *Das Mutterrecht*. On ne trouve aucun fait se rapportant à cette pratique dans les orateurs classiques : ces usages remontaient tout à fait aux coutumes primitives de la race et avaient dû disparaître avec les progrès de la civilisation athénienne.

seule femme. C'est tout à fait l'esprit de la loi de Manou qui dit que quand l'un de plusieurs frères a un fils, c'est comme si tous en avaient un et que par conséquent dans ce cas l'adoption n'est pas possible (1).

Mais il y avait à Sparte encore d'autres pratiques qui excitaient l'étonnement des écrivains classiques : « Lycurgue, dit Xénophon (2), voulut « que les mariages fussent assortis sous le rap- « port de l'âge, mais s'il était arrivé qu'un vieil- « lard eût épousé une jeune femme, il permit à « ce vieillard d'amener à sa femme un homme « jeune et doué de toutes les bonnes qualités « physiques et morales pour lui procréer un fils. « Si d'autre part un homme éprouvait de l'éloi- « gnement pour sa femme et cependant désirait « des enfants, la loi lui permettait d'en avoir de « la femme d'un autre avec le consentement de « son mari. Lycurgue fit beaucoup de conces- « sions de ce genre aux époux. Les femmes sou- « tiennent ainsi deux maisons et leurs maris « donnent à leurs enfants des frères qui sont

(1) Loi de Manou, l. IX, sl. 182.

(2) *Gouvernement de Lacédémone*, c. 1. Au témoignage de Xénophon s'ajoutent ceux de Polybe, l. VI, c. XII ; de Plutarq. Lycurg. c. XV ; Nicolas de Damas, *De moribus gentium, Lacedemonii*, dans les fragments des histor. grecs de Didot, t. III, p. 458.

« élevés avec eux mais qui ne partagent cepen-
« dant pas le patrimoine de la famille. »

Les historiens classiques et à leur suite les érudits modernes n'ont vu dans ces récits qu'une singularité remarquable de mœurs, tout au plus ont-ils admiré la façon dont Lycurgue avait su étouffer la passion de la jalousie dans sa république.

Il est difficile cependant d'admettre que les relations conjugales aient été conçues à Sparte à un point de vue qui serait unique dans l'histoire des races helléniques, alors que toutes les institutions du droit privé ont une si étroite analogie avec celles d'Athènes et des autres cités grecques.

M. Bachofen a voulu rattacher ces récits à un principe général, à sa théorie du droit maternel et de la gynécocratie qui selon lui a été la première forme de la vie sociale et domestique dans l'ancien monde. Ces libertés conjugales seraient un reste de cet hétairisme de la femme qui aurait été le plus ancien état moral des populations grecques ; Lycurgue, représentant des traditions orphiques, l'aurait consacré dans sa législation (1). Sans entrer ici dans l'examen du système de M. Bachofen, nous ferons remarquer que les quelques cités grecques dans les institutions desquelles on retrouve des traces de gynécocratie

(1) *Das mutterrecht*, pp. 18, 26, 31, 77, 78, 198, 334, 382.

correspondent aux établissements des Cariens, des Léléges et autres peuples de race non aryenne qui ont les premiers occupé l'occident, tandis que les peuples de souche aryenne et notamment les Pelasges-Hellenes n'ont jamais connu ni l'hétairisme de la femme ni la gynécocratie (1).

Quant à ces libertés dans les rapports des sexes, si on admettait qu'elles étaient absolument sans règles et ne se rattachaient pas à un principe de droit, on aurait beaucoup de peine à comprendre comment avec cela les Spartiates avaient des idées si sévères sur la pudeur des filles et sur la foi du mariage. L'adultère passait pour à peu près inconnu chez eux (2).

Il y a beaucoup plus de vraisemblance à rattacher ces usages aux anciennes pratiques des Aryàs, qui appelaient les proches parents à suppléer à l'impuissance du mari. Nous convenons cependant que de deux choses l'une : ou bien les

(1) C'est ce que reconnaît à plusieurs reprises M. Giraud-Teulon fils dans un opuscule destiné à vulgariser les idées de M. Bachofen. (*La Mère chez certains peuples de l'antiquité*, par Giraud-Teulon fils. Paris, in-8°, 1867).

(2) *Plutarq. Apoptehgm. Laconic. Lycurg.* 20. L'expulsion du trône comme bâtard de Leotychides, issu des relations de Timée avec Alcibiade (Plutarq. *Alcibiade*, 23), est inconciliable avec l'interprétation littérale du passage de Nicolas de Damas : ταις δε αυτων γυναιξι παρακελευονται εκ των ευειδεστατων κυεσθαι και αστων και ξενων.

historiens classiques ont méconnu la haute origine de ces pratiques, ou bien réellement elles avaient de leur temps dégénéré en une complète licence.

Xénophon indique que cette pratique avait lieu dans le cas d'un vieillard qui avait épousé une femme jeune. Or comme d'autre part nous savons qu'un pareil mariage tombait sous le coup d'un jugement public (l'ὀψιγαμου δικη), il faut supposer que ce vieillard était un αγχιστευς qui avait épousé sa jeune parente pour satisfaire aux devoirs de famille. On conçoit très bien que dans ce cas la religion des Mânes ordonnât d'assurer la perpétuité de la race par l'union avec une autre parent, comme dans la loi d'Athènes. Le mariage dans l'αγχιστεια n'aurait plus eu aucun sens, si ensuite la femme avait été libre de concevoir des enfants d'un citoyen étranger à la famille.

Autre indice : — Le seul exemple de ces mœurs que nous connaissions est celui des amours de la belle Chilonis, épouse de Cléonyme, avec le jeune et vaillant Acrotatus, fils du roi Areus. Leurs relations avaient l'approbation publique, et dans une circonstance où ce jeune prince s'était distingué, les vieillards l'acclamaient en lui disant : « *Jouis de ta Chilonis et enfantes à Sparte de vaillants enfants !* » Or Cléonyme avait épousé Chilonis dans sa vieillesse et ne pouvait pas lui donner d'enfants ; Acrotatus était

le petit neveu de Cléonyme, son plus proche ἀγχιστεύς, et c'est à lui que Chilonis devait s'unir pour perpétuer la race (1). Ce n'étaient pas là des amours illicites.

Des Epeunactes. — L'historien Théopompe, dans un fragment conservé par Athénée, raconte que pendant les guerres de Messénie les Spartiates, ayant perdu beaucoup de citoyens, affranchirent des Hilotes qui s'unirent avec les veuves des citoyens et leur suscitèrent une postérité. Les enfants issus de ces unions prirent le nom d'*Epeunactes*, ainsi que les Hilotes affranchis à cette occasion. O. Müller voit avec beaucoup de raison dans ce fait un exemple des pratiques auxquelles recouraient les anciens pour perpétuer les familles. Dans l'histoire des Locriens, il y avait une légende fort analogue à celle-ci. Nous comprendrions beaucoup mieux le sens de ce récit si au lieu d'Hilotes employés à suppléer les maîtres de maison morts, on suppose que ce sont des esclaves domestiques : Les récits de Polybe et de Justin sur ce fait autorisent fort bien cette substitution. Dans la légende locrienne, ce sont des esclaves qui s'unissent aux filles des nobles familles; puis, dans les idées des anciens, les esclaves faisaient jusqu'à un certain point

(1) Plutarque, *Pyrrhus*, 26 et 28, *Agis*. 3. Pausanias, l. III, ch. VI.

partie de la famille dans laquelle la vieille religion leur donnait des droits, tandis qu'entre les Hilotes et les citoyens il n'y avait aucune communion du droit domestique et civil (1).

§ IV — *De la filiation, du mariage et de la condition des femmes.*

Filiation et paternité. — La puissance paternelle n'a jamais eu en Grèce l'étendue et la rigueur qu'elle avait à Rome. Chez les Spartiates elle était surtout restreinte par les droits que l'État s'arrogeait sur la famille et sur l'éducation des enfants. L'État allait même jusqu'à ne pas permettre au père de conserver des enfants difformes. Le père devait avoir ce droit de malédiction solennelle qui existait chez tous les peuples

(1) Théopompe, dans Athénée, l. VI, c. 20, p. 271. (Ce passage a pu être altéré quelques lignes plus bas, là où l'historien compare les Prospélates aux Hilotes ; il y a une erreur évidente.) Polybe, l. XII, c. V, VI et suiv. Justin, l. III, ch. V. (Polybe, à propos des Spartiates, emploie l'expression d'οἰκεται, Justin celle de *servi*). Cf. Diodore de Sicile, l. VIII, c. 21. Hésychius, v° ενευνακται et παρθενιοι; la légende des Parthéniens pourrait bien avoir une origine commune avec celle des Epeunactes. (V. *infrà*.) Sur la place que le droit religieux faisait à l'esclave dans la famille, V. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, p. 138, 139 et suiv. cpr. les dispositions du droit romain sur l'esclave héritier nécessaire comme le *suus* ou enfant non émancipé.

grecs (ἀπόρρητις, ἀποκηρυξις *abdicatio libertûm*), mais nous n'en avons pas d'exemples pour Sparte. Il prononçait souverainement sur la légitimité de l'enfant en le présentant au foyer domestique le dixième jour après sa naissance. Ce n'était que dans des cas où le sentiment du père ne s'était pas manifesté clairement et où d'ailleurs la succession au trône était intéressée, que l'assemblée du peuple jugeait ce que nous appelons *les questions d'État* (1).

Quant aux enfants nés hors mariage, ils étaient exclus complètement de la famille, de ses cérémonies religieuses et de toute succession aux biens. Aussi à Sparte comme dans tous les États grecs, quand les gens de cette condition devenaient trop nombreux, ils créaient de sérieuses difficultés au gouvernement. C'est ce qui arriva notamment après les guerres de Messénie où le nombre des enfants nés hors mariage s'était fort multiplié (2).

L'expression de παρθενιοι s'appliquait plus spécialement aux enfants nés d'un citoyen et d'une

(1) Hérodote, l. VI, c. 63. Plutarq. *Alcibiade*, 23, et *Agesilas*, 3. Sur l'initiation de l'enfant au foyer par le père, etc. V. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, p. 58. Loi de Manou, l. II, sl. 26-30.

(2) Justin, l. III, ch. IV. Suidas, v° παρθενιοι. Aristote, *Politiq.* l VIII, ch. VI, § 1. Strabon, l. VI, ch. III, §§ 2 et 3.

citoyenne hors mariage, celle de νόθοι aux enfants nés de personnes d'un statut différent, d'un citoyen et d'une périœque ou d'une hilote, avec laquelle la loi ne permettait pas de mariage. La fréquence de pareilles unions n'était pas une des moindres plaies sociales des cités antiques fondées toutes sur des privilèges étroits, contre lesquels la nature se révoltait : c'est à elles qu'il faut attribuer le grand nombre des bâtards que l'on voit mentionné au temps d'Agésilas et qui était de beaucoup supérieur à celui des citoyens (2).

Condition des femmes. — A l'époque classique les mœurs domestiques de Sparte faisaient un très grand contraste avec celles des autres cités ! Tandis qu'à Athènes la jeune fille et l'épouse étaient enfermées dans le Gynécée et que tous les prestiges de l'amour étaient réservés aux *Hétaires*, à Sparte, les jeunes filles jouissaient d'une très grande liberté. Une fois mariées, quoiqu'astreintes par les mœurs à un costume plus sévère, elles ne laissaient pas d'exercer une influence très grande dans le cercle de la famille, et même de se mêler fréquemment aux affaires publiques. Plusieurs anciens croyaient que Lycurgue avait institué une discipline particulière aux

(2) Xénophon, *Helleniq.* l. V, c. III, § 9.

femmes, mais Aristote démontrait la fausseté de cette opinion par de fort bonnes raisons (1). Les femmes à Sparte avaient la même situation que celle que nous leur voyons dans les poèmes homériques ; à Athènes, par suite de la corruption des mœurs, elles avaient été peu à peu réduites au genre de vie que les Asiatiques imposent aux femmes ; mais à Sparte l'esprit et les vertus antiques s'étaient plus longtemps conservés et avaient sauvegardé leur liberté jusqu'à une époque où le courant général des mœurs devait la faire dégénérer en licence (2).

Il n'y a rien de spécial dans les institutions de Sparte quant aux cérémonies de mariage ; on y retrouve la promesse du père ἐγγυήσις, la πομπὴ ou conduite dans la maison du mari, la simulation d'un enlèvement comme à Athènes (3).

Comme à Athènes encore le mari avait le droit de répudier arbitrairement sa femme (4).

(1) Aristote, *Politiq.* l. II, c. VI, §§ 5 et suiv. Hérodote, V, 51, VII, 239, et Lysand. c. 30

(2) V. M. Gide, *Etude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne*, p. 79.

(3) Pollux, l. III, fr. 35. Plutarq. Lycurg. 9, 15, et Lysand. c. 30. Athénée, l. XIV, c. 14, p. 686. Nous n'attachons pas grande importance à un récit d'Hermippus (Athénée, l. XIII, c. I, p. 555), d'après lequel on aurait enfermé dans un lieu obscur jeunes gens et jeunes filles, laissant au hasard le soin de former les couples destinés à s'unir.

(4) Hérodote, l. VI, c. 62.

Quoique, d'après le droit religieux, la femme entrât dans les sacrifices et la famille de son mari (1), nous voyons qu'à Sparte, au moins dans les derniers temps, elle rentrait après son veuvage dans sa propre famille. Loin d'être vus avec défaveur, les seconds mariages des veuves étaient encouragés par l'opinion (2), mais il faut probablement ici distinguer entre les temps (3). Cette distinction est surtout nécessaire quand il s'agit *des effets du mariage relativement aux biens.*

L'ancienne législation voulait que les femmes se mariassent sans dot (4) ou au moins avec une dot très minime. Le but de cette disposition était de conserver le patrimoine des familles entre les

(1) Stephan. Byzant. v° πατρα. Isée, discours sur l'hérédité de Pyrrhus, §§ 78, 79. Hérédité de Ciron, § 18, etc.

(2) Plutarq. *Apophtegm. Laconic. Léonidas*, 2. Les vies d'Agis et de Cléomenès offrent un tableau complet des mœurs de Sparte à la fin du III^e^ siècle. On est frappé des fréquents mariages de veuves qui y sont mentionnés.

(3) Cf. Pour le droit attique, *Van den Es de Jure familiar. apud Athenienses*, p. 56. Après la mort de son mari, tantôt la femme restait dans la famille de celui-ci, tantôt elle rentrait dans la sienne propre.

(4) Justin, l. III, ch. III. Plutarq. *Apoph. Lac. Lyc.* 15. Hermippus, dans Athénée, l. XIII, c. I, p. 555. Ælien, l. VI, c. VI, Q. Hesychius, v° αγρετηματα. Δωτινη était chez les Doriens l'expression qui désignait la dot. V. Dyonis. Byzant. *de bospor Thrac.* p. 17, éd. d'Oxford.

mains des mâles ; on la retrouve dans la plus part des législations anciennes, surtout dans celles des États aristocratiques. Du reste dans les récits homériques les femmes se marient généralement sans dot : cette institution n'apparaît que dans des civilisations avancées.

A la prohibition de la dot se liaient des lois somptuaires qui avaient principalement trait aux femmes. Les lois de Marseille notamment, en même temps qu'elles fixaient un maximum aux dots, en fixaient aussi un à ce trousseau ou à ce pécule des femmes indépendant de la dot dont elles avaient l'usage propre (1). Dans beaucoup de cités, il y avait des magistrats chargés de veiller aux mœurs des femmes et à leur luxe. A Sparte ils portaient le nom d'Ἁρμοσυνοι (2). Aristote fait remarquer que ces magistratures sont propres aux États aristocratiques : que dans les oligarchies on ne peut songer à limiter le luxe des femmes de grande famille et que dans la démocratie les femmes travaillant au dehors ne peuvent être l'objet d'aucune surveillance. Cette remarque jette un grand jour sur le caractère par-

(1) Strabon, l. IV, c. I, § 5. Cf. Héraclide de Pont, πολιτειαι Κορυθιων, lois de Periander à Corinthe. Plutarq. Solon, c. XX. V. Grote, t. III, p. 140, édit anglaise.

(2) Hésychius, Ἁρμοσυνες. Aristote, *Politiq.* l. VI, c. XII, § 9 ; l. VII, c. V, § 13. Cicéron, *de Republicâ*, l. IV, c. VI, fr. 16.

ticulier des gouvernements aristocratiques : on y voit le soin jaloux pris pour établir une certaine égalité sociale extérieure entre les membres de l'aristocratie et en même temps un exemple des mesures employées pour maintenir intact le patrimoine des familles, qui n'acquéraient aucune richesse nouvelle par le travail.

Les femmes spartiates abandonnaient les soins domestiques aux esclaves ; filer la laine était regardé par elles comme une occupation servile : avec de pareils principes il était impossible que de grandes habitudes de luxe ne s'introduisissent pas chez elles quand les richesses affluèrent à Sparte après sa brillante hégémonie : M. Grote voit avec beaucoup de sagacité dans ce fait l'explication du reproche de cupidité fait par tous les anciens aux Spartiates, alors qu'une discipline si sévère était imposée aux hommes : cette cupidité, selon lui, était sans cesse excitée par la nécessité de pourvoir au luxe de leurs femmes. Il y a plus : celles-ci qui disposaient du travail de nombreux esclaves avaient là une source de richesses nouvelles, tandis que les hommes n'en avaient aucune : ainsi s'expliquerait jusqu'à un certain point la fortune des femmes à Sparte et leur influence politique, qui à partir du IV^e^ siècle se manifesta d'une façon marquante dans les agitations de l'État (1).

(1) Grote, *History of Grece*, 4^e^ éd. anglaise, t. II, p. 522.

O. Müller s'appuie sur le récit de Plutarque d'après lequel les lots de terre devaient rapporter à chaque Spartiate 70 médimnes d'orge pour lui et 12 pour sa femme, pour supposer qu'elles avaient sur les biens de leur mari une assignation de douaire. Mais comme ce renseignement ne se retrouve dans aucun autre auteur ancien, il pourrait se faire qu'il ne remontât pas plus haut qu'à la légende falsifiée de Sphœros et se rapportât par conséquent seulement à l'état social du temps où vivait ce sophiste. Or à cette époque les femmes avaient de grandes richesses et les deux cinquièmes du territoire leur appartenaient (1).

Quelles étaient les limites de leur capacité civile, c'est ce qu'il est difficile de déterminer; mais il est évident qu'elle devait être fort large. En l'absence de toute législation écrite, l'action incessante des mœurs avait pu transformer complètement les anciennes coutumes.

§ V. — *Des règlements sur la population et de la colonisation de Sparte.*

Les législateurs anciens, surtout ceux des États aristocratiques où le travail était déshonorant

(1) Aristote, *Politiq.* l. II, ch. VI, § 11. Cf. Plutarq. *Agis*, c. 9. *Agésilas*, c. 20. Athénée, l. XIII, c. 2, p. 566. Déjà la sœur d'Agésilas, Cynisca, avait fait courir aux Jeux Olympiques ; Pausanias, l. III, ch. XIII, § 1.

pour la classe dominante, avaient compris toute l'importance du problème économique de la population. Ceux qui voulaient que le nombre des lots de terre et des familles demeurât toujours le même devaient évidemment redouter par dessus tout un excédant de naissances. Aussi les législateurs de Thèbes et de la Crète avaient-ils pris des mesures pour empêcher cet excédant; c'était la réclusion des femmes, les mariages tardifs, l'avortement, les amours contre nature : Platon et Aristote, qui ont parfaitement apprécié l'importance du mouvement de la population au point de vue économique, approuvent généralement ces pratiques (1).

Mais par une juste revanche de la nature offensée, les peuples qui limitent la fécondité du mariage voient bientôt tarir les sources de la vie. Il en était déjà ainsi en Grèce au temps d'Aristote où le nombre des naissances égalait à peine celui des décès (2). A Sparte la diminution du nombre

(1) Aristote, *Politiq.* l. II, ch. III, § 6; ch. IV, § 3; ch. VII, § 5; ch. IX, § 7. L. IV, ch. XIV, §§ 6, 10-12. Platon, *République,* l. V, p. 89, 90, t. II, éd. Didot. Cf. *Lois,* l. V, p. 343, et l. XI, p. 474. Solon permettait les amours contre nature aux hommes libres, parce qu'ils servaient à maintenir la population civique dans un état stationnaire. Il les défendait aux esclaves, parce qu'ils nuisaient au *croît* de ce bétail humain.

(2) Aristote, *Politiq.* l. II, ch. III, § 6. Ce grand observateur des faits sociaux indique avec une remarquable saga-

des citoyens était déjà un péril pour l'État puisque des privilèges étaient accordés aux citoyens qui avaient trois ou quatre enfants et qu'on n'envoyait pas à la guerre ceux qui n'avaient pas encore de postérité (1).

Il est peu probable que ces lois remontassent à Lycurgue. Il nous est difficile de pénétrer quel avait été son sentiment dans la question de la population. La loi qui fixait l'âge du mariage à 30 ans pour les hommes et à 25 ans pour les femmes était dictée par des considérations assez exactes au point de vue de l'hygiène, sinon de la morale (2). A côté de cela on trouve à Sparte des traces incontestables de coutumes limitatives de la population.

C'est ici le cas de rappeler ce fragment de Plutarque où Lycurgue est mis au nombre des législateurs qui ont pensé qu'il était meilleur de ne laisser qu'un enfant pour héritier. C'est bien à ce but que tendait cette coutume rapportée par Timée et Polybe ; de frères vivant ensemble et n'ayant qu'une femme pour eux tous. Quelques lignes plus bas, Polybe ajoute *que ceux qui ont*

cité la liaison de ce phénomène avec la loi du partage égal et forcé des successions.

(1) Id. l. II, ch. VI, § 13. Ælien, l. VI, c. VI. Hérodote, VII, 205. Cf. Plutarq. *de Malignitate Herodoti*, 32, et la note d'O. Müller, t. II, p. 82.

(2) Plutarq. *Lycurg.* et *Numæ comparat.* IV.

assez d'enfants prêtent leurs femmes à des amis. La loi qui subordonnait l'exercice des droits civiques au paiement d'une quote-part dans les Syssities, poussait inévitablement les citoyens à restreindre leur postérité pour éviter la déchéance de la famille (1).

Remarquez bien qu'il n'y a rien de contradictoire entre ces mesures limitatives de la fécondité et celles prises pour obliger les citoyens à se marier et à avoir des enfants : assurer la perpétuité de chaque maison et en même temps empêcher le démembrement du patrimoine, tel était l'équilibre que cherchaient à atteindre les législateurs des cités grecques.

Mais il faut tout dire : les vices contre nature étaient pratiqués à Sparte peut-être plus que partout ailleurs. Quoiqu'aient dit là-dessus Xénophon et Plutarque, nous nous en tenons au jugement de Cicéron sur la moralité des amitiés spartiates (2) ; que le législateur eût spéculé sur les effets de ces désordres, comme à Thèbes et en Crète, ou que la corruption eût dépassé ses prévisions, le résultat n'en était pas moins une rapide diminution de la population.

(1) Plutarch. *comm. in Hesiod.* fr. XX. Polybe, l. c.

(2) Xénophon, *Gr de Lacédém.* c. II. Plutarque, *Lycurg.* c. XV et XVIII *in fine.* Ciceron, *de Republica,* l. IV, c. 4.

De la colonisation de Sparte. — Quant aux moyens véritablement efficaces et moraux de prévenir les excédants de population, à savoir : le développement de l'industrie, l'accroissement de la fertilité des terres par l'augmentation du capital, et enfin la colonisation, les législateurs grecs n'en ont jamais tenu compte. La plupart flétrissaient le travail comme une occupation servile. Quant aux colonies, sauf certaines villes commerçantes, telles que Phocée, Smyrne, Milet, Marseille, dont les institutions ne nous sont malheureusement pas connues dans le détail et qui paraissent avoir eu un système suivi de colonisation, les autres cités grecques n'ont jamais considéré les colonies comme un moyen naturel et normal d'établir les citoyens devenus trop nombreux.

Aristote, dans son admirable *Traité de la Politique*, n'a aucune vue d'ensemble sur la colonisation et ne lui donne point de place dans son système de gouvernement ; il se borne à remarquer en passant qu'à Carthage l'aristocratie prévient les mouvements de la plèbe, en envoyant dans les colonies les citoyens pauvres (1).

M. Laurent, l'auteur de l'*Histoire du droit des gens*, a, selon nous, formulé un jugement très exact sur la colonisation grecque dans ces quel-

(1) *Politiq.* l. VII, ch. III, § V. Platon cependant, dans le *Traité des Lois*, fait une certaine place à la colonisation.

ques lignes : « A entendre Montesquieu, si les « Grecs firent sans cesse des colonies, c'est qu'a- « vec un petit territoire et une grande félicité le « nombre des citoyens augmentait et devenait à « charge aux républiques. L'histoire est loin de « confirmer ce tableau idéal : ce ne fut pas un « excès de bonheur qui poussa les Grecs à cher- « cher une nouvelle patrie sur une terre étran- « gère, mais les malheurs de la conquête et des « dissensions intestines (1). »

Les historiens modernes énumèrent un certain nombre de colonies sorties de Sparte ; mais nous devons d'abord éliminer toutes celles antérieures au VIII[e] siècle, notamment celles de la Crète et de l'île de Théra, qui se rattachent aux déplacements violents des populations causés par la conquête du Péloponèse : ce sont des émigrations (ἀποικίαι) et non pas des colonisations (2).

Parmi les colonies proprement dites, nous n'avons de données que sur celle de Tarente, fondée par les Parthéniens qui, après la guerre de Messénie, se trouvèrent sans patrimoine et sans position honorable dans la cité ; sur celle fondée par Dorieus, fils cadet du roi Anaxandrides, dont l'ambition suscitait des périls à l'État

(1) *Histoire du droit des gens*, t. II, p. 299. Gand, 1850.

(2) Sur les colonies de Sparte. V. Cragius, *Libri tres de Republica Lacedæmonior*, p. 124, et surtout O. Müller, *Die Dorier*, t. I, p. 123 à 126.

et à qui l'on persuada d'aller régner au loin ; enfin sur un établissement militaire fondé au milieu de la guerre du Péloponèse, à Trachinie en Thrace, et qui n'eut qu'une existence éphémère (1).

Dans toutes ces circonstances, l'envoi d'une colonie était la suite de commotions politiques qui obligeaient le parti vaincu à s'expatrier. En lisant les passages des anciens qui se rapportent à ces colonies, nous avons été frappé de voir combien était petit le nombre des citoyens spartiates qui en faisaient partie. Le chef de la colonie était toujours un Héraclide, et même les autres peuples doriens qui voulaient fonder une colonie s'adressaient généralement à Sparte pour avoir un descendant d'Hercule qui reliât le culte de la nouvelle cité à la religion de la mère-patrie (2) ;

(1) Sur Tarente, v. Justin, l. III, c. 3. Diodore de Sicile, l. VIII, 21.— Sur les établissements de Doriens, Hérodote, l. V, 42 et suiv. — Sur Héraclée-Trachine, Thucydide, l. III, c. 92. Diodore de Sicile, l. XII, c. 59, et l. XIV, c. 38.

(2) Thucydide, I, 24. Schol. vet. Horatii carm. II, 6, 12. Ovide, *Métamorphoses*, XV, 15. Les Spartiates d'origine formaient dans ces colonies le corps aristocratique : les Périœques et autres gens d'origine grecque, sans droit de cité, qui s'étaient adjoints à la colonie constituaient le δῆμος ; enfin les indigènes du pays étaient réduits à la condition de serfs. V. Aristote, *Politiq.* l. VIII, ch. II, § 8. O. Müller, *Die Dorier*, t. II, p. 61.

mais la masse des colons étaient des Périœques, des Hilotes et même des Péloponésiens de toute cité, ce qui nous confirme dans notre pensée que, dans toute l'antiquité grecque, la population s'est surtout accrue dans les classes inférieures, tandis que les races privilégiées allaient toujours en diminuant.

Les mêmes faits durent se produire dans la fondation de Selge, de Sagalonos et de Magnesie, colonies lacédémoniennes sur lesquelles nous n'avons que des mentions isolées.

V.

TRANSFORMATION DE LA CONSTITUTION ET DES LOIS DE SPARTE.

—

§ I. — *Changements dans la constitution politique. Formation de différentes classes.*

Quoique le gouvernement de Sparte ait été un des plus stables de la Grèce, et que pendant six ou sept cents ans la même forme extérieure des pouvoirs politiques se soit maintenue, le temps n'en avait pas moins exercé son action et introduit dans son organisation des modifications dont les Spartiates mieux que les étrangers pouvaient se rendre raison. Le roi Agis, fils d'Archidamus,

qui vivait au temps de la deuxième guerre médique, avait là-dessus un mot fort piquant : Comme un vieillard, voyant les anciennes lois tomber en désuétude et de nouvelles coutumes moins bonnes s'introduire, se récriait sur la décadence de Sparte, Agis répondit : « C'est là le cours naturel « des choses ; dans mon enfance, j'entendais « dire à mon père que Sparte tombait en déca- « dence ; lui-même, étant enfant, avait entendu « dire la même chose à son propre père. L'éton- « nant serait, non pas que les choses allassent « en se corrompant, mais qu'elles s'amélioras- « sent ou, à tout le moins, demeurassent les « mêmes (1). »

Le plus important de ces changements fut le développement du pouvoir des Éphores. Ottfried Müller a admirablement retracé cette histoire. Institués au commencement comme de simples magistrats régionaux chargés de surveiller les marchés et de juger les contestations qui y naissaient, περι των συμβολαιων (2), ils absorbèrent peu

(1) *Apophtegmat. Laconic. Agid. Archidam.* 17. Cf Thucydide, I, 18. On regarde comme interpolé le ch. XIV du traité du *Gt de Lacédémone* de Xénophon, où il est question de l'altération de la constitution de Lycurgue.

(2) On peut se faire une idée de l'objet de cette juridiction par la division des matières du droit que fait Platon dans le livre XI *des Lois*. Il comprend sous un même titre

à peu la plus grande partie des attributions judiciaires de la gérusie et de la royauté, ne laissant aux Gérontes que les jugements du grand criminel, et aux rois que cette partie de la juridiction civile qui était liée au droit religieux. Müller fait remarquer, avec une grande sagacité, que dans toutes les cités grecques les tribunaux populaires avaient de la même façon annihilé les anciennes juridictions. A Athènes, l'aréopage lui-même avait subi un sort pareil. Les Éphores étaient à Sparte les représentants directs du peuple. En cette qualité, ils s'étaient arrogé dans l'État un droit de censure suprême, à laquelle les rois étaient soumis plus encore que les autres citoyens, et ils avaient fini par réunir en leurs mains à peu près tous les pouvoirs qu'avaient à Rome les tribuns du peuple, les censeurs, les préteurs ; ils étaient en réalité devenus l'autorité suprême de l'État, et si la royauté fut conservée, c'est uniquement parce qu'elle s'effaça devant eux sans résistance sérieuse. Aristote et Platon ont parfaitement apprécié cette révolution, en disant que les progrès de l'Éphorie ont changé la constitution de Sparte d'aristocratie en démagogie et en tyrannie,

la police des marchés et des cabarets, la vente des objets mobiliers et des esclaves, le louage des choses et des services, les obligations de faire, en un mot, à peu près ce qui faisait à Rome l'objet de l'*œdilitium edictum*.

deux choses qui dès-lors s'étaient intimément liées entr'elles (1).

Cette révolution dut avoir des causes sociales qui nous échappent. Nous savons seulement qu'au IV^e^ siècle avant J.-C. il existait parmi les citoyens spartiates différentes classes bien tranchées, qui ne se trouvaient pas dans la constitution primitive.

Xénophon racontant la conspiration de Cinadon, qui au commencement du règne d'Agésilas (395 av. J.-C) mit le gouvernement à deux doigts de sa perte, rapporte en ces termes une des scènes de la conjuration : Cinadon amenait les conjurés sur la place publique et là comptant avec eux les Spartiates, il leur montrait qu'en y comprenant les rois, les Éphores et les Gérontes, leur nombre total ne dépassait pas quarante, tandis que le reste de la foule qui n'était pas moindre de quatre mille hommes, n'était composé que de leurs ennemis ; dans les campagnes même calcul : seuls quelques propriétaires épars devaient s'opposer à leur entreprise. Xénophon ajoute que la conspiration avait réuni les Hilotes, les *Néodamodeis*, les *Périœques* et les *Upomeionès*. C'est à cette dernière classe qu'appartenait Cinadon,

(1) Plutarq. *Agésilas*, c. IV. Xénophon, *Eloge d'Agésilas* I. 35. Aristote, *Politiq*. l. II, ch. VI, § 14. Platon, *Lois*, l. IV, p. 324. Sur l'Ephorie, V. Ot. Müller, *Die Dorier*, t. II, p. 111 à 129.

jeune homme doué des plus grandes qualités et d'origine spartiate, mais qui était exclu complètement du gouvernement parce qu'il n'était pas du nombre des ὅμοιοι ou égaux. Par d'autres passages des auteurs anciens nous savons que les ὅμοιοι étaient les maîtres exclusifs du gouvernement et qu'ils formaient une oligarchie très resserrée dont les Éphores étaient la partie active. Lysander avait conçu le dessein de supprimer le privilège des familles royales et de choisir désormais les rois à l'élection parmi les ὅμοιοι (1).

Quelle était l'origine de cette démarcation entre les ὅμοιοι et les ὑπομείονες? C'est ce qu'il est très difficile de savoir. D'après M. Fustel de Coulanges, les ὅμοιοι sont les aînés des familles, les ὑπομείονες les cadets et les descendants des branches cadettes; mais cette supposition ne repose sur aucun fondement.

Ottfried Müller approche davantage de la vérité en disant que la condition des ὅμοιοι était une sorte de statut politique personnel, que la *vertu*, selon la terminologie grecque, mais en réalité la richesse, faisait obtenir, et que la lâcheté ou toute autre déchéance civique faisait perdre. Les ὑπομείονες se composaient de la masse des citoyens

(1) Xénophon, *Hellenic.* l. III, c. III. Aristote, *Politiq.* l. VIII, ch. VI, § 2. Démosth. *in Leptinem*, 107. Xénophon, *Gt de Lacédémone*, c. X. Plutarq. *Lysander*, c. XXVI.

qui pour une raison ou pour l'autre n'avaient pas cet *optimum jus civitatis* (1).

Selon nous cette distinction découlait de la condition de cens à laquelle la constitution subordonnait l'exercice des droits de citoyen. Une aristocratie de naissance et de richesse avait de tout temps existé à Sparte et pendant la guerre du Péloponèse on remarque constamment l'action prépondérante de quelques hommes puissants (2). Quand à cela vint s'ajouter la concentration des fortunes dont nous parlerons bientôt, le nombre des citoyens qui se trouvèrent rejetés à un rang inférieur (à celui des ὑπομείονες) par l'impossibilité où ils étaient de payer leur quote-part aux Syssities, dut augmenter considérablement, tandis que par contre l'oligarchie restée seule en possession de la plénitude des droits de cité forma la classe des ὅμοιοι ou des égaux, comme qui dirait *ceux qui n'ont pas dérogé* (3).

(1) F. de Coulanges, *la Cité antique*, p. 451. O. Müller, *Die Dorier*, t. II, n° 83.

(2) Thucydide, IV, 108, V. 15. Plutarq. *Lysander*, XXVI et XXX.

(3) Cf. M. Grote, *Histoire de la Grèce*, t. III, ch. VI (trad. française), Bielchowsky, *op. cit.* Les citoyens ainsi déchus devaient, dans leur pauvreté, se livrer à des métiers ou à l'agriculture : cela devenait nécessaire, car dans plusieurs cantons les Hilotes, au milieu des hasards de la guerre, avaient abandonné les fonds auxquels ils étaient attachés. Thucydide, l. IV, c. 41 ; l. V, c. 14.

Les *Néodamodeis*, ou nouveaux citoyens, comme leur nom l'indique, étaient, nous l'avons dit, des Hilotes affranchis : à mesure que l'état militaire de Sparte augmentait et que les citoyens d'origine diminuaient, on multipliait ces affranchissements. Dans l'armée d'Agésilas on comptait 2,000 *Néodamodeis* et seulement 30 citoyens d'origine (1). Une telle disproportion de forces créait un danger permanent dans l'État; autant que possible on employait les *Néodamodeis* dans les expéditions lointaines : si l'on tient compte en outre du nombre très grand des mercenaires entretenus à la solde de l'État, l'on comprendra que Sparte sous peine de périr ne pouvait pas cesser de faire la guerre, et aussi les Lacédémoniens finirent par faire dans le monde ancien le métier de *condottieri* : ils étaient assez nombreux dans le fameux corps des dix mille. Après que les Thébains leur eurent imposé la paix, le roi Agésilas, accablé de vieillesse, alla avec les débris de ses armées se mettre à la solde d'un roi égyptien, tant il importait de débarrasser la patrie de ces troupes habituées à être nourries par la guerre ! Un peu plus tard Cléonyme fut envoyé

(1) Plutarq. *Agésilas*, c. 6. Grote, 4e éd. anglaise, t. II, p. 511.

en Italie dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons (1).

Ajoutez à toutes ces classes les nombreux bâtards des citoyens et une foule d'étrangers domiciliés et incorporés dans la cité d'une certaine façon sous le nom de τροφιμοι (2), et vous aurez un tableau complet de la hiérarchie compliquée à la tête de laquelle se trouvait le corps des ομοιοι (3).

A cette époque en effet les repas publics ne conservaient plus le caractère égalitaire qu'avait voulu leur donner l'ancien législateur. L'esprit de parti s'était emparé de la coutume qui voulait que chaque table se recrutât par le choix unanime des convives et que nul ne fut reçu s'il n'obtenait l'unanimité des suffrages. Les citoyens influents avaient fini par organiser sous le couvert des Syssities des sociétés politiques qui exerçaient

(1) Plutarq. *Agésilas*, c. 35 et 36. Sur les expéditions de Cléonyme en Italie Diod. Sicil. l. XX. Niebhur *Hist. rom.* trad. franç. t. V, p. 371 et suiv.

(2) Xénophon, *Hellénic.* l. V, c. III, § 9.

(3) M. Bielchowsky, dans son opuscule sur les Syssities à Sparte, § 8, fait remarquer qu'à partir de cette époque la Syssitie cessa d'être la base de la division de l'armée spartiate. Jusqu'à la guerre du Péloponèse les citoyens avaient formé des corps spéciaux : les Périœques combattaient à part. Quand les citoyens furent réduits à un petit nombre, ils mêlèrent dans leurs rangs les *Périœques*, les *Néodamodeis* et les mercenaires, de façon à former des corps plus compacts et à ne pas accuser leur infériorité.

une action extrà-légale, mais très puissante sur la marche du gouvernement. C'est ainsi qu'après la guerre du Péloponèse on voit la *table des Ephores* être à la fois un lieu de réunion et une véritable association politique (1).

L'ancienne coutume selon laquelle on discutait les grands intérêts patriotiques dans les repas publics et solennels de la cité s'était ainsi peu à peu transformée en une pratique toute nouvelle de la vie politique.

Les mêmes faits du reste s'étaient produits dans toutes les cités grecques. Des sociétés de tout genre, les *eranistes* pour les choses de la vie privée, les *hétairies* pour la politique, remplissent l'histoire d'Athènes au IV^e^ et au III^e^ siècle avant notre ère. Elles avaient remplacé en fait les anciennes aggrégations de famille, qui ne subsistaient plus que comme des formes surannées et vides de sens (2).

Cette transformation des mœurs politiques de la Grèce est du plus haut intérêt et pourrait prêter à bien des rapprochements.

(1) Plutarq. *Quest. conv.* l. VII, 9. Cléomenès, c. 8-9. Arist. *Polit.* l. II, c. VI, 14, c. VIII, 2. Bielchowsky, p. 53.

(2) Platon, Lois, l. V, t. II, p. 334. Aristote, Morale à Nicomaque, l. VIII, c. IX, §§ 4 à 7. Sur les diverses associations athéniennes V. M. Caillemer, *Etude sur le contrat de société à Athènes.*

§ II. — *Diminution du nombre des citoyens et concentration des fortunes constatées au IV^e^ et au III^e^ siècles avant J.-C.*

Notre sujet nous a déjà conduit plusieurs fois à indiquer ces deux faits si importants. Voici maintenant les propres paroles d'Aristote : « Ce « pays qui est capable de fournir quinze cents « cavaliers et trente mille hoplites compte à peine « un millier de combattants. Aussi l'État n'a pu « supporter un revers unique et c'est la disette « d'hommes qui l'a tué. » Aristote écrivait cela environ un demi-siècle après la bataille de Leuctres. Un siècle plus tard, sous le roi Agis III, il ne restait plus que 700 Spartiates de naissance (1).

Cette diminution de la population n'était pas un fait nouveau. A l'époque de la seconde guerre médique, Sparte n'avait déjà plus que huit mille citoyens, tandis qu'elle en avait compté précé-

(1) Aristote, *Politiq.* l. II, ch. VI, §§ 11, 12. Plutarq. *Agis*, c. V. D'après Macrobe (*Saturnales*, l. I, c. XI) Cléomènes III trouva à son avènement 15,000 Spartiates en état de porter les armes. Il n'en faut pas conclure que la classe des citoyens eut en partie réparé ses pertes. Les vides avaient été surtout comblés par des collations du droit de cité faites par Agis. (Plutarque, *Agis*, c. 8).

demment neuf mille et même dix mille (1). De cette époque jusqu'à celle où Aristote écrivait (de 480 avant J.-C. à 330), la diminution prit des proportions très grandes, car en 150 ans la population se trouva amoindrie des 7/8es. Dans cet intervalle de temps, Sparte avait soutenu des guerres incessantes, celle du Péloponèse, celle d'Asie, enfin la lutte avec Thèbes qui avait fini par deux désastres. A Leuctres, quatre cents Spartiates étaient restés morts sur le champ de bataille, et la Messénie avait été détachée définitivement de la Laconie. Or c'était la moitié la plus riche du territoire spartiate, et l'on comprend la profonde perturbation que cette perte causa dans l'État (2).

Il y a plus, M. Bielschowsky et, après lui, M. Caillemer dans l'article que nous avons cité disent que le nombre des Spartiates avant la bataille de Leuctres ne dépassait pas déjà douze cents (3). Si l'on admet cette conjecture appuyée sur de très solides raisons tirées de la composition des armées spartiates, la rapide diminution

(1) Hérodote, VII 234. Arist., *Polit.* l. II, ch. VI, 12,

(2) Plutarq. *Agésilas* c. 28 et 30.

(3) M. Bielschowsky, p. 52. Cf. Xénophon, *Hélleniq.* l. III. c. III, § 5. V. encore O. Müller, t. II, p. 195. Rien n'est plus difficile que d'établir la composition des armées Spartiates. Toutes les inductions qu'on tire de ces calculs sont donc jusqu'à un certain point problématiques.

du nombre des citoyens était indépendante de ce désastre matériel.

Ce phénomène n'était pas particulier à Sparte, et déjà en parlant des règlements sur la population, nous avons signalé les causes morales qui faisaient périr les cités grecques par la disette d'hommes. ολιγανθρωπια, c'est le mot qu'Aristote emploie à maintes reprises, et il ajoute que beaucoup d'États essayaient de la combattre en admettant dans la cité les bâtards ou ceux dont le père seulement était citoyen, tant le nombre des naissances était insuffisant dans les classes supérieures ! (1)

A cette même époque, en Laconie les classes inférieures, Hilotes et Périœques, faisaient preuve d'une telle vitalité et fournissaient à l'État des soldats et de nouveaux citoyens en si grand nombre, qu'il y a tout lieu de croire que chez elles la population loin de diminuer allait en augmentant : l'oppression la plus dure est moins dangereuse pour un peuple que la corruption qui vient de l'abus du pouvoir et de la richesse (2).

(1) Politiq. l. III. c. III, § 5.

(2) Sur les Périœques. V. notam. Xénophon, *Helléniq.* l. V, c. III, § 9. Au plus fort des malheurs de Sparte, le district qui environnait immédiatement la ville et qui était cultivé exclusivement par des Hilotes avait une grande richesse agricole, ce qui suppose une population nombreuse. Polybe, l. V, c. 19. V. Wallon, *histoire de l'esclavage*, t. I, p. 119.

Aristote indique comme la principale cause de cette diminution de la population civique la concentration des richesses en un petit nombre de mains, et le remède qu'il indique ne consiste rien moins qu'en un partage des terres qui établirait l'égalité des possessions. La population, dit-il, est divisée en riches et en pauvres ; toute la richesse est aux mains de quelques individus qui ont des fortunes colossales. Déjà en 395, à l'époque de la conspiration de Cinadon, les Spartiates propriétaires formaient une infime minorité comme l'indique le récit de Xénophon. Après Aristote, cette concentration alla si loin qu'au temps d'Agis III la Laconie entière était devenue la propriété de cent personnes (1).

On dut, à cette époque, renoncer à exclure complètement de la cité les citoyens qui ne pouvaient payer leur quote-part aux Syssities : nous les voyons dans les révolutions d'Agis et de Cléomènes relégués dans le Δῆμος et privés des honneurs politiques, mais conservant encore le titre de citoyen (2).

Les femmes, ajoute Aristote, sont à elles seules propriétaires des deux cinquièmes du territoire, et il accuse leurs habitudes de luxe et d'indépen-

(1) *Politiq.* l. II, c. VI, §§ 10-13 ; l. VIII, ch. VI, § 7; ch. X, § 5. Xénophon, *Helleniq.* l. III, c. III, § 5.

(2) V. Bielchowsky, *de Spartanor, Syssitiis*, p. 48 à 52 et M. Caillemer, op. cit.

dance d'être une des principales causes de cette funeste situation économique (1).

Malgré tous les récits romanesques qui, dans l'antiquité, faisaient de Sparte une terre idéale où la modération, la tempérance et toutes les vertus florissaient, la cupidité y était un mal invétéré. La Pythie de Delphes dans un ancien oracle les avait avertis que l'argent les perdrait, et malgré toutes les défenses de Lycurgue relatives aux métaux précieux, peut-être même en raison de ces défenses, nulle part ils n'étaient plus recherchés (2). Tant que les Spartiates n'avaient été en lutte qu'avec des peuples aussi pauvres qu'eux, le butin de la guerre n'avait pu être une grande source de corruption, mais il en fut tout autrement quand ils eurent à piller les riches camps des Perses et les opulentes villes de l'Asie. Sans doute, le trésor de l'État en retenait une part, mais il est bien évident que les généraux et tous les chefs se faisaient aussi la leur (3). Le résultat final fut que Sparte, la ville de la frugalité et du brouet noir, absorba et retira de la circulation du reste de la Grèce une grande

(1) Aristot. *Politiq.* l. II, ch. VI, § 9.

(2) Plutarq. *Instituta Laconica*, 43. Zenobius, II, 24. Théopompe, fr. 66, dans le t. I *des Fragments des historiens grecs de Didot.* Euripide, *Andromaque*, v. 466 et suiv.

(3) Hérodote, l. IX, 81.

quantité de métaux précieux ; le fait est parfaitement constaté par Bœeck dans son ouvrage sur l'*Économie politique des Athéniens* (1).

Ainsi, l'on s'explique comment l'ancienne aristocratie de naissance, qui avait fait la force de l'État, se transforma en une aristocratie de richesse avec le luxe insolent et les mêmes intrigues de femmes, qui se produisirent sur un plus vaste théâtre dans les deux derniers siècles de la République romaine.

Deux hommes, Pausanias et Lysander, contribuèrent principalement à cette révolution dont les résultats furent d'autant plus assurés qu'elle fut exempte de violence. Lysander surtout exerça sur les destinées de sa patrie une action décisive. Doué de dons éminents dans la guerre et dans la politique, très supérieur à ses contemporains par la largeur des vues, n'ayant ni religion ni sens moral et sachant habilement se servir de la superstition publique, à la fois d'une austérité affectée et d'une corruption profonde, d'un tour d'esprit sceptique et pénétrant qui rappelle étonnamment celui de Frédéric de Prusse, il poursuivit systématiquement la destruction des antiques institutions. Il introduisit dans toutes les maisons l'or, les esclaves domestiques, les métaux pré-

(1) Trad. française de Laligant,t. I, p. 49. V. dans Barthélemy une note sur *les sommes d'argent introduites à Lacédémone par Lysander*.

cieux avec une profusion telle qu'après lui Sparte put marcher de pair avec Corinthe. Il se plaça ainsi sans effort apparent au-dessus des lois sous la vindicte desquelles Pausanias avait succombé et à sa mort il se trouva pauvre, comme par une dernière ironie pour ses concitoyens qu'il avait enrichis et corrompus (1).

§ III. — *Causes de la concentration des fortunes. Nouvelles lois sur les successions.*

Aristote indique nettement comme cause de la concentration des fortunes et par suite de la diminution de la population, la liberté que les citoyens avaient de disposer de leurs biens. Cette liberté de disposition comprenait la faculté : 1° de faire des donations et des legs, même d'immeubles ; 2° de doter richement les filles qui avaient des frères et de marier celles qui restaient uniques

(1) Plutarq. *Instituta Laconica*, 42. Vie de Lysander passim. Sur les richesses et le luxe des Spartiates à partir de cette époque Thucydide, l. VIII, c. 40. Xénophon, *Hellenic.* l. VI, c. 4, § 11. *Gt de Lacédém.* V. 3. Phylarque, dans Athénée, l. IV, ch. VIII, p. 141. Théopompe, dans Athénées, l. XII, c. VIII, p. 536. Plutarq. *Timoléon*, XI. Cléarque, dans Athénée, l. XV, ch. VIII, p. 681.

héritières à qui l'on voulait, c'est-à-dire en dehors de la parenté (ἀγχιστεια) (1).

Tout cela était formellement contraire à l'ancien droit, et si l'habitude de donner aux filles de fortes dots avait pu s'introduire par la seule action des mœurs, une loi expresse avait été nécessaire pour donner contrairement à des lois très formelles la liberté de disposer de ses immeubles et de marier les filles héritières à d'autres qu'à des parents. Plutarque nous apprend en effet que cette loi avait été portée par un Éphore nommé Épitadès à une époque que nous ne connaissons pas exactement, mais certainement antérieure à Aristote d'un certain nombre d'années au moins. Cet Éphore, dit Plutarque, voulait se venger de son fils et pouvoir le déshériter. Les citoyens influents l'appuyèrent pour avoir le moyen de capter des héritages au mépris des règles sur la dévolution *ab intestat* qui les assuraient toujours aux parents par le sang (2). M. Grote, frappé de ce que Plutarque est le seul auteur ancien qui parle d'Épitadès et aussi des détails romanesques de son récit, en a contesté la réalité ; mais c'est à tort ; car Plutarque a dû avoir des données exactes sur un fait qui s'était produit à une époque où les lumières abondaient ; et surtout un

(1) *Politiq.* l. II, ch. VI, §§ 10, 11 ; l. VIII, ch. VI, § 7.

(2) Plutarq. *Agis*, c. V.

pareil changement de législation était trop dans la force des choses pour ne pas se produire en ce temps-là.

L'absolue immutabilité du patrimoine, sa transmission perpétuelle avec le sang que commandait l'ancienne religion des mânes, devaient paraître arbitraires et insupportables, à mesure que les antiques croyances s'affaiblissaient et que les progrès du commerce et de l'industrie introduisaient dans les fortunes des éléments plus personnels, s'il est permis de parler ainsi. La prohibition d'aliéner les immeubles même à titre onéreux qui existait dans l'ancienne organisation sociale avait forcément disparu, et une fois qu'il était permis au propriétaire d'aliéner de son vivant la terre paternelle, comment en bonne logique lui refuser le droit d'en disposer après sa mort? C'est à Athènes la ville la plus avancée de la Grèce par le commerce et l'industrie, à Athènes qui proclamait déjà ce grand principe économique, *qu'aucune borne n'est posée à la richesse provenant du travail*, que devait se produire tout d'abord ce besoin de disposer de ses biens, si naturel à ceux qui ont acquis leur fortune par leurs propres sueurs. Solon, dans sa législation qui fut une œuvre de transition, s'efforça de donner satisfaction à ce besoin, tout en maintenant dans la plupart des cas la transmission du patrimoine au profit des parents chargés de continuer les sacrifices funèbres. Quelque fussent les limi-

tes dans lesquelles il avait renfermé la faculté de tester, un grand triomphe n'en avait pas moins été remporté au profit de la liberté civile et des saines idées économiques (1). Avec l'ascendant politique et intellectuel d'Athènes, ses lois en cette matière se répandirent peu à peu dans toute la Grèce. Isocrate nous apprend dans son *Eginétique* que toutes les îles de l'Archipel les avaient adoptées : les États constitués aristocratiquement, chez lesquels le maintien d'un même état de fortune dans les familles était une des nécessités du principe de la constitution, résistèrent longtemps; mais là encore le principe de la liberté civile triompha : il en fut ainsi à Thera, à Thèbes, à Leucade : nous avons déjà dit que dans cette dernière ville la loi qui établit la faculté de disposer librement de son bien concorda avec l'établissement de l'égalité politique. Sparte ne pouvait pas rester isolée indéfiniment : au milieu des guerres pour l'Hégémonie, ses citoyens s'étaient mêlés à ceux des autres cités et en avaient pris les idées : d'ailleurs la constitution aristocratique de Lycurgue fondée sur la vertu civique avait péri radicalement : la forme extérieure du gouvernement subsistait encore, mais l'idée n'existait plus :

(1) Τὰ χράματα κτήματα τῶν ἰχόντων ἐπόιησεν, dit Plutarque en parlant de Solon, c. 21. Cf. Πλούτου δ'οὔδὲν τέρμα πεφασμένον ἀνδράσι κεῖται, vers de Solon cité par Aristote, *Politiq.* l. I, ch. III, § 9.

d'un côté un peuple de citoyens appauvris et dévorés par les passions démagogiques, de l'autre une oligarchie de richesse : voilà où en était arrivée la cité de Lycurgue : les anciennes lois sur les successions ne répondaient évidemment plus à ce nouvel état social.

Les femmes, qui en étaient surtout victimes, avaient un intérêt majeur à les faire changer. Avec la liberté ou plutôt la licence de leurs mœurs à cette époque, avec l'influence sociale qu'elles exerçaient, il est bien sûr que de jeunes et riches héritières ne se souciaient plus d'épouser un vieil oncle pour l'honneur du culte des ancêtres (1).

L'introduction de la liberté de disposer de ses biens par l'éphore Épitadès est donc à nos yeux un fait incontestable. Mais il nous est plus difficile de dire avec précision en quoi consistait cette liberté de disposition :

En l'absence de textes positifs, la connaissance des principes généraux du droit grec et de son développement historique nous fait nous arrêter aux conjectures suivantes :

La réforme d'Épitadès ne consista pas dans le droit pur et simple pour le père d'exhéréder son

(1) A cette époque les femmes avaient obtenu partout le droit de tester. V. la fameuse inscription Théréenne. Bœck, C. J. G. n° 2248. Cf. pour Athènes, Démosthène, *Pro Phormione*, § 14, et Schneider, de *Jure hereditario Athemiensuum*. Munich, 1851, p. 35.

fils indigne. Ce droit connu sous le nom d'ἀποκηρυξις *(abdicatio liberorum)* devait exister auparavant à Sparte comme il existait dans toutes les anciennes cités grecques. — Sauf ce cas d'exhérédation solennelle, le fils restait toujours en principe héritier du patrimoine. Il nous paraît impossible que les principes du droit hellénique sur la continuation de la personne aient pu être bouleversés à ce point; mais, une très grande liberté de disposer fut donnée par Épitadès en ce sens qu'il permit: 1° au cas où le fils était héritier de le grever indéfiniment de legs (1); 2° de marier les filles héritières en dehors de la famille.

Quant à l'action de ces nouvelles lois de succession sur la concentration des patrimoines et la diminution du nombre des citoyens, nous n'acceptons pas sans réserves ce qu'en dit Aristote. Cet incomparable penseur a eu au plus haut degré le talent de l'analyse; nul n'a connu mieux que lui les constitutions de son temps, mais le sens

(1) La loi d'Athènes admettait à côté du droit pour les fils d'être héritiers, le droit pour le père de faire des legs. Mais ce dernier droit avait reçu une limitation que nous ignorons. (Caillemer, *Le droit de tester à Athènes*). Selon nous à Sparte, on n'avait pas posé de limites au droit pour le père de faire des legs tout en respectant la vocation du fils qui restait *suus ac necessarius hœres*. Nous invoquons à l'appui de notre conjecture l'analogie du droit de Thèbes indiqué dans le passage de Polybe cité plus bas.

historique lui manquait et s'il n'a pas porté un jugement exact en cette matière c'est qu'il n'avait pas la compréhension de l'ancien état social où les idées religieuses et les traditions domestiques exerçaient un empire prépondérant. Cet état de choses avait disparu si complètement sous l'influence de la doctrine des sophistes, que les plus puissants esprits de l'époque ne le concevaient même pas.

En ce qui touche l'influence de la loi d'Épitadès sur la diminution de la population à Sparte, il saute aux yeux qu'on ne saurait l'en rendre responsable, puisque comme nous l'avons établi cette diminution remontait bien avant (1).

La cause véritable s'en trouvait dans la proscription du travail libre, dans les guerres continuelles qui moissonnaient sans relâche la jeunesse. On n'a qu'à lire dans Plutarque ou dans

(1) Nous ne parlons ici que de la diminution de la population totale; nous laissons de côté la diminution du nombre des citoyens actifs, sur laquelle des causes politiques qui nous échappent ont dû influer. En comparant le chiffre de 1,000 hommes en état de porter les armes donné par Aristote et celui de 700 donné par Plutarque, on trouve en un siècle une diminution de 300 hommes, soit 3/10es. Ces chiffres se rapportent à la population totale, tandis que la diminution autrement forte constatée entre l'époque de la seconde guerre Médique et celle d'Aristote qui est des 7/10es, paraît ne se rapporter qu'aux citoyens actifs jouissant de l'*optimum jus civitatis*.

Pausanias les généalogies des maisons royales pour voir combien de familles restaient sans descendance mâle, parce que les jeunes gens périssaient à la guerre avant d'avoir eu eux-mêmes des enfants. Là est l'explication du grand nombre de filles qui restaient uniques héritières, fait que signale Aristote.

Le partage égal et forcé des terres avait dû faire décheoir bien des familles et rejeter leurs membres dans la classe des citoyens inférieurs qui ne pouvaient payer leur quote-part aux Syssities. Mais la limitation de la fécondité des mariages que conseillait le législateur, pour obvier à cet effet du partage égal, affectait la population toute entière et amenait l'extinction complète de certaines familles. D'autre part, si beaucoup de familles de petits propriétaires disparaissaient par toutes ces causes réunies, le droit absolu qu'avaient les parents d'épouser les filles héritières concourait aussi à la concentration des biens dans certaines maisons. Cette concentration n'était pas la cause de la dépopulation, elle en était au contraire l'effet.

Ajoutons que les richesses considérables introduites dans Sparte après la guerre du Péloponèse profitèrent plutôt aux familles influentes qu'aux familles pauvres. Ce fut dans de moindres proportions ce qui se passa à Rome après la prise de Corinthe et de Carthage.

La liberté de tester, inaugurée par Épitadès, eut pu amener quelques siècles plutôt une meilleure constitution sociale, mais alors rien ne pouvait plus remédier à ces maux : la décadence était trop avancée. A Rome, dans les siècles qui avaient suivi la loi des douze tables, le testament avait été un puissant moyen de conservation pour les petites propriétés (1) ; mais qui eût pu alors donner aux Spartiates dégénérés les vertus des anciens Romains : l'amour du travail, la continence, la fécondité du mariage ? Un simple changement de législation ne pouvait pas détourner le cours des mœurs à ce point. La liberté de disposer de ses biens ne causa pas les maux que constate Aristote ; ce qu'il fallait accuser, c'était la profonde désorganisation de la famille. Polybe nous a raconté, dans un passage fort curieux, le triste usage qu'en faisaient les riches Thébains ; au lieu d'établir solidement leurs familles, ils dévoraient leur patrimoine dans des orgies, et ce qu'il en restait après leur mort ils le laissaient à certaines sociétés d'amis qui le consumaient en banquets commémoratifs (1).

(1) Niebhür. *Histoire romaine*, trad. de Golbéry, t. VI, p. 49.

(1) Polybe, l. XX, c. VI. « La république des Béotiens « tomba dans une telle décadence que pendant vingt-cinq « ans aucune justice ne fut rendue ni dans les procès privés, « ni dans les accusations publiques. Quelques-uns des ma-

Quant aux liens du sang et au désir de perpétuer la famille, on n'en avait plus nul souci. La société antique tombait en pourriture, et elle sentait bien que rien d'elle ne devait survivre : c'était aux descendants de ses esclaves à régénérer le monde sous la bannière du Christianisme !

« gistrats se mirent à distribuer à la populace l'argent du « trésor. Celle-ci naturellement les soutint, leur confia toutes « les charges, enchantée de n'avoir plus à payer ses dettes « et de prendre part au pillage de la chose publique..... « Une autre pratique funeste se généralisa en même temps. « Ceux qui n'avaient pas d'enfants, au lieu de laisser leurs « biens à leurs agnats (τοὶς κατὰ γένος ἐπιγενὸμενοις), comme « c'était l'ancien usage, les léguaient sous la condition d'être « employés en banquets par leurs amis qu'ils en faisaient « propriétaires en commun. Bien plus, beaucoup de ceux « qui avaient des enfants laissaient la majeure partie de leurs « biens à des sodalités de ce genre. » (Sur ces sociétés à Athènes, V. M. Caillemer, op. cit. p. 42). Dans ce passage, Polybe indique nettement la différence entre les institutions d'héritier et les legs. Il est certain qu'à Athènes celui qui avait des fils ne pouvait instituer d'héritier, et cependant il pouvait faire des legs dans une certaine mesure. (V. Bunsen, *de Jure heredit. Athen.* p. 59, 60, et surtout Schneider, *de Jure heredit. Athen.* p. 35). Une semblable disposition avait dû être transportée dans le droit de Thèbes et dans celui de Sparte. Quand Plutarque nous dit qu'Épitadès voulut déshériter son fils, il ne faut pas entendre cela d'une *exhérédation* semblable à celle du droit romain, mais de la faculté indéfinie de léguer au détriment de l'héritier. Au cas où l'on n'avait pas d'enfants mâles, liberté absolue d'instituer un étranger et de lui faire épouser sa fille.

Denys d'Halicarnasse et Platon nous apprennent ce qu'était devenue la famille dans cette décadence des mœurs. L'autorité paternelle n'était plus rien : les vieillards sans autorité morale sur la jeunesse s'efforçaient d'en suivre les modes : les pères ne cherchaient plus qu'à complaire à leurs enfants : les femmes étalaient un luxe bruyant : les serviteurs s'égalaient aux maîtres : en un mot la démocratie avait envahi la famille (1).

Le même Platon qui a tracé ce tableau saisissant de la corruption des mœurs domestiques s'est élevé dans un passage célèbre contre le principe même du droit de tester. La désorganisation sociale au milieu de laquelle il vivait suffirait à expliquer son opinion, car jamais circonstances ne furent plus défavorables à l'exercice d'une liberté quelconque ; mais il faut bien remarquer au nom de quelle doctrine et de quels intérêts Platon attaque le droit de tester. Son but hautement avoué est de conserver les biens dans les familles : c'est à elles et non aux individus que le patrimoine appartient et les familles elles-mêmes sont faites pour l'État. Il veut que chacune des 4,500 maisons demeure immuable à perpétuité avec le même patrimoine. Un seul des fils doit succéder : les autres seront pourvus soit dans des

(1) Denis d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, l. II, c. 26. Platon, *la République*, l. VIII, p. 156 et suiv. t. II, édit. Didot.

maisons désertes soit dans des colonies ; un seul fils et une seule fille sont le nombre d'enfants auquel la loi engage à se borner : à défaut de descendants les parents collatéraux ont un droit de réserve presque aussi énergique (1). Platon avait pour idéal ces constitutions aristocratiques qui reposaient sur la conservation légale et forcée du patrimoine. Non seulement le monde antique n'a pu réaliser la liberté civile dans ses réalités pratiques, mais encore ses penseurs les plus éminents ne sont jamais arrivés à cette idée que la société se conservait avant tout par l'action des forces morales et religieuses et qu'aucun régime de contrainte ne pouvait suppléer à ces forces quand elles avaient disparu.

§ IV. — *La guerre des riches et des pauvres à Sparte. Les rois démagogues Agis et Cléomènes.*

La guerre civile sous sa forme la plus hideuse, la lutte armée du pauvre et du riche, devait être le terme des révolutions successives des cités grecques et de l'effondrement de toutes les anciennes idées religieuses et sociales que les philosophes et les sophistes battaient en brèche depuis plusieurs siècles. Toute stabilité politique

(1) Platon, *Lois*, l. XI, t. II, p. 467 et suiv.

était devenue impossible dès l'époque où Aristote écrivait, et après lui les révolutions furent encore plus fréquentes et plus atroces. Quand les pauvres parvenaient à s'emparer du pouvoir, ils abolissaient les dettes, proscrivaient les riches et partageaient leurs biens. Puis quand ceux-ci réussissaient à reprendre le dessus, généralement avec l'aide de quelque force étrangère, c'étaient des représailles affreuses. Aristote nous apprend que dans beaucoup de villes les riches faisaient entre eux ce serment: « *Je jure d'être l'ennemi* « *du peuple et de lui faire tout le mal que je* « *pourrai* (1). »

A Sparte la même lutte se produisit entre le petit nombre de familles riches qui dans leur cercle étroit prétendaient encore faire fonctionner le gouvernement de Lycurgue et le très grand nombre de citoyens sans fortune et surtout d'habitants sans droit de cité qui composaient alors la majorité de la population des cités grecques. La révolution de Sparte eut seulement ceci de très particulier, que les rois furent à la tête du mouvement populaire. Plutarque nous a conservé le récit des actions des deux derniers d'entre eux, Agis et Cléomènes, qu'il compare aux Gracques :

(1) *Politiq.* l. VIII, ch. VII, § 19. V. sur l'histoire de ces révolutions intérieures M. Fustel de Coulanges, *la Cité antique*, l. IV, ch. 12 et 13. *Riches et pauvres.* — *Les Révolutions de Sparte.*

du reste depuis longtemps la royauté penchait pour le parti populaire et Aristote nous dit que les rois se faisaient démagogues pour lutter contre les Éphores (1).

Nous ne voulons pas entrer dans le détail de ces agitations. On n'a qu'à lire Plutarque. On y verra comment la révolution démagogique mise en avant par le jeune roi Agis (244 av. J.-C.) fut étouffée presque dans son germe, puis reprise avec plus de succès par Cléomènes : abolition des dettes, partage des terres, et collation du droit de cité en masse à tous les déshérités du droit politique, tels étaient les procédés prêchés par les Sophistes et mis en œuvre par ces rois.

Comme dans toutes les révolutions, de généreuses illusions se mêlaient à des passions honteuses. Au milieu d'une foule avide de pillage, de princes qui voulaient le pouvoir à tout prix, d'oligarques ruinés qui cherchaient par la confusion générale à échapper à leurs créanciers, on voyait mêlées au mouvement des femmes ardentes séduites par les mots magiques de liberté et d'égalité et qui mettaient au service de la cause populaire le prestige de leur beauté et de leur

(1) Aristote, *Politiq.* l. II, ch. VI, § 14. Cf. l. II, ch. VIII, § 2, et Thucydide, l. I, c. 132. Sur le roi Agis, V. Ciceron, *de Officiis*, l. II, c. 23.

courage (1), puis des jeunes gens imbus de la philosophie de l'époque, des doctrines stoïciennes et pythagoriciennes surtout, enfin des philosophes qui voulaient par dessus tout réaliser leurs utopies.

Nous avons déjà signalé la part prise par le stoïcien Sphœros aux dernières révolutions de Sparte : il avait été le précepteur du jeune Agis et fut le conseiller le plus actif de Cléoménès : nous avons la liste de ses nombreux ouvrages sur le gouvernement de Sparte et sur Lycurgue. Comment croire que ce fussent là des œuvres purement historiques? L'antiquité était pour lui une toile sur laquelle il peignait tous ses rêves d'avenir et l'illusion qu'il produisait était parfaitement possible à une époque, où l'histoire même nationale n'était connue que d'un très petit nombre d'esprits éclairés.

Plus heureux et moins scrupuleux qu'Agis, Cléoménès (238-222 av. J.-C.) put réaliser son

(1) M. Bachofen a jeté un grand jour sur la part prise par les femmes dans le mouvement philosophique de la Grèce, et dans la propagation des cultes orientaux qui commence avec Pythagore. Il signale aussi l'influence qu'elles exercèrent dans le sens de la diffusion des droits civils (*Das Mutterrecht*, pp. 151, 301, 381, 386). A notre sens, c'est une des parties de son grand ouvrage dont les résultats offrent le plus de certitude. Naturellement il met en grand relief le rôle joué par les femmes dans la révolution conduite par Agis et par Cléomenès (n° 353).

système pendant un certain nombre d'années et partager réellement la Laconie en 15,000 portions attribuées aux Périœques et 4,500 aux citoyens. Tyran absolu à l'intérieur, Cléoménès ne se soutenait que par une guerre continuelle au dehors, guerre de propagande qui avait pour but d'établir la démagogie dans tout le Péloponèse. Ce fut cela même qui le perdit : la ligue achéenne, dont le gouvernement était oligarchique et qui voulait à tout prix se préserver de cette contagion, appela à son aide les Macédoniens. Ceux-ci chassèrent Cléoménès, rappelèrent les riches citoyens qu'il avait proscrits et rétablirent l'ancien gouvernement, πολιτεια disent Plutarque et Polybe, c'est-à-dire une certaine aristocratie de fortune assez tempérée : c'était la forme de gouvernement qui prévalait à ce moment dans les villes grecques, grâce à l'appui des rois de Macédoine et qui fut consolidée par les Romains.

Mais il ne faut pas prendre au sérieux cette restauration de l'ancienne constitution spartiate. Les éléments essentiels en avaient complètement péri. Cléoménès avait aboli l'Éphorie ; bien plus il avait assassiné lâchement le représentant de l'autre maison royale, le propre frère de l'infortuné Agis. Lui-même fut le dernier de sa race et après lui la constitution de Sparte, jadis si puissamment originale, n'offre rien désormais qui la distingue dans le fond de celle des autres villes de la Grèce.

§ V. — *Sparte sous la domination Romaine.*

Quand les Romains vinrent remettre l'ordre dans le Péloponèse, Sparte avait passé par la domination de quelques tyrans pires que Cléoménès, mais que la populace défendait avec acharnement, car ils lui servaient à opprimer et à dépouiller les riches (1). Le dernier d'entre eux, Nabis, fut renversé par Quinctius Flaminius (192 av. J.-C.), qui en ravissant la liberté à la Grèce lui rendit la paix civile. C'est une chose triste à dire pour la patrie des Miltiade et des Léonidas, les Romains étaient appelés par tout ce que le pays comptait de propriétaires et d'honnêtes gens, leurs secours étant le seul moyen d'échapper aux violences de la démagogie. A part quelques représentants élevés mais isolés du patriotisme tels que Philopœmen, ils n'avaient pour adversaires que la lie populaire des villes et quelques tyrans méprisables. Voilà à quoi avait abouti la plus brillante forme politique qui fut jamais et toute la sagesse de tant de législateurs et de philosophes!

Mais au milieu de ces hontes une grande œuvre providentielle s'accomplissait. A peine les Ro-

(1) Polybe, l. II, c. 40 à 70; l. IV, c. 81.

mains avaient-ils foulé le sol du Péloponèse que les Cômes des Périœques s'étaient soulevés et que les Hilotes avaient pris les armes. Leur servitude dix fois séculaire finissait enfin : les Romains en établissant à Sparte un gouvernement aristocratique tempéré consacrèrent leur liberté et les organisèrent sous le nom d'*Éleuthero-Lacones* en une confédération de 24 cités (1). Les révolutions démagogiques n'avaient pas été non plus sans un heureux résultat. De nombreux esclaves avaient été affranchis : le droit de cité avait été conféré à un très grand nombre de ces métœques, de ces bâtards, de ces gens à qui le droit étroit et resserré de la société antique refusait les avantages de la vie civile (2). Malgré les réactions qui suivirent, ces résultats demeurèrent acquis ; chaque cité ne fut plus un sanctuaire et une forteresse inaccessibles : ainsi l'égalité sociale progressa, les hommes furent moins séparés, moins hostiles les uns aux autres et le monde se trouva matériellement préparé à la grande émancipation chrétienne.

Les généraux de la République et plus tard les empereurs conservèrent son autonomie à

(1) Strabon, l. VIII, c. V, §§ 4 et 5. Pausanias, l. III, c. XXI, §§ 6 et 7. Polybe, l. XX, c. 12.

(2) Plutarq. *Agis*, c. 8. Aristote, *Politiq.* l. III, c. III, § 5. Polybe, XIII, c. 6. XVI, c. 13. Tite-Live, l. XXXVIII, c. 34.

Sparte. Elle ne fut tenue vis-à-vis d'eux qu'au service des alliés. Cicéron la recommanda une fois à la justice d'un proconsul de ses amis, et un peu plus tard elle fit partie de la clientèle de la famille Claudia (1). Du reste, son droit civil et ses institutions politiques demeuraient debout. Au IIme siècle de notre ère, Apollonius, de Tyane, y vit encore en vigueur certaines institutions qui se rattachaient à Lycurgue, notamment l'éducation en commun de la jeunesse (2) ; mais tout cela n'était qu'une vaine apparence, rien ne distinguait plus Sparte des autres villes grecques, et c'était même une des plus obscures d'entr'elles. Elle battait monnaie à l'effigie des empereurs, et l'on a recueilli une série de pièces impériales qui va d'Auguste à Gallien. Même sur ses monnaies dites autonomes, on trouve plusieurs noms de magistrats à physionomie latine, qui indiquent l'infiltration successive des éléments romains dans sa vie intérieure et la destruction graduelle de son autonomie (3).

(1) Strabon, l. VIII, c. V, § 5. Cicéron, *Lettres* n° 505, éd. Nisard, Suétone *Tiber*. VI.

(2) Plutarq. *Lycurgue*, c. 18. *Agésilas*, c 35. Cpr. *Instituta Laconica*, 42. Philostrate, *Vita Apollon.*, l. IV, c. 31-33, l. VI, c. 20.

(3) Les principaux textes relatifs à l'histoire de Sparte sous la domination romaine ont été rassemblés par Chateaubriand dans l'*Introduction de l'itinéraire de Paris à Jérusalem*. Il faut voir surtout Boeck *Corpus inscript. Græcar.*,

Après les troubles de l'époque des trente tyrans, il n'est plus fait mention de Sparte dans l'histoire. C'est vers ces temps-là d'ailleurs que le droit de cité ayant été communiqué à tous les hommes libres habitant le monde romain, les lois civiles propres aux différentes cités furent abrogées par la force des choses, au moins en tant que droit positif et obligatoire. Quant aux traces qu'elles laissèrent dans les mœurs et dans les coutumes, c'est un vaste sujet qu'il ne faut pas aborder ici incidemment.

t. 1, part. IV, sect. III, inscriptions de la Laconie et de la Messénie : la 1re date de l'époque de Quinctius Flaminius, les dernières sont du temps des Gordiens : on y remarque la mention des nomophylaques, magistrats dont l'institution remonte à Cléoménès.

Sur la numismatique de Sparte, v. Eckel, *Doctrina vet. num.* t. II, p. 278 à 286; Mionnet, *Médailles grecques*, t. II, p. 222 et supplément, t. IV, p. 227; Cadalvène, *Recueil de médailles grecques inédites*, p. 186. Parmi les médailles dites autonomes, un très petit nombre datent de l'indépendance de Sparte. La seule qui ait une attribution bien certaine est du roi Areus qui a régné de 309 av. J.-C. à 275, et l'on n'en a probablement point de plus anciennes. Un autre groupe de monnaies porte le monogramme de la ligue Achéenne. Enfin le plus grand nombre paraissent dater de l'époque où les Romains dominaient déjà en Grèce: elles doivent être rapprochées des monnaies de quelques villes de Laconie (Eleuthero-Laconès) qui nous sont aussi parvenues, v. *Eckel*, l. c.

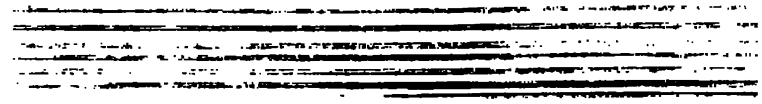

APERÇUS LITTÉRAIRES

SUR

CÉSAR NOSTRADAMUS

ET SES LETTRES INÉDITES

A PEIRESC

PAR

L. MOUAN,

Conservateur de la Bibliothèque d'Aix.

I.

Les lettres de César Nostradamus à Peiresc, au nombre de quatre, sont extraites de la volumineuse correspondance de l'illustre savant. Les originaux se trouvent à la bibliothèque publique de Carpentras et celle d'Aix en possède une copie comprenant quatorze volumes in-folio, due aux soins du président Mazaugues (1). Cette copie

(1) Voir la table de cette correspondance à la suite de la notice sur la vie de Fabrot, par M. Ch. Giraud, aujourd'hui membre de l'Institut. Les lettres de Nostradamus sont insérées dans le tome VIII, pag. 105 et suivantes.

passa dans la suite au pouvoir du dernier président de Saint-Vincens qui mit les lettres en ordre et en livra un certain nombre à l'impression (1).

La correspondance de Peiresc est riche en curieux détails sur l'histoire littéraire du XVII^e^ siècle ; elle mériterait d'être publiée sinon intégralement du moins dans ses parties les plus intéressantes. Il serait à désirer qu'un choix judicieux, fait par un éditeur éclairé, remplit les vœux que forment depuis longtemps les amis des lettres et du pays.

Les épitres de César Nostradamus m'ont paru contenir des traits assez piquants sur ce personnage qui jouit, de son temps, d'une grande réputation comme historien, poète et peintre distingué. De nos jours, la lecture de ses œuvres, malgré leurs défauts, n'est pas sans utilité et sans quelque charme. Ses lettres à Peiresc nous apprennent, entr'autres faits, qu'il aimait à le consulter sur ses travaux, qu'il lui avait de grandes obligations, et qu'il s'en montrait fort reconnaissant.

(1) Les lettres publiées par M. de Saint-Vincens le furent d'abord dans le magasin encyclopédique de Millin, puis réunies en un vol. in-8°, 1815-1819. On y trouve notamment la correspondance de Peiresc avec Jérôme Aléandre, savant antiquaire, petit-neveu du cardinal portant le même nom.

Quoique heureusement doué par la nature de cette diversité de talents, César Nostradamus fut pendant toute sa vie besogneux, sans cesse à l'affût des louanges envers les grands et n'obtenant pas toujours le prix de ses adulations. Il est vrai que la fortune se montre souvent avare de ses faveurs pour ceux dont l'existence est vouée à la culture des lettres et des arts.

Mon intention n'est pas de retracer ici la biographie de notre ancien historien provençal, né à Salon en 1555 et mort de la peste à Saint-Remi en 1629. Je me bornerai à quelques indications sur les titres qui le recommandent au jugement sérieux de la critique, et à la mention de certains faits offrant des points de rapprochement avec les lettres à Peiresc.

II.

Le principal ouvrage de notre auteur considéré comme historien est son histoire et chronique de Provence remontant aux Celtes gaulois (1).

(1) En voici le titre assez pompeux : *l'Histoire et chronique de Provence de César de Nostradamus, gentilhomme provençal,* où passent de temps en temps en bel ordre les anciens poètes, personnages et familles illustres qui ont fleuri despuis VC ans, oultre plusieurs races de France,

Elle forme un volume de plus de mille pages, divisé en huit parties, dont chacune a une table particulière, ce qui ne facilite pas les recherches. La lecture en est fatigante : il y a peu d'ordre dans l'exposé des faits et de nombreuses digressions, amenées souvent comme par hasard, interrompent le récit. Ajoutons que l'auteur manque de critique et qu'il a une tendance trop prononcée au merveilleux. Honoré Bouche, dans l'*Advertissement* de son histoire de Provence, reproche en outre à Nostradamus de grandes erreurs historiques et géographiques, et encore de n'avoir pas bien connu l'origine et la vie de nos anciens comtes. On a même dit de lui qu'il était presque aussi menteur que son père Michel, l'auteur des Centuries. Quant au style, il est diffus, entortillé, souvent peu conforme à celui que l'histoire réclame. La chronique de César renferme néanmoins des détails curieux et intéressants sur les événements dont il a été témoin, tels que les guerres de religion et les épisodes se rattachant aux troubles de la Ligue.

Notre historien, dans ses lettres à Peiresc, l'entretient à diverses reprises de l'état de pau-

d'Italie, d'Hespagne, Languedoc, Daufhiné et Piémont, y rencontrées avec celles qui despuis se sont diversement annoblies, comme aussi les plus signalés combats et remarquables faicts d'armes qui s'y sont passez de temps en temps jusques à la paix de Vervins. Lyon, chez Simon Rigaud, 1614 in-fol.

vreté auquel il est réduit. Il lui était dès-lors impossible de subvenir aux frais d'impression de l'ouvrage dont il réunissait les matériaux. Pourquoi la province ne prendrait-elle pas à sa charge une publication éminemment patriotique et si intéressante pour le pays? Les vœux qu'il formait à ce sujet devaient être réalisés.

Dans l'assemblée des États tenus à Aix au mois d'octobre 1603, l'assesseur Séguiran remontrait ce qui suit : ·

« Le sieur César de Nostradamus, escuyer de « la ville de Salon-de-Craux, gentilhomme de « Mgr le duc de Guise, est saisi d'un très beau « livre de Mémoires, écrit à la main, ouvrage « à la recherche duquel ses prédécesseurs ont « travaillé plusieurs longues années, principa- « lement un sien oncle paternel (1)..... Or, ce « serait chose très belle de le faire ranger en

(1) Jean de Nostradamus, frère de Michel, et auteur des vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux qui ont floury du temps des comtes de Provence. Lyon, 1575, petit in-8°. D'après une note du président de Saint-Vincens, César de Nostradamus aurait été puissamment aidé par Peiresc. J'ajoute que dans un advis aux lecteurs, à la fin de son livre, notre historien leur apprend qu'il s'est servi en plusieurs endroits de sa huictième et dernière partie des mémoires de messire Gaspard des Fourbins sieur des Solliers et St-Cannat, des sieurs François Dupérier gentilhomme d'Aix, Saubol ou Sobolis procureur au siège, Annibal d'Arles, sieur de Montaut et Estienne Hozier gentilhomme de Salon.

« corps d'histoire et mettre en lumière, et c'est « à quoy les Estats doivent esvertuer et contri- « buer. »

L'assemblée, d'une commune voix et acclamation, ordonna à César Nostradamus trois mille livres, savoir : « neuf cens que le sacré clergé luy « donne de son agréable mouvement, douze cens « que l'illustre corps de la noblesse luy accorde, « et neuf cens que tout le corps du pays luy « octroye, et cela en considération d'un si beau « et inestimable trésor que celuy de la chronique « et annales de Provence, et pour la décoration « et le lustre que recevra tout le général de la « France, particulièrement ceste province. »

On verra dans la lettre II que Nostradamus se plaignait à Peiresc de ce que la noblesse ne se hâtait guère de remplir ses engagements envers lui. L'ouvrage parut néanmoins en 1614, précédé d'une épitre aux trois états de Provence : « clergé sacré, noblesse illustre, républiques et « provençales communautez : maintenant je me « descharge de ma parole, d'un grand soing et « d'un grand fardeau tout ensemble, vous remet- « tant votre histoire généralement désirée, si lon- « guement attendue et de plusieurs désespérée. » Chapelain mit trente ans pour composer son poème, et quand il parut, Pierre de Montmaur le gratifia de cette épigramme :

Illa Capellani dudum expectata puella
Post tanta in lucem tempora, prodit anus.

Ici, l'attente ne fut que de dix années, et pour un si vaste travail, ce n'était pas trop abuser de la patience du public. — Au reste, s'il faut en croire Nostradamus, les impatients ne perdirent rien pour attendre. « Je vous présente, disait-il « aux États du pays, un volume incomparable- « ment plus ample et plus excellent que vous « ne l'aviez attendu, que plusieurs ne croyoient « pas et que ne me l'avoient promis les forces « de mon esprit, ayant fait un grand et superbe « colosse n'en cuidant faire qu'un homme de « taille ordinaire et commune, les cendres espar- « ses duquel j'ay durant dix ans continus recuillies « soigneusement comme dans une grande pomme « d'or posée sur le bout d'une très haute pyra- « mide octogone. » (Allusion aux huit parties dont se compose la chronique de Provence).

César Nostradamus voulut en outre placer son ouvrage sous le patronage de Louis XIII. Il lui adressa en conséquence une belle épitre où il entremêle des louanges au roi d'un assez mauvais goût à une longue et fastidieuse description de la Provence : « L'une des plus illustres pièces de « Dieu est le monde, du monde l'Europe, de « l'Europe la France et de la France la Pro- « vence, la bienaimée des vieux Romains, leur « petite Italie et la province des provinces..... « Elle est douée d'une foule de singuliers avan- « tages soit en aménité d'air, en plaisance de « campagnes, en espèces de fruitages, abon-

« dance de grains, huyles et vins, soit ensuite « d'hommes illustres, soit en gentillesse de « dames, soit en courages vaillans. Son histoire « est un temple magnifique élevé à la gloire du « pays natal de notre historien, et ce temple « il le consacre maintenant à un monarque de « très illustre espérance qui est le soleil des « Gaules, le bras droit de la chrétienté, l'œil « de l'Europe et le premier roy du monde. »

J'indiquerai encore parmi les pièces préliminaires un discours sur l'histoire en général. A travers une foule de lieux communs dont notre auteur se montre si souvent prodigue, on trouve çà et là de sages réflexions. Ainsi, celui qui entreprend d'écrire l'histoire doit avoir deux qualités principales : la prudence civile et la grâce de bien exprimer et judicieusement ordonner ses conceptions. L'historien doit être pur et franc, homme de bien, de condition honorable et noble, véritable et non flatteur, entier et non dissimulé, débonnaire et non envieux, pour quelquefois louer ses amis, lors même que l'occasion y est juste, avec modestie et simplicité, de peur de tomber au vice d'adulation ou de mensonge. Ce sont là des observations fort raisonnables : mais pourquoi Nostradamus n'a-t-il pas conformé sa conduite à ses préceptes, quand on le voit fréquemment épuiser le vocabulaire d'une basse flatterie envers ceux dont il espérait appui et protection ?

J'ai cru devoir m'arrêter quelques instants sur ces diverses pièces parce qu'elles m'ont paru propres à donner une idée du caractère de César Nostradamus, de son genre d'esprit et de l'opinion qu'il avait de son livre. Je dépasserais les bornes dans lesquelles je dois me circonscrire si je présentais ici une analyse, même des plus succinctes, de la Chronique de notre historien. Soumettre une telle œuvre au creuset de la critique en exigerait une étude approfondie, et pour cela il faudrait s'armer d'un courage qui pourrait bien faire défaut à la volonté la plus ferme. Néanmoins le livre de César contient une partie intéressante sur laquelle je dirai quelques mots ; je veux parler des notions curieuses qu'il renferme sur un grand nombre de maisons nobles de Provence, avec la reproduction de leurs blasons. La Chronique est riche en détails de ce genre. Toutes les fois qu'un membre d'une famille célèbre dans les fastes nobiliaires se trouve mêlé aux événements qu'il raconte, l'auteur en établit la filiation tout en exposant les actions généreuses qui recommandent le personnage à l'estime de la postérité. L'historien Pitton (1) pense qu'il y a lieu de retrancher du livre de César plusieurs généalogies auxquelles il a ajouté foi trop facilement. Il y aurait là matière à de piquantes recherches. Aujourd'hui le goût pour de pareilles

(1) *Histoire de la ville d'Aix*, page 604.

études est assez répandu. Il serait digne de ceux qui s'y livrent avec autant de zèle que d'intelligence de décider si l'assertion de Pitton est fondée ou si Nostradamus s'est montré constamment exact appréciateur.

Les réflexions de notre historien sur la noblesse en général depuis les temps les plus reculés et sur ce qui en constitue le caractère chez les divers peuples sont marquées au coin de la raison. Je citerai un passage de cette digression (1) : « Comme « soit une particulière grâce du souverain noble « et créateur de toutes choses de sortir de famille « antique et noble, ainsi est-ce un désir universel « et comme inné à tous les hommes, peuples et « nations, d'appeter cet honneur et ce rang et de « chercher le plus loin et plus profond qu'il « se peut, le commencement et l'estoc (2) plus « sourd de leur race. Mais il est bon de procéder « avec arrest, prudence et discrétion en la recher- « che de telles et si chatouilleuses matières. Que « les hommes se persuadent que la vertu, la vail- « lance, les disciplines honnestes et libérales, « les nécessaires endoctrinemens, les beaux faits « et les actes héroïques les peuvent ennoblir « tant seulement; que de là dépend la vraye no- « blesse, que chacun l'acquière par sa propre

(1) *Discours sur la noblesse,* pages 95 et suivantes.

(2) Vieux mot qui signifie ici : ligne d'extraction.

« vertu non par l'appuy, les moyens ou le lustre « d'autruy. »

Nostradamus, en bon chrétien, adresse à Dieu, à la fin de sa chronique, de vifs remercîments : « O souverain conducteur de toutes choses, prin- « cipe sans fin et fin sans fin, abysme de toutes « grandeurs, mer de toutes perfections, torrent « de miséricorde, etc., etc., puisque je ne t'ay « point vainement imploré aux premiers pas de « ce long et tant pénible voyage, et qu'il t'a plu « me guider tant sûrement et me rendre à ce « port attendu et tant désiré, je te rends « grâces très humbles, immortelles et infinies de « cette exquise faveur, et je ne puis donner un « plus sacré couronnement à tout ce grand édi- « fice que sous ton saint nom, sans l'ombre et « l'appui duquel toutes les entreprises, les féli- « cités et les espérances de cette vie et de ce « monde ne sont rien que :

« Fleur, vague, vent, esclair, ombre, songe, fumée. »

Cependant César Nostradamus ne pouvait pas dire encore : *exegi monumentum*. Il donna, en effet, à son histoire une suite resté manuscrite et qu'il adressa à Peiresc en 1629 (V. la lettre IV). Le titre en est : Neuvième partie ou suite de l'Histoire et Chronique de Provence, depuis le commencement de 1601 jusqu'au 1er août 1629, in-fol. rel. en parchemin, 356 feuillets. Ce pré-

cieux volume est aujourd'hui à la bibliothèque publique de Carpentras et provient du fond de Thomassin Mazaugues.

Un ancien bibliothécaire de cette ville, feu M. Lambert, nous apprend (1) que sur l'un des feuillets de garde Peiresc a mis cette note : *Suite et continuation de l'Histoire du sieur César de Nostradamus, escrite de sa propre main et à moy envoyée le 14 février 1629.* Cette neuvième partie est suivie de diverses pièces dont M. Lambert donne l'énumération et qui en général concernent la Provence. Je signalerai notamment : des notes détaillées sur les événements qui se sont passés de 1619 à 1622, des extraits des mémoires de François Dupérier, de 1600 à 1608, écrits de la main de Nostradamus, des mots que les poètes provençaux ont usés en leurs œuvres et que les poètes tuscains et françoys s'en sont aydés en beaucoup de passages.

Un autre manuscrit autographe de César se trouve encore à la bibliothèque de Carpentras, sous ce titre : Histoire et Chronique de Provence, depuis l'an 1080 jusqu'en 1493, in fol., 266

(1) *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras*, par C.-G.-A. Lambert, bibliothécaire. Carpentras, imprimerie de A. Rolland, successeur de L. Devillario. Tom. I, page 328. — V. aussi la *Bibliothèque historique de la France*, du père Lelong, tom. III, n° 38109.

feuillets chiffrés, précédés de 19 feuillets non chiffrés. Ces derniers contiennent l'état des registres que l'auteur a visités, un tableau chronologique et quelques notes (1). Ce manuscrit, comme le précédent, est d'une écriture très menue, chargée de ratures, de corrections et de notes marginales.

La bibliothèque Méjanes de la ville d'Aix possède un manuscrit petit in-fol., d'une belle écriture, relié en maroquin rouge, aux armes de d'Agut sur les plats et à l'intérieur, avec fermoirs. Il n'a pas de frontispice, mais on lit au dos : *Nostradamus, Histoire de Provence.* Le récit des faits commence aux premières années du XII^e^ siècle et s'arrête en 1502, sous le règne de Louis XII. Ce volume est une sorte d'esquisse de l'histoire de Provence, à partir des Béranger, écrite en forme de notes ou de journal. C'est probablement l'œuvre de quelque amateur qui a puisé ses matériaux dans les deux manuscrits de Carpentras, tout en y ajoutant quelques nouvelles pièces, telles que : des arbres généalogiques des comtes de Provence, un traité entre Charles I^er^,

(1) Immédiatement après la description de ce manuscrit, M. Lambert ajoute que cette histoire de Provence a été imprimée à Lyon, Rigaud, 1614, in-fol. Évidemment l'honorable bibliothécaire a entendu parler de la grande histoire et chronique de Nostradamus, car nous ne pensons pas que le manuscrit dont il est question ait jamais été imprimé séparément.

comte de Provence, et le pape Clément IV, sur l'inféodation du royaume de Sicile, des notes sur la maison des Baux et l'institution du parlement d'Aix par Louis XII, en 1501.

On me pardonnera ces détails bibliographiques. Je n'ai pas cru qu'ils étaient déplacés, les écrits de Nostradamus en constituant la partie essentielle.

Je mentionnerai maintenant un opuscule imprimé de notre historien, d'une grande rareté. Il a pour titre : *Discours sur les ruines et misères de la ville de Salon, dédié au très illustre et souverain sacré Sénat de Provence à Aix, par Jean Tholozan, MDXCVIII. Petit in-12 de 24 pages*, sans le frontispice et l'épitre dédicatoire (1). César Nostradamus demeura encore étranger à cette publication, car la dédicace au Parlement est signée : Dupérier, Aix 30 octobre 1598. On y lit :

« Messeigneurs, m'estant tombé en main quel-
« ques fragmens ou mémoires du sieur de Nos-
« tradamus (que ses rares vertus et son nom
« rendent assez cogneu par toute la France), sur
« les oppressions et misères de sa ville, pour
« estre chose digne d'un si rare et si excellent
« esprit que le sien, je vous en ay voulu faire

(1) Cet opuscule est à la bibliothèque d'Aix. On le trouve inséré dans le tome Ier d'un recueil intitulé au dos : *Pièces de Provence*, en général d'un format petit in-8°.

« voir lesbauchure et la première image, sachant « bien qu'il est si peu glorieux de ses ouvrages, « si peu curieux d'en contenter ses amis et si non- « chalant à les mettre au jour, qu'ils demeure- « roient éternellement ensevelis et couverts. Sans « son sçeu et peut-estre contre son dessein, l'ai- « mant plus qu'il ne s'ayme, j'ay fait imprimer ce « petit discours que je n'ay peu mieux dédier « qu'à ce très sacré Sénat, puisque j'ay cest hono- « rable avantage d'estre issu de l'un des douze « premiers pères de cette tant illustre et sou- « veraine compagnie. » (1)

On sait que la ville de Salon avait eu à soutenir divers sièges vers la fin du XVI[e] siècle, pendant les troubles de la Ligue. Nos divers historiens ont décrit les ravages causés par les troupes du duc d'Épernon, et pour comble de maux, les injures du temps vinrent se joindre aux désastres de la guerre. César Nostradamus nous présente un tableau des plus navrants de toutes ces calamités. On croirait entendre le prophète Jérémie déplorant la désolation de Jérusalem :

« Un grand cahos de misères et de pauvretés, « un tats de monceaux ruineux et de reliques « enfumées, un confus et continu gémissement « des campagnes, un déplorable silence de mu-

(1) Allusion à Gaspard Dupérier, un des conseillers de l'institution du parlement de Provence, en 1501.

« railles ouvertes et fendues, une entresuitte et « bransle funèbre de maisons nues et désertes, « d'édifices de noble et ancienne marque désolez « et vefves soumis à la mercy des injures du « ciel, un nombre infini de personnes de rang, « de moyens et de qualité maigres et chance- « lantes, les aucunes errantes et vagabondes.... « les autres prisonnières et captives..... quant « aux campagnes, quelle sorte d'excez elles ont « souffert de l'indignation des hommes turbu- « leux et factieux! Les champs ont demeuré en « friche, les terres sans bestail et sans labourage, « tellement revestues de chardons, de ronces et « d'herbes sauvages que leurs maistres ne po- « voyent plus reconnetre..... les arbres mons- « trueux et contrefaits, les uns sans bras, les « autres sans teste et la plus grande partie sans « poil et sans chevelure.... à quoy semble s'estre « voulu mesler la juste colère des cieux poussée « de nos insolentes obstinations et tumultueuses « envies, par les foudres, les aquilons et les tem- « pestes rouentes qui ont presque éteint la plus « grande partie des oliviers jeunes et beaux, « l'honneur, les colonnes et les estanzons de « notre ancienne richesse et félicité. »

On le voit : pour dépeindre les malheurs de sa ville natale, Nostradamus a chargé sa palette des couleurs le mieux en harmonie avec son lamentable sujet. A l'exception de quelques écarts

de langage, ce morceau est vraiment remarquable par la hardiesse des images et le luxe des descriptions. Je ne crains pas de dire que parfois il touche au sublime.

« Mais enfin, continue notre auteur, il a plu « à Dieu lassé de nos plaintes et gémissements, « de nous accorder la paix. Si elle est descendue « du ciel pour baiser sa chère sœur Astrée, « c'est à vous, messieurs, qui êtes élevé au trône « de la souveraine justice, qu'il appartient de « remédier à tous nos maux... Nous adressons « des vœux sacrés et humbles prières aux autels « des dieux propices et conservateurs pour votre « bonheur. »

Nostradamus termine son discours par une inscription votive à Jupiter-Sauveur, aux bons génies et aux sacrés sénateurs, pères et restaurateurs de la patrie. Ne soyons pas étonnés de ce mélange du sacré et du profane, de l'olympe et du paradis, on le retrouve fréquemment dans les productions artistiques et littéraires de l'époque.

Quelques mots encore sur un autre opuscule peut-être encore plus rare que le précédent et dont le titre est :

L'entrée de la royne en sa ville de Sallon faicte et dédiée à MM. M. Antoine d'Espagnet, conseiller du roy en sa cour de parlement de

Provence (1) *par César de Nostradamus gentilhomme provençal à Aix, par Jean Tholosan 1602 p^t in-8°* (2).

C'est la relation des fêtes qui furent données à Marie de Médicis à son passage à Salon, lorsqu'elle venait en France rejoindre Henri-le-Grand. On sait que le mariage des augustes époux avait eu lieu à Florence par procuration le 5 avril 1600. L'opuscule de Nostradamus contient 61 pages, dont la moitié est un véritable hors-d'œuvre. S'il dédie son *Entrée* à d'Espagnet, c'est afin que les neveux à venir sachent qu'il a vécu, qu'il a eu l'honneur de sa connaissance, la faveur de sa bienveillance, l'entrée de son cabinet et de ses grâces. Parle-t-il de ses propres ouvrages, c'est pour nous dire qu'il ne les a publiés que dans un âge *meur et rascis*, par une trop discrète

(1) Marc-Antoine d'Espagnet fut reçu le 1^er^ décembre 1587, en survivance de son père Raymond d'Espagnet. On a de lui quelques pièces de vers insérées dans le *Jardin deys musos provensalos*, par Claude Brueys.— Aix, Est. David, 1628. Tom. II, pages 326, 329 et 331.

(2) Une réimpression en a été faite par M. V. Boy, libraire à Marseille, avec ce titre : l'*Entrée de la reine Marie de Médicis à Salon*, par César de Nostradame, augmentée de deux lettres inédites de l'auteur (à Pierre d'Hozier), et de la relation du voyage de la reine de Florence à Marseille. Librairie provençale de V. Boy, 1855, p^t in-8°. — L'éditeur a reproduit fidèlement le texte, ainsi que le titre primitif.

et sage crainte de hazarder des faits inexacts, appréhension, dit-il, qui a eu trop d'avantage sur moy et m'a rendu trop longuement muet et sans langue, et qui plus est a desrobé une bonne partie de ma gloire. Suit une longue digression sur l'architecture antique, cet art dans lequel ces superbes et braves Romains ont excellé notamment, et se sont bien haut eslevés pardessus les Grecs et toutes les nations de la terre. Notre auteur énumère avec beaucoup d'érudition et décrit ces arcs, ces obélisques, ces colonnes, ces trophées, ces inscriptions que la faux du temps a plus ou moins respectés, monuments de la grandeur romaine que les siècles admireront toujours.

Nostradamus aborde enfin son sujet : la reine a quitté la ville d'Aix; « cette belle et auguste « princesse, dit-il, s'approchait de mes chères « murailles de ce gentil et petit Sallon. » Son arrivée fut saluée par de vives acclamations, et les représentants de la ville mirent le plus grand zèle à en faire dignement les honneurs à la jeune souveraine. Il faut voir avec quelle prolixité Nostradamus se complaît à les décrire : décoration du grand portail avec des inscriptions en caractères d'or, réception brillante, harangues pompeuses, visite au château où étaient exposés des tableaux emblématiques enrichis de pièces de vers de la façon de notre auteur, « dont un sonnet assez heureusement rencontré, » messe célébrée dans la

chapelle du château et puis un dîné où la reine se montra vestue d'une robe colombine, fourrée d'ermines et toute faiste en broderie d'or et portant son poil eslevé en un seul morceau, et au derrière ingénieusement entrelassé et cordonné à chiffres divers. A ce repas assistèrent presque toutes les dames de Salon, « parées à l'advantage et désireu-
« ses de faire voir à leur souveraine princesse la
« bonne grâce et la beauté dont ceste ville est de
« tout temps recommandée. »

Ici, on me permettra de citer un passage de cette narration, dans lequel Nostradamus est constamment en scène, et qui m'a paru curieux comme étude de mœurs :

« J'estois assez près de la table, lorsque le
« gentilhomme servant sachant le désir que j'avoy
« et m'ayant ouï nommer, me prit par la main
« et me posa droit contre luy, à l'opposite et
« vis-à-vis de sa majesté, ce qui me fut merveil-
« leusement doux et agréable.... La royne ayant
« demandé qui j'estois à monseigneur de Guise,
« ce prince me loua hautement, respondant que
« j'estois à luy et qui j'estois. Mettant un genouil
« terre, je luy présentay une petite boette d'yvoire
« dans laquelle j'avois mis et peint à l'huille les
« portraicts de leurs majestez fort nettement et dé-
« licatement élabourez. Celuy du roy fut trouvé
« du tout ressemblant — mais le sien, d'autant
« que je l'avoy fait seulement au rapport des

« oreilles et non pas des yeux, devoit quel-
« que peu plus de son air à son visage. S. M.
« le contempla fort longtemps avec un air riant,
« louant la main et l'ouvrage, et me demanda
« si je pourroy pas accomoder le sien, à quoy
« je répondy que j'en auroy plutost fait un autre.
« A cette response elle ferma la boette et la mit
« dans sa manche. Après cela je luy présentay
« quelques écrits de ma main en lettres d'or
« italiennes, touchant les anagrammes de son
« nom — Sa majesté mit ces papiers à la mesme
« manche. Un peu plus tard m'ayant veu à la
« porte de Cavaillon, elle s'arrêta et me regarda
« fixement, demandant à M. de Gondy, le père
« qui la conduisait, si ce n'estait pas il signor
« de Nostradama, à laquelle ayant respondu
« qu'ouy, sa dite majesté me parla fort gracieu-
« sement, m'offrant sa faveur et son assistance
« envers le roy — de quoy je la remerciay avec
« un genouil à terre. »

Un regard, quelques paroles affectueuses, des offres de service et de protection, vaines et fugitives promesses qui bientôt furent oubliées, voilà tout ce qu'obtint Nostradamus en échange de ses portraits et de ses anagrammes. Mais n'importe, il avait eu le bonheur, suivant ses expressions, d'avoir été connu de la plus grande et plus illustre royne de la chrétienté, il avait eu le mérite de lui plaire, telle était du moins sa

conviction. Son amour-propre flatté au plus haut degré, sa vanité satisfaite, n'étaient-ce pas là des rayons de gloire qui pénétraient dans son âme? Aussi il aurait pu dire avec Horace :

Principibus placuisse viris non ultima laus est (1).

III.

Les poésies de César Nostradamus (2) ont les mêmes défauts que ses ouvrages en prose. Toujours cette prolixité qui fatigue et cette abondance rédondante. L'affectation et le mauvais goût y dominent. Un critique judicieux dont les lettres déplorent la perte récente, Théophile Gautier, a publié un volume où sont signalées les difformités littéraires et les déviations poétiques de quelques écrivains qui jouirent néanmoins à leur époque d'une grande réputation (3). L'auteur

(1) *Epistolarum liber* I, *epistola* XVIII, vers. 35.

(2) Elles ont été recueillies sous ce titre : *Pièces héroïques* et diverses poésies de César de Nostredame, gentilhomme provençal, dédiées à très illustre, très magnanime et très héroïque prince Mgr le duc de Guise, à Tholose, par la vefve de Jacques Colomiez et Raym. Colomiez, imprimeurs du Roy et de l'Université, 1608, in-12. Ce recueil est devenu assez rare.

(3) *Les Grotesques*, nouvelle édition. Paris, Michel Lévy, 1856, in-12.

n'a-t-il pas connu César Nostradamus ou a-t-il dédaigné d'en parler? A coup sûr il n'aurait pas été déplacé dans sa galerie à côté de Scalion de Virbluneau, du père Pierre de Saint-Louis, de Saint-Amant et de Chapelain. Remarquons toutefois que notre poète n'est pas dépourvu d'imagination. Malheureusement il ne sait pas en comprimer les écarts; il y a de la verve dans ses conceptions, mais c'est une verve déréglée. Des pensées ingénieuses au lieu de se dégager nettement, disparaissent en quelque sorte sous un amas de paroles oiseuses, bonnes tout au plus à dérouter le lecteur.

Un avis placé en tête de son livre nous apprend que César n'en fut pas encore l'éditeur : « Comme « tu dois le plaisir ou le proffit que tu recevras « de la lecture de ces divers poëmes et de ces « rimes au sieur Delsherms, advocat tholosain « d'un fort bel esprit et fort curieux qui les ayant « ramassées par cy par là de mes œuvres a pris « le soin de les mettre au jour, aussy luy devras- « tu tout le mauvais goût et l'aigreur qui en « demeurera à ton palaix. »

Quel est cet avocat bel-esprit de Toulouse, et pourquoi le Languedoc ravit-il à la Provence l'honneur de publier les poésies de Nostradamus? C'est ce que je ne saurais expliquer en l'absence de documents. Est-ce encore l'état continuel de gêne de notre poète ou cette nonchalance que lui reprochait son ami Dupérier qui ne lui permirent

pas d'être son propre éditeur ? J'inclinerai volontiers pour la première de ces causes. Tandis que les puissants du jour prodiguaient à la plupart des gens de lettres de riches gratifications, des sinécures ou des pensions, qui souvent s'égaraient sur les moins dignes, César Nostradamus fut du petit nombre de ceux qui ne participèrent point à ces largesses. Ce n'est pas lui qui, à l'imitation de François Colletet, aurait obtenu d'un grand ministre la somme de six cents livres pour six alexandrins assez médiocres sur la pièce d'eau des Tuileries. Cent livres par vers, c'était un joli chiffre il faut en convenir. Sans les secours du duc de Guise qui, suivant son aveu (V. la lettre IV à Peiresc), le gardait de nécessité et chassait de sa maison la malgracieuse déesse Pénie, Nostradamus aurait fait maigre chère plus d'une fois.

L'*advis* au lecteur est suivi de deux sonnets : l'un au sieur de Nostredame, gentilhomme provençal, excellent peintre et poète, signé Pol Hurault de l'Hospital, archevesque d'Aix ; l'autre intitulé : des graces dont César de Nostredame, gentilhomme provençal, fils de l'excellent Michel, est doué, par Claude Fauchet, premier président en la cour des monnoyes. A la suite sont des stances à la louange de notre auteur, par Alexandre-Paul Filère.

Le recueil est dédié à M^gr^ le duc de Guise, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur et lieutenant général pour le roy en Provence.

« Recevés ce petit recueil de poëmes et de rimes « qui portans les noms de divers personnages « illustres, ainsi que flambantes estoilles et sauve- « gardes dessus leurs fronts, veulent paroistre au « jour et se faire voir soubs le soleil de votre « nom »

Nous apprenons par ces pièces préliminaires que César Nostradamus préparait un poème ayant pour titre : l'*Hippiade ou Godefroi et les Chevaliers*. Cette œuvre de longue haleine fut terminée en 1622. Elle comprend dix-sept livres et n'a jamais été imprimée.

Ce curieux manuscrit était possédé en 1829 par Charles Nodier. Le célèbre académicien, dans une de ses productions philologiques, nous en donne le titre exact (1), une description détaillée, et des appréciations d'un goût parfait. Je ne puis mieux faire que de résumer en quelques lignes les observations du spirituel critique :

« Le livre de l'Hippiade, ignoré de tous les « bibliographes, joint au mérite d'être unique, « celui d'une magnifique conservation et d'une

(1) L'*Hippiade ou Godefroi et les chevaliers*, de César de Nostredame, gentilhomme provençal, au sérénissime Charles duc de Lorraine. Paris, par..... 1622, mst. unique et autographe de César de Nostradamus, première reliure, in-4°, mar. vert ancien, armorié d'une Notre-Dame, armes parlantes de la famille de l'auteur. — *(Mélanges tirés d'une petite bibliothèque ou variétés littéraires.* Paris, Crapelet. 1829, in-8°).

« condition tout à fait curieuse. Il est incroyable « qu'un volume si peu connu, et qui a passé « pendant deux siècles de propriétaire en pro- « priétaire, sans éveiller une seule fois l'atten- « tion, soit parvenu jusqu'à nous dans un si « brillant état de fraîcheur et d'intégrité :

Tout en est beau, papier, images, caractère,
Hormis les vers qu'il fallait laisser faire
A Malherbe..... ,

« ou même à tout autre poète contemporain sans « exception. Je crois qu'il n'en est pas un auquel « César de Nostradamus n'eût été contraint de « céder la palme poétique; aussi ne trouva-t-il « pas d'acquéreur pour son épopée et le nom « du libraire resta en blanc sur le frontispice. — « L'Hippiade, toute mauvaise qu'elle est comme « poème, n'est pas sans mérite sous le rapport « des recherches, et je m'étonne qu'elle n'ait pas « trouvé un éditeur dans le dix-septième siècle, « où l'on s'occupait avec zèle des illustrations « de notre histoire, à combien de belles recher- « ches et d'importantes découvertes n'aurait-elle « pas donné lieu sur l'état personnel des Croisés, « sur leurs familles, leurs alliances, leurs bla- « sons, leurs couleurs, richesses dédaignées par « le Tasse et inappréciables aux yeux de nos « érudits ! — L'Hippiade aurait été une mine iné- « puisable pour ces éplucheurs de généalogies

« qui vieillissaient dans la poussière des chartes « et des chroniques. »

Nodier rapporte un fragment du poëme contenant l'énumération des guerriers troubadours. Je n'espère pas, dit-il, qu'il donne envie de lire le reste. Sur cette longue liste, nous voyons figurer les Guilhen d'Agoult, les Boniface de Castellane, les Jauffret Budel, les Blacas et une foule d'autres. On se fatigue à les compter.

En quelles mains se trouve maintenant le manuscrit de l'Hippiade? Je l'ignore. — Quel qu'en soit le possesseur, je doute fort qu'il ait jamais la fantaisie de le livrer à l'impression.

Je reviens au recueil des poésies de notre auteur.

Les pièces sont datées, en général, des années 1606 et 1607. Une dédicace à quelque éminent personnage précède la plupart d'entr'elles, et à leur suite est la devise du poète : *Claros clara decent.*

Nous l'avons dit, Nostradamus est loin de posséder les qualités qui constituent le poète vraiment digne de ce nom, telles que le naturel, l'heureux choix, les expressions, le charme du coloris et la beauté des descriptions. Quoique contemporain de Malherbe, et son ami, il ne s'était certainement pas formé à son école, et ses vers atteignent souvent les limites du mauvais goût; nous avouerons même que plusieurs sont détestables. Les graves défauts de notre poète pren-

nent sans doute leur source dans une imagination qui ne connaît aucun frein, mais ne peut-on pas encore les attribuer à cette sorte d'anarchie littéraire, à ce mépris des règles dont l'époque à laquelle il vivait offre de si nombreux exemples? Notre auteur a sa place naturellement marquée dans la pléiade de ces poètes qui, depuis Ronsard, jusqu'à Corneille, rimèrent la plupart *en dépit de Minerve*. Tous, néanmoins, se promettaient l'immortalité, encouragés par les louanges outrées qui accueillaient les produits de leur muse. Aujourd'hui, sauf quelques rares exceptions, l'oubli est devenu leur partage.

Je demande la permission de donner quelques aperçus des œuvres poétiques de Nostradamus. Je serai sobre de citations, prises d'ailleurs dans ce qui m'a paru le plus raisonnable.

En tête du recueil sont des *rimes spirituelles* dédiées à Messeigneurs les archevêques et princes d'Arles et d'Embrun. « Parmy les diverses par-« ties de ce temple, j'ay estimé que vous deviés « avoir un petit autel qui pût du moins tes-« moigner l'honneur que j'ay de votre bienveil-« lance. » J'indiquerai parmi ces pièces :

L'*Oraison de Manassés, roy de Juda, estant detenu prisonnier à Babilonne;* cet acte de sincère repentir mis en vers par Nostradamus est cité plusieurs fois par les Saint-Pères, mais l'Église ne l'admet point parmi ses livres canoniques :

Ne veuille pas Seigneur que mes plaintes soient vaines,
M'ouvrant de ta mercy les sources et les veines,
A ce qu'avec les flots de mes péchés divers
Je ne sois englouty des vagues des enfers.

Oraison de l'autheur estant relevé d'une maladie dangereuse et mortelle :

Je ne veux point ingrat d'une faveur si grande
Laisser un tel bienfait sans quelque douce offrande,
Et veux avant toute œuvre enfumer mille autels,
D'hostie de louange au Dieu des immortels.

Le martyre de Sainct-Estienne, vers masculins :

C'est une paraphrase de l'épître tirée des Actes des Apôtres qui semblerait une imitation à la manière de notre poète de la pièce en langue romane : *Leis Planchs de Sant-Esteve* écrite en 1318, puis rajeunie en 1655 (1). On croirait lire une de ces complaintes d'un goût équivoque, et qui ne charment pas moins une certaine classe d'auditeurs.

(1) Ces planchs sont insérés dans un M^scit du martyrologe d'Adon, mort archevêque de Vienne en 875. Ce volume précieux est à la bibliothèque d'Aix, V. le fol. 168 verso. M. Raynouard a reproduit les planchs dans le tom. II, pag. 146, de son ouvrage intitulé : *Choix des poésies originales des Troubadours*, et M. Rouard dans sa *Notice sur la bibliothèque d'Aix*, pag. 297.

Divers cantiques à la sacrée Nativité du Sauveur du monde :

Bergers et roys ensemble
Ont alors visité
Ce prince, en qui s'assemble
L'humaine déité
Les bergers pacifiques
Offrant simples d'habits
Tendres brebis,
Et les roys magnifiques
La myrrhe et le thrésor
D'encens et d'or.

Ces *rimes spirituelles* sont suivies d'autres pièces sur divers sujets.

Dymas ou le bon Larron, dédié à son altesse sérénissime de Lorraine :

Je consacre ma plume et mes traits précieux
A l'insigne voleur, ô merveille profonde,
Qui compagnon d'honneur du roy de tout le monde
Pour sa dernière main luy desroba les cieux.

Les perles et les larmes de la saincte Magdeleine, dédiées à M^me^ la comtesse de Carces :

En dépeignant la rude pénitence que s'imposa la Madeleine, notre poète se laisse entraîner à une imagination toujours au-delà des bornes. Le naturel disparaît pour faire place à la fantaisie. La description de la Sainte-Baume n'est pas, toutefois, sans quelque beauté :

Au ciel benin du cœur de la Provence
Un grand rocher affreusement s'advance,
Qui s'eslevant d'un front audacieux
Perce la nue et voisine les cieux.
Ce grand colosse, estrange en sa machine,
Tourne sa bosse et sa grand lourde eschine,
Sa vaste espaule en descente pliant
Verte et moussue à l'austre et l'orient.

Un demi-siècle après Nostradamus, un autre poète devait le dépasser en fait de mauvais goût. Nous voulons parler du père Pierre de Saint-Louis, religieux Carme, traitant le même sujet et dont le poëme a été qualifié justement de chef-d'œuvre de pieuse extravagance, quoique composé d'ailleurs de très bonne foi (1).

Les larmes de la Sainte-Vierge, suivies *de la Marie dolente aux pieds de la Croix*. La première de ces pièces est une traduction du *Stabat;* la seconde, dédiée au sieur Delsherms, éditeur du Recueil de Nostradamus, est une longue et diffuse amplification du même sujet (2).

(1) *La Madelaine au désert de la Sainte-Baume-en-Provence*, poème spirituel et chrétien. Lyon, 1668, in-12. Réimprimé en 1700.

(2) Le manuscrit du martyrologe d'Adon que nous venons de citer contient encore un ancien monument de la langue romane : ce sont *les planchs de la Vierge*. Cette paraphrase du *Stabat* est l'expression aussi vive que naturelle d'une grande douleur.

En 1599, Malherbe adressait à François Dupérier ces stances célèbres sur la mort de sa fille, que tout le monde connaît. Nostradamus voulut aussi gratifier son ami d'une *Ode pindarique* ; mais quelle différence entre les deux pièces ! Là, c'est l'expression touchante d'un pur sentiment ; ici, ce n'est plus qu'une froide phraséologie. Nostradamus joue sur le nom de Marguerite. A ses yeux, la fille de Dupérier est une perle, une escarboucle, que dis-je, un nouvel astre qui va enrichir notre système céleste :

Ceste perle non pareille
Des beaux feux qu'elle dardoit
Faisoit ouvrir de merveilles ;
Le ciel qui la regardoit,
Désia les feux plus insignes,
Jupiter alloit priant
Qu'il logeât entre les Signes
Un planette si riant.

Dupérier ne dût pas se montrer sensible à ces marques d'intérêt exprimées d'une manière si bizarre.

Le tableau de Narcisse, pris de Philostrate, dédié à messire Guillaume Duvair, chevalier et prince du Sénat de Provence. « Me ressouvenant « que vous chérissés et prenés plaisir à la pein- « ture, et que je suis débiteur à quelque estime « non vulgaire que vous faites de moy.— Je vous « donne un maigre eschange et peu considérable « souvenir en ce tableau. »

Offrir au premier président de notre Parlement la paraphrase en mauvais vers de la description des tableaux qui décoraient le portique de Naples, c'était peu digne de la gravité de l'illustre Duvair. Nostradamus aurait pu faire un meilleur choix que la fable de la nymphe Écho et du beau Narcisse reproduite par le rhéteur de Lemnos.

Plainte de la Provence sur la funeste mort de feu l'illustre Henri d'Angoulesme, grand prieur de France, et les malheurs arrivés depuis icelle jusques à l'heureuse venue de M^gr le duc de Guise.

La Provence raconte elle-même tous les maux qu'elle a soufferts sous le gouvernement du duc d'Épernon. Charles de Lorraine est le bon génie qui viendra en tarir la source.

Discours d'un horrible verglas et grande mortalité d'oliviers advenüe en la ville de Sallon, l'année 1603, le 6 de février : Aux illustres et magnifiques Seigneurs du souverain Sénat de Provence.

Nostradamus, comme nous l'avons dit plus haut, avait retracé dans une prose, non dépourvue d'éloquence, les ruines et misères de sa ville natale. Ici, sa versification ne nous paraît pas sans mérite en certains endroits par l'heureuse hardiesse des descriptions :

L'air est gris noir le ciel, les campagnes sont blanches,
Chesnes, ronces, meuriers, et leurs troncs et leurs branches,

Amandiers, oliviers, jusqu'aux moindres buissons
Sont armés d'un acier composé de glaçons.....
.....
Les courdons des maisons, les bords des frontispices,
Frises et chapiteaux, architraves, cornices,
Tout est ferré de glas, et par drus bataillons
Apparoissent armés de pointus escaillons.

Le Songe de Scipion, poëme héroïque et très excellent, dédié à la sérénissime altesse du très haut et très héroïque prince Charles, duc de Savoie.

On sait que ce prince avait été appelé en Provence par les États du pays, et que la portion du Parlement qui tenait le parti de la Ligue lui conféra toute autorité et le commandement des armées. A son arrivée à Aix, Nostradamus lui présenta cette pièce de vers avec une ode dans laquelle tout en faisant l'éloge de Charles de Savoie, il formait des vœux pour que les troubles de la Ligue eussent une fin. Le *Songe* est une pure allégorie. Nostradamus veut donner des avis à la France et au roi sur les désordres et les divisions qui affligeaient le royaume, et il charge Scipion d'être son interprète. C'est Scipion qui déplore les désastres qu'enfantent les guerres civiles, les résultats funestes de l'ambition et les conquêtes achetées au prix des larmes et du sang des peuples, sans crainte des dieux et de la justice.

La dernière pièce du Recueil des poésies de Nostradamus a pour titre : *Vers funèbres sur la*

mort de Charles du Verdier, escuyer de M^gr le duc de Guise, et tres excellent joueur de luth. Ces vers sont précédés d'une inscription sépulcrale terminée par ces mots: *Cæsar Nostradamus patricius Sallonius orpheo alteri orpheus alter mœrens posuit, anno 1601.*

Charles du Verdier avait eu à Marseille une vive altercation avec un gentilhomme appelé César de Pontevès, dit le Cadet Saint-André, au sujet d'une dame veuve de Villars, que ce dernier recherchait en mariage. Après plusieurs mots injurieux de part et d'autre et un violent démenti donné par du Verdier à son adversaire, Pontevès saisit son épée et la passa à travers le corps de du Verdier, qui se disposait à prendre la fuite. Une sentence du lieutenant général rendue par défaut, condamna à mort César de Pontevès. Il obtint de Henri IV des lettres de grâce et abolition (1), et en fut quitte pour une amende pécuniaire envers le père de la victime.

Nostradamus nous représente Charles du Verdier tout couvert de sang, tandis qu'il voit approcher Caron et sa fatale barque; il prend son luth et en tire de mélancoliques accords; il ne se plaint pas et pardonne sa mort aux destins.

(1) Ces lettres font partie d'un recueil de Chartres et diplômes que possède la bibliothèque d'Aix et provenant du legs de M. Roux-Alpheran, années 1143 à 1797. Pièce côtée 16.

Son plus grand chagrin est de perdre son prince, de quitter *sa Marseille et sa chère province ;* il adresse ensuite les plus tristes adieux à son cher instrument. Caron lui-même, le sombre Caron en est touché jusqu'aux larmes ; il s'efforce de le consoler par une riante description des Champs-Élysées qui vont être sa demeure. Là, il jouira de la société d'Orphée, d'Amphion, de celle de tous les grands hommes qui ont bien vécu. Dans ce bienheureux séjour, il n'y aura plus de distinction de classes :

Les biens ny les Estats n'y font de différence
Du sang, du rang, de l'ordre ou de la préférence,
Tous sont Dieux, sont héros, si bien qu'en ce verger
Un grand monarque honore un rustique berger.

Caron pousse même la politesse jusqu'à accorder à du Verdier le passage gratuit sur sa barque :

Or, t'en va donq en paix, j'entends à l'autre rive
Une troupe de morts qui pesle-mesle arrive,
Ton luth m'a trop payé dont les dieux sont espris,
Je ne veux rien de toy, je t'en quitte le prix.

Mentionnons encore de notre poète une « ode « funèbre sur le trespas et le tombeau de feu « monsieur Marc-Antoine d'Espagnet, son amy, « sénateur très magnanime, conseiller au Par- « lement, le phœnix des amys et des hommes. »

Cette ode se composé de 25 stances de 13 vers chacune et elle est suivie d'un sonnet et d'une épitaphe latine (1).

Enfin l'abbé Dubreuil lui attribue encore les deux pièces suivantes (2) :

« L'image de Mgr le dauphin à la royne (poëme). « Aix Tholosan. 1602 in-12. »

« Hymne sur la naissance de Mgr le dauphin. Aix Tholosan. 1602. in-12. »

IV.

Indépendamment de ses travaux historiques et de son commerce avec les Muses, César Nostradamus cultivait encore, à ses heures, l'art de la peinture. C'est peut-être la partie dans laquelle il a excellé. Nous ne voulons certes pas le comparer à nos célèbres artistes provençaux, Sébastien Barras, Boyer d'Éguilles, Dandré Bardon, Fauchier et autres, mais dans un rang inférieur son pinceau n'est pas dépourvu de délicatesse, et sous ce rapport on l'a laissé dans une sorte

(1) Cette ode et les deux pièces à la suite ont été insérées par l'auteur d'*Aix ancien et moderne,* dans la 2e édition de son livre. Aix 1833, in-8°, pages 215 et suivantes.

(2) Notice des livres et ouvrages provençaux faits sur la Provence ou par des Provençaux. Manuscrit, tom. I, p. 275.

d'oubli qu'il ne méritait pas. Trois peintres distingués, Quesnel, Fréminet et de Moustier l'initièrent à la connaissance de leur art. Dans les lettres adressées à Pierre d'Hozier, que nous avons mentionnées plus haut, Nostradamus se plaît à constater que ces artistes ont été ses maîtres, qu'ils ont façonné ses crayons et ses pinceaux *en quelque non vulgaire excellence*. « Grâce à « leurs leçons, ajoute-t-il, à mon âge de soixante-« quatre ans moins deux mois, je peins en petit « mieux que jamais et fay des pourtraicts et de « Nostredames à l'huille dans des ovales de la « grandeur d'un sou sans lunetes. — Jusques à « la mort j'aimeray la peinture comme une vaca-« tion noble et digne des seuls gentilshommes, « et ceux qui m'y ont donné des exquis enseigne-« mens. »

Nous avons déjà signalé les portraits du roi et de la reine offerts par notre artiste à Marie de Médicis lors de son entrée à Salon. Les lettres I et II à Peiresc nous apprennent en outre qu'il avait fait les portraits d'Adam de Craponne et de Raymond de Soliers, notre ancien historien provençal. Peut-être en existe-t-il encore d'autres sur lesquels nous ne pouvons nous prononcer. Mais s'il faut en juger par ceux de son père Michel et le sien que l'on voit à la bibliothèque d'Aix, Nostradamus aurait apporté à son art toute la perfection désirable. Ces deux portraits avaient été destinés au cabinet de François Dupé-

rier, ils passèrent ensuite dans celui des Saint-Vincens, et la veuve du dernier président de ce nom, décédée en 1834, les légua, entr'autres objets d'art, à notre riche dépôt. Exposés dans une des salles de la bibliothèque, ces deux petits tableaux ont attiré l'attention de nos amateurs qui en ont reconnu le mérite. Nous n'en donnerons pas ici une longue description et nous renvoyons à celle qu'en a faite le regretté M. Rouard, mort récemment conservateur honoraire, dans une intéressante publication (1). Bornons-nous à dire que ces deux portraits encadrés sont peints sur cuivre avec infiniment de goût; celui de César est surtout remarquable par la finesse des détails. Aux angles inférieurs de celui du père on lit deux distiques latins en caractères microscopiques et quelque peu oblitérés. Ils n'échappèrent point à la sagacité de feu M. le marquis Roger de Lagoy, qui le premier les reproduisit exactement :

Cæsaris est nati patris hæc Michaelis imago
Edit hic hunc genitor, prodit hic ille patrem.
Sic pater est natus nati, pater est quoque patris
Natus et hinc rebus numina sacra rident (2).

(1) *François Ier chez Mme de Boisy.* Notice d'un recueil de crayons ou de portraits aux crayons de couleur, enrichi par le roi François Ier de vers et de devises inédites... Paris, Auguste Aubry, 1863, grand in-8°, pages 77 et suivantes.

(2) Cette image de Michel le père est de César le fils. Celui-là a engendré celui-ci, lui a produit le père. Ainsi le père est

C'est là une de ces mauvaises pointes qu'on rencontre fréquemment dans les écrits de Nostradamus et qu'un auteur sérieux ne se permettrait pas de nos jours.

Ajoutons ces particularités : les portraits sont enrichis de divers ornements allégoriques ; une inscription latine nous apprend qu'ils ont été dédiés à François Dupérier en 1614 ; chaque portrait porte en outre une légende latine Michel Nostradamus y est gratifié de *très illustre conseiller et médecin du roi, oracle de la France et honneur de la patrie*, et César de *patricien salonais et très célèbre en histoire, en musique, en peinture et en poésie.*

Parmi les manuscrits les plus précieux de la bibliothèque Méjanes, on remarque un beau volume in-fol. carré, intitulé : *Registre de tous les seigneurs, gentilshommes et familles nobles de la comté de Provence, avec leurs armoiries et blasons.* C'est un véritable état de la noblesse de Provence au commencement du dix-septième siècle. Ce livre, doré sur tranches, est relié en maroquin rouge. Sur les plats sont les armes de France et de Navarre avec divers ornements. La lettre L couronnée est reproduite nombre de fois sur les plats et au dos. Ce manuscrit contient 268 blasons coloriés, à gauche desquels sont les légendes

né du fils, le fils est aussi le père du père, et voilà pourquoi les dieux leur sourient. *Traduction de M. Rouard.*

d'une belle écriture. On voit en tête du volume les armoiries de très haut, très puissant et invincible monarque Louis le Juste, XIII[e] de nom, supportées par deux hérault *cellestes* et couvertes d'un pavillon royal. Ensuite les armoiries de messire Charles de Lorraine, duc de Guise, pair de France, gouverneur lieutenant-général en la comté de Provence, suivies de celles de cette province.

La légende relative aux Nostradamus est ainsi conçue : « Ceste famille ayant produit le grand « et très excellent personnage, M[e] Michel Nostra- « damus, astrologue célèbre, noble de race et « de vertu, ayant laissé une postérité vraye héri- « tière de ses prudentes actions et modestes, « a dignement mérité cette place où se voyent « ses armes qui sont escartelées au premier et « quart de gueules, à la roue brisée d'argent, « au second et tiers d'or, à la teste d'aigle et de « sable. »

Quelques-uns de nos érudits provençaux ont été d'avis que ce curieux manuscrit était l'œuvre de César Nostradamus. Lui-même en aurait rédigé les légendes, dessiné et peint les armoiries, lui-même encore l'aurait offert au duc de Guise, vers 1619 (1), sans doute comme un témoignage de vive gratitude et de sincère amitié.

(1) Telle est notamment l'opinion émise par M. Rouard dans son ouvrage déjà cité : *François I[er] chez M[me] de Boisy*, page 79 aux notes.

Ces assertions, prises dans leur généralité, me paraissent soulever des doutes qu'on me permettra d'exposer en peu de mots. Ces doutes naissent, à mon avis, de l'examen du livre des blasons et de certaines considérations se rattachant à la personne de César Nostradamus.

D'abord, pour ce qui concerne les légendes, elles ne sont point autographes. Nous avons dit qu'elles étaient d'une belle écriture, tandis que celle de Nostradamus est menue et fort irrégulière, à en juger par un *fac simile* que j'ai dû, dans le temps, à l'obligeance de feu M. Lambert, bibliothécaire de Carpentras, et par les notes de l'auteur, insérées dans le recueil des lettres du roi René dont il parle à Peiresc (lettre II). Si ces légendes ont été réellement rédigées par Nostradamus, il a dû emprunter la plume d'un copiste pour les transcrire.

Quant aux armoiries, elles sont groupées dans notre manuscrit, sans égard pour l'ordre chronologique ou alphabétique. Remarquons ici que leur classement est à peu près identique à celui adopté par Nostradamus dans son histoire et chronique de Provence, enrichie, comme nous l'avons dit, de nombreux blasons. Nostradamus, par sa double spécialité de dessinateur et de généalogiste, a dû naturellement apporter son tribut à la composition du précieux manuscrit de notre bibliothèque. Mais que l'honneur doive en être attribué à lui seul, rien ne le prouve, et il est plus

probable, à notre avis, que divers artistes ont dû contribuer à cet ouvrage d'art.

La légende de quelques blasons signale certaines omissions ou défectuosités échappées à l'artiste. Je mentionnerai notamment les armoiries de Pierre de Croze, archevêque d'Arles, et le révérend père en Dieu Paul Hurault de l'Hôpital, archevêque d'Aix. La légende des premières est ainsi conçue : « L'ornement de ses armes « devait être comme celles des archevêques, *mais* « *c'est l'erreur du peintre*, » et la légende des secondes : « Il est vrai que les armes devaient « être décorées des ornements propres à la dignité « archiépiscopale, *mais estant la faulte du pein-* « *tre, sera suppléé au défault* (1).

Si Nostradamus avait dessiné et peint les armoiries de ces deux prélats, aurait-il ainsi critiqué son ouvrage dans les légendes les concernant? La modestie, nous le savons, n'était pas une des qualités de notre auteur : il n'aurait pas voulu démentir ici son caractère par un libre aveu si humiliant pour son amour-propre bien connu.

Il y a plus, le manuscrit des blasons a dû occasionner de grands frais soit par son contenu, soit par la riche reliure dont il est revêtu. Nostradamus aurait-il pu se livrer à une pareille dépense, si on considère son état de pauvreté qu'il rappelle fréquemment et par suite duquel

(1) Pages 264 et 265 du manuscrit des blasons.

il s'excusait auprès de Peiresc (Voir les lettres I et II) de lui envoyer des volumes *mal couverts et sans chemise*. En dédiant ses œuvres aux hommes célèbres de son époque, il pouvait très bien leur adresser de pompeuses épîtres, prodiguer des phrases ronflantes ou accorder sa lyre d'une façon plus ou moins harmonieuse, il en était quitte pour quelques frais d'éloquence ou d'imagination, à sa manière. Mais prendre à sa charge l'exécution d'un grand ouvrage d'art, c'était pour lui de toute impossibilité.

Nostradamus n'a donc pas pu offrir au duc de Guise le livre des blasons. Remarquons en outre que si le gouverneur de Provence en avait reçu l'hommage de la part de son protégé, celui-ci n'aurait pas manqué d'insérer en tête du volume quelque belle dédicace, une épître ou tout au moins un sonnet; il aurait été fier de consigner dans un de ses écrits cet acte de magnificence. Mais rien de pareil n'existe. Tout se borne, dans notre manuscrit, aux armoiries du duc.

A quel éminent personnage était dont destiné le livre des Blasons et quel était le possesseur qui eut l'avantage de le lui offrir?

Dans le doute, je hasarderai une opinion que je ne prétends certes pas considérer comme la seule vraie, mais qui du moins me paraît vraisemblable.

Je pense que notre manuscrit a du être présenté à Louis XIII, et je me fonde sur ce que la

lettre *L* couronnée est disséminée sur la somptueuse couverture du volume.

On sait qu'après avoir soumis à son obéissance les religionnaires de Languedoc et leur avoir enlevé la ville de Montpellier, Louis le Juste se rendit en Provence et fit un court séjour dans sa capitale au mois de novembre 1622.

A cette époque, un amateur éclairé des beaux-arts, Boniface Borrilli, avait formé à Aix un riche cabinet composé de nombreux tableaux de divers maîtres, de statues antiques, d'une collection de médailles et de plusieurs objets d'art et d'histoire naturelle. Tous ces trésors furent dispersés lors de la révolution (1).

Louis XIII manifesta le désir de visiter le musée de Borrilli ; il en fut tellement enchanté, disent nos historiens, qu'il y déposa le riche baudrier qui lui avait servi le jour de son sacre, comme un témoignage de sa satisfaction.

Parmi tant d'objets curieux que possédait Borrilli, le manuscrit des Blasons ne figurait-il point? Ne l'aurait-il pas offert à Louis XIII qui après en avoir apprécié le mérite n'aurait pas voulu en dépouiller le possesseur? D'autres ouvrages moins précieux, il est vrai, furent présentés au

(1) Voir la description de ce cabinet dans *les Curiosités les plus remarquables de la ville d'Aix*, par de Haitze, pages 61 et suivantes. Voir encores *les Rues d'Aix*, par M. Roux-Alpheran, tom. I, pages 343 et suivantes.

monarque : aussi l'avocat Thomas Billon lui fit hommage d'un recueil de cinq cents anagrammes sur le nom de Louis XIII, et un autre avocat, Jacques Arnoux, d'un inventaire des reliques des saints conservées en Provence.

Mais je n'affirme rien ; je soumets une conjecture que je crois admissible à toute autre opinion émanant de personnes consciencieuses qui pourrait se produire.

Si Nostradamus n'a pas composé à lui seul le livre des Blasons, il a eu au moins la gloire d'avoir coopéré à cette œuvre. Son talent d'artiste s'y est révélé. J'ai dû dès lors consacrer quelques lignes au précieux manuscrit de la bibliothèque d'Aix, laissant à l'appréciation du lecteur les réflexions qu'il m'a suggérées.

Il me reste à transcrire les lettres inédites de notre auteur à Peiresc, et je crois devoir joindre au texte quelques notes explicatives.

LETTRES

DE M. CÉSAR NOSTRADAMUS

GENTILHOMME PROVENÇAL.

—

LETTRE I.

A M. de PEIRESC, à Aix.

Monsieur,

Je vous envoye par M. de Rez tout ce que j'ay peu trouver de la propre main de mon oncle (1), et encore son crayon, et la lunette à courte veüe dont il se servoit ensemble le crayon du bon père capucin Porphyre (2), et Cœlius Calcagninus (3) des

(1) Jean de Nostredame, procureur au parlement d'Aix, auteur des vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux.

(2) Pierre Bouet, en religion le père Porphyre, né à Barcelonnette vers l'an 1563, de l'ordre des Capucins. Il fut successivement gardien, maître des novices, définiteur. Il mourut à Aix en odeur de sainteté le 18 mars 1629.

(3) Cælio Calcagnini naquit à Ferrare en 1479, devint chanoine de l'église de cette ville et plus tard protonotaire

livres de feu mon père (1), à la vérité mal couvert et mal vestu comme témoignant plustost ma pauvreté que ma négligence ni mon mepris. Je ne doute aucunement que vous ne l'estimiés digne estant decemment habillé, de tenir rang parmi vostre très exquise et très excellente bibliothèque (2). Ce me sera un honneur non vulgaire et une singulière faveur que vous daigniés recevoir ce petit present, mais très grand pour sa doctrine et pour ma volonté de ma part affin que vous ayez quelques reliques du père, du frère et du fils. Si la goutte qui ma mis au lict ne se fut opposée, j'aurois fait le crayon du Sr de Sole-

ecclésiastique. Il mourut en 1541. Il est auteur de divers ouvrages sur la grammaire, les antiquités et l'histoire naturelle. Il légua à la bibliothèque des dominicains de Ferrare ses livres et ses instruments de mathématiques, et voulut être enseveli dans leur couvent.

(1) Michel de Nostredame, auteur des *Centuries*, né à Saint-Remy le 14 décembre 1503, mort le 2 juillet 1566. On sait que le célèbre astrologue avait obtenu de Charles IX le brevet de son médecin ordinaire.

(2) On sait que la bibliothèque de Peiresc fut achetée par le collège de Navarre, et qu'un grand nombre des pièces antiques de son cabinet passèrent dans celui de Sainte-Geneviève, dont le père Dumolinet a donné la description. Paris, 1692, in-fol. On sait encore que ses manuscrits et sa correspondance furent acquis par d'Inguimbert, évêque de Carpentras; du président Joseph-Louis Thomassin de Mazaugues, dont le père avait épousé une petite nièce de Peiresc.

riis (1), car j'en ay la memoire et l'imagination assez vive en mon esprit, mais ce sera s'il plaist à Dieu au premier jour avec celuy d'Adam de Craponne, grand oncle du S^r^ de Grignan et de ma femme (2). Si je trouve quelque autre chose digne de vous et de la bienveillance dont il vous pleut m'avantager, ce me sera une précieuse occasion de vous témoigner mon cœur et ma serviable affection à tout ce qui vous donnera quelque sorte de plaisir avec autant de sincérité que je fais gloire d'avoir part à vos bonnes grâces et à votre gracieux souvenir, puisqu'il faut que je sois moins qu'animal raisonnable ou que je sois à jamais après vous avoir souhaité tout ce qui est souhaitable.

Monsieur Vostre etc.

à Salon le 3 juin 1628. NOSTRADAME.

(1) Jules-Raymond de Solier ou Soleriis, né à Pertuis dans le XVI^e^ siècle et mort au château de Montfuron vers 1594, a été surnommé le père de notre histoire. De Haitze a laissé une vie manuscrite de cet historien, auteur d'un ouvrage intitulé : *Rerum antiquarum et nobiliorum provinciæ liber*, etc. L'autographe chargé de ratures est à la bibliothèque d'Aix. Annibal Fabrot avait extrait de ce manuscrit tout ce qui était relatif à Marseille, et en donna une traduction française sous ce titre : *Les antiquités de la ville de Marseille où il est traicté de l'ancienne république des Marseillois*, etc. Cologny, 1615, petit in-8°.

(2) César Nostradamus épousa dans un âge assez avancé

LETTRE II.

Au mesme, à Aix.

Monsieur,

Vos magnifiques remerciements et vos illustres offres vont tant au delà non seulement de ce qu'il vous a plu recevoir de ma part, mais de tout ce que pourroit estre de mon peu de merite, que je me sens tout honteux de me voir ainsi surchargé de tant d'excellente courtoisie et bienveillance non commune, mesmement sur mes vieux ans ou je me trouve inutile et pesant à tout service, sinon digne de vous en quelque sorte, au moins de mon affection et sincere volonté. Mais que peut produire une ame si noble et si bien faite que la vostre, que de semblables odeurs et des encens dignes des autels des celestes. C'est pourquoy je me sens tellement lié à une si avantageuse amitié (dont je ne fais petite gloire) que j'ose vous conjurer de ne parler plus de renvoyer chose quelconque qui vous arrive de ma part, puisque si vous les tenès comme joyaux, ils sont à leurs vrays chations et leurs vrays enrichissements. Non seulement vous estimerès digne Cal-

Claire de Grignan, fille de Jean de Grignan et de Jeanne de Craponne, qui était fille unique de Frédéric de Craponne, frère aîné du célèbre ingénieur.

cagninus pour l'excellence de sa doctrine plustost que de sa nudité, digne d'avoir rang parmi vostre magnifique bibliothèque (car c'est là que je l'ay dédié) mais encore recevrès-vous avec cette mesme candeur les deux manuscrits que le Sr de Rez vous apporte de ma part dont l'un est un volume de diverses lettres du bon roy René en divers idiomes catalan, françois et latin notés en quelques endroits de ma plume (1), l'autre un Lucain tiré des livres de feu mon père où vous verrés escrit de sa propre main : *ex libris Michaelis Nostradami et amicorum* (2), incription dont il usoit en tous ses

(1) Ce recueil des lettres du roi René est aujourd'hui à la bibliothèque d'Aix. La ville les a acquises en 1857, grâce à la bienveillante intervention de M. L. de Crozet, un de nos bibliophiles les plus distingués. Ces lettres ne sont pas autographes ; le recueil est en quelque sorte un registre de copies des épîtres écrites ou dictées par René, contresignées en général par le secrétaire du prince. A la mort de Peiresc qui en était possesseur, le recueil passa à son neveu le baron de Rians dont une fille avait épousé un Simiane. En 1812, Mme de Félix de Simiane en fit don à M. le docteur Lautard, membre de l'Académie de Marseille, et ses héritiers le cédèrent à la bibliothèque d'Aix. Ces lettres, au nombre de 290, sont en général écrites en latin, quelques-unes en catalan et en français ; elles sont datées du château d'Angers, de Tours, d'Aix, de Marseille, de Gardanne et autres lieux, années 1468, 1469, 1470 et 1471.

(2) Telle était aussi la devise de Jean Grolier, trésorier général de France sous François Ier, et dont la fortune et le crédit furent constamment employés à protéger les lettres.

volumes dont les plus précieux m'ont esté retenus par ceux auxquels je les ay ingenuement communiqués. Au surplus c'est un mst tel, si beau et si correct que quoy qu'il m'aye esté grandemnt envié, néantmoins je remercie les gracieuses influences de ce qu'elles semblent avoir voulu qu'une si rare pièce quoyque presque sans chemise vous aye esté réservée pour estre en son lustre parmi vos riches volumes. Je vous le dédie et donne de cœur et d'ame, grandement deplaisant de ne pouvoir estre plus liberal et reconnaissant à l'endroit d'un gentilhomme si digne, si bien fait et si méritant et d'autant que j'ay eu soin de vous contenter en tout. Vous y verrès les crayons des feus S^r^ Adam de Crapone, et de Soleriis, les ayant comme tirés de la sepulture par la force de mon imagination après mon premier sommeil, celuy de Crapone partie du souvenir de l'avoir veu il y plus de 50 ans, partie après les traits et l'air du portrait d'une sienne sœur qui luy ressembloit

Sa bibliothèque se composait d'ouvrages remarquables par le choix des éditions, la beauté du papier et la richesse des reliures. La bibliothèque d'Aix possède l'édition originale d'Urcœus Codrus, *orationes, epistolæ, silvæ*, etc., ayant appartenu à Grolier. Les plats de ce volume relié en maroquin rouge sont couverts d'élégantes arabesques. Sur l'un d'eux on lit en lettres d'or : *J° Grolerii et amicorum ;* sur l'autre : *Portio mea domine sit in terra viventium.*—Voir sur Grolier le bel ouvrage publié par M. Leroux de Lincy. Paris, 1866, in-8°.

grandement, mère du feu S^r^ procureur général de Cadenet (1) dont mesme il avoit quelque semblance ; l'autre du S^r^ Soleriis par la vehemence d'une violente reminiscence jointe à l'affection de vous avoir contenté, si que l'un et l'autre ne sont point mal ressemblants, ce qui soit dit sans vanité. Au demeurant je ne laisseray glisser aucune sorte d'occasion où je vous puisse témoigner mon inviolable affection que je ne l'empoigne aux cheveux et ne vous fasse connoistre que l'ingratitude est le vice que je deteste le plus, et que j'ay en capitalle horreur. Si mes forces s'estendoient plus avant vous verriès par les effects en quel rang d'honneur je vous tiens ; l'estime que je faits de vous et de votre sincérité en l'administration de la souveraine justice et en quelle admiration et reverence j'ay vostre piété envers les choses saintes et sacrées : *gratia chà pochi il ciel largo destina*, mais desquelles je seray autant l'admirateur et le héraut que jusques au dernier souffle de ma vie.

Monsieur Vostre etc.
NOSTRADAME.

A Salon, ce 28 juin 1628, de mon age le 75.

(1) Marc-Antoine de Cadenet, sieur de Lamanon, reçu procureur général en la Cour des comptes, le 7 novembre 1602.

P. S. Je fais un poëme de l'ingratitude où il est fort dangereux que je donne un quolibet à Mrs de la noblesse pour le tort qu'ils me font de ne me vouloir payer les deux cents écus que légitimement ils me doivent depuis l'impression de mon histoire. *Ingratis servire nefas.*

LETTRE III.

Au mesme, à Aix.

Monsieur,

Je ne suis aucunement sorti des termes ni de mon devoir ni de ma lettre, puisqu'autant de senateurs souverains m'ont toujours esté tout autant d'heros ou de princes, n'estimant acquérir une gloire ordinaire ni commune, que vous acceptiez la dédicace de l'hymne que j'ay fait tel quel sur la prise ou plustost reddition de la Rochelle au grand et juste Louis. Que si vous eslevès si haut mon génie, et le faites reluisant de tant d'exquises pierreries, prenès garde Mr qu'un excès d'affection ne vous transporte, et quelle ne me jette insensiblement et comme par un charme puissant à quelque vanité et presomption de me croire tel que les ravissantes paroles de vostre non assès de moy leüe et releüe lettre, me forment et me figurent. En quoy je seroy dautant plus digne d'excuse et de pardon, que ce seroit

une impiété de revoquer en doute la verité de vos paroles : estant ainsi que vostre bouche est franche de dol, vostre cœur de dissimulation et vostre louange de flatterie. Et comme vous estes tel, aussi suis je véritable en tout ce que je dis de vous et à vostre avantage, tant au poëme qu'au sonnet, ayant toujours observé cette loy en touts mes poétiques œuvres de ne donner jamais une fausse louange, mais veritable et solide, néantmoins avec les plus riches et vives paroles que les Muses me puissent fournir, attendu que non seulement qui loue ce qui n'est pas est un mocqueur (vice qui m'est inconnu), ainsi *parce que qui frigide ac jejune laudat pejus facit quam qui aperte vituperat.* Vous ne me ferès doncque pas l'injure de me croire ni menteur ni flatteur en ce que je dis de vous. Bien auroy-je à beaucoup de faveur que si vous trouvés quelques deffauts ou à mes vers ou à la tissure du discours vous y passiés vostre jugement et vostre lime, ma réputation vous en sera doublement obligée, d'une part de prendre le soin de la presse, de l'autre d'embellir et reparer ce qui s'y pourra trouver de mal fait et mal sonnant. Sçachès donc M^r^ que je n'ay en rien rabaissé la dignité des Muses vous dédiant mon poëme (1) tant s'en faut que si vous l'estimès un joyau, il est droittement enchassé dans un or de vingt

(1) Probablement celui sur l'ingratitude qu'il projetait.

quatre quarrats. Que si je ravale ce que vous avès et recevès de moy dans peu de jours Dieu aydant et rehausse ce qui me vient de vostre part, en l'un et l'autre je ne suis repréhensible ni blasmable en cela. J'ay tout plein d'autres passables pièces que si vous voulès prendre quelques intervalles à les voir, je les vous feray tenir avec la suite de l'histoire que je range en quelque ordre non confus (1); cependant que j'escriray à mon neveu de Seva (2) vostre serviteur très obligé qu'il ne fasse faute de m'envoyer le livre des épitres latines pour le remettre entre vos mains avec tout ce que je pourroy recueillir et ramasser de moins indigne de vous, et plus sortable à mon desir. Pour ce qui est du tort que le corps de la noblesse fait à un fort pauvre gen-

(1) La neuvième partie ou *suite de l'histoire et chronique de* Provence.

(2) Outre ses trois fils, César l'historien, Charles qui composa des poésies provençales, et un troisième dont le nom est inconnu et qui embrassa la vie religieuse, Michel Nostradamus avait encore trois filles. On ne sait, dit de Haitze (*Vie de Michel Nostradamus,* page 157), quelle fut leur destinée ; tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'une d'elles, entrée dans la famille des de Sève de Provence, a conservé dans sa postérité jusqu'à nos jours le sang de Nostradame. Un membre de cette famille, Nicolas de Sève, avait été reçu conseiller au parlement le 8 octobre 1520, en la charge de Toussaint de Coriolis. — V. *la Notice du parlement de Provence,* par le P. Bicaïs, manuscrit, page 189.

tilhomme qui les a très honorablement traités, et qui est payé d'ingratitude, je ne doute point Mr attendu vostre authorité et ce que Mr de Valaves (1) y peut et pourra comme en estant des membres plus nobles et plus principaux, et qui estes du costé de mon droit, n'y puissiés beaucoup avancer. Mr le conseiller de Perier m'y avoit fort promis son assistance et s'y estoit fort employé; mais comme il est un peu mal édifié de moy, je suis en doute comme il s'y comportera. Resolu à tout sort je ne puis plus guère vivre, ni eux plus guere de temps me faire ce tort et m'oster le pain de la main que j'ay justement gagné. La petite pièce de Nostradame que vous loués si hautement sera accompagnée de quelqu'autre s'il plaist à Dieu me laisser ces yeux qui escrivent cecy sans speciles et lunettes. Vous conjurant par la closture de cette lettre de ne souscrire plus vos lettres du titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roy; attendu que si bien peut estre je le mérite en quelque sorte je ne suis pas neantmoins décoré de cet honneur; et pour ne vous estre importun je vous supplieroy

(1) Palamède Fabri, seigneur de Valavez et de Calas, frère de Peiresc. Il fut député plusieurs fois de la province et devint viguier de Marseille en 1633. Il avait épousé Marguerite Tules, dame de Trebiliane, de laquelle il n'eut qu'un fils, Claude Fabri baron, puis marquis de Rians, reçu conseiller au parlement d'Aix en 1632.

de ne rechercher autre revenche que vostre seule bienveillance qu'estime plus qu'un trésor.

Monsieur Vostre etc.

A Salon le 5 janvier 1629. NOSTRADAME.

P. S. J'ay leu les vers de Mr de Vias (1); je n'ay à dire autre chose fors qu'ils sont dignes de luy. Je suis des vieux amis de Mr son pere, et pour luy son serviteur, et l'admirateur de ses heroiques vers; je tiens sa plume l'une des meilleures de France.

LETTRE IV.

Au mesme, à Aix.

Monsieur,

Il est véritable que j'ay reçu fidellement si non si promptement les deux exemplaires où sont les trois pièces telles qu'elles de ma main, dont je

(1) Balthazar de Vias naquit à Marseille le 19 septembre 1587 et mourut en cette ville en 1667. Il cultiva avec succès la poésie latine, ce qui lui valut les éloges des savants contemporains. Il remplit la charge d'assesseur gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et enfin celle de conseiller d'État. Nous citerons notamment de lui : *Henricæa*, où l'on trouve un panégyrique de Henri IV, des poèmes, des emblèmes etc.; *Silvæ regiæ ad lud. justum Galliarum et Navarræ*,

vous envoye les corrections sur les ordinaires oublis des imprimeurs, que vous fairés appliquer suivant que vostre admirable prudence et le soin exquis qu'il vous plaist avoir de mon nom le trouveront à propos et plus convenable, n'usant d'aucune sorte de remerciement pour en trouver les paroles si foibles et les mots si distants du mérite que mon silence et mon souvenir suppléeront à ce naturel deffaut. Au reste il semble que vous me veuilliés rendre intemperant sur mes vieux ans avec votre nectar d'une part et vos enuques de haute graisse de l'autre, ce qui n'est pas procéder en seigneur, et si j'oze tant ozer en intime et parfait ami qui me fait vous très humblement supplier d'en user plus sobrement, si d'aventure vous ne voulés que je vive et meure ingrat. Quant à l'option que vous me faites ou de l'ordre de S. Michel ou de gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, c'est un excès de bienveillance et non de merite quelconque qui puisse estre en moy homme ordinaire et commun, n'acceptant en aucune sorte le premier qui ne se donne qu'à ceux qui ont rendu des militaires ser-

regem christianissimum, quibus selecti francorum annalium politioris litteraturæ flores inseruntur. — Voir les mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence, par le père Bougerel, page 174, et l'ouvrage de M. Félix Vérany intitulé : *Balthazar de Vias, sa vie et ses œuvres.*

vices au roy ou des plus importants devoirs que ma condition et mon mauvais sort n'ont voulu, ne refusant le second pour n'estre pas accompagné de tant d'ambition, de faste et de disparité. Que s'il fut venu du propre mouvement de Sa Majesté comme le Sr d'Hozier (1) l'a reçeu je n'eusse certainement peu ni deu le refuser venant d'une telle main. Touchant ce qui est de gentilhomme ordinaire tant pour quelque sorte de recompense d'honneur aux services que ma plume en prose et en vers a rendu à Sa Majesté, je l'accepte volontiers et d'autant plus facilement, attendu le peu de mes moyens s'il estoit accompagné de trois ou quatre cents francs de pension pour le reste et soulagement de ma vie ; à tout cas, je me conformeray à tout ce que vous trouverés m'estre plus propre et sortable ozant bien vous assurer que je fairois triste chere sans les bienfaits de Monseigneur (2), qui par sa magnificence me garde de nécessité et jusques icy a chassé de ma maison cette triste, facheuse et mal gracieuse deesse Penie. Qui si j'ose sans impudence vous supplier de me rendre recommandable à l'endroit

(1) Pierre d'Hozier né en 1592 et mort en 1660. Son père, Étienne d'Hozier, et lui furent les premiers qui dépouillèrent l'histoire généalogique et en firent une science. Leurs descendants, Charles-René et Louis-Pierre d'Hozier, sont les auteurs de l'*Armorial général de France*.

(2) Le duc de Guise, gouverneur de Provence.

de ce prince et luy faire rendre par l'un des vostres la lettre que luy écrits accompagnée d'un sonnet et d'une priere de faire mettre à jour le volume que je luy ay dédié (1), et remettre entre vos mains les vers de consolation sur le trepas de madame la princesse de Dombes, je ne plaindray point quelques pistoles pour les joindre avec ces trois pieces auxquelles ils ne doivent rien si mesme ils ne les suravancent. Souffrés M^r^ que mon affection et ma naifve confiance osent ainsi abuser de vous et de vostre naturelle bonté, et recevrés l'une des vieilles deserres promises, tandis que je range un peu la suite de mon histoire pour la vous envoyer ou bien par le S^r^ de Rez ou par quelque autre seure voye puisque c'est tout ce que je vous puis donner, et les enfants de mon esprit qui me sont plus chers que la vie et que tous les tresors de la terre. Ce sera Dieu aydant dans peu de jours et dautant que selon le cours de nature je ne puis plus guere vivre (2) et dois plus penser à bien mourir qu'à prolonger mes années, ce qui me restera des jours me seront heureux, si j'ay le bonheur d'estre conservé en l'honneur et la continuation de vostre précieux souvenir et de vostre honorable bien-

(1) Le poème de *l'Hippiade ou Godefroi et les chevàliers*, qui n'a jamais été imprimé.

(2) Il mourut en effet de la peste à Saint-Remi, dans le courant de cette année 1629.

veillance dont ne fait pas peu de gloire celuy qui vous souhaite un comble de graces comme par un surcroit à celles que vous possedés et que ne peut assès admirer.

Monsieur — Vostre etc.

Tumultuairement escrit à Salon ce dernier jour de carnaval 1629. — NOSTRADAME.

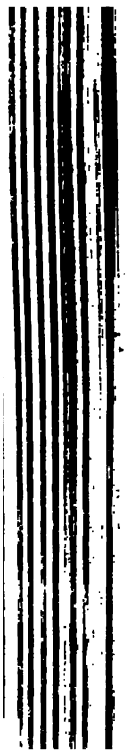

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, AGRICULTURE, ARTS ET BELLES-LETTRES

d'Aix.

—

Membres résidants.

MESSIEURS :

13 mars 1833..... Mouan (Jean-Louis-Gabriel), avocat, conservateur de la Bibliothèque d'Aix.

17 avril 1833 ..... Saporta (Anne-François-Gaspard-Charles-Adolphe marquis de).

29 mars 1836..... Garidel (Léon de).

14 juin 1840 ..... Tavernier (Adolphe-Alexandre), avocat.

30 novembre 1841. Maurin (Elzéar-François l'abbé).

29 mars 1842..... Payan (Pierre-Scipion), docteur en médecine.

25 février 1845.... Fortis ✻ (François de), président honoraire à la Cour d'appel.

18 décembre 1849. Bonafous ✻ ✻ (Norbert), doyen de la Faculté des Lettres.

7 décembre 1852. Gibert (Joseph-Marc), directeur honoraire du Musée.

10 février 1857.... Feraud-Giraud ✻ (Louis-Joseph-Delphin), président à la Cour d'appel.

Id..... Ribbe ✻ (Charles de), avocat.

9 février 1858.... Sauteron-Séranon (Jules de), avocat.
16 mars 1858..... Reinaud de Fonvert (Alexis).
4 mai 1858..... Silbert (Paulin), docteur en médecine.
30 novembre 1858. Espieux (Jacques-Auguste), chanoine.
19 février 1863.... Gaut (Jean-Baptiste), bibliothécaire.
2 juin 1863..... Payan-Dumoulin (Charles-François-Ernest de), conseiller à la Cour d'appel.
20 février 1866.... Bourguet (Eugène), doct. en médecine.
17 avril 1866..... Saporta (Gaston comte de).
13 mai 1867..... Achintre (Joseph-Frédéric), professeur émérite de l'Université.
3 juin 1867 ..... Morisot (Jean-Baptiste), professeur d'histoire au Collége d'Aix.
28 mars 1870..... Boyer (Jean-Pierre), chanoine, doyen de la Faculté de Théologie.
Id..... Reynald (Hermile), professeur à la Faculté des Lettres.
17 avril 1871..... Jannet (Claudio), docteur en Droit.
15 janvier 1872... Lescouvé ✻ (Alfred), président à la Cour d'appel.
5 février 1872.... Plaisant ✻ (Thomas), ingénieur chargé des travaux de l'École d'Arts et Métiers, en retraite.
4 mars 1872..... Laurin (Auguste), professeur à la Faculté de Droit.
15 avril 1872..... Cherrier (Joseph-Auguste) docteur en Théologie, aumônier de l'École d'Arts et Métiers.
5 mai 1873 ..... Benoist (Eugène), professeur à la Faculté des Lettres.

Membres honoraires.

MESSIEURS :

28 mai 1845..... Poulle-Emmanuel O ✻, premier président honoraire de la Cour d'Aix.
16 mai 1859..... Rigaud C ✻, premier président de la Cour d'appel.
16 avril 1860..... Sigaudy ✻, premier président de la Cour d'appel de Montpellier.
19 décembre 1865. Bouteuil ✻, doyen honoraire de la Faculté de Droit.
21 décembre 1866. P. Roux ✻, ancien maire d'Aix.
1 mars 1869..... Vieille O ✻, recteur de l'Académie universitaire.

—

Membres correspondants.

MESSIEURS :

4 décembre 1822. Garcin de Tassy, membre de l'Institut.
24 mars 1824..... Granier, à Draguignan.
19 mai 1825..... Sabatery, à Grenoble.
5 juin 1826..... Audiffret (Charles-Hippolyte), à Paris.
17 janvier 1827... Rivière (de), à Saint-Gilles (Gard).
7 janvier 1829.... Rafn (Charles-Chrétien), à Copenhague.
11 février 1835.... Duponchel, membre de la Société entomologique de France.
22 avril 1835..... Lair, de la Société philarmonique du Calvados.
2 mars 1836..... Pierquin, docteur en médecine, à Paris.
11 juillet 1838.... Poujoulat, à Paris.

10 décembre 1839. Ramus, sculpteur à Paris.
19 mai 1840..... Monnier (du Jura), à Toulouse.
3 janvier 1844... Bec (de), directeur de la Ferme-Modèle de la Montaurone.
30 mai 1844..... Giraud (Charles), membre de l'Institut à Paris.
Id..... Coquand, ancien professeur à la Faculté des sciences de Marseille.
6 janvier 1846... Ricard (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique de Montpellier.
27 janvier 1846... Robert, docteur en médecine à Lafare.
20 avril 1847..... Pellicot, secrétaire du Comice agricole à Toulon.
Id..... Topin (Hippolyte), à Livourne.
14 mars 1848..... Moléon (de), directeur-fondateur de la Société polytechnique-pratique à Paris.
8 mai 1849..... Feraud (l'abbé), curé aux Sièyes (Basses-Alpes).
27 mai 1851..... Giraud (Magloire), chanoine curé de Saint-Cyr (Var).
11 janvier 1853... Rothe (Auguste), professeur à l'Académie royale de Soroe (Danemarck).
1 mars 1853..... Rostan (Louis), correspondant des ministères d'État et de l'instruction publique, à Saint-Maximin (Var).
19 décembre 1856. Cherbonneau, professeur à Constantine.
26 janvier 1858... Adriani (Jean-Baptiste), professeur à Turin.
13 avril 1858..... Zeller (Jules), à Paris.
15 juin 1858..... Rey, sous-bibliothécaire à Montauban.
22 juin 1858..... Lallement, avocat à Nancy.
30 mai 1859..... Ayma, censeur du Lycée de Limoges.
7 mai 1860..... Guérin, avocat à Grasse.

4 juin 1860..... Lortet, docteur en médecine à Lyon.
18 juin 1860..... Gistel, professeur à Ratisbonne.
20 janvier 1861... Ferrand, ancien secrétaire-général des Bouches-du-Rhône.
18 mars 1861..... Tisserand (l'abbé), à Nice.
15 avril 1861..... Bouschet de Bernard, membre de l'Académie centrale d'agriculture de l'Hérault.
30 décembre 1861 . Dumesnil-Marigny, ancien élève de l'École polytechnique.
24 novembre 1862. De Revel du Perron, ancien sous-préfet.
26 janvier 1863... Roques (l'abbé), à Albi.
2 mars 1863..... Mistral (Frédéric), à Maillane.
20 avril 1863..... Joly, doyen de la Faculté des lettres de Caen.
Id..... Teissier (Octave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Toulon.
Id..... Mouttet, secrétaire-général de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.
12 mai 1863..... Saudbreuil, premier président de la Cour d'Amiens.
2 décembre 1863.. André (Ferdinand), archiviste de la Lozère, à Mende.
8 décembre 1863 . Julien (Félix), officier de marine à Toulon.
22 décembre 1863 . Tailliar, président honoraire à la Cour de Douai.
Id..... Périgot, membre de la Société géographique de France.
3 janvier 1865... Gabrielli (de), procureur général à la Cour de Bordeaux.

2 janvier 1866 : .. Ouvré, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
27 février 1866.... Méry (Louis), à Marseille.
21 décembre 1866 . Egger, membre de l'Institut.
21 décembre 1866 . Lesseps (le comte de), président-fondateur de la Compagnie du canal de Suez.
Id ..... David (le baron), ancien ministre plénipotentiaire.
Id ..... Mortreuil, correspondant de l'Institut, à Marseille.
Id ..... Larcy (baron de), ancien député.
Id ..... Fonssagrives, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.
Id ..... Matheron, ingénieur à Marseille.
22 janvier 1867 ... Bouschet (Henri), membre de plusieurs sociétés savantes, à Montpellier.
Id ..... Vallier (Gustave), membre de plusieurs sociétés savantes, à Grenoble.
Id ..... Valère-Martin, membre de plusieurs sociétés savantes, à Cavaillon.
29 janvier 1867 ... Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux.
26 février 1867.... Planchon (Emile), professeur à la Faculté des sciences de Montpellier.
27 mai 1867..... Gaucourt (de), juge de paix à Saint-Saëns (Seine-Inférieure).
27 janvier 1868 ... Roumanille (Joseph), à Avignon.
6 avril 1868 ..... Carnazza-Amari, professeur à l'Université de Catane.
7 décembre 1868 . Blancard (Louis), archiviste des Bouches-du-Rhône.
1 février 1869.... Leguay (Louis), président de la société parisienne d'archéologie et d'histoire.

10 mai 1869..... Poncy (Charles), homme de lettres à Toulon.

Id ..... Cazalis (Frédéric), fondateur du *Messager agricole*, à Montpellier.

31 janvier 1870 ... Berluc-Perussis (de), à Apt.

25 avril 1870..... Malinowski, professeur d'histoire naturelle et de langues vivantes à Alais.

Id ..... Lavollée, docteur ès-lettres à Paris.

16 mai 1870..... Topin (Marius), homme de lettres à Paris.

27 novembre 1871 . Tournadre (de), ingénieur en chef à Gap.

26 février 1872.... Bonvalot (Edouard), conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

16 décembre 1872 . Millien (Achille), à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

28 avril 1873 ..... Desjardins (Arthur), procureur général à la Cour de Douai.

TABLEAU

DES

Académies et Sociétés savantes correspondantes.

Aisne.	Société des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Saint-Quentin.
—	Comice agricole de Saint-Quentin.
—	Société d'histoire et d'archéologie de Château-Thierry.
Algérie.	Société d'agriculture d'Alger.
—	Société archéologique de la province de Constantine.
Alpes (Basses-)	Société d'agriculture de Digne.
Alpes-Maritimes.	Société centrale d'agriculture et d'acclimatation de Nice.
—	Société des lettres, sciences et arts de Nice.
—	Société des sciences naturelles, lettres et beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.
Aube.	Société d'agriculture, sciences et arts de Troyes.
Aveyron.	Société des lettres, sciences et arts de Rodez.
Bouches-du-Rhône.	Académie des sciences de Marseille.
—	Société de médecine de Marseille.
—	Société de statistique de Marseille.

Calvados.	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
—	Société d'agriculture de Caen.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Falaise.
Côte-d'Or.	Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
—	Journal d'agriculture de Dijon.
Doubs.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
—	Société d'agriculture et arts du département.
—	Société d'émulation de Montbéliard.
Drôme.	Société départementale d'agriculture de Valence.
Eure.	Académie du département, à Louviers.
Gard.	Académie du département, à Nîmes.
—	Société des sciences et lettres d'Alais.
Garonne (Haute-).	Académie des jeux floraux de Toulouse.
—	Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
—	Société d'agriculture du département.
Gers.	Revue agricole et horticole, à Auch.
Gironde.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Hérault.	Société archéologique de Montpellier.
—	Académie des sciences et lettres de Montpellier.
—	Société archéologique de Béziers.
Indre-et-Loire.	Société archéologique de Touraine, à Tours.
Isère.	Académie delphinale de Grenoble.
—	Société de statistique des sciences natu-

relles et des arts industriels du département, à Grenoble.

Jura. Société d'émulation du département, à Lons-le-Saulnier.

Landes. Société des lettres, sciences et arts du département.

Loire. Société agricole et industrielle de l'arrondissement de Saint-Étienne.

Loire (Haute-). Société académique du Puy.

Lot-et-Garonne. Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Lozère. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Mende.

Maine-et-Loire. Société industrielle d'Angers.

— Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

— Société académique du département.

Manche. Société académique de Cherbourg.

— Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département, à Saint-Lô.

Marne. Comité agricole du département, à Châlons.

— Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département, à Châlons.

Meurthe-et-Moselle. Académie de Stanislas, à Nancy.

— Société centrale d'agriculture, à Nancy.

Nord. Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

— Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département, à Douai.

— Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.

Pas-de-Calais.	Société d'agriculture, de commerce et des arts de Boulogne.
Pyrénées (Basses-).	Société des sciences, lettres et arts de Pau.
Rhône.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
—	Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles, à Lyon.
—	Société linnéenne, à Lyon.
—	Société historique, littéraire et archéologique de Lyon.
Saône-et-Loire.	Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.
Sarthe.	Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.
Savoie.	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Chambéry.
Seine.	Académie des sciences, à Paris.
—	Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
—	Société de la morale chrétienne, à Paris.
—	Société enthomologique de France, id.
—	Société philotechnique, id.
—	Société centrale d'agriculture, id.
—	Société protectrice des animaux, id.
—	Société parisienne d'archéologie et d'histoire, id.
Seine-et-Oise.	Société des sciences morales, lettres et arts de Versailles.
—	Société des sciences naturelles et médicales de Versailles.

Seine-Inférieure.	Société des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
—	Société centrale d'agriculture de Rouen.
—	Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.
Sèvres (Deux-).	Société centrale d'agriculture de Niort.
Somme.	Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
—	Société d'émulation d'Abbeville.
Tarn.	Société littéraire et scientifique de Castres.
Tarn-et-Garonne.	Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département, à Montauban.
Var.	Société des sciences, belles-lettres et arts du département, à Toulon.
—	Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.
Vaucluse.	Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.
Vendée.	Société d'émulation de la Roche-sur-Yon.
Vienne.	Société d'agriculture et belles-lettres de Poitiers.
Vienne (Haute-).	Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.
—	Société archéologique et historique du Limousin.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Smithsonian institution (États-Unis).

Institut national Genevois.

Université royale de Christiania (Norwège).

ERRATA.

Page 414, ligne 29 : *dudium*, lisez *dudum*.

Page 419, ligne 27 : août 1629, *lisez* août 1619.

Page 447, ligne 28 : César le père, *lisez* Michel le père.

TABLE

DES

PIÈCES CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME

	Pages.
Notice littéraire sur Mgr Sibour, par M. Tavernier.	1
La Clavelée en Provence, par M. le docteur Bourguet	51
Catalogue des plantes Vasculaires qui croissent naturellement dans les environs d'Aix, par MM. Amédée de Fonvert et J. Achintre	91
Les Institutions sociales et le Droit civil à Sparte, par M. Claudio Jannet	261
Aperçus littéraires sur César Nostradamus et ses Lettres inédites à Peiresc, par M. Mouan	409
Tableau des membres de l'Académie	473
Liste des Académies et Sociétés savantes correspondantes	481

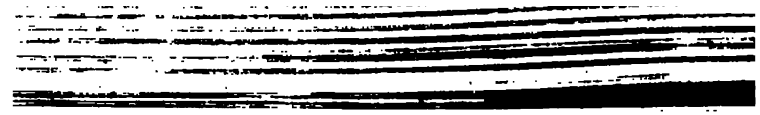

3 9015 04849 3798
Filmed by Preservation CIC
2000